Chambre des Députés

Doc. parl. no 4848
Session ordinaire 2000-2001

PROJET DE LOI

concernant

LE BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'ETAT

pour l'exercice

2002

VOLUME I

Arrêté grand-ducal du 14 août 2001 autorisant le dépôt à la Chambre des Députés du projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Sur le rapport de Notre Ministre du Trésor et du Budget et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Notre Ministre du Trésor et du Budget présentera en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Cabasson, le 14 août 2001

HENRI

Le Ministre du Trésor et du Budget,
Luc FRIEDEN

Composition: Service informatique de l'Inspection générale des finances
Impression: Imprimerie Graphic Press, S.à r.l., Mamer

VOLUME I

Projet de budget 2002

Exposé introductif

2* page vierge

A.- Table des matières

Introduction

Exposé introductif 19*

Chapitre A. - La situation et l'évolution économiques
1) Evolution en 2000 ..... 21*
2) Evolution au premier semestre de 2001 ..... 21*
3) Prévisions 2001-2002 ..... 22*

Chapitre B. - Les orientations générales de la politique budgétaire
1) Les tendances globales du projet de budget 27*
2) L'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat 27*
3) La politique budgétaire pluriannuelle du programme gouvernemental 29*
4) La situation budgétaire du Luxembourg dans le contexte européen 30*
5) L'équilibre global du projet de budget 33*
6) Les accents fondamentaux de la politique budgétaire 33*

Chapitre C. - Les aspects importants de la situation financière
1) Le compte provisoire de l'exercice 2000 ..... 39*
2) Le budget de l'exercice 2001 ..... 45*
3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat 45*

Chapitre D. - Le commentaire du budget des recettes
1) L'évolution du total des recettes budgétaires 49*
2) Le projet de budget des recettes courantes 49*
3) Le projet de budget des recettes en capital 59*

Chapitre E. - Le commentaire du budget des dépenses (par ministères) 61*

Chapitre F. - La structure du projet de budget 97*

Chapitre G. - Le commentaire de la loi budgétaire (par articles) 105*

Projet de loi budgétaire 113*

Budget des recettes

Chapitre Ier. - Recettes courantes

64 - Ministère des finances

Administration des contributions directes (sections 64.0 à 64.4)
Section 64.0 - Impôts directs 3
64.1 - Impôts indirects 3
64.2 - Recettes d'exploitation, taxes et redevances 4
64.3 - Recettes de participations ou d'avances de l'Etat 5
64.4 - Remboursements de dépenses 6

Administration des douanes et des accises
Section 64.5 - Douanes et accises 8

Administration de l'enregistrement et des domaines (sections 64.6 à 64.9)
Section 64.6 - Impôts, droits et taxes 9
64.7 - Recettes domaniales 10
64.8 - Recettes d'exploitation et autres 11
64.9 - Remboursements 15

Chapitre II. - Recettes en capital

94 - Ministère des finances
Section 94.0 - Emprunts, bons du trésor, certificats 21
94.1 - Autres recettes en capital 21

Budget des dépenses

Chapitre III. - Dépenses courantes

00 - Ministère d'Etat
Section 00.0 - Maison du Grand-Duc 27
00.1 - Chambre des députés 27
00.2 - Cour des comptes 28
00.3 - Conseil d'Etat 28
00.4 - Gouvernement 30
00.5 - Conseil économique et social 34
00.6 - Centre de communications du Gouvernement 35
00.7 - Cultes 38
00.8 - Médias et communications 40

01- Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense
Section 01.0 - Dépenses générales 43
01.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques 45
01.2 - Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux 48
01.3 - Relations internationales. - Relations économiques internationales et autres actions 50
01.4 - Relations extérieures. - Promotion du commerce extérieur 51
01.5 - Direction de la Défense 52
01.6 - Défense nationale 54
01.7 - Coopération au développement et action humanitaire 60
01.8 - Commission et office des licences 62

02 et 03 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Section 02.0 - Culture: dépenses générales 64
02.1 - Service des sites et monuments nationaux 70
02.2 - Musée national d'histoire et d'art 73
02.3 - Bibliothèque nationale 75
02.4 - Archives nationales 78
02.5 - Centre national de l'audiovisuel 80
02.6 - Musée national d'histoire naturelle 83
02.7 - Centre national de littérature 85
02.8 - Commissariat à l'enseignement musical 87
03.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales 88
03.1 - Centre Universitaire 91
03.2 - Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques 92
03.3 - Institut supérieur de technologie 95
03.4 - Institut d'études éducatives et sociales 96
03.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée 98

04 - Ministère des finances
Section 04.0 - Dépenses générales 102
04.1 - Contributions directes et métrologie 103
04.2 - Enregistrement et domaines 106
04.3 - Douanes et accises 111
04.4 - Commissariat du Gouvernement près la Banque internationale à Luxembourg 115

05 - Ministère des finances: Trésor et budget
Section 05.0 - Dépenses générales 117
05.1 - Inspection générale des finances 119
05.2 - Trésorerie de l'Etat 121
05.3 - Direction du contrôle financier 122

05.4 - Cadastre et topographie. . . . 123
05.9 - Provision globale pour amendements. . . . 127

06 - Ministère des finances: Dette publique
Section 06.0 - Dette publique 130

07 - Ministère de la justice
Section 07.0 - Justice 132
07.1 - Services judiciaires 134
07.2 - Etablissements pénitentiaires 139
07.3 - Juridictions administratives 145

08 - Ministère de la fonction publique et de la réforme administrative
Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses 149
08.1 - Pensions 156
08.2 - Administration du personnel de l'Etat 157
08.3 - Institut National de l'Administration Publique 159
08.4 - Sécurité dans la fonction publique 161
08.5 - Centre informatique de l'Etat 162
08.6 - Service central des imprimés 166

09 - Ministère de l'intérieur
Section 09.0 - Dépenses générales 171
09.1 - Finances communales 171
09.2 - Commissariats de district 172
09.3 - Caisse de prévoyance 175
09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes 175
09.5 - Police grand-ducale 176
09.6 - Protection civile. - Incendie 183
09.7 - Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR) 188
09.8 - Service d'aménagement communal. - Urbanisme 191
09.9 - Service pour la gestion globale de l'eau 192

10 et 11 - Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports
Section 10.0 - Dépenses générales 197
10.1 - Centre de technologie de l'éducation 201
10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques 203
10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire 205
10.4 - Sports scolaires et périscolaires 207
10.5 - Etablissements privés d'enseignement 209
10.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires 209
10.7 - Education différenciée 211
10.8 - Service de la formation des adultes 243
10.9 - Inspectorat 246
11.0 - Enseignement préscolaire et enseignement primaire 248
11.1 - Enseignement secondaire 251
11.2 - Enseignement secondaire technique 260
11.3 - Service de la formation professionnelle 277
11.4 - Sports. - Dépenses générales 280
11.5 - Institut national des sports 284
11.6 - Centre sportif national de natation 286
11.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports 288

12 et 13 - Ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse
Section 12.0 - Famille 292
12.1 - Service d'action socio-familiale. - Enfants et adultes 294
12.2 - Solidarité 297

12.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers 298
12.4 - Fonds national de solidarité 301
12.5 - Caisse nationale des prestations familiales 305
12.6 - Centre du Rham 308
12.7 - Service d'action socio-familiale. - Personnes âgées 311
12.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat 313
12.9 - Service national d'action sociale 316
13.0 - Jeunesse. - Dépenses générales 318
13.1 - Service national de la jeunesse 319
13.2 - Maisons de soins de l'Etat 323

14 - Ministère de la santé
Section 14.0 - Ministère de la santé 326
14.1 - Direction de la santé 333
14.2 - Laboratoire national de santé 346
14.5 - Dommages de guerre corporels 350
14.6 - Centre thermal et de santé de Mondorf 351

15 - Ministère de l'environnement
Section 15.0 - Dépenses générales 354
15.1 - Administration de l'environnement 357
15.2 - Administration des eaux et forêts 360

16 - Ministère du travail et de l'emploi
Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales 366
16.1 - Administration de l'emploi 369
16.2 - Inspection du travail et des mines 372
16.3 - Ecole supérieure du travail 375
16.4 - Fonds pour l'emploi 377
16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées 377

17 et 18 - Ministère de la sécurité sociale
Section 17.0 - Sécurité sociale. - Dépenses générales 381
17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale 382
17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale 385
17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales 387
17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales 390
17.5 - Assurance maladie - maternité. - Union des caisses de maladie 392
17.6 - Assurance dépendance. - Cellule d'évaluation et d'orientation 393
17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité 396
18.4 - Office des assurances sociales 397
18.5 - Caisse de pension des employés privés 403
18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels 406
18.7 - Caisse de pension agricole 409
18.8 - Centre commun de la sécurité sociale 412

19 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural
Section 19.0 - Agriculture - Dépenses générales 420
19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales 422
19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture 424
19.3 - Remembrement des biens ruraux 431
19.4 - Service d'économie rurale 432
19.5 - Administration des services vétérinaires 434
19.6 - Viticulture 439
19.7 - Sylviculture 442
19.8 - Développement rural 443

20 - Ministère de l'économie
Section 20.0 - Economie 446
20.1 - Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) 452
20.2 - Service de l'énergie de l'Etat 456
20.3 - Centrales hydro-électriques 458

21- Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement
Section 21.0 - Classes moyennes 461
21.1 - Tourisme 463
21.2 - Logement 467

22 - Ministère des travaux publics
Section 22.0 - Travaux publics. - Dépenses générales 472
22.1 - Ponts et chaussées. - Dépenses générales 473
22.2 - Ponts et chaussées. - Travaux propres 477
22.3 - Bâtiments publics. - Dépenses générales 480
22.4 - Bâtiments publics. - Compétences propres 482

23 - Ministère des transports
Section 23.0 - Transports. - Dépenses générales 486
23.1 - Circulation routière 487
23.2 - Transports publics. 488
23.3 - Transports ferroviaires. 490
23.4 - Navigation et transports fluviaux 491
23.5 - Direction de l'Aviation civile 494
23.6 - Aéroport de Luxembourg 497
23.7 - Garage du gouvernement 501
23.8 - Commissariat aux affaires maritimes 502

24 - Ministère de la promotion féminine
Section 24.0 - Promotion féminine. 506

Chapitre IV. - Dépenses en capital

30 - Ministère d'Etat
Section 30.3 - Conseil d'Etat 513
30.4 - Gouvernement 513
30.5 - Conseil économique et social 514
30.6 - Centre de communications du Gouvernement 514
30.8 - Médias et Communications 515

31 - Ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense
Section 31.0 - Dépenses générales 517
31.1 - Relations internationales. - Missions diplomatiques 517
31.5 - Direction de la Défense 518
31.6 - Défense nationale 518

32 et 33 - Ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Section 32.0 - Affaires culturelles 521
32.1 - Service des sites et monuments nationaux 522
32.3 - Bibliothèque nationale 522
32.4 - Archives nationales 523
32.5 - Centre national de l'audiovisuel 523
32.6 - Musée national d'histoire naturelle 523
32.7 - Centre national de littérature 524
33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales 524
33.2 - Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques 525
33.4 - Institut d'études éducatives et sociales 525

33.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée ... 525

34 - Ministère des finances
Section 34.0 - Dépenses générales ... 528
34.1 - Contributions directes et métrologie ... 531
34.2 - Enregistrement et domaines ... 531
34.3 - Douanes et accises ... 532

35 - Ministère des finances: Trésor et budget
Section 35.0 - Dépenses générales ... 535
35.1 - Inspection générale des finances ... 535
35.2 - Trésorerie de l'Etat ... 536
35.3 - Direction du contrôle financier ... 536
35.4 - Cadastre et topographie ... 536
35.9 - Provision globale pour amendements ... 537

36 - Ministère des Finances: Dette publique
Section 36.0 - Dette publique ... 539

37 - Ministère de la justice
Section 37.0 - Justice ... 541
37.1 - Services judiciaires ... 541
37.2 - Etablissements pénitentiaires ... 542
37.3 - Juridictions administratives ... 542

38 - Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative
38.0 - Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses ... 544
38.2 - Administration du personnel de l'Etat ... 544
38.3 - Institut national de l'Administration Publique ... 544
38.4. - Sécurité dans la fonction publique ... 545
38.5 - Centre Informatique de l'Etat ... 545
38.6 - Service central des imprimés ... 546

39 - Ministère de l'intérieur
Section 39.0 - Dépenses générales ... 548
39.1 - Finances communales ... 548
39.2 - Commissariats de district ... 549
39.5 - Police grand-ducale ... 549
39.6 - Protection civile. - Incendie ... 550
39.7 -Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR) ... 551
39.8 - Service d'aménagement communal. - Urbanisme ... 551
39.9 - Service pour la gestion globale de l'eau ... 552

40 et 41 - Ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports
Section 40.0 - Dépenses générales ... 555
40.1 - Centre de technologie de l'éducation ... 555
40.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques 556
40.6 - Service des équipements et des restaurants scolaires ... 556
40.7 - Education différenciée ... 557
40.8 - Service de la formation des adultes ... 557
41.2 - Enseignement secondaire technique ... 557
41.3 - Service de la formation professionelle ... 558
41.4 - Education physique et sports ... 558
41.5 - Institut national des sports ... 559
41.6 - Centre sportif national de natation ... 559
41.7 - Ecole nationale de l'éducation physique et des sports ... 559

42 et 43 - Ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse
42.0 - Famille ... 561

42.2 - Solidarité ... 561
42.3 - Commissariat du Gouvernement aux étrangers ... 562
42.4 - Fonds national de solidarité ... 562
42.5 - Caisse nationale des prestations familiales ... 562
42.6 - Centre du Rham ... 563
42.8 - Centres socio-éducatifs de l'Etat ... 563
42.9 - Service national d'action sociale ... 563
43.0 - Jeunesse. - Dépenses générales ... 564
43.1 - Service national de la jeunesse ... 564

44 - Ministère de la santé
44.0 - Ministère de la Santé ... 566
44.1 - Direction de la Santé ... 566
44.2 - Laboratoire national de santé ... 568
44.5 - Dommages de guerre corporels ... 569
44.6 - Centre thermal et de santé Mondorf ... 569
44.7 - Santé. - Travaux sanitaires et cliniques ... 569

45 - Ministère de l'environnement
45.0 - Protection de l'environnement ... 572
45.1 - Administration de l'Environnement ... 572
45.2 - Administration des Eaux et Forêts ... 574

46 - Ministère du travail et de l'emploi
46.0 -Travail. - Dépenses générales ... 576
46.1 - Administration de l'Emploi ... 576
46.2 - Inspection du travail et des mines ... 577
46.3 - Ecole supérieure du travail ... 577
46.4 - Fonds pour l'emploi ... 577
46.5 - Emploi des accidentés et des handicapés ... 578

47 et 48 - Ministère de la sécurité sociale
47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale ... 580
47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale ... 580
47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales ... 581
47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales ... 581
47.6 - Assurance dépendance. - Cellule d'évaluation et d'orientation ... 581
48.4 - Office des assurances sociales ... 582
48.5 - Caisse de pension des employés privés ... 582
48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels ... 583
48.7 - Caisse de pension agricole ... 583
48.8 - Centre commun de la sécurité sociale ... 583

49 - Ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural
Section 49.0 - Agriculture - Dépenses générales ... 586
49.1 - Mesures économiques et sociales spéciales ... 586
49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture ... 586
49.3 - Rembrement des biens ruraux ... 588
49.4 - Service d'économie rurale ... 588
49.5 - Administration des services vétérinaires ... 588
49.6 - Viticulture ... 589
49.7 - Sylviculture ... 590
49.8 - Développement rural ... 590

50 - Ministère de l'économie
Section 50.0 - Economie ... 593
50.1 - Service central de la statistique et des études économiques ... 595
50.2 - Service de l'énergie de l'Etat ... 595
50.3 - Centrales hydro-électriques ... 596

51 - Ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement
Section 51.0 - Classes moyennes ... 598
51.1 - Tourisme ... 598
51.2 - Logement ... 601

52 - Ministère des travaux publics
Section 52.0 - Travaux publics. - Dépenses générales ... 605
52.1 - Ponts et chaussées ... 605
52.2 - Fonds des routes ... 612
52.3 - Bâtiments publics ... 612
52.4 - Bâtiments publics - Compétences communes ... 614
52.5 - Fonds d'investissements publics ... 626
52.6 - Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg ... 627

53 - Ministère des transports
Section 53.1 - Circulation routière ... 629
53.2 - Transports publics ... 629
53.3 - Transports ferroviaires ... 629
53.4 - Navigation fluviale ... 630
53.5 - Direction de l'aviation civile ... 630
53.6 - Aéroport de Luxembourg ... 631
53.7 - Garage du Gouvernement ... 632
53.8 - Commissariat aux affaires maritimes ... 633

54 - Ministère de la promotion féminine
Section 54.0 - Promotion féminine ... 635

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

Chapitre V. - Recettes pour ordre ... 641

Chapitre VI. - Dépenses pour ordre ... 647

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement ... 653
Fonds d'équipement militaire ... 654
Fonds pour les monuments historiques ... 655
Fonds de crise ... 657
Fonds de la dette publique ... 658
Fonds des pensions ... 659
Fonds communal de péréquation conjoncturale ... 660
Fonds communal de dotation financière ... 661
Fonds spécial de la pêche ... 662
Fonds cynégétique ... 663
Fonds pour la gestion de l'eau ... 664
Fonds spécial des eaux frontalières ... 665
Fonds d'équipement sportif national ... 666
Fonds pour les investissements socio-familiaux ... 667
Fonds d'assainissement en matière de surendettement ... 668
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux ... 669
Fonds des investissements hospitaliers ... 671
Fonds spécial de la chasse ... 672
Fonds pour la protection de l'environnement ... 673

Fonds pour l'emploi 674
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture 678
Fonds d'investissements publics administratifs 679
Fonds d'investissements publics scolaires 681
Fonds des routes 683
Fonds du rail 685
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux 686
Fonds pour la loi de garantie 687

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat 689

12*

page vierge

B. - Table alphabétique du volume I

Budget des recettes

Chapitre Ier. - Recettes courantes Pages

Administration des contributions directes 3
Administration des douanes et des accises 8
Administration de l'enregistrement et des domaines 9
Impôts directs 3
Impôts, droits et taxes (enregistrement) 9
Impôts indirects 3
Recettes d'exploitation et autres (enregistrement) 11
Recettes d'exploitation, taxes et redevances (contributions) 4
Recettes domaniales (enregistrement) 10
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat (contributions) 5
Remboursements (enregistrement) 15
Remboursements de dépenses (contributions) 6

Chapitre II. - Recettes en capital

Autres recettes en capital 21
Emprunts, bons du trésor, certificats 21

Budget des dépenses

Chapitre III. - Dépenses courantes

Action humanitaire 60
Administration de l'emploi 369
Administration de l'environnement 357
Administration des eaux et forêts 360
Administration des services techniques de l'agriculture 424
Administration des services vétérinaires 434
Administration du personnel de l'Etat 157
Aéroport de Luxembourg 497
Affaires étrangères, commerce extérieur, coopération et défense (ministère des) 43
Agriculture (ministère de l') 420
Aide humanitaire 60
Aménagement communal - urbanisme 191
Amendements (provision globale pour) 127
Archives nationales 78
Assurance dépendance 393
Assurance pension agricole 409
Assurance pension des employés privés 403
Assurances sociales 397
Audiovisuel (centre national de l') 80
Aviation civile (direction de l') 494

Bâtiments publics (administration des) 480
Bibliothèque nationale 75

Cadastre et topographie 123
Caisse de pension agricole 409
Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels 406
Caisse de pension des employés privés 403
Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux 175

Caisse nationale des prestations familiales ... 305
Caisses de maladie (union des) ... 392
Centrales hydro-électriques ... 458
Centre commun de la sécurité sociale ... 412
Centre de communications du Gouvernement ... 35
Centre informatique de l'Etat ... 162
Centre de psychologie et d'orientation scolaire ... 205
Centre de technologie de l'éducation ... 201
Centre national de l'audiovisuel ... 80
Centre national de littérature ... 85
Centre du Rham ... 308
Centre sportif national de natation ... 286
Centre thermal et de santé de Mondorf ... 351
Centres socio-éducatifs de l'Etat ... 313
Centre universitaire ... 91
Chambre des députés ... 27
Classes moyennes (ministère des) ... 461
Commissariat aux affaires maritimes ... 502
Commissariats de district ... 172
Commissariat du gouvernement aux étrangers ... 298
Commissariat du gouvernement près la banque internationale à Luxembourg ... 115
Commissariat à l'enseignement musical ... 87
Commission et office des licences ... 62
Communications (Médias et) ... 40
Comptabilité des communes (service de contrôle de la) ... 175
Conseil arbitral des assurances sociales ... 387
Conseil d'Etat ... 28
Conseil économique et social ... 34
Conseil supérieur de la mutualité ... 396
Conseil supérieur des assurances sociales ... 390
Contributions directes, métrologie ... 103
Contrôle financier (Direction du) ... 122
Contrôle médical de la sécurité sociale ... 385
Cour des comptes ... 28
Cultes ... 38
Culture (ministère de la) ... 64

Députés (chambre des) ... 27
Défense nationale ... 54
Dette publique ... 130
Développement rural ... 443
Direction de la défense ... 52
Direction de la santé ... 333
District (commissariats de) ... 172
Douanes (et accises) ... 111

Eaux et forêts (administration des) ... 360
Ecole nationale de l'éducation physique et des sports ... 288
Ecole supérieure du travail ... 375
Economie (ministère de l') ... 446
Education différenciée ... 211
Education nationale, formation professionnelle et sports (ministère de l') ... 197
Enregistrement et domaines ... 106
Enseignement préscolaire et enseignement primaire ... 248
Enseignement secondaire ... 251
Enseignement secondaire technique ... 260
Enseignement supérieur ... 88
Environnement (ministère de l') ... 354
Etablissements pénitentiaires ... 139

Famille, solidarité sociale et jeunesse (ministère de la) ... 292
Finances (ministère des) ... 102
Fonction publique et réforme administrative (ministère de la) ... 149
Fonds pour l'emploi ... 377
Fonds national de solidarité ... 301
Formation des adultes (service de la) ... 243

Garage du gouvernement ... 501
Gestion globale de l'eau (service pour la) ... 192
Grand-Duc (maison du) ... 27
Gouvernement ... 30

Inspection générale des finances ... 119
Inspection générale de la sécurité sociale ... 382
Inspection du travail et des mines ... 372
Inspectorat ... 246
Institut d'études éducatives et sociales ... 96
Institut national de l'administration publique ... 159
Institut national des sports ... 284
Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques ... 92
Institut supérieur de technologie ... 95
Intérieur (ministère de l') ... 171

Juridictions administratives ... 145
Justice (ministère de la) ... 132

Laboratoire national de santé ... 346

Maison du Grand-Duc ... 27
Missions diplomatiques (affaires étrangères) ... 45
Mondorf (centre thermal et de santé de) ... 351
Musée national d'histoire et d'art ... 73
Musée national d'histoire naturelle ... 83

Office des assurances sociales ... 397
Office et commission des licences ... 62

Police grand-ducale ... 176
Ponts et chaussées ... 473
Promotion féminine (ministère de la) ... 506
Protection civile - Incendie ... 183
Provision globale pour amendements ... 127

Recherche scientifique et recherche appliquée ... 98
Remembrement des biens ruraux ... 431

Santé ... 326
Sécurité sociale (ministère de la) ... 381
Service central des imprimés ... 166
Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) ... 452
Service de contrôle de la comptabilité des communes ... 175
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ... 203
Service d'économie rurale ... 432
Service de l'énergie de l'Etat ... 456
Service de la formation des adultes ... 243
Service de la formation professionnelle ... 277
Services judiciaires ... 134
Service national de la jeunesse ... 319
Service national de la sécurité dans la fonction publique ... 161

Service des sites et monuments nationaux ... 70
Service national d'action sociale ... 316
Services techniques de l'agriculture (administration des) ... 424
Services vétérinaires (administration des) ... 434
Sites et monuments nationaux (service des) ... 70
Services des équipements et des restaurants scolaires ... 209
Sports ... 280
Sports scolaires et périscolaires ... 207
Statec ... 452
Sylviculture ... 442

Tourisme (ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement) ... 461
Transports (ministère des) ... 486
Travail (ministère du) ... 366
Travaux publics (ministère des) ... 472
Trésorerie de l'Etat ... 121

Union des caisses de maladie ... 392

Vétérinaires (administration des services) ... 434
Viticulture ... 439

Chapitre IV- Dépenses en capital

Administration de l'emploi ... 576
Administration de l'environnement ... 572
Administration des eaux et forêts ... 574
Administration des services techniques de l'agriculture ... 586
Administration des services vétérinaires ... 588
Administration du personnel de l'Etat ... 544
Aéroport de Luxembourg ... 631
Affaires étrangères, commerce extérieur, coopération et défense (ministère des) ... 517
Agriculture (ministère de l') ... 586
Aménagement communal - urbanisme ... 551
Amendements (provision globale pour) ... 537
Archives nationales ... 523
Assurance dépendance ... 581
Audiovisuel (centre national de l') ... 523
Aviation civile (direction de l') ... 630

Bâtiments publics (administration des) ... 612
Bibliothèque nationale ... 522

Cadastre et topographie ... 536
Caisse de pension agricole ... 583
Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels ... 583
Caisse de pension des employés privés ... 582
Caisse nationale des prestations familiales ... 562
Centrales hydro-électriques ... 596
Centre commun de la sécurité sociale ... 583
Centre de communications du Gouvernement ... 514
Centre informatique de l'Etat ... 545
Centre de technologie de l'éducation ... 555
Centre national de l'audiovisuel ... 523
Centre national de littérature ... 524
Centre du Rham ... 563
Centre sportif national de natation ... 559
Centres socio-éducatifs de l'Etat ... 563
Classes moyennes (ministère des) ... 598
Commissariat aux affaires maritimes ... 633

Commissariats de district ... 549
Communications (Médias et) ... 515
Conseil arbitral des assurances sociales ... 581
Conseil d'Etat ... 513
Conseil économique et social ... 514
Conseil supérieur des assurances sociales ... 581
Contributions directes, métrologie ... 531
Contrôle financier (Direction du) ... 536
Contrôle médical de la sécurité sociale ... 580
Culture (ministère de la) ... 521

Défense nationale ... 518
Dette publique ... 539
Développement rural ... 590
Direction de la défense ... 518
Direction de la santé ... 566
Douanes (et accises) ... 532

Eaux et forêts (administration des) ... 574
Ecole nationale de l'éducation physique et des sports ... 559
Ecole supérieure du travail ... 577
Economie (ministère de l') ... 593
Education différenciée ... 557
Education nationale, formation professionnelle et sports (ministère de l') ... 555
Emploi (fonds pour l') ... 577
Enregistrement et domaines ... 531
Enseignement secondaire technique ... 557
Enseignement supérieur ... 524
Environnement (ministère de l') ... 572
Etablissements pénitentiaires ... 542

Famille, solidarité sociale et jeunesse (ministère de la) ... 561
Finances (ministère des) ... 528
Finances (ministère des...: trésor et budget) ... 535
Finances communales ... 548
Fonction publique et réforme administrative (ministère de la) ... 544
Fonds national de solidarité ... 562
Fonds d'investissements publics ... 626
Fonds des routes ... 612
Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg ... 627

Garage du gouvernement ... 632
Gestion globale de l'eau (service pour la) ... 552
Gouvernement ... 513

Inspection générale des finances ... 535
Inspection générale de la sécurité sociale ... 580
Inspection du travail et des mines ... 577
Institut d'études éducatives et sociales ... 525
Institut national de l'administration publique ... 544
Institut national des sports ... 559
Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques ... 525
Intérieur (ministère de l') ... 548

Juridictions administratives ... 542
Justice (ministère de la) ... 541

Laboratoire national de santé ... 568

Missions diplomatiques (affaires étrangères) ... 517
Musée national d'histoire naturelle ... 523

Office des assurances sociales ... 582

Police grand-ducale ... 549
Ponts et chaussées ... 605
Promotion féminine (ministère de la) ... 635
Protection civile - Incendie ... 550
Provision globale pour amendements ... 537

Recherche scientifique et recherche appliquée ... 525
Remembrement des biens ruraux ... 588

Santé ... 566
Santé.- Travaux sanitaires et cliniques ... 569
Service central des imprimés ... 546
Service central de la statistique et des études économiques (STATEC) ... 595
Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques ... 556
Service d'économie rurale ... 588
Service de l'énergie de l'Etat ... 595
Services des équipements et des restaurants scolaires ... 556
Service de la formation des adultes ... 557
Service de la formation professionnelle ... 558
Services judiciaires ... 541
Service national de la jeunesse ... 564
Service des sites et monuments nationaux ... 522
Service national d'action sociale ... 563
Services techniques de l'agriculture (administration des) ... 586
Services vétérinaires (administration des) ... 588
Statec ... 595
Sylviculture ... 590

Tourisme (ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement) ... 598
Transports (ministère des) ... 629
Travail (ministère du) ... 576
Travaux publics (ministère des) ... 605
Trésorerie de l'Etat ... 536

Vétérinaires (administration des services) ... 588
Viticulture ... 589

Exposé introductif

L'exposé introductif du projet de budget, qui a pour objet de donner un aperçu général de la conjoncture économique et de fournir une vue d'ensemble sur la politique budgétaire et financière, est subdivisé en sept chapitres:

Chapitre A. - La situation et l'évolution économiques
1) Evolution en 2000
2) Evolution au premier semestre de 2001
3) Prévisions 2001-2002

Chapitre B. - Les orientations générales de la politique budgétaire
1) Les tendances globales du projet de budget
2) L'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat
3) La politique budgétaire pluriannuelle du programme gouvernemental
4) La situation budgétaire du Luxembourg dans le contexte européen
5) L'équilibre global du projet de budget
6) Les accents fondamentaux de la politique budgétaire

Chapitre C.- Les aspects importants de la situation financière
1) Le compte provisoire de l'exercice 2000
2) Le budget de l'exercice 2001
3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat

Chapitre D.- Le commentaire du budget des recettes
1) L'évolution du total des recettes budgétaires
2) Le projet de budget des recettes courantes
3) Le projet de budget des recettes en capital

Chapitre E.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères)

Chapitre F.- La structure du projet de budget

Chapitre G.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles)

* * *

Les programmes détaillés des fonds spéciaux de l'Etat sont présentés comme annexes au projet de budget proprement dit.

En vue d'alléger l'exposé introductif, le programme pluriannuel des dépenses extraordinaires est publié au volume II du projet de budget; un exposé sommaire de la situation budgétaire est cependant intégré au chapitre C traitant des aspects importants de la situation financière.

20*

page vierge

A. La situation et l'évolution économiques

1. Evolution en 2000

L'évolution en 2000 a été amplement commentée dans les notes de conjoncture précédentes du STATEC, et notamment dans le numéro 4/2000. Rappelons brièvement les faits-clés:

- une croissance économique très élevée (PIB en vol. +8,5%) tirée en premier lieu par les exportations (et les exportations de services financiers en particulier) et répartie assez équitablement à travers toutes les branches économiques (même si trois branches prises ensemble ont généré 60% de la croissance de la valeur ajoutée);
- un marché du travail très dynamique, alimenté par les travailleurs étrangers via l'immigration ou les mouvements transfrontaliers, voyant le taux de chômage, déjà très faible, baisser encore;
- une inflation en hausse, en raison de la montée des prix pétroliers en premier lieu, mais aussi probablement à cause de la réactivité forte (à court terme) des salaires à l'inflation en raison du mécanisme d'indexation.

2. Evolution au premier semestre de 2001

Le ralentissement économique mondial a eu des répercussions faibles jusqu'ici sur l'économie luxembourgeoise. L'activité du premier semestre s'est bien ralentie de façon générale mais les évolutions sont restées significativement positives, exception faite probablement pour la branche de la construction. L'inflation s'est calmée légèrement même si l'inflation sous-jacente a accéléré. L'emploi a probablement poursuivi sur sa trajectoire très élevée, réagissant avec retardement à l'évolution réelle de l'économie.

Activité

Dans les branches industrielles, l'activité s'était déjà ralentie au deuxième semestre 2000. Au premier trimestre 2001, la progression de l'activité s'est accélérée à nouveau (+4,2% en glissement annuel), mais de façon temporaire probablement. La bonne tenue de la production industrielle au début de 2001 relève d'une performance exceptionnelle des branches produisant des biens d'équipement. Cela se confirme au niveau européen où la production de biens d'équipement s'est accrue de 9,6% au cours des derniers six mois en glissement annuel, tandis que la production industrielle totale ne s'est accrue que de 4,9%.

Tout porte à croire que l'activité industrielle aura décéléré au deuxième trimestre, les résultats des enquêtes de conjoncture, disponibles jusqu'en mai, en témoignent en premier lieu. A titre d'exemple, 19% des entrepreneurs jugent le carnet des commandes "inférieur" à la normale, ce pourcentage (négatif, puisque reprenant le solde des réponses favorables et défavorables) s'établissait encore à 2% au premier trimestre et 0,7% au quatrième trimestre tandis qu'il était fortement positif pour les trois premiers trimestres de 2000 (en moyenne, 12,4% des entrepreneurs jugeaient le carnet supérieur à la normale).

Dans la construction, le rythme de croissance de l'activité s'est progressivement essoufflé au courant de 2000 pour ne s'établir plus qu'à +0,2% au 1er trimestre 2001, tel que mesuré par le chiffre d'affaires en valeur, par rapport au 1er trimestre 2000. L'évolution s'est inscrite à la baisse dans la construction générale et les métiers de la finition tandis qu'elle a encore progressé dans l'installation. Au courant du deuxième trimestre, l'activité telle que relevée pour l'ensemble de la construction s'est probablement inscrite à la baisse, d'après les résultats des enquêtes de conjoncture.

Le commerce, en le jugeant par l'indicateur d'activité global qu'est le chiffre d'affaires agrégé exprimé à prix constants, semble le plus épargné du mouvement de décélération de l'économie. Toutefois, en l'analysant de près, l'on s'aperçoit que l'activité dans le commerce de gros et dans le commerce automobile s'est également ralentie. Seul le commerce de détail tire son épingle du jeu: le chiffre d'affaires en volume a même fortement accéléré au premier trimestre.

Inflation

Lors de la phase de forte croissance des prix pétroliers en Europe, le Luxembourg était l'un des pays où l'inflation était la plus forte. Aujourd'hui, la progression des prix en Europe a rejoint, voire dépassée, celle observée au Luxembourg. Au cours des mois d'avril et de mai, le taux général du Luxembourg, tel que mesuré par l'IPCN, était de 0,1% inférieur au taux moyen de la zone Euro, établi à 3,2% en moyenne. De façon générale, l'inflation, telle que mesurée par le taux général, s'est ralentie au premier semestre de 2001 par rapport au deuxième trimestre de 2000 (3,0% contre 3,5%). En même temps, l'inflation sous-jacente a accéléré: le taux y correspondant s'établissant à quelque 3,7% au deuxième trimestre (taux mensuels exprimés en rythme annuel) contre 2,0% encore seulement au deuxième semestre de 2000. Mais il y a eu certains phénomènes exceptionnels ayant contribué à la forte hausse de l'inflation sous-jacente au premier semestre de 2001. En éliminant ceux-ci, on arriverait à une tendance fondamentale s'établissant plutôt à 2,7%.

Marché du travail

Au premier semestre, la forte création d'emplois, qu'on observe dans l'économie luxembourgeoise (et qui est sans nul doute en très grande partie liée au développement d'activités économiques s'effectuant sur ou en très étroite relation avec le territoire national) s'est maintenue, même si les chiffres observés ne portent que sur deux mois, le reste étant extrapolé. L'emploi salarié intérieur a probablement maintenu le cap des 6% de croissance annuelle, tandis que le chômage a poursuivi sa baissse (les chiffres observés allant jusqu'en mai).

	Jan-01	Feb-01	Mar-01	Apr-01	Mai-01	Jun-01	Moyenne des trois derniers mois	Même période de l'année précédente
							Variations annuelles en %, sauf mention contraire	
Activité								
Production industrielle par jour ouvrable, en volume	-0,1	4,2	8,6				4,3	9,9
Production dans la construction par jour ouvrable, en volume	-17,8	2,2	1,7				-3,3	7,4
Chiffre d'affaires nominal de la construction	5,1	0,0	-1,1	-11,9			-4,2	22,2
Chiffre d'affaires en volume du commerce au total	12,6	-1,5	-2,0				2,5	-1,3
Chiffre d'affaires en volume du commerce de détail	5,7	6,4	8,3				6,8	-4,8
Prix, salaires								
Indice des prix à la consommation (IPCN)	2,9	2,9	2,9	2,8	3,3	2,9	3,0	2,8
Inflation sous-jacente	2,4	2,4	2,5	2,7	2,7	2,8	2,6	1,7
Prix pétroliers	12,8	9,7	10,4	4,7	13,8	4,7	7,6	28,0
Indice des prix à la production industrielle (IPP)	5,2	4,2	3,7	2,5			3,4	3,6
Indice des prix à la construction (dernier trimestre: 00T4)	...	...	...	...	...		3,5	2,3
Coût salarial moyen, par mois et par personne	7,2	5,4					4,7	4,4
Commerce extérieur								
Exportations de biens en volume	11,9	4,1	-2,1				4,6	25,8
Importations de biens en volume	13,3	3,1	-1,7				4,9	8,9
Emploi, chômage								
Emploi salarié intérieur	6,8	6,7	6,6	6,6	6,4		6,5	5,9
Emploi national	3,3	3,2	2,8	2,6	2,6		2,7	2,8
Taux de chômage (en % de la population active)	2,7	2,7	2,5	2,5	2,4		2,5	2,7

3. <u>Prévisions 2001-2002</u>

Résumé

La conjoncture mondiale s'est sensiblement refroidie au premier semestre de 2001, après une année 2000 de tous les records. La croissance de la demande mondiale, dont profiterait l'économie luxembourgeoise, devrait ainsi être divisée pratiquement par deux entre 2000 et 2001, la progression s'accélérant à nouveau en 2002. Le STATEC admet que les prix pétroliers, exprimés en Euro, vont diminuer d'environ 4% en 2001 et encore de 1% en 2002. Le taux de change Euro/USD s'établirait à 0,88 en 2001 et 0,85 en 2002, l'hypothèse technique sous-jacente étant celle d'un taux fixé à 0,85 – tel qu'observé en juin – sur l'horizon de prévision allant de juillet 2001 à décembre 2002.

Par rapport aux dernières prévisions du STATEC, publiées dans la NDC 4/2000, le Luxembourg enregistrerait ainsi une moins-value de croissance réelle du PIB d'environ 1,5%. En 2001, le PIB progresserait de quelque 4% et en 2002, la croissance accélérerait à nouveau à 5,3%.

Le ralentissement serait le plus marqué auprès des exportations de biens et de services dont la progression passerait de 14,3% en 2000 à 4,9% en 2001. Ceci vaudrait surtout pour les exportations de biens et les exportations de services financiers (commissions). La progression de la consommation privée resterait stable à +3,5% tandis que la FBCF (formation brute de capital fixe) serait encore affectée par l'effet "de base" engendré par une hausse importante et non récurrente en 1999 (+ 27%). Toutefois, le dynamisme de la FBCF resterait intact, notamment grâce aux investissements publics.

L'inflation resterait forte, à quelque 3% en 2001 et 2002 et verrait surtout une culmination de l'inflation sous-jacente à 3,5% fin 2001, début 2002. La prochaine tranche indiciaire serait déjà due pour le premier trimestre 2002. Cette nouvelle hausse de l'inflation, imprévue encore il y a quelques mois, est due en partie à la flambée des prix des produits pétroliers en avril/mai 2001 ainsi qu'aux effets "de second tour" (transmission de la hausse des prix pétroliers aux autres prix).

Le dynamisme excessif du marché du travail devrait venir progressivement à sa fin: il faut tenir compte du fait que l'emploi a tendance à réagir avec un certain retard à l'évolution de l'activité réelle. Ainsi, l'emploi salarié intérieur devrait croître encore de 5,5% en 2001(contre 6% en 2000) et de 5,0% en 2002. Le taux de chômage quant à lui se stabiliserait à 2,5%.

Le scénario exogène

L'environnement international

Au tournant de 2000/2001, la situation conjoncturelle internationale s'est nettement dégradée aux USA. Les économies européennes sont également entrées dans une phase de croissance ralentie. Ainsi, la demande mondiale, qui est censée s'adresser à l'économie luxembourgeoise, devrait considérablement ralentir en 2001. Dans un premier temps, le STATEC a repris les dernières prévisions de la Commission de l'UE en la matière, datant de mars 2001. En raison de la dégradation supplémentaire de la situation qui a eu lieu depuis, le STATEC a encore dû revoir à la baisse ces prévisions pour 2001 et 2002 (cf tableau 1).

Ainsi, la demande "mondiale" de biens, s'adressant à l'économie luxembourgeoise, ne devrait croître plus que de 6,7% en 2001 contre +12% en 2000. La prévision initiale de la commission de l'UE était de +7,7%. Le ralentissement est supposé s'exprimer de manière similaire pour ce qui est du commerce mondial de services: +3,8% en 2001 après +5,9% en 2000. En 2002, le commerce mondial, de façon générale, devrait s'accélérer à nouveau, mais très lentement. Les prix étrangers auxquels les exportateurs luxembourgeois vont faire face devraient diminuer très légèrement en 2001 avant de connaître une nouvelle reprise en 2002 (+1,5%) – cf tableau 2.

La forte hausse des ces mêmes prix internationaux (exprimés en euro) en 2000 était liée à l'appréciation du USD face à l'euro. Au printemps 2001, les principales organisations internationales prévoyaient une dépréciation de l'USD face à l'euro. Or, au cours des six premiers mois de 2001, le cours de l'euro a continué de se replier (-5% environ en rythme annuel). Le STATEC a retenu une hypothèse technique consistant à extrapoler, sur le restant de l'horizon de prévision, le taux de change moyen observé en juin, soit 0,85 USD pour un euro.

Au cours des six premiers mois de 2001, le prix du pétrole brut s'est inscrit à la baisse par rapport à 2000: -1,2%. En juin, le prix moyen était de 27,8 USD/ barrel. Notre prévision se base sur la fourchette - cible admise par l'OPEP (22-28 USD/ barrel): le STATEC suppose ainsi que le prix du barrel avoisinera 25 USD en décembre 2001 et qu'il y restera en 2002. Celà entraîne une baisse du prix moyen en 2001 de 7,8% par rapport à 2000 et de 5,2% en 2002 par rapport à 2001.

Environnement national

Les principales variables exogènes nationales ont trait aux deux secteurs "exogènes" (c.-à-d. non explicitement modélisés): le secteur public et le secteur financier.

Tandis que les hypothèses pour le secteur public se basent, en principe, sur les budgets prévisionnels tels qu'établis par le Ministère des Finances, l'évolution escomptée du secteur financier a été établie par le STATEC (pour ce qui est des variables qui entrent dans le modèle) en tenant compte notamment des développements du premier semestre 2001.

La consommation publique (en volume) devrait se ralentir en 2001 et 2002: +3,4% et +3,0% contre +4,9% en 2000.. D'autre part, les effets liés au démarrage de l'assurance-dépendance (introduite au 1.1.1999) se seront estompés. L'Etat va continuer d'investir massivement, les besoins étant nombreux sur divers plans: social, santé, scolaire, infrastructures de transport, etc... Ainsi, les dépenses d'investissement, exprimées en volume, vont évoluer à un rythme annuel d'environ 15% en 2001 et de plus de 25 % en 2002.

Le secteur financier devrait continuer à croître. Après la baisse des "commissions perçues" au premier trimestre 2001 (-12%), en raison du recul des marchés boursiers, le STATEC a projeté que le poste "exportations de commission bancaires", qui a constitué en 2000 quelque 35% des exportations totales de l'économie luxembourgeoise, ne va croître plus que de 7% en 2001 et de quelque 10% en 2002, chiffres à comparer avec un taux de croissance annuel moyen de quelque 15% de 1990 à 2000. Les investissements physiques du secteur financier vont continuer à se développer fortement, certaines grandes banques ayant envisagé des projets d'extension d'envergure.

	2000	2001	2002
	évolution réelle en % (ou spécifié autrement)		
Environnement international			
Taux de change Euro/$ (augm. = dépréc. de l'Euro)	15,6	4,5	3,5
Prix pétroliers (en USD)	61,3	-7,8	-5,2
Demande mondiale s'adressant à l'économie luxembourgeoise			
Demande de biens	12,0	6,7	6,8
Demande de services	5,9	4,1	5,0
Prix de la demande de biens	9,5	-0,2	1,4
Prix de la demande de biens et services	11,0	-0,2	1,5
Variables nationales			
Secteur public			
Consommation publique	4,9	3,4	3,0
Investissements publics	11,8	15,9	15,5
Secteur financier			
Exportations de commissions bancaires	25,6	7,0	10,5
Investissements physiques du secteur bancaire	18,2	5,9	6,2

Source: STATEC (juillet 2001)

Les principaux résultats

PIB et principaux agrégats

D'après les prévisions du STATEC, le PIB en volume devrait croître d'environ 4,0% en 2001 et de légèrement plus de 5% en 2002. Ces chiffres de croissance prévisionnelle du PIB s'inscrivent à la baisse par rapport aux dernières prévisions, publiées dans la NDC 4/2000. La moins-value de croissance cumulée sur deux années est de 1,5%. Ce développement est motivé par le sensible coup de froid qu'a pris le climat économique mondial. Il est clair par ailleurs que la réduction de la fiscalité en faveur des ménages (dès le 1.1.2001) et en faveur des entreprises (dès 2002) constitue un support à la faveur de la situation générale. Tandis qu'on peut quantifier approximativement les effets des premières mesures dans le cadre du modèle économétrique du STATEC, cela est impossible à l'heure actuelle pour la réduction de la fiscalité des entreprises.

Pour ce qui est des agrégats du PIB, exprimés en volume, relevons les éléments suivants:

- La consommation privée ne devrait s'accroître plus que de 3,5% environ, contre 4,5% dans la projection précédente. En dépit de la réforme fiscale et de la "compensation" automatique que les ménages obtiennent pour la perte de pouvoir d'achat due à la hausse des prix pétroliers - grâce au système de l'échelle mobile – on peut estimer que la hausse de la consommation privée ne va s'accélérer qu'en 2002, c.-à-d. lorsque le climat économique général se sera amélioré. Notons au passage qu'au cours des cinq premiers mois, les nouvelles immatriculations de voitures particulières et commerciales ont diminué de 3,5% tandis qu'au premier trimestre, le chiffre d'affaires du commerce de détail (exprimé en volume) a gagné 5,1%.

- La FBCF ne devrait croître que de 1,5% en 2001 pour redémarrer vraiment en 2002 (+5,8%). L'effet "de base" engendré par la forte croissance en 1999 (+27%) et ayant résulté en une stagnation de l'investissement en 2000 jouerait encore en 2001: de la sorte, on aurait, sur les trois années, une hausse moyenne de la FBCF de quelque 9%. En tout état de cause, les informations dont le STATEC dispose à l'heure actuelle ne laissent *pas conclure* à un ralentissement du dynamisme intrinsèque des investissements en capital physique dans l'économie luxembourgeoise.

	2000	2000	2001	2002
	mia LUF	taux de croissance		
PIB et principaux agrégats en volume				
PIB	728,6	8,5	3,9	5,3
Consommation finale des ménages	308,1	3,5	3,5	4,0
Consommation publique	123,4	4,9	3,4	3,0
Formation brute de capital fixe (yc variations de stocks)	164,0	0,5	1,5	5,8
Exportations de biens et services	890,4	14,3	4,9	7,1
Importations de biens et services	757,9	10,5	4,2	6,6
Autres agrégats				
Prix implicites du PIB	...	4,1	3,0	3,2
PIB nominal (mia LUF, prix courants)	...	827,2	885,5	962,7
PIB nominal	...	13,0	7,1	8,7
Indice des prix à la consommation (IPCN)	...	3,2	3,0	3,0
Echelle mobile des salaires	...	2,7	3,1	3,3
Coût salarial nominal moyen	...	5,0	4,8	5,2
Emploi salarié	...	6,0	5,5	5,0
Taux de chômage (définition nationale)	...	2,6	2,5	2,5
Masse salariale	407,6	11,3	10,6	10,5
Excédent d'exploitation des entreprises	400,3	12,6	3,6	6,9

- La trajectoire de la consommation publique est "exogène" dans le modèle. Ainsi, la consommation publique s'accroîtrait de 3,4% en 2001 et de 3,0% en 2002. Deux éléments jouent: la disparition des effets liés à l'introduction de l'assurance-dépendance en 1999 et la politique de limitation des dépenses publiques.
- Les principales organisations internationales concordent à dire que l'activité économique devrait reprendre fin 2001. Si certains doutes sont permis (quant au moment précis de la reprise aux USA et quant à l'ampleur du ralentissement en Europe) cette trajectoire est intégrée dans les variables de demande internationale que le STATEC a admises et qui déterminent l'évolution des exportations luxembourgeoises. Ainsi, les exportations de biens et services devraient s'accroître de 4,9% en 2001 et de 7,1% en 2002. Le ralentissement, voire la baisse de la production industrielle luxembourgeoise, prévisible pour les 2e et 3e trimestres 2001, devraient jouer sur les exportations de biens. Les exportations de commissions perçues par les institutions financières ont vraisemblablement chuté de quelque 10% en valeur au premier trimestre. Les commissions bancaires perçues sont directement liées à l'achat de titres boursiers et autres. Les commissions sont établies au pro-rata des valeurs des titres achetés, ce qui explique le repli des commissions perçues au premier trimestre 2001. D'autre part, il est probable que la forte hausse des valeurs boursières de ces dernières années ne se poursuivra pas en 2001, ce qui explique la projection prudente de l'agrégat "exportations de commissions bancaires".

Inflation, salaires

L'inflation, telle que mesurée par les prix à la consommation (indice national IPCN), s'était fortement accélérée en 1999 et 2000. Au premier semestre de 2001, la hausse moyenne de l'IPCN est revenue à 3,0% (contre 3,4% au deuxième semestre de 2000). Pour le reste de l'année 2001 ainsi que pour 2002, le STATEC s'attend à une certaine stabilité de l'inflation. Les prix pétroliers ne commenceraient à jouer à la baisse de manière significative qu'au courant de 2002, les effets indirects se faisant sentir alors encore plus tard. D'autre part, l'inflation sous-jacente restera forte, du moins encore au courant du premier semestre de 2002, c.-à-d. jusqu'à l'expiration des effets de la prochaine tranche indiciaire, probablement due pour le premier trimestre 2002. Le taux moyen d'inflation devrait ainsi être proche de 3% en 2001 et en 2002. Les hausses moyennes de l'échelle mobile des salaires seraient de 3,1% resp. 3,3% pour ces deux années. Notons encore que la croissance du coût salarial nominal moyen (par année, par personne) reviendrait à quelque 5%.

Emploi et chômage

L'emploi salarié a crû à un rythme de quelque 6% en 2000 et au courant des premiers mois de 2001. Ce dynamisme trouve son origine en partie dans le secteur financier au sens le plus large (y.c. les "professionnels" du secteur financier ainsi que les assurances et les métiers y liés) où l'emploi s'est accru de 7,5% en 2000. Ce dynamisme s'est maintenu au début de 2001.

Compte tenu des anticipations suivantes:

- pour 2001 et 2002: une *décélération* du dynamisme dans le secteur financier et donc de la création d'emplois, et,
- du contre-coup du ralentissement mondial subi par d'autres branches;

le STATEC avance, avec beaucoup de prudence, que la croissance de l'emploi salarié intérieur sur l'ensemble de l'année 2001 devrait revenir à 5,5% environ, après une croissance de 6,0% en 2000. En 2002, le marché du travail devrait freiner davantage, l'emploi salarié intérieur ne s'accroissant plus que de 5%. Ces rythmes sont plus proches d'un sentier d'expansion soutenable à moyen terme.

B. Les orientations générales de la politique budgétaire

1) Les tendances globales du projet de budget

Le **projet de budget pour 2002** se présente comme suit par rapport au budget voté de l'exercice 2001 et au compte provisoire de 2000:

	Compte provisoire	*Budget définitif*	*Projet de budget*	*Variation*	
	2000	*2001*	*2002*	*en euros*	*en %*
Budget courant					
Recettes	*5.640.901,2*	*5.412.818,2*	*5.941.446,9*	*+528.628,7*	*+9,77%*
Dépenses	*4.366.045,1*	*4.636.959,0*	*5.122.865,1*	*+485.906,1*	*+10,48%*
Excédents	*+1.274.856,1*	*+775.859,2*	*+818.581,8*	*+42.722,6*	...
Budget en capital					
Recettes	*45.706,6*	*33.890,9*	*35.949,4*	*+2.058,5*	*+6,07%*
Dépenses	*1.229.116,1*	*808.450,3*	*845.316,5*	*+36.866,2*	*+4,56%*
Excédents	*-1.183.409,5*	*-774.559,4*	*-809.367,1*	*-34.807,7*	...
Budget total					
Recettes	*5.686.607,8*	*5.446.709,1*	*5.977.396,3*	*+530.687,2*	*+9,74%*
Dépenses	*5.595.161,2*	*5.445.409,3*	*5.968.181,6*	*+522.772,3*	*+9,60%*
Excédents	*+91.446,6*	*1.299,8*	*+9.214,7*	*+7.914,9*	...

Notes: Les montants sont indiqués en milliers d'euros.
Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 2002 en comparaison avec le budget définitif pour 2001.

* * *

2) L'évolution des recettes et des dépenses de l'Etat

Ainsi qu'il ressort de ce tableau synoptique, **le projet de budget des dépenses pour 2002** progresse de 9,6% par rapport au budget des dépenses définitif pour l'exercice 2001, alors que le projet de **budget des recettes** affiche une progression de 9,7%.

En ce qui concerne le **budget des recettes**, il importe de tenir compte de l'incidence budgétaire de l'importante réforme fiscale que le Gouvernement a entamée en 2001, et dont une deuxième étape est prévue pour l'année 2002.

Le projet de réduction de la fiscalité des personnes physiques qui a débuté en 2001 se poursuivra en 2002 pour aboutir à partir de l'année d'imposition 2002 à une réduction de la charge fiscale globale de quelque 421 millions d'euros par rapport à l'année d'imposition 2001.

A partir de l'année 2002, le Gouvernement propose une réduction du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 30% à 22%. Cette mesure, combinée à certaines autres propositions de réduction de la fiscalité des entreprises devrait se traduire par un allégement de la charge fiscale des collectivités de quelque 322 millions d'euros pour l'année d'imposition 2002.

Quant au projet de **budget des dépenses en capital**, auquel incombe en premier lieu le financement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 2002 accusent une progression de 4,56% par rapport au budget définitif pour 2001.

Afin de pouvoir apprécier à sa juste valeur les efforts du Gouvernement dans le domaine de la création et de la modernisation des infrastructures et des équipements du pays, il importe de mettre en compte également les importantes dépenses d'investissements qui sont financées par l'intermédiaire des fonds d'investissements spéciaux.

Les dépenses d'investissements de l'Etat se composent en effet des dépenses inscrites au budget proprement dit, auxquelles sont ajoutées les dépenses des fonds spéciaux suivants: fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux, fonds des routes, fonds pour les monuments historiques et fonds du rail. Les dépenses d'investissements qui sont financées par l'intermédiaire de ces fonds spéciaux représentent au titre de l'exercice 2002 quelque 70% de l'effort d'investissement total de l'Etat.

Ainsi qu'il est indiqué plus en détail dans la suite de cet exposé, les dépenses d'investissements progressent au total de quelque 30% entre 2001 et 2002.

De son côté **le projet de budget des dépenses courantes** pour 2002 qui regroupe les charges courantes et permanentes de la collectivité nationale accuse une progression de 10,48% par rapport au budget définitif pour 2001.

Cette progression s'explique pour une large part par le fait que le budget des dépenses courantes est caractérisé par une très grande rigidité et qu'une proportion élevée des dépenses publiques (dépenses de rémunération du personnel, transferts à la sécurité sociale, autres transferts de revenus et de capitaux, etc.) est fixée par ou en vertu de dispositions législatives. D'autre part, cette croissance des dépenses publiques est renforcée par le fait qu'environ les deux tiers des dépenses courantes du budget de l'Etat sont liées, par le biais de l'échelle mobile des salaires, à l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les variations de ces dépenses sont donc très largement tributaires de l'évolution de cet indicateur.

Cette progression s'explique également par le fait que le projet de budget pour l'exercice 2002 comprend un ensemble de crédits supplémentaires qui ont été retenus par le Gouvernement en vue de la mise en œuvre de certaines mesures prioritaires de son action politique. Ces mesures qui répondent aux besoins sociaux de la population ainsi qu'aux nécessités économiques de la collectivité sont décrites en détail dans le commentaire du budget des dépenses de l'exposé introductif qui est destiné à mettre en évidence l'expression budgétaire de la politique gouvernementale dans les différents départements ministériels.

Sans vouloir entrer dans le détail de toutes ces mesures, il importe cependant d'insister sur les actions nouvelles suivantes dont l'incidence budgétaire totale se chiffre à 91 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2002:

- Relèvement du taux d'immunisation en matière de revenu minimum garanti (RMG)	5,0 millions euros
- Extension du bénéfice des "baby year" aux mères d'enfants nés avant 1988	9,0 millions euros
- Allocation d'un forfait d'éducation au profit de certains parents	22,5 millions euros
- Relèvement des allocations familiales	54,5 millions euros
Total	91,0 millions euros

Compte non tenu de ces dépenses nouvelles qui sont prévues dans les chiffres du projet de budget pour l'exercice 2002, la progression du total des dépenses courantes passe de 10,48% à 8,51% entre 2001 et 2002.

Dans l'analyse du **taux de progression global des dépenses du budget de l'Etat entre 2001 et 2002** (+9,6%), il importe également de tenir compte des répercussions financières de ces mesures nouvelles qui représentent au total 1,6 point de l'augmentation de la masse budgétaire entre 2001 et 2002. Abstraction faite de ces projets de dépenses nouvelles, la progression du total des dépenses du budget de l'Etat entre 2001 et 2002 s'établit à 7,9% au lieu de 9,6%.

Dans ce cadre, il importe également de noter que l'augmentation à première vue importante du budget des dépenses entre 2001 et 2002 résulte, pour une part importante, de la volonté du Gouvernement d'asseoir sur des bases encore plus solides le financement des dépenses des fonds spéciaux et plus particulièrement des dépenses des fonds d'investissements de l'Etat. A cette fin, une partie très importante de l'accroissement

des dépenses budgétaires a été affectée à **l'augmentation des dotations des principaux fonds spéciaux suivants:**

	(en millions d'euros)
Fonds de la Coopération au Développement	+ 9,3
Fonds national de la Recherche	+ 2,5
Fonds pour l'emploi	+ 2,8
Fonds du rail: réparations et entretien	+ 12,6
Fonds national de soutien à la production audiovisuelle	+ 2,0
Fonds pour la gestion de l'eau	+ 0,7
Fonds spécial des investissements hospitaliers	+ 2,0
Fonds pour la protection de l'environnement	+ 1,7
Fonds des routes	+ 1,0
Fonds d'investissements publics administratifs	+ 2,8
Fonds d'investissements publics scolaires	+ 6,3
Fonds pour la loi de garantie	+ 1,0
Fonds du rail: investissements	+ 15,0
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	+ 5,0
Total	+ 64,7

3) La politique budgétaire pluriannuelle du programme gouvernemental

Dans sa **déclaration du 12 août 1999** devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a insisté sur le fait que la prospérité de notre pays ne pourra être maintenue à long et moyen terme que si l'Etat réussit à garder les conditions d'équilibre actuelles de nos finances publiques qui constituent un fondement solide pour l'action du nouveau Gouvernement.

Dans ce contexte le Gouvernement rappelle que les programmes de stabilité luxembourgeois qui ont été approuvés sans réserves au niveau européen, s'inscrivent dans le nouvel environnement européen de surveillance et de coordination des politiques économiques en définissant les lignes de forces suivantes:

- la capacité de financement du secteur public devra rester excédentaire;
- le solde budgétaire de l'Etat central devra rester en équilibre;
- la croissance des dépenses ordinaires de l'Etat devra être inférieure à la croissance du budget total.

Il importe au Gouvernement de poursuivre une stricte discipline budgétaire et de veiller notamment à ce que la progression des dépenses de l'Etat ne dépasse pas, à moyen terme, les limites de la croissance économique.

Dans ce contexte il importe également de souligner que le Gouvernement s'est engagé à maintenir respectivement à son niveau très bas le montant de notre dette publique et à son niveau élevé les réserves budgétaires ainsi que les avoirs des fonds d'investissements.

La volonté de mettre en œuvre une politique budgétaire qui vise à ajuster l'évolution des dépenses de l'Etat sur la croissance du produit intérieur brut, dans une optique du moyen terme, exige qu'en principe, c'est-à-dire abstraction faite d'éventuels écarts dus au fait de la conjoncture, l'augmentation des dépenses de l'Etat ne dépasse pas les possibilités de croissance à moyen terme de notre économie. En présence de la très grande rigidité de nos dépenses publiques, une politique budgétaire visant à établir dans une optique annuelle un parallélisme absolu entre l'évolution du budget des dépenses de l'Etat et celle du produit intérieur brut s'avère en effet impossible. Il découle de ces observations que le respect des principes de politique budgétaire contenu dans la déclaration gouvernementale doit être apprécié dans un contexte pluriannuel et non pas dans un cadre purement annuel.

Dans l'intérêt de l'élaboration du présent projet de budget, le Gouvernement s'est basé sur les principales hypothèses macro-économiques telles qu'elles sont décrites en détail au chapitre A du présent exposé introductif.

En considération respectivement de la nature des dépenses de l'Etat dont quelque 2/3 du budget des dépenses courantes environ sont directement liées à l'évolution de l'échelle mobile des salaires et des principes de politique budgétaire du programme gouvernemental une importance particulière revient aux deux agrégats suivants:

- les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut;
- la hausse probable de l'échelle mobile des salaires entre 2000 et 2001.

En ce qui concerne tout d'abord **les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut**, il y a lieu de relever que les chiffres disponibles pour la première moitié de l'année permettent d'anticiper pour 2001 et 2002 une hausse moins importante du P.I.B. qu'initialement prévue. En effet, dans sa note de conjoncture du mois de janvier 2001 (N° 4/2000), le STATEC avait prévu pour l'année 2001 et pour l'année 2002 une hausse du P.I.B. de respectivement 5,1% et 5,5% (version SEC). Les développements récents, ont toutefois amené le STATEC à anticiper une hausse moins importante du P.I.B. pour l'année en cours. Ainsi, en 2001, le Luxembourg enregistrerait une moins-value de croissance réelle du PIB d'environ 1,5 points, de sorte que le PIB progresserait en 2001, en termes réels, à quelque 4% en 2001 et à quelque 5,0% à 6,0% en 2002.

Dans ces conditions, l'hypothèse d'un rythme de croissance pluriannuelle du produit intérieur brut de l'ordre de 5,5 % en volume ou de quelque 8,9% en valeur pourra être retenu pour la définition du taux moyen d'accroissement des dépenses publiques au titre de la présente législature.

Le second élément à prendre en considération dans le cadre de l'élaboration du budget de l'Etat, est formé par la **hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires**.

A cet égard, il convient de noter que dans l'exposé introductif, le STATEC note que lors de la phase de forte croissance des prix pétroliers en Europe, le Luxembourg était l'un des pays où l'inflation était la plus forte. Aujourd'hui, la progression des prix en Europe a rejoint, voire dépassée, celle observée au Luxembourg. Au cours des mois d'avril et de mai 2001, le taux général du Luxembourg, tel que mesuré par l'indice des prix à la consommation , était de 0,1% inférieur au taux moyen de la zone Euro, établi à 3,2% en moyenne. De façon générale, l'inflation, telle que mesurée par le taux général, s'est ralentie au premier semestre de 2001 par rapport au deuxième trimestre de 2000 (3,0% contre 3,5%).

Notons que le STATEC table sur une inflation qui passerait à un taux de l'ordre de 3,0 % pour les années 2001 et 2002.

Ces hypothèses en matière d'évolution de l'indice des prix à la consommation se traduisent en termes d'échelle mobile des salaires par une moyenne annuelle des cotes d'application de 603,2 points pour l'année 2002.

Ces prévisions se résument comme suit:

	2001	*2002*
- Indice des prix		
- Variation annuelle moyenne.....	*+3,0 %*	*+3,0 %*
- Echelle mobile des salaires: (cotes d'application)		
- Variation annuelle moyenne.....	*+3,1 %*	*+2,7 %*
- Moyenne actuelle.....	*587,2*	*603,2*

Il ressort de ce tableau que la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait un niveau de quelque 587,2 points pour l'année en cours, ce qui représente, par rapport à la prévision initiale de 581,2 points retenue au budget de 2001, un écart en plus de quelque 1,0 %.

4) La situation budgétaire du Luxembourg dans le contexte européen

a) Les orientations de politique économique et budgétaire du Conseil de l'Union européenne

Dans son rapport du mois d'avril 2001 sur les grandes orientations de politique économique des Etat membres de l'Union européenne, la Commission note que "Depuis le commencement de l'été 2000, date à laquelle les précédentes orientations ont été adoptées par le Conseil, l'environnement économique mondial est devenu nettement moins porteur suite à l'impact négatif d'un certain nombre de facteurs

intimement liés. On s'attend généralement à ce que le ralentissement de l'économie mondiale soit de courte durée mais les risques d'une évolution moins favorable sont cosidérables."

La Commission note encore qu'en dépit du retournement conjoncturel mondial, la zone euro devrait continuer à bénéficier en 2001-02, d'une croissance économique relativement solide d'environ 2,75% et de créations d'emplois, le tout assorti d'un reflux des pressions inflationnistes. La forte amélioration des fondamentaux macroéconomiques, la poursuite de la modération salariale en particulier, et des politiques de soutien adaptées ont permis de maintenir un climat favorable pour les investissements et d'assurer une croissance régulière de l'emploi. Cela a permis d'engendrer un cercle vertueux de croissance alimenté par la vigueur de la demande intérieure."

D'après la Commission, l'Union européenne doit faire face à un certain nombre de grands défis dans les années à venir ce qui implique la mise en place de politiques économiques appropriées. Ces défis peuvent être regroupées en trois catégories:

- un défi à court terme: préserver la croissance et la création d'emplois;
- un défi à moyen terme: consolider les bases de la croissance future et de l'emploi;
- un défi à long terme: se préparer à l'impact du vieillissement des populations.

Les principaux éléments de la stratégie à mettre en oeuvre tant au niveau macroéconomique que microéconomique sont les suivants:

- garantir la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques axées sur la croissance et la stabilité;
- améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques;
- dynamiser les marchés du travail;
- assurer le fonctionnement efficace des marchés de produits (biens et services);
- promouvoir l'efficacité et l'intégration du marché des services financiers de l'UE;
- encourager l'esprit d'entreprise;
- favoriser l'économie de la croissance;
- améliorer la durabilité environnementale.

En ce qui concerne plus particulièrement l'objectif d'améliorer la qualité et la viabilité des finances publiques, la Commission estime que les Etats membres devraient:

- poursuivre leurs efforts en vue de rendre les systèmes de prélèvements et de prestations plus favorables à l'emploi, en réduisant la pression fiscale globale, notamment sur les bas salaires, tout en poursuivant l'assainissement budgétaire, et en améliorant l'efficacité des systèmes de prélèvement;

- améliorer l'efficacité des dépenses publiques par le biais de réformes institutionnelles et structurelles; en particulier introduire ou améliorer les mécanismes qui contribuent au contrôle des dépenses;

- améliorer la viabilité à long terme des finances publiques. Outre des mesures destinées à augmenter les taux d'emplois, cela nécessitera une réduction rapide de la dette des administrations publiques ainsi qu'un approfondissement des réformes des systèmes de retraite. Parmi les mesures visant à assurer une assise financière plus solide au systèmes de retraite, il convient dans les pays qui n'ont pas encore fait un tel effort, d'accorder une part plus importante à la capitalisation de manière à parvenir à un meilleur équilibre entre les différents piliers qui composent ces systèmes de retraite;

- poursuivre la coordination fiscale afin d'éviter une concurrence fiscale dommageable et en vue de mettre en oeuvre de manière efficace l'accord du Conseil de novembre 2000 sur le paquet fiscal.

En ce qui concerne la situation du Luxembourg, la Commission note que l'activité économique était particulièrement vigoureuse en 1999 et en 2000 mais qu'il faut s'attendre à un ralentissement de la croissance du PIB en volume pour 2001 et 2002. La Commission insiste sur le fait que "Les résultats économiques récents sont très positifs et les finances publiques sont très saines. Toutefois l'accélération de la hausse des salaires et des prix constitue un défi important pour la politique économique".

Au niveau de la politique budgétaire, la Commission indique qu'en tenant compte des excédents budgétaires importants et de l'augmentation des dépenses budgétaires axées principalement sur les investissements et sur des mesures destinées à soutenir des objectifs spécifiques comme le développement de la société de l'information et la recherche, la politique budgétaire devrait se fixer les objectifs suivants:

- mettre en oeuvre une politique budgétaire plus restrictive lors de l'exécution du budget de 2001 et de l'élaboration du budget de 2002 afin de pouvoir neutraliser les pressions inflationnistes si elles persistent, et

- suivre de près l'accroissement des dépenses publiques afin de pouvoir préserver l'équilibre des finances publiques en cas de ralentissement de la croissance du PIB en volume et leur caractère soutenable à long terme en tenant compte du vieillissement de la population.

b) La situation budgétaire du Luxembourg par rapport aux autres Etats membres de l'Union européenne

Pour analyser la situation des finances publiques de notre pays par rapport à celle de ses partenaires européens, l'Union européenne accorde une première priorité au critère du déficit public.

Sur le plan de la politique budgétaire un mécanisme très strict a en effet été mis en place et ce, dès le début de la deuxième phase de **l'Union économique et monétaire** en vue de contraindre les politiques budgétaires nationales à une très grande discipline; la principale obligation étant d'éviter, tout déficit public excessif.

Le caractère excessif des déficits est fixé dans un protocole annexe dans les termes suivants:

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et P.I.B. est supérieur à 60 %;
- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le P.I.B. est supérieur à 3 %.

L'évolution de la capacité de financement ou du besoin de financement des administrations publiques, se présente actuellement comme suit (situation avril 2001):

(en % du PIB)

	1999	*2000*	*2001*	*2002*
Belgique	*-0,7*	*0,0*	*0,6*	*0,7*
Danmark	*3,1*	*2,5*	*3,2*	*2,9*
Allemagne	*-1,4*	*1,5*	*-1,7*	*-1,2*
Grèce	*-1,8*	*-0,9*	*0,0*	*0,6*
Espagne	*-1,2*	*-0,3*	*0,1*	*0,2*
France	*-1,6*	*-1,3*	*-0,6*	*-0,8*
Irlande	*2,1*	*4,5*	*3,9*	*3,6*
Italie	*-1,8*	*-0,3*	*-1,3*	*-1,0*
Luxembourg	*4,7*	*5,3*	*3,6*	*3,0*
Pays-Bas	*1,0*	*2,0*	*0,8*	*1,4*
Autriche	*-2,1*	*-1,1*	*-0,7*	*0,0*
Portugal	*-2,1*	*-1,4*	*-1,5*	*-1,5*
Finlande	*1,8*	*6,7*	*5,3*	*5,2*
Suède	*1,8*	*4,0*	*3,9*	*3,4*
Grande-Bretagne	*1,3*	*4,3*	*1,0*	*0,9*
EU-15	*-0,6*	*1,2*	*-0,2*	*0,0*
Zone Euro	*-1,2*	*0,4*	*-0,7*	*-0,4*

Il ressort de ce tableau que pour ce qui est du niveau des déficits, le Luxembourg se situe avec un excédent de financement des administrations publics de 3,5%, par rapport au PIB, très sensiblement au dessus du niveau moyen des Etats membres de la zone Euro. En 2002 le Luxembourg figure parmi les trois pays qui affichent des excédents de financement supérieurs à 3% (Irlande, Finlande et Luxembourg).

Pour ce qui est de l'évolution de la situation de notre pays il y a lieu de relever que la capacité de financement élevée en 1999 et 2000 (4,7% du PIB respectivement 5,3% du PIB) est imputable avant tout à la situation économique exceptionnelle de ces années qui s'est répercutée très favorablement sur les recettes de l'Etat. Le recul de la capacité de financement en 2001 et 2002 s'explique d'un côté par le ralentissement de l'économie et d'un autre côté par l'importante réforme fiscale qui a débuté en 2001 et se poursuivra en 2002. A cela s'ajoute le fait que des dépenses d'investissements très importantes sont prévues pour 2002.

5) L'équilibre global du projet de budget

Ainsi qu'il ressort du tableau synoptique présenté au début du présent chapitre, le projet de budget pour 2002 présente un excédent de recettes de 9,2 millions d'euros, ceci en l'absence de tout endettement supplémentaire.

Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales et de la maîtrise des dépenses courantes, le projet de budget pour 2002 ne prévoit pas l'émission d'un emprunt nouveau ni pour le budget proprement dit ni pour le financement des dépenses des fonds d'investissements.

Dans ce cadre il convient également de relever que le projet de budget pour l'exercice 2002 comprend une provision globale pour amendements d'un montant total de 12 millions d'euros dont la répartition sera précisée lors de la présentation des amendements budgétaires à la Chambre des Députés.

La situation très saine de nos finances publiques est également illustrée par le fait que l'excédent de recettes du budget courant couvre plus de 96% des dépenses en capital.

6) Les accents fondamentaux de la politique budgétaire

La situation financière très solide de notre pays qui se caractérise notamment par des budgets équilibrés voire excédentaires et une dette publique très faible constitue une condition essentielle pour assurer le financement des priorités du présent et pour préparer l'avenir.

- Poursuite de l'allégement de la charge fiscale globale

Dans le cadre de ses travaux budgétaires, le Gouvernement a accordé une première priorité à la poursuite de son projet d'allégement de la fiscalité tant pour les personnes physiques que pour les collectivités. Grâce aux importantes mesures fiscales que le Gouvernement a mis en œuvre à partir de l'année 2001 et dont une deuxième étape est prévue pour l'année 2002, les citoyens ne verront pas seulement s'accroître directement leur pouvoir d'achat mais ils pourront également tirer profit de l'accélération de la croissance économique et de la création d'emplois qui en découleront.

Les mesures fiscales qui sont proposées par le Gouvernement pour l'exercice 2002 sont commentées en détail au chapitre D ci-après.

- Le développement de la société de l'information

Dans l'internationalisation de plus en plus intense des relations économiques, les pays qui prospèrent sont ceux qui excellent en matière d'innovation et de développement de nouvelles idées. La réussite dépend toujours davantage de la volonté et de la capacité de pouvoir créer et développer une économie forte et innovatrice, au service des citoyens.

Conscient de cette réalité qui représente non seulement un enjeu économique mais également social et culturel, le Gouvernement a fait de la recherche et de l'optimisation des conditions respectivement d'accès, d'utilisation et de développement des technologies informatiques et de télécommunication l'une de ses grandes priorités.

Conformément aux engagements pris à cet égard par le Gouvernement, le projet de budget pour l'année 2002 affiche un accroissement très important des moyens financiers dans l'intérêt de l'accélération de l'avancement de notre pays dans la société de l'information. La traduction la plus visible de cet effort réside dans la majoration de 3,7 millions d'euros du crédit spécifique inscrit au budget du Ministère d'Etat, dans l'intérêt de la mise en œuvre du plan d'action national pour la société de l'information. Le crédit inscrit au budget pour 2002 s'élève à 8 millions d'euros.

Afin d'inciter également le secteur communal à s'associer à l'effort de l'État, un crédit nouveau de 500.000 euros a été inscrit au projet de budget pour 2002.

Parallèlement à cet effort il importe de relever que les choix opérés par le Gouvernement dans le cadre de la mise au point du projet de budget pour 2002 se traduisent également par un accroissement exceptionnel de 8,9 millions d'euros (+359 millions de francs) des crédits réservés au développement de

l'informatique dans les différents ministères et services publics (acquisition de hardware, de logiciels, frais d'études et de consultance, etc.).

- La poursuite du développement des activités de recherche et d'innovation

Investir dans la recherche et l'innovation grâce à des moyens budgétaires renforcés constitue l'un des axes prioritaires de la politique gouvernementale. La capacité d'innover et de développer de nouvelles initiatives scientifiques et technologiques requiert la mobilisation de tous les organismes des secteurs public et privé.

Les chercheurs qui travaillent dans les centres de recherche publics, dans les établissements d'enseignement universitaire, dans les hôpitaux et dans les entreprises privées - pour ne citer que ceux-là – contribuent très largement, grâce à leurs idées et leur savoir faire, à assurer les bases du développement futur de notre pays.

Conscient de cet enjeu, le Gouvernement propose une majoration substantielle des moyens budgétaires pour la recherche scientifique et appliquée publique qui s'établissent au total (dépenses courantes et dépenses en capital) à 27.375.846 euros au projet de budget pour 2002.

Le total des crédits afférents progresse ainsi de 9,5 millions d'euros, ou de 53,33% par rapport aux crédits inscrits au budget de l'exercice 2001 et atteignent quelque 0,19% du PIB en 2002. En l'espace de quatre ans (1999-2000), le total des crédits prévus au budget dans l'intérêt des activités de la recherche scientifique et du développement technologique a ainsi progressé de +279%.

Parmi les crédits prévus pour l'exercice 2002, la dotation au Fonds national de la recherche passe de 5.000.000 euros en 2001 à 7.500.000 euros (+2.500.000 euros/+50%).

A cet égard, il importe de rappeler qu'en 2000, l'Etat a signé avec le Fonds national de la Recherche quatre conventions portant sur les programmes pluriannuels de recherche définis dans le cadre des axes prioritaires arrêtés par le Fonds et portant sur un montant total de 25,2 millions d'euros:

- Sécurité et efficacité des nouvelles pratiques du commerce électronique
- Matériaux innovateurs et nanotechnologie
- Gestion durable des ressources hydriques
- Biotechnologie et santé

Signalons aussi que le total des dotations de l'Etat aux centres de recherche publics dans l'intérêt de leur fonctionnement passe de 3.295.695 euros en 2001 à 3.978.782 euros en 2002. Cette progression très importante de 683.087 euros, soit de 20,73% répond au souci du Gouvernement de renforcer l'assise financière des structures de recherche existantes.

Finalement, l'Etat accentue considérablement son soutien financier du projet « Technoport Schlassgoart » mise en oeuvre en collaboration avec la Ville d'Esch-sur-Alzette et les sociétés ARBED et ProfilARBED.

- Le financement des actions extérieures prioritaires

Dans le cadre de l'élaboration du projet de budget pour 2002 le Gouvernement a décidé de mettre notre pays en mesure d'apporter une contribution appropriée dans l'intérêt du financement de missions de maintien de la paix et de la stabilité en Europe et dans le monde en général.

Est ainsi prévu le relèvement substantiel des crédits couvrant les contributions obligatoires aux opérations de maintien de la paix sous les égides d'organismes internationaux (+, 1,1 millions d'euros ou + 170 %) ainsi que les contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique, concernant notamment le domaine de la diplomatie préventive; sont enfin inscrits des crédits nouveaux destinés à la participation à des actions politiques ainsi que de coopération militaire dans les secteurs du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'au titre du Partenariat pour la Paix et du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est (175.000 euros).

La réalisation de l'objectif susmentionné se traduit également par la poursuite du renforcement des moyens humains et matériels du Ministère des Affaires étrangères ; à signaler notamment dans ce cadre l'inscription de crédits de plus d' 1,0 million d'euros en vue de l'ouverture d'ambassades à Prague et en Inde.

A mentionner finalement les dépenses prévues dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe en 2002, soit au total quelque 604.000 euros, dont plus de 480.000 euros au titre des frais d'organisation administrative et du financement d'actions ponctuelles réalisées par cette institution, ainsi que plus de 124.000 euros au titre de la réalisation d'actions culturelles.

- L'incidence des mesures d'amélioraton du régime général d'assurance-pension

Dans le cadre de l'analyse de la déclaration finale du 16 juillet 2001 de la table ronde sur les pensions, le Gouvernement a arrêté les propositions suivantes qui concernent certaines catégories de personnes, assurées ou non et qui grèveront le budget de l'exercice à venir:

Unité: milliers d'euros

	Coût	Entrée en vigueur
1) Relèvement, de 20 % à 30 % du revenu minimum global garanti (RMG), du taux d'immunisation des revenus professionnels ou de remplacement et d'autres compléments alloués au titre de la sécurité sociale luxembourgeoise ou étrangère	5.000	1.1.2002
2) Extension du bénéfice des "baby year" aux mères d'enfants nés avant 1988	9.000	1.3.2002
3) Allocation d'un forfait d'éducation de l'ordre de 3.000 francs par mois par enfant aux parents ne bénéficiant pas d'une pension personnelle	22.500	1.7.2002
Répercussions totales sur le budget de l'exercice 2002	36.500	-

Etant donné que les mesures énumérées sous 1) et 3) ne visent pas spécifiquement les bénéficiaires de l'assurance pension contributive, les crédits afférents ont été inscrits au budget du Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la jeunesse, à savoir:

- pour ce qui est du relèvement du taux d'immunisation en matière de revenu minimum garanti, majoration du crédit inscrit à l'article 12.4.34.010 (dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti)

- pour ce qui est de l'allocation du forfait d'éducation, et en attendant que soient arrêtées définitivement les compétences et modalités d'attribution de cette prestation nouvelle, inscription de l'article nouveau 12.0.42.000 à la section 12.0. "Famille".

Ces mesures sont commentées plus amplement au chapitre E ci-après (voir les explications du Ministère de la Sécurité sociale).

- Le développement des infrastructures sociales, médicales et familiales

Le Gouvernement entend continuer à développer activement le tissu des infrastructures dans le domaine socio-familial, avec comme points forts le secteur des personnes handicapées, le domaine de la jeunesse ainsi que les foyers de jour pour enfants.

En ce qui concerne ce dernier secteur, il y a lieu de noter que le développement du réseau de crèches conventionnées se trouve complété par une augmentation sensible du crédit permettant la prise en location de chaises dans des crèches privées (+225%) qui seront rétrocédées en appliquant le tarif en vigueur dans les foyers de jour conventionnés, ainsi que par la création de 42 nouveaux postes conventionnés.

Le projet de budget prévoit par ailleurs les crédits nécessaires au développement des infrastructures prenant en charge les enfants scolarisés en dehors des heures classe (activités de loisir, assistance aux travaux à domicile, cantines etc.), tant en ce qui concerne la participation de l'Etat aux frais de fonctionnement (4 millions d'euros, soit +100%) que la participation aux frais d'infrastructure qui sont à charge du fonds pour le financement des investissements socio-familiaux.

Pour ce qui est du Ministère de la Santé, le projet de budget prévoit la création de 15 postes conventionnés supplémentaires, principalement dans les domaines de la psychiatrie extrahospitalière et des maladies de la dépendance.

En ce qui concerne le secteur hospitalier, la majoration de 35 à 37 millions d'euros de la dotation au fonds des investissements hospitaliers est à voir en relation avec la dotation supplémentaire prévue au titre du projet de loi relatif à l'affectation des plus-values de recettes de 2000 (100 millions d'euros). Cette dotation supplémentaire permettra de financer avec des dotations annuelles ordinaires du même ordre de

grandeur que celle proposée pour 2002 les différents projets de rénovation et de construction tels qu'ils résultent de la loi du 21 juin 1999.

- La participation de l'Etat dans le financement des assurances maladie, pension et accidents.

Comme les années précédentes, la progression des crédits de l'assurance maladie et de l'assurance pension, qui s'élève à 10,7 %, est marquée dans une mesure déterminante par la progression toujours très sensible de la masse cotisable.

Celle-ci est due tout d'abord à la croissance continue du nombre des cotisants, ensuite, mais dans une moindre mesure, à l'évolution des rémunérations réelles. S'y ajoute l'incidence de l'accroissement de l'inflation et partant de l'échelle mobile des salaires.

Pour ce qui est plus particulièrement de l'influence de la croissance de l'emploi sur les crédits afférents, il importe de relever que la progression des contributions de l'Etat à l'assurance maladie et à l'assurance pension, est influencée non seulement de la croissance de la masse cotisable escomptée entre 2001 et 2002, mais également par l'évolution exceptionnelle et imprévisible de cette masse cotisable entre 2000 et 2001, ce facteur s'ajoutant à la progression 2001/2002.

Quant à l'assurance accidents, il convient de mentionner les répercussions de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural dont l'article 41 comporte un relèvement sensible de la majoration pour grands blessés, d'une incidence budgétaire estimée à quelque 0,96 millions d'euros en 2002, mesure qui contribue à porter l'accroissement global de la contribution de l'Etat à l'assurance accidents à 10,6 % entre 2001 et 2002.

- Le développement de la politique de solidarité et de l'action humanitaire

Dépassant 0,7 % en 2000, le taux de cette aide sera porté dès 2001 de 0,75 % - taux atteint en 2001 et légèrement inférieur (suite à l'accroissement exceptionnel du RNB constaté en 2000) au taux objectif prévu lors de l'établissement du budget - à 0,80 % en 2002. Il en résulte, compte tenu de l'accroissement concomitant du R.N.B., une augmentation de l'aide totale au développement de plus de 26 millions d'euros ou de 16,8 %. La réalisation de ce taux maintient notre pays dans le peloton des 5 pays dont le taux de l'aide publique au développement est le plus élevé au monde.

- Le développement des investissements de l'Etat

Confronté, d'une part, à une évolution économique internationale qui s'annonce moins favorable et, d'autre part, à une forte croissance démographique, le Gouvernement entend satisfaire les besoins collectifs en matière d'infrastructures publiques par la poursuite et même par l'intensification d'une politique d'investissement ambitieuse dans le domaine de la création des infrastructures publiques.

Ainsi, l'accroissement des dépenses en la matière s'élève à 30,4% en 2002 pour atteindre le montant total de 725 millions d'euros, soit 11,7% des dépenses totales de l'Etat pour 2002 (contre 10.0% en 2001).

En conséquence, le pourcentage de ces dépenses par rapport au produit intérieur brut continuera également de s'accroître pour s'établir à 3,0% en 2002, après avoir atteint prévisiblement 2,5% en 2001 et 2,0% en 2000.

Il convient de relever également dans ce contexte que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg - exprimé par la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public - reste le plus élevé des pays de l'Union Européenne. Au titre de l'exercice 2001 ce ratio s'élève à 4,6% du P.I.B., alors que la moyenne pour les autres pays de l'Union européenne s'établit à 2,3%.

Précisons encore que le montant des investissements en question se dégage de la ventilation économique des dépenses d'investissement - code 7 – du budget proprement dit, auxquelles sont ajoutées les dépenses des fonds spéciaux suivants : fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux ; fonds des routes, fonds pour les monuments historiques et fonds du rail.

Le tableau ci-après - qui retrace l'évolution pluriannuelle des différentes composantes des investissements de l'Etat – fait ressortir que les crédits budgétaires au sens strict du terme n'accusent qu'une croissance modérée pendant cette période. Par contre, les dépenses totales des fonds spéciaux passent de 235,2 millions d'euros en 1999 à 522,3 millions d'euros en 2002 ce qui équivaut à un accroissement moyen de quelque 30% par an.

	1999 Compte gén.	2000 Compte prov.	2001 Budget voté	2002 Projet de budget
1) Crédits budgétaires:				
71 - Achat de terrains et de bâtiments.....	*18.025,0*	*20.616,3*	*5.525,0*	*6.325,0*
72 - Constr. de bâtiments dans le pays.....	*54.601,2*	*56.487,0*	*50.252,7*	*55.489,1*
73 - Construction de routes.....	*69.302,8*	*65.487,9*	*77.234,5*	*80.521,1*
74 - Achat de biens meubles durables.....	*37.656,2*	*41.689,3*	*52.460,6*	*60.605,8*
2) Fonds d'investissements de l'Etat.....	*235.212,9*	*244.214,2*	*370.506,6*	*522.317,1*
3) Total des investissements.....	***414.798,1***	***428.494,7***	***555.979,4***	***725.258,1***
Variation en %.....		*3,3%*	*29,8%*	*30,4%*
4) Total des dépenses de l'Etat.....	*4.855.278,7*	*5.595.155,8*	*5.445.409,4*	*5.928.303,1*
Investissements en % des dép. de l'Etat	***8,5%***	***7,7%***	***10,2%***	***12,2%***
5) P.I.B. Au prix du marché (version SEC).....	*18.141.393,5*	*20.505.407*	*21.952.151*	*23.864.196*
Investissements en % du P.I.B.	***2,3%***	***2,1%***	***2,5%***	***3,0%***

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros.
ad 1) Dépenses ventilées par code économique.
ad 2) Dépenses sous "Fonds d'investissements de l'Etat" sont celles reprises au tableau détaillé ci-dessous.
ad 4) Dépenses budgétaires + dépenses des Fonds d'investissements – dotations de ces mêmes Fonds.

Le tableau détaillé des dépenses des principaux fonds d'investissements montre l'importance relative du Fonds des Routes dont les dépenses de 167.7 millions d'euros représentent à elles seules plus de 30% du total de 522.3 millions d'euros.

Evolution des dépenses des principaux fonds d'investissements

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
- Administratif.....	*37.863,3*	*30.448,8*	*33.237,6*	*30.171,1*	*33.030,3*	*61.513,7*	*101.396,4*
- Scolaire.....	*20.305,0*	*33.453,2*	*55.471,1*	*81.547,1*	*60.461,5*	*64.561,4*	*82.839,2*
- Sanitaire.....	*3.862,2*	*5.736,3*	*7.578,1*	*10.919,7*	*14.968,9*	*16.739,5*	*24.530,8*
- Fonds des routes.....	*83.083,9*	*73.569,8*	*60.815,7*	*62.947,6*	*99.866,4*	*116.098,5*	*132.129,7*
- Monuments histor.	*5.257,8*	*4.375,3*	*6.765,0*	*6.237,0*	*8.849,8*	*7.480,2*	*7.374,8*
- Fonds du Rail.....	*22.248,4*	*33.998,6*	*28.696,2*	*35.508,3*	*30.461,2*	*41.565,0*	*72.075,0*
Total général.....	*172.620,6*	*181.582,0*	*192.563,7*	*227.330,8*	*247.638,1*	*307.958,3*	*420.345,9*
Variation en %.....	-	*+ 5,2%*	*+ 6,0%*	*+ 18,1%*	*+ 8,9%*	*+ 24,4%*	*+ 36,5%*

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en milliers d'euros

Relevons que les efforts en faveur des réseaux de transport performants ne se limitent pas aux seules infrastructures routières comme en témoigne les investissements financés par le Fonds du Rail, en augmentation de quelque 35% en moyenne par an depuis 1999 pour atteindre 78 millions d'euros en 2002.

En ce qui concerne les investissements financés par les crédits des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux), ils passent de 103,3 millions d'euros en 1999 à 262,3 millions d'euros en 2002, soit une augmentation de 154%.

La croissance la plus importante est enregistrée par le fonds d'investissements publics administratif dont les dépenses totales vont doubler en 2002, suite à la mise en chantier de nombreux projets de grande envergure. Toutefois, il convient de relever plus particulièrement la croissance des dépenses de 64.5% affichée par le fonds d'investissements publics scolaire pour 2002, suite aux premières décisions prises dans le cadre du plan sectoriel Lycées.

Précisons à ce sujet que le Gouvernement procédera en automne à l'adoption d'un programme pluriannuel révisé portant sur les dépenses en capital pour la période 2001-2005 et qui précisera la réalisation des différents projets au cours des cinq années à venir.

Cette énumération des accents politiques décidés par le Gouvernement lors de la mise au point du projet de budget pour 2002 est loin d'être exhaustive, comme les tableaux ci-dessus ne portent que sur les investissements qui sont exécutés directement par l'Etat pour son propre compte. Ils ne reflètent donc pas les multiples interventions qui sont pratiquées par l'Etat, notamment au moyen de l'allocation de subventions d'intérêt et de subventions en capital, afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques et du secteur privé. Citons à ce propos les programmes quinquennaux d'équipements sportifs et d'infrastructure touristique.

Les accents particuliers du budget des recettes

Le projet de budget des recettes courantes et en capital pour l'exercice 2002 est commenté en détail au chapitre D du présent exposé introductif.

C. Les aspects importants de la situation financière

1) Le compte provisoire de l'exercice 2000

I. Le budget définitif de l'exercice 2000

Rappelons que le budget de l'exercice 2000 tel qu'il a été arrêté par la loi du 24 décembre 1999 se présente comme suit en euros:

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Budget total
Recettes	4.811,3	3,7	4.815,0
Dépenses	4.316,5	495,3	4.811,8
Excédents	+494,8	-491,6	+3,2

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.

Le budget voté de l'exercice 2000 a été modifié par la loi du 28 juillet 2000 relative à l'accord salarial dans la fonction publique et par la loi du 17 juillet 2000 portant création d'un lycée d'enseignement secondaire au "Geesseknäppchen". Du point de vue budgétaire, ces deux lois ont eu pour effet de majorer d'un montant global de 51,8 millions d'euros le total des dépenses du budget voté de cet exercice.

C'est ainsi que la loi du 28 juillet 2000 relative à l'accord salarial dans la fonction publique a apporté les modifications suivantes au budget voté de l'exercice écoulé.

1) Le crédit de l'article 08.0.11.310, libellé "Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat" a été porté de 411.497.000 francs à 1.999.497.000 francs ..... +39,3 millions euros

2) Le crédit de l'article 08.0.34.080, libellé "Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonification d'intérêts aux agents publics" a été porté de 82.000.000 francs à 106.000.000 francs ..... +0,6 million euros

3) Un nouvel article 08.0.12.011, libellé "Frais de route et de séjour" a été ajouté au budget voté avec un montant de 11.000.000 francs ..... +0,3 million euros

4) Un nouvel article 08.0.33.001, libellé "Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat" a été ajouté au budget voté avec un montant de 144.000.000 francs ..... +3,6 millions euros

5) Un nouvel article 08.0.12.350, libellé "Participation aux frais de certaines catégories de personnel des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois" a été ajouté au budget voté avec un montant de 320.500.000 francs ..... +7,9 millions euros

Total ..... + 51,7 millions euros

La loi du 17 juillet 2000 portant création d'un établissement d'enseignement secondaire au campus "Geesseknäppchen" a modifié comme suit le budget voté de l'exercice 2000:

- Le crédit de l'article budgétaire 11.1.12.081 libellé "Bâtiments: exploitation et entretien" a été porté de 54.420.000 francs à 56.810.000 francs, soit une majoration de 2.390.000 francs ou de 59.246,5 euros;

- Un crédit de 3.000.000 francs ou de 74.368 euros a été inscrit au nouvel article 11.1.12.258 libellé "Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg: frais d'exploitation courants".

Le tableau ci-après résume l'incidence globale de ces dispositions législatives sur les chiffres agrégés du budget voté de l'exercice 2000:

	Budget voté 2000	Modifications	Budget définitif 2000
Budget ordinaire			
Recettes	4.811,3	-	4.811,3
Dépenses	4.316,5	+51,8	4.368,3
Excédents	494,8	-51,8	+443,0
Budget extraordinaire			
Recettes	3,7	-	3,7
Dépenses	495,3	-	495,3
Excédents	-491,6	-	-491,6
Budget total			
Recettes	4.815,0	-	4.815,0
Dépenses	4.811,8	+51,8	4.863,6
Excédents	+3,2	-51,8	-48,6

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.

II. La situation globale du compte provisoire

Le compte provisoire de l'exercice 2000 se présente globalement comme suit par rapport au budget définitif pour le même exercice et au compte général de 1999:

	Compte général 1999	*Budget définitif 2000*	*Compte provisoire 2000*	*Plus-ou moins-values*	*Variation (en %)*
Budget ordinaire					
Recettes	*4.972,8*	*4.811,3*	*5.682,2*	*+ 709,4*	*+14,27%*
Dépenses	*4.093,8*	*4.368,3*	*4.509,7*	*+ 415,9*	*+10,16%*
Excédents	*879,0*	*443,0*	*1.172,5*	*+ 293,5*	*33,39%*
Budget extraordinaire					
Recettes	*2,8*	*3,7*	*4,4*	*+ 1,6*	*57,84%*
Dépenses	*761,5*	*495,3*	*1.085,5*	*+ 324,0*	*42,56%*
Excédents	*-758,7*	*-491,6*	*-1.081,1*	*- 322,4*	*42,50%*
Budget total					
Recettes	*4.975,6*	*4.815,0*	*5.686,6*	*+ 711,0*	*14,29%*
Dépenses	*4.855,3*	*4.863,6*	*5.595,2*	*+ 739,9*	*15,24%*
Excédent	*120,3*	*-48,6*	*91,4*	*- 28,9*	...

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions d'euros.
Les variations sont exprimées par rapport au compte général de 1999.

Au vu de la structure et au vu des chiffres de ce tableau il importe de noter que le budget de l'exercice 2000 a été établi et exécuté suivant l'ancienne législation sur la comptabilité de l'Etat. Cela signifie notamment que les chiffres budgétaires sont présentés en fonction de l'ancienne structure budgétaire qui prévoyait une subdivision en budget ordinaire et budget extraordinaire. A partir de l'exercice budgétaire 2001, les recettes et les dépenses de l'Etat sont subdivisées en recettes et dépenses courantes et en recettes et dépenses en capital.

Dans ce cadre, il importe également de relever, pour ce qui est notamment de la clôture des comptes, les dispositions de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ne sont pas encore applicables à l'exercice 2000.

L'article 9 de cette loi dispose en effet que les opérations relatives au paiement des dépenses et au recouvrement des recettes peuvent se prolonger au delà du 31 mars de l'année suivant l'exercice.

Dès lors et ce dans la lignée des règles en vigueur au cours des années antérieures les opérations de comptabilisation des recettes et des dépenses de l'exercice 2000 n'ont pas encore pû être clôturées. Dans ces conditions les chiffres du tableau ci-avant revêtent, au moment de la mise au point final du projet de budget pour 2002, un caractère provisoire. Cette constatation explique également la différence entre les chiffres du tableau ci-avant et ceux figurant dans le projet de loi sur l'affectation des plus-values de recettes de l'exercice 2000 que le Gouvernement a déposé à la Chambre des Députés le 26 juillet 2001.

Au moment de la mise au point de ce projet de loi, au mois de mai dernier, il n'avait donc pas encore été possible d'estimer avec précision les recettes et les dépenses probables de l'exercice écoulé. En particulier il n'avait pas été possible d'arrêter, à cette époque, avec toute la précision souhaitée le volume total des crédits votés qui ne seraient pas totalement utilisés avant la clôture définitive de l'exercice.

D'après les données actuellement disponibles l'excédent budgétaire de l'exercice 2000 s'est amélioré de quelque 91 millions d'euros par rapport aux chiffres renseignés dans le susdit projet de loi.

Comme ce fût le cas les années précédentes cet excédent de recettes sera affecté à la réserve budgétaire qui s'est élevée à 501,0 mio euros à la fin de l'exercice 1999.

III. Les principales plus-values ou moins-values de recettes

Le tableau ci-après montre l'origine des principales plus-values et moins-values de recettes ordinaires qui ont été réalisées au cours de l'exercice 2000:

Article	Libellé	Budget définitif 2000	Résultats probables 2000	Variations
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités	942,0	1.008,7	66,7
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	247,9	255,0	7,1
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.068,4	1.166,6	98,2
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	68,2	93,3	25,1
64.0.37.021	Impôt sur la fortune	133,9	152,3	18,4
64.2.10.010	Recettes diverses non ventilées	3,0	14,9	11,9
64.3.26.010	Intérêts de fonds en dépôt	45,9	72,9	27,0
64.3.28.005	Redevances à payer par la société européenne des satellites	54,5	63,1	8,6
64.3.28.015	Redevances à payer par l'entreprise des postes et télécommunications	44,6	31,9	-12,7
64.5.36.010	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	574,0	693,8	119,8

Article	Libellé	Budget définitif 2000	Résultats probables 2000	Variations
64.5.36.011	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	78,1	100,4	22,3
64.5.36.012	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	22,9	28,2	5,3
64.6.36.000	Taxe sur la valeur ajoutée	806,8	973,3	166,5
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société	290,0	468,8	178,8
64.6.36.050	Droits d'enregistrement	136,3	212,2	75,9
64.6.56.040	Droits de succession	17,4	28,4	11,0
	Autres plus- et moins-values	-	-	41,7
	Total	-	-	871,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Ainsi qu'il ressort de ce tableau, ce sont les recettes suivantes qui ont enregistré les variations les plus importantes:

- article 64.6.36.032 "Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés". La plus-value de 178,8 millions d'euros est due pour l'essentiel aux évolutions boursières difficilement prévisibles à l'avance.

- article 64.6.36.000 "Taxe sur la valeur ajoutée (+166,5 millions d'euros). Cette plus-value importante s'explique par la consommation accrue des ménages, par les effets de la croissance économique, par l'augmentation des salaires et des revenus, et, marginalement par la hausse des prix du pétrole".

- article 64.5.36.010 "Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise" +119,8 millions d'euros. Les plus-valus enregistrées au niveau de cet article sont imputables pour une partie essentielle à l'imprévisibilité de la croissance des prix du pétrole.

- article 64.0.37.011 "Impôt retenu sur les traitements et salaires". En 2000, les recettes perçues au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires ont dépassé de 98,2 millions d'euros les prévisions inscrites au budget voté de ce même exercice. Cette plus-value très importante est due à l'évolution très dynamique des salaires nominaux et à la progression très soutenue de la population active. Ainsi, en 1999 la progression des salaires nominaux s'est élevée à 3% et à quelque 5% en 2000. Pour ce qui est plus particulièrement de l'augmentation de la population active, il convient de noter que d'après les chiffres du STATEC le nombre de salariés a progressé de 5,3% en 1999 et de 6% en 2000.

- article 64.0.37.000 "Impôt sur le revenu des collectivités" +66,7 millions d'euros. La forte croissance des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des collectivités pour l'exercice 2000 s'explique par la forte croissance de l'économie luxembourgeoise qui a atteint le chiffre de 8,5 % (P.I.B. en volume)

La moins-value la plus importante au niveau des recettes se retrouve au niveau de la redevance de l'Entreprise des P&T à savoir -12,7 millions d'euros.

IV. Les principales plus-values ou moins-values de dépenses

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant, les dépenses totales de l'exercice 2000 présentent par rapport aux chiffres correspondants du budget définitif du même exercice une plus-value de 731,6 millions euros si l'on tient compte des dotations supplémentaires qui ont été allouées aux principaux fonds spéciaux de l'Etat.

Grâce aux excellents résultats financiers de l'exercice 2000, les alimentations supplémentaires suivantes ont en effet pu être effectuées au profit de ces fonds spéciaux au titre de l'exercice écoulé:

- Fonds pour les monuments historiques	10 millions euros
- Fonds d'investissements publics administratifs	200 millions euros
- Fonds d'investissements scolaires	25 millions euros
- Fonds des routes	150 millions euros
- Fonds du rail	40 millions euros
- Fonds pour le financement des infrastr. sociofamiliales	10 millions euros
- Fonds pour la loi de garantie	50 millions euros
- Fonds pour les investissements hospitaliers	100 millions euros
- Fonds pour la protection de l'environnement	3 millions euros
- Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	10 millions euros
- Fonds pour le service de la dette publique	25 millions euros
- Fonds pour la coopération au développement	25 millions euros
Total	648 millions euros

Compte non tenu des dotations supplémentaires au profit des susdits fonds spéciaux, les dépenses du compte provisoire de l'exercice 2000 ne dépassent les dépenses initialement prévues dans le budget définitif que de 83,6 millions euros. Dans l'interprétation de ce chiffre, il importe par ailleurs de tenir compte du fait que la quasi-totalité de ces dépenses additionnelles découlent directement de la situation économique très favorable de l'exercice écoulé.

Tel est notamment le cas pour les dépenses supplémentaires suivantes:

- Participation au financement de l'assurance-pension. . . . . + 44,8 mio euros
- Participation au financement de l'assurance-maladie maternité. . . . . + 19,7 mio euros
- Participation au financement des allocations familiales. . . . . + 5,1 mio euros
- Alimentation du fonds commuanl de dotation financière. . . . . + 16,7 mio euros

Conformément à la déclaration gouvernementale du 12 août 1999 devant la Chambre des Députés, l'affectation de ces plus-values de recettes fait l'objet d'un projet de loi que le Gouvernement a déposé à la Chambre des Députés.

Si l'on fait abstraction de ces dépenses supplémentaires qui échappent à l'emprise du Gouvernement, il est important de constater que l'enveloppe globale qui avait été votée par la Chambre des Députés n'a pas été dépassée.

Le tableau ci-après indique **les principales plus-values et moins-values de dépenses** qui ont été effectuées au titre de l'exercice 2000:

Article	Libellé	Budget définitif 2000	Compte provisoire 2000	Variations
01.7.93.000	Alimentation du fonds de la coopération au développement	58,6	83,6	25,0
06.0.91.005	Alimentation du fonds spécial pour le service de la dette publique: amortissements	8,3	33,3	25,0
08.0.11.310	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat	49,6	0	-49,6
08.0.12.350	Participation aux frais de certaines catégories de personnel des communes et de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois	7,9	0	-7,9
09.1.93.000	Alimentation du fonds communal de dotation financière	244,6	261,3	16,7
11.0.11.020	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	8,5	22,5	14,0
11.3.32.010	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises	0,2	5,3	5,1
12.3.33.012	Accueil de réfugiés: fonctionnement des foyers d'accueil; entretien des réfugiés et des demandeurs d'asile	6,2	18,1	11,9
12.5.42.000	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat	130,2	135,3	5,1

12.5.42.005	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation	49	62,5	13,5
12.5.42.006	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.	97,8	103,2	5,4
12.5.42.008	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental	23,1	3,6	-19,5
16.4.93.000	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité	73	78,4	5,4
17.5.42.000	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces	42,6	49,6	7,0
17.5.42.003	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisation pour prestations en nature	313,3	326	12,7
18.8.42.000	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations.	564,3	609,1	44,8
32.0.93.000	Alimentation du fonds pour les monuments historiques	8,7	18,7	10,0
35.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat	3,7	19,9	16,2
42.0.93.000	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	54,5	64,5	10,0
44.0.93.000	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers	29,7	134,2	104,5
50.0.51.040	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat.	32,2	20,1	-12,1
52.1.93.000	Alimentation du fonds des routes.	12,4	162,4	150,0
52.2.72.012	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état.	7,4	16	8,6
52.3.93.000	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs.	23,5	223,5	200,0
52.3.93.001	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	45,9	70,9	25,0
52.3.93.003	Alimentation du fonds pour la loi de garantie	0,1	50,1	50,0
53.0.93.000	Alimentation du fonds du rail	22,8	62,8	40,0
53.0.93.001	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires internationaux.	3,7	13,7	10,0
	Autres plus- et moins-values	-	-	-0,2
	Total	-	-	731,6

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-avant, le dépassement de crédit le plus important (hors affectation des plus-values aux fonds spéciaux) se situe au niveau de l'article "Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance-pension: cotisations" qui affiche une dépense additionnelle de 44,8 millions d'euros. Cette dépense additionnelle résulte de l'évolution sensiblement plus importante que prévue de la masse salariale cotisable qui est à la base de la participation de l'État dans le financement de l'assurance-pension. Ainsi il convient de relever notamment que l'accroissement de l'emploi entre 1999 et 2001 avait été évalué à 4% au moment de l'élaboration du budget de l'exercice 2000 et que l'accroissement effectif s'est finalement établi à 10%.

Ces explications valent également pour le dépassement de l'article 17.5.42.003 "Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisation pour prestations en nature" (+12,7 millions d'euros) et pour celui de l'article 17.5.42.000 "Participation aux prestations de maternité (+ 7,0 millions d'euros) qui sont dûs également à l'évolution nettement plus rapide que prévue de la masse cotisable au cours de l'année 2000.

D'autres dépassements significatifs ont été enregistrés au niveau des articles suivants:

- article 35.0.71.050 "Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat" (+16,2 millions d'euros). Ce dépassement de crédit résulte pour l'essentiel de l'acquisition d'un immeuble pour l'hébergement de réfugiés.

- article 09.1.93.000 "Alimentation du fonds communal de dotation financière" (+16,7 millions d'euros). Cette dépense additionnelle découle de l'accroissement des rentrées fiscales comptabilisées au titre des impôts suivants: impôts sur le revenu des personnes physiques, taxe sur la valeur ajoutée, taxe de consommation sur l'alcool.

- article 12.5.42.005 "Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation" (+13,5 millions d'euros). Le dépassement du crédit résulte du fait que le bénéfice de l'allocation d'éducation a été étendu aux travailleurs frontaliers.

La moins-values la plus importante se situe au niveau de l'article 08.0.11.310 "Traitements et pensions de l'Etat ...". Elle est de nature purement technique et découle du fait que les dépenses supplémentaires engendrées par l'accord salarial ont été affectées dans un premier temps à cet article dans le cadre du budget définitif de l'exercice 2000. Les dépenses effectives ont toutefois été comptabilisées sur les différents articles relatifs aux rémunérations des agents de l'Etat. Il s'ensuit que le cédit de l'article 08.0.11.310 est tombé intégralement en économie. Globalement, il importe de noter que le compte provisoire de 2000 n'a pas connu de variations en ce qui concerne les dépenses relatives à l'accord salarial par rapport au budget définitif de ce même exercice.

2) Le budget de l'exercice 2001

a) Le budget voté pour 2001 tel qu'il a été arrêté par la loi du 27 décembre 2000 se présente globalement comme suit:

	Budget courant	Budget en capital	Budget total
Recettes	5.412,8	33,9	5.446,7
Dépenses	4.636,9	808,5	5.445,4
Excédents	775,9	-774,6	1,3

b) Les tendances de l'évolution budgétaire en 2001

Pour ce qui est de l'exécution probable du budget de l'exercice en cours, il faut noter que lors de l'élaboration du présent projet de budget par le Conseil de Gouvernement, il s'est avéré difficile de réaliser des estimations précises au sujet des éventuelles plus- ou moins-values de recettes à escompter pour l'ensemble de l'année en cours.

Il convient toutefois de relever que certaines tendances peuvent néanmoins dès à présent être dégagées de l'analyse des rentrées fiscales comptabilisées au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Ainsi, il est à prévoir que le budget de l'exercice en cours pourra être clôturé avec un certain excédent de recettes.

Afin d'éclairer autant que possible l'examen du projet de budget pour 2002 par la Chambre des Députés, le Gouvernement procédera en fin d'année à l'élaboration d'un compte prévisionnel pour l'exercice 2001.

* * *

3) Les tendances structurelles de la dette de l'Etat

I. Les tendances globales de la dette de l'État

Le tableau synoptique reproduit ci-après montre les tendances et la structure de la dette de l'Etat au cours de la période 1995–2001:

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Dette à long terme							
- Dette extérieure . .	3,4	2,5	1,5	43,7	42,8	42,7	42,7
- Dette intérieure . . .	391,3	536,9	610,2	662,3	654,8	654,7	654,7
	394,7	539,4	611,7	706,0	697,6	697,4	697,4
	(+42,13%)	*(+36,65%)*	*(+13,43%)*	*(+15,41%)*	*(-1,20%)*	*(-0,01%)*	*(-0,01%)*
Bons du Trésor							
- Intérieurs	1,2	1,2	1,2	1,2	0,7	0,7	0,0
- Extérieurs	135,9	137,1	153,9	17,5	16,4	15,60	15,2
	137,1	138,3	155,1	18,7	17,1	16,3	15,2
	-(+7,30%)	*(+0,92%)*	*(+12,14%)*	*(-87,93%)*	*(-8,94%)*	*(-6,13%)*	*(-6,13%)*

Note: - Les chiffres sont exprimés en millions d'euros
- Chiffres définitifs pour 1995 – 2000;
- Estimations pour 2001

En considérant les tendances globales de la dette de l'Etat, deux faits marquants doivent être relevés. A compter du 1er janvier 1998, l'Etat a repris pour un montant total de 106,6 milliards des emprunts émis par la S.N. des C.F.L. Cette reprise se manifeste notamment dans l'accroissement de la dette intérieure pour 1998. Le second fait marquant est qu'en 1998 le capital souscrit auprès du F.M.I. sous forme de bons du Trésor "extérieurs" mais non libéré en juillet a été repris par la Banque Centrale du Luxembourg.

Rappelons en effet que les bons du Trésor extérieurs constituent en fait du capital souscrit mais non libéré auprès d'institutions financières internationales (F.M.I., B.E.R.D., A.I.D., etc.).

Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette de l'Etat par rapport au P.I.B. aux prix du marché.

Exercice	Dette à long terme	PIB aux prix du marché	Dette par rapport au PIB
1990. . . .	191,0	9.123,3	2,09%
1991. . . .	148,9	10.048,4	1,48%
1992. . . .	187,0	10.792,8	1,73%
1993. . . .	260,6	11.833,5	2,20%
1994. . . .	277,7	12.745,7	2,18%
1995. . . .	394,7	13.353,6	2,96%
1996. . . .	539,3	13.969,1	3,86%
1997. . . .	611,7	15.483,0	3,95%
1998. . . .	706,0	16.503,1	4,28%
1999. . . .	697,6	18.141,4	3,85%
2000. . . .	697,4	20.505,4	3,40%
2001. . . .	697,4	21.952,2	3,18%

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Il ressort notamment de ce tableau qu'entre 1989 et 1991, le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission d'emprunts nouveaux mais que suite à un fléchissement de la conjoncture économique, l'Etat luxembourgeois est cependant revenu sur le marché des capitaux en 1992 et les émissions d'emprunts nouveaux ont évolué comme suit entre 1992 et 1997 (en euros):

- 1992 ..... 72,46 millions
- 1993 ..... 105,23 millions
- 1994 ..... 50,49 millions
- 1995 ..... 143,53 millions
- 1996 ..... 154,14 millions
- 1997 ..... 94,45 millions

A partir de 1994 les budgets successifs, y compris le budget voté de 1997, prévoyaient annuellement un recours à l'emprunt de 99,2 millions d'euros dont 24,8 millions pour le budget proprement dit et 74,4 millions pour le financement des dépenses du Fonds des routes (le produit de ces derniers emprunts étant directement porté en recette au profit de ce fonds spécial).

C'est à partir d'octobre 1993 que l'Etat a diversifié ses instruments pour la collecte des fonds et a émis le premier emprunt linéaire - OLUX - entièrement dématérialisé et destiné aux investisseurs institutionnels.

En 1997, des emprunts pour 94,5 millions d'euros ont été émis.

Pour les années 1998 à 2001 le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission de nouveaux emprunts.

Dans ce contexte, il convient de rappeler que conformément aux dispositions de la loi du 28 mars 1997, l'Etat a repris pour un montant total de 106,6 millions d'euros des emprunts émis par la S.N. des C.F.L., ce, avec effet au 1er janvier 1998 (dette intérieure: +59,7 millions; dette extérieure: + 43,6 millions).

II. La dette de l'Etat en 2002

Le total de la dette publique se chiffre au 31 décembre 2000 à 697,4 millions d'euros.

En décomposant l'encours total de la dette publique par instruments financiers, la situation suivante se présente au 31.12.2000:

- emprunts linéaires: 78,62% du total
- bons d'épargne à intérêts capitalisés: 8,15% du total
- emprunts obligataires classiques: 7,11% du total
- prêts bancaires: 6,12% du total.

La dette publique contractée par l'État est presque entièrement libellée en monnaie nationale (LUF ou EUR). Seuls certains prêts constituent une dette extérieure en raison de leur libellé en CHF ou de la qualité du créancier. Cette dette en devises étrangères correspond à 4,35% du total.

D'autres caractéristiques de la dette publique de l'État au 31 décembre 2000 sont les suivantes :

- taux moyen pondéré : 6,53 % (contre 6,55% fin 1999)
- ratio dette/ PIB : 3,40% (contre 3,85% fin 1999)
- dette par tête d'habitant : 64.599 LUF 2) (contre 65.597 LUF fin 1999)

ceci constitue toujours de loin l'endettement le moins élevé dans l'Union Européenne

- durée de vie moyenne : 4 ans et 29 jours (contre 5 ans et 29 jours fin 1999)

L'encours des bons du Trésor au 31 décembre 2000 est de l'ordre de 16,3 millions d'euros, ce qui correspond à une diminution de 0,7 millions d'euros par rapport à l'année précédente. Ces bons du Trésor ne constituent pas un instrument monétaire de financement à court terme, mais représentent des engagements à l'égard d'institutions financières internationales qui, au fur et à mesure où ils deviennent exigibles, sont payés à charge du budget de l'exercice afférent.

* * *

III. La dette du secteur public

Une importance toute particulière revient à la dette publique, et plus précisément au rapport entre la dette consolidée du secteur public et le produit intérieur brut dans le cadre de l'application du traité de Maastricht. L'article 104c du traité prévoit en effet que la dette publique ne devra pas dépasser 60% du PIB.

Précisons à cet égard que la "dette publique" regroupe la dette de l'ensemble du secteur public, soit à côté de l'Etat également les communes et la Sécurité sociale. A ce sujet il faut relever que la Sécurité sociale est structurellement excédentaire et que de ce fait, sa dette est marginale.

Situation au 31.12.	*1994*	*1995*	*1996*	*1997*	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
- Etat	*278,1*	*343,3*	*471,9*	*545,5*	*660,0*	*651,3*	*652,4*	*651,7*
- Administrations locales	*404,8*	*401,0*	*387,6*	*384,7*	*400,7*	*428,3*	*442,2*	*442,2*
- Sécurité sociale	*0,2*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*	*0,0*
Total	*683,1*	*744,3*	*859,5*	*930,2*	*1.060,7*	*1.079,6*	*1.094,6*	*1.093,9*
- P.I.B. version SEC (p.m.)	*12.745,7*	*13.353,6*	*13.969,1*	*15.483,0*	*16.503,1*	*18.141,4*	*20.505,4*	*21.952,2*
- Dette publique en % du P.I.B.	*5,4*	*5,6*	*6,2*	*6,0*	*6,4*	*6,0*	*5,3*	*5,0*

Note : Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Dans ce contexte il importe de relever qu'au cours des dernières années le Gouvernement a mis en réserve, à titre de provisions, au fonds de la dette publique, d'importants moyens financiers qui sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts émis par l'Etat.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, qui présente l'évolution prévisionnelle de la situation financière du fonds de la dette publique, l'avoir de ce fonds spécial s'élève à 321,6 millions d'euros à la fin de l'année 2002.

Unité: en euros

	2000	*2001*	*2002*
- Avoir au 01.01.	318.482.118	376.117.578	415.119.647
- Dotations budgétaires:			
a) Dotation normale	50.844.920	56.555.419	63.013.905
b) Dotation supplémentaire	49.578.705	25.000.000	-
- Dépenses	42.788.165	42.553.350	156.557.454
- Avoir au 31.12	376.117.578	415.119.647	321.576.098

D. Le commentaire du budget des recettes

1) L'évolution du total des recettes budgétaires

Le projet de budget des recettes pour l'exercice 2002 se présente comme suit par rapport au compte provisoire de l'exercice 2000 et au budget voté pour l'exercice 2001.

	Compte provisoire 2000	*Budget voté 2001*	*Projet de budget 2002*	*Variation*	
				en milliers	*en %*
Recettes courantes	*5.640.901,2*	*5.412.818,2*	*5.941.446,9*	*+528.628,7*	*+9,77*
Recettes en capital	*45.706,6*	*33.890,9*	*35.949,4*	*+2.058,5*	*+6,07*
Recettes totales	*5.686.607,8*	*5.446.709,1*	*5.977.396,3*	*+530.687,2*	*+9,74*

Note : Les chiffres sont exprimés en milliers d'euros

* * *

2) Le projet de budget des recettes courantes

1. L'évolution du total des recettes courantes

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, le montant total des recettes courantes prévues au projet de budget pour l'exercice 2002 fait apparaître une progression de 528,6 millions d'euros ou de 9,77% par rapport au chiffre correspondant du budget définitif pour 2001.

Dans l'interprétation de ces chiffres, il importe de tenir compte des répercussions budgétaires de l'importante réforme fiscale entamée à travers une première étape en 2001 – qui a touché les personnes physiques – et une deuxième étape en 2002 – qui touchera les personnes physiques et les collectivités. Cette deuxième étape fera l'objet d'un projet de loi qui sera déposé parallèlement au dépôt du projet de budget.

Rappelons à cet égard que dans sa déclaration du 12 août 1999, le Gouvernement a retenu que la politique fiscale "continuera premièrement à être un instrument essentiel de la consolidation et du renforcement de la compétitivité des entreprises luxembourgeoises et du Luxembourg en tant que site de développement d'activités existantes et de localisation d'activités nouvelles et, deuxièmement, à être un instrument de promotion de l'équité sociale sur la base du principe de la capacité contributive et dans le respect de l'effort individuel".

Sur le plan de l'imposition directe des ménages et des entreprises exploitées à titre individuel, le Gouvernement s'est par ailleurs engagé à procéder "à un allégement de la charge fiscale qui ira bien au-delà d'une correction intégrale de l'inflation. Cet allégement comportera une composante d'ajustements structurels au niveau du tarif d'imposition. Celle-ci sera entre autres fonction des conclusions d'un examen approfondi des nombreux abattements existants sous l'aspect de l'efficacité de chacun d'eux par rapport aux orientations générales et volontaristes de la politique générale du Gouvernement".

Notons également qu'aux termes de la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, il est envisagé de baisser le taux d'imposition effectif des collectivités actuellement de 37,5 % (taux de l'impôt sur le revenu des collectivités, taux de l'impôt commercial communal sur le bénéfice d'exploitation, taux de l'impôt de solidarité) pour l'amener au-dessous de 35 %".

A cet égard il importe de rappeler que les collectivités ont bénéficié à partir de 1997 d'un allégement important de leur charge fiscale en raison notamment de l'abolition de l'impôt commercial communal sur le

capital d'exploitation et de l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 33 à 32 % à partir de 1997 et de 32 % à 30 % à partir de l'année 1998.

A partir de l'année d'imposition 2002, le Gouvernement propose une réduction supplémentaire du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités qui passera de 30 % à 22 %.

Cette mesure, combinée à d'autres mesures qui sont proposées, devrait se traduire par un allégement de la charge fiscale de quelque 13 milliards LUF pour l'année d'imposition 2002.

Finalement, il importe également de noter que dans l'interprétation des chiffres pour l'exercice budgétaire 2002 en relation avec les déchets fiscaux pour l'année d'imposition 2002, il faut avoir à l'esprit l'évolution dynamique de la base imposable aussi bien des personnes physiques, à travers l'accroissement du nombre de salariés et l'évolution des salaires nominaux, que des collectivités. Pour ces dernières, il s'y ajoute que les recettes d'un exercice budgétaire sont sensiblement déterminées par les impôts fixés lors des 3 à 4 exercices fiscaux précédents. En outre, il n'y a pas lieu de perdre de vue que l'allégement fiscal, à travers des dépenses de consommation accrues, se répercutera positivement sur des impôts comme la TVA ou les accises.

En ce qui concerne la deuxième étape de la réforme fiscale des personnes privées, cette réforme se situe dans la lancée de la réforme de 1997 et de la première étape de la réforme fiscale de 2001.

Rappelons que les principales mesures réalisées en 1997, étaient les suivantes:

1.- la réduction linéaire du taux d'imposition marginal par tranche de revenu de 4 points de pour cent, avec un taux d'imposition initial de 6 pour cent et un taux d'imposition maximal de 46 pour cent;

- l'augmentation du minimum tarifaire de 6.038,69 euros à 6.693,13 euros;

- le relèvement du revenu tarifaire à partir duquel s'applique le taux d'imposition marginal maximal de 34.417,54 euros à 65.443,89 euros;

2.- l'introduction d'un minimum effectivement exonéré d'impôt qui se situe au niveau du revenu minimum garanti (RMG);

3.- la transformation de la méthode de prise en compte des charges pour enfant(s) faisant partie du ménage du contribuable et la réduction uniforme de l'avantage maximal découlant de la modération d'impôt de 1.487,36 euros à 1.189,89 euros.

Cette mesure avait été accompagnée du relèvement de l'allocation familiale directe de 297,47 euros par enfant dont bénéficieront en premier lieu les familles à revenu modeste qui ne bénéficient pas ou peu de la réforme tarifaire.

Pour continuer sur cette voie le Gouvernement a décidé de s'engager dès l'année 2001 dans une nouvelle étape de réduction de la fiscalité des personnes physiques.

Ce nouveau projet d'allégement de la fiscalité des ressources physiques a débuté en 2001 et se poursuivra au cours de l'exercice 2002 pour aboutir à partir de l'année d'imposition 2002 à un allégement global de la charge fiscale de quelque 421,4 millions d'euros par rapport à l'année d'imposition 2000.

Rappelons qu'à partir du 1er janvier 2001, le Gouvernement a porté le minimum tarifaire exonéré de 270.000 francs (6.693,13 euros) à 390.000 francs (9.667,85 euros) pour les célibataires et de 540.000 francs (13.386,25 euros) à 780.000 francs (19.335,69 euros) pour les personnes mariées, les célibataires âgés de plus de 65 ans, les veuf(ves) et les personnes non mariées ayant des enfants dans leur ménage.

- a fixé les tranches de revenu imposable uniformément à 69.000 francs (1.710,47 euros). Par rapport au tarif précédent, ce nouveau tarif s'est caractérisé par la suppression de la deuxième tranche (6%) et de la dernière tranche (46%) ;

- a réduit uniformément les taux des tranches restantes de 2 points de pour cent. Ainsi, le taux d'accroissement maximal de l'impôt a été ramené à 42% (précédemment 46%) et s'est appliqué à la tranche de revenu dépassant 1.356.000 francs (33.614,36 euros) dans la classe d'impôt 1.

Dans le tarif mis alors en place, le taux de 42% s'est appliqué à la tranche de revenu comprise entre 1.251.000 (31.011,48 euros) et 1.320.000 francs (32.721,95 euros).

Le déchet budgétaire consécutif à ce réaménagement du tarif a comporté pour l'année d'imposition 2001 une moins-value de l'ordre de 10 milliards de francs (247,9 millions d'euros).

Dans le cadre de la déclaration sur l'état de la nation de 2001, le Gouvernement a annoncé pour 2002 "(...) un tarif d'imposition plus avantageux que celui annoncé l'année dernière. Il se caractérise par un taux d'imposition minimal de 8% - et non pas 10% comme initialement prévu - et par un taux marginal maximal de 38%.

Vu que le tarif d'imposition pour l'année prochaine devra être libellé en euros et que le Gouvernement souhaite effectuer la conversion en euros en faveur du contribuable, le montant non imposable augmentera par rapport au tarif de l'an 2001 de 390.000 francs à 393.314 francs. En clair, ce n'est qu'à partir d'un montant imposable de 393.314 francs qu'un célibataire payera des impôts. Un couple marié ne doit donc pas payer d'impôts à concurrence d'un revenu imposable de 786.628 francs. En l'espace de dix ans, le montant non imposable a donc été relevé de 174.000 francs à 393.314 francs pour les célibataires et de 248.000 francs à 786.628 francs pour les couples mariés".

Pour l'exercice 2002, le Gouvernement se propose de mettre en place un tarif qui se caractérise par de larges tranches régulières de 66.560 francs et l'application d'un taux d'accroissement uniforme de 2%.

A partir d'un revenu imposable de 1.391.727 francs (34.500,01 euros), un célibataire se verra appliquer le taux d'imposition maximal de 38 pour cent. Les personnes mariées payeront le taux d'imposition maximal à partir d'un revenu imposable de 2.793.454 francs (69.247,92 euros).

Le tarif d'imposition que le Gouvernement propose pour l'année d'imposition 2002 se traduit par une réduction des charges fiscales de 421,4 millions d'euros par rapport à l'année 2000. Si l'on devait appliquer, en 2001 et 2002, le tarif d'imposition de l'année 2000, les Luxembourgeois devraient payer à la fin de l'année 2002 669 millions d'euros d'impôts supplémentaires au total.

Il est important de souligner dans ce contexte que le tarif d'imposition ne s'appliquera pas seulement aux personnes privées mais aussi à la majorité des petites et moyennes entreprises.

Le Gouvernement a soumis tous les abattements à une analyse critique avant de déterminer le tarif d'imposition pour l'année 2002. Tous les abattements, sauf un, devraient être maintenus. Ils ont tous, sans exception, un caractère d'orientation important et nécessaire. L'abattement pour les investissements mobiliers sera éliminé progressivement sur plusieurs années et en concertation avec les différents acteurs économiques.

Par contre, le montant déductible des impôts pour une pension privée sera augmenté tandis que le taux d'imposition forfaitaire libératoire qui sera appliqué dans le cadre du deuxième pilier sur les pensions complémentaires sera réduit de 25% à 20%. Ces deux mesures représentent l'apport de la politique fiscale pour trouver une solution à la question des pensions

* * *

Les évaluations des recettes courantes et des recettes en capital établies pour l'exercice 2002 se basent sur les données économiques et financières connues au moment de l'établissement du projet de budget. Si, avant la fin de l'année en cours, les expectatives économiques et financières se modifiaient toutefois dans un sens ou dans l'autre, le Gouvernement ne manquerait évidemment pas de proposer à la Chambre des députés, à l'occasion des amendements budgétaires, les ajustements des prévisions de recettes qui s'imposeraient pour 2002 dans cette nouvelle optique.

* * *

2. Le regroupement économique des recettes courantes

Le tableau synoptique reproduit ci-après fournit le regroupement économique des recettes courantes du compte provisoire pour 2000, du budget voté pour 2001 ainsi que du projet de budget pour 2002.

	Compte provisoire 2000	Budget voté 2001	Projet de budget 2002
1. **Impôts directs**	2.772.622,3	2.735.656,4	2.830.450,0
Impôt général sur le revenu	2.525.835,2	2.489.250,0	2.572.231,0
Impôt fixé par voie d'assiette	255.035,4	265.000,0	240.000,0
Impôt sur le revenu des collectivités	1.008.676,7	1.025.000,0	1.080.000,0
Impôt retenu sur les traitements et salaires	1.166.575,2	1.110.000,0	1.155.000,0
Impôt retenu sur les revenus de capitaux	93.309,7	88.000,0	95.000,0
Impôt concernant les contribuables non résidents	2.238,2	1.250,0	2.231,0
Impôt sur la fortune	152.292,5	152.200,0	160.000,0
Impôt sur les tantièmes	11.028,9	9.500,0	12.000,0
Impôts de solidarité	78.420,9	77.964,4	80.769,0
Autres impôts directs	5.044,8	6.742,0	5.450,0
2. **Impôts indirects**	2.559.230,0	2.386.064,8	2.829.200,5
Taxe sur les véhicules automoteurs	26.072,4	26.028,0	31.000,0
Part dans les recettes communes de l'U.E.B.L.	693.815,2	639.974,0	739.629,0
Droits d'enregistrement	212.207,8	171.300,0	217.000,0
Droits d'hypothèques	10.943,3	10.300,0	12.900,0
Taxe sur la valeur ajoutée	973.326,1	1.010.063,5	1.111.278,5
Taxe sur les assurances	22.562,2	22.300,0	23.000,0
Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés	468.835,9	350.000,0	510.000,0
Autres impôts indirects	151.467,1	156.099,3	184.393,0
3. **Autres recettes**	352.629,5	291.097,0	281.796,4
Intérêts de fonds en dépôt	72.854,1	70.000,0	100.000,0
Redevances à payer par la société européenne des satellites	63.137,0	60.000,0	-
Participation de l'Etat au résultat de l'entreprise des postes et télécommunications	31.900,8	40.000,0	28.000,0
Droits de timbre	6.965,1	10.913,0	10.900,0
Autres recettes	177.772,5	110.184,0	142.896,4
Recettes courantes au total	5.640.901,2	5.412.818,2	5.941.446,9

* * *

3. Le produit présumé des principaux impôts directs

A) Impôt général sur le revenu

Les tableaux suivants font ressortir pour les différentes catégories de cet impôt d'une part, les recettes effectives encaissées pendant une série de trois exercices clos (exercices 1997 à 1999) ainsi que les recettes provisoires pour 2000 et les recettes du budget définitif pour 2001 et, d'autre part, les recettes réalisées au cours des six premiers mois des exercices 1997 à 2001.

	Exercices entiers				
	1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
a) Assiette	*267,9*	*266,6*	*250,6*	*255,0*	*265,0*
b) Salaires	*951,4*	*916,9*	*1.035,6*	*1.166,6*	*1.110,0*
c) Collectivités	*807,9*	*917,0*	*895,9*	*1.008,7*	*1.025,0*
d) Capitaux	*64,5*	*61,5*	*87,4*	*93,3*	*88,0*
e) Non-résidents	*1,3*	*1,8*	*1,5*	*2,2*	*1,3*
Total	*2.093,0*	*2.163,8*	*2.271,0*	*2.525,8*	*2.489,3*
	Premiers semestres				
	1997	*1998*	*1999*	*2000*	*2001*
a) Assiette	*125,7*	*129,4*	*120,5*	*123,3*	*124,8*
b) Salaires	*492,6*	*507,0*	*535,7*	*609,6*	*660,4*
c) Collectivités	*308,3*	*371,4*	*398,8*	*409,1*	*454,8*
d) Capitaux	*45,2*	*38,5*	*59,4*	*62,7*	*75,8*
e) Non-résidents	*0,6*	*0,9*	*1,1*	*1,5*	*1,1*
Total	*972,5*	*1.047,3*	*1.115,5*	*1.206,2*	*1.317,0*

Note: Les chiffres sont exprimés en millions d'euros

Comme en matière d'impôt sur le revenu, les encaissements ne se répartissent pas proportionnellement sur les 12 mois de l'année, il convient nécessairement de procéder à un examen détaillé des produits comptabilisés au cours du premier semestre avant de tirer des conclusions définitives au sujet de l'évolution future des différentes catégories de l'impôt sur le revenu.

a) Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette

Cet impôt est perçu sur un ensemble de revenus très hétérogènes comme les bénéfices commerciaux et artisanaux, les bénéfices agricoles et forestiers, les revenus de l'exercice de professions libérales, les revenus provenant d'occupations salariées, les revenus de pensions ou de rentes, les revenus découlant de capitaux mobiliers, etc.

La partie essentielle du produit de l'impôt provient cependant des bénéfices professionnels de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ainsi que des revenus imposables des professions libérales. En effet, les revenus provenant d'activités salariées, les revenus de pensions ou de rentes ainsi que les revenus découlant de capitaux mobiliers ne contribuent au rendement de l'impôt que dans la mesure où l'impôt fixé par voie d'assiette dépasse les retenues effectuées à la source sur les mêmes revenus.

L'évolution du produit de cet impôt est dès lors déterminée par des facteurs multiples, à la fois d'ordre conjoncturel et d'ordre structurel. Il s'y ajoute qu'en raison-même des modalités d'assiette, un décalage plus ou moins important se produit inévitablement entre la réalisation des revenus imposables et leur imposition définitive, et cela malgré le système du versement d'avances trimestrielles. Le rendement de cet impôt ne reflète donc pas nécessairement l'activité économique de l'exercice en cause. Au contraire, son produit est déterminé par l'évolution conjoncturelle des cinq années précédentes.

D'après les prévisions effectuées par l'Administration des contributions, le produit à encaisser au titre de cet impôt peut être estimé à 240 millions d'euros pour l'exercice 2002.

b) Impôt sur le revenu des collectivités

Au cours de la période 1990-2000, le produit de l'impôt sur les collectivités a évolué comme suit:

Unité: euros

1990	*374,9 mio*	*1996*	*694,2 mio*
1991	*365,6 mio*	*1997*	*807,9 mio*
1992	*329,4 mio*	*1998*	*917,0 mio*
1993	*511,0 mio*	*1999*	*895,9 mio*
1994	*601,9 mio*	*2000*	*1.008,7 mio*
1995	*618,3 mio*		

L'évolution du produit de l'impôt sur le revenu des collectivités est influencée essentiellement par les bénéfices réalisés par les institutions de crédit. La conjoncture du secteur bancaire a donc une part déterminante dans la fixation du niveau des recettes d'un exercice. C'est ainsi que depuis le début des années 70, le produit de cet impôt a enregistré de fortes tendances à la hausse qui étaient dues pour l'essentiel à l'expansion continue du secteur financier.

Le tableau ci-avant met toutefois également en évidence un recul du produit de cet impôt en 1991 (-2,5 %) et en 1992 (-9,9 %).

Le recul des recettes en 1999 s'explique par les importantes mesures d'allégement fiscales qui ont été mises en œuvre à partir de l'année 1998. Il s'agit pour l'essentiel de l'abaissement du tarif de l'impôt sur le revenu des collectivités à 30 % à partir de l'année 1998 et de la possibilité d'imputer l'impôt sur la fortune sur l'impôt relatif au revenu des collectivités (sous condition de réinvestir le quintuple de ce montant durant les 5 prochaines années).

Le déchet budgétaire de cet abaissement du taux de l'impôt a été évalué à 39,66 millions d'euros par année d'imposition et le coût de l'imputation de l'impôt sur la fortune à 61,97 millions d'euros par année d'imposition.

La forte croissance des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des collectivités pour l'exercice 2000 s'explique par la forte croissance de l'économie luxembourgeoise, croissance du PIB réel qui a atteint les 8,5%.

Compte tenu notamment des perspectives d'évolution de la conjoncture économique et de la réforme fiscale que le Gouvernement propose de mettre en œuvre à partir de l'année prochaine, une prévision de **1.080,0 millions euros** s'avère appropriée pour l'exercice 2002.

c) Impôt retenu à la source sur les traitements et salaires

Le produit de l'impôt retenu sur les traitements et salaires varie directement en fonction de la masse des rémunérations et accuse, par rapport à cette grandeur économique, une élasticité relativement élevée.

Entre 1990 et 2000, le produit de cet impôt a évolué comme suit:

Unité: euros

1990	*596,1 mio*	*1996*	*888,5 mio*
1991	*594,1 mio*	*1997*	*951,4 mio*
1992	*613,3 mio*	*1998*	*916,9 mio*
1993	*683,2 mio*	*1999*	*1.035,6 mio*
1994	*760,1 mio*	*2000*	*1.166,6 mio*
1995	*797,9 mio*		

Globalement la progression du produit de cet impôt s'explique par l'augmentation du nombre des travailleurs salariés et des pensionnés, par l'accroissement réel des salaires et pensions ainsi que par la hausse de l'échelle mobile des salaires. La masse des rémunérations qui sont soumises à l'impôt retenu sur les traitements et salaires constitue un ensemble très hétérogène de sorte que les variations annuelles du produit de cet impôt ne permettent pas de tirer des conclusions probantes sur l'évolution des revenus et des impôts individuels.

En vue de la détermination du produit de cet impôt, il importe également de tenir compte des différentes mesures d'allégement de la fiscalité des personnes physiques que le Gouvernement a mises en œuvre ces dernières années et plus particulièrement en 2001 et 2002.

En ce qui concerne le rendement présumé de cet impôt pour l'exercice 2002, il y a lieu de relever que son évaluation est basée sur les rentrées constatées en 2000 et au cours du premier semestre 2001 ainsi que sur la variation de la masse des rémunérations attendue entre 2001 et 2002.

En 2000, les recettes perçues au titre de l'impôt retenu sur les traitements et salaires ont dépassé de 98,2 millions d'euros les prévisions inscrites au budget voté de ce même exercice. Cette plus-value très importante est due à l'évolution très dynamique des salaires nominaux et à la progression soutenue de la population active. Ainsi, en 1999 la progression des salaires nominaux s'est élevée à 3% et à quelque 5% en 2000. Pour ce qui est de l'augmentation de la population active, il convient de noter que d'après les chiffres du STATEC le nombre de salariés a progressé de 5,3% en 1999 et de 6% en 2000.

Pour les années 2001 et 2002, la croissance de la masse salariale à été estimée par le STATEC en juillet 2001 à 10,6% pour 2001 et à 10,5% en 2002.

Dans ces conditions, et compte tenu des tendances générales en matière d'inflation, de croissance des salaires réels et d'évolution de la population active, ainsi que de la réforme fiscale, la prévision de recettes à inscrire au projet de budget pour l'exercice 2002 a été arrêtée à **1.155,0 millions d'euros**.

d) Impôt retenu sur les revenus de capitaux

Parmi les éléments relevant de la catégorie des revenus de capitaux et soumis à cette imposition, ce sont les dividendes, pour lesquels le taux de retenue est de 25 %, qui déterminent essentiellement le produit de cet impôt. Les fluctuations conjoncturelles influencent le rendement annuel de la retenue à la source sur les revenus de capitaux au même titre, mais dans une bien moindre mesure que le produit de l'impôt sur le revenu des collectivités. Pour un exercice déterminé, le niveau de la recette en question dépend largement de la marche des affaires dans les divers secteurs économiques au cours de l'année précédente.

A partir de l'exercice 1994 la recette de l'impôt sur le revenu des capitaux a connu une forte progression malgré les conséquences de l'introduction en 1991 de la directive européenne concernant le régime fiscal des sociétés-mères et filiales dont le coût a été évalué à 900 millions d'euros par année.

Au vu des recettes probables de l'exercice 2001, une prévision de **95 millions d'euros** paraît appropriée pour l'exercice 2002.

* * *

B) <u>Impôt sur la fortune</u>

Notons tout d'abord que la majeure partie des recettes proviennent des collectivités industrielles, commerciales ou financières. Ce sont les capitaux investis nets des entreprises qui contribuent pour une part prépondérante au produit de cet impôt, tandis que les fortunes privées n'interviennent que pour une proportion assez faible, en raison surtout de la valeur unitaire très avantageuse mise en compte en vue de la fixation de l'impôt sur la fortune concernant les immeubles.

La progression pluriannuelle du produit de cet impôt se présente comme suit:

Unité: euros

Exercice	*Produit*	*Variation*
1994	*84,0 mio*	-
1995	*88,8 mio*	*+5,7%*
1996	*114,8 mio*	*+29,2%*
1997	*113,4 mio*	*-1,2%*
1998	*128,0 mio*	*+12,9%*
1999	*160,3 mio*	*+25,2%*
2000	*152,3 mio*	*-5,0%*

Compte tenu des données actuellement disponibles, une prévision de recette de **160,0 millions d'euros** a été inscrite au projet de budget pour l'exercice 2002.

C) Impôts de solidarité

Les impôts de solidarité - qui sont prélevés au moyen de majorations de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (impôt fixé par voie d'assiette et impôt retenu sur les traitements et salaires) - ont été introduits par la loi modifiée du 30 juin 1976 portant entre autres création d'un fonds pour l'emploi.

Rappelons que les taux de ce prélèvement fiscal supplémentaire ont été refixés en dernier lieu par la loi du 17 juin 1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises.

Pour les collectivités ce taux s'élève actuellement à 4 % et pour les personnes physiques à 2,5 %.

* * *

4. Le produit présumé des principaux impôts indirects

a) Taxe sur la valeur ajoutée

Le tableau synoptique ci-après indique les recettes nettes encaissées pendant une série pluriannuelle d'exercices clos (exercices 1994-1999) ainsi que les recettes présumées pour 2000 et 2001:

Exercice	*Produit*	*Variation*
1994	*487,4 mio*	-
1995	*576,9 mio*	*+18,4%*
1996	*676,3 mio*	*+17,2%*
1997	*646,8 mio*	*-4,4%*
1998	*656,1 mio*	*+1,4%*
1999	*858,4 mio*	*+30,8%*
2000	*973,3 mio*	*+13,4%*
2001	*1010,1 mio*	*+3,8%*

Au sujet de cette taxe, il y a lieu de rappeler tout d'abord qu'à partir du 01.01.1980, le budget des Communautés européennes est financé intégralement, sans préjudice des autres recettes, par des ressources propres de ces Communautés, notamment par des recettes provenant de la taxe sur la valeur ajoutée. Du point de vue de la comptabilité de l'Etat, le produit brut de la taxe sur la valeur ajoutée est porté en recettes au budget des recettes pour ordre, et la quote-part de ce produit revenant aux Communautés européennes à titre de ressources propres est versée par l'intermédiaire du budget des dépenses pour ordre. En conséquence, seule la quote-part restant acquise à notre pays est transférée, par le truchement du même budget, au chapitre des recettes courantes (article 64.6.36.000).

Comme ces ressources propres se sont cependant avérées insuffisantes pour couvrir l'ensemble des besoins financiers de l'Union européenne, le Conseil européen a adopté le 24.06.1988 de nouvelles modalités de financement aux termes desquelles la couverture des dépenses communautaires sera assurée en plus des ressources propres traditionnelles par l'introduction d'une ressource complémentaire permettant d'assurer l'équilibre budgétaire et fondée sur le P.N.B. des Etats membres.

Conformément au mécanisme adopté depuis 1980 pour le versement des ressources propres, cette contribution complémentaire est versée directement aux Communautés européennes sans transiter par le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

A cela il y a lieu d'ajouter qu'à partir de l'exercice 1990 la part du produit de la taxe sur la valeur ajoutée qui revient au secteur communal est virée directement au fonds communal de dotation financière à partir du budget pour ordre.

Compte tenu de ces mécanismes budgétaires, l'évolution probable du produit de cet impôt se présente comme suit entre 2001 et 2002:

Unité: millions d'euros

	2001 Budget	*2002 Projet de budget*
1) Produit brut	*1.320,0*	*1.470,0*
2) Quote-part des recettes brutes à verser aux Communautés européennes		
- au titre des ressources propres	*-80,5*	*-99,6*
- au titre de la contribution assise sur le P.N.B.	*-117,2*	*-135,6*
3) Quote-part des recettes brutes à verser au fonds communal de dotation financière	*-112,2*	*-123,5*
4) Produit net à transférer au budget des recettes courantes	*1.010,1*	*1.111,3*

b) Droits d'enregistrement

D'après leurs composantes essentielles, les recettes concernant les droits d'enregistrement ont évolué comme suit pendant les dernières années (montants en millions d'euros):

Unité: euros

	Droits d'apport	*Droits de mutation et divers*	*Recettes totales*
Exercice 1990	*48,0 mio*	*48,8 mio*	*96,8 mio*
Exercice 1991	*41,0 mio*	*48,0 mio*	*89,0 mio*
Exercice 1992	*42,3 mio*	*65,7 mio*	*108,0 mio*
Exercice 1993	*39,6 mio*	*59,1 mio*	*98,7 mio*
Exercice 1994	*41,8 mio*	*37,6 mio*	*79,4 mio*
Exercice 1995	*54,7 mio*	*29,0 mio*	*83,7 mio*
Exercice 1996	*53,1 mio*	*28,6 mio*	*81,7 mio*
Exercice 1997	*58,7 mio*	*43,4 mio*	*102,0 mio*
Exercice 1998	*78,4 mio*	*42,2 mio*	*120,6 mio*
Exercice 1999	-	-	*161,5 mio*
Exercice 2000	-	-	*212,2 mio*

En vue de l'évaluation du produit à escompter au titre de cet impôt, il y a lieu de relever notamment que cette recette est variable d'une année à l'autre. Les recettes du premier semestre 2001 présentent une régression de 7% du produit de cette taxe par rapport au produit encaissé pendant le premier semestre 2000. Quoi qu'il en soit, l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines estime que le budget voté de l'article en question pour 2001 sera quand même largement dépassé.

Dans ces conditions, il semble indiqué de retenir pour 2002 le chiffre de **217,0 millions d'euros.**

c) Taxe d'abonnement sur les titres de sociétés

Au cours des dernières années, le rendement de cette taxe a évolué comme suit:

Unité: euros

Exercice	*Produit*	*Variation*
1994	*197,4 mio*	-
1995	*182,1 mio*	*-7,8%*
1996	*196,1 mio*	*+7,7%*
1997	*228,7 mio*	*+16,6%*
1998	*273,3 mio*	*+19,5%*
1999	*332,5 mio*	*+21,7%*
2000	*468,8 mio*	*+41,0%*

On constate que le produit de la taxe s'est accru constamment au cours de la période sous revue, mais à un rythme sensiblement variable d'un exercice à l'autre.

Rappelons que la loi budgétaire pour l'exercice 1995 a modifié le régime de la taxe d'abonnement pour les organismes de placement collectif luxembourgeois et plus particulièrement pour ceux dont l'objet exclusif est le placement collectif en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'établissements de crédits et ceux dont l'objet exclusif est le placement collectif en dépôts auprès d'établissements de crédits.

Pour l'année 2002, le Gouvernement propose une nouvelle baisse de la taxe d'abonnement de 0,01% pour certains organismes de placements collectifs.

Grace à l'augmentation constante de l'actif net des OPC, l'exercice 2000 a été marqué par une hausse assez substantielle par rapport à l'année 1999. Avec un montant global de 468,8 millions d'euros, les estimations ont été dépassées de 178,5 millions d'euros. Pourtant comme le Gouvernement l'a relevé dans sa déclaration sur l'état de la nation, "Cette augmentation est due à des évolutions boursières quasi irrationnelles, et n'a aucun caractère structurel".

Le produit présumé de cet impôt a été fixé à **510,0 millions d'euros** pour 2002.

d) Les recettes communes de l'U.E.B.L.

Pour ce qui est de la part du Grand-Duché dans les **recettes communes de l'U.E.B.L.**, il y a lieu de noter que le Conseil des Douanes n'a pas encore fixé la nouvelle clef de répartition qui s'élève pour les années 2001/2002 à 19,08108% pour le Grand-Duché et à 80,91892% pour le Royaume de Belgique.

La part revenant au Grand-Duché est encore diminuée de 5,65905% au titre de compensation accordée à la Belgique ("clause de Martelange"), en exécution de la décision du Comité des Ministres de l'UEBL du 9 mars 1981, révisée. Avec la reconduction de la Convention UEBL en 2002, il est prévu de réduire cette "compensation" en 3 étapes pour la remplacer en 2005 par un montant fixe de 15 millions d'euros. Les calculs pour 2002 sont effectuées avec les données de la décision du 9.03.1981 mentionnée ci-avant.

Un autre changement interviendra pour les droits d'accise sur les alcools indigènes. Actuellement une répartition de 1/19 pour le Grand-Duché et 18/19 pour la Belgique est appliquée. Il est prévu d'assimiler les alcools indigènes aux alcools importés et d'appliquer à leur égard la clef de répartition normale. Les calculs pour 2002 sont effectués suivant la répartition de 1/19.

En considération des observations précédentes et en prévision de l'évolution de la situation économique, il semble indiqué de retenir pour 2002 le chiffre de **739,6 millions d'euros**, recette qui peut encore être modifiée si nécessaire lors des amendements budgétaires.

5) Intérêts de fonds en dépôt

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, les rentrées à titre d'intérêts de fonds en dépôt ont évolué comme suit entre 1994 et 2000:

Unité: euros

Exercice	*Produit*	*Variation*
1994.....	*49,8 mio*	-
1995.....	*52,6 mio*	*+5,7%*
1996.....	*50,7 mio*	*-3,7%*
1997.....	*58,0 mio*	*+14,4%*
1998.....	*79,2 mio*	*+36,5%*
1999.....	*64,1 mio*	*-19,0%*
2000.....	*72,9 mio*	*13,7%*

Compte tenu notamment des perspectives d'évolution des fonds disponibles du Trésor en 2001 et 2002, ainsi que des perspectives d'évolution des taux d'intérêts, les recettes provenant des capitaux placés temporairement peuvent être estimées à quelque 100,0 millions d'euros pour toute l'année 2002.

* * *

3) Le projet de budget des recettes en capital

Le projet de budget pour 2002 ne prévoit pas d'emprunt nouveau dans l'intérêt du financement des dépenses de l'Etat.

60 *

page vierge

E. – Le Commentaire du budget des dépenses

00 et 30 - Ministère d'Etat

		2000	2001	2002
Section 00.0 -	*Maison du Grand-Duc*	*5.854.072*	*6.019.603*	*6.265.496*
Section 00.1-	*Chambre des députés*	*19.476.771*	*21.646.442*	*22.986.476*
Section 00.2 -	*Cour des comptes*	*1.983.148*	*3.189.213*	*3.061.244*
Section 00.3 -	*Conseil d'Etat*	*1.508.647*	*1.701.211*	*1.824.277*
Section 00.4 -	*Gouvernement*	*25.246.137*	*26.754.021*	*32.008.920*
Section 00.5 -	*Conseil économique et social*	*587.378*	*538.385*	*652.250*
Section 00.6 -	*Centre de communications du Gouvernement*	*1.846.289*	*2.006.102*	*2.092.326*
Section 00.7 -	*Cultes*	*15.933.927*	*15.992.788*	*17.203.517*
Section 00.8 -	*Médias et communications*	*4.580.123*	*5.045.097*	*5.732.284*
	Total des dépenses courantes	*77.016.492*	*82.892.862*	*91.826.790*
Section 30.3	*Conseil d'Etat*	*1.053*	*14.873*	*3.718*
Section 30.4	*Gouvernement*	*2.286.106*	*2.609.979*	*252.500*
Section 30.5	*Conseil économique et social*	*0*	*9.915*	*3.500*
Section 30.6	*Centre de communications du Gouvernement*	*573.150*	*758.437*	*795.333*
Section 30.8	*Médias et communications*	*0*	*22.500*	*4.507.500*
	Total des dépenses en capital	*2.860.309*	*3.415.704*	*5.562.551*
	Total général	*79.876.801*	*86.308.566*	*97.389.341*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

L'évolution des crédits du Ministère d'Etat se veut conforme avec la mise en œuvre des recommandations définies par Monsieur le Ministre du Budget dans sa circulaire du 23 février 2001. Il a ainsi été veillé à ce que les demandes des crédits concernant les principales catégories de dépenses soient limitées strictement à la couverture des seuls besoins vraiment inéluctables.

Les sections budgétaires 00.4., pour la partie concernant le Service des Médias et de l'Audiovisuel et la section budgétaire 00.8. Communications seront confondues dans une section unique, 00.8., intitulée « Médias et Communications ».

Dans ce contexte, des articles nouveaux permettront d'assurer une autonomie financière et technique du Conseil National des Programmes.

Il convient de retenir que l'article 00.4.12.371 relatif à la contribution du Gouvernement aux frais de l'Académie des Médias sera transféré au Ministère de la Culture, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

L'article 00.8.12.010 « Frais de route et de séjour » permettra à l'ensemble du personnel du Service des Médias et de l'Audiovisuel de se déplacer, ceci notamment dans le cadre du programme e-Luxembourg.

L'article 00.8.12.012 « Frais de route et de séjour à l'étranger » couvrira tous les frais du personnel du SMA, notamment pour ce qui est des déplacements dans le contexte e-Europe.

L'article 00.8.31.050 a changé de libellé et s'appellera « Promotion de la presse écrite ».

L'article 30.8.93.000 consacré à la « Dotation du Fonds national à la production audiovisuelle » comprendra les crédits de l'article 00.4.31.052 (« Participation luxembourgeoise au Programme Média II et à d'autres initiatives ou actions communautaires dans le domaine des médias, de l'audiovisuel et de la société de l'information ») et de l'article 00.4.33.014 (« Participation du Gouvernement au programme Strategics »). Dans un souci de transparence et de cohérence, le budget du Fonds va englober l'ensemble des initiatives (dont le festival Cynénigma), d'où une majoration significative de ses crédits.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la société de l'information moyennant la réalisation d'un tableau de bord, elle figurera à la section 00.4.- Gouvernement. Il s'agit d'un projet horizontal qui touche toutes les priorités

du plan d'action e-Luxembourg. Il permettra au Gouvernement d'élaborer un ensemble de mesures, telles qu'elles sont notamment prévues par l'initiative e-Europe de la Commission Européenne ou par les conclusions du Conseil Européen informel de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000.

Au niveau du Service Information et Presse, les frais de développement de réseaux électroniques d'information connaîtront une majoration importante.

Il est à noter par ailleurs que le crédit relatif aux « Réceptions officielles » sera transféré à l'article « Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social ». Il connaîtra également une augmentation.

L'article 00.4.12.110 consacré aux « Frais de contentieux » sera de même revu à la hausse.

01 et 31 - Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération et de la Défense

		2000	2001	2002
Section 01.0 -	*Dépenses générales*	*1.643.237*	*2.793.549*	*3.153.644*
Section 01.1 -	*Relations internationales. - Missions diplomatiques*	*19.112.231*	*19.154.358*	*22.664.697*
Section 01.2 -	*Relations internationales. - Contributions à des organismes internationaux*	*6.721.581*	*4.885.540*	*6.697.673*
Section 01.3 -	*Relations internationales. - Relations économiques internationales et autres actions*	*3.098.617*	*3.098.669*	*3.098.669*
Section 01.4 -	*Relations extérieures. - Promotion du commerce extérieur*	*1.096.771*	*2.124.981*	*1.906.592*
Section 01.5 -	*Direction de la Défense*	*1.696.706*	*1.763.598*	*3.002.026*
Section 01.6 -	*Défense nationale*	*38.508.384*	*42.230.692*	*45.755.035*
Section 01.7 -	*Coopération au développement et action humanitaire*	*108.409.878*	*104.634.929*	*118.076.500*
Section 01.8 -	*Commission et office des licences*	*44.349*	*43.483*	*46.636*
	Total des dépenses courantes	*180.331.754*	*180.729.799*	*204.401.472*
Section 31.0 -	*Dépenses générales*	*24.395*	*670.571*	*366.408*
Section 31.1 -	*Relations internationales. - Missions diplomatiques*	*614.497*	*754.290*	*820.987*
Section 31.5 -	*Direction de la Défense*	*4.974.159*	*4.340.616*	*3.999.860*
Section 31.6 -	*Défense nationale*	*788.681*	*1.841.169*	*1.864.898*
	Total des dépenses en capital	*6.401.732*	*7.606.646*	*7.052.153*
	Total général	*186.733.486*	*188.336.445*	*211.453.625*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Pendant la période de mai jusqu'à novembre 2002, le Luxembourg assumera la Présidence du Conseil de l'Europe. Afin de garantir le bon déroulement de cette présidence, le gouvernement a décidé non seulement d'inscrire les crédits nécessaires au budget, mais également de renforcer temporairement les effectifs du département et surtout ceux de notre Représentation Permanente auprès du Conseil de l'Europe à Strasbourg.

Etant tributaire d'un bon traitement de l'information entre le département et ses postes à l'étranger, le Ministère des Affaires Etrangères mettra en place en 2002 un outil informatique permettant le traitement électronique de la réception, la circulation et de l'archivage de l'information.

Alors que le Ministère des Affaires Etrangères est de plus en plus fréquemment appelé à se faire assister dans le domaine des services de traduction par des entreprises privées, un crédit destiné à y imputer des frais de traduction est inscrit au budget.

Au niveau de la section 01.1 relative au missions diplomatiques, il y a lieu de noter l'ouverture de deux nouvelles missions diplomatiques à la Nouvelle Delhi et à Prague.

La section 01.5 prévoit les crédits nécessaires qui doivent permettre à la Direction de la Défense d'assumer les charges et missions qui sont les siennes.

Dans ce contexte, il faut relever la contribution à la mise sur pied du corps civil volontaire luxembourgeois. La dotation budgétaire prévue devrait permettre la mise en place d'une cellule permanente du corps.

La section 01.6 prévoit les crédits nécessaires pour le fonctionnement de l'armée. Les crédits budgétaires reflètent les efforts engagés par le Gouvernement pour disposer d'une armée capable d'exercer ses missions sur le plan national et international. Ainsi une présence militaire luxembourgeoise aux Balkans dans le cadre de nos engagements internationaux est maintenue. Les crédits pour la formation et pour la participation de nos forces à des exercices militaires internationaux dans le cadre de l'OTAN et du Corps Européen sont nécessaires pour garantir un entraînement efficace de nos cadres et soldats. Il en est de même pour les nouvelles acquisitions de munitions, de matériel de transmission, de protection NBC et d'équipements spéciaux.

Des crédits budgétaires de l'ordre de 2,5 millions d'euros sont prévus pour faire démarrer trois grands investissements dans le domaine de la défense, notamment le financement de la partie luxembourgeoise du navire de transport belgo-luxembourgeois, l'acquisition de l'avion A400M et le 2e programme pluriannuel d'acquisition et d'équipement majeur pour l'armée luxembourgeoise. Ces crédits seront intégrés dans l'enveloppe financière du second programme d'équipement militaire qui fera l'objet d'une loi sur les investissements dans les capacités et moyens de défense, loi qui aura notamment pour objet d'autoriser le Gouvernement à réaliser les investissements prémentionnés.

Enfin, le gouvernement se propose d'atteindre l'objectif d'une Aide Publique au Développement (APD) de 1% du RNB par un relèvement progressif des moyens budgétaires à réserver à la coopération au développement et à l'action humanitaire. Dans cet esprit, il est prévu pour l'année 2002 une APD de 0,8% du RNB.

02 et 03 / 32 et 33 – Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

	2000	2001	2002
Section 02.0 - Culture: dépenses générales	*25.597.238*	*26.374.517*	*23.931.880*
Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux	*2.725.268*	*2.893.062*	*2.931.952*
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art	*5.659.956*	*6.236.669*	*6.748.638*
Section 02.3 - Bibliothèque nationale	*3.569.434*	*3.597.386*	*4.304.551*
Section 02.4 - Archives nationales	*1.435.742*	*1.516.879*	*1.558.258*
Section 02.5 - Centre national de l'audiovisuel	*1.467.353*	*1.170.006*	*1.752.039*
Section 02.6 - Musée national d'histoire naturelle	*4.288.064*	*4.460.355*	*5.139.603*
Section 02.7 - Centre national de littérature	*114.890*	*284.991*	*376.877*
Section 02.8 - Commissariat à l'enseignement musical	-	-	*6.092.855*
Section 03.0 - Enseignement supérieur: dépenses générales	*11.194.301*	*16.006.909*	*20.624.846*
Section 03.1 - Enseignement universitaire	*4.460.014*	*5.584.240*	*7.241.712*
Section 03.2 - Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques	*1.303.795*	*1.958.460*	*1.798.376*
Section 03.3 - Institut supérieur de technologie	*6.256.374*	*7.377.208*	*8.916.942*
Section 03.4 - Institut d'études éducatives et sociales	*2.548.941*	*4.162.447*	*4.506.518*
Section 03.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée	*11.002.230*	*17.847.876*	*26.340.979*
Total des dépenses courantes	*81.623.600*	*99.471.005*	*122.266.026*
Section 32.0 - Affaires culturelles	*21.262.872*	*12.997.900*	*13.277.759*
Section 32.1 - Service des sites et monuments nationaux	*415.322*	*359.220*	*369.735*
Section 32.3 - Bibliothèque nationale	*110.577*	*103.869*	*118.805*
Section 32.4 - Archives nationales	*25.297*	*30.996*	*35.800*
Section 32.5 - Centre national de l'audiovisuel	*107.011*	*234.146*	*264.621*
Section 32.6 - Musée national d'histoire naturelle	*137.350*	*1.083.296*	*85.000*
Section 32.7 - Centre national de littérature	*8.163*	*4.950*	*9.250*
Section 33.0 - Enseignement supérieur. - Dépenses générales	*2.034.981*	*909.064*	*18.248*
Section 33.2 - Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques	*65.829*	*156.753*	*109.200*
Section 33.4 - Institut d'études éducatives et sociales	*38.928*	*39.929*	*30.000*
Section 33.5 - Recherche scientifique et recherche appliquée	*21.152*	*6.197*	*6.197*
Total des dépenses en capital	*24.227.482*	*15.926.320*	*14.324.615*
Total général	*105.851.082*	*115.397.325*	*136.590.641*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les crédits prévus au département de la Culture pour l'exercice 2002 permettent de financer:

Au niveau national:

1) le fonctionnement des instituts culturels ou associés: Archives nationales; Bibliothèque nationale; Casino, Forum d'Art contemporain; Centre national de l'Audiovisuel; Centre national de Littérature; Musée national d'Histoire et d'Art, Musée National d'Histoire naturelle; Service des Sites et Monuments nationaux;

2) la mise en route/préfiguration des projets d'infrastructure culturelle:
- Musée national d'Histoire et d'Art,
- Centre culturel de Rencontre, Neumünster,
- Salle de concerts pour jeunes avec salles de répétition
- le Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean,
- Musée de la Forteresse avec circuit culturel Vauban,
- Annexe de la Bibliothèque Nationale,
- conservation et mise en valeur de la rotonde CFL,
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte,
- nouveau Centre national de l'Audiovisuel,
- conservation et mise en valeur des deux hauts-fourneaux à Esch/Belval,
- conservation et mise en valeur du hall des soufflantes à Esch/Belval.

3) une amélioration des conditions de travail des acteurs culturels par:

- une adaptation, après évaluation, de la loi sur l'artiste professionnel indépendant et l'intermittent du spectacle ainsi que la promotion de la création artistique;
- la loi portant harmonisation de l'enseignement musical;
- l'attribution de congé culturel;
- une politique d'aide aux associations culturelles;
- l'observatoire de la musique;

4) une stimulation de la création artistique par:

- les bourses d'aide à la création artistique;
- l'aide à la presse culturelle;
- une politique accrue de commandes publiques, notamment par la mise en place du 1,5 % sur les budgets de construction des édifices par l'État, les communes ou les établissements publics;
- un concours de composition musicale lancée dès 2002 pour l'année 2005;
- la commission d'achat d'oeuvres d'artistes luxembourgeois;
- les activités de l'Agence luxembourgeoise d'Action culturelle;
- les différents prix et concours d'encouragement, les aides financières et autres subsides;
- la consolidation des activités du «Théâtre national du Luxembourg»;
- une aide accrue aux théâtres de création;
- les travaux du Conseil national du Livre.

5) une politique culturelle décentralisée, par

- l'offre éducative décentralisée des instituts culturels;
- la mise à disposition d'un calendrier culturel national, d'une billetterie nationale et d'un service de la programmation culturelle;
- une plus grande offre de tournées des deux bibliobus ainsi que du nouveau musée-bus du Musée national d'Histoire naturelle;
- la mise en route d'un projet de loi sur l'animation culturelle régionale et un plan quinquennal du développement culturel régional;
- l'aide aux différents musées régionaux et aux cinémas de province;
- une politique très active de restauration de maisons particulières, de bâtiments publics dépendant des communes, de sites des patrimoines religieux, rural, industriel et féodal;
- l'organisation de journées culturelles au sein des établissements de l'enseignement secondaire du pays visant à mieux faire connaître les instituts culturels et leur action;

- de nouvelles initiatives de sensibilisation des jeunes à l'art, à la culture et à la culture scientifique;
- la mise en route de synergies entre les acteurs culturels et les responsables du tourisme culturel;
- l'aide de l'État aux centres culturels régionaux/ respectivement de musées régionaux comme ceux d'Esch-sur-Alzette, Musée national de la Résistance, Grevenmacher, Ettelbruck, Echternach, Marnach,;
- une meilleure connaissance des pratiques culturelles par la publication des derniers relevés de statistiques culturelles;

6) le rayonnement de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg ainsi que de la Radio socio-culturelle;

7) un engagement renforcé pour la langue et la littérature luxembourgeoises, par la poursuite des travaux du «Conseil permanent de la langue luxembourgeoise», (contrôleur orthographique de la langue luxembourgeoise; élaboration de nouveaux dictionnaires du luxembourgeois, dictionnaire en un volume de la langue luxembourgeoise) et en même temps des initiatives favorisant la vie en commun entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois; poursuite des travaux d'actualisation de l'exposition sur l'identité luxembourgeoise (anc. expo sur les 150 ans d'indépendance du Luxembourg) et les travaux de préparation d'un manuel d'histoire récente du pays;

Au niveau international:

8) + une promotion accrue de nos artistes (concerts, lectures, expositions...) à l'étranger, avec l'aide, notamment, de nos ambassades;
+ un programme d'animation culturelle de la Maison du Grand-Duché à Bruxelles, de celle de Berlin et des programmes «à la carte» pour nos ambassades à l'étranger;

9) l'accueil, dans le cadre de nos accords culturels, de spécialistes, de boursiers étrangers dans les domaines de l'éducation, de la culture, de la recherche scientifique, du sport et des échanges de jeunes;

10) les actions communes dans le cadre de la Grande région (Saarland, Rhénanie-Palatinat, Région lorraine, Province du Luxembourg belge), notamment l'Orchestre Saar-Lor-Lux et l'Institut Européen de Chant choral; la préparation de l'année 2007 lorsque Luxembourg aura de nouveau le titre de «capitale culturelle de l'Europe»; titre que le Grand-Duché voudrait étendre à la Grande Région.

11) la participation du Luxembourg aux travaux de la Commission européenne de Bruxelles, du Conseil de l'Europe, de l'ACCT (Francophonie) et de l'UNESCO.

12) dans le cadre des initiatives pour l'amélioration de l'image de marque du Luxembourg,
- présentation de l'exposition sur l'architecture luxembourgeoise dans plusieurs capitales européennes,
- présentation de l'exposition d'art figuratif du Musée national d'Histoire et d'Art à Hanoi,
- présentation d'une exposition avec des oeuvres d'Edward Steichen et de photographes contemporains luxembourgeois dans plusieurs capitales européennes,
- mise en route de l'exposition consacrée à l'empereur Sigismond;

13) le développement des activités de l'Institut européen des itinéraires culturels installé à Luxembourg.

Ministère de l' Enseignement supérieur

1. Développement du secteur de l'enseignement supérieur

Le développement de ce secteur passera par de nouvelles créations dans deux domaines, celui des finances et celui des nouvelles technologies. Dans le cadre du réaménagement de la loi de 1996 sur l'enseignement supérieur l'accent sera mis sur la mise en place de la Luxembourg School of Finance, de la Luxembourg School of Advanced Information Technologies et de la Luxembourg School of Policy Analysis and Data.. Dans une première étape il est prévu de mettre en place des « groupes-projets » pour développer le « master plan « et le « business plan » de ces nouveaux programmes.

Par ailleurs, les projets en cours – European University Foundation et Euro Uni International – entreront dans une phase de concrétisation et devront par conséquent bénéficier d'un support financier.

2. Mise en œuvre de l'organigramme des structures existantes

Afin de passer le passage de l'enseignement supérieur vers un système universitaire cohérent, il est essentiel de doter les institutions d'un cadre du personnel dont les qualifications académiques répondent aux standards internationaux en vigueur. Cette procédure verra la nomination de personnel ainsi que la création de nouveaux postes. D'où la nécessité d'appliquer la grille des salaires qui a été élaborée.

3. Amélioration des services de support

3.1. L'administration du département de l'enseignement supérieur est avant tout un service au public qui gère l'aide financière aux étudiants, l'inscription au registre des titres et qui centralise toutes les informations aux étudiants. Il s'agit donc de d'informatiser l'ensemble de ces services et d'accroître la qualité du service rendu au public.

3.2. Le développement du site universitaire est tributaire de la mise à disposition, en nombre suffisant, de logements pour étudiants et chercheurs. Il s'agit donc de veiller à l'acquisition de logements supplémentaires et ce moyennant la création d'une société anonyme.

4. Les institutions relevant du département de l'enseignement supérieur

S'agissant de l'Institut Supérieur de Technologie, il convient de moderniser le laboratoire des hyperfréquences et des micro-ondes et de procéder à la mise en place d'un laboratoire de mécatronique.

L'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Pédagogiques et l'Institut d'études éducatives et sociales verront l'amélioration de leur équipement informatique.

Ministère de la Recherche

L'action du Gouvernement visera la consolidation et le déploiement de l'important dispositif de recherche et de développement technologique créé au niveau national depuis la mise en vigueur de la loi du 9 mars 1987 ayant pour objet la R&D. L'action politique s'articulera essentiellement sur plusieurs plans : la mise en œuvre d'une structure d'encadrement permettant d'organiser l'amplification des activités de R&D publique sur le plan national, la promotion d'une intégration plus forte des acteurs luxembourgeois de la recherche dans les réseaux de coopération scientifique communautaires et internationaux, ainsi que l'accroissement substantiel des crédits budgétaires destinées aux activités de R&D publique avec l'objectif d'atteindre d'ici l'an 2004 un niveau d'investissement équivalent à 0,30% du PIB.

Le Fonds National de la Recherche (créé par la loi du 31 mai 1999) fournira la structure de coordination nécessaire pour soutenir l'essor de la R&D au Luxembourg. Les travaux entrepris par le Fonds ont permis la mise en œuvre de quatre programmes pluriannuels prioritaires jugés porteurs d'avenir et de retombées concrètes pour l'économie luxembourgeoise. D'autres programmes sont en préparation.

Sur le plan de la coopération scientifique et technologique, un accord de coopération avec l'Agence Spatiale Européenne a été signé, l'adhésion du Grand-Duché à la Conférence Européenne de Biologie Moléculaire est imminente. Par ailleurs, le Fonds National de la Recherche poursuit activement les démarches nécessaires à son adhésion à la Fondation Européenne des Sciences.

04 et 34 – Ministère des Finances
05 et 35 - Ministère des Finances: Trésor et Budget

		2000	2001	2002
Section 04.0 -	*Dépenses générales*	*897.275*	*1.736.367*	*1.488.224*
Section 04.1 -	*Contributions directes et métrologie*	*33.944.543*	*35.285.645*	*39.331.017*
Section 04.2 -	*Enregistrement et domaines*	*23.799.265*	*17.986.580*	*20.121.969*
Section 04.3 -	*Douanes et accises*	*29.405.196*	*28.804.527*	*32.320.172*
Section 04.4 -	*Commissariat du gouvernement près la banque internationale à Luxembourg*	*90.572*	*94.119*	-
	Total des dépenses courantes	*88.136.851*	*83.907.238*	*93.261.382*
Section 34.0 -	*Dépenses générales*	*7.242.731*	*11.096.301*	*12.178.700*
Section 34.1 -	*Contributions directes et métrologie*	*100.142*	*252.873*	*311.145*
Section 34.2 -	*Enregistrement et domaines*	*41.334*	*41.201*	*90.550*
Section 34.3 -	*Douanes et accises*	*512.892*	*485.147*	*786.750*
	Total des dépenses en capital	*7.897.099*	*11.875.522*	*13.367.145*
	Total général	*96.033.950*	*95.782.760*	*106.628.527*
Section 05.0 -	*Dépenses générales*	*20.853.545*	*12.036.163*	*13.050.100*
Section 05.1 -	*Inspection générale des finances*	*6.912*	*42.200*	*11.200*
Section 05.2 -	*Trésorerie de l'Etat*	*1.423*	*5.240*	-
Section 05.3 -	*Direction du contrôle financier*	*29.044*	*210.311*	*183.034*
Section 05.4 -	*Cadastre et topographie*	*9.243.021*	*10.185.431*	*10.950.267*
Section 05.9 -	*Provision globale pour amendements*	-	-	*4.000.000*
	Total des dépenses courantes	*30.133.945*	*22.479.345*	*28.194.601*
Section 35.0 -	*Dépenses générales*	*20.853.545*	*12.036.163*	*13.050.100*
Section 35.1 -	*Inspection générale des finances*	*6.912*	*42.200*	*11.200*
Section 35.2 -	*Trésorerie de l'Etat*	*1.423*	*5.240*	-
Section 35.3 -	*Direction du contrôle financier*	*107.488*	*75.500*	*3.500*
Section 35.4 -	*Cadastre et topographie*	*463.735*	*426.320*	*453.000*
Section 35.9 -	*Provision globale pour amendements*	-	-	*8.000.000*
	Total des dépenses en capital	*21.433.103*	*12.585.423*	*21.517.800*
	Total général	*51.567.048*	*35.064.768*	*49.712.401*
	Total général	*143.491.179*	*93.203.308*	*149.045.288*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La mise en œuvre progressive de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat continue à marquer la présentation du budget du Ministère des Finances en 2002. Il en est ainsi non seulement du côté de la restructuration des articles concernant les recettes non-fiscales, mais aussi du côté des dépenses qui voit l'intégration au budget de plusieurs postes ayant figuré précédemment au budget pour ordre. Le cas échéant, cette remise en ordre s'accompagne de dotations à des fonds spéciaux.

A partir de 2002, les dépenses en faveur de la place financière seront faites à travers le budget de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), pour compte du Comité de Développement de la Place Financière, de sorte que la part prise en charge par l'Etat a pu être regroupée dans un seul article.

Un nouvel article prévoit la dotation en capital de la CSSF, en exécution du projet de loi No 4588 modifiant la loi du 23.12.1988 portant création de la CSSF, voté en première lecture par la Chambre des Députés.

Le retrait de la circulation des pièces en francs et l'émission des pièces en euros aura un impact budgétaire difficile à chiffrer, alors que les volumes en cause ne peuvent pas être estimés avec précision.

Afin de pouvoir parer à toute éventualité, le ministère prévoit encore des crédits pour l'information du public, même après l'introduction de signes monétaires en euros à partir du 1.1.2002, soit par des actions propres, soit par la subvention d'actions similaires menées par des organismes privés. En effet, certains besoins supplémentaires d'information ne se manifesteront qu'après la mise en circulation effective de la nouvelle monnaie.

A la suite des renforcements d'effectifs accordés par le Gouvernement dans le cadre de la procédure budgétaire aux administrations fiscales et financières, l'évolution globale des crédits du département reste caractérisée, tout comme les années antérieures, par une progression modérée des dépenses de personnel. Cependant, compte tenu du consensus général dégagé à la fin des débats parlementaires portant sur la lutte contre la fraude fiscale, le Gouvernement continue en 2002 son effort de renforcement progressif des effectifs des administrations fiscales. Afin de pouvoir remplir leurs tâches avec l'efficacité voulue, ces agents devront être équipés du matériel adéquat. D'une manière générale, l'évolution des crédits de toutes les administrations et services du ministère témoigne d'une action systématique visant à moderniser l'infrastructure et les équipements publics en vue d'assurer un fonctionnement optimal dans l'intérêt de l'Etat et du citoyen. Néanmoins, les crédits de location (budget des dépenses courantes) et d'acquisition d'immeubles bâtis et non-bâtis (budget des dépenses en capital) resteront soumis à une gestion rigoureuse favorisant l'utilisation prioritaire et maximale des surfaces appartenant à l'Etat.

Les activités à risque (lutte anti-drogues, attributions sécuritaires) nécessitent de la part des autorités douanières l'usage d'un matériel technique à la hauteur des exigences du temps. Le Gouvernement continue à doter l'administration des crédits indispensables d'après un échéancier pluriannuel.

En ce qui concerne l'administration du Cadastre et de la Topographie, la carte topographique numérisée du pays, avec banque de données afférente, sera finalisée en principe au début de 2002. Mais l'activité de l'administration - en dehors de ses missions traditionnelles - sera marquée en 2002 par la consolidation de l'exploitation des programmes relatifs à la « Publicité Foncière » (mutations immobilières) et par l'intensification des efforts de régularisation de la désignation cadastrale des immeubles en copropriété (« cadastre vertical »). Ces activités s'exerceront conjointement avec le Centre Informatique de l'Etat et les services concernés de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Les chiffres relatifs à l'évolution et aux besoins de financement de la dette publique sont commentés plus amplement au chapitre C « Les aspects importants de la situation financière ».

En exécution des différentes lois relatives à la participation du Grand-Duché à des institutions et opérations financières internationales, le budget des dépenses en capital prévoit les crédits nécessaires. Pour autant que les engagements afférents sont pris sous forme de bons du Trésor, ils ne sont plus repris au budget pour ordre, mais se trouvent inscrits au chapitre des dépenses en capital sous forme d'alimentation du Fonds de la Dette Publique.

Conformément à la politique générale du Gouvernement, les interventions en faveur des pays en voie de développement et des pays de l'Europe centrale et orientale – y compris notamment celles entreprises à travers l'ATTF - demeurent à des niveaux élevés, au rythme du renforcement de l'aide au développement consentie par le Luxembourg.

07/37 – Ministère de la Justice

		2000	2001	2002
Section 07.0 -	*Justice*	*932.463*	*995.235*	*1.585.078*
Section 07.1 -	*Services judiciaires*	*32.694.837*	*33.291.708*	*37.584.629*
Section 07.2 -	*Etablissements pénitentiaires*	*18.082.026*	*20.152.751*	*22.440.412*
Section 07.3 -	*Juridictions administratives*	*1.797.033*	*1.974.845*	*2.128.669*
	Total des dépenses courantes	*53.506.359*	*56.414.539*	*63.738.788*
Section 37.0 -	*Dépenses générales*	-	*73.687*	*75.000*
Section 37.1 -	*Services judiciaires*	*31.424*	*63.977*	*475.000*
Section 37.2 -	*Etablissements pénitentiaires*	*230.656*	*411.631*	*1.272.905*
Section 37.3 -	*Juridictions administratives*	-	*10.000*	-
	Total des dépenses en capital	*262.080*	*559.295*	*1.822.905*
	Total général	*53.768.439*	*56.973.834*	*65.561.693*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le montant total des crédits inscrits aux sections **07.0/37.0** se trouve en augmentation sensible par rapport aux budgets des années précédentes. Cette augmentation s'explique essentiellement par l'inscription d'un article nouveau qui prévoit le crédit nécessaire en vue de la reprise sur disque optique des archives du Ministère de la Justice (500.000 euros). Par ailleurs, dans l'intérêt d'une meilleure resocialisation des détenus, le crédit prévu pour la promotion de l'éducation, de la formation et de l'intégration des détenus notamment par une réinsertion professionnelle, a été pratiquement quadruplé.

Les sections **07.1/37.1** regroupent toutes les dépenses relatives au fonctionnement de la justice. L'augmentation notable des crédits de ces sections s'explique par l'inscription d'un article nouveau qui prévoit les crédits nécessaires en vue de la réalisation d'une première étape de l'informatisation des Cour et tribunaux (1,25 millions d'euros sur un investissement global prévu de 3,7 millions d'euros sur 3 ans). En outre, en vue d'assurer la sécurité du personnel et des visiteurs des Cour et tribunaux à Luxembourg, un crédit nouveau destiné à la mise en place de ces mesures de sécurité a été prévu. Vu le nombre sans cesse croissant des affaires portées devant les différentes juridictions, les articles budgétaires relatifs à l'assistance judiciaire et aux frais de justice connaissent une augmentation de l'ordre respectivement de 11% et 25%. Finalement, le crédit prévu pour le patronage des condamnés libérés et des condamnés sous le régime de la probation, c.-à-d. les aides matérielles octroyées dans le cadre de la resocialisation et de la réinsertion des détenus, a été augmenté d'un tiers.

Tout comme lors des années précédentes, on constate aux sections **07.2/37.2** une hausse des dépenses due à l'augmentation du nombre de personnel de garde et d'encadrement et surtout à l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg.

Les sections **07.3/37.3** regroupent tous les crédits nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des juridictions administratives, à savoir le Tribunal administratif qui constitue le premier degré et la Cour administrative qui constitue le second degré de ces juridictions.

08 et 38 - Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

		2000	2001	2002
Section 08.0 -	*Fonction Publique et Réforme Administrative.- Dépenses diverses*	*61.424.376*	*123.986.101*	*91.869.515*
Section 08.1 -	*Pensions*	*190.679.767*	*214.372.144*	*222.320.506*
Section 08.2 -	*Administration du personnel de l'Etat*	*771.056*	*507.544*	*611.126*
Section 08.3 -	*Institut National de l'Administration Publique*	*452.307*	*634.727*	*821.561*
Section 08.4 -	*Sécurité dans la Fonction Publique*	*360.374*	*568.381*	*531.634*
Section 08.5 -	*Centre informatique de l'Etat*	*16.993.599*	*19.972.888*	*22.743.120*
Section 08.6 -	*Service central des imprimés*	*3.581.639*	*3.946.707*	*4.022.759*
	Total des dépenses courantes	*274.263.118*	*363.988.492*	*342.920.221*
Section 38.0 -	*Fonction publique et réforme administrative. - Dépenses diverses*	*2.652.061*	*1.115.521*	*1.154.021*
Section 38.2 -	*Administration du personnel de l'Etat.*	-	*4.958*	-
Section 38.3 -	*Institut national de l'Administration Publique*	*9.540*	*3.050*	*10.908*
Section 38.4 -	*Sécurité dans la Fonction Publique*	-	*7.437*	-
Section 38.5 -	*Centre Informatique de l'Etat*	*4.687.545*	*5.947.290*	*9.063.040*
Section 38.6 -	*Service central des imprimés.*	*162.852*	*228.131*	*204.032*
	Total des dépenses en capital	*7.511.998*	*7.306.387*	*10.432.001*
	Total général	*281.775.116*	*371.294.879*	*353.352.222*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les différents crédits destinés à couvrir les rémunérations figurent dans les sections afférentes des départements ministériels ; la section 08.0 du budget des dépenses courantes du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative regroupe par contre des crédits qui sont dans l'intérêt de tout le personnel en activité et en préretraite de l'Etat et qui, pour diverses raisons techniques, ne figurent pas dans les sections budgétaires des administrations et services de l'Etat. Les crédits des différents articles rentrent par ailleurs dans les compétences du département de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Dans la section 08.0, il est tenu compte des dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter d'éventuelles nouvelles mesures pouvant affecter les cadres du personnel de l'Etat, du recrutement de certaines catégories de personnel et de diverses autres mesures. Les crédits y relatifs sont inscrits à l'article 08.0.11.310.

La section 08.1 regroupe les dépenses pour pensions servies aux agents publics à charge du budget de l'Etat, l'article 08.1.93.000 représentant pour sa part l'alimentation du Fonds de pensions introduit par la loi du 3.8.1998 et auquel sont imputés directement les dépenses et les recettes pour pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

Les crédits destinés à l'Institut National d'Administration Publique continuent à avoir une évolution particulière, avec encore une hausse importante pour l'année 2002, dans la mesure où la loi du 15 juin 1999, qui réorganise de façon fondamentale la formation des agents de l'Etat pendant le stage ainsi que tout au long de leur carrière, continue à sortir une dernière fois ses effets.

La section 08.4 intitulée Sécurité dans la Fonction Publique enregistre une progression importante de ses crédits en raison notamment de l'installation des deux médecins de contrôle et du travail.

En ce qui concerne le Centre Informatique de l'Etat, le total des crédits pour 2002 connaît une augmentation importante d'environ 22% par rapport au budget de l'exercice 2001. Cette augmentation affecte d'abord les crédits du personnel mais également les crédits prévus pour la location et l'entretien des équipements informatiques et des logiciels. Par ailleurs, et en prévision d'une sécurisation accrue du réseau commun de l'Etat, l'article destiné à couvrir les frais de location des lignes de télécommunications a parallèlement dû être adapté, les crédits y afférents ont été quasiment doublés.

Le crédit inscrit à l'article libellé « Acquisition d'équipements informatiques » a également été doublé, ceci afin de permettre au Centre Informatique de l'Etat de remplacer le matériel informatique vétuste respectivement de procéder à un certain nombre de premières installations.

Les crédits du Service Central des Imprimés n'accusent qu'une progression minime de l'ordre de 0,6%.

09 et 39 – Ministère de l'Intérieur

	2000	2001	2002
Section 09.0 - Dépenses générales	*43.717*	*56.531*	*33.797*
Section 09.1 - Finances communales	*274.990.605*	*267.492.034*	*271.948.931*
Section 09.2 - Commissariats de district	*1.350.653*	*1.411.520*	*1.544.683*
Section 09.3 - Caisse de prévoyance	*22.194.156*	*22.851.077*	*31.043.665*
Section 09.4 - Service de contrôle de la comptabilité des communes	*542.502*	*590.563*	*662.162*
Section 09.5 - Police grand-ducale	*86.858.637*	*94.203.858*	*103.884.054*
Section 09.6 - Protection civile - Incendie	*7.347.522*	*7.844.162*	*7.972.479*
Section 09.7 - Direction de l'aménag. du territoire et de l'urbanisme	*1.210.763*	*1.919.601*	*2.827.434*
Section 09.8 - Service d'aménagement communal - Urbanisme	*392.498*	-	-
Section 09.9 - Service pour la gestion globale de l'eau	*294.397*	*2.002.614*	*2.507.760*
Total des dépenses courantes	*395.225.450*	*398.371.960*	*422.424.965*
Section 39.0 - Dépenses générales	-	*9.000*	*38.534*
Section 39.1 - Finances communales	*9.747.832*	*17.290.781*	*18.038.258*
Section 39.2 - Commissariats de district	*1.907*	*8.925*	*7.000*
Section 39.5 - Police grand-ducale	*4.400.754*	*5.094.840*	*7.698.671*
Section 39.6 - Protection civile - Incendie	*2.334.122*	*2.083.475*	*2.234.665*
Section 39.7 - Direction de l'aménag. du territoire et de l'urbanisme	*227.478*	*246.979*	*287.079*
Section 39.8 - Service d'aménagement communal - Urbanisme	*13.419*	-	-
Section 39.9 - Service pour la gestion globale de l'eau	*45.862.291*	*52.541.200*	*53.888.864*
Total des dépenses en capital	*62.587.803*	*77.275.200*	*82.193.071*
Total général	*457.813.253*	*475.647.160*	*504.618.036*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Au niveau du budget des dépenses courantes, les crédits augmentent de 24,1 millions d'euros, soit de 6,06 % par rapport à l'exercice 2001.

En ce qui concerne le fonds communal de dotation financière (FCDF), il y lieu de relever que la participation des communes dans le produit de trois impôts de l'Etat ainsi que l'allocation au secteur communal d'un montant forfaitaire calculé annuellement, transitent par le FCDF. L'évolution de cette partie des revenus non affectés du secteur communal a été assez constante ces dernières années et marque une progression par rapport au budget de 2001 de 4,08 %.

Année	Budget	Compte
1990	195.263.251	212.110.277
1991	212.863.691	221.425.104
1992	233.847.878	234.944.328
1993	251.919.316	260.161.664
1994	268.143.947	277.531.887
1995	285.469.225	288.092.613
1996	302.914.484	317.306.908
1997	313.709.256	318.433.394
1998	309.529.771	313.902.275
1999	327.345.878	351.961.334
2000	348.808.500	389.240.503
2001	383.384.280	
2002	399.013.400	

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Au niveau du budget des dépenses courantes, cette augmentation provient notamment:

a) de l'évolution des crédits inscrits au niveau de la section 09.5 - Police grand-ducale, qui s'explique par les efforts consentis par le Gouvernement afin de doter les forces de l'ordre des moyens en personnel et en matériel nécessaires pour atteindre les objectifs de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'Inspection générale de la Police. A relever plus particulièrement l'engagement de 60 nouveaux inspecteurs de police et la mise à disposition d'un hélicoptère aux forces de l'ordre.

b) de l'évolution des crédits prévus au niveau de la section 09.9 - Service pour la gestion globale de l'eau, qui a pour cause le regroupement d'un certain nombre de lignes budgétaires ayant figuré auparavant dans les sections correspondantes de l'Administration de l'Environnement, des Ponts et Chaussées et des Services techniques de l'agriculture. Ces crédits permettront au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'eau.

Au niveau de l'aménagement général du territoire et de l'aménagement des communes, les crédits permettent au Ministère de l'Intérieur d'aborder, par des études et des projets, les grandes questions de l'avenir du pays et leurs enjeux et de mettre en œuvre le programme directeur de l'aménagement du territoire. Ils permettent de même de poursuivre et d'entamer les coopérations régionales (Sud, parcs naturels, Ouest, Centre-Sud, etc.), transfrontalières (politique de la Grande Région, programme Interreg A et B) et internationales (Observatoire européen de l'aménagement du territoire).

Au niveau du budget des dépenses en capital, les crédits augmentent de 4,9 millions d'euros, soit de 6,36 % par rapport à l'exercice 2001.

Au niveau des dépenses en capital, cette progression des crédits provient essentiellement de la variation des crédits inscrits

a) à la section 39.1 - Finances communales, relatifs aux aides financières à accorder aux communes dans le cadre de leurs investissements dans leurs infrastructures de base,

b) à la section 39.5 – Police grand-ducale, où la progression des crédits provient essentiellement de l'acquisition de nouvelles machines de bureau et de matériel de transmission. A noter également l'inscription de crédits supplémentaires par rapport à l'exercice précédent permettant à la Police de renouveler une partie de son charroi automobile.

10 et 11 / 40 et 41 – Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

		2000	2001	2002
Section 10.0 -	*Dépenses générales*	*26.790.947*	*31.889.075*	*36.724.855*
Section 10.1 -	*Centre de technologie de l'éducation*	*1.596.834*	*1.546.497*	*1.922.877*
Section 10.2 -	*Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*	*2.370.082*	*2.472.261*	*2.588.939*
Section 10.3 -	*Centre de psychologie et d'orientation scolaire*	*3.441.760*	*5.291.265*	*5.510.002*
Section 10.4 -	*Sports scolaires et périscolaires*	*1.259.453*	*2.290.585*	*1.829.167*
Section 10.5 -	*Etablissements privés d'enseignement*	*24.441.907*	*25.341.158*	*28.772.611*
Section 10.6 -	*Service des équipements et des restaurants scolaires*	*4.393.848*	*3.905.629*	*4.419.007*
Section 10.7 -	*Education différenciée*	*25.582.667*	*25.731.903*	*27.392.812*
Section 10.8 -	*Service de la formation des adultes*	*4.948.965*	*4.756.990*	*5.802.941*
Section 10.9 -	*Inspectorat*	*1.705.138*	*1.899.561*	*2.133.358*
Section 11.0 -	*Education préscolaire et enseignement primaire*	*165.126.691*	*157.956.451*	*181.300.554*
Section 11.1 -	*Enseignement secondaire*	*93.624.190*	*96.758.066*	*105.033.260*
Section 11.2 -	*Enseignement secondaire technique*	*159.601.721*	*159.835.109*	*181.222.402*
Section 11.3 -	*Service de la formation professionnelle*	*15.015.172*	*17.578.835*	*26.302.410*
Section 11.4 -	*Sports: dépenses générales*	*4.148.253*	*6.077.542*	*8.761.782*
Section 11.5 -	*Institut national des sports*	*979.197*	*997.394*	*1.079.564*
Section 11.6 -	*Centre sportif national de natation*	*2.291.991*	*934.173*	*881.734*
Section 11.7 -	*Ecole nationale de l'éducation physique et des sports*	*444.962*	*470.185*	*525.633*
	Total des dépenses courantes	*537.763.778*	*545.732.679*	*622.203.908*
Section 40.0 -	*Dépenses générales*	*3.742.340*	*694.368*	*225.810*
Section 40.1 -	*Centre de technologique de l'éducation*	*1.839.150*	*3.119.740*	*3.028.193*
Section 40.2 -	*Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*	*4.995*	-	*6.350*
Section 40.6 -	*Service des équipements et des restaurants scolaires*	*121.362*	*3.050.569*	*3.531.703*
Section 40.7 -	*Education différenciée*	*202.485*	*264.388*	*279.000*
Section 40.8 -	*Service de la formation des adultes*	*49.243*	*28.508*	*9.500*
Section 41.2 -	*Enseignement secondaire technique*	*23.537*	*61.974*	*32.000*
Section 41.3 -	*Service de la formation professionelle*	*123.035*	*166.090*	*180.000*
Section 41.4 -	*Education physique et sports*	*6.470.020*	*6.422.622*	*6.458.038*
Section 41.5 -	*Institut national des sports*	*14.266*	*13.014*	*76.314*
Section 41.6 -	*Centre sportif national de natation*	*91.477*	-	-
Section 41.7 -	*Ecole nationale de l'éducation physique et des sports*	-	-	*6.200*
	Total des dépenses en capital	*12.681.910*	*13.821.273*	*13.833.108*
	Total général	*550.445.688*	*559.553.952*	*636.037.016*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Dans l'*enseignement secondaire*, une réforme des structures de la division supérieure est en cours. Parallèlement, les contenus des programmes et les critères de promotion sont évalués en vue d'une révision.

Dans l'*enseignement secondaire technique*, les effectifs continuent à augmenter, notamment dans le régime professionnel et dans le régime de la formation du technicien. Par ailleurs, il est prévu d'intensifier les travaux des commissions nationales des programmes. La régionalisation de l'offre scolaire endéans les trois pôles scolaires du pays est progressivement mise en place. L'avant-projet portant sur l'ajustement des formations des professions de santé sera revu à la lumière des avis émis par les associations professionnelles. Une prise en charge plus adaptée sera offerte aux élèves en difficulté du régime préparatoire et les différentes initiatives dans le cadre de la pédagogie de la deuxième chance seront poursuivies.

A partir de l'année scolaire 2001/02, une 2ième session pour les examens de fin d'études secondaires et secondaires techniques est introduite. Les élèves n'ayant pas réussi la session de juin peuvent se présenter en septembre à la 2ième session, à condition d'avoir obtenu une moyenne annuelle de 35 points au moins.

La cohabitation des départements de l'éducation nationale et des sports facilite le démarrage de «classes sportives» dès l'année 2001/02 pour les trois classes inférieures de l'enseignement secondaire classique et

technique. Le projet combine des études scolaires avec un entraînement poussé accompagné d'un suivi médical et d'une assistance scolaire.

Le service de la formation professionnelle met l'accent sur les mesures de formation à l'attention des demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, sur la formation professionnelle continue (loi-cadre de 1999 et INFPC) ainsi que sur la réforme des contenus de théorie professionnelle et de pratique de la formation préparatoire au brevet de maîtrise artisanal.

L'*inspectorat* de l'enseignement primaire pourra améliorer ses conditions de travail par la mise en place progressive de bureaux régionaux qui centralisent les travaux administratifs des arrondissements d'inspectorat et assurent le prêt de documentation pédagogique et de matériel didactique. Ils sont également appelés à gérer l'affectation des membres de la réserve de suppléants de l'enseignement primaire.

Le nombre toujours croissant d'enfants scolarisés dans l'*éducation préscolaire* et dans l'*enseignement primaire* entraîne une augmentation sensible du nombre de classes. Le nombre des communes qui créent des groupes d'éducation précoce continue à augmenter.

Dans l'éducation préscolaire, une attention particulière est donnée à l'apprentissage du luxembourgeois et à la socialisation des enfants en vue d'une intégration adéquate dans l'enseignement primaire. Pour réaliser ces objectifs, plusieurs communes offrent des cours d'appui en luxembourgeois pour les enfants étrangers.

Dans l'enseignement primaire, le nombre des projets d'école est en nette progression. L'innovation pédagogique, qui en découle, favorise l'objectif d'une école de la réussite. Ainsi, au degré inférieur, plusieurs projets d'enseignement par équipe (team teaching) vont être entamés à partir de l'année scolaire 2001/2002.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication trouvent leur application dans un nombre croissant d'écoles.

La prise en charge des enfants de migrants et d'enfants de réfugiés reste une préoccupation majeure de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire. Dans cet ordre d'idées, le nombre de classes d'accueil et les postes d'appui pédagogique augmentent sensiblement.

La prise en charge des enfants en dehors des heures de classe est en augmentation constante. Des activités pédagogiques, comme p.ex. des cours d'aide aux devoirs à domicile, des études surveillées et des cours d'appui en dehors des heures de classe sont organisées dans un nombre croissant de communes.

Le développement du système informatique de gestion des élèves de l'enseignement postprimaire est achevé. Après une phase de test dans deux lycées, il sera opérationnel pour la rentrée scolaire 2001-2002.

Le groupe interministériel institué par le Conseil de Gouvernement en vue d'élaborer le plan directeur sectoriel « lycées » a présenté un deuxième rapport qui retient que pour tenir compte de l'augmentation spectaculaire des effectifs d'élèves, la construction de six lycées supplémentaires est incontournable. Dans une première phase, trois lycées sont à construire dans les zones de Rédange et de Junglinster ainsi que sur les friches d'Arbed-Belval. Tandis que le lycée technique Josy Barthel à Mamer ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire de 2003, le premier de ces lycées supplémentaires devra être opérationnel à partir de 2006.

Dans le cadre du programme eLuxembourg, le Lycée Aline Mayrisch participe à un projet-pilote pédagogique dont le but est d'expérimenter dans le cadre d'un établissement scolaire l'utilisation généralisée des technologies de l'information et de la communication et la mise à disposition de chaque élève d'un ordinateur portable.

Le *centre de technologie de l'éducation* va mettre en oeuvre le projet «mySchool.lu - un portail pour l'Education» qui représente au niveau national un outil de communication performant permettant de mettre en réseau toute la communauté scolaire et de réaliser l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans toutes les branches de l'enseignement.

A côté de la poursuite des différents projets au niveau de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire, secondaire et secondaire technique, les développements suivants seront prioritairement visés par le *service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques*:

Il est prévu d'accentuer la formation continue des enseignants en développant à la fois l'offre de formation externe (organisée au niveau national) et l'offre interne (organisée par les écoles elles-mêmes). Cette stratégie

poursuit d'une part les objectifs prévus dans le plan gouvernemental et d'autre part respecte les orientations et tendances au niveau européen.

La création d'un outil d'évaluation est prévue afin de garantir la qualité des activités de formation continue.

L'implémentation des statistiques de base et des indicateurs sur la qualité de l'éducation sera revue et relancée. Une deuxième étude portant sur le succès de nos bacheliers dans l'enseignement supérieur sera réalisée.

Le *centre de psychologie et d'orientation scolaires* entend recentrer ses activités sur l'encadrement des SPOS.

D'importants efforts se situent au niveau des approches multimédiales de l'information, des approches nouvelles en matière de sensibilisation et de formation à la fois du personnel de l'orientation et du grand public.

Le deuxième pilier financier sur lequel reposent les activités du CPOS sont les divers subsides pour les élèves de l'enseignement postprimaire et les organismes qui représentent leurs intérêts et ceux de leurs parents ou tuteurs.

Quant aux *restaurants scolaires*, des efforts significatifs seront entamés pour répondre aux normes récentes en matière de sécurité alimentaire.

Les centres d'*éducation différenciée* et les instituts spécialisés devront faire face à un nombre d'élèves toujours en augmentation, parmi lesquels les enfants polyhandicapés sont de plus en plus nombreux. L'élaboration d'un plan d'études tenant compte de cette évolution est en cours et des équipements spéciaux sont mis à la disposition des élèves concernés.

Par ailleurs, il est prévu de réorganiser l'accueil sur base d'une adresse régionale unique de manière à faciliter le recours aux différents services de l'éducation différenciée pour les parents.

Le *service de la formation des adultes* poursuivra la promotion de l'apprentissage du luxembourgeois à l'intérieur du pays et en dehors des frontières.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur l'intensification des cours d'initiation à l'apprentissage de l'informatique.

L'adaptation progressive des *aides directes pour le mouvement sportif* reste prioritaire. Elle est concrétisée, de pair avec l'appui au Comité olympique et sportif luxembourgeois notamment pour renforcer son administration et pour participer à la préparation, dès maintenant, des athlètes sous contrat olympique.

La *lutte contre le dopage* est intensifiée avec une adaptation des crédits pour les contrôles anti-dopage inopinés répartis sur l'ensemble des disciplines sportives.

En ce qui concerne le *centre national sportif et culturel,* il faut garantir sa mise en service et son fonctionnement en tenant compte de sa multifonctionnalité avec l'aménagement et la disponibilité de tous les éléments, équipements et services indispensables pour rendre le nouvel ensemble pleinement opérationnel.

Un événement exceptionnel en 2002 va être la venue du *Tour de France* qui prendra pour la deuxième fois à partir de Luxembourg son « Grand Départ ». La couverture financière de cette organisation d'envergure est assurée à parts égales par la Ville de Luxembourg et l'Etat.

En 2002 vient à terme le septième programme quinquennal d'équipement sportif. La continuation des efforts dans l'intérêt de *l'infrastructure sportive* par l'instrument d'un huitième programme est à assurer. Des modalités devront être trouvées pour assurer la modernisation et la rénovation des infrastructures existantes.

12 et 13 / 42 et 43 - Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

		2000	2001	2002
Section 12.0 -	*Famille*	*260.354*	*871.962*	*23.059.233*
Section 12.1 -	*Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes*	*67.901.522*	*82.865.769*	*92.266.444*
Section 12.2 -	*Solidarité*	*7.231.610*	*7.804.518*	*8.612.417*
Section 12.3 -	*Commissariat du Gouvernement aux étrangers*	*21.337.717*	*15.114.461*	*15.914.317*
Section 12.4 -	*Fonds national de solidarité*	*68.426.617*	*78.146.275*	*81.018.638*
Section 12.5 -	*Caisse nationale des prestations familiales*	*473.732.969*	*498.667.451*	*604.383.223*
Section 12.6 -	*Centre du Rham*	*3.507.014*	*3.523.515*	*3.876.573*
Section 12.7 -	*Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées*	*3.909.527*	*4.828.493*	*5.788.080*
Section 12.8 -	*Centres socio-éducatifs de l'Etat*	*3.927.543*	*3.818.501*	*4.318.384*
Section 12.9 -	*Service national d'actions sociales*	*2.609.519*	*2.675.092*	*2.935.556*
Section 13.0 -	*Jeunesse - Dépenses générales*	*29.651*	-	-
Section 13.1 -	*Service national de la jeunesse*	*2.777.709*	*2.925.616*	*3.155.782*
Section 13.2 -	*Maisons de soins de l'Etat*	*287.951*	*4.836*	-
	Total des dépenses courantes	*655.939.703*	*701.246.489*	*845.328.647*
Section 42.0 -	*Famille*	*71.033.568*	*61.939.324*	*62.515.050*
Section 42.2 -	*Solidarité*	-	*25.000*	*124.000*
Section 42.3 -	*Commissariat du Gouvernement aux étrangers*	-	-	*37.500*
Section 42.4 -	*Fonds national de solidarité*	*52.128*	*5.860*	*22.860*
Section 42.5 -	*Caisse nationale des prestations familiales*	*8.635*	*68.953*	*47.010*
Section 42.6 -	*Centre du Rham*	*25.131*	*5.032*	*26.950*
Section 42.7 -	*Service d'action socio-familiales. - Personnes âgées*	*670*	*97.640*	*56.250*
Section 42.8 -	*Centres socio-éducatifs de l'Etat*	*7.906*	*11.487*	*11.487*
Section 42.9 -	*Service national d'action sociale*	*19.808*	-	-
Section 43.0 -	*Jeunesse. - Dépenses générales*	*86.591*	*109.321*	*129.310*
Section 43.1 -	*Service national de la jeunesse*	*71.234.437*	*62.262.617*	*62.970.417*
	Total des dépenses en capital	*142.468.874*	*124.525.234*	*125.940.834*
	Total général	*798.408.577*	*825.771.723*	*971.269.481*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Avec une augmentation de plus de 20 % la Caisse nationale des prestations familiales constitue, à côté de la politique en faveur des enfants, adultes et personnes handicapées et surtout à côté de la politique en faveur des personnes âgées, le plus important facteur d'évolution des crédits budgétaires du Ministère de la Famille.

En matière de prestations familiales, relevons avant tout la contribution au financement des allocations familiales proprement dites qui augmente globalement de plus de 24 %, augmentation due en grande partie au relèvement des allocations familiales de 24,789 euros (1.000.- francs) par enfant et par mois. Un important impact sur le volume des prestations de la caisse ont également les allocations de rentrée scolaire et d'éducation qui augmentent de respectivement 9,4 % [2,4 millions d'euros] et de 7,0 % [+ 4 millions d'euros (arrondi)].

L'augmentation du nombre de naissances se fait remarquer non seulement au niveau des allocations de naissance qui accusent une augmentation de 3,7 % et des allocations de maternité, augmentant de 4,1 %, mais surtout au niveau du congé parental avec un relèvement de 2,8 millions deuros soit 13,3 %.

La politique en faveur des enfants est surtout marquée par l'important effort à réaliser dans le domaine de la garde d'enfants sans hébergement (Foyers de jour pour enfants).

Ainsi il est proposé de relever les crédits pour « frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants » de 200.000 euros à 650.000 euros; le libellé du crédit comportant la mention « crédit non-limitatif », le département aura toute la latitude nécessaire pour essayer de cette façon de rendre accessibles un maximum de places à des parents moins aisés.

Un deuxième, très grand effort sera consacré à la « participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés prenant en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs » et à la « participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs

surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs » qui seront portées à respectivement 1 million et 3 millions d'euros pour l'année 2002. Ainsi la participation de l'Etat s'élèvera à 50 % des frais de fonctionnement et, par le biais du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales, également à 50 % des frais d'infrastructures en cas de construction ou d'aménagement des locaux nécessaires. Les conditions – cadre permettant d'obtenir l'agrément nécessaire à la création et la gestion de tels services - sont ancrées dans la loi «ASFT» et les règlements d'exécution afférents.

Relevons enfin que, conformément à la politique du Gouvernement d'augmenter substantiellement et de façon progressive le nombre de places disponibles dans les foyers de jour pour enfants, les crédits nécessaires sont prévus pour permettre l'extension de 3 foyers (+ 38 chaises), la création de deux nouveaux foyers (+ 50 chaises) et la reprise de deux foyers de jour non encore conventionnés avec 102 chaises (Fondation crèche de Luxembourg [Plateau Altmünster]et crèche d'Obercorn)

En matière de politique en faveur des enfants il y a lieu de mentionner surtout à côté de la continuation de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant avec une légère augmentation des crédits, et du programme contre l'exploitation sexuelle d'enfants, l'inscription d'un crédit au libellé "non limitatif " garantissant un accompagnement psycho- thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante, moyen d'action devenu indispensable suite aux événements de Wasserbillig.

La politique en faveur des personnes handicapées, sera marquée en premier lieu par le projet de loi portant entre autres création d'un droit à un revenu pour personnes gravement handicapées, qui vient d'être déposé à la Chambre des Députés.

En ce qui concerne les crédits pour 2002 à affecter à ce domaine, il faut relever, à côté des renforcements, surtout en personnel, des services en place, l'année internationale du Handicap en 2003, mais qui démarre en décembre 2002, qui constitue une importante action en la matière, tout comme la réédition et l'actualisation du « Concept Européen d'accessibilité » dont la publication devrait se chiffrer à quelque 27.300 euros.

Enfin, dans le cadre de la décentralisation du CHNP il est proposé de créer un nouveau foyer pour personnes autistes à Munshausen, projet pour la réalisation duquel des crédits sont prévus tant au niveau des frais de fonctionnement (frais de personnel et frais d'entretien) que de construction.

En ce qui concerne le commissariat du gouvernement aux étrangers, il s'avère indispensable de conserver les crédits à un niveau très élevé, alors que de très grands efforts restent de mise pour maîtriser notamment la question des réfugiés.

En 2002 la politique du Ministère de la Famille en faveur des personnes âgées sera marquée notamment par l'inscription d'un crédit de 500.000 euros, permettant de participer financièrement à des mesures de revalidation gérontologique; le crédit vise la création d'unités spécialisées à l'intérieur d'autres infrastructures telles centres intégrés, maisons de soins...etc, en vue d'aider des personnes âgées à dépasser une phase temporaire de dépendance (p.ex. à la suite d'une intervention chirurgicale).

De même l'inscription d'un crédit de 400.000 euros est destinée à permettre à l'Etat de participer aux frais de l'institution et du fonctionnement de centres d'accueil pour personnes en fin de vie. A noter que les deux crédits sont dotés dans leur libellé de la mention « crédit non limitatif et sans distinction d'exercice ».

Les deux mesures complètent le programme national pour personnes âgées et tiennent compte de besoins qui se font sentir de plus en plus fort, surtout avec l'introduction de l'assurance dépendance.

En ce qui concerne les dépenses en capital en matière de politique pour personnes âgées, les crédits nécessaires pour la transformation et l'extension de l'actuelle clinique du Sacré-Cœur en centre intégré et maison de soins et pour la rénovation, transformation et modernisation du site entier du Centre du Rham sont inscrits auprès du Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales.

En dehors du relèvement des crédits permettant, en matière de politique en faveur de la jeunesse, l'ouverture de centres pour jeunes, de centres multi-services... etc., le dédoublement du crédit pour frais d'experts et d'études pour la mise en œuvre de la politique jeunesse mettra le ministère en mesure de réaliser avant tout une étude sur le travail avec les jeunes en milieu rural, ainsi qu'une publication tendant à inciter les jeunes à monter un projet.

Un impact particulier peut être attendu de l'établissement d'un plan communal jeunesse par les deux grandes communes d'Esch et de Luxembourg; à cette fin le crédit « subsides pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets "Plan communal Jeunesse", permettra de rembourser aux communes une partie des frais liés à l'enquête sur les besoins des jeunes dans les communes respectives.

14 et 44 – Ministère de la Santé

		2000	2001	2002
Section 14.0 -	*Ministère de la santé*	*10.606.262*	*12.198.052*	*14.002.435*
Section 14.1 -	*Direction de la santé*	*18.546.741*	*21.210.354*	*24.535.548*
Section 14.2 -	*Laboratoire national de santé*	*11.320.551*	*11.328.653*	*12.554.982*
Section 14.5 -	*Dommages de guerre corporels*	*6.800.658*	*6.894.352*	*7.044.636*
Section 14.6 -	*Centre thermal et de santé de Mondorf*	*2.820.025*	*2.903.765*	*3.078.858*
	Total des dépenses courantes	*50.094.237*	*54.535.176*	*61.216.459*
Section 44.0 -	*Ministère de la Santé*	*68.718*	*17.353*	*19.405*
Section 44.1 -	*Direction de la Santé*	*401.766*	*265.952*	*484.878*
Section 44.2 -	*Laboratoire natioanl de santé*	*559.945*	*626.749*	*695.587*
Section 44.4 -	*Hôpital neuropsychiatrique*	*3.676*	*3.718*	*3.700*
Section 44.5 -	*Dommages de guerre corporels*	-	*700.000*	*700.000*
Section 44.7 -	*Santé. - Travaux sanitaires et cliniques*	*140.280.968*	*43.389.547*	*46.121.562*
	Total des dépenses en capital	*141.315.073*	*45.003.319*	*48.025.132*
	Total général	*191.409.310*	*99.538.495*	*109.241.591*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le présent projet s'inscrit d'un côté dans la continuité du budget 2001, de l'autre il confirme les nouvelles orientations politiques dans les différents domaines de la santé.

A la section 14.0, il convient de relever les accents suivants:

- augmentation des crédits pour le contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur base de la réglementation communautaire,
- inscription des crédits nécessaires à la réorganisation et au fonctionnement du service médical d'urgence des médecins généralistes,
- augmentation des crédits destinés à la participation aux frais d'associations œuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement.

A la section 14.1 il y a lieu de relever:

- l'augmentation des crédits au niveau de la prophylaxie et des traitements des maladies sociales – service de l'éducation pour la santé,
- l'augmentation substantielle des crédits destinés aux frais d'experts et d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés,
- l'inscription d'un crédit supérieur à celui des budgets antérieurs pour frais d'études et d'experts au niveau de la santé au travail,
- l'augmentation de 400% des crédits destinés à l'information dans le domaine de l'hygiène et de l'environnement ainsi que l'augmentation des crédits destinés aux frais d'analyse dans le cadre de la médecine de l'environnement,
- l'inscription d'un crédit permettant le fonctionnement efficace de la cellule de sécurité alimentaire,
- l'inscription d'un crédit destiné à l'imagerie médicale,
- dans le cadre des programmes de médecine préventive avec l'UCM, l'inscription d'un crédit important pour la vaccination contre la grippe,
- l'inscription d'un crédit nouveau permettant la réalisation d'un projet-pilote d'unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale,
- les nouvelles mesures en matière de la participation aux frais de fonctionnement des services extrahospitaliers de santé mentale,
- l'augmentation substantielle, conformément à la déclaration gouvernementale, des crédits destinés à la participation aux frais de fonctionnement des services oeuvrant dans les domaines des maladies de la dépendance et des toxicomanies,

- les crédits dans l'intérêt de la participation aux frais des centres de recherche publique

En ce qui concerne le département 44 du **budget en capital** il y a lieu de souligner l'alimentation du fonds spécial institué par l'article 15 de la loi du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer à la modernisation, l'aménagement ou la construction de certains établissements hospitaliers, fonds à charge duquel sont toutes les aides allouées dans le cadre du plan pluriannuel de financement pour la construction et/ou la modernisation des grands projets hospitaliers.

Dans le cadre du budget en capital, il y a lieu de relever également les accents suivants:

- participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation et d'équipement d'associations conventionnées, oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, prioritairement dans les domaines des toxicomanies.

- participation aux frais d'infrastructures de centres et foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée.

15 et 45 – Ministère de l'Environnement

		2000	2001	2002
Section 15.0 -	*Dépenses générales*	*3.391.068*	*3.962.002*	*4.056.937*
Section 15.1 -	*Administration de l'environnement*	*5.430.257*	*6.347.129*	*7.684.826*
Section 15.2 -	*Administration des eaux et forêts*	*9.696.874*	*10.517.158*	*11.375.633*
	Total des dépenses courantes	*18.518.199*	*20.826.289*	*23.117.396*
Section 45.0 -	*Protection de l'environnement*	*3.967.127*	*2.818.863*	*4.497.150*
Section 45.1 -	*Administration de l'Environnement*	*730.488*	*1.738.686*	*2.991.800*
Section 45.2 -	*Administration des eaux et forêts*	*772.813*	*808.670*	*990.120*
	Total des dépenses en capital	*5.470.428*	*5.366.219*	*8.479.070*
	Total général	*23.988.627*	*26.192.508*	*31.596.466*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les accents du budget 2002 du Ministère de l'Environnement portent essentiellement sur les points suivants:

- la lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des émissions de CO2;
- la mise en œuvre d'un programme " Nature 2000 " visant une protection renforcée et une gestion optimalisée de l'environnement naturel;
- la mise en œuvre du Plan National pour un Développement Durable;
- finalisation du cadastre des sites contaminés.

<u>La lutte contre la pollution atmosphérique et l'effet de serre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la réduction des émissions C02</u>

Le Luxembourg est signataire des conventions internationales visant d'une part la protection de la couche d'ozone et, d'autre part, la lutte contre le changement climatique. Dans le cadre du protocole de Kyoto le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de 28% pour la période 2008-2012.

Le Gouvernement a présenté dans ce contexte sa stratégie nationale pour la réduction des émissions CO2. Les axes principaux résident dans la promotion de la production des énergies renouvelables et des mesures d'économies d'énergies notamment dans le domaine des bâtiments. Depuis l'été 2001 les règlements concernant des aides financières pour la mise en œuvre des différentes mesures dans le domaine de l'énergie sont en vigueur. Elles s'adressent aux particuliers pour les investissements directs et aux particuliers et aux entreprises pour ce qui est de la prime d'encouragement pour la production d'énergie alternative. Pour 2002 un nouveau système d'aide pour l'assainissement énergétique des bâtiments est mis en place. Les initiatives communales dans ce domaine sont soutenues par le biais du Fonds pour la Protection de l'Environnement. Une importance particulière revient aux missions de conseils en la matière et qui sont effectuées en sous-traitance par des agences et organisations spécialisées.

La mise en œuvre d'un programme "Nature 2000" visant une protection renforcée et une gestion optimalisée de l'environnement naturel

Le Luxembourg a désigné 13,6 % de son territoire comme zones à intégrer au Réseau Nature 2000 de l'Union Européenne dont le cadre est constitué par des conventions internationales et les Directives UE " Oiseaux " et " Habitats " en particulier. La mise en œuvre de ces directives implique l'élaboration de plans de gestions spécifiques pour quelque 38 zones désignées et nécessite des crédits spécifiques puisque ces travaux doivent être exécutés en grande partie par des bureaux externes.

Dans ce contexte de la conservation de la nature les services compétents au sein des Eaux et Forêts devraient être renforces et restructurés. Suivant un plan pluriannuel les différentes zones protégées nationales majeures vont être réaménagées.

La mise en œuvre du plan national pour un développement durable

Le plan national a été retravaillé en vue de la mise en œuvre de mesures concrètes comprenant

- sur un plan communal, intercommunal et régional : la mise en œuvre de l'AGENDA 21, qui constitue un programme global d'actions dans tous les domaines liés au Plan national pour un Développement durable en accordant une aide à des projets pilotes sélectionnés en fonction de leur adéquation avec les orientations contenues dans ce dernier;
- sur le plan des ONG : des projets concrets élaborés et mis en œuvre par les différentes associations dans l'intérêt du développement durable et respectant un cahier de charges précis sont cofinancés à raison de 50 %.

Cadastre des sites contaminés

Suite à des difficultés de démarrage l'élaboration du cadastre des anciennes décharges et sites pollués a connu un retard. En vue de terminer le projet pour fin 2002 des marchés ont été conclus avec des bureaux d'études spécialisés.

16 et 46 – Ministère du Travail et de l'Emploi

		2000	2001	2002
Section 16.0 -	*Travail. - Dépenses générales*	*794.782*	*1.203.394*	*1.314.312*
Section 16.1 -	*Administration de l'emploi*	*6.684.146*	*7.061.286*	*7.854.522*
Section 16.2 -	*Inspection du travail et des mines*	*4.037.644*	*4.441.052*	*5.053.511*
Section 16.3 -	*Ecole supérieure du travail*	*184.860*	*334.647*	*351.632*
Section 16.4 -	*Fonds pour l'emploi*	*97.012.888*	*92.964.400*	*95.769.100*
Section 16.5 -	*Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées*	*6.801.767*	*7.144.247*	*7.886.030*
	Total des dépenses courantes	*115.516.087*	*113.149.026*	*118.229.107*
Section 46.0 -	*Travail. - Dépenses générales*	*16.940*	-	*570.000*
Section 46.1 -	*Administration de l'Emploi*	*36.990*	*205.173*	*156.353*
Section 46.2 -	*Inspection du travail et des mines*	*77.870*	*112.703*	*112.500*
Section 46.3-	*Ecole supérieure du travail*	*612*	*4.215*	*1.983*
Section 46.4 -	*Fonds pour l'emploi*	-	*100*	-
Section 46.5 -	*Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées*	*423.387*	*459.340*	*442.160*
	Total des dépenses en capital	*555.799*	*781.531*	*1.282.996*
	Total général	*116.071.886*	*113.930.557*	*119.512.103*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

La ***politique de l'emploi*** du Gouvernement a été définie, dans les grandes lignes, dans le Plan d'action national en faveur de l'emploi pour 2002, arrêté par le comité de coordination tripartite.

En effet, à l'image des exercices budgétaires précédents, la politique de l'emploi reste dans une large mesure basée sur les options prises par le Luxembourg dans le cadre de la stratégie européenne pour l'emploi.

La traduction des lignes directrices pour l'emploi 2001 dans le plan d'action national en faveur de l'emploi (PAN) 2002 se caractérise par une continuité certaine.

Le paquet substantiel de mesures décidées en 1998, dont une grande partie n'ont pu commencer à sortir leurs effets qu'en 1999 après l'entrée en vigueur de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en œuvre du PAN, continue à être implémenté.

Les dépenses relatives au pilier I du PAN (capacité d'insertion professionnelle) sont presque exclusivement à charge du fonds pour l'emploi.

Les politiques de lutte contre le chômage resteront axées sur la prévention se basant sur une identification précoce des besoins et un encadrement et un suivi individualisés des demandeurs d'emploi. Un accent particulier sera mis sur l'activation, notamment grâce à une révision des mesures en faveur de l'emploi des jeunes et de nouvelles mesures destinées à augmenter la flexibilité des demandeurs d'emploi.

En matière de taux d'emploi, face à une augmentation du taux d'emploi national global et à une croissance constante du taux d'emploi féminin, les efforts se concentreront sur la participation des travailleurs les plus âgés au marché du travail. La réforme de la législation sur les pensions d'invalidité prévoit deux dépenses supplémentaires à charge du fonds pour l'emploi: d'abord, le versement au salarié reclassé d'une indemnité compensatoire représentant la moins-value entre sa rémunération antérieure et celle postérieure au reclassement; ensuite le paiement à l'employeur, qui procède au reclassement du salarié inapte à exercer son dernier poste de travail, d'une participation au salaire à l'instar de celle prévue par la législation sur les travailleurs handicapés.

Les dépenses liées aux piliers II et III du PAN (esprit d'entreprise respectivement adaptabilité) sont principalement à charge des crédits budgétaires d'autres départements ministériels. Il en est de même pour le pilier IV (égalité des chances), à l'exception des dépenses relatives au congé parental.

Les dépenses prévues à charge du fonds pour l'emploi pour 2002 sont évaluées à 191.744.702 euros, ce qui représente une régression de 12.248.372 euros par rapport à 2001. (-6%)

Ce fait s'explique essentiellement par la prévision d'une forte diminution des dépenses liées au secteur de la sidérurgie, où le modèle alternatif élargi a pris fin en 2001 (dépenses de formation financées par la nouvelle loi sur le soutien financier de la formation professionnelle continue) et où les dépenses de la préretraite prévues baissent de ± 11.000.000 euros.

Contrairement aux exercices budgétaires qui précèdent, les dépenses correspondant à la contrepartie nationale des projets retenus pour la période de programmation 2000-2006 dans le cadre de l'objectif 3 du Fonds social européen seront à charge du fonds pour l'emploi et non plus du budget de l' Etat.

De même, pour pouvoir apprécier complètement la politique de l'emploi et son financement, il faut savoir que les contreparties nationales de projets financés par des fonds européens, liées aux piliers II à IV précités du PAN, sont prévues aux budgets des ministères concernés. Il faudra donc lire plus que le budget du MTE et les prévisions pour le fonds pour l'emploi pour comprendre l'ensemble de la politique de l'emploi luxembourgeoise.

Il y a lieu de souligner, dans le chapitre budgétaire concernant le ministère, les articles 12.301, 32.011, 33.000, 34.050 qui reflètent la politique de l'emploi au niveau du budget du ministère, donc des dépenses hors fonds pour l'emploi. Il y a lieu notamment de souligner l'importance du crédit budgétaire assigné à la participation du Ministère du Travail et de l'Emploi dans les frais de fonctionnement des services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif des personnes sans emploi.

Dans le chapitre consacré à l'Administration de l'emploi, il y a lieu de rendre attentif à la continuation des efforts en matière d'équipement et de fonctionnement informatiques (article 12.125 par exemple) et de renforcement du personnel notamment psycho-socio-éducatif. Dans ce domaine il y a aussi lieu de rendre attentif à l'article 12.302 qui renseigne les frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi suite à la loi PAN de 1999.

Une activité très importante en vue de l'avenir de la politique de l'emploi se retrouve dans l'article 35.031 : il s'agit d'une contribution volontaire de l'Etat luxembourgeois à une activité particulière de l'OCDE

consistant à évaluer les systèmes d'orientation et de conseils professionnels dans les Etats membres demandeurs. Or la réforme de notre système d'orientation scolaire et professionnelle est prioritaire si nous voulons y asseoir une politique de l'emploi efficace. Le crédit prévu est de 30.490 euros.

Les actions en faveur des travailleurs handicapés figurent regroupées à la section 16.5.. Ces dépenses comprennent notamment les participations aux salaires des travailleurs handicapés, les primes d'encouragement versées aux travailleurs handicapés reconnus comme tels et occupés dans les ateliers protégés et les mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés. En ce qui concerne les articles concernant les participations aux salaires et les primes d'encouragement, les aménagements budgétaires nécessaires suite à la modification de la loi de 1991 déposée récemment à la Chambre des Députés (salaire social minimum pour les travailleurs occupés dans les ateliers protégés, disparition subséquente des primes d'encouragement, etc.), elles figureront au budget pour 2003.

A mentionner également dans le contexte des travailleurs handicapés, la section 46.5. du budget des dépenses en capital. L'Etat projette de rembourser 442.160 euros au Kraizbierg et à l'APEMH pour des investissements immobiliers (articles 51.040 et 52.000).

Pour terminer ces explications en ce qui concerne les accents de politique de l'emploi, il y a lieu de signaler que l'article 43.000, visant la prise en charge partielle du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de la région des Balkans, continue à figurer au budget de manière « préventive ». Cet article avait été nécessaire lors de l'octroi des autorisations de travail exceptionnelles accordées aux réfugiés concernés. En principe les mesures en question sont terminées.

Deux mesures sont à considérer comme ***relevant à la fois de la politique de l'emploi et de la politique du travail.***

Il s'agit d'une part de la participation aux frais du secrétariat européen commun des organisations représentatives des salariés. L'article 33.013 avait été introduit dans le budget pour 2001, le commentaire de l'époque gardant toute sa valeur.

D'autre part, le crédit alloué à l'Observatoire des Relations Professionnelles et de l'Emploi (ORPE) est maintenu et se retrouve à l'article 12.124. L'ORPE continuera à financer en 2002 3 études importantes décidées en 2001 : elles concernent le taux d'emploi des travailleurs âgés, les effets du congé parental et le contenu des conventions collectives relatif aux points nouveaux de négociation obligatoire introduits par la loi PAN de 1999 (formation, places de stage, égalité des chances, emploi en général).

En ce qui concerne la ***politique du travail,*** il y a lieu de rendre attentif à 3 aspects particulièrement relevants.

30.000 euros sont prévus pour la continuation des travaux de réalisation d'un code de travail (article 12.130). Les travaux continuent d'avancer concrètement et assez rapidement au sein d'un groupe d'experts nationaux et étrangers.

D'autre part un appui financier de 570.000 euros est prévu en faveur des chambres professionnelles des travailleurs en vue des investissements immobiliers nécessaires (article 52.000 au budget des dépenses en capital). En effet les chambres professionnelles travaillent dans l'intérêt public en général, en plus de leur rôle de défenseur des intérêts de leurs ressortissants.

Dans le cadre de la section 16.2 concernant l'Inspection du Travail et des Mines, il y a lieu de noter la poursuite des efforts en vue de l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.

Trois exemples pour illustrer ces efforts :

Les frais de publicité et de sensibilisation restent fixés au montant important de 75.000 euros (article 12.132).

Le crédit assigné à l'évaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles est relevé à 50.000 euros (article 12.300).

Finalement, la progression la plus spectaculaire est à noter à l'article 34.110 : les crédits alloués à la participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de santé et de sécurité au travail (programme Fondation de Bilbao) se voient triplés et passent à 151.600 euros.

17 et 18 / 47 et 48 – Ministère de la Sécurité Sociale

	2000	2001	2002
Section 17.0 - Sécurité sociale - Dépenses générales	*49.514*	*64.503*	*68.785*
Section 17.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	*3.508.388*	*3.338.231*	*2.513.281*
Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	*2.798.277*	*2.742.800*	*2.976.463*
Section 17.3 - Conseil arbitral des assurances sociales	*946.250*	*922.019*	*1.022.282*
Section 17.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	*401.872*	*411.090*	*437.377*
Section 17.5 - Assurance maladie-maternité: Union des caisses de maladie	*410.117.441*	*436.660.248*	*478.319.693*
Section 17.6 - Assurance dépendance: Cellule d'évaluation et d'orientation	*75.143.983*	*83.120.878*	*89.101.318*
Section 17.7 - Mutualités: conseil supérieur de la mutualité	*52.945*	*57.534*	*63.734*
Section 18.4 - Office des assurances sociales	*31.497.946*	*31.684.814*	*32.894.065*
Section 18.5 - Caisse de pension des employés privés	*10.186.026*	*10.066.840*	*10.594.382*
Section 18.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels	*3.110.677*	*3.143.308*	*3.233.584*
Section 18.7 - Caisse de pension agricole	*740.663*	*792.024*	*835.683*
Section 18.8 - Centre commun de la sécurité sociale	*627.593.839*	*658.715.910*	*737.236.772*
Total des dépenses courantes	*1.166.147.821*	*1.231.720.199*	*1.359.297.419*
Section 47.1 - Inspection générale de la sécurité sociale	*175.603*	*290.491*	*2.087.096*
Section 47.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale	*7.921*	*13.386*	*31.943*
Section 47.3 - Conseil arbitral des assurances sociales	*6.842*	-	-
Section 47.4 - Conseil supérieur des assurances sociales	-	*4.215*	-
Section 47.6 - Assurance dépendance: Cellule d'évaluation et d'orientation	*32.792*	*27.548*	*10.478*
Section 48.4 - Office des assurances sociales	*26.395*	*21.340*	*39.840*
Section 48.5 - Caisse de pension des employés privés	*8.501*	*9.222*	*9.400*
Section 48.6 - Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels	*6.925*	*4.960*	*7.000*
Section 48.7 - Caisse de pension agricole	*2.198*	*2.480*	*2.000*
Section 48.8 - Centre commun de la sécurité sociale	*25.470*	*26.813*	*131.331*
Total des dépenses en capital	292.647	400.455	2.319.088
Total général	1.166.440.468	1.232.120.654	1.361.616.507

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Assurance maladie

La loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 a modifié la participation de l'Etat dans le financement des soins de santé et des indemnités pécuniaires de maladie. L'Etat supporte dorénavant 37% des cotisations dues au titre des soins de santé et 10% des cotisations dues au titre des indemnités pécuniaires.

Ainsi qu'il résulte du décompte de l'Union des caisses de maladie pour l'exercice 2000, la contribution totale de l'Etat en 2000 est passée de 355,9 millions d'euros à 412,9 millions d'euros et a progressé de 16% ou de 57 millions d'euros. Cette progression résulte en premier lieu du changement des modalités de contribution de l'Etat au financement de l'assurance maladie. Ainsi, ce seul changement a augmenté la contribution de l'Etat de 26,8 millions d'euros pour la gestion des prestations en nature; de 1 million d'euros pour les prestations en espèces, article 29, alinéa 1 sous c) du CAS et de 0,1 million d'euros pour les prestations en espèces, article 29, alinéa 1 sous b) du CAS. S'y ajoutent ensuite les répercussions de l'augmentation des taux de cotisation.

La part de l'Etat dans le financement global de l'assurance maladie-maternité est passée de 35,3% en 1999 à 36,5% en 2000.

L'assemblée générale de l'Union des caisses de maladie a constaté lors de sa réunion du mois de juillet 2001 que l'ensemble des mesures prises tant du côté des dépenses (contribution des assurés et de certains prestataires) que du côté des recettes (employeurs et Etat) a permis de rétablir l'équilibre financier global de

l'assurance maladie. L'excédent des recettes courantes sur les dépenses courantes de 60,4 millions d'euros a pour effet de porter la réserve de l'Union des caisses de maladie de 87,1 à 147,5 millions d'euros. Cette réserve se situe à 13,8% du montant des dépenses courantes et dépasse de 40,6 millions d'euros la réserve minimale légale qui doit s'élever à 10% des dépenses courantes.

Pour l'appréciation de la situation financière de l'assurance maladie il y a lieu de rappeler cependant qu'il subsiste un montant important de dettes envers des institutions de sécurité sociale étrangères se rapportant aux années antérieures mais dont les factures n'ont pas encore été présentées au 31 décembre 2000.

Assurance dépendance

Dans sa séance du 27 avril 2001 le Gouvernement en Conseil avait procédé à l'examen et à la discussion du bilan général sur l'application et l'exécution de la loi du 19 juin 1998 portant introduction d'une assurance dépendance dont l'établissement avait été prévu dans la déclaration gouvernementale d'août 1999. Un débat public eut lieu à la Chambre des Députés en date du 2 mai 2001.

A la suite de la discussion au sein du Conseil de Gouvernement, de nouvelles options sur le plan législatif et réglementaire ont été envisagées qui seront mises en discussion dès l'automne 2001 et qui concernent notamment:

- les dispositions relatives à la prise en charge des personnes handicapées;
- les dispositions relatives à la « présomption » de la dépendance pour les personnes à capacité auditive ou visuelle réduite et pour les personnes atteintes d'une forme de Spina Bifida;
- les dispositions relatives à la prestation en espèces;
- la concrétisation du grand principe de la « réhabilitation avant la prise en charge par l'assurance dépendance » (Rehabilitation vor Pflege).

Dans la discussion avec tous les partenaires concernés, ces nouvelles options seront analysées dès l'automne et pourront être formalisées dans le cadre d'une modification législative à intervenir au courant de l'exercice 2002.

Assurance pension

A la suite de la présentation de l'étude « Evaluation actuarielle et financière du régime général d'assurance pension du Grand-Duché de Luxembourg » par le Bureau International du Travail, et de l'étude sur la politique de placement du régime général des pensions par PriceWaterhouseCoopers au début de l'année 2001, le Gouvernement en Conseil avait décidé d'instaurer une table ronde composée de représentants du Gouvernement, des groupes parlementaires CSV, DP, LSAP, Déi Gréng et ADR; du LCGB, de l'OGB-L, de la CGFP et de l'UEL, et l'avait chargée de trouver jusqu'au mois d'août un consensus permettant de concilier les différentes positions des intervenants en matière d'assurance pension.

Le « Rentendësch » s'est réuni pour la première fois le 19 mars 2001. Après neuf réunions un accord a pu être trouvé lors de la réunion du 16 juillet 2001. Les mesures retenues lors de cette réunion ont trait à l'augmentation des majorations proportionnelles et forfaitaires, au relèvement de la pension minimum, à l'allocation d'un complément de fin d'année et à l'allègement des dispositions anti-cumul pour les survivants, et se traduisent par un coût annuel de l'ordre de 128,9 millions d'euros. Ce coût sera porté par les différentes caisses de pension sans que la participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension ne se trouve modifiée.

Mis à part ces mesures qui sont financées exclusivement par les caisses de pension, il est envisagé d'étendre le bénéfice du baby-year aux enfants nés avant le 1er janvier 1988 et d'allouer une rémunération aux femmes qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants sans bénéficier d'une pension personnelle. Ces mesures seront financées par le budget de l'Etat.

A l'exception de la dernière – supposée entrera en vigueur à la mi-année 2002 -, l'ensemble de ces mesures - qui doivent encore être votées par la Chambre des Députés - sont censées entrer en vigueur le 1er mars 2002.

Comme les années précédentes, il y a lieu de souligner que du fait qu'en matière d'assurance pension l'Etat continue à prendre en charge un tiers des cotisations, l'intervention de l'Etat dans ce domaine dépend essentiellement de la progression de la masse des revenus cotisables.

19 et 49 Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

		2000	2001	2002
Section 19.0 -	*Agriculture. - Dépenses générales*	*939.629*	*850.882*	*1.000.566*
Section 19.1 -	*Mesures économiques et sociales spéciales*	*31.533.791*	*34.387.830*	*35.378.380*
Section 19.2 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*12.701.294*	*11.887.798*	*12.534.959*
Section 19.3 -	*Remembrement des biens ruraux*	*2.047.617*	*2.330.450*	*2.545.521*
Section 19.4 -	*Service d'économie rurale*	*2.691.066*	*2.732.325*	*3.036.020*
Section 19.5 -	*Administration des services vétérinaires*	*2.769.574*	*2.871.630*	*4.490.974*
Section 19.6 -	*Viticulture*	*2.322.341*	*2.527.667*	*2.659.634*
Section 19.7 -	*Sylviculture*	*5.208.798*	*5.392.802*	*6.148.937*
Section 19.8 -	*Développement rural*	*550.299*	*956.850*	*557.850*
	Total des dépenses courantes	*60.764.409*	*63.938.234*	*68.352.841*
Section 49.0 -	*Dépenses générales*	-	-	*49.579*
Section 49.1 -	*Mesures économiques et sociales spéciales*	*17.749.386*	*19.239.468*	*19.610.000*
Section 49.2 -	*Administration des services techniques de l'agriculture*	*2.857.335*	*1.435.047*	*749.359*
Section 49.3 -	*Remembrement des biens ruraux*	*1.983.148*	*2.000.000*	*2.000.000*
Section 49.4 -	*Service d'économie rurale*	-	*1.980*	*7.500*
Section 49.5 -	*Administration des services vétérinaires*	*152.387*	*253.710*	*197.035*
Section 49.6 -	*Viticulture*	*168.342*	*211.595*	*223.000*
Section 49.7 -	*Sylviculture*	*2.101.830*	*2.781.871*	*2.731.395*
Section 49.8 -	*Développement rural*	*237.914*	*179.133*	*122.707*
	Total des dépenses en capital	*25.250.342*	*26.102.804*	*25.690.575*
	Total général	*86.014.751*	*90.041.038*	*94.043.416*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les récentes crises successives de la maladie de la vache folle et la réapparition de la fièvre aphteuse dans l'Union Européenne ont rappelé l'état fragile et la valeur de notre secteur agricole.

D'un côté, le consommateur a pris à nouveau conscience du rôle important que joue l'agriculture dans la chaîne alimentaire et de l'influence des produits qu'elle génère sur sa vie quotidienne.

D'un autre côté l'évolution sensible du marché des produits agricoles démontre clairement que l'agriculture est et reste un secteur économique faible dont les revenus varient sensiblement en fonction d'événements que les producteurs eux-mêmes ne peuvent guère influencer.

Il incombe au département de l'agriculture en concertation avec le département de la santé d'assurer la protection des consommateurs tout en assurant la survie et la compétitivité du secteur agricole. C'est dans cet ordre d'idées que les deux départements ont installé une cellule de coordination ayant pour objet de sécuriser les denrées alimentaires d'origine agricole.

Du point de vue économique, il y a lieu de relever que la Chambre des Députés vient de voter la nouvelle loi agraire, basée sur les principes du plan de développement rural élaboré au cours de l'année 1999 et approuvé par l'Union européenne en automne 2000. Cette loi prévoit tout un éventail de mesures destinées à soutenir et à encourager les agriculteurs et les opérateurs du secteur agricole dans leurs efforts de modernisation et de diversification tout en respectant des critères stricts de production, de transformation et de commercialisation. Ces critères tiennent compte des exigences de la sécurité des denrées alimentaires, de la protection de l'environnement, du bien-être des animaux et d'une économie de production. Par ailleurs, la production biologique connaîtra, à côté de l'agriculture traditionnelle, un soutien accru.

Un certain nombre de crédits inscrits dans les sections budgétaires du département est fonction des éléments contenus et dans le plan de développement rural et dans la loi agraire. Dans ce même contexte différents crédits ont été transférés du budget des dépenses courantes au fonds d'orientation économique et social pour l'agriculture.

Afin de réduire autant que possible l'écart entre les revenus des autres secteurs économiques et l'agriculture, le Ministère de l'Agriculture entend poursuivre ses efforts en augmentant les crédits prévus pour l'indemnité compensatoire en fonction des handicaps naturels permanents auxquels est exposée l'agriculture luxembourgeoise.

Face aux contraintes toujours croissantes auxquelles se trouve confrontée l'agriculture luxembourgeoise dans le domaine de la protection de l'environnement, contraintes qui se traduisent par des répercussions directes sur le revenu des exploitations agricoles et pour encourager une agriculture durable, le département de l'agriculture entend adapter les crédits destinés au paiement des primes à l'entretien du paysage et de l'espace naturel et à l'encouragement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des primes favorisant les méthodes de production compatibles avec les exigences de la protection de l'environnement ainsi que des primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier.

Conscient du fait que la survie de l'agriculture ne peut se faire que par une amélioration toujours plus poussée de la qualité des produits le département prévoit une augmentation sensible des crédits destinés à encourager les opérateurs du secteur agricole dans leurs efforts de recherche et d'études de méthodes de production, de transformation et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité. Aussi, les crédits destinés à la promotion des produits de qualité seront renforcés.

Les efforts inlassables du département de l'agriculture pour la création d'une zone horticole destinée à offrir aux exploitations horticoles la possibilité d'étendre et de diversifier leur production et surtout de permettre aux jeunes de ce secteur de pouvoir s'établir à leur propre compte devraient enfin aboutir. Les efforts de planification et d'aménagement de la zone vont pouvoir être entamés sur le terrain.

L'Office National du Remembrement continuera à déployer ses efforts de restructuration des biens fonciers des exploitations agricoles et viticoles en fonction de la réalisation des grandes axes et des contournements routiers et des besoins fonciers des exploitations agricoles et viticoles.

Le transfert des compétences en matière de cours d'eau au département de l'Intérieur – service des eaux, s'accompagne et d'un transfert de crédits budgétaires destinés à contribuer au financement des travaux aux cours d'eau et d'un transfert d'une partie du personnel de l'Administration des services techniques de l'agriculture vers ce nouveau service. D'autre part ce changement aura pour conséquence une réorganisation des travaux de l'Administration des services techniques de l'agriculture dans l'intérêt de ses missions agricoles et de développement rural.

Les efforts entrepris par le département au niveau de l'Administration des services vétérinaires et plus spécifiquement au Laboratoire de médecine vétérinaire s'intègrent pleinement dans la politique de la sécurisation des denrées alimentaires. Aussi, une partie des mesures est destinée à améliorer les possibilités de détection et de lutte contre les épizooties.

En viticulture les efforts du département sont orientés de façon à soutenir le secteur dans ses efforts de publicité et de commercialisation notamment en l'aidant à se pourvoir d'arguments de vente basés en particulier sur la qualité des produits offerts, leurs origines et leurs méthodes de production. Un effort particulier sera fait dans le cadre du régime d'aide à la restructuration et à la reconversion des vignobles. Ce régime vise à encourager la reconversion variétale, la réimplantation de vignobles et l'amélioration des techniques de production afin de mieux adapter le potentiel de production aux exigences du marché.

En 1999 le département avait entamé l'élaboration d'un inventaire forestier national, instrument de base nécessaire pour toute orientation future de la politique forestière. En 2001 cet inventaire forestier pourra être finalisé et les données seront présentées aux opérateurs du secteur et au grand public. Le département entend continuer l'effort de soutien du secteur de la sylviculture en vue de la valorisation de son potentiel économique.

Au sujet de la politique du développement rural il y a lieu de relever qu'une partie des mesures financées jusqu'ici par le biais de crédits budgétaires courantes ont été intégrés dans le plan de développement rural et dans les dispositions de la nouvelle loi concernant le soutien au développement rural qui poursuit les trois objectifs :

- promouvoir un secteur agricole viable et durable ;
- préserver et améliorer l'environnement, les paysages et le patrimoine rural et
- améliorer la compétitivité des zones rurales.

20 et 50 – Ministère de l'Economie

		2000	2001	2002
Section 20.0 -	*Economie*	*6.440.435*	*5.288.026*	*7.045.618*
Section 20.1 -	*Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)*	*6.879.386*	*9.031.120*	*8.477.814*
Section 20.2 -	*Service de l'énergie de l'Etat*	*946.699*	*931.418*	*987.347*
Section 20.3 -	*Centrales hydro-électriques*	*1.165.555*	*1.184.283*	*1.213.864*
	Total des dépenses courantes	*15.432.075*	*16.434.847*	*17.724.643*
Section 50.0 -	*Economie*	*36.076.643*	*57.855.700*	*48.738.800*
Section 50.1 -	*STATEC*	*71.755*	*124.985*	*151.100*
Section 50.2 -	*Service de l'énergie de l'Etat*	-	*33.200*	*49.000*
Section 50.3 -	*Centrales hydro-électriques*	*219.673*	*276.000*	*10.100*
	Total des dépenses en capital	*36.368.071*	*58.289.885*	*48.949.000*
	Total général	*51.800.146*	*74.724.732*	*66.673.643*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Alors que le volume global des crédits du budget ordinaire du Ministère de l'Economie est en hausse de 7,17% par rapport au budget de 2001, le volume des crédits des dépenses en capital est en retrait de 9,34 millions euros, soit - 16%.

Ces évolutions en sens contraire sont elles-mêmes le reflet de mouvements divergents selon les différentes sections des départements 20. et 50. du budget.

En ce qui concerne le budget du département de l'Economie (section 20.0), après la réduction de près de 1,5 million € des crédits du budget 2001 dû à l'influence des importants crédits inscrits pour financer la part de l'Etat dans les frais occasionnés par le pavillon luxembourgeoise à l'Exposition Universelle de Hanovre en 2000, les crédits prévus pour 2002 sont en hausse de quelque 1.750.000 € (+ 33,1%).

Cette hausse s'explique par un triple objectif:

- renforcement des moyens en faveur de la promotion du développement économique, de l'innovation et de l'esprit d'entreprise;
- renforcement des moyens à mettre en oeuvre dans le domaine de l'information, de la préparation et du suivi des actions financées par le Fonds européens de développement régional;
- enfin, participation du département de l'Economie au programme "e-Letzebuerg" à travers le lancement de 5 projets dans les domaines de l'innovation, du commerce électronique et de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle.

Ces accents représentent à eux seuls un budget de 3.361.000 euros.

A relever par ailleurs les crédits réservés à la promotion commerciale à travers la participation groupée d'entreprises luxembourgeoises à des foires et manifestations commerciales à l'étranger, ainsi que le soutien aux initiatives de prospection commerciales individuelles des entreprises (942.000 euros).

Enfin, les actions visant l'information et la protection des consommateurs se reflètent au projet de budget du Ministère de l'Economie par un montant de l'ordre de 892.900 euros, en hausse de 7,64% par rapport au budget de 2001.

Quant au projet de budget en capital (section 50.0), la sensible baisse des crédits de 9,1 millions euros est due essentiellement à la réduction des moyens affectés à l'application de la loi du 27 juillet 1993 concernant le développement économique (- 12,4 millions euros), alors que les moyens affectés en faveur des aides régionales n'augmentent pas de façon concomitante (+ 1,3 millions euros). A noter par contre le relèvement des moyens en faveur de l'acquisition et de l'aménagement d'infrastructures d'accueil pour les entreprises nouvelles (terrains, pépinières d'entreprises, bâtiments relais).

En ce qui concerne le STATEC (section 20.1 et 50.1) il y a lieu de constater une réduction des crédits de quelque 7% par rapport au budget voté de 2001. Ceci est exclusivement du au niveau exceptionnel du budget 2001, influencé par des crédits substantiels en rapport avec le recensement de la population en 2001.

Pratiquement tous les crédits sont en hausse modérée, reflétant également les obligations de plus en plus importantes du STATEC dans le cadre de l'application des règles statistiques communautaires ainsi que l'augmentation de l'effectif au cours des dernières années de même que celui prévu pour 2002.

Les sections 20.2 et 50.2 (Service de l'Energie de l'Etat) et 20.3 et 50.3 (Centrales hydroélectriques de l'Etat) ne révèlent pas des variations globales ou des réaménagements structurels significatifs.

21 et 51 Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

		2000	2001	2002
Section 21.0 -	*Classes moyennes*	*5.738.214*	*6.633.607*	*6.202.979*
Section 21.1 -	*Tourisme*	*4.121.451*	*4.711.694*	*4.998.561*
Section 21.2 -	*Logement*	*44.376.367*	*46.859.199*	*48.270.945*
	Total des dépenses courantes	*54.236.032*	*58.204.500*	*59.472.485*
Section 51.0 -	*Classes moyennes*	*4.862.528*	*6.478.476*	*6.477.476*
Section 51.1 -	*Tourisme*	*5.849.693*	*6.032.879*	*6.031.210*
Section 51.2 -	*Logement*	*28.685.868*	*34.459.689*	*36.833.023*
	Total des dépenses en capital	*39.398.089*	*46.971.044*	*49.341.709*
	Total général	*93.634.121*	*105.175.544*	*108.814.194*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

I. Classes moyennes

Sections 21.0. et 51.0

L'importance des PME pour la croissance économique et la création d'emplois est aujourd'hui incontestable et peut être étayée à l'appui des chiffres suivants: comptant quelque 14.000 entreprises artisanales et commerciales, y compris le secteur Horeca ainsi que certaines professions libérales, le secteur des classes moyennes emploie actuellement près de cent mille personnes, soit un peu plus de quarante pour cent de l'emploi intérieur. Au cours des dix dernières années, il a créé plus de 28.000 emplois nouveaux supplémentaires. Les entreprises du secteur des classes moyennes assurent également une part essentielle de la formation professionnelle de notre jeunesse et contribuent efficacement à la consolidation de notre tissu économique ainsi qu'à l'expansion du marché national de l'emploi.

L'éloquence de ces chiffres conforte le Gouvernement dans sa décision de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de mettre en place et de maintenir un cadre juridique, administratif et fiscal favorable à la création d'entreprises et à l'expansion économique. Cette volonté a été exprimée par l'élaboration d'un nouveau plan d'action en faveur des PME par le Ministère des Classes Moyennes, en collaboration avec les milieux professionnels concernés.

Ce plan a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en février 2001 et présenté à la Chambre des Députés et au public par la suite.

Le nouveau plan d'action s'inscrit en ligne droite dans la voie tracée par le plan d'action précédent. L'actualisation du plan d'action en faveur des PME est placée sous le signe de l'esprit d'entreprise et du développement durable. Dans le cadre de cette philosophie de la croissance qualitative, une attention particulière

est accordée à la création d'entreprises et la formation des dirigeants dans le but d'asseoir la viabilité de nos PME et d'assurer la pérennité du secteur des classes moyennes.

Le Gouvernement soutient, en partenariat avec les chambres et organisations professionnelles, les initiatives en vue de promouvoir l'esprit d'entreprise, convaincu de la nécessité d'un large débat national pour informer et sensibiliser l'opinion publique à l'esprit d'entreprise et au goût du risque, et d'encourager ainsi à la création d'entreprises.

Si le Département des Classes Moyennes ne peut servir que de coordinateur ou d'intermédiaire pour la réalisation de certains instruments de ce programme d'action, il possède par contre les moyens nécessaires pour assurer l'aboutissement d'autres mesures, notamment par le biais des crédits budgétaires inscrits à la section 21.0. et 51.0. du budget des dépenses de l'Etat.

Les services de promotion près des Chambres de Commerce et des Métiers sont appelés à conseiller et accompagner les entreprises dans leurs efforts d'adaptation aux conditions nouvelles du marché élargi. Les crédits de l'article 21.0.41.000 sont destinés à soulager les charges financières importantes déployées à ces fins.

Les mesures d'aides sous forme de bonification d'intérêt (art. 21.0.31.030), d'assistance technique (art. 21.0.31.040), de subvention en capital (51.0.53.040) et de prime d'épargne de premier établissement (51.0.53.041) ancrées aux articles 3, 4, 7 et 9 de la loi du 29 juillet 1968 ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat, sont appelées à favoriser la création d'entreprises nouvelles, la transmission d'établissements existants et le renforcement de la capacité compétitive d'entreprises existantes.

II. Tourisme

Sections 21.1. et 51.1.

Dans son ensemble, le budget des dépenses courantes pour l'exercice 2002 s'inscrit dans l'optique des budgets des exercices précédents.

Le sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique (1998 - 2002) continuera à subventionner des travaux de construction, d'extension, de modernisation et de rationalisation dans le domaine de l'hôtellerie.

Comme par le passé, d'importants crédits seront destinés aux communes, aux syndicats de communes, aux syndicats d'initiative et aux ententes de syndicats d'initiative pour la réalisation de projets de valorisation touristique.

Seront soutenus les promoteurs privés prêts à investir dans la réalisation d'infrastructures touristiques satisfaisant à deux objectifs majeurs du Ministère: élargissement de l'offre "sous abri" et diversification d'activités de plein air moins tributaires du beau temps.

L'entretien du vaste réseau de sentiers, capital touristique de premier ordre, constitue une tâche permanente du département; en plus, le Ministère poursuivra son entreprise de longue haleine qui consiste dans l'extension des pistes cyclables en vue de la constitution, de concert avec le Ministère des Travaux Publics, d'un réseau cohérent de circuits qui permette de satisfaire à une demande croissante dans le domaine du tourisme dit actif.

Le Ministère continuera à encourager la modernisation, l'assainissement et l'intégration dans l'environnement naturel des campings, la modernisation des auberges de jeunesse, l'aménagement, la modernisation et l'extension de gîtes ruraux et de gîtes à la ferme ainsi que la réalisation de projets intégrés en espace rural, tout comme la mise en valeur touristique du patrimoine culturel.

L'augmentation substantielle des crédits destinés aux frais de publicité, de sensibilisation et d'information ainsi qu'à la participation à des foires et salons touristiques traduit la volonté du Gouvernement de soutenir la promotion du produit touristique à une époque où les marchés et destinations touristiques doivent faire front à une concurrence de plus en plus acerbe.

Dans le contexte du départ du Tour de France à Luxembourg en 2002, le Ministère du Tourisme lancera une campagne de promotion qui mettra en évidence l'infrastructure en matière de tourisme à vélo et d'une manière plus générale augmentera le degré de notoriété de notre destination.

En ce qui concerne la promotion de notre destination, le Ministère, en étroite collaboration avec l'Office National du Tourisme et tous les milieux touristiques intéressés, sera fortement présent à ces importants lieux d'échanges, de contacts et de confrontation bien comprise que sont les foires et salons touristiques. Il sera efficacement soutenu par ses agences à l'étranger, dont le rôle d'antenne et de plaque tournante touristiques ne cesse de grandir et qui, par conséquent, voient leur tâche s'accroître d'année en année.

Par ailleurs, le Ministère du Tourisme encourage et soutient l'Office National du Tourisme dans la réédition de la "Luxembourg Card" donnant accès à des attractions touristiques de premier choix et au transport public à un prix intéressant, ainsi que dans la réalisation d'offres touristiques globales attractives (packages).

III. Logement

Sections 21.2 et 51.2

Le total des crédits réservés au Département du Logement pour l'exercice 2002 s'établit à 84,5 millions d'euros, soit une progression de 4,53 % par rapport aux crédits votés pour 2001. Ce montant permettra de persévérer, en étroite collaboration avec les divers promoteurs publics, dans une politique active du logement, ceci en vue de réserver une suite favorable aux mesures arrêtées par le Gouvernement dans le cadre de la politique générale du logement.

Les crédits réservés aux aides en intérêt, sous forme de subventions et bonifications d'intérêt, s'élèvent à 46 millions d'euros et tiennent compte de la future demande.

Les crédits prévus pour les aides financières réservées aux promoteurs publics, dans le cadre de la réalisation du 8ième programme de construction d'ensembles, s'élèvent à quelque 11 millions d'euros et permettront de concrétiser la politique gouvernementale en matière d'offre de logements sociaux.

Le budget tient également compte des besoins de rénovation du parc de logement existant et du développement de l'habitat à l'intérieur des agglomérations. L'introduction imminente du carnet de l'habitat, qui vise l'amélioration et la conservation durable du patrimoine existant est prévue, tout comme la réalisation sur le terrain des travaux d'assainissement programmés dans le cadre de la création des diverses zones d'assainissement.

22 et 52 - Ministère des Travaux Publics

		2000	2001	2002
Section 22.0 -	*Travaux publics. - Dépenses générales*	*441.775*	*478.961*	*1.721.550*
Section 22.1 -	*Ponts et chaussées. - Dépenses générales*	*53.839.744*	*54.793.834*	*60.229.589*
Section 22.2 -	*Ponts et chaussées. - Travaux propres*	*15.909.655*	*16.436.500*	*17.027.000*
Section 22.3 -	*Bâtiments publics. - Dépenses générales*	*7.850.573*	*8.144.063*	*9.113.910*
Section 22.4 -	*Bâtiments publics. - Compétences propres*	*19.938.147*	*19.558.420*	*19.774.390*
	Total des dépenses courantes	*97.979.894*	*99.411.778*	*107.866.439*

		2000	2001	2002
Section 52.0 -	*Travaux publics. - Dépenses générales*	*19.087*	*19.700*	*19.700*
Section 52.1 -	*Ponts et chaussées*	*58.887.812*	*64.912.956*	*69.287.128*
Section 52.2 -	*Fonds des routes*	*162.394.676*	*86.000.000*	*87.000.000*
Section 52.3 -	*Bâtiments publics*	*36.328.903*	*27.322.250*	*28.880.950*
Section 52.4 -	*Bâtiments publics. - Compétences propres*	*27.454.225*	*29.212.900*	*30.712.900*
Section 52.5 -	*Fonds d'investissements publics*	*353.461.951*	*136.900.000*	*129.750.000*
Section 52.6 -	*Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg*	*124*	-	-
	Total des dépenses en capital	*638.546.778*	*344.367.806*	*345.650.678*
	Total général	*736.526.672*	*443.779.584*	*453.517.117*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Le projet de budget du Ministère des Travaux Publics s'inscrit dans la politique de la continuité pratiquée depuis bon nombre d'années.

L'évolution globale des crédits sans alimentation des Fonds d'investissements est de + 5,23 %.

Pour ce qui est des dépenses courantes l'augmentation des crédits s'élève à + 7,66 %.

En ce qui concerne les dépenses générales du Ministère, on note une augmentation substantielle de + 58,82 % des crédits permettant une participation à des colloques, stages et séminaires à l'étranger et l'organisation de journées d'études et de formation au Luxembourg dans le souci de tenir compte des besoins en formation continue. Il y a lieu de relever l'inscription d'un nouvel article de 1.000.000.- euros pour la viabilisation des friches industrielles dans l'intérêt notamment de la Cité des Sciences et d'un nouvel article de 250.000.- euros pour frais d'experts et d'études en vue de la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance des bâtiments de l'Etat.

Les crédits des dépenses générales de l'administration des Ponts et Chaussées accusent une hausse de + 8,61 %. Les crédits pour l'exploitation des véhicules automoteurs, les frais de bureau ont été adaptés aux besoins réels. Les crédits pour l'exploitation des bâtiments et hangars ont été augmentés pour tenir compte notamment de l'augmentation de l'alimentation en énergie suite au fonctionnement des installations du CITA et en vue de la future mise en service des dépôts de Walferdange et Howald. On constate une augmentation substantielle des crédits pour le recensement de la circulation (+ 35%) pour permettre un paiement plus rapide des indemnités. A noter l'inscription d'un nouvel article pour assurer la participation du département des Travaux Publics aux frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg.

En ce qui concerne les crédits pour travaux propres de l'administration des Ponts et Chaussées, ils augmentent de + 3,59 %. Les crédits pour l'achat de courant consommé par les installations de l'éclairage public de la voirie de l'Etat ont dû être adaptés pour tenir compte de la consommation électrique des équipements d'éclairage des tunnels Mondorf, Markusbierg, Frisange de la liaison avec la Sarre et du tunnel Mersch du contournement de Mersch.

En ce qui concerne l'entretien de l'éclairage public les crédits afférents connaissent une augmentation substantielle de + 14,04 % en raison du fait que dans nombreuses communes l'entretien est réalisé par des équipes privées retenues par voie de soumission publique.

Les crédits pour la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat augmentent vu l'augmentation constante du trafic routier et le nombre toujours croissant des accidents de la circulation.

Les crédits pour l'entretien et la réparation des ouvrages d'art sont augmentés en vue d'assurer un entretien préventif afin d'éviter que des défauts secondaires ne provoquent dans un proche avenir des défauts de structure importants nécessitant une réhabilitation complète ou même une reconstruction de l'ouvrage.

Les crédits des dépenses générales de l'administration des Bâtiments Publics augmentent de + 10,51 %.

Cette augmentation substantielle provient du fait que les crédits de certains articles de cette section ont dû être adaptés pour permettre l'imputation de dépenses qui ont été imputées jusqu'à présent à charge des crédits de

la section 22.4. Il s'agit notamment des articles relatifs aux frais de fonctionnement du charroi de véhicules automoteurs dont dispose l'administration et qui grandit d'année en année, aux frais de location et d'entretien des équipements informatiques, aux frais d'exploitation et d'entretien des bâtiments occupés par l'administration des Bâtiments Publics à Luxembourg et à Diekirch et enfin aux frais d'acquisition et de réparation de petit outillage pour les services des ateliers. Il est évident que les crédits des articles de la section 22.4. sur lesquels ces dépenses ont été imputées jusqu'à présent seront diminués en conséquence.

En ce qui concerne les crédits pour les travaux de compétences propres de l'administration des Bâtiments Publics ils augmentent de + 1,09 %.

Comme il a été expliqué ci-avant certaines dépenses imputées jusqu'à présent sur divers articles de la section 22.4 seront imputées à charges des articles de la section 22.3. Les crédits des articles afférents de la section 22.4. sont diminués en conséquence. Il s'agit notamment des articles relatifs aux frais d'entretien et de réparation des bâtiments affectés à des services publics, aux frais d'entretien et de réparation des bâtiments d'enseignement de l'Etat et aux frais d'entretien et de contrôle des installations thermiques.

Par contre on note une hausse substantielle de certains autres crédits de la section 22.4.

En effet, comme l'Etat investit depuis des années par le biais des fonds d'investissements publics des sommes considérables dans de nouvelles constructions de grande envergure, il est indispensable d'adapter en conséquence les crédits pour assurer l'entretien et l'exploitation de ces bâtiments.

Enfin, comme il a été décidé de ne plus imputer les dépenses relatives aux frais de chauffage, de l'entretien et du contrôle des installations électriques, de l'exploitation des bâtiments de l'Etat et de l'aménagement des surfaces vertes autour des bâtiments à charge des articles pour l'entretien des bâtiments affectés à des services publics et des bâtiments d'enseignement de l'Etat mais d'imputer toutes ces dépenses à charge des crédits propres à ces dépenses, les crédits inscrits aux articles afférents sont augmentés en conséquence.

L'évolution du budget en capital du département des Travaux Publics (hors fonds d'investissements) s'élève à + 4,06 % par rapport au budget de l'exercice 2001, avec une évolution de + 6,74 % pour l'administration des Ponts et Chaussées et de 5,41 % pour l'administration des Bâtiments Publics.

En ce qui concerne les crédits extraordinaires de l'administration des Ponts et Chaussées on note une légère hausse pour la mise en état des routes nationales et des chemins repris due à l'aménagement hors programme de certains tronçons de voirie dans le cadre du passage du Tour de France en 2002 au Grand-Duché de Luxembourg.

Une augmentation substantielle est prévue pour les crédits relatifs à la viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg et des travaux de construction et de réfection à effectuer dans le port de Mertert. Enfin les crédits pour l'acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements spéciaux sont augmentés pour permettre l'exploitation convenable de la liaison avec la Sarre et du premier tronçon de la route du Nord après la mise en service.

En ce qui concerne les dépenses générales de l'Administration des Bâtiments publics il y a lieu de relever que les crédits pour l'aménagement des bâtiments relevant du Ministère de l'Intérieur sont augmentés dans l'intérêt notamment du Centre de la Protection civile à Schimpach et plus particulièrement pour la transformation de l'étang, le compartimentage et la ventilation de la piste d'entraînement pour porteurs d'appareils respiratoires lourds. Les crédits pour l'aménagement des établissements relevant du Ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse ont été augmentés pour assurer l'aménagement des centres intégrés pour personnes âgées et notamment pour la mise en conformité des installations d'eau chaude en cas de problématique avec la Légionnellose.

Dans le domaine de la grande voirie de communication l'alimentation du fonds des routes de l'ordre de 87.000.000.- devra permettre de poursuivre l'achèvement des grands chantiers en cours. Il s'agit notamment de la liaison avec la Sarre et de la route du Nord, du projet CITA et de l'entretien lourd de la grande voirie. Par ailleurs, elle permettra une adaptation des échangeurs existants aux nouvelles exigences du trafic et l'élaboration et la construction de projets de contournements des localités traversées par des routes à trafic intense.

L'alimentation globale des fonds d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et sociaux ainsi que pour le fonds de la loi de garantie de l'ordre de 130.000.000.- permettra de poursuivre le vaste

programme d'investissements publics que le Gouvernement s'est donné, ceci notamment dans les domaines scolaire, sanitaire et social, administratif, sportif et culturel.

23 et 53 – Ministère des Transports

		2000	2001	2002
Section 23.0 -	*Transports. - Dépenses générales*	*501.900*	*715.694*	*1.002.545*
Section 23.1 -	*Circulation routière*	*2.521.595*	*2.668.137*	*3.838.881*
Section 23.2 -	*Transports publics*	*143.681.580*	*144.435.491*	*154.881.356*
Section 23.3 -	*Transports ferroviaires*	*198.757.647*	*208.092.100*	*222.364.431*
Section 23.4 -	*Navigation et transports fluviaux*	*1.572.237*	*1.522.075*	*1.918.678*
Section 23.5 -	*Direction de l'aviation civile*	*4.449.516*	*8.468.006*	*6.866.422*
Section 23.6 -	*Aéroport de Luxembourg*	*11.830.281*	*12.439.460*	*13.794.490*
Section 23.7 -	*Garage du gouvernement*	*132.081*	*139.470*	*155.930*
Section 23.8 -	*Commissariat aux affaires maritimes*	*988.714*	*909.316*	*1.008.927*
	Total des dépenses courantes	*364.435.551*	*379.389.749*	*405.831.660*
Section 53.1 -	*Circulation routière*	*350.512*	*949.170*	*402.710*
Section 53.2 -	*Transports publics*	*131.610*	*800.000*	*2.068.500*
Section 53.3 -	*Transports ferroviaires*	*82.226.158*	*42.080.000*	*55.000.000*
Section 53.4 -	*Navigation fluviale*	*113.762*	*176.700*	*187.820*
Section 53.5 -	*Direction de l'aviation civile*	-	*55.820*	*55.900*
Section 53.6 -	*Aéroport de Luxembourg*	*8.313.774*	*10.296.000*	*10.602.000*
Section 53.7 -	*Garage du gouvernement*	*411.156*	*166.247*	*168.000*
Section 53.8.-	*Commissariat aux affaires maritimes*	-	*4.000*	-
	Total des dépenses en capital	*91.546.972*	*54.527.937*	*68.484.930*
	Total général	*455.982.523*	*433.917.686*	*474.316.590*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

1. Introduction

La mise en œuvre du programme de coalition en matière de politique des transports annexé à la déclaration gouvernementale du 12 août 1999 sera poursuivie en 2002.

L'accent sera mis sur les initiatives destinées à augmenter l'attrait des transports publics et à améliorer la sécurité dans les différents modes de transport.

La préparation du budget pour l'exercice 2002 fournit l'occasion pour prévoir les crédits de financement afférents avec le souci de veiller à accorder aux services chargés de l'exécution des projets les moyens financiers appropriés pour répondre aux objectifs visés.

En matière de développement et de promotion des transports publics, des crédits sont prévus pour optimiser la complémentarité entre trafic individuel et transports publics en aménageant des parkings d'accueil aux intersections utiles de la route avec les lignes routières et ferroviaires du transport public, et pour réaliser une étude de trafic sur le Sud-Ouest de la Ville de Luxembourg.

Par ailleurs, le Ministère des Transports se propose d'établir, ensemble avec le Ministère de l'Intérieur, un plan sectoriel « Transports » dans le cadre de la politique gouvernementale d'aménagement du territoire. Les travaux afférents sont effectués avec l'aide de consultants externes. Des crédits pour frais d'études et d'experts sont à cet effet également prévus.

2. Circulation routière

Les crédits traditionnellement inscrits à la section « Circulation routière » du budget des dépenses du Ministère des Transports suivent une évolution normale à part les crédits suivants qui méritent d'être relevés :

- *Le crédit inscrit au poste « Indemnités pour services extraordinaires » prévoit une hausse de 16.273 euros par rapport au crédit voté de 2001 pour tenir compte d'une décision gouvernementale de l'année*

2000 d'augmenter l'indemnité due aux membres des différentes commissions consultatives dans le domaine de la sécurité et de la circulation routières.

- *Les crédits destinés à compenser à la Société Nationale de contrôle technique (SNCT) les missions effectuées pour compte de l'Etat dans le domaine des immatriculations et de la gestion du fichier automobile devront être adaptés pour tenir notamment compte de la progression des opérations administratives (+ 3% pour l'année 2000) et de l'introduction d'un horaire de travail continu pour gérer les immatriculations parallèlement au contrôle technique automobile.*

Dans sa séance du 14 juin 2001, le Conseil de Gouvernement s'est déclaré d'accord avec le principe de transférer à la SNCT les tâches administratives de la gestion des permis de conduire. Par conséquent, le projet de budget pour 2002 en prévoit les frais à refacturer par la SNCT à l'Etat relatifs à l'exploitation du système informatisé, au personnel, à l'exploitation générale et aux consommables.

3. Garage du Gouvernement

Le crédit pour l'exploitation des véhicules automoteurs a été augmenté pour tenir compte de la hausse du prix de l'essence et de l'augmentation à 20 voitures du parc automobile. Par ailleurs, il sera désormais « non limitatif » au vu des fluctuations imprévisibles du prix du carburant.

4. Transports publics

La progression constatée déjà lors de l'inscription des crédits de fonctionnement des quatre réseaux de transports publics nationaux au budget de l'exercice 2001 se poursuit. En effet, les crédits destinés à l'ensemble des opérateurs de transport de personnes seront en hausse de quelque 6,7 millions d'euros vis-à-vis du budget de l'exercice en cours.

Cette évolution s'explique par les besoins toujours croissants auxquels doit répondre l'offre des transports publics. Une part importante des crédits supplémentaires est due à la nécessité de mettre une capacité en moyens de transports suffisante à disposition pour l'enseignement postprimaire.

Cependant afin d'accroître l'attractivité des transports publics, les efforts ne doivent pas se borner à augmenter les capacités et les fréquences des services de transports. Grâce à des projets de création de relations transfrontalières, d'institution d'une cellule de mobilité et de co-voiturage, de coordination des communications (correspondances) entre plusieurs opérateurs, de perception tarifaire électronique et surtout de sensibilisation et d'information du public, il est veillé à satisfaire au maximum les voyageurs actuels et à gagner de nouveaux utilisateurs de transports publics.

Reste encore à soulever que le projet-pilote relatif à la mise en service à titre expérimental d'autobus propulsés au moyen d'une pile à combustible et alimentés à l'hydrogène attendu pour 2001, ne va pouvoir être lancé que fin 2002 voire début 2003 ; ce retardement est dû à un prolongement des délais de livraison par le producteur DaimlerChrysler.

5. Chemin de Fer

En ce qui concerne le chemin de fer deux observations s'imposent.

Il convient de noter d'abord que le coût des investissements dans l'infrastructure ferroviaire pour 2002 augmentera par rapport aux prévisions budgétaires de l'exercice 2001. Cette augmentation est notamment due au fait que les propositions budgétaires initiales des CFL ont été complétées par

1° une modification de la part des CFL du programme d'investissement en matière d'infrastructure ferroviaire à partir de 2002 pour tenir compte à la fois des nouveaux projets courants et de l'actualisation des devis des grands projets dont le coût dépasse le montant prévu par la législation portant exécution de l'article 99, troisième et quatrième phrases de la Constitution;

2° une première provision pour les études et la réalisation du raccordement ferroviaire de Kirchberg via Findel et Senningerberg;

3° une provision pour la réalisation des études concernant la mise à double voie intégrale de la ligne Pétange - Luxembourg et la création de nouvelles liaisons ferroviaires Luxembourg - Bettembourg et

Luxembourg - Esch-sur-Alzette ainsi que pour les projets de réaménagement du réseau ferré dans le Bassin Minier.

Le Gouvernement a invité les CFL à placer les investissements en matière d'infrastructure ferroviaire à long terme dans un concept stratégique d'ensemble. Ce concept stratégique est censé refléter les flux de trafic actuels et futurs empruntant le réseau luxembourgeois. Il devra renseigner sur les capacités d'infrastructure requises pour véhiculer le volume de trafic attendu au cours des deux prochaines décennies en vue de déterminer les besoins à moyen et à long du trafic marchandises national et international empruntant le réseau ferré national, tout en prenant en compte les choix retenus sur les réseaux voisins et en vue de prendre en compte la volonté du Gouvernement de faire progresser ce modal split en faveur des transports en commun d'actuellement 14% à 25%.

Le Gouvernement entend réserver dans les années à venir un effort important à l'adaptation et au développement du réseau ferré national. Les projets d'infrastructure approuvés par le législateur (hors projets ultérieurs à approuver) requerront à eux seuls dans les années à venir la mise à disposition via le Fonds du Rail d'une enveloppe budgétaire de 320.379.000 euros, tandis que l'enveloppe budgétaire pour les projets à venir dépasse le montant de 1 milliard d'euros. Le Gouvernement place cet effort dans le cadre d'une politique de développement durable visant un système de transport performant qui répondra aux besoins de mobilité interne du pays.

Un second aspect concerne les raccordements ferroviaires internationaux. En effet, si l'arrêté de compte relatif aux travaux d'électrification de la partie belge de la ligne Luxembourg - Liège au financement desquels le Luxembourg a contribué, sera clôturé en 2001, la programmation française des travaux de réalisation du TGV-Est Européen fait prévoir qu'une première tranche de la contribution luxembourgeoise sera appelée au cours de 2002. D'éventuelles dépenses en relation avec l'amélioration de la relation Bruxelles - Luxembourg - Strasbourg se limiteront par contre à ce stade à une participation financière du Luxembourg à des études de faisabilité et de rentabilité qu'il s'agira de finaliser en 2002.

6. Navigation et transports fluviaux

Ces sections comportent les crédits permettant à notre pays de s'acquitter des engagements contractés dans le cadre de l'aménagement de la Moselle en voie d'eau internationale et d'assurer l'exercice des droits de souveraineté sur le territoire commun. Les crédits prévoient plus concrètement les disponibilités financières indispensables pour garantir la gestion administrative et technique des infrastructures de la voie d'eau ainsi que l'exploitation et la maintenance des ouvrages hydrauliques de la Moselle.

Comme étant tributaires des impératifs techniques et de la fréquence d'utilisation des infrastructures, les dépenses d'exploitation et d'entretien doivent être adaptées en conséquence.

A défaut de pouvoir économiquement augmenter la durée opérationnelle d'un certain nombre d'équipements, force sera d'intensifier pendant les années à venir d'une manière globale les investissements au titre du renouvellement et de mise à niveau des installations surannées.

Au-delà des activités de préservation courantes, il est d'autre part prévu d'investir dans l'intérêt de la réalisation progressive des mesures de modernisation et d'équipement qui se sont dégagées de l'étude de sécurité. Les investissements en question se trouvent arrêtés dans un programme pluriannuel et expliquent notamment la progression des crédits figurant aux articles 23.4.14.010 et 53.4.74.040.

En vue d'assurer un niveau de sécurité acceptable et une cohabitation équilibrée entre les différents utilisateurs de la Moselle (qui est une des voies d'eau les plus fréquentées d'Europe), il est, au niveau de l'exploitation des infrastructures nautiques, prévu d'augmenter les efforts préventifs de contrôle et de sécurisation.

La concrétisation de la collaboration transfrontalière a généré entre autres la mise en place d'un système d'annonce et d'information télématique ce qui implique la mise à disposition de moyens budgétaires afférents (cf. article 23.4.14.011).

Les ressources humaines nécessaires pour assurer la continuité d'exploitation des infrastructures de transport et la fiabilité de fonctionnement des ouvrages hydrauliques expliquent le fait que les dépenses de personnel constituent de loin la part la plus importante des dépenses de fonctionnement.

A signaler que les dépenses prévues sont en grande partie compensées par les recettes au titre du remboursement des dépenses de personnel et des frais d'entretien. (cf. articles 64.4.11.360 et 64.4.14.010 du budget des recettes)

7. Direction de l'Aviation Civile et Administration de l'Aéroport

Compte tenu du fait que le budget 2002 de la Direction de l'Aviation Civile accuse une relative régression, de l'ordre de quelque 1,6 millions d'euros (-18,9 %) par rapport au budget 2001, due au fait que celui-ci prévoyait une contribution unique aux coûts d'adhésion aux conventions météorologiques internationales EUMETSAT et CEPMMT, il y aura lieu de noter que, dans l'ensemble, les prévisions budgétaires s'accordent avec celles de l'exercice 2001.

Les points saillants reviennent notamment

- aux frais de personnel : ~ 16% d'augmentation pour les traitements, + 35% pour les frais de route et de séjour à l'étranger, dus à l'augmentation de l'effectif de la Direction et, par ricochet, à l'augmentation des missions à accomplir à l'étranger ;

- aux frais d'experts et d'études : + 51% revenant en grande majorité aux coûts des études d'impacts exigées dans le cadre de la nouvelle procédure commodo / incommodo de l'enceinte aéroportuaire ;

- au remboursement des frais de gestion des activités assurées par la nouvelle Société de l'Aéroport de Luxembourg S.A., pour compte de l'Etat, conformément aux dispositions afférentes du contrat à conclure entre l'Etat et la société ;

- à la contribution du Luxembourg dans le cadre du budget de fonctionnement d'Eurocontrol dont la majoration, passant de 1.000.000 euros (crédit voté pour 2001) à 1.134.000 euros, est de l'ordre de 13,40 % ;

- aux parts contributives du Grand-Duché aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux avec, comme points de mire, les cotisations annuelles dues à EUMETSAT et CEPMMT, soit 721.630 euros.

Pour ce qui est de la section 23.6. – Aéroport de Luxembourg -, il y a lieu de remarquer que le montant global de la majoration des crédits, chiffrée à 1.355.030 euros se rapporte pour la grande majorité aux frais de personnel, compte tenu du renforcement de l'effectif. Tous les autres crédits de la section concernée se maintiennent au niveau de 2001.

Mention devrait toutefois être faite pour le crédit relatif à la participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la Ville de Luxembourg. En effet, l'augmentation considérable de ce crédit, allant de 87.000 euros (crédit voté pour 2001) à 137.400 euros, s'explique du fait que les produits de traitement des eaux usées à déverser dans le réseau S.I.A.S. ont dû être utilisés en plus forte quantité en raison de la pollution accrue des eaux à traiter.

Pour ce qui est des dépenses à prévoir au budget extraordinaire, la section 53.5. – Direction de l'Aviation Civile reste dans les parages fixés pour l'exercice 2001, soit respectivement 55.820 et 55.900 euros (+0,14 %).

La section 53.6. – Administration de l'Aéroport accuse pour l'exercice 2002 une augmentation totale de 306.000 .-€ répartie d'une part sur les frais de personnel et d'autre part sur les coûts engendrés par des travaux d'aménagement de l'infrastructure aéroportuaire, notamment dans le cadre des travaux préparatoires en vue de la réalisation de l'aménagement du Hoehenhof (2,5 millions d'euros), de l'aménagement de deux sorties à grande vitesse pour les pistes 24 et 06 (1,7 millions d'euros) et des travaux de réalisation d'une nouvelle tige radar et de locaux techniques (750.000 euros).

8. Commissariat aux affaires maritimes

Les crédits couvrent essentiellement les frais de fonctionnement du Commissariat aux affaires maritimes. Depuis plusieurs années les dépenses suivent une évolution normale. Près de 80% des crédits sont constitués par les rémunérations et les dépenses pour collaborateurs extérieurs.

24 et 54 – Ministère de la Promotion Féminine

		2000	2001	2002
Section 24.0 -	*Promotion Féminine*	*4.827.784*	*5.689.289*	*6.235.029*
Section 54.0 -	*Promotion Féminine*	*1.829*	*4.958*	*17.597*
	Total général	*4.829.613*	*5.694.247*	*6.252.626*

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros.

Les ressources financières prévues dans le projet de budget 2002 du Ministère de la Promotion Féminine ont pour objectif de consolider et de renforcer les actions en vue de la réalisation d'une égalité de fait.

Le Ministère de la Promotion Féminine continuera à promouvoir l'égalité des femmes et des hommes par une intensification de sa campagne de sensibilisation pour un meilleur partage des tâches professionnelles et privées entre les deux partenaires, pour le changement des rôles stéréotypés pour une meilleure orientation professionnelle des filles.

Les actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles seront poursuivies. L'accent sera mis sur la prévention, la sensibilisation, l'information, sur le phénomène de violence. Les formations seront étendues aux acteurs/actrices de différents domaines : éducateurs, éducatrices, agents et agentes des forces de l'ordre.

Les crédits inscrits pour les centres d'accueil et les services conventionnés pour femmes permettront la consolidation et la continuation des mesures en cours.

Le ministère renforcera ses initiatives de sensibilisation et de formation du personnel éducatif et social, notamment de formateurs et de formatrices à l'égalité. Il consolidera et diversifiera ses actions avec les organisations patronales et salariales et les instituts de formation.

Les crédits prévus aux articles 24.0.12.305 et 24.0.33.003 permettront au Ministère de la Promotion Féminine ainsi qu'aux organismes oeuvrant dans l'intérêt des femmes à mener des projets dans le cadre du 5^{e} programme d'action en faveur de l'égalité entre femmes et hommes.

Les crédits inscrits aux articles 24.0.33.012, 24.0.33.011 et 54.0.74.070 serviront à attribuer un prix à une ou plusieurs communes ou à des entreprises du secteur privé ayant pris des mesures novatrices et/ou exemplaires pour arriver à l'égalité de fait des femmes et des hommes.

F.- La structure du projet de budget

Le projet de budget de 2002 est publié en deux volumes.
Le **volume I** comprend:
l) un exposé introductif se composant des chapitres suivants:
A.- La situation et l'évolution économiques;
B.- Les orientations générales de la politique budgétaire;
C.- Les aspects importants de la situation financière;
D.- Le commentaire du budget des recettes;
E.- Le commentaire du budget des dépenses (par ministères);
F.- La structure du projet de budget;
G.- Le commentaire de la loi budgétaire (par articles);
2) le projet de la loi budgétaire;
3) le tableau des recettes et des dépenses;
4) les annexes concernant - la situation financière des fonds spéciaux de l'Etat
- l'encours des garanties financières accordées par l'Etat

Le **volume II** sera consacré à la programmation pluriannuelle des dépenses en capital pour la période 2001-2005.

* * *

Le numérotage du projet de budget

Chacun des cinq chapitres du projet de budget proprement dit de 2002 est subdivisé, d'une part, en sections groupées d'après les divers départements ministériels et, d'autre part, en articles détaillés et numérotés. Le numérotage introduit en 1991 a été maintenu. Il est renvoyé au chapitre explicatif du projet de budget de 1991 (pages 47* à 49*).

Les départements ministériels tels qu'ils ont été constitués par l'arrêté grand-ducal du 22 août 2000 portent les numéros de codes suivants:

Au budget des recettes courantes	
ministère des finances	64
Au budget des recettes en capital	
ministère des finances	94
Au budget des dépenses courantes	
ministère d'Etat	00
ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense	01
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	02 et 03
ministère des finances	04
ministère des finances: trésor et budget	05
ministère des finances: dette publique	06
ministère de la justice	07
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative	08
ministère de l'intérieur	09
ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports	10 et 11
ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse	12 et 13
ministère de la santé	14
ministère de l'environnement	15
ministère du travail et de l'emploi	16
ministère de la sécurité sociale	17 et 18
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural	19
ministère de l'économie	20
ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement	21
ministère des travaux publics	22

ministère des transports 23
ministère de la promotion féminine 24
Au budget des dépenses en capital
ministère d'Etat 30
ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense 31
ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche 32
ministère des finances 34
ministère des finances: budget 35
ministère des finances: dette publique 36
ministère de la justice 37
ministère de la fonction publique et de la réforme administrative 38
ministère de l'intérieur 39
ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports ..... 40 et 41
ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse ..... 42 et 43
ministère de la santé 44
ministère de l'environnement 45
ministère du travail et de l'emploi 46
ministère de la sécurité sociale 47
ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural 49
ministère de l'économie 50
ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement 51
ministère des travaux publics 52
ministère des transports 53
ministère de la promotion féminine 54

* * *

Les classifications du projet de budget

Le projet de budget comporte une **quadruple classification des recettes et des dépenses,** à savoir:

I. - La classification administrative des recettes et des dépenses;
II. - La classification fonctionnelle des recettes et des dépenses;
III.- La classification économique des recettes et des dépenses;
IV.- La classification comptable des recettes et des dépenses.

I.- La classification administrative

La classification administrative s'identifie avec la présentation traditionnelle du budget subdivisé en articles par départements ordonnateurs et par administrations subordonnées et ceci en application du principe de la spécialité budgétaire, c'est-à-dire du principe de l'inscription détaillée au budget de chaque recette et de chaque dépense.

II.- La classification fonctionnelle

La classification fonctionnelle qui subdivise les dépenses de l'Etat suivant leur destination a pour but de regrouper dans des tableaux synoptiques toutes les dépenses de l'Etat en une synthèse des missions essentielles assumées par lui.

Le système de classification est basé sur la nouvelle "classification Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques", élaborée par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et paraétatiques de l'union économique Benelux. Ladite classification a été approuvée par le comité des ministres de Benelux en date du 27 novembre 1989 et elle a été publiée au Mémorial, recueil B N° 5 du 24 janvier 1990. Ci-après un extrait de la nouvelle classification:

01- Administration générale, relations étrangères et coopération au développement

01.1 Administration générale: organes exécutifs, législatifs et administratifs
01.2 Gestion financière et domaniale
01.20 Généralités
01.22 Appareil fiscal

01.23 Services financiers
01.24 Monnaie
01.25 Affaires domaniales
01.3 Services centraux de l'appareil administratif
01.30 Généralités
01.32 Planification et statistique
01.33 Personnel
01.34 Autres
01.4 Relations étrangères
01.40 Généralités

01.42 Représentation à l'étranger
01.43 Participation à des organisations internationales à caractère général
01.5 Coopération au développement
01.50 Généralités
01.52 Aide bilatérale aux pays en voie de développement
01.53 Aide par le biais d'organisations internationales
01.54 Autres aides aux pays en voie de développement

02 - Défense nationale

02.0 Généralités
02.1 Armée de terre
02.4 Pensions militaires
02.5 Assistance militaire à l'étranger

03 - Ordre public et sécurité

03.0 Généralités
03.1 Justice
03.2 Police
03.3 Système pénitentiaire
03.4 Services d'incendie
03.5 Protection civile
03.6 Autres services de protection

04 - Enseignement et recherche scientifique fondamentale

04.0 Enseignement - généralités
04.1 Services connexes à l'enseignement
04.10 Généralités
04.12 Enseignement primaire
04.13 Enseignement secondaire
04.14 Enseignement tertiaire
04.2 Enseignement primaire
04.3 Enseignement secondaire
04.30 Généralités
04.32 Financement des études
04.33 Enseignement de formation générale et enseignement scientifique préparatoire
04.34 Enseignement technique et professionnel
04.35 Formes communes d'enseignement
04.36 Enseignement secondaire spécial
04.37 Autres formes d'enseignement secondaire
04.4 Enseignement du troisième degré
04.40 Généralités
04.42 Financement des études
04.43 Enseignement universitaire
04.44 Autres formes d'enseignement supérieur
04.5 Autres formes d'enseignement
04.50 Généralités
04.52 Education différenciée
04.53 Autres
04.6 Recherche scientifique fondamentale

05 - Santé publique

05.0 Généralités
05.1 Médecine préventive
05.2 Traitement médical
05.22 Traitement médical intra-muros
05.23 Traitement médical extra-muros
05.3 Autres services de santé

06 - Prévisions sociales
06.0 Généralités
06.1 Assurance sociale
06.10 Généralités
06.12 Vieillesse et décès
06.13 Famille
06.14 Chômage
06.15 Incapacité de travail
06.17 Autres
06.2 Assistance sociale
06.3 Services sociaux
06.30 Généralités
06.32 Services sociaux au profit des enfants
06.33 Services sociaux au profit des personnes âgées
06.34 Services sociaux au profit des handicapés
06.35 Dommages de guerre et de calamités
06.36 Autres services sociaux
06.4 Affaires générales relatives au travail
06.40 Généralités
06.42 Relations et protection du travail
06.43 Emploi

07 - Logement, aménagement du territoire et environnement

07.0 Généralités
07.1 Logement
07.2 Aménagement du territoire
07.3 Environnement
07.30 Généralités
07.32 Hygiène publique
07.33 Gestion qualitative des eaux de surface
07.34 Enlèvement et traitement des immondices
07.35 Autres aspects de l'environnement
07.4 Eau potable
07.5 Nature et paysage

08 - Culture, loisirs et cultes

08.0 Généralités
08.1 Arts et archéologie
08.2 Education populaire et permanente
08.3 Sports et loisirs
08.4 Radio, télévision et presse
08.5 Cultes et organisations philosophiques et sociales

09 - Combustibles et énergie

09.0 Généralités
09.1 Combustibles
09.2 Electricité et autres formes d'énergie

10 - Agriculture, chasse et pêche

10.0 Généralités
10.1 Agriculture, horticulture, viticulture et élevage
10.2 Remembrement
10.3 Sylviculture
10.4 Chasse et pêche
10.5 Mise en valeur et développement des terres

11 - Affaires économiques générales, commerce, industrie et services

11.0 Généralités
11.1 Affaires économiques générales
11.2 Industries extractives
11.3 Industrie
11.4 Commerce et entreposage
11.5 Horeca
11.6 Tourisme
11.7 Autres services

12 - Transports et communications

12.0 Généralités
12.1 Routes

12.10 Généralités
12.12 Infrastructure
12.13 Métro, tram et bus
12.14 Autres services de circulation et de transport
12.2 Chemins de fer
12.3 Voies navigables et ports
12.30 Généralités
12.32 Infrastructure
12.33 Bateaux et bacs de traversée
12.34 Autres services de navigation maritime et intérieure
12.4 Voies aériennes
12.5 Pipelines
12.6 Communications
12.7 Travaux hydrauliques
12.70 Généralités
12.72 Travaux d'endiguement
12.73 Autres travaux hydrauliques
12.8 Extension des terres

13 - Dépenses et recettes qui ne sont pas, ou pas immédiatement, ventilées dans les groupes principaux 01 à 12

13.1 Intérêts
13.2 Relations avec les pouvoirs locaux pour autant qu'elles ne sont pas commises dans d'autres fonctions
13.4 Projets ayant des destinations diverses
13.5 Amortissements
13.6 Impôts
13.9 Dépenses et recettes à ventiler dans les groupes principaux O à 13

14 - Dette publique

14.1 Amortissement de/recours à la dette publique consolidée, en monnaie nationale
14.2 Amortissement de/recours à la dette publique en monnaie étrangère
14.3 Démonétisation et monétisation
14.4 Opérations de placement
14.5 Amortissement de/recours à la dette à court terme
14.6 Achats et ventes de dette publique.

III. - La classification économique

La classification économique qui, comme son nom l'indique, permet de classer les recettes et les dépenses de l'Etat d'après leur nature économique et suivant un plan axé sur la comptabilité nationale, a pour objet de dégager la nature économique de l'activité de l'Etat et de mettre ainsi en évidence l'influence des transactions de l'Etat sur l'économie nationale.

Le système de classification correspond à la "classification économique Benelux des dépenses et des recettes des administrations publiques" qui, tout comme la classification fonctionnelle uniforme, a été mise au point par la commission spéciale pour la comparaison des budgets des institutions publiques et para-étatiques fonctionnant dans le cadre de l'union économique Benelux. Cette classification a été approuvée par le comité des ministres de l'union économique au cours de sa réunion du 29 juin 1981 (cf. Mémorial, recueil A No 85, du ler décembre 1981).

Le schéma de classification est le suivant:

Débit	*Crédit*
1- Dépenses et recettes courantes pour biens et services (dépenses de consommation)	
10 Non ventilé	10 Non ventilé
11 Salaires et charges sociales	
12 Achat de biens non durables et de services	
13 Achat de biens militaires durables	
14 Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	
15 Coûts imputés	
	16 Vente de biens non durables et de services
	17 Vente de biens militaires durables

Débit	*Crédit*
	18 Recettes provenant de travaux de génie civil et d'autres biens d'investissement produits
	19 Profits imputés en raison de la production de biens d'investissement en régie propre
2 - Intérêts, fermages et autres revenus de la propriété et de l'entreprise	
20 Non ventilé	20 Non ventilé
21 Intérêts de la dette publique	
22 Contributions aux pertes d'exploitation occasionnelles d'entreprises publiques	
23 Intérêts imputés en débit	
24 Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	
	26 Intérêts de créances des pouvoirs publics
	27 Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques
	28 Autres produits du patrimoine
	29 Intérêts imputés en crédit
3 - Transferts de revenus à destination et en provenance d'autres secteurs	
30 Non ventilé	30 Non ventilé
31 Subventions d'exploitation	
32 Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	
33 Transferts de revenus aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
34 Transferts de revenus aux ménages	
35 Transferts de revenus à l'étranger	
	36 Impôts indirects et "prélèvements"
	37 Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale
	38 Autres transferts de revenus des entreprises, institutions financières, organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages
	39 Transferts de revenus de l'étranger
4 - Transferts de revenus à l'intérieur du secteur administrations publiques	
40 Non ventilé	40 Non ventilé
41 Transferts de revenus à l'administration centrale	
42 Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	
43 Transferts de revenus aux administrations publiques locales	
44 Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	
	46 Transferts de revenus de l'administration centrale
	47 Transferts de revenus des administrations de sécurité sociale
	48 Transferts de revenus des administrations publiques locales
	49 Transferts de revenus de l'enseignement non universitaire spécial/libre

Débit	*Crédit*
5 - Transferts en capital à destination et en provenance d'autres secteurs	
50 Non ventilé	50 Non ventilé
51 Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	
52 Transferts en capital aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
53 Transferts en capital aux ménages	
54 Transferts en capital à l'étranger	
	56 Impôts en capital
	57 Transferts en capital des entreprises et institutions financières (à l'exclusion des impôts en capital)
	58 Transferts en capital d'organismes privés sans but lucratif au service des ménages et des ménages (à l'exclusion des impôts en capital)
	59 Transferts en capital de l'étranger
6 - Transferts en capital à l 'intérieur du secteur administrations publiques	
60 Non ventilé	60 Non ventilé
61 Transferts en capital à l'administration centrale	
62 Transferts en capital aux administrations de sécurité sociale	
63 Transferts en capital aux administrations publiques locales	
64 Transferts en capital à l'enseignement non universitaire spécial/libre	
	66 Transferts en capital de l'administration centrale
	67 Transferts en capital des administrations de sécurité sociale
	68 Transferts en capital des administrations publiques locales
	69 Transferts en capital de l'enseignement non universitaire spécial/libre
7- Investissements et désinvestissements	
70 Non ventilé	70 Non ventilé
71 Achat de terrains et de bâtiments dans le pays	
72 Construction de bâtiments	
73 Réalisation d'ouvrages de génie civil	
74 Acquisition d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels	
75 Constitution de stocks	
	76 Vente de terrains et de bâtiments dans le pays
	77 Vente d'autres biens d'investissement, y compris les biens incorporels
	78 Réduction de stocks
	79 Amortissements
8 - Octrois et remboursements de crédits; participations et liquidations de participations	
80 Non ventilé	80 Non ventilé
81 Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	
82 Octrois de crédits aux organismes privés sans but lucratif au service des ménages	
83 Octrois de crédits aux ménages	
84 Octrois de crédits et participations à l'étranger	

Débit	*Crédit*
	85 Octrois de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques
	86 Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières
	87 Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages
	88 Remboursements de crédits par et liquidations de participations à l'étranger
	89 Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur des administrations publiques
9 - Dette publique	
91 Remboursement de la dette publique consolidée	
92 Démonétisations	
93 Dotations de fonds de réserve	
94 Remboursement de la dette à court terme	
	96 Produit des emprunts consolidés
	97 Monétisations
	98 Prélèvements sur fonds de réserve
	99 Produit des emprunts à court terme

IV. - La classification comptable

La classification comptable permet de regrouper les recettes et les dépenses suivant leur destination économique finale. Elle correspond dans la grande majorité des cas à la classification économique, les classes comptables étant confondues par ailleurs avec les classes économiques ci-dessus. Pour le détail de cette classification, il y a lieu de se référer au volume "Systèmes de Classification Budgétaire 1991", publié par l'Inspection Générale des Finances.

G. Le commentaire de la loi budgétaire

Chapitre A - Arrêté du budget

Art 1er. - *Arrêté du budget*

L'article ler arrête le projet de budget pour l'exercice 2002, conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B - Dispositions fiscales

Art. 2.- *Prorogation des lois établissant les impôts*

D'après l'article 100 de la Constitution, «les impôts au profit de l'Etat sont votés annuellement. Les lois qui les établissent n'ont de force que pour un an si elles ne sont renouvelées».

Pour tenir compte de cette prescription, l'article 2 porte reconduction des lois fiscales en vigueur à la date du 31 décembre 2001, sous réserve des dispositions proposées aux articles 3 à 8 ci-après.

Art. 3.- *Droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales*

Cet article propose de reconduire pour l'exercice 2002 les dispositions inscrites à l'article 5 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 4.- *Droit d'accise autonome sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs des véhicules circulant sur la voie publique*

Le texte de cet article tend à reconduire pour l'exercice 2002 les dispositions inscrites à l'article 6 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 5.- *Redevance de contrôle sur le fuel domestique*

Le texte de cet article reconduit pour l'exercice 2002 les dispositions inscrites à l'article 7 de la loi du 22 décembre 2000.

Art. 6.- *Droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés*

L'intitulé et le texte de cet article reconduisent pour l'exercice 2002 les dispositions inscrites à l'article 8 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 7.- *Taxe de consommation sur l'énergie électrique*

Le niveau de la taxe d'électricité de 2001 pour les différentes catégories de consommateurs est maintenu également pour 2002.

Art. 8.- *Taxe de consommation sur les alcools*

Le texte de cet article reproduit celui de l'article 9 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Chapitre C - Autres dispositions financières

Art. 9.- *Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse*

La disposition de cet article, qui subordonne au paiement d'une taxe l'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse, reproduit sans changement le texte de l'article 12 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Chapitre D - Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 10.- *Crédits pour rémunérations et pensions*

Cet article, qui dispose que tous les crédits pour rémunérations (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés, salaires des ouvriers) et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice, n'a pas subi de changement par rapport à l'article 13 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000. La justification de cette disposition est donnée dans les remarques générales qui sont reproduites à la première page du chapitre concernant les dépenses courantes.

Art. 11.- *Nouveaux engagements de personnel*

Paragraphes (1) et (2)

Ces deux paragraphes reproduisent les dispositions qui sont inscrites aux paragraphes (1) et (2) de l'article 14 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000 et qui ont en principe pour but de réaliser un blocage de l'effectif global du personnel occupé par l'Etat à titre permanent et à tâche complète ou partielle.

Paragraphe (3)

Ce paragraphe reconduit les dispositions spéciales du paragraphe (3) de l'article 14 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000 qui déterminent les engagements supplémentaires de personnel au service de l'Etat auxquels le Gouvernement peut procéder par dérogation aux dispositions générales des paragraphes (1) et (2).

Ainsi, le nombre maximum des engagements supplémentaires de personnel visés sous a) est fixé à 250 unités pour l'année 2002.

Le texte proposé sous b) tend à autoriser les engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire.

En effet, suivant les articles 15 et 16 de la loi du 10 juin 1980 portant planification des besoins en personnel enseignant de l'enseignement postprimaire, le ministre de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports propose au Gouvernement en conseil, sur la base du rapport d'une commission d'experts, un programme de recrutement de personnel pour la période quinquennale à venir. Le Gouvernement en conseil arrête le volume et les échéances du programme de recrutement; les engagements de personnel résultant, chaque année, du programme de recrutement, pour autant qu'ils dépassent le remplacement du personnel quittant le service, sont autorisés par la loi budgétaire. Pour l'année scolaire 2001/2002, le Gouvernement se propose de procéder à 90 engagements de renforcement en matière de personnel enseignant de l'enseignement postprimaire.

En ce qui concerne le texte sous c), on rappellera que depuis l'année 1977 l'administration des contributions a été autorisée chaque année dans le cadre de la loi budgétaire à procéder au remplacement par anticipation de fonctionnaires des carrières du rédacteur et de l'expéditionnaire administratif, ceci dans le but d'atténuer les effets des départs massifs à la retraite.

Le nombre maximum des remplacements anticipés auprès de l'administration des contributions est fixé pour 2002 à 4 unités.

La disposition qui figure sous d) est destinée à tenir compte du fait que pendant la durée de leur formation théorique auprès d'un organisme spécialisé et pendant la période complémentaire de formation pratique sur le lieu de travail au contrôle d'aérodrome, les contrôleurs de la circulation aérienne ne peuvent être intégrés dans les équipes chargées de la surveillance du trafic aérien. A noter que la disposition en question figure dans la loi budgétaire depuis 1988.

La mesure en question a été étendue en 1993 au service des opérations aéronautiques et ce compte tenu de la dotation en personnel, de l'organisation et des besoins en formation du service en question.

Les engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle se feront aux termes du texte proposé sous f) dans la limite de 1.000 hommes-heures/semaine.

Le texte du point g) prévoyant traditionnellement le recrutement de 50 travailleurs handicapés se trouve complété depuis l'exercice 2001 afin de rendre plus efficace la procédure organisant la réaffectation d'agents déclarés inaptes à remplir leurs fonctions par la Commission des pensions, mais qui restent capables d'occuper un autre poste. La rigidité de la procédure afférente fait qu'auparavant ces réaffectations demeuraient difficiles et débouchaient sur des situations souvent peu satisfaisantes tant pour l'administration - selon les cas l'administration d'origine ou la nouvelle administration d'affectation était contrainte de mettre à disposition un poste - que pour les agents concernés - en cas d'absence d'accord entre administrations concernées sur les modalités de la réaffectation, celle-ci risquait de rester en suspens pendant un temps plus ou moins long.

Le point h) prévoit la titularisation de 28 agents occupés actuellement dans divers services de l'Etat sans toutefois disposer d'un statut de droit public.

Le point i) prévoit le renforcement de l'administration judiciaire par 11 agents supplémentaires. Le renforcement proposé correspond à celui prévu pour l'exercice en question au projet de loi arrêtant un programme pluriannuel de recrutement dans le cadre de l'organisation judiciaire. En effet, conformément à l'avis du Conseil d'Etat relatif audit projet de loi, les engagements supplémentaires à prévoir pour les exercices 2002 et suivants sont à inscrire dans les lois budgétaires respectives et non pas, comme initialement prévu, à titre de hors numerus clausus dans la loi en question.

Paragraphe (4)

Ce paragraphe a pour but de proroger, pour la durée de l'année 2002, les autorisations provisoires de création d'emplois prévues par l'article 14, paragraphe (4) de la loi budgétaire du 22 décembre 2000 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures, pour autant que ces autorisations n'ont pas encore été régularisées moyennant la constitution d'une base légale définitive par le vote d'une loi spéciale.

Il est rappelé, en effet, qu'il s'agit en l'occurrence d'emplois qui ne sont pas prévus par une disposition légale, soit que le service public en question n'a pas encore été définitivement organisé, soit que la loi portant organisation du service public ne prévoit pas ces emplois ou ne les prévoit pas en nombre suffisant. Les autorisations conférées par la loi budgétaire n'ont cependant qu'un caractère provisoire et restent donc limitées à la durée d'une année, la création définitive de l'emploi et la régularisation de la situation étant subordonnées au vote d'une loi spéciale (voir à ce sujet l'avis du conseil d'Etat du 20 décembre 1963 concernant le projet de budget pour 1964, document parlementaire n° 990-2).

Paragraphes (5), (6) et (7)

Les paragraphes en question ont trait aux procédures d'autorisation des engagements de personnel au service de l'Etat et de certains services assimilés. Ils reconduisent le dispositif des exercices antérieurs.

Art. 12.- *Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat*

En vertu de l'article 2 de la loi du 17 mai 2000 concernant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise, la condition de nationalité ne s'applique pas à l'égard des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne qui sont candidats aux emplois dans les secteurs

- de la recherche,
- de l'enseignement,
- de la culture,
- des transports terrestres,
- des postes et télécommunications,
- de distribution de l'eau, du gaz et de l'électricité,

sauf dans les cas où ces emplois comportent une participation, directe ou indirecte, à l'exercice de la puissance publique et aux fonctions qui ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres personnes morales de droit public.

Le point (1) de l'article sous revue reprend les postes occupés ou susceptibles d'être occupés par des ressortissants communautaires dans les secteurs autres que ceux repris ci-dessus. La libre circulation des travailleurs au sens du droit communautaire ne s'y appliquant pas, il y a en effet lieu de prévoir une dérogation expresse à la condition de nationalité exigée pour l'accès à la fonction publique.

Par rapport à l'exercice précédent la liste en question se trouve complétée par des postes d'assistants sociaux et d'agents éducatifs pour les besoins du Commissariat du Gouvernement aux étrangers et des Maisons d'enfants de l'Etat, par un poste d'employé D (informaticien diplômé) pour les besoins du Centre Informatique de l'Etat, ainsi que par 3 postes d'informaticiens de la carrière supérieure pour les besoins de l'administration des contributions.

En outre, parmi les 28 agents occupés actuellement dans divers services de l'Etat sans toutefois disposer d'un statut de droit public dont la titularisation est prévue au point h) de l'article 11 figurent trois agents de nationalité allemande qui travaillent comme chercheurs au Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques.

D'autre part, une dérogation expresse à la condition de nationalité s'impose toujours pour l'engagement de ressortissants non communautaires, quel que soit le secteur concerné. La liste des postes qui peuvent ainsi être occupés par des ressortissants de pays tiers est fixée au point (2), liste par ailleurs inchangée par rapport à celle contenue dans la loi budgétaire pour 2001.

Selon les dispositions du point (3), le statut du personnel non communautaire, engagé en vertu du point (2) de l'article sous revue, est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de services des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

En ce qui concerne le personnel engagé auprès de nos représentations à l'étranger, le Ministère des Affaires étrangères se propose de mettre en place, par voie de règlement grand-ducal, un régime cohérent et harmonisé pour les agents visés, sans préjudice de l'application des dispositions impératives du droit local respectif. En attendant la mise en place de ce cadre réglementaire, le personnel concerné restera à titre transitoire, comme dans le passé, soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 13.- *Attribution du produit des amendes et confiscations*

Cet article proroge, pour l'année 2002, la modification apportée par l'article 19 de la loi budgétaire du 23 décembre 1975 à la loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive.

A noter que cette participation financière au produit des amendes s'ajoute aux 75 % du produit des avertissements taxés revenant au secteur communal au titre du paragraphe 3 de l'article 1er de la loi du 05.06.1998 modifiant notamment la réglementation de la circulation routière.

Art. 14.- *Dispositions concernant la sécurité sociale*

(1) L'alinéa (1) de cet article, qui réglemente certaines questions relatives à la gestion des crédits pour frais de fonctionnement des institutions de sécurité sociale, reproduit le texte de l'article 19 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000, premier alinéa.

(2) Cet alinéa proroge pour l'exercice 2002 la disposition introduite à l'article 19 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000, 2e alinéa, plafonnant à titre transitoire les cotisations à verser à l'assurance accidents agricoles.

Chapitre E - Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 15.- *Indemnités pour pertes de caisse*

Le texte de cet article, qui autorise le Ministre du Trésor et du Budget à accorder dans la limite des crédits budgétaires des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse aux comptables de l'Etat, n'est pas changé par rapport au texte correspondant de l'article 20 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 16.- *Mode de paiement de certaines indemnités spéciales*

Cet article reconduit les dispositions de l'article 21 de la loi budgétaire de 2001.

Art. 17.- *Avances: marchés à caractère militaire*

Aux termes de l'avant-dernier alinéa de l'article 38 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, la somme globale des avances, stipulées dans un même contrat de travaux, de fournitures et de services, ne peut en aucun cas excéder 40% du montant estimé du marché. L'application de cette limite aux travaux, fournitures et services à caractère militaire a cependant dû être suspendue pour les exercices antérieurs.

Comme les circonstances particulières qui ont justifié l'introduction de cette disposition dérogatoire n'ont pas changé entre-temps, elle doit une nouvelle fois être prorogée pour l'exercice 2002.

Art. 18.- *Marchés publics: décompte final*

Cet article reconduit l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000, en adaptant toutefois le seuil à partir duquel cette disposition devient applicable.

L'article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat a en effet porté de 124,0 millions de francs à 7,5 millions d'euros le coût total à partir du duquel le vote d'une loi d'autorisation préalable s'impose en cas de réalisation au profit de l'Etat d'un projet d'infrastructure ou d'un projet de construction d'un bâtiment.

Conformément à la ligne de conduite adoptée, dans le passé, en la matière, il convient donc de porter le seuil inscrit au présent article également de 124,0 millions de francs à 7,5 millions d'euros.

Art. 19.- *Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane*

Cet article a pour objet de proroger, pour l'exercice 2002, la disposition introduite par l'article 14 de la loi budgétaire du 23 décembre 1978. Cette disposition tend à assouplir les règles de l'article 43 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat afin de permettre, dans le cadre du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les opérations de comptabilité relatives aux droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes.

A noter que la disposition en cause a également été reconduite pour l'exercice 2001 par l'article 24 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 20.- *Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées*

Tout comme pour l'exercice 2001, cet article tend à renouveler, pour l'exercice 2002, la disposition spéciale introduite par l'article 23 de la loi budgétaire du 22 décembre 1979 et permettant de régler, par le truchement du budget des recettes et des dépenses pour ordre, les frais de rémunération de personnel civil pour compte d'autorités militaires alliées.

Art. 21.- *Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles*

Cet article entend renouveler, pour l'exercice 2002, la disposition introduite par l'article 15 de la loi budgétaire du 23 décembre 1972 et modifiée par la loi budgétaire du 23 décembre 1975. Cette disposition permet de réaliser, par l'intermédiaire du budget des recettes et des dépenses pour ordre, la majeure partie des opérations financières qui sont susceptibles d'être effectuées par les organismes d'intervention de notre pays dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes.

Art. 22.- *Recettes et dépenses pour ordre: régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers*

Cet article proroge pour l'exercice 2002 la disposition prévue à l'article 27 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Art. 23.- *Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne*

A. Le règlement (CEE) no 2052/88 du Conseil du 24 juin 1988 concernant les missions des Fonds à finalité structurelle, leur efficacité, ainsi que la coordination de leurs interventions entre elles et celles de la Banque Européenne d'Investissement et des autres instruments financiers existants a précisé et rationalisé les missions des fonds structurels communautaires pour la période 1994-1999. Le règlement (CE) no 1260/99 du Conseil du 21 juin 1999 portant dispositions générales sur les fonds structurels maintient les objectifs du règlement (CEE) no 2052/88 pour la nouvelle période de programmation 2000-2006. Ces deux règlements garantissent que les interventions des fonds structuels ne se font plus directement aux bénéficiaires, mais sont octroyées par l'intermédiaire des autorités compétentes à désigner par les Etats membres.

Cette disposition permet de rendre, par l'intermédiaire du budget des recettes et dépenses pour ordre, les interventions des fonds structurels au Luxembourg plus transparentes.

B. Il est également prévu de faire percevoir par la Trésorerie de l'Etat les fonds versés par l'Union européenne dans le cadre du système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation, les fonds pour la réalisation de projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ainsi que les fonds pour la réalisation de projets en relation avec les programmes "Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen". En conséquence, les dépenses afférentes sont à liquider à charge du budget des dépenses pour ordre, ce qui garantira en outre un contrôle des opérations en cause par la Cour des Comptes.

Art. 24.- *Recettes et dépenses pour ordre: produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants*

D'après l'article 13 de la loi du 17 juin 1994, fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétitivité des entreprises, la contribution sociale prélevée sur les carburants est destinée au financement des dépenses du fonds pour l'emploi. Aux termes de la loi, cette contribution sociale est dès lors à considérer comme une recette directement affectable à ce fonds spécial. Le gouvernement estime cependant approprié de comptabiliser la recette afférente et son versement au fonds pour l'emploi dans les chiffres budgétaires. A cette fin il est proposé d'imputer les opérations en cause au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 25.- *Recettes et dépenses pour ordre: rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychia-trique et de l'établissement public dénommé "Centres, Foyers et Services pour personnes âgées"*

A. Aux termes de l'article 17, paragraphe (3) de la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé « Centre hospitalier neuropsychiatrique », l'établissement rembourse à l'Etat les traitements, indemnités, salaires et charges patronales des agents publics en service à l'entrée en vigueur de la loi susvisée, qui peuvent opter pour le maintien de leur statut, alors que les agents engagés après cette date bénéficient d'un contrat de louage de service de droit privé.

La disposition en question reflète donc le principe que la charge des rémunérations des agents du Centre gardant leur statut public incombe au Centre, et non à l'Etat, à l'instar de la charge des rémunérations du personnel sous contrat privé, ce alors même que pour des raisons pratiques le calcul des carrières et le paiement des rémunérations des agents publics continuera comme par le passé à être effectué par les services compétents de l'Etat.

La disposition proposée est donc à rapprocher :

- de celle prévue à l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1992 portant création de l'Entreprise des Postes et télécommunications, disposition aux termes de laquelle « le versement des pensions aux agents de l'ancienne Administration des Postes et

télécommunications ou de l'actuelle Entreprise des Postes et télécommunications est effectué par l'Etat et imputé au budget des recettes et des dépenses pour ordre »

ainsi que

- de celle prévue à l'article 30 de la loi budgétaire pour 2000, aux termes de laquelle, « au cours de 2000, les dépenses pour ordre concernant le versement des pensions au personnel de l'Entreprise publique des Postes et télécommunications peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. »

Ainsi qu'il résulte du commentaire de ce dernier article, cette disposition a pour objet d'éviter qu'un retard accidentel concernant le versement de la participation notamment de l'Entreprise des Postes et télécommunications ait pour effet de perturber la liquidation des pensions aux agents concernés.

Dans le cas du Centre hospitalier neuro-psychiatrique, la loi prévoit expressément un remboursement par ce dernier des rémunérations avancées, sans toutefois en préciser les délais et autres modalités.

La disposition proposée permet en conséquence un certain décalage entre les remboursements de la part du Centre et les frais avancés par l'Etat, tout en impliquant qu'à la clôture de l'exercice la totalité des sommes avancées au cours de l'exercice écoulé soient remboursées.

B. Par analogie avec la loi du 17 avril 2000 portant création d'un établissement public dénommé "Centre hospitalier neuropsychiatrique", la loi du 22 décembre 2000 portant création d'un établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées prévoit également la reprise des agents ayant bénéficié d'un statut de fonctionnaire, respectivement d'employés ou d'ouvriers de l'Etat.

La loi du 22 décembre 2000 a aligné les modalités de paiement des rémunérations et charges sociales de ces agents publics sur celles retenues dans la loi précitée créant le Centre hospitalier neuro-psychiatrique et rappelées sous A. ci-dessus.

En conséquence, cet article prévoit les mêmes modalités pour ce qui est de la traduction budgétaire de l'approche proposée.

Chapitre F - Disposition concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 26.- *Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi*

L'important dispositif légal de lutte contre le chômage et de promotion de l'emploi, instauré depuis 1977 et étant venu à expiration le 31 décembre 1985 (pour autant qu'il n'a pas déjà fait l'objet d'une prorogation au titre de la loi du 1er juillet 1983 concernant diverses mesures de nature à favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie), est prorogé d'un an.

Cette prorogation est destinée à prévenir un éventuel vide juridique au cas où les mesures complémentaires ou les modifications que la législation actuelle requiert ne pourraient entrer en vigueur qu'après le 1er janvier 2002.

Chapitre G - Dispositions concernant les finances communales

Art. 27.- *Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2002*

La dotation financière pour l'année 2002 du secteur communal par le biais dudit fonds est définie par un montant forfaitaire fixe adapté pour l'année 2002 ainsi que par 3 quotes-parts de 18, 10 et 20 pour cent du produit des 3 impôts de l'Etat à savoir:

- l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et l'impôt retenu sur les traitements et salaires;
- la taxe sur la valeur ajoutée;
- la taxe sur les véhicules automoteurs.

La dotation globale revenant aux communes reste soumise au rendement effectif des 3 impôts.

Par ailleurs, les montants alloués aux communes par préciput sur la répartition de la dotation sont convertis en euros, en étant arrondis comme suit:

- montant de 4 millions de francs alloué à chaque commune: 99.157 euros
- montant de 750.000 francs alloué aux communes pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7: 18.592 euros.

Art. 28.- *Fonds communal de péréquation conjoncturale*

Cet article reconduit pour l'année 2002 les dispositions qui figurent à l'article 33 de la loi budgétaire du 22 décembre 2000.

Les années de référence 2002 et 2000 sont substituées à celles de 2001 et 1999 (paragraphes (1) et (3)).

La date du 31 décembre 2000 est remplacée par celle du 31 décembre 2001 (paragraphe (2)).

Art. 29.- *Infrastructures pour l'éducation précoce*

En vue de la réalisation des infrastructures nécessaires au fonctionnement de l'éducation précoce, le Gouvernement prévoit, dans la phase d'instauration facultative du nouveau type d'enseignement, d'allouer aux communes une aide incitative de 50 % dans l'intérêt de la réalisation de nouvelles salles de classe pour l'accueil des enfants.

Les aides sont allouées dans le cadre d'un programme d'investissement à établir par chaque commune en fonction de ses besoins respectifs.

A partir de 2004, quand l'éducation précoce deviendra obligatoire, les projets d'investissements seront subventionnés dans le cadre des aides financières normales de l'enseignement préscolaire au taux variable de 0 à 40 % selon la situation financière des communes respectives.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 30.- *Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. - Projets de construction*

L'article 31 reconduit pour un exercice la disposition introduite dans la loi budgétaire de 1991 et reconduite au cours des exercices suivants.

Cette disposition autorise le Gouvernement à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses relatives à la construction, la transformation ou la rénovation d'immeubles dont le coût est inférieur à 7,5 millions euros.

Art. 31.- *Disposition concernant les fonds d'investissements publics. - Frais d'études*

Comme les frais d'études sont considérés comme faisant partie intégrante du coût d'investissement des projets de construction, il va de soi d'imputer ces dépenses à charge des crédits des fonds d'investissements publics concernés.

Depuis toujours les honoraires d'architectes et d'ingénieurs ont été imputés sur les fonds à partir du moment où les projets de construction étaient autorisés par une loi spéciale. Avant le vote de la loi d'autorisation, les frais d'études pour les phases "avant-projet sommaire", "avant-projet détaillé", "dossier d'autorisation" et "dossier projet de loi" étaient traditionnellement pris en charge par des crédits budgétaires appropriés.

Compte tenu du nombre accru de projets à réaliser au cours des exercices à venir, les dépenses en question augmenteront sensiblement et comme il est par ailleurs difficile d'appréhender le montant exact de ces dépenses dans le cadre des crédits budgétaires, il est préférable d'imputer ces dépenses dès le départ sur les avoirs des fonds d'investissements.

Chapitre I - Dispositions diverses

Art. 32.- *Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif ou pour travailleurs étrangers seuls par des employeur-bailleurs*

Comme il est dans les intentions du Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement d'encourager davantage l'initiative des associations oeuvrant dans le domaine du logement, il est prévu de persévérer dans la politique engagée en aidant les a.s.b.l. prêtes à réaménager des logements pour les personnes prises en charge par elles.

Il s'agit de maisons anciennes qui feront l'objet d'une rénovation de la part des associations, moyennant des aides financières de l'Etat permettant audites associations de se procurer le matériel nécessaire et de faire appel aux corps de métier indispensables pour la rénovation des logements en question.

Cette initiative visait dans le passé les seuls bâtiments appartenant à l'Etat et mis à la disposition des associations en question. Or, ce stock étant épuisé, l'initiative a été étendue également aux anciennes bâtisses pouvant être acquises à bon marché.

Etant donné qu'il y a également lieu de stimuler l'initiative des employeurs à acquérir, à aménager et/ou à construire des logements locatifs pour leurs travailleurs étrangers seuls, il est prévu de persévérer dans la politique consistant à accorder des aides aux employeurs-bailleurs pour les frais engagés par ceux-ci à la fin susvisée. Le terme d'«employeur-bailleur» est à utiliser au sens large. Le cercle des bénéficiaires de la mesure budgétaire en

question englobe notamment les entreprises du secteur du bâtiment et du secteur de l'hôtellerie.

Art. 33.- *Frais d'experts en matière de contrôle de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers subventionnés à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers*

(1) Dans son avis relatif à la loi du 21 juin 2000 autorisant l'Etat à participer au financement des grands projets hospitaliers, le Conseil d'Etat a estimé que les honoraires des experts commis par l'Etat pour examiner les projets et contrôler leur exécution devraient être pris en charge par le budget ordinaire de l'Etat, sauf disposition expresse prévue par la loi.

En considération du fait que les contrôles en cause s'imposent notamment dans la mesure où les établissements hospitaliers maîtres d'ouvrage des projets d'investissements bénéficient d'un financement intégral de leurs projets par l'Etat et par l'assurance maladie ainsi qu'en vertu du principe général que les frais de contrôle sont à charge du contrôlé, les honoraires échus jusqu'à présent ont été imputés, sur décision prise par le Gouvernement dans le cadre de la mise au point des amendements au projet de budget pour 1996, sur l'enveloppe d'investissement. Aussi ont-ils été subventionnés à ce titre par l'Etat à charge des crédits inscrits au budget extraordinaire dont le relais sera pris à l'avenir par le fonds spécial des investissements hospitaliers.

La part non subventionnée constitue une dépense d'investissement opposable à l'assurance maladie, pour le compte et au profit de laquelle les contrôles sont également effectués.

La disposition proposée vise donc à tenir compte de l'avis précité du Conseil d'Etat, tout en respectant les principes énoncés ci-dessus.

(2) En considération de l'argument invoqué par les hôpitaux suivant lequel les plafonds d'intervention de l'Etat fixés initialement, lors de la mise sur pied du programme de modernisation hospitalier au début des années 1990, ne tenaient pas compte des honoraires d'experts, il est encore proposé que la participation de l'Etat aux frais d'experts en cause, d'un montant peu élevé relativement à celui des projets (moins de 1 % en règle générale) – puisse s'ajouter, en cas de besoin, aux plafonds d'intervention fixés par la loi précitée du 21 juin 2000.

Art. 34.- *Modification de l'article 13 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques modifiée du 27 juillet 1993*

L'article 13 de la loi-cadre évoquée en marge permet à l'Etat et aux Communes d'acquérir et d'aménager des terrains en vue de la création de zones d'activités économiques et de céder des terrains dans lesdites zones à des entreprises dont les projets d'activité industrielle ou de prestation de services sont reconnus comme étant particulièrement aptes à contribuer au développement et à l'amélioration structurelle de l'économie ou à une meilleure répartition géographique des activités économiques.

L'Etat et les Communes peuvent faire procéder par ailleurs à la construction de bâtiments industriels destinés à être vendus ou loués à des entreprises.

Toutefois l'acquisition de bâtiments industriels en vue de leur réaffectation industrielle n'est pas formellement prévue par la loi-cadre modifiée du 27 juillet 1993.

Dans la mesure où les autorités devraient limiter le recours à des zones vertes pour y implanter des activités économiques et réaffecter plutôt des infrastructures industrielles abandonnées, il échet d'adapter l'instrument légal de façon à permettre non seulement l'acquisition d'anciennes friches industrielles mais au-delà de bâtiments industriels désaffectés.

Chapitre J - Entrée en vigueur de la loi

Art. 35.- *Entrée en vigueur de la loi*

Conformément au principe de l'annualité budgétaire, la loi budgétaire doit entrer en vigueur le premier jour de l'année civile à laquelle elle s'applique, en l'espèce il s'agit du 1.1.2002.

PROJET DE LOI

concernant

le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002

Chapitre A - Arrêté du budget

Art. 1er - *Arrêté du budget*

Le budget de l'Etat pour l'exercice 2002 est arrêté:

En recettes à la somme de.....			euros	5.977.396.284
soit:				
recettes courantes.....	euros	5.941.446.855		
recettes en capital.....	euros	35.949.429		
	euros	5.977.396.284		
En dépenses à la somme de			euros	5.968.181.609
soit:				
dépenses courantes	euros	5.122.865.068		
dépenses en capital	euros	845.316.541		
	euros	5.968.181.609		

Le tout conformément aux tableaux annexés.

Chapitre B – Dispositions fiscales

Art. 2.- *Prorogation des lois établissant les impôts*

Les impôts directs et indirects existants au 31 décembre 2001 sont recouvrés pendant l'exercice 2002 d'après les lois et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception, sous réserve des dispositions des articles 3 à 8 ci-après.

Art. 3.- *Droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales*

(1) Les gaz de pétrole liquéfiés et le méthane utilisés comme carburant, qui sont mis à la consommation dans le pays, sont soumis à un droit d'accise autonome fixé à 101,64 € par 1.000 kg.

(2) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.

Art. 4.- ***Droit d'accise autonome sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique***

(1) Les huiles minérales ci-après utilisées comme carburant, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont soumises à un droit d'accise autonome ne pouvant dépasser les taux suivants par 1.000 litres à la température de 15° C:

a) essence au plomb	60,98 €
b) essence sans plomb	58,50 €
c) gasoil	61,97 €

(2) Les conditions d'application de la présente sont arrêtées par voie de règlement grand-ducal.

(3) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.

Art. 5.- ***Redevance de contrôle sur le fuel domestique***

(1) Le fuel domestique utilisé comme combustible, qui est mis à la consommation dans le pays, est soumis à une redevance de contrôle de 5,21 € par 1.000 litres à 15° C.

(2) Sont applicables à la redevance de contrôle les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les huiles minérales.

Art. 6.- ***Droit d'accise autonome sur les tabacs manufacturés***

(1) Les cigarettes, qui sont mises à la consommation dans le pays, sont passibles d'un droit d'accise autonome, d'après un barème établi par le Ministre des Finances, se composant:

a) d'une part ad valorem ne pouvant pas dépasser 10 % du prix de vente au détail;

b) d'une part spécifique qui, ensemble avec le droit d'accise spécifique commun, doit représenter entre 5 et 55 % du poids fiscal total et ne pas dépasser 3,72 € par 1.000 pièces.

(2) Les conditions d'application des dispositions reprises sous (1) seront arrêtées par voie de règlement grand-ducal.

(3) Le total du droit d'accise commun, du droit d'accise autonome et de la taxe sur la valeur ajoutée ne peut en aucun cas être inférieur aux neuf dixièmes du montant cumulé des mêmes impôts appliqués aux cigarettes appartenant à la catégorie la plus vendue.

Il est toutefois dérogé à cette règle en ce qui concerne les cigarettes que le fabricant cède aux membres de son personnel aux conditions fixées par règlement grand-ducal.

(4) Sont applicables au droit d'accise autonome les dispositions légales et réglementaires relatives au droit d'accise sur les tabacs manufacturés.

Art. 7.- ***Taxe de consommation sur l'énergie électrique***

En application de l'article 28 paragraphe 4 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché électrique, le taux de la taxe est fixé pour l'année 2002 comme suit:

a) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie a) de consommateurs prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,236 cents par kWh consommé.

b) Le taux de la taxe "électricité" pour la catégorie b) de consommateurs prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,166 cents par kWh consommé.

c) Le taux de la taxe" électricité" pour la catégorie c) de consommateurs prévue à l'article 28, paragraphe 1 de la loi modifiée du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité est fixé à 0,025 cents par kWh consommé.

Le produit de la taxe "électricité" à charge du secteur de l'énergie électrique affectée au financement de l'assurance dépendance en application de l'article 375 du Code des assurances sociales est imputé au budget des recettes et dépenses pour ordre.

Art. 8.- ***Taxe de consommation sur les alcools***

1) L'alcool éthylique est soumis au Grand-Duché à une taxe de consommation.

Le montant de la taxe de consommation de l'alcool éthylique est fixé à 818,05 € par hectolitre d'alcool à 100% vol.

Un règlement grand-ducal pourra fixer des taux réduits sur les alcools et eaux-de-vie fabriqués par les distilleries qui sont juridiquement et économiquement indépendantes et qui ne produisent pas plus de 20 hl d'alcool pur par an. Les taux réduits ne peuvent pas être inférieurs de plus de 50% au taux normal.

2) La taxe de consommation est due:

a) en cas de régime suspensif lors de la mise en consommation;
b) en cas de libre circulation lors de l'importation.

Elle sera perçue sur la base d'une déclaration écrite accompagnée du document prévu pour la circulation intra-communautaire de produits soumis à accises.

Dans les distilleries imposées par voie de forfait la taxe est due dès que la déclaration de travail est faite.

3) Est exempt de la taxe de consommation l'alcool éthylique exporté.

Sont exemptés de la taxe de consommation les alcools et eaux-de-vie pour lesquels décharge du droit d'accise est accordée.

Dans ces cas la taxe de consommation sera remboursée s'il est justifié par les intéressés que la taxe de consommation a réellement été perçue par l'Etat grand-ducal.

4) Quant aux modalités de perception et de recouvrement ainsi que pour les infractions, la taxe de consommation est assimilée en tous points au droit d'accise. La taxe de consommation est perçue simultanément avec le droit d'accise chaque fois qu'il y a lieu.

Toute omission de déclaration, toute déclaration incomplète ou inexacte et toute manœuvre ayant pour but d'éluder la taxe de consommation seront punies

a) conformément aux articles 32 à 57 de la loi du 27 juillet 1925 en ce qui concerne l'alcool indigène;

b) conformément aux articles 27 à 31 du règlement ministériel du 30 avril 1998 portant publication de la loi belge du 7 janvier 1998 concernant la structure et les taux des droits d'accise sur l'alcool et les boissons alcoolisées, en ce qui concerne l'alcool étranger.

Les amendes porteront sur les droits d'accise et de consommation cumulés, même si le droit d'accise a été acquitté.

Chapitre C – Autres dispositions financières

Art. 9.- *Taxe grevant l'obtention du premier permis de chasse*

L'admission aux cours préparatoires et à l'examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse est subordonnée au cours de l'année 2002 au paiement d'une taxe de 100,00 €.

Chapitre D – Dispositions concernant le budget des dépenses

Art. 10.- *Crédits pour rémunérations et pensions*

Les crédits pour traitements, indemnités, salaires et pensions sont non limitatifs et sans distinction d'exercice.

Art. 11.- *Nouveaux engagements de personnel*

(1) Au cours de l'année 2002, il n'est procédé à aucun engagement de personnel au service de l'Etat, sauf en cas de nécessité établie et s'il s'agit du remplacement du titulaire d'un emploi vacant.

(2) Pour l'application de cette disposition, l'effectif total du personnel comprend:

a) les fonctionnaires, les employés et les ouvriers occupés à titre permanent et à tâche complète au service de l'Etat à la date du 31 décembre 2001;

b) les employés et ouvriers occupés à tâche partielle dans la limite des effectifs en hommes-heures/an au 31 décembre 2001.

Sont comprises dans l'effectif total les vacances d'emploi qui se sont produites avant le 1er janvier 2002 et qui n'ont pas pu être pourvues de titulaires à cette date.

En cas de nécessité de service dûment constatée au terme de la procédure décrite ci-dessous au paragraphe (5), alinéa 2, des transferts d'emplois entre administrations et entre carrières peuvent être opérés.

Dans les mêmes conditions deux tâches partielles, dont la somme est égale ou supérieure à 40 heures par semaine, peuvent être converties en une tâche complète.

(3) Par dérogation aux deux paragraphes qui précèdent, le Gouvernement est autorisé à procéder au cours de l'année 2002:

a) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète dans les différents services de l'Etat, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser de plus de 250 unités l'effectif total tel qu'il est défini au paragraphe (2) a);

b) à des engagements de renforcement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire, dont le nombre ne peut toutefois pas dépasser 90 unités;

c) aux engagements de personnel à l'administration des contributions qui sont reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants au 1er janvier 2002, mais dont les titulaires seront mis à la retraite pour cause de limite d'âge avant une date de référence qui est fixée en fonction de l'âge moyen des mises en retraite qui se sont produites à cette administration au cours de la période allant du 1er janvier 1985 au 31 décembre 1998, sans que la durée moyenne de l'occupation anticipée ainsi calculée puisse être supérieure à six ans. Toutefois, pendant l'année 2002, les nouveaux engagements de personnel ne peuvent pas dépasser 4 unités au total;

d) aux engagements de personnel pour les besoins du service de contrôle de la circulation

aérienne et du service des opérations aéronautiques à l'administration de l'aéroport reconnus nécessaires pour l'occupation anticipée d'emplois non vacants dans les carrières du technicien diplômé et de l'ingénieur technicien, sans que la durée de l'occupation anticipée ne puisse être supérieure à un an;

e) au remplacement à titre définitif des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. Lorsque le remplaçant est recruté en vue de son admission ultérieure au statut de fonctionnaire, et lorsque le cadre correspondant de l'administration concernée ne comprend pas de vacance de poste, il est placé temporairement hors cadre jusqu'au moment où les droits du fonctionnaire remplacé à l'indemnité de préretraite cessent de plein droit;

f) à des engagements de renforcement de personnel occupé à titre permanent et à tâche partielle dans les différents services de l'Etat dans la limite de 1.000 hommes-heures/semaine;

g) à des engagements de personnel occupé à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat, dans les établissements publics et dans la société nationale des chemins de fer luxembourgeois et disposant de la qualité de travailleur handicapé telle que définie par la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés, ainsi qu'à des réaffectations d'agents de l'Etat reconnus hors d'état de continuer leur service, mais déclarés propres à occuper un autre emploi dans l'administration par la Commission des pensions prévue par la loi modifiée du 26 mai 1954 réglant les pensions des fonctionnaires de l'Etat respectivement la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois, dans la limite de 2.400 hommes-heures/semaine;

h) à l'engagement de 28 agents, occupés à titre permanent et à tâche complète ou partielle dans les différents services de l'Etat et actuellement financés par les biais d'organismes tiers;

i) pour les besoins de l'administration judiciaire, à l'engagement de 5 magistrats, de 2 agents de probation, de 3 rédacteurs et d'un employé.

(4) Sont prorogées, pour la durée de l'année 2002, les autorisations de création d'emplois énumérées ci-après et prévues par l'article 12, paragraphe 4) de la loi budgétaire du 22 décembre 2000 ainsi que par les dispositions correspondantes des lois budgétaires antérieures:

1. pour le compte du Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative:
des ouvriers pour les besoins de l'administration gouvernementale;

2. pour le compte du Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse:
a) un assistant social pour les besoins du service d'intégration sociale pour jeunes et adultes;
b) quatre-vingt-quatre employés et cinquante et un ouvriers pour les besoins du service des personnes âgées;
c) un infirmier hospitalier gradué, trente-deux infirmiers ou aides-soignants, un employé de bureau et douze ouvriers pour les besoins de la maison de soins de Differdange;
d) un infirmier hospitalier gradué, dix-huit infirmiers ou aides-soignants, un employé et un ouvrier pour les besoins de la maison de soins d'Echternach.

3. pour le compte du Ministère de la Santé:
a) trois employés de l'Etat, un diététicien et un caissier pour les besoins du centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains;
b) deux infirmiers ou puériculteurs et un employé de l'Etat pour les besoins de la clinique pour enfants;
c) deux infirmiers, un puériculteur et deux sages-femmes pour les besoins de la maternité de l'Etat;

(5) Les décisions relatives aux engagements de personnel au service de l'Etat incombent au Premier Ministre, Ministre d'Etat, sur le vu du rapport motivé du chef d'administration et de l'avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946.

Toutefois, pour les demandes des administrations comportant un transfert de postes entre administrations ou une augmentation des effectifs du personnel au service de l'Etat, la décision visée à l'alinéa 1er incombe au Conseil de Gouvernement. Il en est de même des déplacements d'agents opérés sur décision de la commission des pensions ou à titre de sanction.

Ces procédures sont applicables à tous les engagements au service de l'Etat, quel que soit le statut du personnel.

Par dérogation aux alinéas précédents, le Conseil de Gouvernement peut, sur avis de la commission spéciale visée à l'alinéa premier du point (5) du présent article, autoriser le Ministre de

l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports et le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et le Ministre de la Santé à engager, sans autre forme de procédure et pour une durée ne dépassant pas deux mois, des employés temporaires en remplacement de titulaires absents pour des raisons imprévisibles. Le présent alinéa n'est applicable qu'aux établissements d'enseignement, aux maisons de soins et aux maisons de retraite. Il se limite au remplacement d'enseignants, de personnel éducatif et social ainsi que de personnel exerçant une profession de santé. Le ministre du ressort transmet tous les trois mois un relevé récapitulatif des engagements effectués sur base du présent alinéa au Premier Ministre, Ministre d'Etat, qui le transmet à la commission spéciale visée à l'alinéa premier du présent article.

(6) Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière, la participation de l'Etat aux dépenses de rémunération du personnel de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par le Ministre compétent, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

(7) La participation de l'Etat aux dépenses d'organismes autres que les institutions de sécurité sociale visées à l'article 282 du code des assurances sociales, et dont les frais de personnel sont couverts, en tout ou en partie, par le budget de l'Etat, est limitée, en ce qui concerne les engagements réalisés après le 31 décembre 1969, à ceux autorisés par les Ministres compétents, sur avis de la commission spéciale prévue à l'article 6 de la loi du 24 décembre 1946 et après délibération du Gouvernement en Conseil.

Art. 12.- ***Recrutement d'employés de nationalité étrangère auprès des administrations de l'Etat***

(1) En dehors des personnes visées à l'article 15 de la loi modifiée du 27 janvier 1972 fixant le régime des employés de l'Etat, et par dérogation à l'article 3a) de la même loi, sont autorisés pour 2002, en cas de nécessité de service dûment motivée, les engagements suivants de personnes ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne:

	Administration	Carrière	Effectif
I.	Services dépendant du Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse		
	Commissariat du Gouvernement aux étrangers	employé de bureau	1
		assistants sociaux	*2*
	Service national d'action sociale	pédagogue	1
		assistant d'hygiène sociale	1
	Centres socio-éducatifs de l'Etat	éducateur gradué	5
		éducateur	2
		éducateur instructeur	2
	Maisons d'enfants de l'Etat	*agent éducatif*	*4*
II.	Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense, du Ministère de l'Economie et du Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement		
	Représentations diplomatiques, économiques et touristiques	employé de bureau	37
III.	Services dépendant du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:		
	Ministère	employé dans la carrière supérieure	0,5
	Musée national d'histoire naturelle	employé géophysicien	1
		employé géologue	1
	Musée national d'histoire et d'art	employé technique	1
		employé-restaurateur	1

	Administration	Carrière	Effectif
	Centre national de l'audiovisuel	employé	1
		employé technique	4
IV.	Services dépendant du Ministère des Transports:	employé technique	2
V.	Services dépendant du Ministère de l'Economie:		
	Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques	employé informaticien	1
	Service de la concurrence, des prix et de la protection des consommateurs	employé juriste	1
VI.	Services dépendant du Ministère de la Sécurité sociale:		
	Inspection générale de la sécurité sociale: Cellule d'évaluation et d'orientation	ergothérapeute	1
VII.	Services dépendant du Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement	employé architecte	1
VIII.	Ministère et services dépendant du Ministère de l'Environnement	employé ingénieur	1
		employé carrière supérieure	1
IX.	Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du développement rural	employé économiste	0,5
		employé	1
		employé D	1
X.	Ministère de l'Intérieur	employé carrière universitaire	2
XI	Services dépendant du Ministère des Finances	employé carrière universitaire informaticien	3
XII.	Ministère des Travaux publics, Administration des Ponts et Chaussées	employé architecte-paysagiste	1
XIII.	*Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Centre informatique de l'Etat*	*employé D*	*1*
XIV.	*Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports:*		
	Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques	*employé*	*3*

(2) Outre les personnes visées au point (1), sont autorisés pour 2001, en cas de nécessité de service dûment motivée, les engagements suivants de personnes de nationalité autre que celle d'un pays membre de l'Union européenne:

I.	Services dépendant du Ministère de la Santé et du Ministère de la Famille de la Solidarité sociale et de la Jeunesse:		
	Maison de soins VIANDEN	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins DIFFERDANGE	infirmier ou aide-soignant	5
	Maison de soins ECHTERNACH	infirmier ou aide-soignant	2
	Service des personnes âgées (Centres intégrés)	aide-soignant ou assist. senior	2
		infirmier	1
	Centre du Rham	aide-soignant	1
II.	Services dépendant du Ministère de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports:		
	Enseignement primaire	chargé de cours dans les classes primaires luxembourgeoises à régime linguistique francophone	1
	Enseignement postprimaire	chargé d'éducation	6
	Education différenciée	agent socio-éducatif	3

	Administration	Carrière	Effectif
III.	Services dépendant du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, de la Coopération et de la Défense et du Ministère de l'Economie:		
	Représentations diplomatiques et économiques	employé de bureau	38
IV.	Services dépendant du Ministère des Travaux publics :		
	Ponts et Chaussées	employé	2

(3) Le recrutement du personnel visé au présent article ne peut se faire qu'après publication des vacances d'emploi par au moins deux quotidiens luxembourgeois. Les décisions relatives aux engagements de cette catégorie de personnel sont prises par le Gouvernement en Conseil.

Le statut du personnel engagé en vertu du paragraphe (2) du présent article est régi par la loi modifiée du 7 juin 1937 portant règlement légal du louage de service des employés privés et par la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail.

Toutefois, le régime du personnel engagé auprès des représentations diplomatiques, économiques et touristiques à l'étranger est fixé par voie de règlement grand-ducal.

Par dérogation à l'alinéa précédent, entre les dates d'entrée en vigueur des dispositions de la présente loi et du règlement grand-ducal visé à l'alinéa précédent, le personnel concerné est soumis à la législation du travail du pays d'occupation.

Art. 13.- ***Attribution du produit des amendes et confiscations***

La loi du 22 décembre 1923 portant modification de la loi du 4 décembre 1860 relative à l'attribution du produit des amendes et des confiscations en matière répressive est remplacée pour l'année 2002 par les dispositions suivantes:

"Le produit des amendes et des confiscations en matière répressive reste acquis à l'Etat à concurrence de quatre-vingt-dix pour cent. Cinq pour cent du produit sont répartis entre les communes du pays pour contribuer à leurs charges de police et de bienfaisance publique. Les cinq pour cent restants sont répartis par le gouvernement entre tous les fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale qui ont donné des preuves réelles de leur zèle, de leur intelligence et de leurs capacités dans l'accomplissement habituel des devoirs de leur service.

Toutefois, les deux montants à répartir ne peuvent être inférieurs à 148.736 €."

Art. 14.- ***Dispositions concernant la sécurité sociale***

Par dérogation aux lois et règlements régissant la matière et sans préjudice des dispositions inscrites à l'article 11, paragraphe (7) ci-avant, les institutions de sécurité sociale, à l'exception des caisses de maladie et de l'union des caisses de maladie, ne peuvent ni engager, ni procéder au paiement des frais de fonctionnement considérés comme appartenant à l'exercice 2002 et dépassant les crédits prévus au budget à titre de participation de l'Etat à ces dépenses que sur autorisation préalable des membres du gouvernement compétents, le Ministre du Budget entendu en son avis. De telles autorisations ne peuvent toutefois être accordées que s'il s'agit de dépenses urgentes et si tout retard est susceptible de compromettre les services en question.

Les personnes assurées obligatoirement ou volontairement contre les accidents en vertu de l'article 86 du code des assurances sociales ne supportent pas la charge des cotisations calculées conformément à l'article 165 du même code pour l'exercice 2001 et payables en 2002 dans la mesure où elles dépassent le montant calculé moyennant la cotisation par hectare fixée pour l'exercice 1998. La différence en cause est prélevée dans la réserve prévue aux articles 141 et 166 du code prévisé.

Chapitre E – Dispositions sur la comptabilité de l'Etat

Art. 15.- ***Indemnités pour pertes de caisse***

Le Ministre du Budget peut, dans la limite des crédits inscrits à ces fins au budget des dépenses, accorder aux comptables de l'Etat des indemnités forfaitaires pour pertes de caisse.

Art. 16.- ***Mode de paiement de certaines indemnités spéciales***

Par dérogation aux dispositions de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, le Gouvernement en conseil peut autoriser le paiement par avances des indemnités spéciales énumérées ci-après:

- indemnités pour leçons supplémentaires dans l'enseignement postprimaire et supérieur;
- prime de 30 points indiciaires allouée aux fonctionnaires en activité auprès du service du contrôle de la circulation aérienne auprès de l'administration de l'aéroport de Luxembourg;
- prime pour sujétions particulières de 12 points indiciaires allouée dans les conditions et selon les modalités définies par le Gouvernement en conseil à certaines catégories d'expéditionnaires administratifs ou techniques et employés de l'administration des bâtiments publics, de l'administration des ponts et chaussées et de l'administration des services techniques de l'agriculture.

Art. 17.- ***Avances: marchés à caractère militaire***

La limite de quarante pour cent, prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article 38 de la loi modifiée du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, ne s'applique pas aux travaux, fournitures et services à caractère militaire.

Art. 18.- ***Marchés publics: décompte final***

Pour tous les marchés publics de travaux et de fournitures relatifs à un bâtiment, à une route ou à un pont d'un coût dépassant 7.500.000 euros, le décompte final doit comporter la comparaison, par corps de métiers, du devis, du prix convenu et du coût final. En cas de dépassement du devis et du prix convenu, les hausses légales sont à indiquer séparément. Une justification est à fournir pour tous les dépassements excédant les hausses légales. Ce décompte est contrôlé par la Cour des comptes et soumis à la chambre des députés avec les observations éventuelles de la Cour des comptes.

Art. 19.- ***Recettes et dépenses pour ordre: droits de douane***

Au cours de l'exercice 2002 les dépenses pour ordre concernant les droits de douane constituant des ressources propres aux communautés européennes peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de cet exercice, les dépenses excèdent encore les recettes, le surplus est reporté à l'exercice suivant. Un pareil report est également opéré en cas d'excédent des recettes sur les dépenses.

Art. 20.- ***Recettes et dépenses pour ordre: rémunération de personnel pour le compte d'autorités militaires alliées***

(1) Au cours de l'exercice 2002, les recettes et les dépenses effectuées dans l'intérêt de la rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus est reporté à l'exercice suivant.

Art. 21.- ***Recettes et dépenses pour ordre: stockage public de produits agricoles***

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les organismes d'intervention dans le cadre du stockage public de produits agricoles pour le compte des communautés européennes peuvent être imputées

au budget des recettes et des dépenses pour ordre pour autant qu'elles concernent directement soit l'achat soit l'écoulement des mêmes produits.

(2) Au cours de l'exercice 2002, les dépenses pour ordre concernant les opérations visées au paragraphe précédent peuvent dépasser le montant des recettes correspondantes. Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

Art. 22.- ***Recettes et dépenses pour ordre: régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers***

(1) Au cours de l'exercice 2002, les recettes et les dépenses effectuées pour le compte des communautés européennes à titre d'interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et de restitutions à l'exportation vers les pays tiers peuvent être imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

Art. 23.- ***Recettes et dépenses pour ordre: intervention financière des fonds structurels, interventions financières diverses de l'Union européenne***

(1) Les recettes et les dépenses effectuées par les autorités luxembourgeoises dans le cadre de l'application de l'intervention financière des fonds structurels communautaires sont imputées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

(3) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec le système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation et en relation avec des projets dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

(4) Les dispositions prévues aux paragraphes (1) et (2) ci-avant s'appliquent également aux recettes en provenance de l'Union européenne ainsi qu'aux dépenses afférentes en relation avec les programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen.

Art. 24.- ***Recettes et dépenses pour ordre : produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants***

Le produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants ainsi que son affectation au fonds pour l'emploi peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

Art. 25.- ***Recettes et dépenses pour ordre : rémunérations des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique et rémunérations des agents publics des centres, foyers et services pour personnes âgées.***

A. (1) Le paiement par l'Etat des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique ainsi que le remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des montants en question peuvent être imputés sur le budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Au cours de l'exercice, les dépenses pour ordre concernant le versement des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique peuvent dépasser temporairement le montant des recettes correspondantes.

B. (1) Les mêmes dispositions s'appliquent pour ce qui est des traitements, indemnités, salaires et charges sociales des agents publics de l'établissement public dénommé Centres, Foyers et Services pour personnes âgées.

Chapitre F – Dispositions concernant des mesures d'intervention économiques et sociales

Art. 26.- ***Prorogation de dispositions destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi***

(1) Sont prorogées avec effet au 1er janvier 2002 et jusqu'au 31 décembre 2002:

1. les dispositions de la loi modifiée du 24 décembre 1977 autorisant le gouvernement à prendre les mesures destinées à stimuler la croissance économique et à maintenir le plein emploi;

2. les dispositions de la loi modifiée du 24 janvier 1979 complétant l'article 2 de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1) création d'un fonds de chômage; 2) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet et complétant l'article 115 de la loi concernant l'impôt sur le revenu;

3. les dispositions des articles 36 et 37 de la loi du 19 décembre 1983 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1984.

(II) Les indemnités d'apprentissage et les primes y relatives d'apprentis placés auprès de l'Etat et des établissements publics sont à charge du Fonds pour l'emploi, institué par la loi modifiée du 30 juin 1976.

Chapitre G – Dispositions concernant les finances communales

Art. 27.- ***Fonds communal de dotation financière. Dotation et répartition pour l'année 2002***

I) Dotation

(1) Le fonds communal de dotation financière institué par l'article 38 de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988 est doté pour l'année 2002 d'après les règles suivantes:

1. un montant de 18 pour cent du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;

2. un montant de 10 pour cent du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de cette taxe;

3. un montant de 20 pour cent du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;

4. un montant forfaitaire de 18.239.000 euros.

(2) On entend par produit de l'impôt au sens du présent article les recettes faites par le trésor au titre d'un des impôts précités au cours de l'année 2002, sans qu'il soit fait de distinction d'exercice.

Le produit de la taxe sur la valeur ajoutée visé au paragraphe précédent, sous 2., est constitué par les recettes brutes faites par le trésor au titre de cette taxe pendant l'année 2002, avant déduction des sommes dues aux communautés européennes à titre de ressources propres provenant de ladite taxe et de la contribution assise sur le produit national brut.

II) Répartition

(1) La dotation est répartie entre les communes d'après les règles suivantes:

Une somme de 99.157 euros est allouée à chaque commune.

Une somme supplémentaire de 18.592 euros est attribuée à la commune pour chaque conseiller communal dépassant le nombre de 7. Le nombre de conseillers à prendre en considération est celui prévu aux articles 147 et 147-1 de la loi électorale du 31 juillet 1924 telle qu'elle a été modifiée par la suite.

(2) Le solde est réparti à raison de:

1. 65 pour cent entre les communes d'après leur population;

2. a) 9,75 pour cent au prorata de la base d'assiette de l'impôt foncier des propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2000;

b) 5,25 pour cent au prorata de la surface des terrains relatifs aux propriétés agricoles et forestières au sens du paragraphe 3, no 1 de la loi sur l'impôt foncier, telle qu'elle est fixée au 1er janvier 2000;

3. 20 pour cent entre les communes à titre d'allocation régionale en fonction de la population multipliée par le degré d'urbanisation de la commune, ce degré étant défini par le rapport entre la densité de la population de chaque commune et la densité moyenne du pays.

4. On entend aux termes du présent paragraphe

- par densité le rapport entre la population et la superficie du territoire;
- par population la population de résidence la plus récente calculée par le service central de la statistique et des études économiques;
- par superficie celle publiée par le service central de la statistique et des études économiques.

(3)

1. A la fin de chaque trimestre, des avances à valoir sur le montant annuel revenant à chaque commune dans le cadre du fonds communal de dotation financière sont versées aux communes. Toutefois une première avance peut être versée en début du premier trimestre. Le montant des avances est déterminé pour chaque trimestre par le Ministre ayant le budget dans ses attributions. La répartition de ces avances entre les communes est faite par le Ministre de l'Intérieur, conformément aux dispositions des sections (1) et (2) qui précèdent.

2. Après la fin de l'année, le Ministre de l'Intérieur détermine sur la base des dispositions des sections (1) et (2) ci-avant les participations définitives ainsi que leur répartition entre les communes et verse aux communes les sommes ainsi fixées, déduction faite des sommes avancées en vertu du paragraphe 1. de la présente section.

3. Par dérogation aux dispositions de l'article 76 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat les avances trimestrielles ainsi que les versements définitifs dont question aux alinéas qui précèdent sont imputés sur le même exercice que celui sur lequel ont été imputées les alimentations du fonds y relatives.

III) Divers

A l'article 38, IV) de la loi modifiée du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988, l'année 2001 est remplacée par l'année 2002.

Art. 28.- ***Fonds communal de péréquation conjoncturale***

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2002 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

(2) Dans le cas où une commune, qui introduit une demande en remboursement, a obtenu un ou plusieurs prêts à charge du fonds, le total de sa contribution pouvant entrer en ligne de compte pour être remboursé est à diminuer, au préalable, du montant du capital restant à rembourser au 31 décembre 2001 au titre de ce ou de ces prêts.

(3) Sous réserve des dispositions qui précèdent aucune commune ne peut prétendre, au cours de l'exercice 2002, à un remboursement supérieur au déficit du service ordinaire de son budget constaté à la clôture de l'exercice 2000.

Art. 29.- ***Infrastructures pour l'éducation précoce***

(1) Au cours de l'exercice budgétaire 2002, le Gouvernement est autorisé à participer au financement des infrastructures communales réalisées dans l'intérêt de l'accueil des classes de l'éducation précoce. La participation financière de l'Etat est fixée à 50 % du coût éligible sans pouvoir dépasser un montant plafond fixé par règlement grand-ducal.

(2) Les aides sont versées dans la limite des crédits budgétaires.

(3) Les conditions et modalités d'allocation de cette participation financière peuvent être fixées par règlement grand-ducal.

Chapitre H - Dispositions concernant les fonds d'investissements

Art. 30.- *Dispositions concernant les fonds d'investissements publics.- Projets de construction*

Au cours de l'exercice 2002, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les dépenses d'investissements concernant les projets énumérés ci-dessous.

Les dépenses d'investissements concernant les travaux de construction, de transformation et de modernisation ainsi que l'équipement technique et mobilier des bâtiments en question ne peuvent dépasser les sommes ci-après indiquées pour chaque projet sans préjudice des incidences des hausses légales pouvant intervenir jusqu'à l'achèvement des travaux.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Institut viti-vinicole à Remich	3.475.000 euros
- Atelier mécanique des Ponts et Chaussées Bertrange	2.730.000 euros
- Bâtiments publics: ateliers (à Bertrange-Bourmicht)	7.430.000 euros
- Dépôt Musée à Bertrange (FAPRAL)	4.100.000 euros
- Ateliers et hangars Ponts et Chaussées à Howald	3.400.000 euros
- Ateliers et hangars Ponts et Chaussées à Remich	6.200.000 euros
- Centre tactique Police et Gendarmerie à Reckenthal	2.605.000 euros
- Centres socio-éducatifs Dreiborn et Schrassig	1.290.000 euros
- Service de la navigation Mertert: construction hall	1.490.000 euros
- Garage central pour les forces de l'ordre	7.100.000 euros
- Unité de sécurité Dreiborn	5.705.000 euros
- Transformation en Centre de production artistique de l'immeuble sis 12, rue du Puits à Luxembourg-Bonnevoie	2.855.000 euros
- Musée d'histoire et d'art: équipement muséologique	4.600.000 euros
- Eaux et Forêts au Ellergronn (1re phase)	2.605.000 euros
- Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble	6.620.000 euros
- Police Grevenmacher	6.950.000 euros
- Parc Château de Walferdange	4.100.000 euros
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	4.590.000 euros
- Château de Roebé Larochette	1.240.000 euros
- Monument funéraire Jean l'Aveugle	3.683.000 euros
- Stand de tir Bleesdall: mise en conformité	1.240.000 euros
- Dépôt de munitions Herrenberg	2.850.000 euros
- Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons	3.500.000 euros
- *Ferme Casel Givenich*	*1.860.000 euros*
- *Schoenfels: remise en état*	*2.480.000 euros*
- *Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange*	*2.975.000 euros*
- *Haff Rémich*	*3.595.000 euros*
- *Centre national de littérature (Maison Eiffes) Mersch*	*1.770.000 euros*
- *Ecole de Police Verlorenkost*	*2.500.000 euros*

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée technique Michel Lucius: remise en état	3.720.000 euros
- Enveloppe extérieure Lycée technique des Arts et Métiers	4.462.000 euros
- Lycée technique à Wiltz (classes supplémentaires)	3.100.000 euros
- Transformation de la cuisine, de la cafétéria et de la cage d'escalier avec ascenseurs de l'Institut St Willibrord à Echternach	4.540.000 euros
- ISERP Walferdange: modernisation	2.850.000 euros
- Parking souterrain pour les besoins de l'Institut supérieur de technologie	2.730.000 euros
- Centre de langues : réaménagement de l'ancienne école européenne	1.860.000 euros
- Lycée Robert Schumann: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours	3.230.000 euros
- Ancienne école américaine: transformation	7.440.000 euros
- Centre d'éducation différenciée Esch/Alzette	*1.740.000* euros
- Lycée technique Ettelbrück: salle des sports et piscine	*1.490.000* euros
- Athénée: réhabilitation de la salle des fêtes	*6.200.000* euros
- Lycée technique Mathias Adam: modernisation bâtiment Jenker	*4.960.000* euros

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- Centre du Rham	2.975.000 euros
- Pavillon M2 complexe neuropsychiatrique	4.340.000 euros
- CIPA à Rumelange, Niedercorn et Bofferdange: sécurité	2.480.000 euros
- Centre thermal et de Santé: Rénovation du bâtiment "Source Kind"; réfection de l'étanchéité des saunas et construction d'un local de stockage de produits dangereux	2.740.000 euros
- CIPA Bofferdange: remise en état aile A	*2.480.000 euros*

Art. 31.- ***Dispositions concernant les fonds d'investissements publics. – Frais d'études***

Au cours de l'exercice 2002, le Gouvernement est autorisé à imputer à charge des crédits des fonds d'investissements publics les frais d'études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi, concernant les projets de construction énumérés ci-dessous.

Les dépenses pour frais d'études ne peuvent pas dépasser par projet le montant plafond fixé à l'article 80, paragraphe (1) sous d) de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

(1) Fonds d'investissements publics administratifs :

- Aérogare: 2e extension
- Salle de concerts à Kirchberg
- Cour de Justice de l'UE: 4e extension
- Laboratoire national de santé
- Centre administratif à Luxembourg-Gare
- *Justice de paix Esch/Alzette*
- *Centre pénitentiaire Schrassig: 3e extension*
- *Nouveau bâtiment administratif: place de l'Etoile*
- *Centre Marienthal et Hollenfels*
- *Ateliers Ponts et Chaussées Bertrange*
- *Caserne Herrenberg: agrandissement, transformation, rénovation*

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

- Lycée technique Mathias Adam Pétange (nouvelle construction)
- Internat à Ettelbruck
- Lycée technique agricole Ettelbruck: extension
- Lycée du Nord Wiltz: extension 2e phase
- Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg
- Lycée technique Esch/Alzette (Lallange)
- Lycée technique Ettelbruck: extension
- Lycée préparatoire Bonnevoie
- *Lycée et internat à Rédange-sur-Attert*
- *Deuxième Ecole européenne*
- *Lycée technique pour professions de santé*
- *Centre de Logopédie*

(3) Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

- C.I.P.A. à Dudelange
- C.I.P.A. à Wiltz
- C.I.P.A. à Differdange (nouveau bâtiment à Niedercorn)
- *C.I.P.A. à Mertzig*
- *C.I.P.A. à Vianden*
- *Maison de soins à Vianden: remise en état*

Chapitre I – Dispositions diverses

Art. 32.- ***Acquisition, aménagement et construction de logements locatifs par des associations sans but lucratif ou pour travailleurs étrangers seuls par des employeur-bailleurs***

L'Etat est autorisé à inscrire une hypothèque légale sur l'immeuble subventionné en vertu des articles 51.2.51.040 et 51.2.52.000 des tableaux annexés à la présente loi budgétaire. L'Etat se libérera de son engagement relatif à la participation financière après l'inscription de cette hypothèque. Sa radiation est faite par le conservateur des hypothèques sur requête du ministre compétent. Les formalités relatives à l'inscription et à la radiation de l'hypothèque ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sauf le salaire des formalités hypothécaires qui est à charge du bénéficiaire de la participation étatique.

Art. 33.- ***Frais d'experts en matière de contrôle de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers subventionnés à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers***

(1) Les frais des experts chargés par l'Etat du contrôle général de la mise au point et de l'exécution des projets d'investissements hospitaliers subventionnés à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers sont à charge des établissements hospitaliers; ils sont éligibles pour l'octroi d'une aide de l'Etat au même titre que les investissements auxquels ils se rapportent, conformément aux conditions et modalités prévues par les articles 11 et 13 de la loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers.

(2) Les participations aux frais afférents de l'Etat sont liquidées à charge du fonds spécial des investissements hospitaliers par dépassement, le cas échéant, des plafonds fixés à l'article 1er de la loi du 21 juin 2000 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

Art. 34.- ***Modification de l'article 13 de la loi-cadre de développement et de diversification économiques modifiée du 27 juillet 1993***

L'article 13, point (3) de la loi modifiée du 27 juillet 1993 ayant pour objet le développement et la diversification économiques est modifié comme suit:

"(3) Dans les conditions prévues au point (2) ci-avant, l'Etat et les communes pourront acquérir et faire procéder à la construction de bâtiments industriels, destinés à être vendus ou loués de gré à gré; ils pourront également participer au financement partiel ou total de l'acquisition et de la construction de bâtiments professionnels. Ils pourront supporter des garanties locatives à l'égard de tiers".

Chapitre J – Entrée en vigueur de la loi

Art. 35.- ***Entrée en vigueur de la loi***

La présente loi entrera en vigueur le 1er janvier 2002.

Budget des recettes

CHAPITRE Ier

RECETTES COURANTES

page vierge

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		64 - MINISTERE DES FINANCES			
		Administration des contributions directes			
		(sections 64.0 à 64.4)			
		Section 64.0			
		Impôts directs			
37.000 (37.10)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des collectivités	1.008.676.657	1.025.000.000	1.080.000.000
37.001 (37.10)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des collectivités ..	42.028.194	42.708.000	45.000.000
37.010 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	255.035.385	265.000.000	240.000.000
37.011 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les traitements et salaires	1.166.575.234	1.110.000.000	1.155.000.000
37.012 (37.20)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur certains revenus échus à des contribuables non résidents	2.238.204	1.250.000	2.231.000
37.013 (37.20)	Divers codes	Produit de l'impôt de solidarité prélevé moyennant une majoration de l'impôt sur le revenu des personnes physiques	36.392.680	35.256.400	35.769.000
37.020 (37.00)	13.60	Impôt général sur le revenu: impôt retenu sur les revenus de capitaux	93.309.651	88.000.000	95.000.000
37.021 (37.00)	13.60	Impôt sur la fortune	152.292.496	152.200.000	160.000.000
37.022 (37.00)	13.60	Impôt sur les tantièmes	11.028.852	9.500.000	12.000.000
37.023 (37.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: frais, suppléments et intérêts de retard	4.615.646	6.197.000	5.000.000
37.024 (37.00)	13.60	Recouvrement des impôts relevant de l'administration des contributions: produit d'amendes, d'astreintes et recettes analogues	429.200	545.000	450.000
		Total des recettes de la section 64.0	2.772.622.199	2.735.656.400	2.830.450.000
		Section 64.1			
		Impôts indirects			
36.090 (36.09)	13.60	Taxe et prélèvement sur les paris relatifs aux épreuves sportives: prélèvement sur les sommes brutes engagées ..	269.513	248.000	270.000
36.091 (36.09)	13.60	Taxe sur le loto	3.742.190	3.220.000	3.750.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
36.092 (36.09)	13.60	Prélèvement sur le produit des jeux de casino	7.185.056	5.450.000	6.500.000
		Total des recettes de la section 64.1	11.196.759	8.918.000	10.520.000
		Section 64.2 Recettes d'exploitation, taxes et redevances			
10.010 (10.00)	13.90	Recettes diverses non ventilées	14.927.680	3.500.000	12.000.000
10.011 (10.00)	13.00	Excédent de recettes de comptables extraordinaires	2.625.275	270.000	270.000
16.010 (16.11)	09.20	Recettes provenant de l'exploitation des centrales hydro-électriques	2.289.071	2.300.000	363.500
16.050 (16.12)	Divers codes	Ventes de biens non durables et de services en relation avec le département de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports	696.380	1.414.997	1.754.944
		Détail: *2) Tickets de repas des cantines scolaires et vente de produits de cafétéria 1.754.944*			
16.051 (16.12)	04.43	Ventes de biens non durables et de services en relation avec le département de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche	-	140.590	150.000
		Détail: *1) Loyers pour les chambres du foyer du centre universitaire 150.000*			
16.070 (16.00)	01.22	Produit de la vente de formules de déclarations fiscales, de circulaires administratives et d'objets divers	15.369	17.500	17.500
16.071 (16.00)	01.22	Recettes de l'administration du cadastre et de la topographie	1.014.865	1.115.521	1.100.000
		Détail: *1) Extraits cadastraux ..... 272.682* *2) Mesurages pour le compte des communes et des particuliers ..... 495.787* *3) Vente de produits topographiques ..... 331.531* *Total 1.100.000*			
29.010 (29.00)	13.90	Gains de change en relation avec des paiements de factures en devises	-	100	100
36.100 (36.09)	01.22	Recettes du service de métrologie	20.083	15.000	20.000
38.040 (38.50)	04.50	Autres recettes en relation avec le département de l'éducation nationale, de la formation professionnelle			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		et des sports	742.571	829.192	660.000
		Détail:			
		1) Droits d'inscription aux cours des adultes ne préparant pas aux examens officiels 660.000			
38.050 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus non ventilés entre secteurs	-	100	100
39.000 (39.10)	01.32	Recettes en relation avec le département de l'économie .	247.039	347.000	66.100
		Total des recettes de la section 64.2	22.578.333	9.950.000	16.402.244
		Section 64.3			
		Recettes de participations ou d'avances de l'Etat			
26.010 (26.10)	13.10	Intérêts de fonds en dépôt	72.854.052	70.000.000	100.000.000
27.000 (26.10)	07.10	Participation de l'Etat aux dividendes de la société nationale des habitations à bon marché	-	100	100
28.000 (28.00)	09.20	Recette de la taxe "électricité" en application de l'article 28, paragraphe 4 point a) de la loi du 24 juillet 2000 relative à l'organisation du marché de l'électricité	3.757.630	-	-
28.001 (28.10)	09.20	Ristournes concédées par la société électrique de l'Our en vertu du paragraphe 5 du contrat de fourniture d'énergie électrique signé le 30.4.1963 entre l'Etat et la S.E.O	1.611.308	1.735.000	1.735.000
28.002 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la CLT-UFA	-	100	100
28.003 (28.10)	05.30	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies .	1.409.405	600.000	1.000.000
28.004 (28.10)	12.14	Société nationale de contrôle technique: recettes d'exploitation (part de l'Etat)	4.660	4.660	4.660
28.005 (28.10)	08.40	Redevances à payer par la société européenne des satellites	63.136.951	60.000.000	100
28.011 (28.20)	09.20	Participation de l'Etat aux dividendes de la société CEGEDEL	4.921.806	3.150.170	3.448.994
28.012 (28.20)	09.20	Participation de l'Etat aux dividendes de la société électrique de l'Our	812.291	609.480	812.291
28.013 (28.20)	09.10	Participation de l'Etat aux dividendes de la société de transport de gaz (SOTEG S.A.)	371.840	434.000	225.500
28.014 (28.20)	11.30	Participation de l'Etat aux dividendes de la société ARBED	-	124	8.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
28.015 (28.20)	12.60	Participation de l'Etat au résultat de l'entreprise des postes et télécommunications	31.900.797	40.000.000	28.000.000
28.016 (28.20)	09.10	Participation de l'Etat aux dividendes de la société de distribution de gaz (LUXGAZ S.A.)	5.856	5.206	23.625
28.017 (28.20)	11.30	Participation de l'Etat aux dividendes de la société SES GLOBAL	-	-	9.000.000
38.000 (38.10)	11.70	Participation de l'Etat au bénéfice de la Banque centrale du Luxembourg	-	100	100
		Total des recettes de la section 64.3	180.786.596	176.538.940	152.250.470
		Section 64.4 Remboursements de dépenses			
11.010 (11.00)	06.14	Remboursements à charge du fonds pour l'emploi relatifs à l'occupation de jeunes au service de l'Etat dans le cadre de contrats de mise au travail temporaire	-	100	100
11.301 (48.22)	10.30	Communes et établissements publics: salaires d'ouvriers forestiers et autres frais de débardage	2.406	12.395	12.395
11.310 (11.11)	06.15	Remboursement par l'association d'assurance contre les accidents (section industrielle) des secours pécuniaires avancés par l'Etat aux ouvriers de l'Etat en cas d'accident	37.184	37.184	37.184
11.312 (48.22)	05.20	Remboursement par la caisse nationale d'assurance-maladie des ouvriers de l'indemnité pécuniaire de maladie avancée par l'Etat aux ouvriers forestiers occupés dans les domaines et pépinières domaniales et en zone verte .	141.173	128.905	100.000
11.320 (38.10)	13.90	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des sociétés et quasi-sociétés non-financières	61.853	958.444	532.184
11.321 (38.10)	11.30	Versements par les sociétés anonymes des indemnités revenant à des administrateurs de l'Etat	123.947	123.947	123.947
11.330 (38.20)	11.70	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des institutions de crédit	87.531	93.232	100
11.340 (38.30)	11.70	Remboursement de 50% des traitements et indemnités avancés par l'Etat dans l'intérêt de l'administration et de la gestion de la caisse d'assurance des animaux de boucherie	24.110	26.870	26.870
11.350 (38.50)	01.22 02.10	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pensions par le secteur des ménages	434.721	450.000	450.000
11.353 (11.00)	05.20 06.00	Remboursement par des organismes de la sécurité sociale de dépenses de personnel	236.721	500.000	100
11.360 (39.40)	12.34	Remboursements divers de dépenses de personnel et de pension par des institutions internationales autres que			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		l'U.E	773.373	586.000	672.000
		Détail:			
		1) Société internationale de la Moselle: indemnités et salaires du personnel luxembourgeois des barrages-écluses de la Moselle 672.000			
12.020 (12.14)	06.40	Remboursements par les entreprises des frais avancés par l'Etat pour le recrutement et l'accueil de la main-d'oeuvre étrangère	-	100	100
12.300 (48.22)	12.12	Parts contributives des communes aux dépenses de fonctionnement des installations d'éclairage routier de la voirie de l'Etat	20.485	50.000	50.000
12.360 (39.10)	10.10	Remboursement par les communautés européennes et par d'autres organismes des frais de stockage public et d'autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention	37.143	71.171	33.572
12.361 (39.10)	10.10	Participation du fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (F.E.O.G.A.) aux dépenses résultant de mesures spéciales des Etats membres des communautés européennes	40.777	7.580	3.500
12.380 (38.00)	01.24	Participation de l'Union Européenne aux dépenses en relation avec des activités d'information sur l'Union économique et monétaire dans le cadre du programme d'information du citoyen européen	-	100.000	25.000
12.390 (12.30)	03.30	Remboursements par le fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants de dépenses relatives au projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire	-	344.000	300.000
14.010 (39.40)	12.34	Remboursement forfaitaire des frais d'entretien du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	398.715	446.208	570.000
14.380 (39.40)	12.12	Installations d'éclairage routier.- Remplacement des installations d'éclairage routier endommagées par suite d'accidents de la circulation routière ou par suite de travaux effectués par des tiers: remboursements	208.761	250.000	250.000
16.000 (16.20)	09.20	Péages perçus sur le transit d'énergie électrique empruntant les installations 220 kV appartenant à l'Etat .	-	100	100
34.020 (34.35)	10.30	Remboursement des salaires de compensation versés aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts domaniales en cas de chômage dû à des intempéries hivernales	2.479	2.479	2.479
34.310 (34.30)	06.12	Remboursement par les caisses de pension des pensions partielles avancées par l'Etat aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat (article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	2.495.336	2.587.513	2.801.196
39.000 (39.10)	10.10	Remboursement par les communautés européennes des frais de financement relatifs au stockage public de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention	3.356	10.478	12.300

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
39.001 (39.10)	11.20	Aides au titre du traité instituant la communauté européenne du charbon et de l'acier	-	100	100
39.002 (39.10)	06.00	Concours financiers du fonds social européen	311.127	148.736	100
39.003 (39.10)	06.00 07.00	Concours financiers du fonds européen de développement régional	-	495.000	495.000
39.004 (39.10)	10.00	Remboursement par les communautés européennes des frais de perception des prélèvements agricoles et d'autres recettes constituant des ressources propres à ces communautés	-	100	100
42.000 (42.00)	06.12	Restitutions sur cotisations d'assurance pension perçues par le C.A.S.S.: remboursement de la contribution versée par l'Etat	12.835	125.000	125.000
53.000 (39.10)	10.10	Participation du fonds européen d'orientation et de garantie agricoles (F.E.O.G.A.), section "garantie" aux dépenses résultant de l'application des actions du plan de développement rural suivant les règlements (CE) no 1257/99 du 17.05.99 et 1750/99 du 23.07.99	4.683.943	5.573.809	4.054.000
		Total des recettes de la section 64.4	10.137.976	13.129.451	10.677.427
		Administration des Douanes et des accises			
		Section 64.5			
		Douanes et accises			
16.070 (16.00)	01.22	Recettes d'exploitation (vente d'imprimés et divers) ...	57.201	32.000	60.000
28.000 (28.00)	09.20	Produit de la taxe sur l'électricité	-	4.000.000	4.000.000
36.010 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits de douane et d'accise	693.815.188	639.974.000	739.629.000
36.011 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur certaines huiles minérales	100.375.406	104.843.000	114.315.000
36.012 (36.02)	13.60	Droits d'accise autonomes luxembourgeois sur les cigarettes	28.237.781	30.508.000	25.668.000
36.013 (36.02)	13.60	Part du Grand-Duché dans les recettes communes de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de droits d'accise sur l'alcool indigène	225.401	145.000	145.000
36.014 (36.02)	13.60	Redevance de contrôle sur le fuel domestique	1.781.604	2.131.000	1.635.000
36.020 (36.03)	12.10	Taxe sur les véhicules automoteurs	26.072.425	26.028.000	31.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
36.021 (36.03)	12.10	Droit d'usage de certaines infrastructures routières par des véhicules utilitaires lourds	4.411.747	3.124.000	5.000.000
36.022 (36.03)	12.10	Taxe sur les bateaux ou navires de plaisance	94.621	100.000	100.000
36.060 (36.07)	13.60	Taxe sur les cabarets	428.824	496.000	595.000
36.071 (36.08)	13.60	Intérêts de retard en matière de droits de douane et de taxes y assimilées à l'exclusion des droits d'accise communs	100.770	25.000	75.000
38.000 (38.00)	13.60	Taxe de contrôle vétérinaire à l'importation	93.485	54.000	95.000
38.050 (38.00)	13.60	Produit d'amendes, de confiscations et recettes similaires	55.470	25.000	60.000
39.001 (39.10)	01.22	Remboursement par l'union européenne des frais de perception des droits de douane constituant des ressources propres à ces communautés	2.707.506	5.100.000	7.225.000
		Total des recettes de la section 64.5	858.457.429	816.585.000	929.602.000
		Administration de l'enregistrement et des domaines			
		(sections 64.6 à 64.9)			
		Section 64.6			
		Impôts, droits et taxes			
16.010 (16.11)	12.40	Taxes d'atterrissage et de stationnement à l'aéroport de Luxembourg	12.762.196	8.150.000	13.527.928
		Détail:			
		1) Taxes d'atterrissage et de stationnement ... 7.000.000			
		2) Taxes complémentaires sur les passagers au décollage ... 6.527.928			
		Total ... 13.527.928			
16.011 (16.11)	12.40	Aviation civile: taxes et redevances aéronautiques diverses	-	12.000	12.000
16.060 (16.13)	12.40	Redevances de route perçues pour le compte du Grand-Duché par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL)	1.101.364	1.115.000	1.115.000
36.000 (36.01)	13.60	Taxe sur la valeur ajoutée	973.326.131	1.010.063.500	1.111.278.500
36.001 (36.01)	13.60	Impôt sur le chiffre d'affaires	-	100	100
36.030	13.60	Droits d'hypothèques	10.943.284	10.300.000	12.900.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(36.04)					
36.031 (36.04)	13.60	Hypothèques: salaires	715.181	694.100	720.000
36.032 (36.04)	13.60	Taxe d'abonnement sur les titres de société	468.835.943	350.000.000	510.000.000
36.050 (36.06)	13.60	Droits d'enregistrement	212.207.829	171.300.000	217.000.000
36.100 (36.09)	11.70	Taxe sur les assurances	22.562.200	22.300.000	23.000.000
36.101 (36.09)	12.34	Commissariat aux affaires maritimes: taxes d'immatriculation	653.248	600.000	620.000
38.000 (38.10)	13.60	Registre aux firmes: taxes	1.187.550	1.115.500	1.340.000
38.040 (38.50)	10.40	Part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (article 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	26.108	26.030	20.000
38.041 (38.50)	10.40	Examen d'aptitude pour l'obtention du premier permis de chasse: taxe	6.148	6.942	6.500
38.050 (38.00)	13.60	Droits de timbre	6.965.132	10.913.000	10.900.000
38.051 (38.00)	07.30	Taxes grevant les autorisations d'établissements dangereux, insalubres ou incommodes	-	100	100
39.010 (39.20)	11.10	Taxes et annuités des brevets d'invention et participation aux recettes du bureau BENELUX des marques et des dessins ou modèles	2.241.439	2.200.000	2.500.000
		Total des recettes de la section 64.6	1.713.533.753	1.588.796.272	1.904.940.128
		Section 64.7			
		Recettes domaniales			
16.000 (16.20)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations publiques	113.737	198.300	173.600
16.010 (16.11)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des entreprises	16.201.764	14.400.000	22.000.000
16.020 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des administrations privées	427.917	371.800	450.000
16.050 (16.12)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produit de ventes de bois .	724.577	1.212.000	1.212.000
16.051 (16.12)	10.11	Recettes provenant de l'institut viti-vinicole	10.163	9.668	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
16.052 (16.12)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance du secteur des ménages	1.969.612	2.180.000	2.000.000
16.060 (16.13)	01.25	Loyers d'immeubles y compris les charges accessoires en provenance des communautés européennes	1.466.566	1.489.900	12.650.000
16.061 (16.13)	01.25	Recettes d'exploitation du bâtiment administratif I (bâtiment-tour) et de ses annexes au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	2.763.015	2.830.000	2.800.000
		Détail:			
		1) Loyer 2.800.000			
16.062 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment administratif II (Robert Schuman) au centre européen de Luxembourg-Kirchberg	3.408.579	3.420.000	3.500.000
16.063 (16.13)	01.25	Loyer du bâtiment de la cour de justice des communautés européennes	2.068.425	2.060.000	2.100.000
16.064 (16.13)	01.25	Loyers du bâtiment CUBE occupé par la Commission des Communautés européennes	-	1.038.548	1.100.000
16.070 (16.00)	10.40	Etablissement piscicole de Lintgen: vente d'alevins et de truitelles; frais de repeuplement	53.205	80.550	93.750
16.071 (16.00)	10.30	Produit des pépinières de l'Etat	22.272	35.945	35.000
16.072 (16.00)	01.20	Ventes mobilières	13.758	3.223	8.000
		Détail:			
		1) Produit des routes 1.500			
		2) Autres produits 6.500			
		Total 8.000			
17.000 (36.09)	02.10	Vente de biens militaires durables	-	124	100
28.000 (28.10)	01.25	Parking du St Esprit: redevance d'exploitation	401.946	421.000	460.000
28.020 (28.30)	10.30	Domaine forestier de l'Etat: produits du droit de chasse et du droit de pêche	205.657	175.015	210.000
		Total des recettes de la section 64.7	29.851.193	29.926.073	48.802.450
		Section 64.8			
		Recettes d'exploitation et autres			
10.010 (10.00)	13.90	Recettes diverses non ventilées	795.743	500.000	800.000
12.320 (38.10)	06.42	Remboursements de frais relatifs à la surveillance des personnes exposées professionnellement aux radiations			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		ionisantes	31.256	40.000	40.000
12.360 (38.50)	10.40	Recouvrement des frais de repeuplement occasionnés par l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieures de la deuxième catégorie	1.434	6.690	6.750
12.361 (16.12)	10.10	Taxes de contrôle des semences	22.282	61.974	61.900
12.380 (12.16)	03.10	Recouvrement des frais de justice et remboursement des frais d'exécution de commissions rogatoires transmises à l'étranger	179.012	175.000	180.000
14.380 (14.10)	07.33	Récupération à charge des intéressés des frais avancés par l'Etat pour intervention en cas de prévention de pollutions accidentelles des eaux	-	100	100
16.010 (16.11)	12.34	Ventes de biens non durables et de services au secteur des sociétés et quasi-sociétés non financières, au secteur des institutions de crédit et au secteur des sociétés d'assurances	-	100	100
		Détail:			
		1) Recouvrement de frais de prestations fournies par le Commissariat aux affaires maritimes . 100			
16.034 (16.12)	05.20	Recettes du laboratoire national de santé	3.781.381	4.338.137	4.400.000
16.040 (16.12)	06.32	Centre du Rham: recouvrement des frais d'entretien des pensionnaires	299.769	255.330	300.000
		Détail:			
		2) Maisons d'enfants de l'Etat:			
		a) Contribution des pensionnaires 300.000			
16.041 (16.12)	06.32	Etablissements divers d'assistance de l'Etat: remboursements	3.373.755	495.787	500.000
		Détail:			
		1) Maisons d'enfants conventionnées 250.000			
		2) Recouvrements divers 250.000			
		Total 500.000			
16.044 (16.12)	06.36	Commissariat du Gouvernement aux étrangers: recettes des centres de logement et des foyers d'accueil pour travailleurs migrants et pour réfugiés; recettes diverses .	475.647	297.473	400.000
16.045 (16.12)	07.20	Contribution des régions-partenaires dans des actions menées dans le cadre de la Grande Région	27.067	32.900	45.000
16.046 (16.12)	06.32 06.33	Services conventionnés du Ministère de la Santé: remboursements par les services conventionnés du Ministère de la Santé	-	25.000	25.000
16.050	04.00	Vente d'ouvrages publiés par le Gouvernement	2.401.538	1.600.000	2.500.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(16.12)		*Détail:* *1) Manuels de classe et autres livres édités par le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports 2.500.000*			
16.051 (16.12)	10.10	Recettes provenant de la vente de biens et de services par le département de l'agriculture	76.828	142.539	78.592
		Détail: *1) Laboratoire de contrôle et d'essais d'Ettelbruck; produits des analyses ..... 40.000* *2) Recettes de la mise à disposition d'engins mécaniques et remboursement de salaires avancés ..... 20.000* *4) Participation de l'Union Européenne aux frais du programme de lutte contre la varroatose ..... 18.592* *Total 78.592*			
16.052 (16.12)	08.30	Recettes d'exploitation du centre sportif national de natation à Luxembourg-Kirchberg	1.016.363	1.036.009	-
16.053 (16.12)	08.30	Recettes d'exploitation de l'institut national des sports à Luxembourg-Fetschenhof	133.556	116.510	124.000
16.054 (16.12)	08.10 08.20	Recettes des musées de l'Etat, des archives de l'Etat, de la bibliothèque nationale et du centre national de l'audio-visuel	101.165	124	100
16.055 (16.12)	08.10	Recettes des châteaux et d'autres monuments historiques gérés sous le contrôle de l'Etat; participation aux recettes provenant des droits d'entrée à la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel" ...	-	12.395	14.000
16.056 (16.12)	06.42	Recettes et avances perçues pour la mise à la disposition de normes européennes ainsi que pour la vente du code de la sécurité au travail	12.849	23.750	30.600
16.059 (16.12)	06.42	Recette provenant des participations aux frais des cours et programmes de formation en matière de sécurité et de santé des travailleurs	-	37.184	38.000
16.060 (16.13)	12.40	Remboursement par l'organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL) des frais d'exploitation d'installations de navigation radio-électriques établies sur le territoire du Grand-Duché	-	124	100
16.061 (16.12)	06.36	Subsides de la part de la Commission européenne dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre hommes et femmes	49.244	100	100
16.062 (38.10)	09.20	Recettes de la vente d'électricité produite par la centrale de cogénération d'énergie du Centre national de formation professionnelle continue à Esch-sur-Alzette ..	-	144.572	60.000
16.063 (16.13)	13.90	Recettes provenant d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre les femmes et les hommes	-	-	800.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
16.070 (16.00)	01.10	Recettes en relation avec la publication au mémorial ...	4.681.029	3.950.000	4.700.000
16.071 (16.00)	02.10	Recettes provenant de la vente de biens et de services par l'armée et la police grand-ducale	201.427	200.000	200.000
16.072 (16.00)	03.30	Etablissements pénitentiaires: produit du travail des détenus et recettes diverses provenant de la vente des produits	793.245	676.116	1.134.875
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Schrassig 1.011.875			
		2) Centre pénitentiaire agricole de Givenich .. 123.000			
		Total 1.134.875			
16.073 (16.00)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: recettes diverses ...	-	-	125.000
16.074 (16.00)	13.90	Ventes de biens non durables et de services (non ventilé entre secteurs)	899.879	745.000	900.000
		Détail:			
		1) Recettes diverses 900.000			
16.075 (16.00)	08.20	Recettes du programme de distribution "Films made in Luxembourg" du Centre national de l'audiovisuel	30.059	89.688	90.000
		Détail:			
		1) Vente de cassettes producteurs 45.000			
		2) Vente de cassettes CNA 45.000			
		Total 90.000			
16.076 (16.00)	08.20	Recettes du spectacle audiovisuel "Lichtjoren" produit par le Centre national de l'audiovisuel	-	100	100
34.360 (34.30)	05.22	Recouvrement des frais d'entretien des personnes placées dans des établissements de cure	-	24.789	25.000
36.100 (36.09)	13.60	Droits en sus et amendes	4.957.096	4.500.000	5.000.000
36.101 (36.09)	05.30	Recettes provenant des droits perçus en matière d'autorisation de produits biocides	-	-	100
38.000 (38.10)	05.30	Contrôle des spécialités pharmaceutiques: taxes d'immatriculation	151.859	173.500	180.000
38.001 (38.10)	07.33 07.34	Autres transferts de revenus des entreprises	2.905.672	173.500	200.000
38.002 (38.10)	05.22	Recettes d'expertises relatives aux programmes d'essais cliniques des médicaments	-	2.479	2.500
38.003 (38.10)	10.10	Taxes de contrôle des viandes	406.999	100	100
38.004	10.10	Taxes d'expertises relatives aux organismes génétique-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(38.10)		ment modifiés	-	100	100
38.005 (38.10)	07.34	Recettes destinées à couvrir les frais d'évacuation de déchets	-	100	100
38.041 (38.50)	01.40	Recettes concernant le département des affaires étrangères	107.782	24.789	100.000
38.050 (38.00)	01.34	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat ..	31.072	70.000	50.000
38.051 (38.00)	03.00	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitution de droits fraudés, confiscations en numéraire, peines disciplinaires et diverses amendes d'ordre ..	8.015.166	7.900.000	9.000.000
38.052 (38.00)	08.10	Dons en faveur du fonds pour les monuments historiques .	-	124	100
38.053 (38.00)	12.60	Produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe ainsi que sur les télégrammes postaux en faveur d'oeuvres, de groupements et de collectivités poursuivant des buts sociaux, culturels ou d'intérêt national	42.535	63.213	50.000
38.054 (38.00)	13.90	Autres transferts de revenus (non ventilés entre secteurs)	173.227	125.000	165.000
		Détail:			
		1) Autres recettes 165.000			
38.055 (38.00)	12.10	Recettes d'analyses et d'essais	77.311	17.353	17.000
39.000 (39.10)	05.20	Subsides de la part de la Commission Européenne dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail	-	100	100
		Total des recettes de la section 64.8	36.253.247	28.077.849	32.344.417
		Section 64.9			
		Remboursements			
11.300 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Frais d'administration des bois: remboursement des dépenses de personnel par les communes	1.797.292	1.828.215	1.830.000
		Détail:			
		1) Remboursement des traitements des chefs de cantonnement (ingénieurs principaux et ingénieurs) (20% à charge de l'Etat) 305.375			
		2) Remboursement des traitements des préposés forestiers et des indemnités des gardes forestiers chargés de la surveillance d'un tri-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		age (20% à charge de l'Etat) 1.524.625			
		Total 1.830.000			
11.320 (38.10)	05.22	Centre hospitalier de Luxembourg: remboursement des traitements et indemnités avancés par l'Etat concernant certaines catégories de personnel de la maternité Grande-Duchesse Charlotte et de la clinique pour enfants ...	790.727	383.740	409.676
11.321 (38.10)	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: remboursement des traitements et indemnités de certaines catégories de personnel	1.477.871	1.550.748	1.643.000
11.350 (48.22)	07.50 10.30 10.40	Frais d'administration des bois: remboursement des dépenses de personnel par les établissements publics	122.919	86.143	86.143
		Détail:			
		1) Remboursement des traitements des chefs de cantonnement (ingénieurs principaux et ingénieurs) (20% à charge de l'Etat) 14.254			
		2) Remboursement des traitements des préposés forestiers et des indemnités des gardes forestiers chargés de la surveillance d'un triage (20% à charge de l'Etat) 71.889			
		Total 86.143			
12.360 (38.50)	10.40	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour l'aménagement et l'entretien d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grils empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17,23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures)	-	125	100
12.361 (38.50)	07.50	Recouvrement des sommes avancées par l'Etat pour le reboisement de terrains en exécution de la loi sur la protection des bois et pour la lutte contre les organismes nuisibles	-	100	100
12.380 (38.00)	03.10	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	76.588	20.000	75.000
12.381 (38.00)	03.10	Assistance judiciaire et procédure en débet: recouvrements	11.470	5.000	11.000
12.382 (10.00)	07.34	Remboursement des frais avancés en relation avec la gestion des déchets	-	100	100
14.380 (14.10)	12.12	Remboursement des frais avancés dans l'intérêt de la réparation des dégâts causés par les usagers de la route à la voirie de l'Etat et à ses dépendances	1.187.197	1.363.415	1.400.000
38.000 (38.10)	04.42	Remboursement d'aides financières de l'Etat pour études supérieures (article 10 de la loi du 8.12.1977); remboursements d'aides de l'Etat pour autres études	19.633	100	100
42.310 (47.00)	06.20	Versement par le fonds national de la solidarité des frais de recouvrement des pensions alimentaires effectivement récupérées sur les débiteurs ainsi que des revenus provenant du placement de tout ou partie du fonds			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		de roulement du fonds	-	2.500	2.500
		Total des recettes de la section 64.9	5.483.697	5.240.186	5.457.719
		Total des recettes du département 64	5.640.901.182	5.412.818.171	5.941.446.855

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
10	Recettes non ventilées	18.348.698	4.270.000	13.070.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	6.111.828	6.765.923	5.923.699
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	420.447	881.840	787.122
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.794.673	2.059.723	2.220.100
16	Vente de biens non durables et de services	65.534.837	57.846.580	82.698.889
17	Vente de biens militaires durables	-	124	100
26	Intérêts de créances	72.854.052	70.000.000	100.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	108.540.147	111.134.755	56.920.270
29	Intérêts imputés en crédit	-	100	100
-34	Remboursements de transferts de revenus aux ménages	2.497.815	2.614.781	2.828.675
36	Impôts indirects et prélèvements	2.560.961.521	2.386.064.700	2.809.220.700
37	Impôts directs	2.772.622.199	2.735.656.400	2.830.450.000
38	Autres transferts de revenus	21.007.720	21.520.322	22.846.800
39	Transferts de revenus de l'étranger	5.510.467	8.301.514	10.298.800
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	12.835	127.500	127.500
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.683.943	5.573.809	4.054.000
Total		5.640.901.182	5.412.818.171	5.941.446.855

Budget des recettes

CHAPITRE II

RECETTES EN CAPITAL

20 PAGE VIERGE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		94 - MINISTERE DES FINANCES			
		Section 94.0			
		Emprunts, bons du trésor, certificats			
84.093 (84.23)	01.53	Banque internationale pour la reconstruction et le développement: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar américain	124	100	100
96.000 (96.11)	14.10	Produits d'emprunts nouveaux	124	100	100
96.001 (96.11)	01.23	Emission de certificats de trésorerie	124	100	100
		Total des recettes de la section 94.0	372	300	300
		Section 94.1			
		Autres recettes en capital			
11.311 (67.00)	06.12	Transfert par les caisses de pension des cotisations pour des périodes d'affiliation prises en considération par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat (article 7 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension)	6.327.041	2.726.829	2.726.829
12.370 (51.10)	04.60	Projet ENA (European navigator): participation de la Commission Européenne	200.000	100	100
17.000 (96.12)	02.00	Remboursements des pays membres de l'O.T.A.N. relatifs à des travaux internationaux à intérêt commun exécutés par le Grand-Duché	-	100	100
53.360 (58.12)	07.10	Remboursement de primes ou de subventions accordées dans l'intérêt de l'accession à la propriété immobilière	4.046.625	4.800.000	4.500.000
56.000 (56.10)	06.35	Recouvrements à faire sur la base de la législation sur les dommages de guerre	-	100	100
56.040 (56.50)	13.60	Droits de succession	28.410.677	19.800.000	20.000.000
57.010 (57.20)	06.35	Consignations à porter définitivement en recette au profit du Trésor (arrêté grand-ducal du 9.7.1945)	125.284	50.000	100.000
58.010 (58.12)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location ..	1.868.199	125	100
58.011 (58.12)	07.10	Remboursement des participations aux frais de construction d'ensembles destinés à la vente ou à la location ..	-	100	100
58.030 (58.12)	01.24	Recettes en relation avec l'émission et le retrait de signes monétaires	2.231	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
58.031 (58.22)	01.20	Ventes mobilières: produit des ventes d'objets saisis et confisqués	118.398	124.000	120.000
59.000 (59.11)	11.00	Participation du fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.) aux dépenses résultant de l'aménagement de zones industrielles et de l'exécution de projets analogues	-	1.240.000	3.356.500
74.050 (58.22)	12.12	Installations d'éclairage public: acquisition d'équipements, travaux de déplacement et frais de raccordement à rembourser par les demandeurs	26.468	25.000	25.000
76.040 (76.31)	01.25	Vente de bâtiments à l'intérieur du secteur des administrations publiques	125.110	2.500.000	2.500.000
76.050 (76.32)	01.25	Vente de bâtiments à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	4.276.286	2.500.000	2.500.000
77.030 (77.00)	01.20	Ventes de biens meubles durables	179.957	124.000	120.000
87.000 (87.10)	04.42	Remboursements de subsides remboursables pour études universitaires (ancien régime)	-	100	100
89.000 (89.15)	06.14	Remboursements d'avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi ...	-	100	100
		Total des recettes de la section 94.1	45.706.276	33.890.654	35.949.129
		Total des recettes du département 94	45.706.648	33.890.954	35.949.429

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes en capital

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
-11	Remboursement de dépenses de personnel	6.327.041	2.726.829	2.726.829
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	200.000	100	100
17	Vente de biens militaires durables	-	100	100
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	4.046.625	4.800.000	4.500.000
56	Impôts en capital	28.410.677	19.800.100	20.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	125.284	50.000	100.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.988.828	124.325	120.300
59	Transferts de capital à l'étranger	-	1.240.000	3.356.500
-74	Remboursements de dépenses d'acquisitions de biens meubles durables et des biens incorporels	26.468	25.000	25.000
76	Vente de terrains et de bâtiments	4.401.396	5.000.000	5.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	179.957	124.000	120.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	124	100	100
87	Remboursements de crédits par les organismes privés	-	100	100
89	Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	100	100
96	Produits des emprunts publics consolidés	248	200	200
Total		45.706.648	33.890.954	35.949.429

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des recettes courantes et en capital

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
10	Recettes non ventilées	18.348.698	4.270.000	13.070.000
-11	Remboursements de dépenses de personnel	12.438.869	9.492.752	8.650.528
-12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	620.447	881.940	787.222
-14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	1.794.673	2.059.723	2.220.100
16	Vente de biens non durables et de services	65.534.837	57.846.580	82.698.889
17	Vente de biens militaires drables	-	224	200
26	Intérêts de créances	72.854.052	70.000.000	100.000.000
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	-	100	100
28	Autres produits du patrimoine	108.540.147	111.134.755	56.920.270
29	Intérêts imputés en crédit	-	100	100
-34	Remboursements de transferts de revenus au ménages	2.497.815	2.614.781	2.828.675
36	Impôts indirects et prélèvements	2.560.961.521	2.386.064.700	2.809.220.700
37	Impôts directs	2.772.622.199	2.735.656.400	2.830.450.000
38	Autres transferts de revenus	21.007.720	21.520.322	22.846.800
39	Transferts de revenus à l'étranger	5.510.467	8.301.514	10.298.800
-42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	12.835	127.500	127.500
-53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	8.730.568	10.373.809	8.554.000
56	Impôts en capital	28.410.677	19.800.100	20.000.100
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	125.284	50.000	100.000
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.988.828	124.325	120.300
59	Transferts en capital à l'étranger	-	1.240.000	3.356.500
-74	Remboursements de dépenses d'acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	26.468	25.000	25.000
76	Vente de terrains et bâtiments	4.401.396	5.000.000	5.000.000
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	179.957	124.000	120.000
-84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	-124	100	100
87	Remboursements de crédits par les organismes privés sans but lucratif au service des ménages et par les ménages	-	100	100
89	Remboursements de crédits à l'intérieur du secteur administrations publiques	-	100	100
96	Produits des emprunts publics consolidés	248	200	200
Total		5.686.607.830	5.446.709.125	5.977.396.284

Budget des dépenses

CHAPITRE III

DEPENSES COURANTES

Remarques générales

1) Les **crédits pour rémunérations** (traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers) **et pensions** sont "non limitatifs" et "sans distinction d'exercice" (voir l'article correspondant de la loi budgétaire).

   Le caractère "non limitatif" de ces crédits permet d'y imputer les augmentations des rémunérations et pensions attribuables à des variations imprévisibles des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires ainsi que d'autres augmentations éventuelles des mêmes catégories de dépenses (voir l'article 08.0.11.310).

   La mention "sans distinction d'exercice" permet de régler à charge des prédits crédits des arriérés de rémunérations et de pensions.

2) Conformément à l'article 1er de la loi modifiée du 22.06.1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, le terme de "fonctionnaire" vise indistinctement les fonctionnaires de l'Etat et les personnes qui leur sont assimilées quant au traitement et dont les fonctions figurent aux annexes A et B de ladite loi.

   Le terme de "traitement" comprend, outre le traitement de base et l'allocation de famille, les allocations et primes prévues par la loi précitée du 22.06.1963 ainsi que la part patronale dans les cotisations sociales.

   Ces remarques s'appliquent pareillement aux "indemnités des employés" et aux "salaires des ouvriers".

3) Les crédits pour rémunérations (y compris ceux concernant le personnel de diverses institutions dont les rémunérations sont totalement ou partiellement à charge de l'Etat) sont calculés sur la base de la valeur du point indiciaire fixée par la loi du 28 juillet 2000 et en fonction de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 603,15 points pour toute l'année 2002.

4) Les **autres crédits** concernant des dépenses dont les montants nominaux sont **liés** directement **à l'échelle mobile des salaires** sont également calculés sur la base de l'hypothèse d'une moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 603,15 points pour toute l'année 2002.

26 PAGE VIERGE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		00 - MINISTERE D'ETAT			
		Section 00.0			
		Maison du Grand-Duc			
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif)	846.918	864.500	897.103
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction de Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.281.055	4.379.435	3.983.792
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat	375.707	388.310	403.789
10.003 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc héritier	94.175	-	-
10.004 (10.00)	13.90	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	501.060
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean	-	124.000	203.943
10.006 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	141.423	149.542	153.280
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	114.794	113.816	122.529
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 117.738			
		3) Charges sociales patronales 3.395			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 122.529			
		Total des dépenses de la section 00.0	5.854.072	6.019.603	6.265.496
		Section 00.1			
		Chambre des Députés			
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	19.476.771	21.646.442	22.986.476
		Total des dépenses de la section 00.1	19.476.771	21.646.442	22.986.476

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 00.2			
		Cour des Comptes			
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	1.983.148	3.189.213	3.061.244
		Total des dépenses de la section 00.2	1.983.148	3.189.213	3.061.244
		Section 00.3			
		Conseil d'Etat			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	352.276	378.917	420.940
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 392.703			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.421			
		3) Charges sociales patronales 16.445			
		4) Allocations de repas 8.371			
		Total 420.940			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	102.700	104.743	116.881
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 97.119			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 13.329			
		4) Allocations de repas 3.488			
		Total 116.881			
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	43.819	40.921	45.610
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 38.304			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.944			
		3) Charges sociales patronales 5.362			
		Total 45.610			
11.100 (11.40)	01.10	Indemnités d'habillement	412	421	421
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités des membres et du personnel du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	940.041	1.084.891	1.120.221
		Détail:			
		1) Membres du Conseil d'Etat 1.119.527			
		9) Divers 694			
		Total 1.120.221			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.343	2.696	4.926
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	33.530	34.705	36.496
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.456			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.522			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 696			
		4) Consommables bureautiques 2.030			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.148			
		6) Documentation et bibliothèque 18.344			
		9) Divers 300			
		Total 36.496			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	11.628	13.436	21.414
		Détail:			
		1) Frais postaux 6.941			
		2) Frais téléphoniques 6.120			
		4) Télex et téléfax 541			
		8) Abonnements Internet 7.812			
		Total 21.414			
12.070 (12.12)	01.10	Location et entretien des équipements informatiques	-	12.395	28.000
		Détail:			
		1) Location 28.000			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	18.462	21.567	21.567
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.400			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 18.367			
		9) Divers 800			
		Total 21.567			
12.300 (12.13)	01.10	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	3.665	3.718	5.000
24.010 (24.10)	01.10	Documentation juridique - connexion à des bases de données étrangères	771	2.479	2.479
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	-	322	322
		Total des dépenses de la section 00.3	1.508.647	1.701.211	1.824.277

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 00.4			
		Gouvernement			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	7.087.074	6.996.840	7.155.857
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.860.364			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 12.593			
		3) Charges sociales patronales 214.552			
		4) Allocations de repas 68.348			
		Total 7.155.857			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	150.392	168.446	180.000
11.135 (11.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: indemnités pour services extraordinaires	-	447	-
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	2.152	2.231	2.231
12.002 (12.15)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: indemnités pour services de tiers	-	4.016	-
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Sans distinction d'exercice)	29.990	53.918	37.200
12.011 (12.13)	13.90	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	751.097	620.000	768.500
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	235.462	235.499	158.000
		Note:			
		A partir de l'exercice 2002, une partie de ce crédit est transféré à la section 00.8.			
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.339	10.908	12.230
		Détail:			
		1) Assurances 1.570			
		2) Carburants et lubrifiants 6.200			
		3) Réparation et entretien 4.460			
		Total 12.230			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	15.051	12.643	14.000
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 14.000			
12.041 (12.12)	01.10	Service central de législation: frais de bureau	3.920	3.718	3.718
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 3.718			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	1.584.917	2.235.925	2.235.925
		Détail:			
		1) Frais postaux 474.964			
		2) Frais téléphoniques 1.758.482			
		9) Divers 2.479			
		Total 2.235.925			
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audio-visuels. (Crédit non limitatif)	7.250	19.300	59.089
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	33.234	27.581	27.581
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.348			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 17.359			
		3) Chauffage 2.487			
		9) Divers 1.387			
		Total 27.581			
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.500	37.500
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	760.287	357.500	810.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	959.268	867.627	1.000.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Mémorial. (Crédit non limitatif)	2.964.108	3.222.616	3.222.616
12.133 (12.16)	01.10	Frais de publication de codes, de recueils de législation, d'études juridiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	201.180	198.315	200.000
12.134 (12.16)	01.10	Frais de publication et d'impression des annuaires téléphoniques de l'administration gouvernementale; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	50.000	50.000
12.170 (12.30)	01.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur: dépenses diverses	1.065	1.239	1.239
12.190 (12.30)	01.10	Formation du personnel	5.249	-	-
12.300 (12.13)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif)	354.849	365.359	377.400
12.310 (12.30)	01.10	Indemnisation des dégâts matériels causés à des voitures privées utilisées pour des voyages de service (gouvernement et autres administrations). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	12.032	12.395	12.395

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.315 (12.12)	08.50	Commission consultative des Droits de l'homme: frais de fonctionnement et dépenses diverses	643	2.479	8.250
12.320 (12.30)	01.10	Réceptions officielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	807.712	557.734	-
		Note: *A partir de 2002 ce crédit est transféré à l'article 00.4.12.321.*			
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.937.855	371.840	1.250.000
12.322 (12.12)	01.10	50ième anniversaire du Plan Schuman: dépenses diverses .	371.067	-	-
12.323 (12.30)	01.10	Frais de personnel et de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande Région. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	218.842	314.135	-
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	230.959	250.000	250.000
12.340 (12.30)	01.10	Service information et presse: journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	822.193	842.838	898.374
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations	27.143	49.579	35.000
12.342 (12.30)	01.42	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement; honoraires d'avocats et d'interprètes; frais d'experts; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	30.494	34.705	37.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignements: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres	167.006	169.510	175.000
12.344 (12.30)	01.10	Centre national de documentation et de recherche sur la résistance: indemnités pour services de tiers; frais de bureau et autres frais de fonctionnement; frais de route et de séjour	12.834	19.832	19.832
12.346 (12.30)	12.60	Service information et presse: frais de développement de réseaux électroniques d'information	9.863	37.184	215.000
12.348 (33.00)	01.41	Centre de recherches et d'études européennes Robert Schuman: dépenses diverses	67.265	68.914	69.410
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	62.221	10.000	10.000
12.351 (12.30)	12.60	Mise en place d'un site Internet de l'Etat luxembourgeois: frais d'installation et de fonctionnement; dépen-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		ses diverses. (Crédit non limitatif)	394.276	867.627	500.000
12.352 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	3.700.000	8.000.000
12.355 (12.30)	13.90	Mise en place de mesures de protection concernant divers bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	125.000
12.371 (12.30)	08.40	Médias audiovisuels: contribution du Gouvernement aux frais de l'Académie des Médias	-	63.000	-
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation. (Sans distinction d'exercice)	122.241	145.500	174.900
		Détail: *7) Réseau radio* 174.900			
31.052 (31.32)	08.40	Participation luxembourgeoise au programme MEDIA et à d'autres initiatives ou actions communautaires dans le domaine des médias, de l'audiovisuel et de la société de l'information	104.621	247.894	-
33.000 (33.00)	04.60	Participation de l'Etat au programme de recherche et de développement entrepris par le centre d'études de populations, de pauvreté et de politique socio-économique. (Crédit non limitatif)	1.908.780	2.526.900	2.649.877
33.010 (33.00)	08.40	Subsides aux organisations professionnelles de la presse	-	6.693	6.693
33.011 (33.00)	04.40	Participation aux frais occasionnés par les activités de l'association Luxembourg-Harvard dans le cadre des relations entre le Luxembourg et l'université de Harvard ...	81.805	81.805	82.000
33.013 (33.00)	01.10	Subventions dans l'intérêt de la réalisation d'études et de recherches dans le domaine de la coopération européenne et internationale	364.403	369.362	370.000
33.014 (33.00)	08.40	Participation du Gouvernement au programme STRATEGICS ..	123.947	123.947	-
33.015 (33.00)	08.40	Subside de fonctionnement au conseil de presse	86.763	86.763	86.763
33.016 (33.00)	08.40	Participation de l'Etat au profit de l'association de la presse interrégionale	20.079	50.000	20.000
33.017 (33.00)	01.10	Subventions au profit d'institutions et de fondations internationales	24.863	24.790	24.790
34.040 (34.40)	01.10	Dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	68.362	50.000	50.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement	7.561	23.550	23.550
34.095 (34.49)	01.10	Participation à des frais de réception en relation avec des manifestations à rayonnement national ou international organisées par des associations privées	-	62.000	62.000
43.000 (43.22)	01.10	Dépenses en relation avec les élections législatives et européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.004.423	-	-
43.010 (43.21)	13.90	Participation de l'Etat au financement de projets du secteur communal en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	500.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.870 (12.16)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	-	116.417	-
		Total des dépenses de la section 00.4	25.246.137	26.754.021	32.008.920
		Section 00.5			
		Conseil économique et social			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	285.443	259.171	354.860
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 308.573			
		3) Charges sociales patronales 38.613			
		4) Allocations de repas 7.674			
		Total 354.860			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	29.194	2.002	2.029
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 2.029			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.617	5.211	5.702
		Détail:			
		1) Frais de route et de séjour 5.702			
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	20.013	17.353	19.831
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.718			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.462			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 248			
		4) Consommables bureautiques 248			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.983			
		6) Documentation et bibliothèque 3.718			
		9) Divers 5.454			
		Total 19.831			
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	13.102	16.807	15.660
		Détail:			
		1) Frais postaux 10.950			
		2) Frais téléphoniques 4.338			
		4) Télex et téléfax 372			
		Total 15.660			
12.100 (12.11)	01.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	67.422	72.237	72.237
		Détail:			
		1) Loyers 57.363			
		2) Charges locatives accessoires 14.874			
		Total 72.237			
12.120 (12.30)	01.10	Indemnités des membres et des experts consultés par le conseil économique et social. (Crédit non limitatif)	150.783	140.330	158.800
12.300 (12.30)	01.10	Part dans les frais d'un service commun de courrier, de surveillance et de nettoyage	17.213	19.831	19.831
12.310 (12.30)	01.43	Conseil consultatif économique et social BENELUX: jetons de présence; frais de réunion; frais de secrétariat	591	2.727	2.500
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	-	1.600	800
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	1.116	-
		Total des dépenses de la section 00.5	587.378	538.385	652.250
		Section 00.6 Centre de Communications du Gouvernement			
11.010 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.022.496	1.077.342	1.214.659

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 975.999			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 67.568			
		3) Charges sociales patronales 139.004			
		4) Allocations de repas 32.088			
		Total 1.214.659			
11.020 (11.00)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	467.481	465.864	494.613
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 415.394			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 19.431			
		3) Charges sociales patronales 59.788			
		Total 494.613			
11.040 (11.00)	02.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	2.510	2.511	2.418
11.130 (11.12)	02.00	Indemnités pour services extraordinaires	4.008	4.205	4.205
		Détail:			
		3) Permanence à domicile 248			
		5) Prestations individuelles 3.957			
		Total 4.205			
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	35	363	363
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.645	20.254	20.702
		Détail:			
		1) Assurances 3.000			
		2) Carburants et lubrifiants 12.000			
		3) Réparation et entretien 5.454			
		9) Divers 248			
		Total 20.702			
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau	20.587	24.789	24.789
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 14.874			
		2) Location et entretien des machines à photoco-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		pier ..... 1.859 *3) Location et entretien des autres machines de bureau* ..... 248 *4) Consommables bureautiques* ..... 5.825 *5) Frais d'impression et de reliure* ..... 1.487 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 496 *Total* 24.789			
12.050 (12.12)	02.00	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	12.790	22.806	-
12.051 (12.12)	02.00	Achat de biens et services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications pour les autres administrations	7.703	35.032	-
12.060 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications	23.264	25.941	26.397
		Détail: *1) Location* ..... 312 *2) Contrats d'entretien* ..... 4.366 *3) Réparations et pièces de rechange* ..... 18.500 *9) Divers* ..... 3.219 *Total* 26.397			
12.061 (12.12)	02.00	Location et entretien des installations de télécommunications pour les autres administrations	126.643	146.613	161.300
		Détail: *1) Location* ..... 1.250 *2) Contrats d'entretien* ..... 91.410 *3) Réparations et pièces de rechange* ..... 64.940 *9) Divers* ..... 3.700 *Total* 161.300			
12.070 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques	30.197	34.763	26.550
		Détail: *2) Contrats d'entretien* ..... 15.050 *3) Réparations et pièces de rechange* ..... 11.500 *Total* 26.550			
12.071 (12.12)	02.00	Location et entretien des équipements informatiques pour les autres administrations	18.040	44.346	17.600
		Détail: *2) Contrats d'entretien* ..... 7.600 *3) Réparations et pièces de rechange* ..... 7.500 *9) Divers* ..... 2.500 *Total* 17.600			
12.080	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	76.474	81.387	80.780

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.11)		*Détail:*				
		1) Nettoyage	6.198			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	44.640			
		3) Chauffage	20.000			
		4) Réparations et entretien	9.446			
		9) Divers	496			
		Total	80.780			
12.180 (12.30)	02.00	Acquisition de matériel didactique		37	250	250
12.190 (12.30)	02.00	Frais de formation du personnel		8.107	12.000	12.500
12.300 (12.30)	02.00	Achat de denrées alimentaires pour la cantine du centre des télécommunications et d'alerte de Senningen		7.272	7.436	5.000
		Total des dépenses de la section 00.6		1.846.289	2.006.102	2.092.326
		Section 00.7 Cultes				
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des fonctionnaires		15.825.831	15.876.896	17.078.800
		Détail:				
		I. CULTE CATHOLIQUE				
		1) Rémunérations de base	14.128.942			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	1.204.199			
		3) Charges sociales patronales	651.523			
		4) Allocations de repas	341.800			
		II. CULTES PROTESTANTS				
		A EGLISE PROTESTANTE				
		1) Rémunérations de base	224.540			
		3) Charges sociales patronales	8.897			
		4) Allocations de repas	4.186			
		B EGLISE PROTESTANTE REFORMEE				
		1) Rémunérations de base	144.107			
		3) Charges sociales patronales	5.663			
		4) Allocations de repas	2.791			
		III. CULTE ISRAELITE				
		1) Rémunérations de base	292.917			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.488			
		3) Charges sociales patronales	11.945			
		4) Allocations de repas	5.581			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		IV. CULTE ORTHODOXE			
		1) Rémunérations de base 45.853			
		3) Charges sociales patronales 1.972			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 17.078.800			
12.010 (12.13)	08.50	Culte catholique: frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.951	-	-
12.040 (12.12)	08.50	Culte catholique: frais de bureau et de représentation de l'archevêque	1.239	-	-
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien	13.084	12.695	13.090
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 5.290			
		3) Chauffage 7.800			
		Total 13.090			
12.300 (12.30)	08.50	Culte catholique: frais de conservation et de restauration des archives diocésaines; dépenses diverses	9.916	-	-
33.010 (33.00)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	3.718	3.718	3.718
33.011 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants	33.143	33.143	39.094
		Détail:			
		1) Eglise protestante du Luxembourg (y compris un subside de 1364 euros pour l'Eglise protestante européenne à Luxembourg) 24.319			
		2) Communauté protestante d'Esch-sur-Alzette .. 9.617			
		3) "English Speaking Church Community" à Luxembourg 2.479			
		4) "Den Danske Folke Kirke" à Luxembourg 2.479			
		Total 39.094			
33.012 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite	23.947	23.947	23.947
		Détail:			
		1) Communauté israélite de Luxembourg 20.229			
		2) Communauté israélite d'Esch-sur-Alzette 3.718			
		Total 23.947			
33.013 (33.00)	08.50	Subsides pour activités interconfessionnelles	1.239	1.239	1.239
33.014 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique	-	38.671	41.150
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	1.859	2.479	2.479
		Total des dépenses de la section 00.7	15.933.927	15.992.788	17.203.517

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 00.8 Médias et Communications			
11.132 (11.12)	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	56.172	64.500	63.200
11.136 (11.12)	08.40	Conseil national des programmes: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	400
12.003 (12.15)	08.40	Conseil National des programmes: indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de documentation, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	50.000
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	100	2.250
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	86.002	86.763	176.000
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	623	1.656	1.656
		Détail: *1) Assurances* ..... 496 *2) Carburants et lubrifiants* ..... 828 *3) Réparation et entretien* ..... 208 *9) Divers* ..... 124 *Total* 1.656			
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1.263	3.223	3.223
		Détail: *6) Documentation et bibliothèque* 3.223			
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien	1.572	2.000	2.500
		Détail: *1) Nettoyage* 2.500			
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	20.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	-	6.000	15.000
12.300 (12.30)	12.60	Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	187.234	190.000
12.345	08.40	Médias audiovisuels: indemnités pour services de tiers,			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	219.227	236.738	234.400
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise	84.175	117.386	122.600
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif)	3.872.154	3.915.800	4.438.000
31.051 (31.32)	08.40	Participation de l'Etat dans le financement du programme de télévision essentiellement en langue luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	179.051	178.845	190.100
33.012 (33.00)	08.40	Médias audiovisuels: subsides à des associations privées	-	132.623	132.795
35.030 (35.40)	12.60	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	78.225	98.000	88.000
		Détail:			
		1) Union postale universelle à Berne 88.000			
35.031 (35.40)	01.43	Participation luxembourgeoise à Eureka audiovisuel. (Crédit non limitatif)	1.659	1.834	2.160
		Total des dépenses de la section 00.8	4.580.123	5.045.097	5.732.284
		Total des dépenses du département 00	77.016.492	82.892.862	91.826.790

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
10	Dépenses non ventilées	27.199.197	30.741.442	32.190.687
11	Salaires et charges sociales	26.484.643	26.642.133	28.377.843
12	Achat de biens non durables et de services	15.341.279	17.420.883	22.416.304
24	Dotation de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	771	2.479	2.479
31	Subventions d'exploitation	4.155.826	4.342.539	4.628.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.672.687	3.503.601	3.482.066
34	Transferts de revenus aux ménages	77.782	138.029	138.029
35	Transferts de revenus à l'étranger	79.884	101.756	91.282
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	1.004.423	-	500.000
Total		77.016.492	82.892.862	91.826.790

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION ET DE LA DEFENSE			
		Section 01.0			
		Dépenses générales			
11.130 (11.12)	01.40	Indemnités pour services extraordinaires	-	620	620
11.131 (11.12)	01.43	Conférences et réunions internationales: indemnités des délégués luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	17.345	17.353	12.500
11.310 (11.00)	01.43	Présidence luxembourgeoise de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.).- Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire; indemnités pour services extraordinaires; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.088	-	-
11.320 (11.00)	01.43	Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe.- Frais de personnel: rémunération du personnel supplémentaire; indemnités pour services extraordinaires; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	79.326	258.000
12.012 (12.13)	01.43	Frais de route et de séjour à l'étranger	934.874	992.000	1.175.000
12.020 (12.14)	01.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.360	3.710	4.000
		Détail:			
		1) Assurances 1.000			
		2) Carburants et lubrifiants 2.200			
		3) Réparation et entretien 800			
		Total 4.000			
12.040 (12.12)	01.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	42.915	42.762	46.000
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 46.000			
12.070 (12.30)	01.40	Frais d'entretien des équipements informatiques	-	-	7.400
12.080 (12.11)	01.40	Bâtiments: exploitation et entretien	13.091	20.000	15.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 7.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 7.500			
		Total 15.000			
12.125 (12.30)	01.42	Frais d'études et d'établissement d'un système informatique de gestion financière et de personnel local des missions diplomatiques.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Sans distinction d'exercice)	51.798	35.183	71.393
12.140 (12.16)	01.40	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise relatives à l'Union Européenne et à son élargissement: documentation, frais d'impression et de publication, frais d'études et de recherche, organisation de formations et de colloques, participation à des conférences, mise en place et mise à jour d'un site Internet, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	200.000
12.190 (12.30)	01.42	Participation à des stages et cours de perfectionnement. (Sans distinction d'exercice)	6.966	7.437	7.437
12.191 (12.30)	01.40	Stages d'accueil pour jeunes cadres: frais d'organisation et de participation	-	49.579	49.579
12.300 (12.30)	01.42	Fabrication de passeports et de visas sous forme d'autocollants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	76.855	297.472	14.874
12.302 (12.30)	01.40	Frais d'élaboration, de mise en place et d'entretien d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	917.000	917.000
12.303 (12.30)	01.42	Frais d'entretien, de fonctionnement et de maintenance du site Internet: dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	24.790
12.310 (12.30)	01.42	Achat de timbres de chancellerie. (Crédit non limitatif)	11.155	9.916	9.916
12.320 (12.30)	01.42	Frais d'abonnement à des agences d'information et à des bases de données	16.851	60.942	64.331
12.330 (12.30)	01.43	Frais de banque	-	100	100
12.350 (12.30)	01.42	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	-	45.400	45.400
12.351 (12.30)	01.42	Frais de traduction. (Sans distinction d'exercice)	-	-	40.000
12.361 (12.30)	01.42	Dépenses diverses en rapport avec les obligations protocolaires et avec la représentation extérieure du Ministère des Affaires Etrangères. (Sans distinction d'exercice)	-	9.916	35.000
12.380 (12.30)	01.43	Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe.- Dépenses de matériel; frais de réunion; réceptions officielles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	18.294
12.390 (12.30)	01.43	Présidence luxembourgeoise de l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O).- Dépenses de matériel; frais de réunions; réceptions officielles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	83.834	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.392 (12.30)	01.43	Conférence des femmes francophones en l'an 2000: travail de préparation et d'organisation, dépenses diverses	245.333	-	-
33.010 (33.00)	01.42	Subsides à des sociétés de bienfaisance ou d'aide sociale luxembourgeoises ou à d'autres associations luxembourgeoises poursuivant des buts internationaux ou ayant pour objet de sauvegarder les intérêts nationaux à l'étranger	22.087	22.310	22.310
35.060 (35.00)	01.43	Conférences et réunions internationales: participation aux frais communs; dépenses diverses des délégations luxembourgeoises; frais généraux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	114.685	92.960	114.700
		Restants d'exercices antérieurs			
12.892 (74.10)	01.43	Conférence des femmes francophones en l'an 2000: travail de préparation et d'organisation, dépenses diverses	-	77.168	-
		Total des dépenses de la section 01.0	1.643.237	2.793.549	3.153.644
		Section 01.1			
		Relations internationales.- Missions diplomatiques			
11.000 (11.00)	01.42	Traitements des fonctionnaires	5.962.261	5.965.515	6.836.397
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.499.584			
		3) Charges sociales patronales 233.575			
		4) Allocations de repas 103.238			
		Total 6.836.397			
11.020 (11.00)	01.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	9.731	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.090 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.973.776	2.832.484	3.387.802
11.140 (11.40)	01.42	Remboursement des frais exceptionnels de scolarité des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	190.461	161.131	182.000
11.141 (11.40)	01.42	Remboursement partiel des frais médicaux des agents en fonction à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	46.696	69.410	57.300
11.300 (11.00)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: indemnités, salaires et charges sociales des employés de bureau et du personnel ouvrier recrutés sur place; dépenses diverses de personnel.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.993.667	5.209.940	6.135.138
12.010 (12.13)	01.42	Frais de route et de séjour. (Sans distinction d'exercice)	200.107	277.666	85.000
12.011 (12.13)	01.42	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	265.533	198.315	255.000
12.012 (11.40)	01.42	Remboursement des frais de voyages statutaires des agents à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	255.321
12.020 (12.14)	01.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	175.086	180.504	185.000
		Détail:			
		1) Assurances et assurances-casco 58.590			
		2) Carburants et lubrifiants 72.000			
		3) Réparation et entretien 45.000			
		9) Divers 9.410			
		Total 185.000			
12.080 (12.11)	01.42	Bâtiments: frais de nettoyage. (Sans distinction d'exercice)	85.949	90.000	95.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 95.000			
12.081 (12.11)	01.42	Bâtiments: chauffage, eau, gaz, électricité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	391.919	403.087	430.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 130.000			
		3) Chauffage 300.000			
		Total 430.000			
12.082 (12.11)	01.42	Bâtiments: réparations et entretien. (Sans distinction d'exercice)	168.476	193.159	193.159
		Détail:			
		4) Réparations et entretien 193.159			
12.083 (12.11)	01.42	Bâtiments: diverses dépenses. (Sans distinction d'exercice)	222.842	227.775	230.000
		Détail:			
		5) Assurances et assurances multirisques 50.000			
		9) Divers:			
		a) Menus travaux 60.000			
		b) Entretien du mobilier 31.000			
		c) Autres dépenses 89.000			
		Total 230.000			
12.084 (12.11)	01.42	Immeuble administratif à Bruxelles: frais de fonctionnement et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	149.936	160.000	155.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.100 (12.11)	01.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.373.579	1.432.268	1.397.394
		Détail:			
		1) Loyers 1.187.788			
		2) Charges locatives accessoires 209.606			
		Total 1.397.394			
12.110 (12.30)	01.42 02.00	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	500	500
12.120 (12.30)	01.42	Frais d'experts et d'agences. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	29.734	41.845	41.845
12.190 (12.30)	01.42	Formation et stages. (Sans distinction d'exercice)	6.858	19.088	19.088
12.200 (12.30)	01.42	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	22.828	28.731	28.731
12.250 (12.00)	01.42	Frais de bureau, frais de télécommunications, frais informatiques et frais de banque. (Sans distinction d'exercice)	940.684	1.024.200	1.024.200
		Détail:			
		1204 Frais de bureau 400.101			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications .. 540.000			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications 36.949			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 20.000			
		1230 Frais de banque 27.150			
		Total 1.024.200			
12.251 (12.00)	01.42	Frais de mise en place et de fonctionnement de nouvelles missions diplomatiques luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	341.854	25.000	1.000.000
12.252 (12.00)	01.42	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement des missions à l'étranger: compensation des moins-values en monnaie locale résultant des variations des cours de change. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
12.300 (12.30)	01.42	Frais de représentation. (Sans distinction d'exercice)	367.733	390.957	450.000
12.301 (12.30)	01.42	Financement d'actions de promotion culturelle du Luxembourg à l'étranger organisées par les missions diplomatiques.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Sans distinction d'exercice)	49.746	49.479	49.479
12.310 (12.30)	01.42	Taxes et impôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	18.851	24.368	22.407
12.330 (12.30)	01.42	Maisons du Grand-Duché de Luxembourg à Bruxelles et à Berlin: mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes dans l'intérêt de la promotion de l'image du Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	123.924	148.736	148.736
		Total des dépenses de la section 01.1	19.112.231	19.154.358	22.664.697
		Section 01.2 Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux			
11.300 (11.00)	02.50	Opérations de maintien de la paix et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et des organisations internationales: dépenses de personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	209.426	223.104	44.440
12.300 (35.40)	02.50	Opérations de maintien de la paix et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	53.297	53.297
35.030 (35.40)	Divers codes	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales autres que l'Union européenne et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.880.961	3.159.333	3.427.315
		Détail:			
		1) Organisation des Nations Unies (O.N.U.)	704.774		
		2) Organisation du Traité Atlantique Nord (O.T.A.N.)	83.436		
		3) Organisation pour la coopération et le développement économique (O.C.D.E.), y compris l'agence internationale pour l'énergie	233.623		
		4) Conseil de l'Europe, y compris le fonds européen pour la jeunesse	302.479		
		5) Union de l'Europe occidentale (U.E.O.)	99.715		
		6) Union économique BENELUX	140.048		
		7) Bureau international du travail (B.I.T.) ...	147.800		
		8) Organisation Mondiale des Douanes (OMD)	17.941		
		9) Organisation mondiale pour le commerce (OMC)	222.905		
		10) Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	10.484		
		11) Conférence de La Haye de droit international privé	9.508		
		12) Cour permanente d'arbitrage à La Haye	1.171		
		13) Bureau international pour la publication du tarif douanier (loi du 5.7.1924)	5.385		
		14) Organisation maritime internationale	77.852		
		15) Organisation sur la sécurité et la coopéra-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		tion en Europe (O.S.C.E.) 1.230.617			
		16) Conférence de Schengen/C-SIS 22.434			
		17) Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges est-ouest (COCOM) 1.183			
		18) Tribunal international sur l'ex-Yougoslavie 59.979			
		19) Tribunal international sur le Rwanda 53.775			
		21) Frais bancaires 2.206			
		Total 3.427.315			
35.031 (35.40)	01.43 03.10 06.36	Subventions à des institutions et organisations internationales autres que l'Union européenne; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	323.005	696.340	900.000
		Détail:			
		A - Subventions à des institutions et organisations internationales			
		1) Centre des droits de l'homme des Nations Unies 25.000			
		2) Actions d'appui au processus démocratique et à la promotion des droits de l'homme 192.000			
		3) Fonds des Nations Unies de contributions volontaires aux victimes de la torture 12.500			
		4) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) 2.500			
		B - Subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité			
		1) Promotion des droits de l'homme 371.840			
		2) Action dans le cadre du Conseil de l'Europe 150.000			
		3) Action dans le secteur désarmement et de la non-poliférration 83.660			
		C - Actions au titre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est 62.500			
		Total 900.000			
35.032 (35.40)	02.50	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.790.124	658.845	1.780.000
		Détail:			
		1) Force intérimaire des Nations Unies engagée au Liban (F.I.N.U.L.) 145.038			
		2) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (F.N.U.O.D.) 13.842			
		3) Mission de vérification des Nations Unies en Angola (U.N.A.V.E.M.) 5.231			
		4) Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental (MINURSO) 30.099			
		6) Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) 47.364			
		7) Mission d'observation des Nations Unies en Iraq et au Koweit (MONUIK) 14.572			
		10) Mission d'observation des Nations Unies en Georgie (MONUG) 6.208			
		11) Mission d'observation des Nations Unies au			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Tadjikistan (MONUT) 17.625			
		12) Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) 361.597			
		13) Administration transitoire des Nations Unies au Timor Oriental (UNTAET) 519.844			
		14) Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA) 3.370			
		15) Mission de l'ONU en R.D. du Congo (MONUC) .. 155.380			
		16) Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MO 375.528			
		17) Mission des Nations Unies en Ethiopie et en Erythrée (MINUEE) 84.302			
		Total 1.780.000			
35.033 (35.40)	02.50	Contributions volontaires à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. (Crédit non limitatif)	44.621	44.621	44.621
35.034 (35.40)	02.50	Opérations du maintien de la paix et missions d'observations et de soutien organisés par des organisations internationales: dépenses administratives et opérationnelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	155.001	-	-
35.060 (35.00)	01.54	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	318.443	50.000	448.000
		Détail:			
		1) Fondation Asie-Europe 248.000			
		2) Actions internationales dans le domaine de la diplomatie préventive 200.000			
		Total 448.000			
		Total des dépenses de la section 01.2	6.721.581	4.885.540	6.697.673
		Section 01.3			
		Relations internationales.- Relations économiques internationales et autres actions			
35.040 (35.50)	01.52 01.53 01.54	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats Indépendants de l'Ex-Union soviétique; subventions et dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.098.617	3.098.669	3.098.669
		Total des dépenses de la section 01.3	3.098.617	3.098.669	3.098.669

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 01.4			
		Relations extérieures.- Promotion du commerce extérieur			
11.130 (11.12)	11.10	Comité pour la promotion des exportations luxembourgeoises: indemnités pour services extraordinaires	2.112	2.211	2.211
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.211			
11.131 (11.12)	11.10	Comité pour l'octroi de crédits d'Etat à Etat: indemnités pour services extraordinaires	1.487	1.487	1.487
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.487			
12.140 (12.16)	11.10	Promotion du commerce extérieur: frais de publicité, d'exposition et de commercialisation dans l'intérêt des exportations luxembourgeoises; activités des missions diplomatiques et consulaires dans le même but; élaboration de matériel promotionnel sous forme de brochures, films, bandes vidéo, etc	376.961	406.546	396.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants ..... 56.546 *2) Campagnes publicitaires* ..... 105.000 *9) Divers* ..... 234.454 *Total* 396.000			
12.141 (12.30)	01.42	Promotion de l'image de marque du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.250.000	1.000.000
12.300 (12.16)	11.00	Promotion du commerce extérieur.- Bureaux de représentation à l'étranger	89.041	99.157	107.000
31.030 (31.12)	11.10	Aides financières aux entreprises privées exportatrices, destinées à faciliter l'exportation de biens et de services d'origine luxembourgeoise: bonifications d'intérêt sur des crédits à l'exportation à moyen et à long terme; autres dépenses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	49.579	49.579
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: participation aux frais d'entreprises privées pour la promotion d'exportations .	118.989	173.525	198.315
33.001 (33.00)	11.10	Mesures et interventions destinées à faciliter l'expansion commerciale à l'étranger: subsides à des organismes luxembourgeois et étrangers	136.341	142.476	152.000
33.002 (33.00)	11.10	Contribution de l'Etat pour l'organisation du partenariat "Luxembourg - Grande Région - Asie" par la Chambre de Commerce	371.840	-	-
		Total des dépenses de la section 01.4	1.096.771	2.124.981	1.906.592

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 01.5			
		Direction de la Défense			
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	744	6.000	6.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.000			
11.300 (11.00)	02.00	Participants aux missions de maintien de la paix non membres de l'armée: rémunérations et indemnités spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	96.478	46.813	77.349
12.000 (12.15)	02.00 02.10 03.20	Indemnités pour services de tiers	8.173	11.500	11.500
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 11.500			
12.012 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	235.096	48.105	48.105
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.129	4.532	4.000
		Détail:			
		1) Assurances 700			
		2) Carburants et lubrifiants 2.500			
		3) Réparation et entretien 800			
		Total 4.000			
12.040 (12.12)	02.00	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	2.684	2.479	2.750
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 2.750			
12.080 (12.11)	02.00	Bâtiments: exploitation et entretien	-	1.000	1.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.500			
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	17.935	24.789	24.500
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	30.035	-	-
12.302 (12.30)	02.00	Prestations spéciales à fournir par l'armée pour compte de tiers	24.535	-	-
12.305	02.00	Frais en relation avec l'organisation du IX Symposium			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		OTAN sur la codification	-	37.500	-
12.306 (12.30)	02.00	Frais de mise sur pied du corps civil volontaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	500.000	500.000
24.000 (24.10)	02.10	Location de lots de chasse et de terrains. (Sans distinction d'exercice)	16.012	16.064	16.500
33.010 (33.00)	02.00	Subsides aux organisations d'anciens combattants et assimilés, de mutilés de guerre et d'anciens officiers et sous-officiers de réserve ainsi qu'aux organisations civiles propageant les idées de l'alliance atlantique ou promouvant la sécurité intérieure	11.155	10.000	10.000
33.011 (33.00)	02.00	Subside à allouer au Musée de l'Armée	2.479	2.479	2.479
33.012 (33.00)	02.00	Subside en vue de l'octroi de bourses anniversaire par l'association "Luxembourg-Corée"	-	10.000	-
34.040 (34.40)	02.00	Paiements à faire en exécution de l'article VIII de la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, signée le 19.6.1951 et approuvée par la loi du 26.1.1954; dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	136.019	15.000	40.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.432	-	-
35.031 (35.40)	02.00	Part contributive aux frais des quartiers généraux de l'O.T.A.N. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	460.020	495.787	495.787
35.032 (35.40)	02.00	Participation aux dépenses administratives résultant de l'exécution de l'accord d'aide pour la défense mutuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	248	248
35.033 (35.40)	02.00	Participation du Luxembourg aux frais des quartiers généraux de l'Eurocorps. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	44.612	158.544	120.000
35.034 (12.30)	02.00	Contributions du Luxembourg aux activités du "Partenariat pour la Paix" et à la coopération militaire dans le cadre du "Pacte de stabilité". (Crédit non limitatif)	-	-	25.000
35.035 (12.30)	02.10	Contributions du Luxembourg aux opérations de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	71.840	71.840
35.036 (12.30)	02.10	Contributions du Luxembourg aux frais de camps militaires	-	-	1.239.468
37.010 (37.20)	02.00	Remboursement de l'ajustement fiscal dû aux termes de l'article 42 de la réglementation du régime des pensions des organisations coordonnées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	586.197	297.472	305.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	15.971	3.446	-
		Total des dépenses de la section 01.5	1.696.706	1.763.598	3.002.026
		Section 01.6			
		Défense nationale			
11.000 (11.00)	02.10	Traitements des fonctionnaires	16.305.099	17.168.729	19.375.324
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 15.820.399			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.060.567			
		3) Charges sociales patronales 1.046.529			
		4) Allocations de repas 447.829			
		Total 19.375.324			
11.010 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	726.649	737.018	868.952
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 741.506			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.472			
		3) Charges sociales patronales 98.769			
		4) Allocations de repas 27.205			
		Total 868.952			
11.020 (11.00)	02.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	919.022	918.079	1.162.166
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 972.904			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 52.657			
		3) Charges sociales patronales 136.605			
		Total 1.162.166			
11.040 (11.00)	02.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.070 (11.00)	02.10	Rémunérations des volontaires. (Crédit non limitatif)	11.078.354	12.947.239	13.422.697
		Détail:			
		1) Rémunérations et mesures sociales 9.537.158			
		2) Primes de démobilisation, de rengagement et extraordinaires 1.112.406			
		3) Indemnités pour les volontaires dans le cadre du maintien de la paix 538.704			
		4) Indemnités pour sélections 16.149			
		5) Cotisations sociales 2.218.280			
		Total 13.422.697			
11.080 (11.31)	02.10	Frais médicaux divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.110	10.000	47.000
11.081 (11.20)	02.10	Accidents de service de toute nature: dommages-intérêts; remboursement à l'office des assurances sociales des frais avancés pour la réparation des accidents de service ou de maladies provoquées par le service militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	12.000
11.090 (11.12)	02.10	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	269.668	294.309	323.000
11.100 (11.40)	02.10	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	115.226	120.000	120.000
11.110 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	74	74	185
11.120 (11.12)	02.10	Gratifications pour croix de service et chevrons. (Crédit non limitatif)	14.995	16.882	21.000
11.130 (11.12)	02.10	Indemnités pour services extraordinaires	16.212	21.320	21.300
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 21.300			
11.131 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	16.406	21.170	24.000
11.140 (11.40)	02.10	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	46.335	55.627	55.600
11.141 (11.40)	02.10	Frais d'alimentation	675.350	826.427	830.000
11.150 (11.10)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	60.177	2.479	65.000
11.300 (11.10)	02.10	Indemnités spéciales allouées aux membres de l'armée engagés dans des missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	140.000	140.000
12.000	02.10	Indemnités pour services de tiers	100.800	85.433	79.674

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.15)		*Détail:*			
		4) Prestations individuelles 79.674			
12.010 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	72.586	174.160	200.000
12.012 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	175.000	175.000
12.020 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif)	149.561	148.984	174.400
		Détail:			
		1) Assurances 174.400			
12.021 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	200.889	225.677	215.000
		Détail:			
		2) Carburants et combustibles 215.000			
12.022 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice)	928.659	1.014.232	1.389.000
		Détail:			
		3) Réparation et entretien 1.389.000			
12.040 (12.12)	02.10	Frais de bureau	82.922	81.000	85.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 49.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 17.000			
		4) Matériel photographique 10.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 7.000			
		9) Divers 2.000			
		Total 85.000			
12.050 (12.12)	02.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	115.479	110.000	120.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 5.000			
		2) Frais téléphoniques 115.000			
		Total 120.000			
12.080 (12.11)	02.10	Bâtiments: exploitation et entretien	687.586	574.000	675.000
		Détail:			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes 252.000			
		3) Chauffage 261.000			
		4) Réparation et entretien 75.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Evacuation de déchêts toxiques 87.000			
		Total 675.000			
12.090 (12.21)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	88.299	88.324	88.305
		Détail:			
		1) Loyers 88.305			
12.100 (12.11)	02.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	494.584	494.597	494.592
		Détail:			
		1) Loyers 494.592			
12.140 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.479	452.058	450.000
12.160 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel médical et pharmaceutique. (Sans distinction d'exercice)	173.745	112.048	116.000
12.180 (12.30)	02.10	Acquisition de matériel didactique. (Sans distinction d'exercice)	68.166	22.309	9.800
		Détail:			
		1) Matériel didactique 8.000			
		2) Cartes topographiques 1.800			
		Total 9.800			
12.190 (12.30)	02.10	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	545.940	568.618	660.000
12.191 (12.30)	02.10	Frais occasionnés par la formation pratique complémentaire à l'instruction préparatoire au permis de conduire militaire	10.263	10.412	10.412
12.200 (12.30)	02.10	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif)	9.883	9.990	10.500
12.300 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	949.683	1.122.511	976.000
		Détail:			
		1) Acquisition et renouvellement de l'équipement et de l'habillement 751.000			
		2) Articles pour les ateliers de tailleur et de coordonnier 16.000			
		3) Effets d'habillement pour cadre en activité			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(contre remboursement) 30.000			
		4) Matériel et vêtements de sport 58.000			
		5) Lavage, nettoyage et désinfection 40.000			
		6) Matériel individuel de protection N.B.C. ... 81.000			
		Total 976.000			
12.301 (12.30)	02.00	Frais en relation avec la mise en oeuvre d'accords sur la maîtrise d'armement en Europe; frais en relation avec le traité "Open Skies"; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	20.752	12.395	36.000
12.302 (12.30)	02.00	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix": dépenses diverses	15.243	24.789	25.000
12.303 (12.30)	02.10	Frais de participation aux opérations de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.264.308	300.000	300.000
12.304 (12.30)	02.00	Prestations dans l'intérêt de l'entreposage et de la maintenance de matériel. (Crédit non limitatif)	652.152	667.500	706.000
12.310 (12.30)	02.10	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs	22.529	37.000	50.000
12.320 (12.30)	02.10	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses	37.123	27.576	45.000
12.330 (12.30)	02.10	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	846	2.479	1.250
12.340 (12.30)	02.10	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	225.168	230.340	264.000
12.350 (12.30)	02.10	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	457.412	666.931	750.000
12.351 (12.30)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers. (Sans distinction d'exercice)	124.088	350.868	200.000
12.352 (12.30)	02.10	Frais de transport à l'occasion d'exercices à l'étranger; frais de transport pour matériel et personnel militaire. (Sans distinction d'exercice)	83.012	297.472	250.000
12.353 (12.30)	02.10	Frais en relation avec l'utilisation de terrains d'exercice à l'étranger	6.157	39.118	39.000
12.360	02.10	Matériel et fournitures de casernement, entretien et ré-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		paration	298.188	279.495	305.000
12.370 (12.30)	02.10	Musique militaire: acquisition d'accessoires de musique; réparation d'instruments et d'accessoires de musique; acquisition de matériel et de papier de musique	15.297	15.865	16.000
12.380 (12.30)	02.10	Education et loisirs	16.776	22.331	22.000
12.390 (35.00)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	-	267.245	272.000
35.030 (35.40)	02.00	Contributions à des institutions internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	7.362	7.362
		Restants d'exercices antérieurs			
11.610 (11.12)	02.10	Indemnités pour pertes de caisse	-	38	-
11.631 (11.12)	02.10	Indemnités de permanence à domicile	-	-	1.170
11.650 (11.12)	02.10	Indemnités pour heures supplémentaires	-	1.474	5.886
12.510 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	12.400
12.512 (12.13)	02.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	1.010
12.522 (12.14)	02.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs; divers .	220.450	86.355	28.850
12.540 (12.12)	02.10	Frais de bureau	-	915	-
12.800 (12.30)	02.10	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage des divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	-	52.036	-
12.851 (12.14)	02.10	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	-	47.100	-
12.890 (12.50)	02.10	Frais de surveillance des installations militaires	-	22.310	-
12.891 (74.22)	02.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions	104.682	10.597	-
		Total des dépenses de la section 01.6	38.508.384	42.230.692	45.755.035

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 01.7			
		Coopération au développement et action humanitaire			
12.012 (12.13)	01.53	Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	-	-	545.000
12.140 (12.16)	01.53	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant les problèmes de la coopération au développement	418.569	545.366	600.000
12.190 (12.30)	01.53	Actions de formation, d'études et de recherche	278.038	409.024	450.000
12.300 (12.30)	01.53	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	431.613	545.366	615.000
33.010 (33.00)	01.54	Subsides à des organisations non gouvernementales et autres mesures destinées à promouvoir la coopération au développement	103.882	148.736	198.500
33.011 (33.00)	01.54	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux problèmes des pays en voie de développement. (Sans distinction d'exercice)	533.956	818.049	818.000
35.000 (35.10)	01.53	Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.042.285	6.470.021	6.600.000
35.030 (35.40)	01.53 05.10 06.36	Coopération au développement: contribution à des programmes d'assistance économique et technique d'institutions internationales autres que l'Union Européenne. (Sans distinction d'exercice)	2.139.321	2.362.425	2.850.000
		Détail:			
		A - Participation à des programmes d'assistance des Nations Unies (aide multilatérale)			
		1) Fonds des Nations Unies pour le développement industriel 80.000			
		2) Agence internationale pour l'énergie atomique 44.621			
		B - Banque mondiale			
		1) Accord relatif au fonds pour l'onchocercose 123.947			
		2) Programme africain de lutte contre l'onchocercose 191.987			
		C - Organisation Mondiale de la Santé			
		1) Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.) 645.000			
		2) Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent 545.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Département pour les médicaments essentiels 86.762			
		4) Département de la sécurité sanguine et de technologie clinique (HTP) 272.683			
		5) Programme de lutte contre la tuberculose 275.000			
		6) Département pour les vaccins et autres produits biologiques 285.000			
		7) Roll Back Malaria 300.000			
		Total 2.850.000			
35.031 (35.40)	01.53	Coopération au développement: contributions aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.065.702	4.933.329	5.825.000
		Détail:			
		1) Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) 899.853			
		2) Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) 99.157			
		3) Programme des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) . 545.366			
		4) Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) 594.944			
		6) Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 594.944			
		7) ONUSIDA 620.000			
		8) Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) 739.290			
		9) Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) 74.368			
		10) UNRWA 689.711			
		11) Centre des Nations Unies pour les établissement humains (CNUEH) 49.579			
		12) Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) 74.368			
		13) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) 247.894			
		14) Organisation internationale des migrations (OIM) 123.947			
		15) Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 422.000			
		16) Fonds d'équipements des Nations Unies 49.579			
		Total 5.825.000			
35.060 (35.00)	01.52 01.53 01.54	Subsides au titre de l'aide d'urgence et d'actions de réhabilitation, aides à des populations victimes de catastrophes de la nature. (Crédit non limitatif)	11.155.209	12.394.676	14.130.000
35.061 (35.00)	01.53	Aide alimentaire à des pays en voie de développement; contributions diverses dans ce but. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.610.087	1.983.148	2.100.000
35.090 (35.40)	01.52	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif)	4.397	24.789	10.000
93.000 (93.00)	01.52	Alimentation du fonds de la coopération au développement. (Crédit non limitatif)	83.626.819	74.000.000	83.335.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 01.7	108.409.878	104.634.929	118.076.500
		Section 01.8			
		Commission et office des licences			
11.010 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	38.116	37.483	40.636
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 37.622			
		3) Charges sociales patronales 1.618			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 40.636			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	6.233	6.000	6.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.400			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.600			
		Total 6.000			
		Total des dépenses de la section 01.8	44.349	43.483	46.636
		Total des dépenses du département 01	180.331.754	180.729.799	204.401.472

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération et de la Défense

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Dépenses non ventilées	44.806.065	47.946.237	53.537.460
12	Salaires et charges sociales	16.605.391	20.374.935	22.428.319
24	Achat de biens non durables et de services			
31	Dotation de terres et paiements courants pour	16.012	16.064	16.500
	l'utilisation d'actifs incorporel	118.989	223.104	247.894
33	Subventions d'exploitatior	1.181.740	1.154.050	1.203.289
34	Transferts de revenus aux ménages	136.019	15.000	40.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	33.254.522	36.702.937	43.288.010
37	Impôts directs et cotisations versées aux administrations de sécurité sociale	586.197	297.472	305.000
74	Transferts en capital à l'étranger			
93	Dotations de fonds de réserve	83.626.819	74.000.000	83.335.000
Total		180.331.754	180.729.799	204.401.472

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		02 ET 03 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
		Section 02.0			
		Culture: dépenses générales			
11.020 (11.00)	08.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	5.651	4.978	5.807
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 5.807			
11.130 (11.12)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services extraordinaires	1.238	3.245	1.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence 300			
		5) Prestations individuelles 1.200			
		Total 1.500			
11.131 (11.12)	08.50	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	1.413	2.231	4.774
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission des Bâtiments religieux 1.600			
		b) Commission des Orgues 124			
		c) Conseil National du Livre 1.190			
		d) Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste professionnel indépendant 1.860			
		Total 4.774			
11.134 (11.12)	08.00	Mesures en faveur de l'enseignement musical: indemnités pour services extraordinaires	30.288	34.656	-
11.136 (11.12)	08.00	Conseil National du Livre: indemnités pour services extraordinaires	136	2.479	-
11.138 (11.12)	08.00	Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste indépendant: indemnités pour services extraordinaires	-	2.100	-
11.139 (11.12)	08.00	Enseignement musical: formation continue des enseignants: indemnités pour services extraordinaires	-	100	-
12.000 (12.15)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: indemnités pour services de tiers	-	793	800
12.001 (12.15)	08.00	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	205.936	235.325	235.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.002 (12.15)	08.00	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	-	8.000	4.582
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission des Bâtiments religieux 372			
		b) Commission des Orgues 620			
		c) Conseil National du Livre 1.190			
		d) Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste professionnel indépendant 1.600			
		e) Jury international de danse 800			
		Total 4.582			
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	11.845	32.380	28.750
12.011 (12.13)	08.50	Commissions diverses: frais de route et de séjour, frais de déménagement	639	2.516	2.460
		Détail:			
		a) Commission des Bâtiments religieux 410			
		b) Commission des Orgues 410			
		c) Conseil National du Livre 410			
		d) Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste professionnel indépendant 410			
		e) Jury international de danse 410			
		f) Commission nationale pour la coopération avec l'UNESCO 410			
		Total 2.460			
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	152.511	96.678	200.000
12.020 (12.14)	08.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	15.692	13.634	31.000
		Détail:			
		1) Assurances 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants 7.500			
		3) Réparation et entretien 20.000			
		9) Divers 1.000			
		Total 31.000			
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	11.210	10.153	10.000
12.041 (12.12)	08.20	Bibliobus et bibliothèques régionales: alimentation, reliures et frais divers	78.576	94.200	100.000
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 4.167			
		6) Documentation et bibliothèque 95.833			
		Total 100.000			
12.042 (12.12)	01.40	Echanges transfrontaliers avec les régions de Sarre, Lorraine, Rhénanie-Palatinat, Ostbelgien, Province de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Luxembourg	22.416	84.284	85.000
12.043 (12.12)	08.20	Centre de documentation, de recherches et d'études: alimentation, reliures et frais divers	651	3.719	3.750
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	2.254	1.295	2.000
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 1.510			
		3) Luxpac 65			
		9) Divers 425			
		Total 2.000			
12.070 (12.12)	08.00	Location et entretien des équipements informatiques	20.668	11.155	11.800
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 8.850			
		9) Divers 2.950			
		Total 11.800			
12.080 (12.11)	08.00	Bâtiments: exploitation et entretien	25.518	21.071	26.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.750			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 5.250			
		3) Chauffage 15.500			
		5) Assurances 2.500			
		9) Divers 1.000			
		Total 26.000			
12.100 (12.11)	08.00	Location de logements pour des étudiants et chercheurs dans le cadre des accords bilatéraux	121.220	121.220	121.220
		Détail:			
		1) Loyers 121.220			
12.101 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	51.982	56.520	56.520
12.120 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	356.878	310.375	420.000
12.130 (12.16)	08.00	Frais de publication	-	66.932	87.500
12.140 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	55.345	39.663	20.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 13.333			
		2) Campagnes publicitaires 5.556			
		3) Foires 1.111			
		Total 20.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.141 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses .	24.647	24.789	26.000
12.142 (12.16)	08.00	Participation aux expositions organisées par les Foires Internationales de Luxembourg	-	4.958	-
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	14.533	135.102	77.050
12.300 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	-	-	8.700
12.301 (12.30)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: dépenses de fonctionnement	2.599	17.353	15.000
12.302 (12.30)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: dépenses de fonctionnement	169	5.500	5.000
12.303 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché: frais divers	169.580	400.000	390.000
12.304 (12.30)	08.20	Participation du Gouvernement aux frais résultant du séjour de l'European Union Youth Orchestra au Luxembourg .	-	74.368	-
12.305 (12.30)	08.00	Harmonisation des statistiques culturelles des Etats membres de l'Union européenne. (Sans distinction d'exercice)	122.842	99.157	99.157
12.310 (12.30)	08.20	Observatoire national de la musique	-	37.184	-
12.311 (12.30)	08.00	Frais d'assurances des divers départements du Ministère. (Crédit non limitatif)	-	124	124
12.312 (12.30)	08.10	Promotion de la création culturelle	-	12.395	12.500
33.000 (33.00)	08.20 06.34	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	1.949.012	2.500.000	2.320.000
33.001 (33.00)	04.00	Participation financière à l'organisation du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo	-	-	100.000
33.002 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'orchestre philharmonique du Luxembourg. (Crédit non limitatif)	7.532.746	7.643.728	8.067.847
33.003 (33.00)	01.40 08.20	Participation aux frais de l'animation culturelle auprès des ambassades et consulats du Luxembourg à l'étranger	-	12.395	12.395
33.004 (33.00)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif)	2.354.988	2.405.000	2.739.150
33.005 (33.00)	13.90	Participation au financement des activités du Théâtre national du Luxembourg	-	-	1.000.000
33.006 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	1.276.069	1.650.862	2.029.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.007 (33.00)	08.20	Participation luxembourgeoise aux villes européennes de la culture	22.310	74.368	74.500
33.008 (33.00)	08.00	Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe: frais divers	-	-	124.000
33.010 (33.00)	08.10 08.20	Subsides pour activités culturelles (littéraires, artistiques, scientifiques, musicales et autres)	945.897	1.003.968	1.013.000
33.011 (33.00)	01.40 08.00	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché: bourses d'études, subsides	426.573	388.573	390.000
33.014 (33.00)	08.40	Aide à la presse culturelle: participation aux frais des éditeurs	94.819	94.819	108.900
33.015 (33.00)	04.00	Commission nationale pour la coopération avec l'U.N.E.S.C.O.: congrès, colloques, semaines d'études, voyages d'études, conférences scientifiques, culturelles, pédagogiques et artistiques et autres manifestations: subsides	-	3.223	3.200
33.016 (33.00)	08.10	Soutien à la production littéraire: subsides	48.984	49.579	51.800
33.017 (33.00)	08.00	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	105.974	111.552	190.726
33.019 (33.00)	08.20	Participation de l'Etat à l'organisation de la célébration de l'an 2000 et du 3e millénaire. (Sans distinction d'exercice)	2.750.125	322.263	-
33.020 (33.00)	08.10 08.20	Soutien à la production littéraire: participation aux frais de manifestations littéraires (salons du livre, foires, journées littéraires)	160.179	233.144	243.600
33.021 (33.00)	08.00	Dotation du Fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.465	24.789	24.789
33.022 (33.00)	08.20	Participation au financement de l'agenda culturel national	-	148.736	149.000
33.023 (33.00)	08.00	Fête européenne de la musique	-	-	36.000
33.024 (33.00)	08.00	Participation de l'Etat au financement de la billetterie nationale. (Crédit non limitatif)	-	-	25.000
33.025 (33.00)	08.00 08.20	Dotation à l'organisme chargé de la gestion du futur Centre culturel de rencontre Neumünster	-	250.000	405.800
33.026 (33.00)	08.00	Dotation à l'organisme chargé de la préfiguration et de la gestion de la future "Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte"	-	50.000	152.175
33.027 (33.00)	08.00	Subsides au profit de l'association "Mission d'impulsion 2000"	-	-	143.598
34.060 (34.40)	08.10	Bourses dans l'intérêt de la création artistique	39.043	161.131	160.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.061 (34.41)	08.10	Bourses en faveur de jeunes musiciens effectuant un stage temporaire à l'orchestre philharmonique du Luxembourg	-	123.947	124.000
34.070 (34.50)	08.10	Centre de rencontre et d'animation culturelle: subsides aux artistes	5.672	-	-
34.071 (34.50)	08.00	Bourses en faveur d'élèves et d'étudiants poursuivant des études spéciales dans le domaine culturel	16.039	-	25.000
35.030 (35.40)	04.00	Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	230.705	235.499	250.000
35.060 (35.00)	08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.300	19.460	19.460
43.000 (43.22)	08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des communes	62.366	116.312	116.000
43.001 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de production et de co-production des théâtres municipaux de la ville de Luxembourg	272.683	272.683	272.700
43.002 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville de Luxembourg	123.947	123.947	124.000
43.003 (43.22)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion du théâtre de la ville d'Esch-sur-Alzette	272.683	272.683	272.700
43.004 (43.22)	08.20	Participation de l'Etat aux frais de gestion du conservatoire de la ville d'Esch-sur-Alzette	99.157	99.157	99.200
43.006 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat aux indemnisations prévues dans la loi sur le congé culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	12.174	12.395	13.500
43.008 (43.22)	08.00	Participation dans le financement de l'enseignement musical	5.034.222	5.596.000	-
		Note: *Ce crédit est transféré à la section 02.8.*			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.590 (11.12)	01.42	Indemnités de poste et de logement du personnel à l'étranger	-	5.697	-
11.634 (11.12)	08.00	Mesures en faveur de l'enseignement musical: indemnités pour services extraordinaires	2.529	-	-
11.638 (11.12)	08.00	Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste indépendant: indemnités pour services extraordinaires	-	2.083	-
12.502 (12.15)	08.00	Commission consultative prévue à l'article 14 de la loi du 30 juillet 1999 concernant le statut de l'artiste indépendant: indemnités pour services de tiers	-	4.165	-
12.510 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	323	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.601 (12.11)	08.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	1.847	-
12.620 (12.30)	08.00	Frais d'experts et d'études	-	-	67.650
		Détail:			
		1) Honoraires 67.650			
12.630 (12.16)	08.00	Frais de publication	-	23.548	-
12.640 (12.16)	08.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	3.337	-	-
12.641 (12.16)	08.20	Centres d'exposition et d'animation: dépenses diverses .	10.052	-	-
12.800 (12.30)	08.20	Animation socio-culturelle: dépenses diverses	372	302	125.841
12.803 (12.30)	01.40 08.00	Relations culturelles avec les pays partenaires ou non d'un accord culturel bilatéral conclu avec le Grand-Duché: frais divers	1.750	2.108	45.861
33.500 (33.00)	06.34 08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	85.895	57.512	99.260
33.502 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'orchestre philharmonique du Luxembourg	-	-	619.734
33.506 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean"	102.479	-	-
35.520 (35.30)	08.00	Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne: dépenses dans l'intérêt du financement de manifestations culturelles	27.255	-	-
43.500 (43.22)	08.20	Animation socio-culturelle: conventions avec des communes	-	4.718	-
43.508 (43.22)	08.00	Participation dans le financement de l'enseignement musical	-	201.369	-
		Total des dépenses de la section 02.0	25.597.238	26.374.517	23.931.880
		Section 02.1			
		Service des sites et monuments nationaux			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	518.069	514.666	556.689
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 528.391			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 19.927			
		4) Allocations de repas 8.371			
		Total 556.689			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	212.894	213.402	232.626
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 200.745			
		3) Charges sociales patronales 26.300			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 232.626			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.102	6.969	7.448
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 7.448			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	35.421	37.090	38.217
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 31.781			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.944			
		3) Charges sociales patronales 4.492			
		Total 38.217			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	558	570	558
12.010 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	17.572	20.848	21.000
12.020 (12.14)	08.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.985	6.088	6.700
		Détail:			
		1) Assurances 1.100			
		2) Carburants et lubrifiants 4.000			
		3) Réparation et entretien 1.600			
		Total 6.700			
12.040 (12.12)	08.10	Frais de bureau	13.926	13.200	14.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 10.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.400			
		6) Documentation et bibliothèque 1.600			
		Total 14.000			
12.050 (12.12)	08.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	8.122	7.437	8.650

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux 2.883			
		2) Frais téléphoniques 5.767			
		Total 8.650			
12.070 (12.12)	08.10	Location et entretien des équipements informatiques	4.208	9.420	7.500
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 7.500			
12.080 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	164.321	173.000	173.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.190			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 86.500			
		3) Chauffage 51.900			
		4) Réparations et entretien 29.410			
		Total 173.000			
12.081 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de la crypte archéologique du Bock et de l'itinéraire culturel "Wenzel"	14.799	19.831	19.840
12.082 (12.11)	08.10	Frais d'entretien de l'itinéraire culturel Vauban	-	-	24.789
		Détail:			
		4) Réparations et entretien 24.789			
12.130 (12.16)	08.10	Frais de publication	18.848	37.185	25.000
12.140 (12.16)	08.10	Patrimoine architectural rural et industriel: réalisation de dépliants et de brochures: dépenses diverses ...	11.783	12.395	12.395
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 12.395			
12.141 (12.16)	08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.434	12.395	12.400
12.170 (12.30)	08.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.896	1.487	1.600
12.300 (12.30)	08.10	Frais de fonctionnement des ateliers de restauration ...	1.720	4.958	5.000
12.310 (12.30)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: dépenses diverses	42.807	45.860	45.860
12.320 (12.30)	08.10	Entretien des sites et monuments nationaux classés appartenant à l'Etat	25.727	54.537	54.540
33.010 (33.00)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		but lucratif	88.473	40.407	40.410
34.070 (34.50)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides à des particuliers	1.081.290	991.574	991.600
		Détail:			
		1) Entretien ordinaire des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique . 50.000			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques 910.000			
		3) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur des secteurs protégés de la ville de Luxembourg 20.000			
		4) Projets dans le cadre de la campagne "Eist Duerf soll liewen" 11.600			
		Total 991.600			
43.000 (43.22)	08.10	Conservation, restauration et mise en valeur des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique: subsides aux communes et aux syndicats de communes	434.487	632.128	632.130
		Détail:			
		1) Entretien ordinaire des sites et monuments nationaux ainsi que du mobilier historique . 40.000			
		2) Travaux extraordinaires pour la mise en valeur d'ensembles et d'immeubles historiques ou typiques 550.000			
		3) Projets de démonstration dans le cadre de la campagne européenne "Eist Duerf soll liewen": subsides extraordinaires aux villages pilotes 42.130			
		Total 632.130			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	08.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.826	-	-
12.580 (12.11)	08.10	Bâtiments: exploitation et entretien	-	37.615	-
		Total des dépenses de la section 02.1	2.725.268	2.893.062	2.931.952
		Section 02.2			
		Musée national d'histoire et d'art			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	2.204.921	2.326.416	2.468.602
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.256.326			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 60.769			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales ..... 94.307 *4) Allocations de repas* ..... 57.200 *Total* 2.468.602			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	287.576	298.644	342.223
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 290.977 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 1.508 *3) Charges sociales patronales* ..... 39.972 *4) Allocations de repas* ..... 9.766 *Total* 342.223			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	179.225	79.646	85.123
		Détail: *B - Etudiants* *1) Rémunérations de base* 85.123			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	268.189	238.036	269.040
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 224.461 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 12.955 *3) Charges sociales patronales* ..... 31.624 *Total* 269.040			
11.040 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	2.803	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base* 100			
12.220 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	110.110	123.947	124.000
12.221 (12.30)	08.10	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	991.214	1.056.053	1.075.000
12.250 (12.00)	08.10 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire et d'art. (Crédit non limitatif)	1.050.721	1.246.200	1.471.500
33.000 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino de Luxembourg"	409.024	867.627	913.050
		Restants d'exercices antérieurs			
33.500 (33.00)	08.10	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino de Luxembourg"	156.173	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 02.2	5.659.956	6.236.669	6.748.638
		Section 02.3			
		Bibliothèque nationale			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	1.474.854	1.495.619	1.550.791
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.455.964			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.110			
		3) Charges sociales patronales 59.629			
		4) Allocations de repas 32.088			
		Total 1.550.791			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	496.980	534.659	679.438
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 581.855			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 77.896			
		4) Allocations de repas 16.742			
		Total 679.438			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	59.449	9.956	12.768
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 12.768			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	166.992	186.031	202.090
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 169.733			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.602			
		3) Charges sociales patronales 23.755			
		Total 202.090			
11.040 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	9.551	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	08.20	Indemnités d'habillement	1.441	1.925	1.925
12.000 (12.15)	08.20	Indemnités pour services de tiers	744	3.471	5.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	360	720
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.074	2.281	2.200
		Détail:			
		1) Assurances 650			
		2) Carburants et lubrifiants 620			
		3) Réparation et entretien 820			
		9) Divers 110			
		Total 2.200			
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau	33.411	32.226	35.450
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 35.450			
12.041 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	780.819	780.865	900.000
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 93.845			
		6) Documentation et bibliothèque 806.155			
		Total 900.000			
12.042 (12.12)	08.20	Bibliothèque du gouvernement: frais d'alimentation et frais connexes	1.626	2.479	2.479
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 2.479			
12.043 (12.12)	08.20	Centre d'études et de documentation musicales: frais d'alimentation et frais connexes	3.129	12.395	12.395
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	33.344	37.185	37.500
		Détail:			
		1) Frais postaux 19.660			
		2) Frais téléphoniques 12.500			
		3) Luxpac 1.420			
		4) Télex et téléfax 1.570			
		5) Sémaphone 250			
		9) Divers 2.100			
		Total 37.500			
12.070 (12.12)	08.20	Entretien des équipements informatiques	348	7.437	7.500
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	84.874	86.763	90.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 19.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 46.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 25.000			
		Total 90.500			
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	241.382	242.000	242.000
		Détail:			
		1) Loyers 237.019			
		2) Charges locatives accessoires 4.981			
		Total 242.000			
12.120 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études	50.728	-	-
12.125 (12.30)	08.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	24.793	29.600
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	45.121	57.016	33.700
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	4.653	8.677	12.395
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 4.644			
		2) Campagnes publicitaires 1.625			
		3) Foires 3.126			
		4) Expositions 3.000			
		Total 12.395			
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions temporaires	5.358	8.677	8.000
		Détail:			
		4) Expositions 8.000			
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	8.597	8.057	10.500
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	704	26.649	17.000
12.220 (12.30)	08.20	Dépenses pour projets de recherche exécutés au titre I de la loi du 9 mars 1987	-	-	58.000
12.300 (12.30)	08.20	Exploitation d'ateliers de restauration, de conservation et de réparation; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	36.564	24.790	46.000
12.301 (12.30)	13.90	Projet "e-Bibliothèque nationale": dépenses diverses ...	-	-	303.000
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	2.962	2.975	3.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.541 (12.12)	08.20	Bibliothèque nationale: frais d'alimentation et frais connexes	1.116	-	-
12.600 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	22.613	-	-
		Total des dépenses de la section 02.3	3.569.434	3.597.386	4.304.551
		Section 02.4			
		Archives nationales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	756.805	678.229	741.385
		Détail:			
		1) Rémunération de base 699.706			
		3) Charges sociales patronales 26.332			
		4) Allocations de repas 15.347			
		Total 741.385			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	363.508	390.874	444.308
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 379.771			
		3) Charges sociales patronales 50.586			
		4) Allocations de repas 13.951			
		Total 444.308			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	45.705	996	3.192
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 3.192			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	107.936	55.161	60.122
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 50.626			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.429			
		3) Charges sociales patronales 7.067			
		Total 60.122			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	465	942	942
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	-	868	600

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 600			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	369	1.259	1.259
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.026	992	1.240
		Détail:			
		1) Assurances 155			
		2) Carburants et lubrifiants 517			
		3) Réparation et entretien 568			
		Total 1.240			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	23.527	17.400	22.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 15.500			
		Total 22.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	2.424	4.400	4.400
		Détail:			
		1) Frais postaux 4.400			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	74.538	74.400	80.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 55.000			
		3) Chauffage 20.000			
		Total 80.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	-	19.832	15.000
12.140 (12.16)	01.34	Organisation d'expositions; frais divers	2.420	2.479	2.000
12.190 (12.30)	01.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	6.200	22.310
12.300 (12.30)	01.34	Matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	18.893	33.032	33.000
		Détail:			
		1) Alimentation; matériel; outillage; frais de transport, d'aménagement et d'entretien, de conservation et de restauration; dépenses diverses 19.100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif 13.900			
		Total 33.000			
12.301 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation des bibliothèques	37.163	30.000	35.000
12.302 (12.30)	01.34	Opération de nettoyage du Fonds "Dommages de Guerre", attaqué par des mircroorganismes. (Sans distinction d'exercice)	-	198.315	90.000
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	963	1.500	1.500
		Total des dépenses de la section 02.4	1.435.742	1.516.879	1.558.258
		Section 02.5			
		Centre national de l'audiovisuel			
11.000 (11.00)	08.20	Traitements des fonctionnaires	59.025	58.431	64.265
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 59.189			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ... 1.088			
		3) Charges sociales patronales 2.592			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 64.265			
11.010 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	272.694	285.642	585.901
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 502.632			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.472			
		3) Charges sociales patronales 67.148			
		4) Allocations de repas 14.649			
		Total 585.901			
11.020 (11.00)	08.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	13.147	5.974	5.320
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 5.320			
11.030 (11.00)	08.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	25.583	25.328	31.126
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 25.553			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.914			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 3.659			
		Total 31.126			
11.130 (11.12)	08.20	Indemnités pour services extraordinaires	6.124	6.751	6.904
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 6.904			
12.000 (12.15)	08.20	Stages de formation et d'animation: indemnités pour services de tiers, dépenses diverses	13.800	13.386	13.368
12.010 (12.13)	08.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	8.662	7.189	9.500
12.011 (12.13)	08.20	Frais de déplacement et d'hébergement des maîtres de stage et des collaborateurs externes du CNA	1.148	2.610	3.200
12.020 (12.14)	08.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.652	3.718	5.185
		Détail:			
		1) Assurances 913			
		2) Carburants et lubrifiants 2.861			
		3) Réparation et entretien 1.411			
		Total 5.185			
12.030 (12.16)	08.20	Fourniture de vêtements de travail et de protection	364	372	800
12.040 (12.12)	08.20	Frais de bureau	4.638	6.842	7.150
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 5.264			
		3) Location et entretien des machines de bureau 965			
		5) Frais d'impression et de reliure 921			
		Total 7.150			
12.050 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	21.860	29.871	28.700
		Détail:			
		1) Frais postaux 16.400			
		2) Frais téléphoniques 9.000			
		4) Télex et téléfax 500			
		7) Réseau radio 300			
		9) Divers 2.500			
		Total 28.700			
12.060 (12.12)	08.20	Entretien des installations de télécommunications	248	248	250
12.080 (12.11)	08.20	Bâtiments: exploitation et entretien	24.600	25.707	26.792
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.650			
		2) Eau, électricité, taxes 16.900			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage ..... 3.842 *4) Réparations et entretien* ..... 1.800 *9) Divers* ..... 2.600 *Total* 26.792			
12.100 (12.11)	08.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	28.260	35.474	35.450
		Détail: *1) Loyers* ..... 32.896 *2) Charges locatives accessoires* ..... 2.554 *Total* 35.450			
12.130 (12.16)	08.20	Frais de publication, dépenses diverses	19.856	21.096	23.000
12.140 (12.16)	08.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	14.814	18.096	18.750
		Détail: *1) Brochures et dépliants* 18.750			
12.141 (12.16)	08.20	Organisation d'expositions photographiques	31.703	1.289	70.000
		Détail: *4) Expositions* 70.000			
12.142 (12.16)	08.20	Frais d'édition de documents audiovisuels, dépenses diverses	11.071	11.155	20.000
12.170 (12.30)	08.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	4.211	4.214	6.000
12.190 (12.30)	08.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	18.627	4.214	4.250
12.300 (12.30)	08.20	Matériel audiovisuel: frais d'acquisition, de restauration et dépenses connexes	41.059	45.860	45.860
12.310 (12.30)	08.20	Frais en rapport avec la nouvelle médiathèque, dépenses diverses	17.481	19.955	20.000
12.320 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine audiovisuel: frais de copiage et de restauration, dépenses diverses	39.863	43.274	60.000
12.321 (12.30)	08.20	Archivage du patrimoine de la CLT-UFA	249.278	108.070	179.340
12.330 (12.30)	08.20	Frais de productions audiovisuelles; indemnités aux collaborateurs; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	46.535	156.421	240.000
12.340 (12.30)	08.20	Acquisition de droits d'auteur; dépenses diverses	6.468	7.437	7.450
12.350	08.20	Service technique et technologique commun: frais de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		fonctionnement, d'entretien et de réparation, dépenses diverses	9.880	9.916	10.000
12.351 (12.30)	08.21	Aide à la recherche et à la création photographique; frais de fonctionnement de la commission internationale d'attribution des bourses, organisation d'expositions, dépenses diverses	8.887	8.626	8.626
12.352 (12.30)	08.20	Recherche documentaire et historique, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	34.516	1.240	1.240
12.353 (12.30)	08.20	Programme de distribution "Films made in Luxembourg": dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	53.229	73.129	73.130
12.354 (12.30)	08.20	Spectacle audiovisuel "Lichtjoren"; frais de production, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	261.787	-	-
12.355 (12.30)	08.20	Promotion audiovisuelle des activités culturelles et artistiques au Grand-Duché; frais de production, dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	25.000	25.000
12.356 (12.30)	08.20	Retrospective René Deltgen; frais de production, dépenses diverses	-	6.073	-
33.000 (33.00)	08.10	Exposition photographique "The Family of Man" à Clervaux: participation de l'Etat aux frais de gestion et d'animation de l'exposition. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	12.395	4.958	25.000
33.001 (33.00)	08.10	Promotion des oeuvres cinématographiques luxembourgeoises à l'étranger	49.079	49.579	49.579
34.070 (34.50)	08.10	Aide à la recherche et à la création photographique; subsides aux artistes	37.184	37.184	37.184
35.060 (35.00)	08.20	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.939	5.677	3.719
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	08.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	13.686	-	-
		Total des dépenses de la section 02.5	1.467.353	1.170.006	1.752.039
		Section 02.6			
		Musée national d'histoire naturelle			
11.000 (11.00)	08.10	Traitements des fonctionnaires	1.255.911	1.307.996	1.465.201
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.376.273			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération ..... 3.110 *3) Charges sociales patronales* ..... 53.730 *4) Allocations de repas* ..... 32.088 *Total* 1.465.201			
11.010 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	415.061	529.716	906.024
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 777.004 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 2.208 *3) Charges sociales patronales* ..... 103.792 *4) Allocations de repas* ..... 23.020 *Total* 906.024			
11.020 (11.00)	08.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	144.206	29.867	34.049
		Détail: *B - Etudiants* *1) Rémunérations de base* 34.049			
11.030 (11.00)	08.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	241.201	257.208	270.204
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 224.881 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 13.562 *3) Charges sociales patronales* ..... 31.761 *Total* 270.204			
11.100 (11.40)	08.10	Indemnités d'habillement	-	-	2.515
11.130 (11.12)	08.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	2.500
12.250 (12.00)	08.10 08.11 08.20	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du musée national d'histoire naturelle. (Crédit non limitatif)	1.735.255	1.814.000	2.165.000
33.000 (33.00)	07.30	Participation de l'Etat au financement d'activités destinées à sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel: convention avec l'association "Panda Club"	267.725	310.859	-
33.001 (33.00)	07.30	MUSEE-BUS 2000: Fir d'Leit an d'Natur: convention avec l'asbl "Amis du Musée d'histoire naturelle"	6.024	-	-
33.002 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie"	150.595	188.399	258.400
33.010 (33.00)	08.11	Subsides aux associations partenaires du Musée national d'histoire naturelle	-	-	12.395
34.070 (34.50)	08.11	Subsides à caractère bénévole aux collaborateurs scientifiques du Centre de Recherche Scientifique	22.310	22.310	23.315

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
33.500 (33.00)	07.30	Participation de l'Etat au financement d'activités destinées à sensibiliser les jeunes au patrimoine naturel: convention avec l'association "Panda Club"	25.979	-	-
33.501 (33.00)	07.30	MUSEE-BUS 2000: Fir d'Leit an d'Natur: convention avec l'asbl "Amis du Musée d'histoire naturelle"	11.402	-	-
33.502 (33.00)	08.10	Convention avec la fondation "Centre Européen de Géodynamique et de Séismologie	12.395	-	-
		Total des dépenses de la section 02.6	4.288.064	4.460.355	5.139.603
		Section 02.7 Centre national de littérature			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	-	96.014	103.871
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 96.912			
		3) Charges sociales patronales 4.168			
		4) Allocation de repas 2.791			
		Total 103.871			
11.010 (11.10)	13.90	Indemnités des employés occupés à titre permanent	870	-	59.309
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 51.105			
		3) Charges sociales patronales 6.808			
		4) Allocation de repas 1.396			
		Total 59.309			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	3.983	4.256
		Détail:			
		1) Rémunération de base 4.256			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	48.079	57.045
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 47.911			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.429			
		3) Charges sociales patronales 6.705			
		Total 57.045			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	279	273	273
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	-	943	943

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.214	2.280	2.280
		Détail:			
		1) Assurances 642			
		2) Carburants et lubrifiants 621			
		3) Réparation et entretien 1.017			
		Total 2.280			
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	5.256	8.700	8.700
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.511			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.487			
		4) Consommables bureautiques 496			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.206			
		Total 8.700			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	7.111	5.851	7.200
		Détail:			
		1) Frais postaux 4.467			
		2) Frais téléphoniques 2.556			
		4) Télex et téléfax 177			
		Total 7.200			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	15.012	22.300	20.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 839			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 8.671			
		3) Chauffage 4.933			
		4) Réparations et entretien 5.557			
		Total 20.000			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	27.353	27.268	33.750
12.140 (12.16)	01.34 08.00 08.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	17.074	19.000	24.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 3.387			
		4) Expositions 13.704			
		9) Soirées littéraires d'animation 6.909			
		Total 24.000			
12.190 (12.30)	01.34 08.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.140	8.050	13.000
12.300 (12.30)	01.34 08.00	Frais de fonctionnement des services techniques et du service éducatif, dépenses diverses	5.693	8.000	8.000
12.301	01.34	Promotion du livre et de la lecture: participation au			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)	08.00	programme européen Grinzane-Europa	-	5.000	5.000
12.310 (12.30)	01.34	Frais d'alimentation de la bibliothèque	27.427	28.500	28.500
35.060 (35.00)	01.34 08.00	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	461	750	750
		Total des dépenses de la section 02.7	114.890	284.991	376.877
		Section 02.8 Commissariat à l'enseignement musical			
11.130 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	11.484
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Conseil supérieur de la musique 10.567			
		b) Commission nationale des programmes 917			
		Total 11.484			
12.000 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers	-	-	1.700
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.700			
12.001 (12.15)	08.00	Formation continue des enseignants: indemnités pour services de tiers	-	-	4.958
12.010 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	1.250
12.012 (12.13)	08.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	1.250
12.040 (12.12)	08.00	Frais de bureau	-	-	2.500
12.050 (12.12)	08.00	Achat de biens et de services de télécommunications	-	-	400
12.190 (12.30)	08.00 08.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	-	12.395
43.000 (43.22)	08.00	Participation de l'Etat dans le financement de l'enseignement musical	-	-	6.056.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	08.00	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	546
12.500 (12.15)	08.00	Indemnités pour services de tiers	-	-	372

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 02.8	-	-	6.092.855
		Section 03.0 Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	320.690	406.715	382.975
		Détail: *1) Jetons de présence* *a) Commission consultative nationale d'éthique* ..... 2.975 *5) Prestations individuelles* ..... 380.000 *Total* 382.975			
11.131 (11.12)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif)	-	67.487	67.487
		Détail: *2) Cours et examens* 67.487			
11.132 (11.12)	04.00	Commission consultative nationale d'éthique: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	2.640	-	-
11.133 (11.12)	04.44	Cours complémentaires pour l'accès à certaines professions: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	-	8.109	-
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	125.333	121.819	122.582
		Détail: *1) Jetons de présence* *a) Commission consultative nationale d'éthique* ..... 3.570 *4) Prestations individuelles* ..... 119.012 *Total* 122.582			
12.001 (12.15)	04.44	Etudes supérieures dirigées du soir: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	7.499	124
		Détail: *2) Cours et examens* 124			
12.002 (12.15)	04.60	Maintenance du système "S.I.R.I.U.S" (système informatique des ressources d'information universitaires et scolaires)	-	1.478	-
12.003 (12.30)	04.00 08.50	Commission consultative nationale d'éthique: dépenses diverses	7.893	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.004 (12.15)	04.44	Cours complémentaires pour l'accès à certaines professions: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	20.653	-
12.010 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	11.075	36.015	20.000
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	19.066	41.872	43.758
12.040 (12.12)	04.10	Centre de documentation et d'information sur l'enseignement supérieur: frais de bureau	3.096	12.000	12.000
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 12.000			
12.070 (12.12)	04.60	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	6.000
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien	-	7.098	8.368
		Détail:			
		1) Nettoyage 8.368			
12.100 (12.11)	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	23.426	-	-
12.120 (12.30)	04.60	Maintenance et développement du système informatique pour la gestion de l'aide financière pour études supérieures: frais divers	19.296	39.191	21.000
12.121 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	32.435	84.284	67.500
12.122 (12.30)	04.00	Cellule de recherches sur la résolution de conflits: frais d'experts et d'études	27.499	28.557	65.742
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif)	1.019	14.513	-
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication; frais d'impression; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	108.848	109.569	55.917
12.131 (12.16)	04.00	Participation aux frais de publication du calendrier ULC	-	-	25.315
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.152	14.730	14.800
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 14.800			
12.141 (12.16)	04.10	Frais de transport des élèves aux séances d'information scolaire	5.816	4.512	4.700
12.142 (12.16)	04.10	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	118.948	223.104	223.104

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 223.104			
12.190 (12.30)	04.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	-	8.000
12.220 (12.30)	04.60	Dépenses pour activités de recherche et de développement technologique pour les établissements d'enseignement supérieur ou universitaire autorisés à entreprendre des activités de recherche et de développement technologique relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture. (Sans distinction d'exercice)	78.172	54.944	489.506
12.221 (12.30)	04.43	Mise en place de nouvelles structures dans le cadre de l'enseignement supérieur. (Crédit non limitatif)	-	151.093	1.305.119
12.301 (12.30)	04.60	Unité nationale d'Eurydice: frais de fonctionnement	4.953	5.181	5.196
12.302 (12.30)	04.00	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	2.910	2.975	4.500
33.000 (33.00)	04.10	Convention avec l'a.s.b.l. "Wunnraum fir Studenten"	123.451	221.144	222.424
33.001 (33.00)	04.00	Participation aux frais de fonctionnement de la fondation RESTENA gérant la gestion du réseau téléinformatique de l'enseignement supérieur et de la recherche	1.245.417	1.300.000	1.240.130
33.010 (33.00)	04.00	Subsides aux associations estudiantines	13.102	13.138	13.730
33.011 (33.00)	04.44	Conventions avec les établissements d'enseignement supérieur dans l'intérêt de l'exécution de projets pédagogiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	584.359	610.656	610.656
34.010 (34.30)	04.42	Bourses pour études supérieures en faveur d'étudiants nécessiteux ne remplissant pas les conditions d'études prévues à l'article 2 de la loi du 22.6.2000 concernant l'aide financière de l'Etat pour études supérieures et de cas sociaux	263.717	272.683	273.683
34.060 (34.40)	04.42	Bourses pour études à l'institut universitaire européen de Florence et aux Collèges d'Europe de Bruges et de Natolin	78.537	98.368	98.368
34.061 (34.40)	04.42	Bourses pour études postuniversitaires	310.982	-	-
34.062 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: subventions d'intérêt (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.600.028	2.664.856	4.048.000
34.063 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: bourses d'études (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.561.203	5.998.741	7.750.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.064 (34.40)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: primes d'encouragement (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif)	-	2.350.031	2.452.000
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	47.880	49.735	50.355
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	24.591	200.519	174.000
35.060 (35.00)	04.10	Frais de location de chambres d'étudiants universitaires et frais accessoires	61.975	77.422	35.550
44.000 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de loyer de la Miami University. - John E. Dolibois European Center	176.822	176.822	176.822
44.001 (44.00)	04.43	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Institut universitaire international	182.970	210.710	210.710
44.002 (44.00)	04.40	Participation de l'Etat aux frais de loyer de l'institut "Training of European Statisticians"	-	97.075	97.075
44.003 (44.00)	04.42	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation Biermans-Lapôtre à Paris	-	40.000	61.895
44.004 (44.00)	04.44	Participation de l'Etat à la Charte universitaire de la Grande Région	-	139.920	141.949
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	11.540
12.500 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	-	21.691	2.266
		Total des dépenses de la section 03.0	11.194.301	16.006.909	20.624.846
		Section 03.1 Centre Universitaire			
11.000 (11.00)	04.43	Traitements des fonctionnaires	266.631	262.606	292.795
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 276.238			
		3) Charges sociales patronales 10.976			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 292.795			
11.010 (11.00)	04.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	282.339	282.104	319.558
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 274.608			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 36.579			
		4) Allocations de repas 8.371			
		Total 319.558			
11.030 (11.00)	04.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	209.882	208.909
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 176.823			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.530			
		3) Charges sociales patronales 24.556			
		Total 208.909			
11.131 (11.12)	04.44	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	93.484	148.736	101.450
33.010 (33.00)	04.14 04.43 04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Centre universitaire". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.817.560	4.680.912	6.319.000
		Total des dépenses de la section 03.1	4.460.014	5.584.240	7.241.712
		Section 03.2			
		Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques			
11.000 (11.00)	04.44	Traitements des fonctionnaires	254.523	253.073	184.511
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 175.632			
		3) Charges sociales patronales 6.088			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 184.511			
11.010 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	226.813	229.168	255.021
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 218.888			
		3) Charges sociales patronales 29.157			
		4) Allocations de repas 6.976			
		Total 255.021			
11.020 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	20.682	212.971	298.436

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 251.211			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 12.145			
		3) Charges sociales patronales 35.080			
		Total 298.436			
11.040 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	21.558	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.44	Indemnités d'habillement	2.138	2.139	2.326
11.130 (11.12)	04.44	Section de psychologie et de recherches psycho-pédagogiques et centre de documentation pédagogique: indemnités pour services extraordinaires	1.780	1.859	1.859
11.131 (11.12)	04.44	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités pour services extraordinaires (loi du 6.9.1983)	22.322	27.078	27.078
		Détail:			
		2) Cours et examens 27.078			
11.132 (11.12)	04.44	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage. (Crédit non limitatif)	110.398	152.826	152.826
11.133 (11.12)	04.44	Admission des candidats à l'I.S.E.R.P.: indemnités des membres des jurys d'examen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	11.730	12.748	12.800
11.134 (11.12)	04.44	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	229.445	70.305
12.000 (12.15)	04.44	Section de psychologie et de recherches psycho-pédagogiques et centre de documentation pédagogique: indemnités pour services de tiers	888	3.118	3.118
12.001 (12.15)	04.44	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités pour services de tiers	34.899	54.157	54.157
		Détail:			
		2) Cours et examens 54.157			
12.002 (12.15)	04.44	Formation de base: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	65.107	65.987	67.682
		Détail:			
		2) Cours et examens 67.682			
12.010 (12.13)	04.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	37.977	65.600	65.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.080 (12.11)	04.44	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	174.340	203.417	203.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 11.478			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 99.710			
		3) Chauffage 75.695			
		4) Réparations et entretien 16.117			
		Total 203.000			
12.090 (12.21)	04.44	Frais de location d'installations d'éducation physique payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	150.653	151.810	151.810
12.190 (12.30)	04.44	Frais de formation continue des formateurs au niveau supérieur	-	9.121	20.000
12.250 (12.00)	04.44	Frais d'exploitation courants	92.144	104.284	109.370
12.251 (12.00)	04.44	Centre de documentation: frais d'exploitation courants .	33.415	87.239	60.000
12.300 (12.30)	04.14 04.44	Centre I.S.E.R.P.: dépenses de fonctionnement des chambres d'hôtes	2.974	6.690	4.000
12.301 (12.30)	04.44	Responsables de stage: frais de déplacement et de séjour à l'étranger, frais de participation à des congrès	6.278	9.916	9.916
34.060 (34.40)	04.14 04.44	Participation aux frais de stage d'étudiants de l'I.S.E.R.P. à l'étranger: participation aux frais	26.029	26.029	26.100
34.061 (34.40)	04.14 04.44	Participation aux frais de séjour d'étudiants étrangers à l'I.S.E.R.P.: participation aux frais	1.339	3.099	3.000
35.040 (35.50)	04.44	Cotisations à des réseaux de recherche internationaux ..	5.808	8.091	8.800
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	04.44	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités pour services extraordinaires	-	-	6.461
11.632 (11.12)	04.44	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	-	15.227	-
12.501 (12.15)	04.44	Cours de perfectionnement et de spécialisation à l'intention des enseignants en fonction: indemnités pour services de tiers	-	7.204	-
12.502 (12.15)	04.44	Indemnités pour services de tiers	-	15.964	-
		Total des dépenses de la section 03.2	1.303.795	1.958.460	1.798.376

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 03.3 Institut supérieur de technologie			
11.000 (11.00)	04.44	Traitements des fonctionnaires	3.066.431	3.037.752	3.262.877
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.106.268			
		3) Charges sociales patronales 109.175			
		4) Allocations de repas 47.434			
		Total 3.262.877			
11.010 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	22.806	44.715	50.803
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 43.599			
		3) Charges sociales patronales 5.808			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 50.803			
11.020 (11.00)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	31.239	298.203	306.297
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 258.957			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 11.336			
		3) Charges sociales patronales 36.004			
		Total 306.297			
11.040 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.131 (11.12)	04.44	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	319.902	236.338	239.765
33.010 (33.00)	04.44	Contribution financière dans l'intérêt de l'établissement public "Institut supérieur de technologie". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.815.996	3.760.000	5.057.000
		Total des dépenses de la section 03.3	6.256.374	7.377.208	8.916.942

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 03.4			
		Institut d'études éducatives et sociales			
11.000 (11.10)	04.44	Traitements des fonctionnaires	732.080	806.812	944.773
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 891.848			
		3) Charges sociales patronales 36.183			
		4) Allocations de repas 16.742			
		Total 944.773			
11.010 (11.10)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	57.744	1.299.142	1.294.593
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.125.801			
		3) Charges sociales patronales 149.958			
		4) Allocations de repas 18.834			
		Total 1.294.593			
11.020 (11.10)	04.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	41.493	21.548	44.406
		Détail:			
		1) Rémunération de base 44.406			
11.030 (11.00)	04.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	36.516	38.935
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 32.739			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.619 4.577			
		Total 38.935			
11.100 (11.40)	04.44	Indemnités d'habillement	186	186	186
11.130 (11.12)	04.44	Indemnités pour services extraordinaires	217.147	329.079	329.079
		Détail:			
		2) Cours et examens 329.079			
12.000 (12.15)	04.44	Indemnités pour services de tiers	281.356	373.887	373.887
		Détail:			
		2) Cours et examens 373.887			
12.010 (12.13)	04.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	29.645	52.120	52.120
12.080 (12.11)	04.44	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	106.744	118.940	118.998

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 53.858			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 63.278			
		5) Assurances 1.862			
		Total 118.998			
12.090 (12.21)	04.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	178.483	178.483	178.484
		Détail:			
		1) Loyers 178.484			
12.100 (12.11)	04.44	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	671.608	689.938	764.533
		Détail:			
		1) Loyers 764.533			
12.250 (12.00)	04.44	Frais d'exploitation courants	162.847	171.570	192.500
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 192.500			
12.300 (12.30)	04.44	Projet pédagogique "Média Use"	-	12.395	91.450
34.060 (34.40)	04.44	Participation aux frais de stage d'étudiants de l'institut d'études éducatives et sociales à l'étranger	2.373	2.479	2.479
43.000 (43.22)	04.44	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	63.772	66.923	76.736
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.44	Indemnités pour services extraordinaires	2.516	-	-
12.510 (12.13)	04.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	947	2.429	-
43.500 (43.22)	04.44	Remboursement à la commune de Hesperange des dépenses effectuées dans l'intérêt de l'institut d'études éducatives et sociales	-	-	3.359
		Total des dépenses de la section 03.4	2.548.941	4.162.447	4.506.518

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 03.5			
		Recherche scientifique et recherche appliquée			
11.010 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre permanent	220.146	227.167	254.964
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 220.069			
		3) Charges sociales patronales 29.314			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 254.964			
11.020 (11.00)	04.60	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	11.274	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	04.60	Indemnités pour services extraordinaires	8.317	8.676	8.676
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.396			
		5) Prestations individuelles 1.710			
		9) Divers 570			
		Total 8.676			
12.010 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	20	360	248
12.012 (12.13)	04.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	9.420	18.592
12.040 (12.12)	04.60	Frais de bureau	5.549	7.000	7.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 711			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 711			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 258			
		4) Consommables bureautiques 1.422			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.206			
		6) Documentation et bibliothèque 2.692			
		Total 7.000			
12.120 (12.30)	04.60	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	3.418	24.790	37.184
12.130 (12.16)	04.60	Frais de publication. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	871	8.800	8.800
12.190 (12.30)	04.60	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	6.440	6.217	7.500
12.191	04.60	Participation aux frais d'organisation de conférences			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		scientifiques internationales	3.542	3.718	3.718
12.300 (12.30)	04.60	Frais de gestion dans l'intérêt de la participation nationale à des programmes d'organisations internationales	2.727	2.727	2.727
12.301 (12.30)	01.41	Projet ENA (European navigator): frais de fonctionnement; dépenses diverses	876.270	-	-
33.000 (33.00)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention. (Sans distinction d'exercice)	3.046.587	3.295.695	3.978.782
33.001 (33.00)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des activités communautaires ayant trait aux fonds structurels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	781.391	247.894	954.627
33.002 (33.00)	04.60	Contribution financière de l'État dans l'intérêt de la mise en oeuvre du projet «Technoport Schlassgoart». (Sans distinction d'exercice)	1.041.153	694.102	2.330.119
33.003 (33.00)	04.60	Contributions financières à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de projets de recherche dans le cadre de programmes communautaires ou de programmes relevant d'institutions européennes ou internationales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	403.802	1.579.482
33.004 (33.00)	04.60	Contributions à divers centres de recherche publics dans l'intérêt de la mise en oeuvre de programmes de formation spécialisée	-	243.258	247.894
33.010 (33.00)	04.60	Subsides à divers instituts, centres et associations pour activités dans l'intérêt de la recherche et du développement technologique	8.180	8.180	8.180
33.011 (33.00)	04.60	Contributions financières dans l'intérêt des centres de recherche publics	2.407.071	2.486.000	3.978.780
33.012 (33.00)	04.60	Dotation au Fonds National de la Recherche. (Crédit non limitatif)	1.239.468	5.000.000	7.500.000
33.013 (33.00)	04.60	Subsides au profit de fondations et institutions internationales intervenant dans le domaine de la recherche scientifique	-	54.884	57.630
33.014 (33.00)	04.60 01.41	Dotation au Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe	-	1.503.214	1.590.000
33.015 (33.00)	04.60	Mesures dans l'intérêt de la promotion de la recherche, du développement technologique et du transfert de technologie, notamment participation aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois ou étrangers, études, expertises et mesures directes	-	-	24.789
34.060 (34.40)	04.60	Bourses de formation-recherche. (Sans distinction d'exercice)	1.314.869	1.586.519	1.586.519
34.070	04.60	Subsides à des particuliers pour activités dans l'inté-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(34.50)		rêt de la recherche et du développement technologique ..	1.487	1.735	1.735
35.020 (35.30)	04.60	Contributions à des projets et programmes de recherche internationaux et cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	23.450	2.023.718	2.152.933
		Total des dépenses de la section 03.5	11.002.230	17.847.876	26.340.979
		Total des dépenses du département 02	81.623.600	99.471.005	122.266.026

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	16.041.809	18.651.569	20.492.752
12	Achat de biens non durables et de services	11.866.603	12.781.343	15.979.417
33	Transferts de revenus aux administrations privées	36.170.514	43.009.219	57.135.531
34	Transferts de revenus aux ménages	10.362.102	14.340.686	17.602.983
35	Transferts de revenus à l'étranger	447.289	2.625.346	2.700.567
43	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	6.375.491	7.398.315	7.666.325
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	359.792	664.527	688.451
Total		81.623.600	99.471.005	122.266.026

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		04 - MINISTERE DES FINANCES			
		Section 04.0			
		Dépenses générales			
11.090 (11.12)	01.23	Indemnités de poste et de logement d'agents détachés à l'étranger. (Crédit non limitatif)	72.613	45.183	38.640
11.130 (11.12)	11.70	Comités pour le développement de la place financière: indemnités pour services extraordinaires	-	620	-
11.300 (11.12)	03.20	Attribution aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	520.576	400.000
12.000 (12.15)	11.70	Comités pour le développement de la place financière: indemnités pour services de tiers	-	2.231	-
12.012 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	252.344	371.840	371.840
12.120 (12.30)	01.20	Fiscalité: études comparatives sur le plan européen	23.944	123.947	123.950
12.140 (12.16)	11.70	Promotion de la place financière: dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	-	2.479	-
12.190 (12.30)	13.90	Frais de formation du personnel	190	6.200	6.200
12.300 (12.30)	01.43	Institutions financières internationales: dépenses en relation avec la participation du Grand-Duché aux assemblées annuelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.831	24.789	24.500
12.310 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à un service de données financières internationales	13.006	13.634	13.634
31.050 (31.32)	11.70	Mesures et interventions destinées à faciliter la promotion de la place financière: subsides à l'organisation de manifestations, à des études de marché ou à d'autres initiatives au Luxembourg dans le même but. (Crédit non limitatif)	-	100	-
33.010 (33.00)	06.30	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les émissions de timbres à surtaxe et sur les télégrammes postaux. (Crédit non limitatif)	-	63.213	63.200
33.012 (33.00)	08.30	Subsides pour les activités sociales et culturelles des associations de fonctionnaires	105.404	28.500	28.760
33.013 (33.00)	01.22	Subside à allouer au Musée des Douanes et Accises	2.479	2.479	2.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.014 (33.00)	08.30	Subsides à allouer à la "Douane's Musek"	-	-	5.000
35.030 (35.40)	01.43	Contributions à des organisations internationales. (Crédit non limitatif)	-	10.000	10.000
43.010 (43.21)	13.20	Attribution aux communes d'une partie du produit des amendes et des confiscations en matière répressive. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	400.758	520.576	400.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	01.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	6.706	-	-
		Total des dépenses de la section 04.0	897.275	1.736.367	1.488.224
		Section 04.1			
		Contributions directes et métrologie			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	25.992.718	26.899.993	30.486.578
		Détail:			
		A - Contributions directes			
		1) Rémunérations de base 26.059.165			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.360.746			
		3) Charges sociales patronales 1.103.430			
		4) Allocations de repas 670.412			
		B - Métrologie			
		1) Rémunérations de base 273.769			
		3) Charges sociales patronales 11.447			
		4) Allocations de repas 7.609			
		Total 30.486.578			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.151.874	2.393.957	2.713.125
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.305.224			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.889			
		3) Charges sociales patronales 307.842			
		4) Allocations de repas 94.170			
		Total 2.713.125			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	188.830	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	657.998	677.122	743.392

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 620.770			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 35.240			
		3) Charges sociales patronales 87.382			
		Total 743.392			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	30.106	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	5.646	5.931	5.925
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse		1.413	1.474
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	27.369	36.856	38.574
		Détail:			
		2) Cours et examens 29.000			
		4) Indemnités de remplacement 8.800			
		9) Divers 774			
		Total 38.574			
12.001 (12.25)	01.22	Part de l'Etat dans l'indemnité revenant aux personnes participant au recensement annuel dans l'intérêt de l'assiette des impôts directs	80.401	82.180	83.441
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 83.441			
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	52.476	97.063	75.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	24.476	32.216	35.150
		Détail:			
		1) Assurances 6.250			
		2) Carburants et lubrifiants 12.500			
		3) Réparations et entretien 16.000			
		9) Divers 400			
		Total 35.150			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection pour les agents du service de métrologie	393	497	495
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	234.960	174.641	180.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 84.481			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 25.000			
		3) Location et entretien des autres machines de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		bureau ..... 2.000 *4) Consommables bureautiques* ..... 6.197 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 49.579 *9) Divers* ..... 12.743 *Total* 180.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	1.036.393	1.260.958	1.168.231
		Détail: *1) Frais postaux* ..... 899.222 *2) Frais téléphoniques* ..... 250.000 *4) Télex et Téléfax* ..... 7.934 *6) Sémaphone* ..... 621 *9) Divers* ..... 10.454 *Total* 1.168.231			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	35.083	38.000	42.000
		Détail: *2) Contrats d'entretien* ..... 23.160 *3) Réparations et pièces de rechange* ..... 18.840 *Total* 42.000			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	3.869	4.958	4.500
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	216.850	228.870	240.670
		Détail: *1) Nettoyage* ..... 39.600 *2) Eau, gaz, électricité, taxes* ..... 116.000 *3) Chauffage* ..... 74.000 *4) Réparations et entretien* ..... 3.000 *5) Assurances* ..... 8.070 *Total* 240.670			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.014.440	2.024.800	2.024.798
		Détail: *1) Loyers* ..... 1.951.411 *2) Charges locatives accessoires* ..... 73.387 *Total* 2.024.798			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	719.861	772.006	877.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 871.770			
		2) Charges locatives accessoires 6.130			
		Total 877.900			
12.110 (12.30)	01.22	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	120.426	154.000	140.000
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	496	1.239	1.250
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation pour les agents des contributions ...	11.132	12.395	25.000
12.300 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif)	273.036	327.220	367.184
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	54.486	50.000	61.000
12.320 (12.30)	01.22	Service de métrologie; acquisition et entretien d'instruments de contrôle; dépenses diverses	4.603	5.510	7.910
12.330 (12.30)	01.22	Entretien d'une installation de microfilmage; acquisition de matériel accessoire et de matériel consommable .	334	1.250	750
12.350 (12.12)	01.22 01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.137	1.000	5.200
		Détail:			
		7) Frais de banque 5.200			
35.030 (35.40)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	1.150	1.370	1.270
		Total des dépenses de la section 04.1	33.944.543	35.285.645	39.331.017
		Section 04.2 Enregistrement et domaines			
11.000 (11.00)	01.22 01.25	Traitements des fonctionnaires	13.483.745	14.097.170	15.820.588
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 13.711.313			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.169.843			
		3) Charges sociales patronales 580.193			
		4) Allocations de repas 359.239			
		Total 15.820.588			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.062.914	1.103.412	1.213.047
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.162.025			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.681			
		3) Charges sociales patronales 1.302			
		4) Allocations de repas 46.039			
		Total 1.213.047			
11.020 (11.00)	01.22 01.25	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	243.428	9.934	9.448
		Détail:			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 9.448			
11.030 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	650.219	452.525	517.187
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 432.509			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 23.885			
		3) Charges sociales patronales 60.793			
		Total 517.187			
11.040 (11.00)	01.22 01.25	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	7.854	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.22 01.25	Indemnités d'habillement	2.730	3.531	3.376
11.110 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour pertes de caisse	2.757	2.780	2.780
11.130 (11.12)	01.22 01.25	Indemnités pour services extraordinaires	21.175	26.413	29.030
		Détail:			
		2) Cours et examens 11.700			
		4) Indemnités de remplacement 7.400			
		9) Divers 9.930			
		Total 29.030			
11.132 (11.12)	01.22	Indemnités de responsabilité des conservateurs des hypothèques. (Crédit non limitatif)	143.508	140.000	145.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 145.000			
12.000 (12.15)	01.22 01.25	Indemnités pour services de tiers	11.048	8.766	14.318
		Détail:			
		2) Cours et examens 5.766			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 8.552			
		Total 14.318			
12.010 (12.13)	01.22 01.25	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	23.138	39.513	39.000
12.020 (12.14)	01.22 01.25	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.265	3.250	3.250
		Détail:			
		1) Assurances 744			
		2) Carburants et lubrifiants 1.611			
		3) Réparations et entretien 671			
		9) Divers 224			
		Total 3.250			
12.040 (12.12)	01.22 01.25	Frais de bureau	97.754	104.363	130.415
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 38.450			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 15.600			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 8.665			
		4) Consommables bureautiques 50.000			
		6) Documentation et bibliothèque 13.000			
		9) Divers: destruction de documents 4.700			
		Total 130.415			
12.050 (12.12)	01.22 01.25	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	318.965	352.156	336.700
		Détail:			
		1) Frais postaux 203.600			
		2) Frais téléphoniques 133.100			
		Total 336.700			
12.060 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des installations de télécommunications	11.468	13.773	18.800
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 580			
		3) Réparations et entretien 14.920			
		9) Divers 3.300			
		Total 18.800			
12.070 (12.12)	01.22 01.25	Location et entretien des équipements informatiques	-	12.395	-
12.080 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	126.991	133.601	141.350
		Détail:			
		1) Nettoyage 11.150			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 90.200			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 40.000			
		Total 141.350			
12.090 (12.21)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	242.633	243.555	244.000
		Détail:			
		1) Loyers 223.964			
		2) Charges locatives accessoires 20.036			
		Total 244.000			
12.100 (12.11)	01.22 01.25	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	69.827	68.989	68.982
		Détail:			
		1) Loyers 63.808			
		2) Charges locatives accessoires 5.174			
		Total 68.982			
12.190 (12.30)	01.22 01.25	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4.349	25.740	22.149
12.300 (12.30)	01.22 01.25	Fiches; imprimés et documents administratifs fiscaux et spéciaux; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative destinés aux contribuables; codes et études fiscaux. (Crédit non limitatif)	101.082	99.157	100.000
12.310 (12.30)	01.22	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	276.757	297.000	620.000
12.320 (12.30)	01.22	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15.3.1892 sur la procédure en débet en matière de faillite ainsi que de la loi du 27.2. 1979 portant règlement des honoraires des curateurs aux faillites clôturées pour insuffisance d'actif et des curateurs à successions vacantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.311.804	198.300	170.000
12.330 (12.30)	01.25	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux. (Crédit non limitatif)	15.674	19.800	19.800
12.340 (12.30)	01.25	Travaux d'entretien, de plantation et de boisement sur les terrains des forts Thungen et Olisy; réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines; masse d'habillement du garde des domaines et des ouvriers des domaines	13.183	17.848	17.849
		Détail:			
		1) Masse d'habillement du garde et des ouvriers 694			
		2) Travaux de coupe et de reboisement par l'ad-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		ministration des eaux et forêts 12.395			
		3) Frais d'entretien et de réparation 4.760			
		Total 17.849			
12.350 (12.30)	01.22 01.25	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles; dépenses de l'atelier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	61.677	174.991	78.000
		Détail:			
		1) Timbres mobiles dimension et chancellerie .. 20.000			
		2) Permis de pêche, permis de chasse 10.500			
		3) Timbrage 18.000			
		5) Dépenses de l'atelier 29.500			
		Total 78.000			
12.360 (12.30)	01.22	Carnets d'avertissements taxés	10.563	12.395	15.000
12.370 (12.50)	01.25	Impôt foncier dû par le domaine de l'Etat; taxes annuelles de cabaretage; participation aux travaux connexes due par le domaine de l'Etat dans le cadre de projets de remembrement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	193.933	223.104	200.000
12.380 (12.30)	01.25	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	1.075	1.859	1.500
12.390 (12.12)	01.25	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	1.035	16.113	10.000
23.000 (23.00)	13.10	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	137.382	74.368	120.000
24.010 (24.10)	01.22 01.25	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	2.479	100
36.050 (36.06)	13.60	Restitutions de droits d'enregistrement (article 17 de la loi du 17.8.1935) et autres; remboursement aux tiers intéressés des dommages-intérêts et droits fraudés recouvrés sur les condamnés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.139.138	-	-
43.010 (43.21)	01.22	Participation des communes au produit du timbre de la carte d'identité pour étrangers. (Crédit non limitatif)	6.248	7.200	7.200
		Restants d'exercices antérieurs			
12.500 (12.15)	13.90	Indemnités pour services de tiers	-	-	3.000
12.580 (12.11)	01.22 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	2.946	-	-
		Total des dépenses de la section 04.2	23.799.265	17.986.580	20.121.969

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 04.3 Douanes et accises			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	24.140.196	24.594.218	27.054.100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 22.999.753			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.322.428			
		3) Charges sociales patronales 1.078.314			
		4) Allocations de repas 653.605			
		Total 27.054.100			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	117.791	141.297	155.429
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 132.234			
		3) Charges sociales patronales 17.614			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 155.429			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	28.126	5.048	5.115
		Détail:			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 5.115			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	425.146	449.872	512.784
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 429.636			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 22.873			
		3) Charges sociales patronales 60.275			
		Total 512.784			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	28.116	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.080 (11.31)	01.22	Frais médicaux	2.334	2.730	3.780
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	239.415	255.000	258.111
11.110 (11.12)	01.22	Indemnités pour pertes de caisse. (Crédit non limitatif)	43.657	42.200	52.050

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.120 (11.12)	01.22	Gratifications pour croix de service	24.257	23.054	30.510
11.130 (11.12)	01.22	Indemnités pour services extraordinaires	109.494	113.472	196.070
		Détail:			
		2) Cours et examens 116.500			
		4) Indemnités de remplacement 2.500			
		9) Divers:			
		a) Allocations belges pour la conduite d'un véhicule automoteur 25.000			
		b) Indemnités spéciales de chef de poste ... 48.645			
		c) Divers 3.425			
		Total 196.070			
11.131 (11.12)	01.22	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	7.925	7.058	7.160
		Détail:			
		3) Permanence à domicile 7.160			
11.300 (11.00)	01.22	Prime de formation	-	-	232.118
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	25.855	59.450	35.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	157.710	156.000	160.000
		Détail:			
		1) Assurances 29.300			
		2) Carburant 65.100			
		3) Réparations et entretien 65.600			
		Total 160.000			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	26.287	22.400	38.815
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	94.763	91.600	91.600
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 30.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 25.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 21.600			
		4) Consommables bureautiques 5.700			
		6) Documentation et bibliothèque 2.500			
		9) Divers 6.800			
		Total 91.600			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	250.710	281.168	289.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux 105.000			
		2) Frais téléphoniques 99.200			
		3) Luxpac 66.200			
		4) Télex et téléfax 12.400			
		6) Sémaphone 6.200			
		Total 289.000			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	71.914	81.100	75.000
		Détail:			
		1) Location 48.000			
		3) Réparations et pièces de rechange 23.000			
		9) Divers 4.000			
		Total 75.000			
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques	111.391	114.644	108.800
		Détail:			
		1) Location 54.800			
		2) Contrats d'entretien 35.400			
		3) Réparations et pièces de rechange 18.600			
		Total 108.800			
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	247.377	249.000	250.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 32.400			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 99.000			
		3) Chauffage 42.600			
		4) Réparations et entretien 48.000			
		9) Divers 28.000			
		Total 250.000			
12.081 (12.11)	01.22	Entretien des logements de service. (Sans distinction d'exercice)	119.359	152.000	150.000
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	23.114	23.128	23.128
		Détail:			
		1) Loyers 12.419			
		2) Charges locatives accessoires 10.709			
		Total 23.128			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	791.347	816.650	828.300

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 693.200			
		2) Charges locatives accessoires 135.100			
		Total 828.300			
12.120 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études	12.994	-	-
12.125 (12.30)	01.22	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	100.000	12.500
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	19.194	14.874	15.000
12.190 (12.30)	01.22	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.380	26.000	75.000
12.300 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir ..	33.602	34.000	46.000
12.310 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et d'assurance des chiens anti-drogue et dépenses dans le cadre de la lutte anti-drogue	21.055	28.000	32.000
12.320 (12.30)	01.22	Documentation administrative; imprimés destinés à la revente ainsi que frais de confection de bandelettes fiscales (fournitures faites par l'administration belge des douanes et accises). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	455.567	670.000	500.000
12.321 (12.30)	01.22	Fiches; imprimés et documents administratifs; comptes et pièces comptables; préimprimés de saisie et d'édition pour ordinateur; enveloppes, dossiers, registres et documentation administrative. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	46.468	50.000	50.000
12.330 (12.30)	01.22	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.270.154	2.500	2.500
12.340 (12.30)	03.20	Frais d'entretien et de maintenance de matériel de détection et de contrôle	5.409	2.500	2.500
12.350 (12.30)	01.22	Frais de manutention. (Crédit non limitatif)	46	124	100
12.360 (12.12)	01.22	Frais de banque	7.729	3.800	7.000
12.370 (12.50)	01.22	Impôt foncier et taxes communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	26.038	25.000	25.000
12.380 (12.30)	01.22	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	1.033	1.290	-
12.390 (12.30)	01.22	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement et de vêtements de travail	116.257	100.000	60.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
24.010 (24.10)	01.22	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	75.062	64.700	66.250
24.040 (24.20)	01.22	Location de logiciels informatiques à l'intérieur du secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	250	250
36.010 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur certaines huiles minérales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
36.011 (36.02)	13.60	Restitution du droit d'accise autonome sur les cigarettes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
36.012 (36.02)	13.60	Restitution de la redevance de contrôle sur le fuel domestique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
		Restants d'exercices antérieurs			
11.650 (12.30)	01.22	Indemnités pour heures supplémentaires	-	-	485.606
11.800 (12.30)	01.22	Prime de formation	-	-	383.196
12.510 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	10.315	-	-
12.800 (12.30)	01.22	Armement et équipement du personnel; exercices de tir ..	210.609	-	-
		Total des dépenses de la section 04.3	29.405.196	28.804.527	32.320.172
		Section 04.4 Commissariat du Gouvernement près la banque internationale à Luxembourg			
11.000 (11.10)	11.70	Traitements des fonctionnaires	90.572	94.119	-
		Total des dépenses de la section 04.4	90.572	94.119	-
		Total des dépenses du département 04	88.136.851	83.907.238	93.261.382

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	70.002.513	72.145.884	81.544.593
12	Achat de biens non durables et de services	12.266.717	10.985.819	11.011.959
23	Intérêts imputés en débit	137.382	74.368	120.000
24	Achat de biens non durables et de services	75.062	67.429	66.600
31	Dotation de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	100	-
33	Subventions d'exploitation	107.883	94.192	99.460
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.150	11.370	11.270
-36	Remboursements d'impôts indirects	5.139.138	300	300
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	407.006	527.776	407.200
Total		88.136.851	83.907.238	93.261.382

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		05 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET			
		Section 05.0			
		Dépenses générales			
11.130 (11.12)	11.70	Casino de jeux du Luxembourg à Mondorf-les-Bains: indemnité du commissaire du gouvernement et indemnités de surveillance. (Sans distinction d'exercice)	34.804	37.184	41.798
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 41.798			
12.020 (12.14)	11.70	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.830	5.572	6.050
		Détail:			
		1) Assurances 1.100			
		2) Carburants et lubrifiants 3.600			
		3) Réparation et entretien 1.000			
		9) Divers 350			
		Total 6.050			
12.040 (12.12)	01.20	Frais de bureau	24.621	25.285	25.670
		Détail:			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 370			
		6) Documentation et bibliothèque 24.800			
		9) Dépenses diverses 500			
		Total 25.670			
12.080 (12.11)	01.20 01.25	Bâtiments: exploitation et entretien	7.582	10.000	10.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.205			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 2.530			
		3) Chauffage 1.265			
		Total 10.000			
12.090 (12.21)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.279.775	5.072.467	5.425.632
		Détail:			
		1) Loyer 4.565.485			
		2) Charges locatives accessoires 860.147			
		Total 5.425.632			
12.100 (12.11)	Divers codes	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des adminis-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		trations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	10.592.296	12.741.435	13.050.020
		Détail: *1) Loyer* ..... 12.558.473 *2) Charges locatives accessoires* ..... 491.547 *Total* 13.050.020			
12.120 (12.30)	01.25	Domaines de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	-	6.000	6.000
12.121 (12.30)	01.24	Frais en relation avec l'introduction de l'EURO: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	15.000	100
12.122 (12.30)	01.20	Frais en relation avec l'introduction de la nouvelle législation sur la comptabilité de l'Etat: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.748.550	1.000.000	700.000
12.140 (12.16)	01.24	Mesures et interventions destinées à favoriser l'introduction de l'euro: frais de publicité, de sensibilisation et d'information du public: brochures, campagnes publicitaires, frais divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.105	200.000	50.000
		Détail: *2) Campagnes publicitaires* ..... 40.000 *9) Divers* ..... 10.000 *Total* 50.000			
12.300 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses imprévues. (Sans distinction d'exercice)	322	1.250	1.000
12.310 (12.30)	13.90	Crédit commun: dépenses sur exercices clos. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	62.833	1.000	1.000
12.320 (12.30)	01.20	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	50	1.000	1.000
32.020 (32.00)	01.24	Mesures et interventions destinées à favoriser l'introduction de l'euro: subventions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	47.549	75.000	25.000
34.040 (34.40)	06.35	Subventions pour cause de dommages matériels subis par suite de guerres, d'événements politiques et de calamités naturelles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
41.010 (41.40)	01.20	Banque centrale du Luxembourg: remboursement des frais en relation avec l'établissement de la balance des paiements du Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.210.618	2.500.000	2.450.000
93.000 (93.00)	13.90	Alimentation du fonds de crise institué par la loi du 27.7.1938. (Crédit non limitatif)	-	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 05.0	18.026.935	21.691.393	21.793.470
		Section 05.1 Inspection générale des finances			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	851.764	805.260	900.475
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 857.585			
		3) Charges sociales patronales 30.334			
		4) Allocations de repas 12.556			
		Total 900.475			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	199.469	199.210	226.517
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 192.019			
		2) Primes indemnites et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 25.971			
		4) Allocations de repas 5.582			
		Total 226.517			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	37.942	51.733	60.261
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 50.506			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.672			
		3) Charges sociales patronales 7.083			
		Total 60.261			
11.040 (11.00)	01.23	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.23	Indemnités d'habillement	186	279	279
12.000 (12.15)	01.23	Indemnités pour services de tiers	-	100	100
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 100			
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	208	290	290

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.020 (12.14)	01.23	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.279	2.000	2.000
		Détail:			
		1) Assurances 500			
		2) Carburants et lubrifiants 1.000			
		3) Réparation et entretien 500			
		Total 2.000			
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	22.321	24.600	24.600
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.820			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.890			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.110			
		4) Consommables bureautiques 3.100			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.240			
		6) Documentation et bibliothèque 7.440			
		Total 24.600			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	3.489	6.500	6.500
		Détail:			
		1) Frais postaux 75			
		2) Frais téléphoniques 6.150			
		4) Téléx et téléfax 275			
		Total 6.500			
12.060 (12.12)	01.23	Location et entretien des installations de télécommunications	-	1.000	1.000
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.000			
12.070 (12.12)	01.23	Location et entretien des équipements informatiques ...	81	750	750
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 750			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	15.416	23.000	23.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 10.000			
		3) Chauffage 8.000			
		Total 23.000			
12.120 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	226.673	250.000	250.000
12.125 (12.30)	01.23	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100.000	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.190 (12.30)	01.23	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	-	5.500	5.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	-	2.554	-
		Total des dépenses de la section 05.1	1.358.828	1.472.976	1.601.472
		Section 05.2 Trésorerie de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.23	Traitements des fonctionnaires	1.071.054	1.175.391	1.305.037
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.222.379			
		3) Charges sociales patronales 50.570			
		4) Allocations de repas 32.088			
		Total 1.305.037			
11.010 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	45.654	44.214	47.906
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 41.043			
		3) Charges sociales patronales 5.467			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 47.906			
11.020 (11.00)	01.23	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	20.245	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	01.23	Indemnités pour services extraordinaires	563	-	-
12.010 (12.13)	01.23	Frais de route et de séjour	-	363	350
12.040 (12.12)	01.23	Frais de bureau	9.670	13.800	12.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.800			
		3) Location et entretien des machines de bureau 2.275			
		4) Consommables bureautiques 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 100			
		6) Documentation et bibliothèque 800			
		9) Divers 25			
		Total 12.000			
12.050 (12.12)	01.23	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	2.225	4.300	3.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux 3.500			
12.080 (12.11)	01.23	Bâtiments: exploitation et entretien	18.606	21.000	22.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 22.000			
12.190 (12.30)	01.23	Frais de perfectionnement du personnel	-	620	500
12.300 (12.12)	01.23	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	149.863	123.947	150.000
23.000 (23.00)	01.23	Intérêts imputés en débit pour les fonds structurels. (Crédit non limitatif)	-	1.000	1.000
23.010 (23.00)	01.23	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif)	450.846	200.000	200.000
23.020 (23.00)	01.23	Intérêts à payer à la Caisse de Consignation sur les fonds placés auprès de la Trésorerie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	360.000
		Total des dépenses de la section 05.2	1.768.726	1.584.735	2.102.393
		Section 05.3			
		Direction du contrôle financier			
11.000 (11.10)	01.30	Traitements des fonctionnaires	-	110.363	118.834
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.043			
		3) Charges sociales patronales 3.395			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 118.834			
11.020 (11.00)	01.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
12.010 (12.13)	01.30	Frais de route et de séjour	91	3.118	1.000
12.020 (12.14)	01.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	1.600	1.600
		Détail:			
		1) Assurances 500			
		2) Carburants et lubrifiants 600			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien 500			
		Total 1.600			
12.030 (12.16)	01.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	1.200	500
12.040 (12.12)	01.30	Frais de bureau	23.708	45.000	40.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 10.000			
		4) Consommables bureautiques 5.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 10.000			
		6) Documentation et bibliothèque 10.000			
		9) Divers 5.000			
		Total 40.000			
12.050 (12.12)	01.30	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	11.430	-
12.070 (12.12)	01.30	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	3.500
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.000			
		9) Divers 2.500			
		Total 3.500			
12.080 (12.11)	01.30	Bâtiments: exploitation et entretien	5.245	-	-
12.120 (12.30)	01.30	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.500	12.500
12.190 (12.30)	01.30	Formation du personnel	-	25.000	5.000
		Total des dépenses de la section 05.3	29.044	210.311	183.034
		Section 05.4			
		Cadastre et topographie			
11.000 (11.00)	01.22	Traitements des fonctionnaires	6.800.912	6.866.031	7.342.209
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.841.503			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 43.868			
		3) Charges sociales patronales 283.845			
		4) Allocations de repas 172.993			
		Total 7.342.209			
11.010 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre permanent	68.340	73.288	85.536

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 71.547			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.472			
		3) Charges sociales patronales 9.726			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 85.536			
11.020 (11.00)	01.22	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	49.853	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	150.367	135.499	154.024
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 127.822			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.097			
		3) Charges sociales patronales 18.105			
		Total 154.024			
11.040 (11.00)	01.22	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	681	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.22	Indemnités d'habillement	8.856	8.875	8.875
12.000 (12.15)	01.22	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	881	12.395	12.395
12.001 (12.15)	01.22	Travaux de mesurage et travaux connexes à exécuter par le secteur privé: honoraires et autres prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	69.410	61.973	75.000
12.002 (12.13)	01.22	Registre national des localités et des rues: gestion du registre et création d'un lien avec les bases de données cadastrales: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	50.000
12.003 (12.15)	01.22	Conservation et développement de la base de données topo/cartographique: indemnités pour services de tiers .	12.181	13.500	50.000
12.004 (12.15)	01.22	Création d'un plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	619.490	470.998	-
12.005 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du réseau gravimétrique: indemnités pour services de tiers	-	1.250	1.000
12.006 (12.15)	01.22	Création de la banque de données nationale - Système d'information du territoire (BDN-SIT): indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	80.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.007 (12.15)	01.22	Production d'une nouvelle carte digitale 1:20.000, générée à partir de la base de données topo/carto: indemnités pour service de tiers. (Sans distinction d'exercice)	591.857	150.000	300.000
12.008 (12.15)	01.22	Gestion et mise à jour du plan cadastral informatisé: indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	-	50.000	96.000
12.009 (12.15)	01.22	Actualisation des fichiers cadastraux (AFC): mise à jour des fichiers alphanumériques et graphiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	875.000	1.600.000
12.010 (12.13)	01.22	Frais de route et de séjour	19.908	30.450	21.000
12.020 (12.14)	01.22	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	40.214	43.900	42.000
		Détail:			
		1) Assurances 7.000			
		2) Carburants et lubrifiants 15.500			
		3) Réparation et entretien 18.100			
		9) Divers 1.400			
		Total 42.000			
12.030 (12.16)	01.22	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.215	1.240	1.450
12.040 (12.12)	01.22	Frais de bureau	65.344	68.800	74.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 31.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 12.800			
		4) Consommables bureautiques 11.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 11.950			
		6) Documentation et bibliothèque 1.250			
		9) Divers 500			
		Total 74.000			
12.050 (12.12)	01.22	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	86.388	99.062	95.086
		Détail:			
		1) Frais postaux 37.486			
		2) Frais téléphoniques 57.600			
		Total 95.086			
12.060 (12.12)	01.22	Location et entretien des installations de télécommunications	11.029	13.000	13.000
12.070 (12.12)	01.22	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif)	248.971	284.955	388.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.080 (12.11)	01.22	Bâtiments: exploitation et entretien	31.730	45.000	43.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 30.000			
		3) Chauffage 7.000			
		Total 43.000			
12.090 (12.21)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif)	26.849	27.446	27.446
		Détail:			
		1) Loyers 18.444			
		2) Charges locatives accessoires 9.002			
		Total 27.446			
12.100 (12.11)	01.22	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	66.982	71.867	71.867
		Détail:			
		1) Loyers 65.601			
		2) Charges locatives accessoires 6.266			
		Total 71.867			
12.140 (12.16)	01.22	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	-	15.000	35.000
12.170 (12.30)	01.22	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	9.170	4.200	7.700
12.190 (12.30)	01.22	Cours de formation et de recyclage du personnel	3.389	16.000	15.000
12.300 (12.30)	01.22	Frais d'entretien et de renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage; fourniture et pose de bornes et rivets; construction et réparation de signaux de triangulation; dépenses diverses	10.389	11.500	12.500
		Détail:			
		1) Entretien et renouvellement du matériel d'atelier et d'arpentage 5.000			
		2) Fourniture et pose de bornes et rivets 5.000			
		3) Construction et réparation de signaux de triangulation 1.000			
		9) Divers 1.500			
		Total 12.500			
12.310 (12.30)	01.22	Frais de conservation, de mise à jour et de reproduction des documents cadastraux et de la carte topographique; dépenses relatives au laboratoire photographique ..	21.497	21.000	19.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Reliure des plans et registres cadastraux et acquisition du matériel y relatif 2.400			
		2) Dépenses relatives au laboratoire photographique 17.100			
		Total 19.500			
12.320 (12.30)	01.22	Travaux d'abornement des frontières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.271	2.479	2.479
12.330 (12.30)	01.22	Renouvellement du stock et actualisation de la carte topographique, de cartes dérivées et des photos aériennes du Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	119.542	502.000	58.000
12.340 (12.30)	01.22	Réparation des instruments géodésiques de levé et de report ainsi que des différents copieurs	17.146	20.000	20.000
12.350 (12.30)	01.22	Entretien de l'installation de microfilmage; acquisition de matériel accessoire et de matériel consommable. (Crédit non limitatif)	653	14.000	11.000
12.370 (12.30)	01.22	Exploitation et entretien de la station permanente GPS. (Crédit non limitatif)	-	2.479	2.000
12.380 (12.30)	01.22	Reliure de la documentation cadastrale littérale ancienne	74.297	74.368	100.000
12.390 (12.12)	01.22	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	-	4.958	4.500
24.010 (24.10)	01.22	Location de terminaux électroniques auprès de secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	3.718	3.500
35.060 (35.00)	01.22	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	13.209	14.000	14.000
35.061 (35.00)	01.22	Participation à des frais de productions cartographiques et autres dans le cadre du partenariat SARRE-LOR-LUX (RHENANIE-PALATINAT et WALLONIE). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	12.500
		Total des dépenses de la section 05.4	9.243.021	10.185.431	10.950.267
		Section 05.9			
		Provision globale pour amendements			
01.000 (01.00)	13.90	Provision globale pour amendements	-	-	4.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 05.9	-	-	4.000.000
		Total des dépenses du département 05	30.426.554	35.144.846	40.630.636

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
01	Dépenses à ventiler	-	-	4.000.000
11	Salaires et charges sociales	9.340.690	9.510.481	10.292.351
12	Achat de biens non durables et de services	19.363.642	22.840.447	23.272.085
23	Intérêts imputés en débit	450.846	201.000	561.000
24	Intérêts imputés en crédit	-	3.718	3.500
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	47.549	75.000	25.000
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	13.209	14.000	26.500
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.210.618	2.500.000	2.450.000
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	100
Total		30.426.554	35.144.846	40.630.636

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		06 - MINISTERE DES FINANCES: DETTE PUBLIQUE			
		Section 06.0			
		Dette publique			
12.300 (12.30)	01.23	Dette publique: indemnités, imprimés, commissions, frais d'achat de papier filigrané, frais de confection de titres et autres frais accessoires. (Crédit non limitatif)	1.838	4.500	4.750
12.301 (12.30)	01.23	Dépenses en relation avec la mise en circulation et le retrait de signes monétaires émis par le Trésor. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	152.204	2.500.000	2.500.000
21.000 (21.11)	13.10	Ligne de crédit auprès de la BCEE: intérêts débiteurs. (Crédit non limitatif)	-	100	100
21.005 (21.10)	13.10	Alimentation du fonds de la dette publique: intérêts. (Crédit non limitatif)	42.581.786	42.555.419	42.513.905
93.000 (93.00)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg: intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	552.891	350.000	750.000
93.001 (93.00)	07.20	Crédits contractés, sous la garantie de l'Etat, par le fonds de rénovation de la vieille ville:intérêts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	570.680	350.000	750.000
		Total des dépenses de la section 06.0	43.859.399	45.760.019	46.518.755
		Total des dépenses du département 06	43.859.399	45.760.019	46.518.755

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: dette publique

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
12	Achat de biens non durables et de services	154.042	2.504.500	2.504.750
21	Intérêts de la dette publique	42.581.786	42.555.519	42.514.005
93	Dotations de fonds de réserve	1.123.571	700.000	1.500.000
Total		43.859.399	45.760.019	46.518.755

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		07 - MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 07.0			
		Justice			
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	23.089	50.000	54.181
		Détail:			
		1) Jetons de présence 50.612			
		2) Cours et examens 744			
		5) Prestations individuelles 2.825			
		Total 54.181			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	6.670	9.400	9.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence 5.000			
		2) Cours et examens 4.500			
		Total 9.500			
12.001 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de traduction et d'interprétation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	159.984	100.000	150.000
12.012 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif)	222.299	220.000	220.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.326	1.500	2.000
		Détail:			
		1) Assurances 570			
		2) Carburants et lubrifiants 540			
		3) Réparation et entretien 890			
		Total 2.000			
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques; menues dépenses	18.577	22.310	30.000
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 29.500			
		9) Divers: 500			
		Total 30.000			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien, dépenses diverses	3.390	3.719	15.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 4.500			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes 9.000			
		4) Réparations et entretien 500			
		9) Divers 1.500			
		Total 15.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.120 (12.30)	03.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	25.000
12.130 (12.16)	03.10	Publication et mise à jour des codes luxembourgeois et des répertoires de jurisprudence. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	71.139	50.000	60.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais divers en relation avec l'informatisation du registre du commerce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	125.000	100
12.301 (12.30)	03.10	Frais divers en relation avec la mise sur disque optique des archives du Ministère de la Justice	-	-	500.000
12.391 (12.30)	01.43	Organisation de colloques internationaux, frais de réunions, réceptions officielles; dépenses diverses	2.846	10.000	25.000
24.010 (24.10)	03.10	Location de logiciels informatiques auprès des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	10.000	10.000
		Détail:			
		1) Frais de location: 10.000			
32.000 (32.00)	03.11	Contributions financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt d'une refonte de la législation ...	37.184	62.000	60.000
33.010 (33.00)	03.10	Subsides aux barreaux	9.420	22.570	22.570
33.011 (33.00)	03.30	Subsides à des organismes s'occupant du reclassement des anciens détenus	1.859	1.900	1.900
33.012 (33.00)	03.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association DEFI	24.789	24.789	123.200
		Détail:			
		1) Rémunérations du personnel encadrant 98.000			
		2) Frais liés au transport des détenus 25.200			
		Total 123.200			
34.010 (34.30)	03.10	Subventions aux huissiers de justice ou à leurs veuves. (Crédit non limitatif)	16.938	17.148	17.957
34.070 (34.50)	03.10	Subsides dans l'intérêt de la publication de la pasicrisie, de chroniques et d'ouvrages de droit	3.223	3.350	4.000
34.090 (34.40)	03.10	Indemnisation des dommages subis par des collaborateurs bénévoles; indemnisation en cas de détention préventive inopérante; indemnisation des victimes de dommages résultant d'une infraction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	185.301	100.000	100.000
34.091 (34.40)	03.10	Subsides divers	1.872	-	-
35.060 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	125.037	129.574	150.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	150	-
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	-	125	-
12.512 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	15.224	31.700	4.170
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien	159	-	-
35.560 (35.00)	03.10	Contributions à des organismes internationaux	2.137	-	-
		Total des dépenses de la section 07.0	932.463	995.235	1.585.078
		Section 07.1			
		Services judiciaires			
11.000 (11.00)	03.10	Traitements des fonctionnaires	24.802.601	25.593.151	28.285.262
		Détail:			
		A - Cour supérieure de justice:			
		1) Rémunérations de base 4.466.464			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 44.773			
		3) Charges sociales patronales 140.885			
		4) Allocations de repas 57.200			
		B - Tribunaux d'arrondissements:			
		1) Rémunérations de base 7.792.672			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 167.898			
		3) Charges sociales patronales 299.505			
		4) Allocations de repas 125.560			
		C - Juges de paix:			
		1) Rémunérations de base 2.846.861			
		3) Charges sociales patronales 107.281			
		4) Allocations de repas 43.249			
		D - Service central d'assistance sociale:			
		1) Rémunérations de base 2.210.811			
		3) Charges sociales patronales 92.307			
		4) Allocations de repas 49.527			
		E - Personnel administratif:			
		1) Rémunérations de base 8.423.187			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 82.861			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales	362.547			
		4) Allocations de repas	216.241			
		F - Fonctionnaires détachés à d'autres services:				
		1) Rémunérations de base	57.105			
		3) Charges sociales patronales	2.456			
		4) Allocations de repas	1.396			
		G - Attachés de justice:				
		1) Rémunérations de base	646.465			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	4.665			
		3) Charges sociales patronales	27.999			
		4) Allocations de repas	15.347			
		Total	28.285.262			
11.010 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.529.640	1.451.623	1.544.615
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	1.311.502			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	4.711			
		3) Charges sociales patronales	176.085			
		4) Allocations de repas	52.317			
		Total	1.544.615			
11.020 (11.00)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		620.949	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.030 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		607.004	581.991	725.168
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	606.328			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	33.600			
		3) Charges sociales patronales	85.240			
		Total	725.168			
11.040 (11.00)	03.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		922	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement		3.867	4.091	4.500
11.130 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires		50.004	61.800	61.800
		Détail:				
		1) Jetons de présence	19.020			
		2) Cours et examens	40.000			
		5) Prestations individuelles	2.380			
		9) Divers	400			
		Total	61.800			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.131 (11.12)	03.10	Juges et juges de paix suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	70.550	75.000	75.000
11.132 (11.12)	03.10	Frais de justice; exécution des commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	187.504	180.000	200.000
11.133 (11.12)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.190	7.500	7.500
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 7.500			
12.000 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	11.111	12.000	12.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 645			
		2) Cours et examens: 8.100			
		9) Divers 3.255			
		Total 12.000			
12.001 (12.15)	03.10	Médiation pénale: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.138	5.000	5.000
12.002 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers: frais de gardiennage	-	-	192.755
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	35.598	52.120	55.000
12.020 (12.14)	03.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	1.735	1.735
		Détail:			
		1) Assurances 868			
		2) Carburants et lubrifiants 248			
		3) Réparation et entretien 496			
		9) Divers 123			
		Total 1.735			
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3.395	18.000	18.000
		Détail:			
		1) Tenue de service des greffiers 9.500			
		2) Tenue des magistrats 8.500			
		Total 18.000			
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	234.218	249.134	261.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 105.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 75.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 7.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) a) Frais d'impression et de reliure 60.000			
		b) Réfection des registres de l'Etat Civil . 7.000			
		6) Documentation 5.000			
		9) Divers 1.000			
		Total 261.000			
12.041 (12.12)	03.10	Bibliothèque centrale de la magistrature	80.380	85.000	100.000
12.042 (12.12)	03.10	Conservation des registres de l'Etat Civil	-	-	125.000
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	680.285	753.234	711.200
		Détail:			
		1) Frais postaux 530.000			
		2) Frais téléphoniques 175.000			
		9) Divers 6.200			
		Total 711.200			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	23.177	28.581	28.600
		Détail:			
		1) Location 4.600			
		2) Contrats d'entretien 22.500			
		9) Divers 1.500			
		Total 28.600			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	232.034	307.388	305.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 22.310			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 198.315			
		3) Chauffage 84.375			
		Total 305.000			
12.090 (12.21)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à l'intérieur du secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	41.408	42.613	42.630
		Détail:			
		1) Loyers 42.630			
12.100 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	62.588	64.452	84.100
12.125 (12.30)	13.90	Frais d'experts et d'études	-	-	814.000
12.190	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études,			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		frais d'organisation et de participation; formation du personnel	44.372	111.800	100.000
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; exécution de commissions rogatoires; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.648.947	1.200.000	1.400.000
12.301 (12.30)	03.10	Encadrement et assistance des victimes d'infractions ...	74.368	74.368	74.368
12.310 (12.30)	03.10	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	268.146	600.000	750.000
12.321 (12.30)	03.10	Gestion de la fourrière judiciaire nationale. (Crédit non limitatif)	237.525	246.456	275.000
12.330 (12.30)	03.10	Exécution du régime des peines de substitution: frais d'organisation des travaux d'intérêt général	-	130.000	41.400
12.335 (24.10)	03.10	Service central d'assistance sociale: frais de consultance dans l'intérêt des agents du service	-	9.300	9.300
24.010 (24.10)	03.10	Documentation juridique automatisée: redevance pour la gestion d'un programme informatique d'enregistrement et de traitement de décisions judiciaires pour compte des autorités judiciaires luxembourgeoises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	17.049	74.368	35.000
34.050 (34.30)	03.10	Indemnités des stagiaires accomplissant le stage judiciaire. (Crédit non limitatif)	1.023.939	1.050.000	1.050.000
34.090 (34.40)	03.10	Patronage des condamnés libérés et aide aux condamnés sous le régime de la mise à l'épreuve	79.946	90.000	120.000
34.091 (34.40)	03.10	Programme d'aide aux mineurs tombant sous la loi du 10. 08.1992 sur la protection de la jeunesse	12.395	12.395	50.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	372	13.060	-
11.800 (11.12)	03.10	Formation des nouveaux magistrats	-	64.056	-
12.500 (12.15)	03.10	Indemnités pour services de tiers	-	1.640	-
12.510 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.603	1.226	3.110
12.530 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	506	-
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau	-	22.800	16.386
12.550 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	1.520	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	-	3.010	-
12.600 (12.11)	03.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	6.220	-
12.690 (12.30)	03.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	136	105	-
34.550 (34.30)	03.10	Indemnités d'habillement	5.476	4.265	-
		Total des dépenses de la section 07.1	32.694.837	33.291.708	37.584.629
		Section 07.2 Etablissements pénitentiaires			
11.000 (11.00)	03.30	Traitements des fonctionnaires	13.341.222	13.687.493	14.826.299
		Détail:			
		A - Services administratifs:			
		1) Rémunérations de base 933.760			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 52.678			
		3) Charges sociales patronales 64.524			
		4) Allocations de repas 22.322			
		B - Services de garde:			
		1) Rémunérations de base 8.378.544			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.015.936			
		3) Charges sociales patronales 648.222			
		4) Allocations de repas 281.811			
		C - Services techniques:			
		1) Rémunérations de base 1.419.541			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 45.084			
		3) Charges sociales patronales 101.060			
		4) Allocations de repas 40.458			
		D - Services éducatifs:			
		1) Rémunérations de base 578.946			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 21.765			
		3) Charges sociales patronales 41.450			
		4) Allocations de repas 19.532			
		E - Services médicaux et paramédicaux:			
		1) Rémunérations de base 580.980			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.979			
		3) Charges sociales patronales 41.537			
		4) Allocations de repas 16.742			
		F - Fonctionnaires détachés à d'autres administrations:			
		1) Rémunérations de base 425.644			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rémunération ..... 20.522 *3) Charges sociales patronales* ..... 30.496 *4) Allocations de repas* ..... 9.766 *Total* 14.826.299			
11.010 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	150.025	142.251	270.855
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 220.709 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 10.305 *3) Charges sociales patronales* ..... 30.772 *4) Allocations de repas* ..... 9.069 *Total* 270.855			
11.020 (11.00)	03.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	41.066	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base* 100			
11.030 (11.00)	03.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	241.602	221.470	289.196
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 233.564 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 21.639 *3) Charges sociales patronales* ..... 33.993 *Total* 289.196			
11.100 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	75.779	81.167	85.245
11.110 (11.12)	03.30	Indemnités pour pertes de caisse	74	124	125
11.120 (11.12)	03.30	Gratifications pour croix de service	16.450	18.155	18.840
11.130 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	16.887	28.255	20.898
		Détail: *2) Cours et examens* ..... 20.303 *5) Prestations individuelles* ..... 595 *Total* 20.898			
12.000 (12.15)	03.30	Indemnités pour services de tiers	-	7.140	16.720
		Détail: *4) Prestations individuelles* 16.720			
12.010 (12.13)	03.30	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	14.517	19.951	20.000
12.020 (12.14)	03.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	22.931	24.500	25.055

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 9.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 16.055			
		Total 25.055			
12.040 (12.12)	03.30	Direction générale des établissements pénitentiaires: frais de bureau	952	1.140	1.240
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 600			
		3) Location et entretien des machines de bureau 290			
		6) Documentation et bibliothèque 350			
		Total 1.240			
12.041 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: frais de bureau	8.888	10.412	20.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 9.100			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 200			
		4) Consommables bureautiques 4.470			
		6) Documentation et bibliothèque 2.230			
		Total 20.000			
12.042 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: frais de bureau	3.295	4.836	5.400
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.680			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.850			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 100			
		4) Consommables bureautiques 520			
		6) Documentation et bibliothèque 250			
		Total 5.400			
12.050 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	68.704	69.900	72.130
		Détail:			
		1) Frais postaux 2.130			
		2) Frais téléphoniques 70.000			
		Total 72.130			
12.051 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire agricole de Givenich: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	9.990	11.770	11.523

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Frais postaux 1.173			
		2) Frais téléphoniques 10.350			
		Total 11.523			
12.060 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: location et entretien des installations de télécommunications	13.315	22.143	19.476
		Détail:			
		1) Location 10.976			
		3) Réparations et pièces de rechange 8.500			
		Total 19.476			
12.061 (12.12)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: location et entretien des installations de télécommunications	2.644	2.700	2.344
		Détail:			
		1) Location 844			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.500			
		Total 2.344			
12.070 (12.12)	03.30	Location et entretien des équipements informatiques	13.015	48.053	28.830
		Détail:			
		1) Location 6.200			
		2) Contrats d'entretien 19.830			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.560			
		9) Divers 1.240			
		Total 28.830			
12.080 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	140.009	200.000	205.000
12.081 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	24.473	30.516	31.110
12.082 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: exploitation et entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	654.529	800.000	825.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 440.000			
		3) Chauffage 280.500			
		6) Elimination de déchets 104.500			
		Total 825.000			
12.083 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Givenich: exploitation et entretien; dépenses diverses	135.754	156.794	161.365
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 85.030			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 62.700			
		6) Elimination de déchets 13.635			
		Total 161.365			
12.150 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service. (Crédit non limitatif)	933.055	900.000	900.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire Luxembourg 750.000			
		2) Centre pénitentiaire Givenich 150.000			
		Total 900.000			
12.190 (12.30)	03.30	Formation du personnel	52.636	57.016	54.785
12.191 (12.30)	03.30	Formation des détenus	-	17.500	20.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 14.400			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 5.600			
		Total 20.000			
12.210 (12.30)	03.30	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	819.345	960.464	1.132.770
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 988.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 144.770			
		Total 1.132.770			
12.300 (12.30)	03.30	Gratuité de l'abonnement téléphonique du personnel	18.891	19.633	22.608
12.310 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: habillement, chaussures, couchage. (Crédit non limitatif)	102.627	130.000	130.219
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 110.387			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 19.832			
		Total 130.219			
12.311 (12.30)	03.30	Entretien des détenus: menues dépenses de ménage; enseignement et réadaptation sociale; dépenses diverses ..	156.586	280.500	300.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 273.500			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 26.500			
		Total 300.000			
12.312 (12.30)	03.30	Services éducatifs: premier équipement des salles de classes et locaux annexes; matériel didactique	74.330	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.320 (12.30)	03.30	Dépenses relatives au travail des détenus; acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	347.181	371.841	369.400
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg:			
		a) Acquisition d'outillage et de matières premières 270.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich:			
		a) Acquisition d'outillage et de matières premières 27.300			
		b) Exploitation rurale, cheptel, semences, engrais, fourrages, insecticides, carburants, entretien du parc à traction 72.100			
		Total 369.400			
12.330 (12.30)	03.30	Frais de location de chambres-cellules pour détenus au centre hospitalier de Luxembourg	-	18.592	18.592
12.331 (12.30)	03.30	Remboursement au Centre Hospitalier de Luxembourg et au Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique à Ettelbrück des frais découlant de l'organisation de services de soins au centre pénitentiaire de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	500.000	1.415.100
12.340 (12.50)	03.30	Droit d'accise et taxe de consommation dus par le centre pénitentiaire agricole de Givenich. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	962	1.983	1.500
12.350 (12.30)	03.30	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de matériel de protection individuelle; acquisition de munitions	6.783	12.400	8.783
12.370 (12.30)	03.30	Projet global de prise en charge de personnes toxico-dépendantes en milieu pénitentiaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	344.000	300.000
34.090 (34.40)	03.30	Salaires des détenus. (Crédit non limitatif)	522.857	734.423	755.180
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	03.30	Indemnités d'habillement	1.518	3.545	-
11.630 (11.12)	03.30	Indemnités pour services extraordinaires	-	9.693	40.997
12.580 (12.11)	03.30	Centre pénitentiaire de Luxembourg: réparation et entretien des bâtiments, du mobilier, des installations techniques et des alentours	-	-	13.727
12.650 (12.30)	03.30	Frais d'hospitalisation, de traitements médicaux et psychiatriques et frais pharmaceutiques des détenus qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; vaccinations préventives dans l'intérêt du service	49.134	173.260	-
12.840 (12.50)	03.30	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions	-	29.031	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 07.2	18.082.026	20.152.751	22.440.412
		Section 07.3			
		Juridictions administratives			
11.000 (11.10)	03.10	Traitements des fonctionnaires	1.573.799	1.567.475	1.710.526
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.604.491			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 19.744			
		3) Charges sociales patronales 61.179			
		4) Allocations de repas 25.112			
		Total 1.710.526			
11.010 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	127.791	138.478
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.826			
		2) primes,indemnités et autres suppl.de rémun. 3.681			
		3) Charges sociales patronales 15.785			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 138.478			
11.020 (11.10)	03.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement	273	273	275
11.130 (11.12)	03.10	Juges suppléants: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.041	1.000	5.000
11.131 (11.12)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
11.132 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	80.982	100.454	107.090
12.010 (12.13)	03.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	363	500
12.030 (12.16)	03.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	56	200	200
		Détail:			
		1) Tenue des magistrats 100			
		2) Tenue de service des greffiers 100			
		Total 200			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.040 (12.12)	03.10	Frais de bureau; dépenses diverses	43.886	54.350	57.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 11.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.000			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 250			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque 38.000			
		9) Divers 350			
		Total 57.100			
12.050 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	13.825	28.000	29.900
		Détail:			
		1) Frais postaux 23.500			
		2) Frais téléphoniques 4.800			
		9) Divers 1.600			
		Total 29.900			
12.060 (12.12)	03.10	Location et entretien des installations de télécommunications	1.937	2.117	2.500
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.050			
		9) Divers 450			
		Total 2.500			
12.080 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	64.177	70.000	74.400
		Détail:			
		1) Nettoyage 17.600			
		2) Electricité 23.500			
		3) Chauffage 8.000			
		4) Entretien 5.440			
		9) Divers 19.860			
		Total 74.400			
12.300 (12.30)	03.10	Frais de justice; expertises et missions spéciales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.556	2.500	2.500
		Détail:			
		1) Indemnités des témoins 250			
		2) Expertises 1.000			
		9) Divers 1.250			
		Total 2.500			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	03.10	Indemnités d'habillement	-	273	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.632 (11.12)	03.10	Indemnités pour services extraordinaires	15.501	-	-
12.540 (12.12)	03.10	Frais de bureau	-	5.950	-
12.550 (12.12)	03.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	3.504	-
12.580 (12.11)	03.10	Bâtiments: exploitation et entretien; dépenses diverses	-	10.395	-
		Total des dépenses de la section 07.3	1.797.033	1.974.845	2.128.669
		Total des dépenses du département 07	53.506.359	56.414.539	63.738.788

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Justice

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	43.453.911	44.072.341	48.472.350
12	Achat de biens non durables et de services	7.983.026	10.005.416	12.766.631
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	17.049	84.368	45.000
32	Transferts de revenus, autres que de subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	37.184	62.000	60.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	36.068	49.259	147.670
34	Transferts de revenus aux ménages	1.851.947	2.011.581	2.097.137
35	Transferts de revenus à l'étranger	127.174	129.574	150.000
Total		53.506.359	56.414.539	63.738.788

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 08.0 Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	31.440.347	34.169.507	40.533.746
		Détail:			
		A) - Fonctionnaires affectés aux départements ministériels			
		1) Rémunérations de base 28.580.427			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 47.882			
		3) Charges sociales patronales 1.180.401			
		4) Allocations de repas 643.109			
		B) - Fonctionnaires détachés à d'autres services			
		a) Service de renseignements			
		1) Rémunérations de base 419.892			
		3) Charges sociales patronales 15.911			
		4) Allocations de repas 6.976			
		b) Inspection générale de la sécurité sociale			
		1) Rémunérations de base 1.883.359			
		3) Charges sociales patronales 78.761			
		4) Allocations de repas 43.249			
		c) Ecole supérieure du travail			
		1) Rémunérations de base 56.770			
		3) Charges sociales patronales 2.441			
		4) Allocations de repas 1.396			
		d) Centre de communications du Gouvernement			
		1) Rémunérations de base 202.892			
		3) Charges sociales patronales 8.298			
		4) Allocations de repas 4.186			
		e) Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques			
		1) Rémunérations de base 46.692			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.421			
		3) Charges sociales patronales 2.155			
		4) Allocations de repas 1.396			
		f) Administration du personnel de l'Etat			
		1) Rémunérations de base 1.047.781			
		3) Charges sociales patronales 44.448			
		4) Allocations de repas 26.508			
		g) Institut national de l'administration publique			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base	378.722			
		3) Charges sociales patronales	15.427			
		4) Allocations de repas	9.069			
		h) Centre de langues				
		1) Rémunérations de base	41.654			
		3) Charges sociales patronales	1.792			
		4) Allocations de repas	1.396			
		i) Ecole européenne				
		1) Rémunérations de base	86.498			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		j) Formation des adultes				
		1) Rémunérations de base	105.981			
		3) Charges sociales patronales	4.558			
		4) Allocations de repas	2.791			
		k) Ambassades et représentations permanentes				
		1) Rémunérations de base	1.108.921			
		3) Charges sociales patronales	45.496			
		4) Allocations de repas	22.322			
		l) Institut d'études éducatives et sociales				
		1) Rémunérations de base	48.876			
		3) Charges sociales patronales	2.102			
		4) Allocations de repas	1.396			
		m) Service vétérinaire agricole				
		1) Rémunérations de base	86.498			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		n) Centre d'éducation différenciée				
		1) Rémunérations de base	86.498			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		o) Trésorerie de l'Etat				
		1) Rémunérations de base	131.006			
		3) Charges sociales patronales	5.633			
		4) Allocations de repas	2.791			
		p) Lycée technique des arts et métiers				
		1) Rémunérations de base	83.139			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		q) Lycée de Mersch				
		1) Rémunérations de base	83.139			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		r) Centre de psychologie et d'orientation scolaires				
		1) Rémunérations de base	63.824			
		3) Charges sociales patronales	2.745			
		4) Allocations de repas	1.396			
		s) Lycée technique hôtelier Alexis Heck				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base	76.253			
		3) Charges sociales patronales	3.279			
		4) Allocations de repas	1.396			
		t) Inspection générale des finances				
		1) Rémunérations de base	691.645			
		3) Charges sociales patronales	29.741			
		4) Allocations de repas	15.347			
		u) Institut supérieur de technologie				
		1) Rémunérations de base	71.382			
		3) Charges sociales patronales	3.069			
		4) Allocations de repas	1.396			
		v) Centre sportif national de natation				
		1) Rémunérations de base	76.253			
		3) Charges sociales patronales	3.279			
		4) Allocations de repas	1.396			
		w) Centre national de l'audiovisuel				
		1) Rémunérations de base	71.382			
		3) Charges sociales patronales	3.069			
		4) Allocations de repas	1.396			
		x) Lycée technique Michel Lucius				
		1) Rémunérations de base	59.189			
		3) Charges sociales patronales	2.546			
		4) Allocations de repas	1.396			
		y) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette				
		1) Rémunérations de base	76.253			
		3) Charges sociales patronales	3.279			
		4) Allocations de repas	1.396			
		z) Centre informatique de l'Etat				
		1) Rémunérations de base	63.824			
		3) Charges sociales patronales	2.745			
		4) Allocations de repas	1.396			
		aa) Lycée technique d'Ettelbruck				
		1) Rémunérations de base	111.860			
		3) Charges sociales patronales	4.810			
		4) Allocations de repas	2.791			
		ab) Lycée technique agricole d'Ettelbruck				
		1) Rémunérations de base	78.772			
		3) Charges sociales patronales	3.388			
		4) Allocations de repas	2.791			
		ac) Lycée technique Nic. Biever				
		1) Rémunérations de base	57.010			
		3) Charges sociales patronales	2.452			
		4) Allocations de repas	1.396			
		ad) Centre universitaire				
		1) Rémunérations de base	139.254			
		3) Charges sociales patronales	5.988			
		4) Allocations de repas	2.791			
		af) Board of Economic Development				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base	91.368			
		3) Charges sociales patronales	3.395			
		4) Allocations de repas	1.396			
		ag) Direction du Contrôle financier				
		1) Rémunérations de base	1.603.480			
		3) Charges sociales patronales	68.445			
		4) Allocations de repas	43.249			
		ah) Lycée Technique Mathias Adam Pétange				
		1) Rémunérations de base	35.607			
		3) Charges sociales patronales	1.531			
		4) Allocations de repas	1.396			
		ai) Service de coopération de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
		1) Rémunérations de base	60.465			
		3) Charges sociales patronales	2.600			
		4) Allocations de repas	1.396			
		aj) Lycée du Nord Wiltz				
		1) Rémunérations de base	34.096			
		3) Charges sociales patronales	1.466			
		4) Allocations de repas	1.396			
		ak) Lycée des Garçons				
		1) Rémunérations de base	34.096			
		3) Charges sociales patronales	1.466			
		4) Allocations de repas	1.396			
		al) Lycée Michel Rodange				
		1) Rémunérations de base	34.096			
		3) Charges sociales patronales	1.466			
		4) Allocations de repas	1.396			
		am) Lycée Classique Diekirch				
		1) Rémunérations de base	34.096			
		3) Charges sociales patronales	1.466			
		4) Allocations de repas	1.396			
		Total	40.533.746			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent		16.595.808	17.786.908	21.397.505
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	18.472.340			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	140.496			
		3) Charges sociales patronales	2.138.737			
		4) Allocations de repas	645.932			
		Total	21.397.505			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		2.250.913	27.532	28.775
		Détail:				
		B) Etudiants				
		1) Rémunérations de base	28.775			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	3.121.164	3.381.154	4.279.526
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.571.836			
		2) Primes etc. 204.657			
		3) Charges sociales patronales 503.033			
		Total 4.279.526			
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	40.545	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	27.060	37.476	40.742
		Détail:			
		1) Indemnités d'habillement 40.742			
11.130 (11.12)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	466.271	396.630	396.630
		Détail:			
		2) Cours et examens 396.630			
11.131 (11.12)	01.33	Réforme administrative: indemnités pour services extraordinaires	-	372	372
11.132 (11.12)	01.33	Conseil de discipline des fonctionnaires et employés de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	8.767	9.916	9.916
		Détail:			
		1) Jetons de présence 9.420			
		9) Divers 496			
		Total 9.916			
11.150 (11.12)	01.33	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.145	248	248
11.170 (11.31)	01.10	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	8.156	4.958	4.958
11.300 (11.20)	01.33	Remboursement à l'association d'assurance contre les accidents des dépenses occasionnées par l'assurance obligatoire contre les accidents des fonctionnaires et employés de l'Etat jouissant d'un régime spécial de pension de retraite (arrêté grand-ducal modifié du 8.3.1961). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.059.857	2.600.000	3.308.740
11.310 (11.00)	01.33	Traitements et pensions des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers de l'Etat ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		partie à charge de l'Etat: dépenses supplémentaires résultant ou pouvant résulter de nouvelles mesures légales, réglementaires et contractuelles, de l'évolution de l'échelle mobile des salaires ainsi que du recrutement de personnel; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	58.416.697	14.800.000
		Détail: *1) Dépenses supplémentaires résultant du recrutement de personnel:* *a) Personnel visé par la limitation des engagements nouveaux (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 250 unités* 10.885.000 *b) Personnel enseignant de l'enseignement postprimaire (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): recrutement de professeurs-stagiaires de 1re année (engagements de renforcement): 90 unités* ..... 5.200.000 *c) Titularisation d'agents engagés sous un statut autre que de droit public: 28 unités* ..... 1.250.000 *d) Personnel visé par la limitation des remplacements anticipatifs (voir l'article correspondant de la loi budgétaire): 4 unités* ..... 100.000 *e) Personnel divers occupé à titre permanent et à tâche partielle* ..... 1.533.000 *f) Personnel divers occupé à titre temporaire* 1.000.000 *g) Employés et ouvriers suppléants* ..... 1.800.000 *h) Agents relevant du statut de travailleur handicapé* ..... 1.278.000 *b) Autres mesures* ..... 700.000 *3) Cotisations pour le financement du service national de santé au travail* ..... 72.000 *4) A déduire: moins-values de dépenses résultant de la non-occupation temporaire d'emplois* .. - 9.018.000 *Total* 14.800.000			
12.000 (12.15)	01.33	Honoraires médicaux pour visites ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif)	526	1.487	1.487
12.010 (12.13)	01.33	Jurys et commissions des examens administratifs: frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	66	360	360
12.011 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour: crédit commun. (Crédit non limitatif)	22.965	-	-
12.012 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour à l'étranger	71.241	78.830	128.671
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques ..... *Détail:* *6) Documentation et bibliothèque* 4.300	2.662	2.479	4.300
12.080	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	2.095	15.479	19.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.11)		*Détail:*			
		1) Nettoyage 19.500			
12.100 (12.11)	01.33	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	59.956	-	-
12.110 (12.30)	01.33	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	22.563	7.437	7.437
12.120 (12.30)	01.33	Réforme administrative - Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	222.668	1.370.000	1.100.000
12.125 (12.30)	01.33	Système informatisé pour la gestion du personnel de l'Etat: dépenses diverses	-	-	750.000
12.141 (12.16)	01.33	Réforme administrative - Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers dans l'intérêt du recrutement du personnel de l'Etat	45.251	160.000	160.000
12.150 (12.30)	01.33	Prestations médicales et paramédicales	28.503	23.798	23.798
33.000 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	649.779	675.454	799.142
33.001 (33.00)	01.33	Participation aux frais de fonctionnement d'associations conventionnées par l'Etat: dépenses supplémentaires résultant de la loi du 28 juillet 2000	-	928.000	-
34.010 (34.30)	01.33	Indemnités des agents de l'Etat bénéficiant du régime de la préretraite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	690.332	1.012.554	1.108.740
34.080 (34.50)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: bonifications d'intérêt aux agents publics. (Crédit non limitatif)	2.248.535	2.627.672	2.627.672
35.030 (35.40)	01.40	Participation de l'Etat dans le financement du fonctionnement d'une antenne de l'institut européen d'administration publique à Luxembourg	82.276	-	-
35.060 (35.00)	01.33	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	129.714	213.868	260.600
41.000 (41.50)	01.33	Subside à la chambre des fonctionnaires et employés publics pour l'indemnisation des observateurs aux examens administratifs et le recouvrement des frais de bureau ..	24.789	37.185	37.185
41.001 (41.50)	01.33	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la chambre des fonctionnaires et employés publics. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	98.422	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.650 (12.30)	13.90	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires ...	-	-	904
33.500 (33.00)	01.33	Participation de l'Etat dans le financement de mesures sociales dans l'intérêt du personnel de l'Etat: frais de fonctionnement d'organismes créés dans l'intérêt des agents de la fonction publique	-	-	38.461
		Total des dépenses de la section 08.0	61.424.376	123.986.101	91.869.515
		Section 08.1			
		Pensions			
11.051 (11.00)	01.33	Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants; rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants. (Crédit non limitatif)	3.809	25.027	25.361
		Détail:			
		1) Pensions et suppléments:			
		a) Suppléments de pension bénévoles à des fonctionnaires de l'Etat ou à leurs survivants (+223) 7.970			
		b) Rentes permanentes bénévoles à des employés de l'Etat n'ayant pas droit à une pension ou à leurs survivants (-223) 17.391			
		Total 25.361			
11.130 (11.12)	01.33	Commission des pensions: jetons de présence des membres de la commission; indemnité du délégué du gouvernement; indemnités du secrétaire et du personnel auxiliaire. (Sans distinction d'exercice)	9.848	11.775	11.775
12.150 (12.30)	01.33	Commission des pensions: honoraires et frais de déplacement des médecins, frais de clinique et de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	18.461	24.789	24.789
34.010 (34.30)	06.12	Pensions partielles des régimes contributifs à payer aux bénéficiaires d'une pension de l'Etat conformément à l'article 15 de la loi du 22.12.1989 ayant pour objet la coordination des régimes de pension. (Crédit non limitatif)	2.453.113	2.587.513	2.801.196
34.011 (34.30)	06.12	Remboursement à divers régimes de pension contributifs des sommes payées à titre d'avance aux employés et ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants jouissant d'un supplément de pension à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.719.174	2.125.040	2.276.216

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Suppléments de pension payés aux employés de l'Etat en retraite ou à leurs survivants ... 139.373			
		2) Suppléments de pension payés aux ouvriers de l'Etat en retraite ou à leurs survivants ... 2.136.843			
		Total 2.276.216			
93.000 (93.00)	06.12	Alimentation du Fonds des pensions introduit par la loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	186.475.362	209.598.000	217.181.169
		Total des dépenses de la section 08.1	190.679.767	214.372.144	222.320.506
		Section 08.2			
		Administration du personnel de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.33	Traitements des fonctionnaires	56.549	110.363	118.834
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.043			
		3) Charges sociales patronales 3.395			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 118.834			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	210.264	192.298	213.575
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 179.986			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 24.366			
		4) Allocations de repas 6.278			
		Total 213.575			
11.020 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	292.493	3.029	3.547
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.547			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	38.025	32.035	35.805
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 29.903			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.693			
		3) Charges sociales patronales 4.209			
		Total 35.805			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.040 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	21.558	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement	194	297	297
12.000 (12.15)	01.33	Traitement des déclarations en matière d'allocation de repas	-	-	30.000
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	91	431	431
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	15.062	17.800	21.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.755			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 3.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 150			
		4) Consommables bureautiques 6.200			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.650			
		6) Documentation et bibliothèque 3.250			
		9) Divers 995			
		Total 21.000			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	9.959	13.808	14.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 14.000			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	572	868	2.000
12.250 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi. (Crédit non limitatif)	110.695	135.003	150.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.540 (12.12)	01.33	Frais de bureau	5.559	-	1.916
12.550 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	-	698
		Détail:			
		1) Frais postaux 698			
12.750 (12.00)	01.33	Formules destinées au paiement des émoluments: frais de confection et frais d'envoi	10.035	1.512	18.923

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 08.2	771.056	507.544	611.126
		Section 08.3			
		Institut National de l'Administration Publique			
11.010 (11.00)	01.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	94.400	106.726	132.580
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.533			
		3) Charges sociales patronales 15.256			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 132.580			
11.030 (11.00)	01.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	31.736	32.285	35.989
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 30.139			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.619			
		3) Charges sociales patronales 4.231			
		Total 35.989			
11.100 (11.40)	01.33	Indemnités d'habillement	186	372	186
11.130 (11.12)	01.33	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	95.231	132.086	166.467
		Détail:			
		2) Cours et examens 159.947			
		9) Divers 6.520			
		Total 166.467			
11.131 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	70.947	98.166	152.310
		Détail:			
		2) Cours et examens 152.310			
12.000 (12.15)	01.33	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	15.482	51.037	62.535
		Détail:			
		2) Cours et examens 62.535			
12.001 (12.15)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	67.499	130.146	169.292
		Détail:			
		2) Cours et examens 169.292			
12.002	01.33	Programme de préparation et de formation pour concours			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.15)		communautaire	-	1.500	1.500
12.010 (12.13)	01.33	Frais de route et de séjour	11.525	30.000	30.000
12.040 (12.12)	01.33	Frais de bureau	27.093	15.581	16.052
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.487			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.834			
		4) Consommables bureautiques 3.436			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.055			
		6) Documentation et bibliothèque 1.240			
		Total 16.052			
12.050 (12.12)	01.33	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des des postes et télécommunications	10.648	8.416	11.447
		Détail:			
		1) Frais postaux 11.447			
12.080 (12.11)	01.33	Bâtiments: exploitation et entretien	13.404	13.514	14.754
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.116			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 9.751			
		3) Chauffage 3.887			
		Total 14.754			
12.140 (12.16)	01.33	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	12.868	12.890	13.500
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 13.500			
12.190 (12.30)	01.33	Frais de perfectionnement et de stage à l'étranger	1.288	2.008	6.965
12.191 (12.30)	01.33	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	2.480
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	01.33	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services extraordinaires	-	-	5.504
		Détail:			
		2) Cours et examens 5.504			
		Total des dépenses de la section 08.3	452.307	634.727	821.561

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 08.4 Sécurité dans la fonction publique			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	200.709	267.144	217.845
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 208.264			
		3) Charges sociales patronales 6.790			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 217.845			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	52.617	92.810	97.813
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 80.908			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 11.169			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 97.813			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.10)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	5.275	5.000	5.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 5.000			
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	6.383	8.180	8.180
		Détail:			
		1) Cours et examens 8.180			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	2.656	5.751	5.751
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	19.732	33.469	33.469
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 8.925			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.302			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 372			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Frais d'impression et de reliure 3.719			
		6) Documentation et bibliothèque 18.593			
		9) Divers 558			
		Total 33.469			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	4.176	7.437	7.437
		Détail:			
		1) Frais postaux 7.437			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	1.351	1.611	1.611
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.611			
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études	17.504	53.297	53.297
12.200 (12.30)	04.10	Dépenses relatives aux assurances-responsabilité civile contractées dans l'intérêt des écoles placées sous l'autorité directe du ministre de l'éducation nationale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	40.749	43.382	44.621
12.300 (12.30)	01.34	Achats de biens et de services spécifiques	-	620	620
12.400 (12.30)	01.34	Frais de fonctionnemment du service médical; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	49.580	55.790
		Détail:			
		1) Acquisition matériel médical 27.895			
		2) Remboursement honoraires médicaux 27.895			
		Total 55.790			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	9.222	-	-
		Total des dépenses de la section 08.4	360.374	568.381	531.634
		Section 08.5			
		Centre informatique de l'Etat			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	5.040.605	5.199.466	6.354.137
		Détail:			
		1) Rémunération de base 5.967.976			
		3) Charges sociales patronales 248.046			
		4) Allocations de repas 138.115			
		Total 6.354.137			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	516.663	519.479	587.046
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 504.499			
		3) Charges sociales patronales 67.200			
		4) Allocations de repas 15.347			
		Total 587.046			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	52.939	100	100
		Détail:			
		A - Employés			
		1) Rémunération de base 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	163.394	140.556	160.264
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 134.948			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.477			
		3) Charges sociales patronales 18.839			
		Total 160.264			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	930	930	930
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	30	496	496
		Détail:			
		1) Jetons de présence 496			
11.131 (11.12)	Divers codes	Primes d'informatique (centre informatique et autres administrations). (Crédit non limitatif)	506.825	533.660	606.620
12.000 (12.15)	01.34	Indemnités pour services de tiers	-	142.540	300.000
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	1.314	1.906	1.906
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.454	5.214	6.214
		Détail:			
		1) Assurances 1.884			
		2) Carburants et lubrifiants 2.730			
		3) Réparation et entretien 1.600			
		Total 6.214			
12.030	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	496	496	496

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.16)					
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	21.333	20.972	20.972
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 7.834			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 3.718			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 496			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.966			
		6) Documentation et bibliothèque 3.966			
		9) Divers 992			
		Total 20.972			
12.041 (12.12)	01.34	Achat de matériel consommable pour les besoins du traitement de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	108.472	115.000	120.000
		Détail:			
		4) Consommables bureautiques 120.000			
12.042 (12.12)	01.34	Frais de fonctionnement du répertoire des personnes physiques et morales	2.942	6.941	6.941
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 6.941			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	1.029.321	1.149.390	2.250.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 48.400			
		2) Frais téléphoniques 35.970			
		3) Luxpac 51.880			
		4) Télex et téléfax 190			
		6) Sémaphone 440			
		8) a) ISDN 173.810			
		b) INTERNET 365.910			
		9) a) Lignes téléphoniques louées 1.573.400			
		Total 2.250.000			
12.051 (12.12)	01.34	Achat de services de télécommunication autres que de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	60.455	83.140	181.000
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	9.251	10.164	10.164
		Détail:			
		2) Entretien 8.726			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.438			
		Total 10.164			
12.070	01.34	Location et entretien des équipements informatiques.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.460.664	3.338.510	4.093.000
		Détail:			
		1) Location 2.524.000			
		2) Contrats d'entretien 1.478.000			
		3) Réparations et pièces de rechange 91.000			
		Total 4.093.000			
12.071 (12.12)	13.90	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	358.172	420.000	500.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 500.000			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	269.974	274.543	303.549
		Détail:			
		1) Nettoyage 68.874			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 173.525			
		3) Chauffage 4.586			
		4) Réparations et entretien 30.000			
		5) Assurances 26.316			
		9) Divers 248			
		Total 303.549			
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.056.531	6.197.340	5.000.000
12.190 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	137.502	250.070	300.000
12.300 (12.30)	01.34	Participation aux frais d'un centre de secours informatique. (Crédit non limitatif)	-	10	10
12.301 (12.30)	01.34	Frais de surveillance des immeubles. (Crédit non limitatif)	182.606	176.823	191.175
24.010 (24.10)	01.34	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	1.007.273	1.383.190	1.748.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.571 (12.12)	13.90	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: frais de location et d'entretien; dépenses diverses	453	-	-
12.690 (12.30)	01.34	Frais de formation du personnel (centre informatique et autres administrations)	-	1.852	-
		Total des dépenses de la section 08.5	16.993.599	19.972.888	22.743.120

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 08.6 Service central des imprimés			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	885.033	887.225	1.033.279
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 953.356			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.883			
		3) Charges sociales patronales 41.138			
		4) Allocations de repas 27.902			
		Total 1.033.279			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	413.010	415.227	333.756
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 293.324			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.208			
		3) Charges sociales patronales 29.155			
		4) Allocations de repas 9.069			
		Total 333.756			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14.057	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	85.394	136.081
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 113.608			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.477			
		3) Charges sociales patronales 15.996			
		Total 136.081			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.060 (11.10)	01.34	Indemnités des ouvriers au service de l'Etat dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	25.826	54.785	54.537
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 54.537			
11.100	01.34	Indemnités d'habillement	2.789	3.174	3.272

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.40)					
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	7.576	6.295	6.680
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	563	899	620
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.925	3.521	3.500
		Détail:			
		1) Assurances 500			
		2) Carburants et lubrifiants 1.500			
		3) Réparation et entretien 1.500			
		Total 3.500			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	682	600
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	33.169	21.371	21.900
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 5.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.000			
		4) Consommables bureautiques 10.770			
		5) Frais d'impression et de reliure 300			
		6) Documentation et bibliothèque 700			
		9) Divers 130			
		Total 21.900			
12.041 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: matériel de bureau. (Sans distinction d'exercice)	372.532	380.798	401.560
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 401.560			
12.042 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'impression	217.386	208.983	215.000
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 215.000			
12.043 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de reliure et de façonnage	52.035	52.058	50.000
		Détail:			
		5) Frais de reliure et de façonnage 50.000			
12.044 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais de location et d'exploitation des machines de bureau et d'équipements spéciaux	271.630	324.741	327.741
		Détail:			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 327.741			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.045 (12.12)	Divers codes	Crédit commun: frais d'entretien des machines de bureau et d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif)	123.933	134.500	175.000
		Détail:			
		3) Frais d'entretien des machines de bureau ... 175.000			
12.046 (12.12)	01.34	Crédit commun: frais d'impression de sécurité	121.880	130.000	200.000
12.047 (12.12)	01.34	Frais informatiques	-	173.330	2.500
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	172.426	200.625	200.625
		Détail:			
		1) Frais postaux 193.000			
		2) Frais téléphoniques 7.000			
		4) Téléfax 375			
		6) Sémaphone 250			
		Total 200.625			
12.060 (12.12)	01.34	Location et entretien des installations de télécommunications	3.154	4.208	6.125
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 6.125			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	49.615	46.970	50.957
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 43.000			
		5) Assurances 3.557			
		9) Divers 2.400			
		Total 50.957			
12.100 (12.11)	01.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	287.667	287.706	288.840
		Détail:			
		1) Loyers 288.840			
12.130 (12.16)	01.34	Frais de confection de documents parlementaires. (Crédit non limitatif)	154.930	161.875	160.000
12.131 (12.16)	01.34	Service d'impression et d'expédition (services exécutés par le SCIE pour compte de la Chambre des Députés). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	189.227	189.440	189.440
12.140 (12.16)	01.34	Frais de publicité pour les ouvrages édités par l'Etat .	8.040	8.057	8.057
12.170	01.34	Entretien des équipements spéciaux	120.853	122.000	129.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)					
12.190 (12.30)	01.34	Formation du personnel	744	744	744
12.300 (12.30)	07.34	Enlèvement de déchets provenant de l'imprimerie	4.532	6.500	5.000
12.310 (12.30)	01.34	Frais de diffusion des ouvrages édités par l'Etat	16.459	14.800	16.500
35.060 (35.00)	01.34	Cotisations à des organismes internationaux	102	149	149
		Restants d'exercices antérieurs			
11.500 (11.00)	01.34	Indemnités d'habillement	-	-	496
12.542 (12.12)	13.90	Crédit commun: frais d'impression	29.546	-	-
12.550 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'administration des postes et télécommunications	-	20.450	-
		Total des dépenses de la section 08.6	3.581.639	3.946.707	4.022.759
		Total des dépenses du département 08	274.263.118	363.988.492	342.920.221

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	65.844.773	125.788.198	95.302.440
12	Achat de biens non durables et de services	12.839.474	17.011.669	18.739.251
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.007.273	1.383.190	1.748.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	649.779	1.603.454	837.603
34	Transferts de revenus aux ménages	7.111.154	8.352.779	8.813.824
35	Transferts de revenus à l'étranger	212.092	214.017	260.749
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	123211	37.185	37.185
93	Dotations de fonds de réserve	186.475.362	209.598.000	217.181.169
	Total	274.263.118	363.988.492	342.920.221

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
		Section 09.0			
		Dépenses générales			
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.376	3.272	3.272
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.272			
12.013 (12.13)	01.10 03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	24.210	21.900	8.125
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	5.453	5.454	5.700
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 5.700			
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	3.348	2.200	3.700
		Détail:			
		1) Nettoyage 3.700			
12.140 (12.16)	01.10 03.50	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	9.330	19.831	13.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 13.000			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	3.874	-
		Total des dépenses de la section 09.0	43.717	56.531	33.797
		Section 09.1			
		Finances communales			
11.060 (43.22)	01.10	Part de l'Etat dans les majorations biennales et les majorations d'indice des fonctionnaires des secrétariats et recettes communaux (article 4-2* du règlement grand-ducal du 4.4.1964). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.206.218	7.284.046	7.937.312
43.000 (43.22)	13.20	Subvention à la ville de Luxembourg en tant que capitale du pays et siège d'institutions européennes	991.574	991.574	991.574
43.002 (43.22)	01.10	Subventions au secteur communal pour stimuler le développement de ses relations avec les organisations commu-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		nales des autres pays (jumelages)	35.945	35.945	35.945
43.003 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	5.034.222	5.596.000	6.056.000
43.004 (43.22)	11.60	Participation de l'Etat au financement des travaux d'entretien et de nettoyage des berges du lac effectués par les communes riveraines du Lac de la Haute-Sûre	179.723	198.000	198.000
43.010 (93.00)	01.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale (loi modifiée du 11.12.1967). (Crédit non limitatif)	-	100	100
43.011 (43.21)	13.20	Subventions d'équilibre et de compensation aux communes. (Crédit non limitatif)	247.894	100.000	100.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds communal de dotation financière (article 38 de la loi modifiée du 22.12.1987). (Crédit non limitatif)	261.294.484	253.085.000	256.630.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires	545	-	-
43.503 (43.22)	08.20	Répartition de la participation de l'ensemble des communes dans le financement de l'enseignement musical	-	201.369	-
		Total des dépenses de la section 09.1	274.990.605	267.492.034	271.948.931
		Section 09.2			
		Commissariats de district			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	979.827	1.018.937	1.106.854
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.050.115			
		3) Charges sociales patronales 35.144			
		4) Allocations de repas 21.595			
		Total 1.106.854			
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	190.370	214.344	235.217
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 195.523			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.889			
		3) Charges sociales patronales 26.829			
		4) Allocations de repas 6.976			
		Total 235.217			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	38.268	36.268	51.798
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 43.341			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.368			
		3) Charges sociales patronales 6.089			
		Total 51.798			
11.040 (11.00)	01.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	4.523	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
12.100 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	47.596	47.596	47.596
		Détail:			
		1) Loyers 47.596			
12.102 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif)	28.553	28.360	28.560
		Détail:			
		1) Loyers 26.191			
		2) Charges locatives accessoires 2.369			
		Total 28.560			
12.250 (12.12)	01.10	Commissariat du district de Luxembourg: frais de fonctionnement	25.236	27.739	29.167
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement 273			
		1201 Frais de route et de séjour 2.727			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 4.091			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.479			
		6) Documentation et bibliothèque 1.850			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 7.711			
		2) Frais téléphoniques 4.830			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité et taxes 2.355			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 2.851			
		Total 29.167			
12.251 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	17.279	17.551	21.036
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour 2.475			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.990			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.239			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 350			
		4) Consommables bureautiques 744			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.355			
		6) Documentation et bibliothèque 1.850			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 8.177			
		2) Frais téléphoniques 1.360			
		4) Télex et téléfax 248			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 248			
		Total 21.036			
12.252 (12.12)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: frais de fonctionnement	16.493	17.005	18.547
		Détail:			
		1110 Indemnités d'habillement 50			
		1201 Frais de route et de séjour 3.570			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 2.110			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 800			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 350			
		4) Consommables bureautiques 600			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.300			
		6) Documentation et bibliothèque 1.300			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 5.519			
		2) Frais téléphoniques 1.700			
		4) Télex et téléfax 248			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 1.000			
		Total 18.547			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
35.060 (35.00)	01.10	Cotisations à des organismes internationaux	2.508	2.975	2.975
		Restants d'exercices antérieurs			
12.600 (12.11)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg; loyers d'immeubles et charges locatives accessoirtes payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	645	-
12.750 (12.00)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: frais de fonctionnement	-	-	1.712
12.751 (12.00)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: frais de fonctionnement	-	-	1.121
		Total des dépenses de la section 09.2	1.350.653	1.411.520	1.544.683
		Section 09.3			
		Caisse de prévoyance			
42.000 (42.00)	06.12	Part contributive de l'Etat dans les cotisations d'assurance-pension et d'assurance-maladie dues à la caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	21.356.012	21.983.916	23.389.271
42.001 (34.20)	06.35	Suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26. 3. 1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	838.144	867.161	842.034
42.002 (42.00)	03.20	Prise en charge par l'Etat des pensions allouées aux anciens membres de la police et à leurs survivants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	6.812.360
		Total des dépenses de la section 09.3	22.194.156	22.851.077	31.043.665
		Section 09.4			
		Service de contrôle de la comptabilité des communes			
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	485.040	521.038	597.429
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 559.679			
		3) Charges sociales patronales 23.798			
		4) Allocations de repas 13.952			
		Total 597.429			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	43.022	43.890	49.033
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 40.565			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.472			
		3) Charges sociales patronales 5.600			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 49.033			
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour	6.191	8.428	8.500
12.040 (12.12)	01.10	Frais de bureau	2.052	2.107	2.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.240			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 370			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 120			
		6) Documentation et bibliothèque 370			
		Total 2.100			
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique	6.197	15.000	5.000
		Total des dépenses de la section 09.4	542.502	590.563	662.162
		Section 09.5			
		Police grand-ducale			
11.000 (11.00)	03.20	Traitements des fonctionnaires	70.875.789	73.045.599	82.201.423
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 64.881.455			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.782.692			
		3) Charges sociales patronales 4.668.478			
		4) Allocations de repas 1.868.798			
		Total 82.201.423			
11.010 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.464.066	1.441.250	1.575.017
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.347.137			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.556			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 174.704			
		4) Allocations de repas 51.620			
		Total 1.575.017			
11.020 (11.00)	03.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	93.205	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	578.199	570.880	628.858
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 527.715			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 27.224			
		3) Charges sociales patronales 73.919			
		Total 628.858			
11.040 (11.00)	03.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	27.450	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.070 (11.10)	02.10 03.20	Rémunération des volontaires de police. (Crédit non limitatif)	-	2.490.359	2.641.041
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.641.041			
11.080 (11.31)	03.20	Frais médicaux et funéraires divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.905	17.675	10.000
11.090 (11.12)	03.20	Indemnité de poste et de logement du personnel à l'étranger. (Crédit non limitatif)	26.427	68.865	26.300
11.100 (11.40)	03.20	Indemnités d'habillement. (Crédit non limitatif)	523.401	591.350	574.000
11.120 (11.12)	03.20	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif)	66.359	74.592	91.376
11.130 (11.12)	03.20	Indemnités pour services extraordinaires	224.836	405.692	406.513
		Détail:			
		2) Cours et examens 53.279			
		5) Prestations individuelles 353.234			
		Total 406.513			
11.131 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile. (Crédit non limitatif)	218.855	249.232	235.000
		Détail:			
		3) Permanence à domicile 235.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.140 (11.40)	03.20	Location de logements de service; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	732.895	732.897	732.897
11.141 (11.40)	03.20	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	116.799	200.622	222.122
11.150 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	240.077	74.370	200.000
11.300 (11.12)	03.20	Indemnités spéciales allouées aux membres de missions de maintien de la paix. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	61.973	500
12.000 (12.15)	03.20	Indemnités pour services de tiers	21.075	40.927	25.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 19.000			
		9) Divers 6.000			
		Total 25.000			
12.010 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour	132.092	132.886	112.886
12.011 (12.13)	03.20	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif)	16.149	37.185	25.000
12.012 (12.13)	02.00 02.10 03.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	190.981	185.920	210.000
12.020 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif)	181.602	194.596	190.000
		Détail:			
		1) Assurances 190.000			
12.021 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	629.623	520.735	690.000
		Détail:			
		2) Carburants et combustibles 690.000			
12.022 (12.14)	03.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers .	614.262	555.486	700.000
		Détail:			
		3) Réparation et entretien 700.000			
12.023 (12.14)	03.20	Location d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif)	-	-	1.735.000
12.040 (12.12)	03.20	Frais de bureau	666.994	477.000	665.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 210.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 114.230			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 12.395			
		4) Consommables bureautiques 123.947			
		5) Frais d'impression et de reliure 37.184			
		6) Documentation et bibliothèque 28.508			
		9) Divers 138.736			
		Total 665.000			
12.041 (12.12)	02.00	Direction de la sécurité intérieure: frais de bureau: journaux, livres et périodiques	1.416	2.355	4.637
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.500			
		2) Location et entretien de machines à photocopier 1.487			
		4) Consommables bureautiques 250			
		6) Documentation et bibliothèque 1.400			
		Total 4.637			
12.042 (12.12)	03.20	Frais concernant les carnets de convocation en matière d'infraction à la circulation routière, papillons zône bleue: divers. (Crédit non limitatif)	-	50.818	55.800
12.050 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	817.977	834.533	820.310
		Détail:			
		1) Frais postaux 178.484			
		2) Frais téléphoniques 577.597			
		4) Télex et téléfax 16.361			
		6) Sémaphone 47.868			
		Total 820.310			
12.051 (12.12)	03.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications: voies louées pour les réseaux informatiques et systèmes de télécommunications. (Crédit non limitatif)	428.169	492.069	477.000
12.060 (12.12)	03.20	Location et entretien des installations de télécommunications	349.371	382.623	238.226
		Détail:			
		1) Location 8.924			
		2) Contrat d'entretien 26.773			
		2) Contrat d'entretien 11.155			
		3) Frais d'entretien et de réparation 86.763			
		4) Redevances ILR, réseau radio 104.611			
		Total 238.226			
12.080 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.018.469	1.666.168	1.666.168
		Détail:			
		1) Nettoyage 446.709			
		2) Electricité, eau, gaz, taxes 1.025.229			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 165.672			
		4) Réparations et entretien 24.790			
		5) Assurances 3.768			
		Total 1.666.168			
12.081 (12.11)	02.00	Direction de la sécurité intérieure: bâtiments: exploitation et entretien	799	1.983	-
12.090 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	836.864	842.527	685.584
		Détail:			
		1) Loyers 669.469			
		2) Charges locatives accessoires 16.115			
		Total 685.584			
12.100 (12.11)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	753.804	746.585	741.472
		Détail:			
		1) Loyers 701.584			
		2) Charges locatives 39.888			
		Total 741.472			
12.140 (12.16)	03.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	35.552	109.074	87.000
12.141 (12.16)	02.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	51.235	-	-
12.190 (12.30)	03.20	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	285.636	410.000	430.000
12.200 (12.30)	03.20	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif)	26.933	28.111	27.600
12.250 (12.00)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: frais de fonctionnement	-	126.080	121.060
		Détail:			
		1113 Indemnités de permanence à domicile 3.580			
		1115 Indemnités pour heures supplémentaires 650			
		1200 Indemnités pour services de tiers 250			
		12010 Frais de route et de séjour 2.480			
		12012 Frais de route et de séjour à l'étranger ... 12.500			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteur			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Assurances	2.600			
		2) Carburants et lubrifiants	8.500			
		3) Réparation et entretien	12.500			
		9) Divers	1.500			
		1204 Frais de bureau	12.700			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	12.500			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications	2.000			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien	7.400			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.200			
		1219 Frais de stage à l'étranger, frais de cours; dépenses diverses	15.000			
		1230 Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'article de literie et de rideau; dépenses diverses	7.000			
		1231 Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipement de sport; frais de participation à des compétitions	500			
		1232 Frais de représentation; cérémonies; réceptions, couronnes et dépôts de fleurs; frais de cultes; dépenses diverses	1.500			
		1234 Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radioélectrique	11.000			
		1235 Acquisition de munition	2.500			
		12351 Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	3.200			
		Total	121.060			
12.300 (12.30)	03.20	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses		1.429.733	1.898.571	780.000
12.310 (12.30)	03.20	Education physique et sports: acquisition de matériel et d'équipements de sport; frais d'organisation de compétitions et frais de participation à des compétitions; allocation de prix à l'occasion de concours sportifs		66.894	70.328	85.000
12.320 (12.30)	03.20	Frais de représentation; cérémonies; réceptions officielles; couronnes et dépôts de fleurs; frais de culte; dépenses diverses		28.646	26.996	28.400

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.330 (12.30)	03.20	Acquisition et frais d'entretien des chiens et d'équipement connexe	24.353	21.418	27.200
12.340 (12.30)	03.20	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	2.162.488	3.560.938	2.430.000
12.350 (12.30)	03.20	Acquisition de munitions	178.813	198.315	300.000
12.351 (12.30)	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	504.777	494.548	453.000
12.360 (12.30)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif)	188.132	12.023	12.023
12.390 (12.12)	03.20	Frais de banque. (Crédit non limitatif)	5.240	15.000	15.000
24.010 (24.10)	03.20	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	5.131	12.395	12.841
33.010 (33.00)	03.20	Subsides à allouer à l'ensemble musical de la Police Grand-Ducale	-	2.479	2.500
34.040 (34.40)	02.00	Dédommagement de tierces personnes pour la part des sinistres non couverts par l'assurance; honoraires des avocats; dommages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	11.968	9.296	12.395
		Restants d'exercices antérieurs			
11.560 (11.10)	03.20	Direction de la Sécurité Intérieure: participation de l'Etat dans les rémunérations d'une partie du personnel administratif et auxiliaire des commissariats de police	-	-	472.311
11.631 (11.12)	03.20	Indemnités de permanence à domicile	605	-	-
11.650 (11.12)	03.20	Indemnités pour heures supplémentaires	414	-	-
12.510 (12.13)	03.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	91	251
12.580 (12.11)	03.20	Bâtiments: exploitation et entretien	-	4.383	-
12.590 (12.21)	03.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	2.975	-
12.850	03.20	Acquisition de munitions	-	1.571	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)					
12.851 (12.13)	03.20	Frais d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir et d'équipements divers	-	9.314	-
12.860 (11.12)	03.20	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes	177	-	143
		Total des dépenses de la section 09.5	86.858.637	94.203.858	103.884.054
		Section 09.6 Protection civile - Incendie			
11.000 (11.00)	03.50	Traitements des fonctionnaires	1.417.804	1.405.353	1.521.914
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.330.649			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 95.608			
		3) Charges sociales patronales 59.384			
		4) Allocations de repas 36.273			
		Total 1.521.914			
11.010 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre permanent	291.449	320.040	360.470
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 303.711			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.153			
		3) Charges sociales patronales 41.141			
		4) Allocations de repas 10.465			
		Total 360.470			
11.020 (11.00)	03.50	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	43.686	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	418.133	410.577	452.673
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 364.876			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.588			
		3) Charges sociales patronales 53.209			
		Total 452.673			
11.040 (11.00)	03.50	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.100 (11.40)	03.50	Indemnités d'habillement	1.766	1.767	1.767
11.130 (11.12)	03.50	Indemnités pour services extraordinaires	55.456	53.656	57.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.086			
		2) Cours et examens 28.252			
		5) Prestations individuelles 24.894			
		9) Divers 768			
		Total 57.000			
11.150 (11.12)	03.50	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif)	2.473	2.479	2.479
12.000 (12.15)	03.50	Indemnités pour services de tiers	107.996	122.937	122.937
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.231			
		2) Cours et examens 76.060			
		4) Prestations individuelles 42.886			
		9) Divers 1.760			
		Total 122.937			
12.010 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour. (Crédit non limitatif)	81.492	101.140	101.140
12.012 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	14.875
12.020 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: frais d'assurances. (Crédit non limitatif)	32.700	44.044	42.900
		Détail:			
		1) Assurances 42.900			
12.021 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	58.784	45.700	67.700
		Détail:			
		2) Carburants et combustibles 67.700			
12.022 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	145.253	131.384	133.121
		Détail:			
		3) Réparation et entretien 133.121			
12.030 (12.16)	03.50	Fourniture de vêtements de travail et de protection	143.219	197.893	296.795
12.040 (12.12)	03.50	Frais de bureau	13.936	14.130	14.130
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.462			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.487			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 550			
		4) Consommables bureautiques 1.735			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.300			
		6) Documentation et bibliothèque 596			
		Total 14.130			
12.050 (12.12)	03.50	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	161.262	171.758	171.758
		Détail:			
		1) Frais postaux 22.980			
		2) Frais téléphoniques 148.778			
		Total 171.758			
12.060 (12.12)	03.50	Location et entretien des installations de télécommunications. (Crédit non limitatif)	265.898	283.074	284.200
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 124.500			
		3) Réparations et entretien 124.000			
		7) Réseau radio 35.700			
		Total 284.200			
12.070 (12.12)	03.50	Location et entretien des équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	30.579	32.227	32.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 12.500			
		4) Calibrage et mise à jour du modèle mathématique 19.500			
		Total 32.000			
12.080 (12.11)	03.50	Bâtiments: exploitation et entretien	104.265	101.637	106.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 16.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 46.000			
		3) Chauffage 27.230			
		4) Réparations 12.000			
		5) Assurances 670			
		9) Divers 4.600			
		Total 106.500			
12.100 (12.11)	03.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	324.609	324.602	443.016

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 441.528			
		2) Charges locatives accessoires 1.488			
		Total 443.016			
12.120 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études	4.200	-	9.163
12.130 (12.16)	03.50	Frais de publication	27.931	41.000	33.733
12.140 (12.16)	03.50	Frais découlant des mesures à prendre dans l'intérêt de la propagation du secourisme parmi la population	14.586	16.807	16.807
12.150 (12.30)	03.50	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U	492	1.487	1.487
12.170 (12.16)	03.50	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	44.988	34.755	32.000
12.180 (12.30)	03.50	Acquisition de matériel didactique	5.048	10.662	11.500
12.190 (12.30)	03.50	Formation du personnel	5.147	9.670	11.000
12.191 (12.30)	03.50	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	94.349	-	-
12.200 (12.30)	03.50	Frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles. (Crédit non limitatif)	27.071	27.888	28.300
12.300 (12.30)	03.50	Distinctions honorifiques et autres témoignages de gratitude pour les volontaires de la protection civile particulièrement méritants	628	11.450	2.500
12.310 (12.30)	03.50	Frais d'instruction et d'entraînement des volontaires de la protection civile	96.947	97.595	97.595
		Détail:			
		1) Recrutement, entraînement et autres frais de la brigade grand-ducale des volontaires de la protection civile 3.718			
		2) Remboursement des pertes de salaires et des frais de voyage des élèves de l'école nationale de la protection civile 45.860			
		3) Frais d'hébergement des élèves à l'école nationale de la protection civile 47.100			
		9) Divers 917			
		Total 97.595			
12.320 (12.30)	03.50	Acquisition et entretien du matériel d'intervention; autres frais d'intervention.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	332.081	270.204	440.680
		Détail:			
		1) Matériel d'intervention et d'exercice consommable, y compris produits adsorbants et autre matériel pour la lutte contre la pollution des cours d'eau par hydrocarbures 200.000			
		2) Entretien du matériel d'intervention 90.000			
		4) Indemnités du chef d'accidents à l'occasion d'opérations de sauvetage 12.400			
		5) Frais de ravitaillement 2.480			
		6) Enlèvement de déchets toxiques et dangereux 5.800			
		9) Comprimés d'iodure de potassium 130.000			
		Total 440.680			
12.330 (12.30)	03.50	Indemnités pour frais de représentation	669	669	669
31.050 (31.32)	03.50	Subside à l'a.s.b.l. Luxembourg Air Rescue	223.104	223.104	250.000
31.051 (31.32)	03.50	Participation de l'Etat au premier équipement d'un hélicoptère médicalisé	78.750	-	-
32.020 (32.00)	03.50	Congé spécial des volontaires de la protection civile: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif)	7.578	12.395	10.000
33.011 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers dans l'intérêt de la maison du sapeur-pompier à Niederfeulen, de l'organisation de cours d'instruction pour sapeurs-pompiers et du remboursement des pertes de salaires et des frais de déplacement aux élèves des cours d'incendie	55.528	55.528	55.528
33.012 (33.00)	03.40	Subvention à la caisse de décès des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	6.197	6.197	6.197
33.013 (33.00)	03.40	Subvention à la fédération des sapeurs-pompiers du Grand-Duché	10.412	10.412	10.412
43.000 (43.22)	03.40	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	2.611.056	3.222.616	2.700.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	03.50	Frais de route et de séjour	-	2.335	-
12.521 (12.14)	03.50	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	-	24.790	-
12.620 (12.30)	03.50	Frais d'experts et d'études	-	-	27.333
		Total des dépenses de la section 09.6	7.347.522	7.844.162	7.972.479

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 09.7			
		Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)			
11.010 (11.00)	07.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	192.713	208.189
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 185.080			
		3) Charges sociales patronales 18.922			
		4) Allocations de repas 4.187			
		Total 208.189			
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	-	8.397	8.769
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire 900			
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire 1.300			
		c) Commission d'aménagement 6.569			
		Total 8.769			
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	-	3.718	3.346
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Comité interministériel de l'aménagement du territoire 100			
		b) Conseil supérieur de l'aménagement du territoire 2.379			
		c) Commission d'aménagement 867			
		Total 3.346			
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	3.393	6.830	6.830
12.012 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour à l'étranger	17.922	20.000	22.000
12.020 (12.14)	07.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.099	2.100	2.200
		Détail:			
		1) Assurances 450			
		2) Carburants et lubrifiants 900			
		3) Réparation et entretien 750			
		9) Divers 100			
		Total 2.200			
12.040	07.20	Frais de bureau	19.334	21.114	23.750

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)					
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 8.100			
		2) Location et entretien des photocopieurs 1.250			
		4) Consommables bureautiques 9.000			
		5) Impression et reliure 700			
		6) Documentation et bibliothèque 4.000			
		9) Divers 700			
		Total 23.750			
12.070 (12.12)	07.20	Location et entretien des équipements informatiques	7.488	10.000	8.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 7.000			
		3) Réparations et entretien 1.000			
		Total 8.000			
12.080 (12.11)	07.20	Bâtiments: exploitation et entretien	1.845	1.983	15.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.500			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 9.500			
		3) Chauffage 3.000			
		Total 15.000			
12.120 (12.30)	07.20	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	232.066	297.472	912.605
		Détail:			
		2) Frais de consultance SIG 62.500			
		3) Plan régional Sud 75.000			
		4) Plans sectoriels 25.000			
		5) Etudes d'impact 125.000			
		6) Concept "Nordstad" 37.500			
		7) Autres plans régionaux 112.500			
		9) Friches industrielles 375.000			
		10) Aéroport et Environs 50.000			
		11) Programme Directeur 50.105			
		Total 912.605			
12.121 (12.30)	07.20	Etudes dans l'intérêt du développement urbain des communes. (Sans distinction d'exercice)	-	-	37.184
12.122 (12.30)	07.50	Parcs naturels: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	43.489	99.157	99.157
		Détail:			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre 49.157			
		2) Parc naturel de l'Our 25.000			
		3) Parc naturel Drailändereck 25.000			
		Total 99.157			
12.130	07.20	Frais de confection et de publication d'études, d'études			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.16)		d'impact, de plans, de cartes et de rapports	41.909	60.000	60.000
12.140 (12.16)	07.20	Aménagement du territoire: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	50.000
12.141 (12.16)	07.20	Aménagement communal: frais de publicité et d'information	-	-	7.000
12.190 (12.30)	07.20	Frais de formation; colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	32.503	53.579	40.500
33.000 (33.00)	07.50	Contribution aux frais de fonctionnement de l'établissement public "Parc Hosingen"	-	125	125
33.010 (33.00)	07.20	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG II et INTERREG III. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	202.928	286.624	400.000
		Détail:			
		3) Programme Interreg III A 138.900			
		4) Observatoire européen 131.100			
		5) Lutte contre les crues 44.000			
		7) Programme Interreg III B 86.000			
		Total 400.000			
33.020 (33.00)	07.20	Participation à l'assistance technique nécessaire à l'élaboration des plans régionaux	86.958	89.242	92.812
		Détail:			
		1) ORENO 52.058			
		2) ORESUD 40.754			
		Total 92.812			
35.010 (35.20)	07.20	Contribution à l'institut régional intracommunautaire (IRI)	24.789	24.789	24.789
35.060 (35.00)	07.20	Participation à des études effectuées dans le cadre d'organismes internationaux; contributions à des organismes internationaux	-	125	125
35.061 (35.00)	07.50	Contributions à la Fédération EUROPARC, le groupement des parcs naturels au niveau européen	2.875	2.975	2.975
35.065 (35.00)	07.20	Participation à des actions menées dans le cadre de la coopération transfrontalière de proximité. (Sans distinction d'exercice)	119.113	76.000	80.000
43.001 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration et l'exécution de projets d'aménagement. (Sans distinction d'exercice)	-	90.000	90.000
43.010 (43.21)	07.20	Prix "Nachhaltige Siedlungsentwicklung"	-	3.718	3.718
43.011 (43.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'élaboration de plans de développement urbain.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Sans distinction d'exercice)	-	90.000	90.000
43.030 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	285.078	382.783	450.451
		Détail:			
		1) Parc naturel Haute Sûre 290.526			
		2) Parc naturel de l'Our 159.925			
		Total 450.451			
43.300 (43.52)	07.20	Subsides aux communes, syndicats de communes et autres organismes pour la réalisation de projets destinés à accompagner le développement ou à assurer la mise en oeuvre des plans régionaux	86.763	86.763	86.763
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	211	-	773
12.540 (12.12)	07.20	Frais de bureau	-	-	373
43.530 (43.51)	07.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel des parcs naturels existants et en préparation	-	9.394	-
		Total des dépenses de la section 09.7	1.210.763	1.919.601	2.827.434
		Section 09.8 Service d'aménagement communal.- Urbanisme (Section supprimée pour 2001 et 2002. Fusion des sections 09.7 et 09.8)			
11.010 (11.00)	07.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	195.945	-	-
11.130 (11.12)	07.20	Indemnités pour services extraordinaires	3.981	-	-
12.000 (12.15)	07.20	Indemnités pour services de tiers	764	-	-
12.010 (12.13)	07.20	Frais de route et de séjour	2.004	-	-
12.040 (12.12)	07.20	Frais de bureau	3.930	-	-
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	6.151	-	-
43.000	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes pour l'é-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(43.22)		laboration et l'exécution de projets d'aménagement. (Sans distinction d'exercice)	179.723	-	-
		Total des dépenses de la section 09.8	392.498	-	-
		Section 09.9			
		Service pour la gestion globale de l'eau			
12.010 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour	-	3.595	28.459
12.011 (12.13)	10.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	4.958	35.000
12.040 (12.12)	10.40	Frais de bureau	-	5.500	18.000
12.050 (12.12)	10.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	-	2.000
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 1.000			
		7) Réseau radio 1.000			
		Total 2.000			
12.080 (12.11)	10.40	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	-	-	250
		Détail:			
		1) Nettoyage 250			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en relation avec l'aménagement des cours d'eau et l'hydrologie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	111.552	91.906
12.121 (12.30)	07.33	Frais d'études et d'experts en relation avec l'épuration et la protection des eaux. (Sans distinction d'exercice)	-	49.600	110.015
12.122 (12.30)	10.40	Frais d'accrédidation de laboratoire	-	-	35.800
12.140 (12.16)	10.40	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel	-	30.000	40.000
12.160 (12.30)	10.40	Acquisition de matériel de laboratoire	-	-	205.583
12.161 (12.30)	10.40	Frais de laboratoire dans l'intérêt de la réalisation d'analyses par des étudiants	-	-	1.240
12.190 (12.30)	10.40	Formation continue, séminaires, stages de perfectionnement et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	20.000	30.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.220 (12.30)	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interaction nappe-rivière dans le bassin de l'Alzette"	-	-	9.163
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses	-	224.000	224.000
12.301 (12.30)	07.40 10.00	Protection et aménagement de l'environnement aquatique et piscicole	35.098	52.250	90.000
12.302 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des eaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.240	1.240
12.303 (12.30)	07.40	Frais d'études pour la désignation des zones de protection des sources et puits	-	74.400	74.400
12.304 (12.30)	07.40	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	-	2.479	-
12.310 (12.30)	10.40	Pisciculture: exécution de la loi sur la pêche; frais d'entretien et de repeuplement	39.877	52.050	50.000
		Détail:			
		1) Entretien des installations, des machines et du matériel 20.000			
		2) Achat d'aliments pour poissons 19.750			
		3) Repeuplement; acquisition d'oeufs embryonnés et d'alevins 5.000			
		9) Frais généraux et dépenses diverses 5.250			
		Total 50.000			
12.311 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau .	-	423.898	423.898
12.312 (12.30)	07.30	Mise en place d'un système intégré de gestion de l'eau .	-	45.000	90.000
12.320 (12.30)	10.40	Aménagement et entretien, aux frais des propriétaires riverains des cours d'eau, d'installations et de dispositifs permettant le libre passage du poisson, de grills empêchant le passage du poisson ainsi que de passages à l'usage des pêcheurs (articles 17, 23 et 57 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif)	-	124	125
12.330 (12.30)	10.40	Acquisition de poissons en vue de l'exécution du repeuplement obligatoire dans les eaux intérieurs de la deuxième catégorie. (Crédit non limitatif)	3.830	6.690	6.690
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	-	12.395	12.395
14.011 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration: travaux d'entretien et de réparation.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Sans distinction d'exercice)	-	2.479	2.479
14.012 (14.10)	10.10	Mesures techniques à prendre en cas d'accident pour la remise en état des conditions d'écoulement des eaux ainsi que pour assurer la sauvegarde de la qualité des eaux et des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.239	1.239
14.013 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables autres que la Moselle: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	-	112.631	112.000
14.014 (14.10)	10.10	Travaux extraordinaires de nettoyage et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux embouchures des cours d'eau non navigables ni flottables aux abords de la Moselle canalisée. (Crédit non limitatif)	-	2.479	2.479
14.016 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux extraordinaires d'entretien et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux cours d'eau ni navigables ni flottables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	150.000	99.158
14.018 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Sans distinction d'exercice)	-	223.104	300.000
24.000 (24.10)	10.40	Location de lots de pêche par l'Etat (article 21 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures). (Crédit non limitatif)	1.239	12.400	750
31.050 (31.32)	10.10	Travaux d'amélioration et d'aménagement à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par des associations syndicales ou des particuliers: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	-	27.000	27.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'eau	-	2.500	2.600
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	-	15.170	20.200
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	-	43.559	60.000
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	60.822	50.000
93.000 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la pêche de la taxe piscicole et de la part de l'Etat dans le droit d'adjudication des pêches (articles 7 et 41 de la loi du 28.6.1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures).			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	91.968	89.490	80.730
93.001 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial des eaux frontalières relevant de la souveraineté commune du Grand-Duché de Luxembourg et de la République Fédérale d'Allemagne du produit de la vente des permis de pêche (article 8 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, approuvée par la loi du 21.11.1984).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	122.385	140.010	137.683
		Restants d'exercices antérieurs			
12.720 (12.30)	10.40	Frais de participation au projet de recherche "Interaction nappe-rivière dans le bassin de l'Alzette	-	-	9.163
12.800 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses	-	-	22.115
		Total des dépenses de la section 09.9	294.397	2.002.614	2.507.760
		Total des dépenses du département 09	395.225.450	398.371.960	422.424.965

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	86.573.164	91.546.607	102.612.134
12	Achat de biens non durables et de services	14.458.237	18.171.075	19.464.228
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	-	504.327	529.750
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	6.370	24.795	13.591
31	Subventions d'exploitation	301.854	250.104	277.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	7.578	12.395	10.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	362.023	453.107	570.174
34	Transfets de revenus aux ménages	11.968	9.296	12.395
35	Transferts de revenus à l'étranger	149.285	165.593	191.064
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	22.194.156	22.851.077	31.043.665
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	9.651.978	11.069.084	10.852.551
93	Dotations de fonds de réserve	261.508.837	253.314.500	256.848.413
Total		395.225.450	398.371.960	422.424.965

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS			
		Section 10.0			
		Dépenses générales			
11.020 (11.00)	04.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	7.976.709	7.289.013	10.079.585
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 8.536.669			
		3) Charges sociales patronales 1.137.085			
		4) Allocations de repas 405.831			
		Total 10.079.585			
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	14.610	9.000	15.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 15.000			
11.131 (11.12)	04.00	Elaboration, rédaction, présentation et diffusion du courrier de l'éducation nationale ainsi que de cours, de documents et d'autres ouvrages à publier par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	8.197	16.113	16.200
11.132 (11.12)	Divers codes	Leçons supplémentaires et leçons de remplacement: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	13.148.681	15.282.106	16.787.946
11.133 (11.12)	04.00	Contrôle des établissements d'enseignement subsidiés par l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	2.975	2.975	2.975
11.134 (11.12)	06.36	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et postprimaire: indemnités pour services extraordinaires	-	-	25.000
11.135 (11.12)	04.00	Commissaires de gouvernement auprès des établissements publics relevant du département de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: indemnités pour services extraordinaires	-	496	496
		Détail:			
		1) Jetons de présence 496			
11.137 (11.12)	04.00	Indemnités pour services extraordinaires dans le cadre du passage primaire - postprimaire. (Crédit non limitatif)	484.312	585.000	600.000
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 600.000			
11.138	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'é-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.12)		ducation et la formation: indemnités pour services extraordinaires	2.334	15.096	5.000
11.139 (11.12)	08.50	Conseil national de la formation morale et sociale: indemnités pour services extraordinaires	149	620	620
11.140 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	48.431	-	-
12.000 (12.15)	04.00	Publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages: indemnités pour services de tiers	2.536	3.718	3.000
12.001 (12.15)	04.33 04.34 04.43	Commissions d'études: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	1.983	5.925	6.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.000			
12.002 (12.15)	04.00	Indemnités pour services de tiers dans le cadre du passage primaire - postprimaire. (Crédit non limitatif)	48.615	44.656	57.500
		Détail:			
		4) Prestations individuelles			
		a) Psychologues et pédagogues 57.500			
12.004 (12.15)	08.50	Conseil national de la formation morale et sociale: indemnités pour services de tiers	149	744	300
		Détail:			
		1) Jetons de présence 300			
12.010 (12.13)	04.33 04.34 04.43	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.962	1.797	1.800
12.012 (12.13)	04.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	188.545	250.000	250.000
12.020 (12.14)	04.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.333	2.413	2.600
		Détail:			
		1) Assurances 275			
		2) Carburants et lubrifiants 1.800			
		3) Réparation et entretien 500			
		9) Divers 25			
		Total 2.600			
12.040 (12.12)	04.33 04.34	Frais de documentation des technologies de l'information et de la communication et achat de consommables bureautiques pour les besoins des programmes pédagogiques	11.152	-	-
12.041 (12.12)	04.00	Frais de bureau	11.858	9.916	4.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.042 (12.12)	04.00	Frais de documentation	-	-	16.000
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 16.000			
12.050 (12.12)	04.00	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications dans le cadre du passage primaire-postprimaire	2.413	-	-
12.070 (12.12)	04.33 04.34	Location et entretien d'équipements des technologies de l'information et de la communication. (Crédit non limitatif)	112.486	-	-
12.080 (12.11)	04.00	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	234.978	134.483	134.483
		Détail:			
		1) Nettoyage 7.450			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 96.124			
		3) Chauffage 30.909			
		Total 134.483			
12.100 (12.11)	04.00	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	20.958	8.197	8.197
		Détail:			
		1) Loyers 8.197			
12.120 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études	-	-	70.000
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	247.883	420.866	789.950
12.130 (12.16)	04.00	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle: frais d'impression; frais pour droits d'auteur; acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	912.957	874.847	1.000.000
12.140 (12.16)	04.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	103.257	74.368	111.568
		Détail:			
		1) Campagnes publicitaires 74.368			
		3) Foires 37.200			
		Total 111.568			
12.221 (12.30)	04.00	Analyse et développement d'un cadre pédagogique pour l'école de la deuxième chance	14.378	37.184	37.184
12.250 (12.00)	04.33 04.34	Accès des établissements d'enseignement postprimaire aux services téléinformatiques: frais de connexion	-	437.400	437.400
12.300 (12.30)	04.33 04.34	Frais de transport pour la participation des élèves des enseignements secondaire et secondaire technique à des			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		activités culturelles	3.697	-	-
12.301 (12.30)	04.00	Bibliothèques des élèves des différents établissements d'enseignement postprimaire: frais d'alimentation et frais connexes	183.657	198.315	208.000
12.302 (12.30)	04.00	Conseil supérieur de l'éducation nationale: dépenses de fonctionnement	1.474	1.611	1.611
12.303 (12.30)	04.33 04.34	Projets d'établissement des enseignements secondaire et secondaire technique: dotation au centre de coordination	520.576	520.576	520.576
12.305 (12.30)	06.36	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du centre de prévention des toxicomanies	451.166	-	-
12.307 (12.30)	04.33 04.34	Frais de participation aux échanges franco-allemands ...	-	47.596	50.000
12.308 (12.30)	04.00	Service informatique: dépenses de fonctionnement et frais divers	5.437	70.031	104.000
12.311 (12.30)	08.40	Elaboration et diffusion d'émissions pédagogiques: dépenses diverses	57.697	-	9.180
12.313 (12.30)	06.36	Prévention des toxicomanies dans l'enseignement primaire et post-primaire: frais divers	36.112	74.368	37.000
12.314 (12.30)	04.00	Réforme administrative: formation continue du personnel	152.852	150.174	117.900
12.315 (12.30)	04.00	Prise en charge d'enfants de réfugiés par les établissements d'enseignement postprimaire: indemnités pour services de tiers et dépenses diverses	164.633	169.386	170.000
12.317 (12.30)	04.10	Année européenne des langues: organisation de manifestations et frais divers	-	50.000	-
12.319 (12.30)	04.33 04.34	Frais de fonctionnement des installations communes aux différents établissements scolaires du Campus Geeseknäppchen. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	2.602.900	2.582.050
12.320 (12.30)	04.00	Promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans l'éducation et la formation: dépenses diverses	-	-	5.000
12.321 (12.30)	04.33 04.34	Festival de théâtre pour jeunes SAAR-LOR-LUX: organisation de manifestations et frais divers	-	-	30.000
12.322 (12.30)	04.00	Projets pilotes d'autonomie pédagogique des établissements d'enseignement postprimaire: formation continue du personnel	-	-	37.184
33.000 (33.00)	04.34	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fondation Lycée technique privé Emile Metz. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.137.831	1.906.000	1.968.861
33.001 (33.00)	04.34	Formation aux multimédia et réalisation de productions audiovisuelles: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	267.824	267.824	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.010 (33.00)	04.00	Cours, stages, recherches, études et activités ou manifestations à caractère pédagogique: subsides	27.754	27.764	27.764
33.011 (33.00)	04.00	Animation culturelle dans les écoles et par les écoles: subsides	37.184	37.184	37.184
33.012 (33.00)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement d'activités, de stages et de voyages en vue de favoriser les échanges scolaires	37.184	37.184	37.184
33.013 (33.00)	04.00	Presse à l'école: Actions de sensibilisation des élèves	-	3.718	3.718
33.014 (33.00)	04.00	Organisation par les établissements d'enseignement de partenariats éducatifs européens: contrepartie nationale	9.916	17.353	17.353
33.015 (33.00)	04.00	Conventions avec les associations organisatrices de modèles pédagogiques de la 2ième chance	-	-	30.000
34.060 (34.40)	04.33 04.34	Bourses d'études et de voyage pour des activités à caractère pédagogique	57.958	58.007	58.007
34.063 (34.40)	04.01	Bourses d'études et de voyages dans l'intérêt des programmes de coopération européenne	11.443	24.789	24.789
35.010 (35.20)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.958	10.310	37.560
35.040 (35.50)	04.00	Contributions et cotisations à des organismes du secteur public de pays non membres de l'Union Européenne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	16.753	20.940	27.470
43.000 (43.22)	04.33 04.34	Remboursement à la commune de Rédange/Attert des salaires des instructeurs de natation détachés à la piscine du Campus Geesseknäppchen	-	-	119.660
		Restants d'exercices antérieurs			
32.510 (32.00)	04.50	Participation financière de l'Etat à la formation de pilotes professionnels	-	86.112	-
		Total des dépenses de la section 10.0	26.790.947	31.889.075	36.724.855
		Section 10.1			
		Centre de technologie de l'éducation			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	326.105	372.901	702.197
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 657.305			
		3) Charges sociales patronales 26.755			
		4) Allocation de repas 18.137			
		Total 702.197			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	63.419	64.687	108.001
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 92.843			
		3) Charges sociales patronales 12.367			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 108.001			
11.020 (11.10)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	304.144	51.281	55.050
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 47.033			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.546			
		3) Charges sociales patronales 6.471			
		Total 55.050			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement	465	471	471
11.130 (11.12)	04.10	Sélection, évaluation, adaptation et élaboration de médias d'enseignement: indemnités pour services extraordinaires	3.421	4.958	4.710
		Détail:			
		1) Jetons de présence 4.710			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	-	4.958	4.958
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 4.958			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.894	2.516	2.516
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	2.825	2.851	3.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 377			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 377			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 377			
		4) Consommables bureautiques 485			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.240			
		6) Documentation et bibliothèque 244			
		Total 3.100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.041 (12.12)	04.10	Service de photocopie couleur: entretien et fournitures. (Crédit non limitatif)	10.871	14.874	14.874
		Détail:			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 14.874			
12.042 (12.12)	04.33 04.34	Frais de documentation des technologies de l'information et de la communication et achat de consommables bureautiques pour les besoins des programmes pédagogiques	-	11.155	11.155
		Détail:			
		4) Consommables bureautiques 3.718			
		6) Documentation et bibliothèque 7.437			
		Total 11.155			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	16.742	17.353	17.353
		Détail:			
		1) Frais postaux 11.899			
		2) Frais téléphoniques 4.834			
		4) Télex et téléfax 620			
		Total 17.353			
12.070 (12.12)	04.33 04.34	Entretien d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire. (Crédit non limitatif)	-	96.926	96.926
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 96.926			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de fonctionnement, dépenses diverses	123.308	156.793	156.793
12.301 (12.30)	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire: dépenses diverses	742.654	743.681	743.681
35.060 (35.00)	04.10	Cotisations à des organismes internationaux	986	992	992
		Total des dépenses de la section 10.1	1.596.834	1.546.497	1.922.877
		Section 10.2 Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
11.000 (11.00)	04.01	Traitements des fonctionnaires	224.929	219.416	238.809
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 225.566			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales ..... 9.057 *4) Allocations de repas* ..... 4.186 *Total* 238.809			
11.010 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre permanent	61.347	74.289	80.068
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 68.193 *3) Charges sociales patronales* ..... 9.084 *4) Allocations de repas* ..... 2.791 *Total* 80.068			
11.020 (11.00)	04.01	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	39.798	100	100
		Détail: *1) Rémunérations de base* 100			
11.130 (11.12)	04.01	Indemnités pour services extraordinaires	124.091	125.000	125.000
12.000 (12.15)	04.01	Indemnités pour services de tiers	940	3.966	1.500
12.010 (12.13)	04.01	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.330	2.900	2.400
12.040 (12.12)	04.01	Frais de bureau	9.083	9.000	9.000
		Détail: *1) Articles et matériel de bureau* ..... 3.648 *2) Location et entretien des machines à photocopier* ..... 1.557 *4) Consommables bureautiques* ..... 3.332 *9) Divers* ..... 463 *Total* 9.000			
12.041 (12.12)	04.01	Formation continue des enseignants: fournitures diverses	1.884	1.983	2.000
12.190 (12.30)	04.01	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	123.577	90.000	195.000
12.220 (12.30)	04.01	Projets de recherche réalisés dans le cadre du titre I de la loi du 9.3.1987	27.771	45.929	-
12.221 (12.30)	04.01	Projets d'élaboration et de recherche pédagogiques. (Sans distinction d'exercice)	1.336.899	1.550.000	1.600.000
		Détail: *A) Projets en cours* ..... 1.143.550 *B) Nouveaux projets* ..... 456.450 *Total* 1.600.000			
12.222 (12.30)	04.01	Elaboration d'indicateurs statistiques et d'études comparatives sur le système éducatif luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	376.096	324.741	304.562

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		A) Indicateurs 113.684			
		B) Études comparatives (projet PISA) 190.878			
		Total 304.562			
12.300 (12.30)	04.01	Centre de documentation: frais d'alimentation et frais connexes	20.979	17.500	23.000
35.010 (35.20)	04.01	Cotisations et contributions à des organismes du secteur public de pays membres de l'Union Européenne	20.358	7.437	7.500
		Total des dépenses de la section 10.2	2.370.082	2.472.261	2.588.939
		Section 10.3			
		Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	1.809.441	3.311.540	3.447.765
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.245.841			
		3) Charges sociales patronales 133.564			
		4) Allocations de repas 68.360			
		Total 3.447.765			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	415.407	361.027	438.455
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 378.494			
		3) Charges sociales patronales 50.892			
		4) Allocations de repas 9.069			
		Total 438.455			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	269.964	7.965	8.512
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 8.512			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.485	18.647	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	-	-	20.800
		Détail:			
		2) Cours et examens 20.800			
12.000 (12.15)	04.10	Indemnités pour services de tiers	9.015	17.154	15.000
12.001 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers .	-	57.016	58.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 58.000			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	7.351	11.310	14.000
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	23.104	11.230	15.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.159			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 563			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.039			
		4) Consommables bureautiques 563			
		5) Frais d'impression et de reliure 6.431			
		9) Divers 3.245			
		Total 15.000			
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	20.056	29.230	29.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 17.888			
		2) Frais téléphoniques 11.112			
		Total 29.000			
12.080 (12.11)	04.10	Bâtiments: exploitation et entretien	8.180	7.620	8.320
		Détail:			
		1) Nettoyage 8.320			
12.140 (12.16)	04.10	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	10.153	11.651	16.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 4.460			
		2) Campagnes publicitaires 929			
		4) Expositions 929			
		9) Divers 9.682			
		Total 16.000			
12.190 (12.30)	04.10	Organisation de colloques sur les problèmes ayant trait à l'orientation, la psychologie et l'éducation: frais			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		divers	962	2.823	2.800
12.191 (12.30)	04.10	Frais de stage du personnel engagé dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi	21.071	31.978	31.978
12.300 (12.30)	04.10	Acquisition de matériel psycho-pédagogique; frais divers	25.235	33.570	33.000
12.301 (12.30)	04.34	Conception et réalisation d'une banque de données informatisée sur les métiers existant au Luxembourg	21.573	7.437	2.000
33.010 (33.00)	04.10	Subsides aux associations de parents d'élèves	9.145	9.172	9.172
33.011 (33.00)	04.10	Participation aux frais du secrétariat de la F.A.P.E.L .	29.747	49.946	50.000
34.060 (34.40)	04.20 04.32	Subsides extraordinaires à des élèves de familles à revenu modeste fréquentant les enseignements primaire et post-primaire à l'étranger	90.481	120.458	115.000
34.061 (34.40)	04.32	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement postprimaire au Grand-Duché de Luxembourg	594.658	1.100.000	1.100.000
34.062 (34.40)	04.32	Bourses pour études spéciales ne relevant pas de l'enseignement supérieur. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	69.732	86.763	80.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	04.33 04.34	Cours de rattrapage: indemnités pour services extraordinaires	-	3.215	-
12.501 (12.15)	04.10	Cours de rattrapage: indemnités pour services de tiers .	-	1.313	-
		Total des dépenses de la section 10.3	3.441.760	5.291.265	5.510.002
		Section 10.4 Sports scolaires et périscolaires			
12.080 (12.11)	04.13	Crédit commun pour la prise en charge des frais de nettoyage des installations sportives mises à disposition des fédérations en dehors des heures de classe	4.719	4.958	4.958
		Détail:			
		1) Nettoyage 4.958			
12.090 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	917.206	1.489.225	1.489.225
		Détail:			
		1) Loyers			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		a) Centre Sportif National ..... 313.885 *b) Communes* ..... 1.175.340 *Total* 1.489.225			
12.300 (12.30)	04.10	Frais de transport des élèves aux installations d'éducation physique	112.261	121.588	103.687
33.010 (33.00)	04.13	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.L	68.158	68.171	71.240
		Détail: *1) Organisation des activités sportives nationales* ..... 29.723 *2) Frais de fonctionnement administratifs* ..... 12.645 *3) Relations sportives au sein de la fédération internationale du sport universitaire (F.I.S.U.) et de la fédération internationale du sport scolaire (ISF)* ..... 13.656 *4) Organisation de stages de formation et de perfectionnement au profit des enseignants-spécialistes de la L.A.S.E.L.* ..... 2.529 *5) Organisation de coupes pour les cercles sportifs universitaires luxembourgeois* ..... 3.203 *6) Activités sportives de loisir et de plein air* 2.108 *7) Frais de déplacement dans l'intérêt des cadres dirigeants* ..... 6.322 *8) Formation de «jeunes arbitres»* ..... 1.054 *Total* 71.240			
33.011 (33.00)	04.12	Participation aux frais du comité central de la L.A.S.E.P	59.494	59.494	62.170
		Détail: *1) Organisation des activités sportives nationales* ..... 33.129 *2) Frais de fonctionnement administratifs* ..... 975 *3) Organisation de stages de formation et de perfectionnement au profit des enseignants* ..... 943 *4) Activités sportives de loisir et de plein air* ..... 11.400 *5) Organisation des relations internationales* . 5.896 *6) Frais de déplacement dans l'intérêt des cadres dirigeants* ..... 9.827 *Total* 62.170			
33.012 (33.00)	04.13	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.L	26.029	26.029	26.100
33.013 (33.00)	04.12 04.13 04.20	Contribution de l'Etat à l'assurance responsabilité civile des sportifs de la L.A.S.E.L. et de la L.A.S.E.P ..	2.052	2.107	2.107
33.014 (33.00)	04.12	Subsides aux associations sportives affiliées à la L.A.S.E.P	64.700	64.700	64.700
33.015	06.34	Subside à l'association luxembourgeoise pour la pratique			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		des activités physiques et sportives des personnes inadaptées et handicapées mentales (A.L.P.A.P.S.) pour l'organisation des activités sportives nationales et régionales	4.834	4.834	4.980
33.016 (33.00)	04.13	Participation aux frais d'organisation du "ISF Swimcup 2001" par la L.A.S.E.L	-	44.700	-
		-- Restants d'exercices antérieurs			
12.590 (12.21)	04.10	Frais de location d'installations d'éducation physique par les établissements scolaires payés au secteur des administrations publiques	-	404.779	-
		Total des dépenses de la section 10.4	1.259.453	2.290.585	1.829.167
		Section 10.5			
		Etablissements privés d'enseignement			
44.000 (44.00)	04.12	Participation de l'Etat aux frais d'associations privées pour la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire normal et pour l'organisation d'un enseignement et de loisirs surveillés au profit des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	410.512	583.791	619.735
44.001 (44.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des établissements privés d'enseignement postprimaire (loi du 31 mai 1982). (Crédit non limitatif)	23.970.909	24.680.519	28.050.000
44.002 (44.00)	04.50	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'enseignement secondaire organisé par le "Verain fir Waldorfpädagogik, a.s.b.l."	60.486	76.848	102.876
		Total des dépenses de la section 10.5	24.441.907	25.341.158	28.772.611
		Section 10.6			
		Service des équipements et des restaurants scolaires			
		Note: Modification de l'intitulé. Ancien intitulé: Cantines scolaires			
11.000 (11.00)	04.10	Traitements des fonctionnaires	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.010 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	46.539	50.595

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 42.801			
		3) Charges sociales patronales 5.701			
		4) Allocations de repas 2.093			
		Total 50.595			
11.020 (11.00)	04.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	870	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	1.694.786	1.615.982	1.782.006
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.522.170			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 49.359			
		3) Charges sociales patronales 210.477			
		Total 1.782.006			
11.040 (11.00)	04.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	40.212	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.10	Indemnités d'habillement	5.733	-	-
11.130 (11.12)	04.10	Indemnités pour services extraordinaires au profit des restaurants scolaires	5.155	5.479	-
12.000 (12.15)	04.10	Remplacement de personnel en congé de maladie: indemnités pour services de tiers	2.880	10.499	5.715
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 5.715			
12.010 (12.13)	04.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	2.175	2.975
12.020 (12.14)	04.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.000	8.924	8.500
		Détail:			
		1) Assurances 2.151			
		2) Carburants et lubrifiants 3.386			
		3) Réparation et entretien 2.963			
		Total 8.500			
12.030 (12.16)	04.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	32.475	33.670
12.040 (12.12)	04.10	Frais de bureau	2.754	1.859	1.859
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.859			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.050 (12.12)	04.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	5.131	3.720	4.000
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 3.469			
		4) Télex et téléfax 531			
		Total 4.000			
12.120 (12.30)	04.10	Frais de contrôle de l'hygiène et de la sécurité alimentaire	-	-	10.300
12.121 (12.30)	04.10	Frais d'experts et d'études	28.317	-	-
12.190 (12.30)	04.10	Frais de perfectionnement du personnel	1.239	1.239	3.350
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires sous régie directe: frais des repas et frais connexes. (Crédit non limitatif)	905.079	850.000	920.000
12.211 (12.30)	04.10	Exploitation des restaurants scolaires: frais de fonctionnement des restaurants et cuisines sous régie privée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.567.564	1.229.759	1.488.000
12.300 (12.30)	04.10	Remplacement de matériel dans l'intérêt des restaurants scolaires	25.661	29.747	29.747
12.301 (12.30)	04.10	Dépenses de fonctionnement des restaurants scolaires sous régie directe	50.547	42.142	50.000
12.302 (12.30)	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif)	39.268	24.790	24.790
12.303 (12.30)	04.10	Elaboration d'un guide des bonnes pratiques en matière de sécurité alimentaire	-	-	3.200
		Restants d'exercices antérieurs			
12.802 (12.30)	04.10	Réparation et entretien des équipements spéciaux des cantines scolaires	10.652	-	-
		Total des dépenses de la section 10.6	4.393.848	3.905.629	4.419.007
		Section 10.7			
		Education différenciée			
11.000 (11.00)	04.52	Traitements des fonctionnaires	13.131.986	14.811.707	16.311.239
		Détail:			
		A - *Education différenciée*			
		1) Rémunérations de base 2.360.555			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	50.992			
		3) Charges sociales patronales	94.719			
		4) Allocations de repas	44.644			
		B - Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	3.476.669			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	82.084			
		3) Charges sociales patronales	146.643			
		4) Allocations de repas	72.546			
		C - Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base	449.717			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	14.925			
		3) Charges sociales patronales	19.258			
		4) Allocations de repas	9.766			
		D - Institut pour infirmes moteurs cérébraux				
		1) Rémunérations de base	1.054.767			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	22.387			
		3) Charges sociales patronales	43.750			
		4) Allocations de repas	26.507			
		E - Service de guidance				
		1) Rémunérations de base	1.490.032			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	16.634			
		3) Charges sociales patronales	60.341			
		4) Allocations de repas	26.507			
		F - Centre médico-pédagogique				
		1) Rémunérations de base	42.829			
		3) Charges sociales patronales	1.842			
		4) Allocations de repas	1.396			
		G - Centre d'observation				
		1) Rémunérations de base	146.613			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	4.665			
		3) Charges sociales patronales	5.894			
		4) Allocations de repas	2.791			
		H - Centre de propédeutique professionnelle à Warken				
		1) Rémunérations de base	294.914			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	20.366			
		3) Charges sociales patronales	13.558			
		4) Allocations de repas	8.371			
		I - Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux				
		1) Rémunérations de base	159.759			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	11.039			
		3) Charges sociales patronales	7.345			
		4) Allocations de repas	4.186			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		J - Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange				
		1) Rémunérations de base	240.011			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	8.240			
		3) Charges sociales patronales	10.575			
		4) Allocations de repas	5.581			
		K - Centre d'intégration scolaire				
		1) Rémunérations de base	126.472			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	5.597			
		3) Charges sociales patronales	5.595			
		4) Allocations de repas	2.791			
		L - Institut pour enfants autistiques et psychotiques				
		1) Rémunérations de base	357.411			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	9.483			
		3) Charges sociales patronales	15.777			
		4) Allocations de repas	9.766			
		M - Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base	4.747.760			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	155.778			
		3) Charges sociales patronales	206.987			
		4) Allocations de repas	114.404			
		Total	16.311.239			
11.010 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre permanent		2.129.545	2.074.952	2.254.252
		Détail:				
		A - Education différenciée				
		1) Rémunérations de base	99.335			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.356			
		3) Charges sociales patronales	13.546			
		4) Allocations de repas	3.488			
		B - Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	537.705			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.061			
		3) Charges sociales patronales	54.354			
		4) Allocations de repas	18.137			
		C - Institut pour infirmes moteurs cérébraux				
		1) Rémunérations de base	718.578			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	22.155			
		3) Charges sociales patronales	97.816			
		4) Allocations de repas	18.834			
		D - Service de guidance				
		1) Rémunérations de base	35.135			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rémunération	737			
		3) Charges sociales patronales	4.778			
		4) Allocations de repas	1.396			
		E - Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base	198.111			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.356			
		3) Charges sociales patronales	26.702			
		4) Allocations de repas	6.278			
		G - Centre d'intégration scolaire				
		1) Rémunérations de base	41.523			
		3) Charges sociales patronales	5.531			
		4) Allocations de repas	1.396			
		H - Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base	295.113			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	737			
		3) Charges sociales patronales	39.115			
		4) Allocations de repas	6.979			
		Total	2.254.252			
11.020 (11.00)	04.52	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		2.662.995	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.021 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire dans le cadre de mesures d'intégration scolaire en faveur d'enfants à besoins éducatifs spéciaux		1.111.477	1.900.000	2.029.000
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	1.653.319			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	148			
		3) Charges sociales patronales	315.543			
		4) Allocations de repas	59.990			
		Total	2.029.000			
11.030 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		1.298.742	1.329.736	1.500.364
		Détail:				
		A - Education différenciée				
		1) Rémunérations de base	51.105			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	1.878			
		3) Charges sociales patronales	7.058			
		B - Centre de logopédie				
		1) Rémunérations de base	483.363			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	30.490			
		3) Charges sociales patronales	68.446			
		C - Institut pour déficients visuels				
		1) Rémunérations de base	47.911			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.208			
		3) Charges sociales patronales	6.676			
		D - Centre d'observation				
		1) Rémunérations de base	18.206			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	277			
		3) Charges sociales patronales	2.462			
		E - Service de guidance				
		1) Rémunérations de base	32.205			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	608			
		3) Charges sociales patronales	4.371			
		F - Centre d'intégration				
		1) Rémunérations de base	2.616			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	37			
		3) Charges sociales patronales	354			
		G - Centre propédeutique professionnelle à Clervaux				
		1) Rémunérations de base	46.314			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	1.973			
		3) Charges sociales patronales	6.432			
		H - Centre propédeutique professionnelle à Warken				
		1) Rémunérations de base	49.747			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.650			
		3) Charges sociales patronales	6.980			
		I - Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux				
		1) Rémunérations de base	176.471			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	8.980			
		3) Charges sociales patronales	24.703			
		J - Centres d'éducation différenciée régionaux				
		1) Rémunérations de base	355.200			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	15.921			
		3) Charges sociales patronales	44.722			
		Total	1.500.364			
11.040 (11.00)	04.52	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire		69.926	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.100 (11.40)	04.50 04.52	Indemnités d'habillement		11.626	12.395	12.581
		Détail:				
		1) Education différenciée	8.769			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Centre de logopédie 3.812			
		Total 12.581			
11.130 (11.12)	04.52	Indemnités pour services extraordinaires	42.843	67.442	84.302
		Détail:			
		1) Jetons de présence 36.846			
		2) Cours et examens 14.501			
		5) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles 22.206			
		9) Divers 10.749			
		Total 84.302			
11.150 (11.12)	04.52	Indemnités pour leçons supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	194.223	217.962	219.322
		Détail:			
		1) Service rééducatif ambulatoire 71.135			
		2) Centre de logopédie 130.423			
		4) Centre Ediff Walferdange 17.764			
		Total 219.322			
12.000 (12.15)	04.52	Indemnités pour services de tiers	5.867	19.240	44.370
		Détail:			
		1) Jetons de présence 11.305			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles 33.065			
		Total 44.370			
12.010 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.238	8.987	8.987
12.012 (12.13)	04.52	Frais de route et de séjour à l'étranger	19.014	21.319	24.000
12.080 (12.11)	04.52	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	497.485	594.945	540.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 540.000			
12.090 (12.21)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	178.694	180.239	182.200
		Détail:			
		1) Loyers 182.200			
12.100 (12.11)	04.52	Centres régionaux et services d'éducation différenciée: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que lé secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	481.665	531.787	543.932

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 534.782			
		2) Charges locatives accessoires 9.150			
		Total 543.932			
12.120 (12.30)	04.52	Réforme du système de l'intégration scolaire: fais d'experts	34.847	77.046	77.046
12.130 (12.16)	04.52	Frais de publication du nouveau plan d'études de l'Education différenciée	-	-	12.400
12.160 (12.30)	04.52	Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	1.369	1.488	1.488
12.190 (12.30)	04.52	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	8.676
12.250 (12.00)	04.52	Centre de logopédie: frais d'exploitation courants	204.008	221.818	246.000
		Détail:			
		1200 Indemnités pour services de tiers			
		4) Prestations individuelles 2.593			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement 14.419			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 536			
		2) Carburants et lubrifiants 1.262			
		3) Réparation et entretien 2.270			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection 204			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.725			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.633			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 61			
		4) Consommables bureautiques 1.802			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.135			
		6) Documentation et bibliothèque 1.689			
		9) Divers 16.341			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 4.108			
		2) Frais téléphoniques 7.717			
		5) Radiophonie 163			
		9) Divers 527			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications 204			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques 204			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	2.270			
		4) Réparations et entretien	4.085			
		9) Divers	1.353			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	436			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	3.631			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.362			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.039			
		1221 Dépenses d'alimentation	163.541			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	632			
		5) Voyages et séjours à la campagne	510			
		9) Divers	632			
		1234 Ateliers	204			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	123			
		1237 Activités périscolaires	908			
		1238 Batterie de cuisine	2.270			
		1239 Lingerie	2.043			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	368			
		Total	246.000			
12.252 (12.00)	04.52	Institut pour déficients visuels: frais d'exploitation courants		33.922	39.043	40.000
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles	344			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.031			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	2.578			
		2) Carburants et lubrifiants	1.890			
		3) Réparation et entretien	2.578			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection	129			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	644			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	1.289			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	430			
		4) Consommables bureautiques	859			
		5) Frais d'impression et de reliure	129			
		6) Documentation et bibliothèque	301			
		7) Fournitures de classes	301			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		2) Frais téléphoniques	2.148			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	2.148			
		9) Divers	1.718			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	1.718			
		4) Réparations et entretien	3.437			
		4) Expositions	1.289			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	2.148			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	215			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.578			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	6.015			
		1221 Dépenses d'alimentation	430			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	215			
		3) Manifestations scolaires	430			
		5) Voyages et séjours à la campagne	1.719			
		1234 Ateliers	1.289			
		Total	40.000			
12.253 (12.00)	04.52	Institut pour infirmes moteurs cérébraux: frais d'exploitation courants		124.978	152.048	152.115
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		4) Prestations individuelles	18.108			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.281			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	1.350			
		2) Carburants et lubrifiants	1.182			
		3) Réparation et entretien	4.500			
		9) Divers	246			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	1.250			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	1.735			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	463			
		4) Consommables bureautiques	139			
		5) Frais d'impression et de reliure	585			
		6) Documentation et bibliothèque	1.500			
		7) Fournitures de classes	5.000			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	787			
		2) Frais téléphoniques	7.411			
		4) Télex et téléfax	446			
		9) Divers	753			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications	240			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		9) Divers	743			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	4.632			
		4) Réparations et entretien	1.506			
		9) Divers	1.274			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	600			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	2.300			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	600			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.240			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	6.960			
		1221 Dépenses d'alimentation	69.742			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	463			
		3) Manifestations scolaires	93			
		4) Culte	70			
		5) Voyages et séjours à la campagne	3.980			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers	163			
		1234 Ateliers	2.400			
		1237 Activités périscolaires	278			
		1238 Batterie de cuisine	695			
		1239 Lingerie	4.000			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	400			
		Total	152.115			
12.254 (12.00)	04.52	Service de guidance de l'enfance: frais d'exploitation courants		44.567	46.530	57.220
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		9) Divers	10.955			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	17.748			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	385			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	413			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	113			
		4) Consommables bureautiques	297			
		5) Frais d'impression et de reliure	266			
		6) Documentation et bibliothèque	885			
		7) Fournitures de classes	175			
		9) Divers	397			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		2) Frais téléphoniques	1.940			
		4) Télex et téléfax	303			
		9) Divers	210			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications				
		3) Réparations et pièces de rechange	125			
		9) Divers	125			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	125			
		9) Divers	125			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	451			
		4) Réparations et entretien	113			
		9) Divers	144			
		4) Expositions	103			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	81			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 1.251			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 3.129			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 13.844			
		1221 Dépenses d'alimentation 188			
		1238 Batterie de cuisine 125			
		1239 Lingerie 94			
		1241 Divers 3.110			
		Total 57.220			
12.255 (12.00)	04.52	Centre d'observation: frais d'exploitation courants	16.598	17.100	17.528
		Détail:			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement 280			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 466			
		2) Carburants et lubrifiants 559			
		3) Réparation et entretien 93			
		4) Consommables bureautiques 93			
		6) Documentation et bibliothèque 186			
		7) Fournitures de classes 373			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		2) Frais téléphoniques 335			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 745			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 280			
		1215 Prestations médicales et paramédicales 839			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire 47			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 932			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 373			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1221 Dépenses d'alimentation 7.548			
		1232 Activités de loisir			
		5) Voyages et séjours à la campagne 1.118			
		1234 Ateliers 932			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes			
		Surveillance transport scolaire 1.677			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux 186			
		1241 Divers 466			
		Total 17.528			
12.256 (12.00)	04.52	Centre de propédeutique professionnelle à Warken: frais d'exploitation courants	69.888	87.153	87.153
		Détail:			
		1200 Indemnités pour services de tiers			
		4) Prestations individuelles 21.270			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement 426			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 958			
		2) Carburants et lubrifiants 1.021			
		3) Réparation et entretien 638			
		9) Divers 98			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 638			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.277			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 106			
		5) Frais d'impression et de reliure 106			
		6) Documentation et bibliothèque 426			
		7) Fournitures de classes 638			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 681			
		2) Frais téléphoniques 3.446			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange 299			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		3) Réparations et pièces de rechange 766			
		9) Divers 192			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Nettoyage	1.298			
		4) Réparations et entretien	894			
		9) Divers	1.000			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	319			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.702			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	299			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	319			
		1221 Dépenses d'alimentation	29.777			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	98			
		5) Voyages et séjours à la campagne	873			
		9) Divers	299			
		1234 Ateliers	16.075			
		1238 Batterie de cuisine	256			
		1241 Divers	958			
		Total	87.153			
12.257 (12.00)	04.52	Centre de propédeutique professionnelle à Walferdange: frais d'exploitation courants		26.734	28.077	38.300
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	259			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	822			
		2) Carburants et lubrifiants	1.038			
		3) Réparation et entretien	865			
		1204 Frais de bureau				
		2) Location et entretien des machines à photocopier	441			
		4) Consommables bureautiques	372			
		9) Divers	216			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	130			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	2.595			
		1221 Dépenses d'alimentation	12.240			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	1.298			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Voyages et séjours à la campagne	10.023			
		1234 Ateliers				
		1) Matériel consommable	7.136			
		1238 Batterie de cuisine	865			
		Total	38.300			
12.258 (12.00)	04.52	Centre de propédeutique professionnelle à Clervaux: frais d'exploitation courants		38.353	39.105	40.100
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		9) Divers	225			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	563			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	751			
		2) Carburants et lubrifiants	225			
		3) Réparation et entretien	1.126			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection	225			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	450			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	450			
		4) Consommables bureautiques	263			
		6) Documentation et bibliothèque	188			
		9) Divers	150			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	1.276			
		2) Frais téléphoniques	751			
		4) Télex et téléfax	225			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		2) Contrats d'entretien	150			
		3) Réparations et pièces de rechange	526			
		9) Divers	225			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	730			
		5) Assurances	146			
		9) Divers	146			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	300			
		9) Divers	75			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	225			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	301			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	301			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.126			
		1221 Dépenses d'alimentation	10.511			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	1.126			
		5) Voyages et séjours à la campagne	5.256			
		1234 Ateliers	11.262			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	300			
		1241 Divers	526			
		Total	40.100			
12.259 (12.00)	04.52	Centre médico-pédagogique à Mondorf: frais d'exploitation courants		701	9.918	-
12.261 (12.00)	04.52	Centre d'intégration scolaire: frais d'exploitation courants		16.862	16.135	17.135
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		9) Divers	247			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	321			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	741			
		2) Carburants et lubrifiants	494			
		3) Réparation et entretien	535			
		9) Divers	83			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	123			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	123			
		4) Consommables bureautiques	123			
		7) Fournitures de classes	247			
		9) Divers	41			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	41			
		2) Frais téléphoniques	617			
		9) Divers	107			
		1207 Location et entretien des équipements infor-				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		matiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	206			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	494			
		4) Réparations et entretien	823			
		5) Assurances	412			
		9) Divers	123			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	82			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	206			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	658			
		1221 Dépenses d'alimentation	7.200			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	412			
		3) Manifestations scolaires	206			
		5) Voyages et séjours à la campagne	988			
		9) Divers	41			
		1234 Ateliers	617			
		1238 Batterie de cuisine	658			
		1239 Lingerie	83			
		1241 Divers	83			
		Total	17.135			
12.262 (12.00)	04.52	Centre régional de Clervaux: frais d'exploitation courants		21.071	20.327	20.900
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		3) Indemnités de remplacement	2.503			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	626			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	313			
		2) Carburants et lubrifiants	69			
		3) Réparation et entretien	144			
		9) Divers	100			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	313			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	250			
		4) Consommables bureautiques	626			
		6) Documentation et bibliothèque	626			
		7) Fournitures de classes	2.691			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers	500			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	125			
		2) Frais téléphoniques	125			
		4) Télex et téléfax	63			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	500			
		9) Divers	250			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	250			
		9) Divers	125			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	250			
		9) Divers	63			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	250			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	313			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	626			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	313			
		1221 Dépenses d'alimentation	5.381			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	626			
		5) Voyages et séjours à la campagne	2.503			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	63			
		1241 Divers	313			
		Total	20.900			
12.263 (12.00)	04.52	Centre régional de Differdange: frais d'exploitation courants		10.209	11.084	11.400
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	239			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	1.188			
		1204 Frais de bureau				
		2) Location et entretien des machines à photocopier	475			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications ..	713			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques	475			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	24			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	143			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.306			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	119			
		1221 Dépenses d'alimentation	6.173			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	143			
		1234 Ateliers	294			
		1241 Divers	118			
		Total	11.400			
12.264 (12.00)	04.52	Centre régional d'Echternach: frais d'exploitation courants		19.346	23.500	28.053
		Détail:				
		4) Prestations individuelles	9.084			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	361			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	461			
		2) Carburants et lubrifiants	263			
		3) Réparation et entretien	659			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	263			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	461			
		4) Consommables bureautiques	198			
		6) Documentation et bibliothèque	461			
		7) Fournitures de classes	592			
		2) Frais téléphoniques	1.053			
		4) Télex et téléfax	263			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Réparations et pièces de rechange	659			
		9) Divers	132			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	527			
		4) Réparations et entretien	527			
		5) Assurances	421			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	263			
		4) Expositions	263			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	52			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	52			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.328			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	263			
		1221 Dépenses d'alimentation	4.144			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	80			
		3) Manifestations scolaires	155			
		5) Voyages et séjours à la campagne	1.063			
		1234 Ateliers	133			
		1235 Location d'installations sportives	2.634			
		1238 Batterie de cuisine	515			
		1239 Lingerie	309			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	207			
		1241 Divers	207			
		Total	28.053			
12.265 (12.00)	04.52	Centre régional d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants		52.385	52.430	60.000
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers	12.724			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.325			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.313			
		1204 Frais de bureau	2.541			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications ..	2.320			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques	774			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien	3.093			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	442			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	221			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	221			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.651			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	442			
		1221 Dépenses d'alimentation	24.631			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	884			
		1234 Ateliers				
		1) Cuisine et travaux ménagers	3.976			
		1241 Divers	442			
		Total	60.000			
12.266 (12.00)	04.52	Centre régional d'Ettelbruck: frais d'exploitation courants		26.413	32.270	32.270
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	913			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	274			
		2) Carburants et lubrifiants	110			
		3) Réparation et entretien	182			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection	74			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	365			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	548			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	110			
		6) Documentation et bibliothèque	347			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		7) Fournitures de classes	8.833			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications				
		3) Réparations et pièces de rechange	219			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	1.460			
		9) Divers	182			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	913			
		4) Réparations et entretien	913			
		9) Divers	182			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	274			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	913			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	329			
		1221 Dépenses d'alimentation	9.124			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	182			
		5) Voyages et séjours à la campagne	913			
		9) Divers-équestre thérapeutique	2.628			
		1234 Ateliers	1.734			
		1241 Divers	548			
		Total	32.270			
12.267 (12.00)	04.52	Centre régional de Luxembourg: frais d'exploitation courants		87.803	89.242	96.852
		Détail:				
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles	12.958			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	150			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	1.930			
		2) Carburants et lubrifiants	350			
		3) Réparation et entretien	200			
		9) Divers	100			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	1.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	120			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Consommables bureautiques	400			
		5) Frais d'impression et de reliure	50			
		6) Documentation et bibliothèque	800			
		7) Fournitures de classes	1.250			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		2) Frais téléphoniques	2.000			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications				
		3) Réparations et pièces de rechange	200			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	1.485			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	32.395			
		4) Réparations et entretien	2.000			
		9) Divers	2.084			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	500			
		9) Divers	300			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	50			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	400			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	200			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	3.800			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.000			
		1221 Dépenses d'alimentation	18.250			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	300			
		5) Voyages et séjours à la campagne	800			
		1234 Ateliers	2.000			
		1235 Location d'installations sportives	80			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	5.000			
		1241 Divers	2.000			
		Total	96.852			
12.268 (12.00)	04.52	Centre régional de Redange: frais d'exploitation courants		13.921	14.357	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	337			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	868			
		2) Carburants et lubrifiants	158			
		3) Réparation et entretien	334			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	226			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	407			
		6) Documentation et bibliothèque	45			
		9) Divers	1.338			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	181			
		2) Frais téléphoniques	226			
		4) Télex et téléfax	208			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	158			
		4) Réparations et entretien	723			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	90			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	723			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	565			
		1221 Dépenses d'alimentation	7.119			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	159			
		5) Voyages et séjours à la campagne	407			
		1234 Ateliers	728			
		Total	15.000			
12.269 (12.00)	04.52	Centre régional de Roeser: frais d'exploitation courants		22.886	23.504	24.400
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.260			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	1.300			
		2) Carburants et lubrifiants	250			
		3) Réparation et entretien	300			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	1.400			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	400			
		6) Documentation et bibliothèque	300			
		7) Fournitures de classes	4.400			
		2) Frais téléphoniques	900			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	780			
		5) Assurances	520			
		9) Divers	160			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	150			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	80			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	600			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	300			
		1221 Dépenses d'alimentation	6.000			
		1232 Activités de loisir				
		3) Manifestations scolaires	150			
		5) Voyages et séjours à la campagne	2.000			
		1234 Ateliers	400			
		1235 Location d'installations sportives	1.350			
		1241 Divers	1.400			
		Total	24.400			
12.270 (12.00)	04.52	Centre régional de Rumelange: frais d'exploitation courants		13.775	14.924	15.500
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	437			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	929			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	1.857			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	659			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	558			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	92			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	278			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	929			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	167			
		1221 Dépenses d'alimentation	7.365			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	1.486			
		1234 Ateliers	743			
		Total	15.500			
12.271 (12.00)	04.52	Centre régional de Walferdange: frais d'exploitation courants		31.262	32.397	33.828
		Détail:				
		1200 Indemnités pour services de tiers				
		2) Cours et examens	2.104			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	380			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	960			
		2) Carburants et lubrifiants	800			
		3) Réparation et entretien	1.000			
		1204 Frais de bureau				
		2) Location et entretien des machines à photocopier	514			
		4) Consommables bureautiques	900			
		5) Frais d'impression et de reliure	500			
		6) Documentation et bibliothèque	270			
		9) Divers	5.050			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		4) Télex et téléfax	600			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	200			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	1.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 800			
		1221 Dépenses d'alimentation 16.400			
		1232 Activités de loisir			
		5) Voyages et séjours à la campagne 1.600			
		1238 Batterie de cuisine 750			
		Total 33.828			
12.272 (12.00)	04.52	Institut pour enfants autistiques et psychotiques: frais d'exploitation courants	71.314	71.500	73.500
		Détail:			
		1200 Indemnités pour services de tiers			
		3) Indemnités de remplacement 500			
		4) Services médico-psycho-pédagogiques spécialisés: prestations individuelles 125			
		9) Divers 125			
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement 750			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 2.500			
		2) Carburants et lubrifiants 2.150			
		3) Réparation et entretien 2.300			
		9) Divers 500			
		1203 Fourniture de vêtements de travail et de protection 400			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 200			
		4) Consommables bureautiques 700			
		5) Frais d'impression et de reliure 900			
		6) Documentation et bibliothèque 2.500			
		7) Fournitures de classes 500			
		9) Divers 300			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 1.000			
		2) Frais téléphoniques 700			
		5) Radiophonie 350			
		9) Divers 250			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange 250			
		1207 Location et entretien des équipements infor-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		matiques				
		3) Réparations et pièces de rechange	500			
		1208 Bâtiments : exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	1.000			
		4) Réparations et entretien	1.200			
		5) Assurances	500			
		9) Divers	300			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	1.000			
		2) Campagnes publicitaires	250			
		9) Divers	250			
		1215 Prestations médicales et paramédicales	250			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	250			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	350			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	6.000			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.000			
		1221 Dépenses d'alimentation	33.000			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	500			
		3) Manifestations scolaires	200			
		5) Voyages et séjours à la campagne	2.600			
		9) Divers	200			
		1234 Ateliers	2.500			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	150			
		1238 Batterie de cuisine	650			
		1239 Lingerie	200			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	150			
		1241 Divers	500			
		Total	73.500			
12.280 (12.00)	04.52	Direction de l'Education différenciée: dépenses de fonctionnement courant		21.807	22.310	22.314
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.231			
		2) Location et entretien des machines à photoco-				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		pier	992			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	1.240			
		4) Consommables bureautiques	992			
		5) Frais d'impression et de reliure	868			
		6) Documentation et bibliothèque	8.329			
		9) Divers	1.487			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	1.587			
		2) Frais téléphoniques	1.240			
		4) Télex et téléfax	372			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	992			
		5) Assurances	620			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical et pharmaceutique	372			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	992			
		Total	22.314			
12.281 (12.00)	04.52	Service rééducatif ambulatoire: dépenses de fonctionnement		51.783	63.644	65.000
		Détail:				
		1201 Frais de route et de séjour, frais de déménagement	32.593			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	652			
		2) Carburants et lubrifiants	745			
		3) Réparation et entretien	326			
		9) Divers	140			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	447			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	1.397			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	93			
		4) Consommables bureautiques	372			
		5) Frais d'impression et de reliure	47			
		6) Documentation et bibliothèque	1.769			
		7) Fournitures de classes	186			
		9) Divers	65			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	559			
		2) Frais téléphoniques	1.117			
		4) Télex et téléfax	326			
		9) Divers	47			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications				
		3) Réparations et pièces de rechange	140			
		9) Divers	47			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	326			
		4) Réparations et entretien	186			
		9) Divers	47			
		1212 Frais d'experts et d'études	2.794			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information				
		1) Brochures et dépliants	1.397			
		2) Campagnes publicitaires	1.117			
		4) Expositions	233			
		9) Divers	47			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical, pharmaceutique et de laboratoire	93			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	186			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	6.984			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	9.312			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	466			
		1240 Habillement des enfants nécessiteux	279			
		1241 Divers	465			
		Total	65.000			
32.010 (32.00)	04.52	Prise en charge des frais de transport et de surveillance d'enfants à besoins éducatifs spéciaux fréquentant des instituts à l'étranger		4.772	40.087	40.087
33.000 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de personnel suppléant engagé dans les instituts gérés par des associations privées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..		12.657	1.240	1.240
33.010 (33.00)	06.34	Subsides aux associations s'occupant d'enfants inadaptés et handicapés		.	1.487	1.487
34.010 (34.30)	06.34	Contribution à des parents ayant à charge des enfants inadaptés et à des personnes assurant un transport non rémunéré d'enfants inadaptés		39.851	5.444	5.570

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Education différenciée 4.330			
		2) Centre de logopédie 1.240			
		Total 5.570			
34.011 (34.30)	06.34	Contribution au placement d'enfants à des instituts étrangers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.398.640	1.115.521	1.115.521
35.010 (35.20)	04.52	Contribution à l'Agence Européenne pour le Développement de l'Education spécialisée	12.885	13.064	13.390
43.001 (43.22)	04.52	Services de guidance régionaux de l'enfance et commissions médico-psycho-pédagogiques communales: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	422.658	409.954	28.432
43.002 (43.22)	04.52	Centre d'observation dans la région de Pétange: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	94.323	102.522	117.015
		Détail:			
		1) Frais de personnel 108.759			
		2) Autres frais 8.256			
		Total 117.015			
43.005 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	-	58.975	59.830
43.007 (43.22)	04.52	Participation aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire "Parc Hosingen" gérée par la commune de Hosingen	-	23.972	24.572
44.003 (44.00)	04.52	Subsides à des instituts ou associations dispensant ou promouvant l'éducation aux handicapés	19.831	19.831	20.723
44.004 (44.00)	04.52	Subside à la société "thérapie équestre" pour séances d'hippothérapie dans l'intérêt de l'éducation différenciée	25.409	25.410	25.410
44.005 (44.00)	04.52	Participation aux frais de fonctionnement du centre de projets "Gruberbierg" géré par l'association pour la promotion de projets créatifs intégrés	48.711	52.533	54.312
		Détail:			
		1) Frais de personnel 50.842			
		2) Autres frais 3.470			
		Total 54.312			
44.006 (44.00)	04.52	Groupe d'étude et d'aide au développement de l'enfant: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	266.758	306.453	335.515
		Détail:			
		1) Frais de personnel 330.853			
		2) Autres frais 4.662			
		Total 335.515			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
44.007 (44.00)	04.52	Projet "Liewenshaff" initié par l'a.s.b.l. "Paerdsatelier" à Heiderscheid: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	239.985	274.481	297.198
		Détail:			
		1) Frais de personnel 271.155			
		2) Autres frais 26.043			
		Total 297.198			
44.008 (44.00)	04.52	"Letzebuurger Aktiounskrees Psychomotorik" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	63.684	132.509	170.755
		Détail:			
		1) Frais de personnel 165.441			
		2) Autres frais 5.314			
		Total 170.755			
44.009 (44.00)	04.52	"Schrëtt fir Schrëtt" a.s.b.l.: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement	32.474	32.359	32.828
		Détail:			
		1) Frais de personnel 24.895			
		2) Autres frais 7.933			
		Total 32.828			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	04.52	Indemnités d'habillement	1.901	496	-
43.500 (43.22)	04.52	Commune de Betzdorf: participation de l'Etat aux frais de fonctionnement et de personnel de l'institut St Joseph	-	78.137	-
43.503 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Luxembourg du salaire du concierge du centre d'éducation différenciée de Luxembourg	-	7.561	-
43.505 (43.22)	04.52	Remboursement à la commune de Redange/Attert du salaire de l'instructeur de natation détaché au Centre d'éducation différenciée de Warken	-	21.387	-
43.507 (43.22)	04.52	Participation aux frais de fonctionnement de la classe logopédique au centre scolaire "Parc Hosingen" gérée par la commune de Hosingen	-	30.619	-
		Total des dépenses de la section 10.7	25.582.667	25.731.903	27.392.812

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 10.8 Service de la formation des adultes			
11.000 (11.00)	04.30	Traitements des fonctionnaires	1.622.201	1.522.331	1.765.723
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.667.293			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.731			
		3) Charges sociales patronales 65.402			
		4) Allocations de repas 29.297			
		Total 1.765.723			
11.010 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.524.860	1.586.560	2.332.176
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.030.956			
		3) Charges sociales patronales 270.526			
		4) Allocations de repas 30.694			
		Total 2.332.176			
11.020 (11.00)	04.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	414.604	127.329	161.008
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 138.388			
		3) Charges sociales patronales 18.434			
		4) Allocation de repas 4.186			
		Total 161.008			
11.030 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	179.391	194.638	225.940
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 192.169			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.213			
		3) Charges sociales patronales 26.558			
		Total 225.940			
11.040 (11.00)	04.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	3.257	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.53	Indemnités d'habillement	891	930	1.023
11.130 (11.12)	04.33	Etudes secondaires dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif)	32.685	43.528	44.159
		Détail:			
		2) Cours et examens 44.159			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.131 (11.12)	04.34	Etudes secondaires techniques dirigées du soir: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif)	211.769	214.768	217.882
		Détail:			
		2) Cours et examens 217.882			
11.132 (11.12)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités des professeurs chargés de cours et autres indemnités. (Crédit non limitatif)	81.619	84.370	105.711
		Détail:			
		2) Cours et examens 105.711			
11.133 (11.12)	04.53	Indemnités de surveillance pour l'organisation de cours spéciaux et d'autres manifestations	42.029	53.713	55.056
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 55.056			
11.134 (11.12)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services extraordinaires	17.666	28.128	25.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 25.000			
11.135 (11.12)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'enseignement de la langue luxembourgeoise: indemnités des professeurs et chargés de cours	7.694	16.025	16.025
		Détail:			
		2) Cours et examens 2.240			
		5) Prestations individuelles 13.785			
		Total 16.025			
12.000 (12.15)	04.53	Cours du soir spéciaux, y compris cours de langues et de perfectionnement organisés en faveur des travailleurs étrangers: indemnités pour services de tiers	216.803	224.330	233.335
		Détail:			
		2) Cours et examens 233.335			
12.001 (12.15)	04.53	Cours du soir de luxembourgeois organisés dans le cadre de la coopération transfrontalière de l'accord de Karlsruhe: indemnités pour services de tiers	18.812	28.128	25.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 25.000			
12.002 (12.15)	04.53	Mesures pour le développement et la mise en oeuvre de la didactique de l'enseignement de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	15.767	15.000	2.415

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 2.415			
12.010 (12.13)	04.53	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	2.279	2.875	2.875
12.080 (12.11)	04.53	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	65.557	76.351	80.000
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 44.000			
		3) Chauffage 36.000			
		Total 80.000			
12.125 (12.30)	04.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	14.874
12.140 (12.16)	04.53	Production et diffusion de documents télévisés concernant l'apprentissage du luxembourgeois	210.688	233.616	-
12.250 (12.00)	04.53	Centre de langues Luxembourg: frais d'exploitation courants	53.239	54.513	73.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.600			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.000			
		4) Consommables bureautiques 1.850			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque 12.400			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 5.450			
		2) Frais téléphoniques 6.500			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange 620			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 7.450			
		4) Réparations et entretien 1.580			
		9) Divers 250			
		1214 Frais de publicité, de sensibilisation et d'information			
		1) Brochures et dépliants 1.850			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 16.100			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 3.800			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 1.250			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général			
		1) Langues et littératures 1.600			
		4) Service de psychologie et d'orientation 2.000			
		1232 Activités de loisir			
		2) Activités d'animation 1.500			
		3) Manifestations scolaires 500			
		9) Divers 200			
		Total 73.000			
12.300 (12.30)	04.53	Dépenses de fonctionnement des cours du soir: frais dans l'intérêt des divers cours et ateliers; entretien; matériel de nettoyage, réparations courantes et dépenses diverses	28.709	32.000	32.000
33.000 (33.00)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale, de la formation professionnelle et des sports: conventions avec les associations organisatrices	144.841	152.425	175.000
34.090 (34.40)	04.53	Remboursement de droits d'inscription aux cours organisés par le service de la formation des adultes et le centre de langues Luxembourg. (Crédit non limitatif)	-	-	100.000
43.000 (43.22)	04.53	Subventions dans l'intérêt du fonctionnement des cours du soir spéciaux, agréés par le Ministère de l'Education nationale, de la formation professionnelle et des sports: conventions avec les communes organisatrices ...	53.604	65.332	65.332
		Restants d'exercices antérieurs			
12.640 (12.16)	04.53	Production et diffusion de documents télévisés concernant l'apprentissage du luxembourgeois	-	-	49.307
		Total des dépenses de la section 10.8	4.948.965	4.756.990	5.802.941
		Section 10.9 Inspectorat			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	1.559.760	1.696.007	1.930.162
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.824.078			
		3) Charges sociales patronales 78.435			
		4) Allocations de repas 27.649			
		Total 1.930.162			
11.010	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	20.289	19.516	22.448

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.00)		*Détail:*			
		1) Rémunérations de base 19.194			
		3) Charges sociales patronales 2.556			
		4) Allocations de repas 698			
		Total 22.448			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	18.220	16.262	18.336
		Détail:			
		2) Cours et examens 18.336			
11.131 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage. (Crédit non limitatif)	41.396	47.991	50.000
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	24.612	42.314	42.314
12.040 (12.12)	04.20	Sommes fixes pour frais de bureau allouées aux inspecteurs de l'enseignement primaire	16.857	16.857	17.849
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 17.849			
12.041 (12.12)	04.20	Frais de bureau	6.875	7.437	7.437
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.454			
		6) Documentation et bibliothèque 3.983			
		Total 7.437			
12.050 (12.12)	04.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	10.191	11.550	11.600
		Détail:			
		1) Frais postaux 9.000			
		2) Frais téléphoniques 1.600			
		4) Télex et téléfax 1.000			
		Total 11.600			
12.090 (12.21)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	-	124
		Détail:			
		1) Loyers 124			
12.100 (12.11)	04.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	-	8.323
		Détail:			
		1) Loyers 7.876			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Charges locatives accessoires 447			
		Total 8.323			
12.170 (12.30)	04.20	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.277	1.983	1.983
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	4.901	19.456	-
11.631 (11.12)	04.20	Frais de stage aux écoles du pays: indemnités des patrons de stage	-	20.188	22.782
12.510 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	760	-	-
		Total des dépenses de la section 10.9	1.705.138	1.899.561	2.133.358
		Section 11.0			
		Enseignement préscolaire et enseignement primaire			
11.000 (11.00)	04.20	Traitements des fonctionnaires	118.089.534	123.988.636	137.559.388
		Détail:			
		A - Instituteurs et institutrices des écoles primaires			
		1) Rémunérations de base 97.966.942			
		3) Charges sociales patronales 4.212.578			
		4) Allocations de repas 1.898.941			
		B - Instituteurs et institutrices d'éducation précoce et préscolaire			
		1) Rémunérations de base 31.319.799			
		3) Charges sociales patronales 1.346.751			
		4) Allocations de repas 666.661			
		C - Maîtresses de jardins d'enfants; part de l'Etat			
		1) Rémunérations de base 128.182			
		3) Charges sociales patronales 16.997			
		4) Allocations de repas 2.537			
		Total 137.559.388			
11.010 (11.10)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.994.173	1.943.189	2.087.609
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.805.664			
		3) Charges sociales patronales 240.514			
		4) Allocations de repas 41.431			
		Total 2.087.609			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.020 (11.00)	04.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	22.477.323	7.706.423	16.294.131
		Détail:			
		A - Enseignement primaire			
		1) Rémunérations de base 12.430.137			
		3) Charges sociales patronales 1.655.695			
		4) Allocations de repas 428.685			
		B - Education préscolaire			
		1) Rémunérations de base 1.512.979			
		3) Charges sociales patronales 201.529			
		4) Allocations de repas 65.106			
		Total 16.294.131			
11.130 (11.12)	04.20	Indemnités pour services extraordinaires	63.514	75.736	75.736
		Détail:			
		1) Jetons de présence 15.164			
		2) Cours et examens 60.572			
		Total 75.736			
12.000 (12.15)	04.20	Indemnités pour services de tiers	1.810	8.076	6.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.200			
12.001 (12.15)	08.50	Enseignement religieux à l'école primaire: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.176.717	7.467.225	8.397.000
		Détail:			
		2) Cours et examens 8.397.000			
12.010 (12.13)	04.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	3.565	6.650	6.600
12.125 (12.30)	04.20	Frais d'experts et d'études en matière informatique	24.771	29.748	30.000
12.190 (12.30)	04.20	Participation de l'Etat aux frais résultant de la mise en contact des instituteurs avec des systèmes scolaires étrangers	1.239	1.239	1.250
12.300 (12.30)	04.20	Commission d'instruction: dépenses de fonctionnement; frais de documentation concernant l'enseignement primaire	1.114	1.116	1.116
12.301 (12.30)	04.20	Elaboration, impression et édition, acquisition de manuels scolaires et de matériel didactique; frais pour droits d'auteur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.107.080	2.107.095	2.318.000
		Détail:			
		1) Réimpression 970.679			
		2) Frais de conception 619.734			
		3) Impression de nouveaux manuels 619.734			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Droits d'auteur 107.853			
		Total 2.318.000			
12.302 (12.30)	04.20	Classes à régime linguistique spécial: frais divers	3.111	3.223	3.250
12.303 (12.30)	04.20	Promotion de la lecture: frais divers	4.897	12.395	7.500
12.304 (12.30)	04.00	Election des délégués du personnel enseignant à la commission d'instruction: dépenses diverses	9.430	-	-
33.000 (33.00)	04.00	Manifestations de la jeunesse; rencontres internationales et échanges scolaires: participation de l'Etat	3.966	3.966	4.150
33.001 (33.00)	04.00	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement du centre de documentation et d'animation interculturelles (C.D.A.I.C.)	8.057	8.057	8.420
33.002 (33.00)	04.20	Association pour la promotion de l'éveil aux sciences: participation aux frais	2.727	2.727	2.750
33.003 (33.00)	04.20	Participation de l'État aux frais des cours d'appui organisés en faveur d'enfants présentant des difficultés d'apprentissage	-	24.700	25.000
34.060 (34.40)	04.20	Education musicale: participation aux frais de l'association M.U.S.E.P	5.949	6.000	6.000
34.061 (34.40)	04.20	Education artistique: participation aux frais de l'association "Arts à l'école"	3.099	3.150	3.150
43.000 (43.22)	04.20	Frais de remplacement du personnel enseignant: part de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.932.593	9.900.000	10.145.000
		Détail:			
		1) Frais de remplacement du personnel enseignant en congé de maternité, en congé de maladie et autres 6.242.993			
		2) Leçons supplémentaires et leçons de remplacement du personnel enseignant 3.902.007			
		Total 10.145.000			
43.001 (43.22)	04.20	Contribution aux frais des cours d'ouvrages manuels et d'enseignement ménager dans les classes primaires	10.944	11.155	-
43.002 (43.22)	04.20	Organisation de journées d'initiation artistique: participation de l'Etat	992	992	992
43.003 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes, sièges de classes d'accueil pour élèves de nationalité étrangère et participation aux frais de cours spéciaux destinés à ces élèves	30.987	37.185	38.000
43.004 (43.22)	04.12	Participation de l'Etat aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classe dans le cadre de cours d'appui. (Sans distinction d'exercice)	1.487.361	500.000	500.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
43.005 (43.22)	04.20	Participation aux frais résultant d'initiatives pédagogiques sur le plan communal	11.899	7.437	12.500
43.006 (43.22)	04.20	Education précoce: frais du personnel auxiliaire.- Part de l'État. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.487.361	2.230.000	2.230.000
43.007 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	649.875	750.000	700.000
43.008 (43.22)	04.20	Mesures de promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire	-	50.000	100.000
43.009 (43.22)	04.20	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	100
44.000 (44.00)	04.20	Contribution aux frais d'enseignement des instituts, écoles et associations philanthropiques	-	4.462	4.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.560 (11.10)	04.20	Remboursement au Fonds communal de dotation financière .	-	495.788	-
43.504 (43.22)	04.12	Participation aux frais des communes pour la prise en charge des élèves en dehors de l'horaire normal et pour l'organisation d'un enseignement et de loisirs surveillés au profit des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire	-	570.081	732.212
43.507 (43.22)	04.20	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés	444.664	-	-
43.509 (43.22)	04.12	Remboursement aux communes de frais de personnel enseignant	87.939	-	-
		Total des dépenses de la section 11.0	165.126.691	157.956.451	181.300.554
		Section 11.1 Enseignement secondaire			
11.000 (11.00)	04.33	Traitements des fonctionnaires	84.284.238	86.014.408	93.337.835
		Détail:			
		A - Fonctionnaires affectés aux établissements d'enseignement secondaire			
		1) Rémunérations de base 85.521.377			
		3) Charges sociales patronales 3.296.182			
		4) Allocations de repas 1.244.251			
		B - Fonctionnaires détachés à d'autres établissements et services			
		1) Rémunérations de base 3.102.230			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 125.602			
		4) Allocations de repas 48.193			
		Total 93.337.835			
11.010 (11.00)	04.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.917.794	2.061.976	2.366.638
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.091.081			
		3) Charges sociales patronales 219.058			
		4) Allocations de repas 56.499			
		Total 2.366.638			
11.020 (11.00)	04.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	32.008	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	3.395.013	3.707.039	4.266.217
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.360.821			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 400.281			
		3) Charges sociales patronales 505.115			
		Total 4.266.217			
11.040 (11.00)	04.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	94.552	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.33	Indemnités d'habillement	25.188	27.618	29.840
11.130 (11.12)	04.33	Indemnités pour services extraordinaires	805.508	972.858	962.458
		Détail:			
		1) Jetons de présence 66.325			
		2) Cours et examens 848.192			
		9) Divers 47.941			
		Total 962.458			
11.131 (11.12)	04.33	Réformes de l'enseignement secondaire: indemnités pour services extraordinaires	-	22.000	-
12.000 (12.15)	04.33	Indemnités pour services de tiers	7.052	46.408	25.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.027			
		2) Cours et examens 23.288			
		9) Divers 685			
		Total 25.000			
12.010	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	105.461	137.750	150.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.13)					
12.081 (12.11)	04.33 04.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.324.685	2.019.540	2.079.303
		Détail:			
		1) Nettoyage			
		a) Athénée de Luxembourg 55.703			
		b) Lycée de garçons de Luxembourg 42.751			
		c) Lycée Michel Rodange à Luxembourg 5.528			
		d) Lycée Aline Mayrisch 175.100			
		h) Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg 385.776			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			
		a) Athénée de Luxembourg 178.827			
		b) Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch 89.374			
		c) Lycée classique d'Echternach 56.607			
		d) Lycée de garçons de Luxembourg 165.489			
		e) Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette 52.170			
		f) Lycée Robert Schuman à Luxembourg 55.846			
		g) Lycée Michel Rodange à Luxembourg 23.498			
		3) Chauffage			
		a) Athénée de Luxembourg 215.472			
		b) Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch 173.242			
		c) Lycée classique d'Echternach 112.791			
		d) Lycée de garçons de Luxembourg 80.651			
		e) Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette 158.408			
		f) Lycée Robert Schuman à Luxembourg 44.773			
		g) Lycée Michel Rodange à Luxembourg 7.297			
		Total 2.079.303			
12.250 (12.00)	04.33	Athénée de Luxembourg: frais d'exploitation courants ...	109.701	112.514	116.000
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 235			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.055			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 5.750			
		2) Frais téléphoniques 10.596			
		3) Réparations et pièces de rechange 317			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 11.479			
		4) Réparations et entretien 12.671			
		9) Divers 3.078			
		1215 Prestations médicales 662			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 2.094			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.734			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	3.461			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	1.766			
		2) Sciences humaines	883			
		3) Sciences naturelles et physiques	13.245			
		4) Service de psychologie et d'orientation	441			
		5) Activités sportives	1.766			
		8) Autres branches	15.894			
		9) Divers	10.596			
		2) Activités d'animation	706			
		3) Manifestations scolaires	3.532			
		9) Divers	1.060			
		1233 Documentation et bibliothèque	8.979			
		Total	116.000			
12.251 (12.00)	04.33 04.34	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: frais d'exploitation courants		178.479	184.987	202.000
		Détail:				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		9) Divers	2.628			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	7.747			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	29.810			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	724			
		5) Frais d'impression et de reliure	5.060			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	5.063			
		2) Frais téléphoniques	24.850			
		3) Réparations et pièces de rechange	1.466			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	15.519			
		4) Réparations et entretien	4.011			
		1215 Prestations médicales	491			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	3.743			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	7.906			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	4.258			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	2.210			
		2) Sciences humaines	1.964			
		3) Sciences naturelles et physiques	10.313			
		4) Service de psychologie et d'orientation	4.063			
		5) Activités sportives	11.787			
		8) Autres branches	5.893			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		1) Dactylographie	113			
		2) Electricité	6.875			
		3) Métaux	6.875			
		4) Bâtiment-bois	6.875			
		5) Alimentation, hôtellerie	668			
		7) Métiers d'art et d'art graphique	2.161			
		8) Enseignement agricole, horticole et ménager	442			
		9) Divers	1.670			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	1.179			
		2) Activités d'animation	1.768			
		3) Manifestations scolaires	4.420			
		9) Divers	1.768			
		1233 Documentation et bibliothèque	14.733			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	2.947			
		Total	202.000			
12.252 (12.00)	04.33 04.34	Lycée classique d'Echternach: frais d'exploitation courants		109.735	110.868	112.409
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.530			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	23			
		5) Frais d'impression et de reliure	3.387			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	3.554			
		2) Frais téléphoniques	7.169			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	19.460			
		4) Réparations et entretien	6.847			
		9) Divers	48			
		1215 Prestations médicales	307			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	652			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	456			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	834			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	1.024			
		2) Sciences humaines	369			
		3) Sciences naturelles et physiques	15.363			
		4) Service de psychologie et d'orientation	204			
		8) Autres branches	8.193			
		9) Divers	16.436			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		1) Dactylographie	819			
		2) Electricité	2.458			
		3) Métaux	1.229			
		4) Bâtiment	2.662			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	204			
		2) Activités d'animation	409			
		3) Manifestations scolaires	409			
		1233 Documentation et bibliothèque	15.363			
		Total	112.409			
12.253 (12.00)	04.33	Lycée de garçons de Luxembourg: frais d'exploitation courants		93.649	100.034	102.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	1.798			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	3.490			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	679			
		5) Frais d'impression et de reliure	1.707			
		9) Divers	99			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	4.399			
		2) Frais téléphoniques	7.220			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	14.543			
		4) Réparations et entretien	5.317			
		9) Divers	260			
		1215 Prestations médicales	245			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	3.652			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.511			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de partici-				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		pation	61			
		2) Sciences humaines	2.452			
		3) Sciences naturelles et physiques	11.400			
		4) Service de psychologie et d'orientation	491			
		5) Activités sportives	12.258			
		8) Autres branches	6.864			
		9) Divers	11.031			
		2) Activités d'animation	982			
		3) Manifestations scolaires	1.593			
		9) Divers	1.593			
		1233 Documentation et bibliothèque	7.355			
		Total	102.000			
12.254 (12.00)	04.33	Lycée de garçons d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants		83.850	102.111	102.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	9.497			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	7.751			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	112			
		5) Frais d'impression et de reliure	229			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	2.035			
		2) Frais téléphoniques	10.851			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	10.334			
		4) Réparations et entretien	3.993			
		9) Divers	982			
		1215 Prestations médicales	155			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	11.860			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	406			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.036			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	1.292			
		2) Sciences humaines	1.034			
		3) Sciences naturelles et physiques	3.876			
		4) Service de psychologie et d'orientation	129			
		5) Activités sportives	1.292			
		8) Autres branches	12.918			
		9) Divers	129			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	388			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Activités d'animation	10.334			
		3) Manifestations scolaires	2.068			
		4) Culte	53			
		9) Divers	2.662			
		1233 Documentation et bibliothèque	2.584			
		Total	102.000			
12.255 (12.00)	04.33	Lycée Robert Schuman à Luxembourg: frais d'exploitation courants		86.187	90.668	93.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.654			
		5) Frais d'impression et de reliure	3.346			
		9) Divers	707			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	3.189			
		2) Frais téléphoniques	6.361			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	9.296			
		4) Réparations et entretien	2.557			
		9) Divers	305			
		1215 Prestations médicales	391			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	9.951			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	752			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.120			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	979			
		2) Sciences humaines	665			
		3) Sciences naturelles et physiques	11.254			
		4) Service de psychologie et d'orientation	196			
		5) Activités sportives	18.887			
		8) Autres branches	3.620			
		9) Divers	7.535			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	333			
		2) Activités d'animation	587			
		3) Manifestations scolaires	709			
		9) Divers	1.174			
		1233 Documentation et bibliothèque	4.159			
		1236 Frais de transport pendant les heures de				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		classes	1.273			
		Total	93.000			
12.256 (12.00)	04.33	Lycée Michel Rodange à Luxembourg: frais d'exploitation courants		126.581	129.185	130.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.143			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	3.598			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	256			
		5) Frais d'impression et de reliure	2.200			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	4.140			
		2) Frais téléphoniques	6.155			
		3) Réparations et pièces de rechange	4.715			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	15.151			
		4) Réparations et entretien	9.955			
		9) Divers	1.308			
		1215 Prestations médicales	235			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	5.763			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.166			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	2.359			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	750			
		2) Sciences humaines	1.219			
		3) Sciences naturelles et physiques	17.519			
		4) Service de psychologie et d'orientation	1.017			
		8) Autres branches	6.573			
		9) Divers	11.553			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	226			
		2) Activités d'animation	1.080			
		3) Manifestations scolaires	1.085			
		9) Divers	470			
		1233 Documentation et bibliothèque	17.651			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	11.713			
		Total	130.000			
12.257	04.33	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.00)		Hubert Clement à Esch-sur-Alzette. (Crédit non limitatif)	597.423	597.423	612.360
12.258 (12.00)	04.33	Lycée Aline Mayrisch à Luxembourg: frais d'exploitation courants	74.298	110.000	171.000
12.300 (12.30)	04.33	Etablissements d'enseignement secondaire, jurys d'examen, commissions d'études: fournitures diverses	1.630	7.437	5.000
12.301 (12.30)	04.33 04.34	Lycée classique de Diekirch et lycée technique de Diekirch: annexes de Mersch: dépenses de fonctionnement de l'internat	155.932	161.130	170.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	04.33	Indemnités d'habillement	860	-	-
12.510 (12.13)	04.33	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	14.366	-	-
12.581 (12.11)	04.33 04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	-	41.912	-
		Total des dépenses de la section 11.1	93.624.190	96.758.066	105.033.260
		Section 11.2 Enseignement secondaire technique			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	128.901.623	128.078.209	148.274.907
		Détail:			
		A - Fonctionnaires affectés aux lycées techniques			
		1) Rémunérations de base 138.426.052			
		3) Charges sociales patronales 6.205.377			
		4) Allocations de repas 2.329.086			
		B - Fonctionnaires détachés à d'autres administrations et services			
		1) Rémunérations de base 1.253.775			
		3) Charges sociales patronales 44.130			
		4) Allocations de repas 16.487			
		Total 148.274.907			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	13.248.211	13.883.899	13.888.275
		Détail:			
		A - Employés affectés aux lycées techniques			
		1) Rémunérations de base 11.937.405			
		3) Charges sociales patronales 1.590.062			
		4) Allocations de repas 360.808			
		Total 13.888.275			
11.020	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	170.169	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.00)		*Détail:*			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	5.794.284	6.037.009	7.186.451
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.878.111			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 457.424			
		3) Charges sociales patronales 850.916			
		Total 7.186.451			
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	220.406	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement	42.171	40.506	41.811
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	738.180	875.411	865.011
		Détail:			
		1) Jetons de présence 73.430			
		2) Cours et examens 692.495			
		9) Divers 99.086			
		Total 865.011			
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	283.188	201.760	286.018
		Détail:			
		2) Cours et examens 258.316			
		9) Divers 27.702			
		Total 286.018			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	147.461	251.613	251.600
12.030 (12.16)	04.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	89.866	138.820	80.000
12.080 (12.11)	04.33 04.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.056.913	2.331.296	2.401.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 66.641			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes			
		a) Lycée technique agricole d'Ettelbruck ... 61.785			
		b) Lycée technique des arts et métiers 139.068			
		c) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette 191.405			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		d) Lycée technique d'Ettelbruck 98.713			
		e) Lycée du Nord 65.873			
		f) Lycée technique Joseph Bech 9.778			
		g) Lycée technique de Bonnevoie 97.324			
		h) Lycée technique Alexis Heck 90.712			
		i) Lycée technique Michel Lucius 28.110			
		j) Lycée technique Mathias Adam 69.623			
		k) Lycée technique Nic. Biever 39.446			
		l) Lycée technique "école de commerce et de gestion" 163.577			
		3) Chauffage			
		a) Lycée technique agricole d'Ettelbruck ... 142.253			
		b) Lycée technique des arts et métiers 148.266			
		c) Lycée technique d'Esch-sur-Alzette 241.828			
		d) Lycée technique d'Ettelbruck 128.692			
		e) Lycée du Nord 116.895			
		f) Lycée technique Joseph Bech 78.562			
		g) Lycée technique de Bonnevoie 45.000			
		h) Lycée technique Alexis Heck 44.182			
		i) Lycée technique Michel Lucius 103.301			
		j) Lycée technique Mathias Adam 103.628			
		k) Lycée technique Nic. Biever 124.835			
		l) Lycée technique "école de commerce et de gestion" 1.503			
		Total 2.401.000			
12.090 (12.21)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.384.901	1.007.008	818.220
		Détail:			
		1) Loyers 818.220			
12.100 (12.11)	04.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	974.109	760.915	1.032.579
		Détail:			
		1) Loyers 1.032.579			
12.120 (12.30)	04.34	Frais d'études sur les problèmes des formations des professions de santé et des professions sociales. (Crédit non limitatif)	-	124	-
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information dans l'intérêt de l'enseignement secondaire technique ..	34.435	-	-
12.250 (12.00)	04.34	Lycée technique agricole d'Ettelbruck: frais d'exploitation courants	276.001	277.327	284.260
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 7.543			
		2) Carburants et lubrifiants 19.009			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Réparation et entretien	18.361			
		9) Divers	427			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	10.816			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	2.459			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	361			
		5) Frais d'impression et de reliure	1.309			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	5.029			
		2) Frais téléphoniques	11.574			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	12.312			
		4) Réparations et entretien	11.389			
		1215 Prestations médicales	882			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	13.042			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	8.978			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.807			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	441			
		2) Sciences humaines	331			
		3) Sciences naturelles et physiques	8.564			
		4) Service de psychologie et d'orientation	136			
		8) Autres branches	3.892			
		9) Divers	1.636			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		2) Electricité	2.459			
		3) Métaux	11.955			
		4) Bâtiment	3.095			
		8) Enseignement agricole, horticole et ménager	95.516			
		9) Divers	865			
		2) Activités d'animation	619			
		3) Manifestations scolaires	4.807			
		9) Divers	2.501			
		1233 Documentation et bibliothèque	18.145			
		Total	284.260			
12.251 (12.00)	04.34	Lycée technique des arts et métiers Luxembourg: frais d'exploitation courants		301.959	307.920	320.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.786			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Location et entretien des machines à photocopier	20.116			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	1.260			
		5) Frais d'impression et de reliure	2.987			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	4.824			
		2) Frais téléphoniques	12.472			
		3) Réparations et pièces de rechange	35			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	10.360			
		4) Réparations et entretien	8.011			
		9) Divers	476			
		1215 Prestations médicales	302			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	34.071			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	3.878			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	7.905			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	503			
		2) Sciences humaines	1.509			
		3) Sciences naturelles et physiques	8.851			
		4) Service de psychologie et d'orientation	201			
		5) Activités sportives	22.128			
		8) Autres branches	6.035			
		9) Divers	3.017			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		2) Electricité	71.413			
		3) Métaux	19.613			
		4) Bâtiment	19.613			
		7) Métiers d'art et d'art graphique	27.157			
		9) Divers	23.134			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	1.509			
		2) Activités d'animation	1.509			
		9) Divers	503			
		1233 Documentation et bibliothèque	3.822			
		Total	320.000			
12.252 (12.00)	04.34	Lycée technique d'Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation courants		416.043	425.740	453.000
		Détail:				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Assurances	1.304			
		2) Carburants et lubrifiants	838			
		3) Réparation et entretien	4.447			
		9) Divers	390			
	1204	*Frais de bureau*				
		1) Articles et matériel de bureau	14.147			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	26.725			
		5) Frais d'impression et de reliure	723			
	1205	*Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications*				
		1) Frais postaux	5.389			
		2) Frais téléphoniques	40.735			
		3) Réparations et pièces de rechange	2.598			
	1208	*Bâtiments: exploitation et entretien*				
		1) Nettoyage	48.473			
		4) Réparations et entretien	12.320			
		9) Divers	2.922			
	1215	*Prestations médicales*	1.482			
	1217	*Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur*	1.448			
	1218	*Acquisition et entretien de matériel didactique*	3.367			
	1219	*Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation*	5.401			
	1230	*Frais relatifs à l'enseignement général*				
		1) Langues et littératures	513			
		2) Sciences humaines	254			
		3) Sciences naturelles et physiques	29.321			
		4) Service de psychologie et d'orientation	2.509			
		5) Activités sportives	4.070			
		8) Autres branches	6.359			
		9) Divers	21.243			
		2) Electricité	52.293			
		3) Métaux	24.012			
		4) Bâtiment	37.085			
		5) Alimentation, hôtellerie	10.672			
		6) Habillement	2.402			
		7) Métiers d'art et d'art graphique	5.062			
		9) Divers	10.938			
	1232	*Activités de loisir*				
		1) Chorale et fanfare	580			
		2) Activités d'animation	1.017			
		3) Manifestations scolaires	5.088			
		9) Divers	20.010			
	1233	*Documentation et bibliothèque*	3.012			
	1236	*Frais de transport pendant les heures de*				

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		classes 43.851			
		Total 453.000			
12.253 (12.00)	04.34	Lycée technique d'Ettelbruck: frais d'exploitation courants	244.682	246.334	270.504
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 812			
		2) Carburants et lubrifiants 1.074			
		3) Réparation et entretien 1.887			
		9) Divers 262			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.773			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 6.093			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 210			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.389			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 4.088			
		2) Frais téléphoniques 10.967			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		1) Location 4.716			
		3) Réparations et pièces de rechange 865			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 16.572			
		4) Réparations et entretien 7.782			
		9) Divers 865			
		1215 Prestations médicales 2.314			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 3.013			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 14.464			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 8.359			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général			
		1) Langues et littératures 2.314			
		2) Sciences humaines 2.924			
		3) Sciences naturelles et physiques 14.622			
		4) Service de psychologie et d'orientation 4.314			
		5) Activités sportives 15.841			
		8) Autres branches 13.404			
		9) Divers 20.715			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Dactylographie	2.436			
		2) Electricité	23.152			
		3) Métaux	29.246			
		4) Bâtiment	6.093			
		5) Alimentation, hôtellerie	13.404			
		6) Habillement et coiffure	4.143			
		9) Métiers divers	3.655			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	2.315			
		2) Activités d'animation	6.093			
		3) Manifestations scolaires	4.874			
		4) Culte	1.462			
		9) Divers	1.218			
		1233 Documentation et bibliothèque	8.774			
		Total	270.504			
12.254 (12.00)	04.33 04.34	Lycée du nord: frais d'exploitation courants		174.104	187.802	201.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	4.357			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	4.042			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	408			
		5) Frais d'impression et de reliure	1.442			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	3.526			
		2) Frais téléphoniques	10.105			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	14.558			
		4) Réparations et entretien	4.672			
		1215 Prestations médicales	626			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	359			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	4.743			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	550			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	794			
		2) Sciences humaines	2.646			
		3) Sciences naturelles et physiques	14.558			
		4) Service de psychologie et d'orientation	2.264			
		5) Activités sportives	2.184			
		8) Autres branches	12.245			
		9) Divers	8.929			
		2) Electricité	46.973			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Métaux	22.856			
		4) Bâtiment - Bois	12.471			
		6) Habillement - Couture	2.912			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	481			
		2) Activités d'animation	481			
		3) Manifestations scolaires	481			
		9) Divers (activités de rencontre et de communications)	11.307			
		1233 Documentation et bibliothèque	2.814			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	7.216			
		Total	201.000			
12.255 (12.00)	04.34	Lycée technique Joseph Bech de Grevenmacher: frais d'exploitation courants		121.888	120.965	129.000
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	2.998			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	10.447			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	2.708			
		2) Frais téléphoniques	3.887			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	7.288			
		4) Réparations et entretien	3.590			
		9) Divers	1.701			
		1215 Prestations médicales	850			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	370			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	1.457			
		2) Sciences humaines	1.457			
		3) Sciences naturelles et physiques	4.858			
		4) Service de psychologie et d'orientation	2.242			
		5) Activités sportives	8.503			
		8) Autres branches	6.074			
		9) Divers	6.681			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		1) Dactylographie	1.457			
		2) Electricité	10.933			
		3) Métaux	7.288			
		4) Bâtiment (Bois)	4.858			
		6) Habillement	1.700			
		7) Métiers d'art et d'art graphique	1.457			
		8) Enseignement agricole, horticole et ménager	2.429			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers	1.700			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	242			
		3) Manifestations scolaires	3.644			
		4) Culte	242			
		9) Divers	6.074			
		1233 Documentation et bibliothèque	7.288			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	14.577			
		Total	129.000			
12.256 (12.00)	04.34	Lycée technique de Bonnevoie: frais d'exploitation courants		263.435	267.697	272.800
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	6.610			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	21.126			
		5) Frais d'impression et de reliure	4.028			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	2.087			
		2) Frais téléphoniques	13.581			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	20.120			
		4) Réparations et entretien	13.087			
		9) Divers	293			
		1215 Prestations médicales	503			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	4.912			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	6.953			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.874			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	1.006			
		2) Sciences humaines	1.308			
		3) Sciences naturelles et physiques	12.072			
		4) Service de psychologie et d'orientation	2.503			
		5) Activités sportives	30.180			
		8) Autres branches	6.036			
		9) Divers	3.018			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		1) Dactylographie	2.414			
		2) Electricité	10.060			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Métaux	10.060			
		4) Bâtiment	2.515			
		5) Alimentation, hôtellerie	65.391			
		6) Habillement	4.024			
		7) Métiers d'art et d'art graphique	3.722			
		8) Enseignement agricole, horticole et ménager	2.515			
		9) Divers	1.207			
		1232 Activités de loisir				
		1) Chorale et fanfare	704			
		2) Activités d'animation	1.006			
		3) Manifestations scolaires	1.006			
		4) Culte	302			
		9) Divers	5.533			
		1233 Documentation et bibliothèque	5.031			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	2.013			
		Total	272.800			
12.257 (12.00)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: frais d'exploitation courants		97.040	89.490	98.175
		Détail:				
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	439			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	2.371			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	1.767			
		2) Frais téléphoniques	7.113			
		3) Réparations et pièces de rechange	720			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	15.806			
		4) Réparations et entretien	24.256			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	1.743			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	1.473			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	198			
		3) Sciences naturelles et physiques	198			
		4) Service de psychologie et d'orientation	198			
		5) Activités sportives	790			
		8) Autres branches	198			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		5) Alimentation, hôtellerie	39.515			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	363			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Manifestations scolaires 1.027			
		Total 98.175			
12.258 (12.00)	04.34	Lycée technique Michel Lucius de Luxembourg: frais d'exploitation courants	115.619	118.974	119.000
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 675			
		3) Réparation et entretien 2.086			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.156			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.916			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.680			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 5.974			
		2) Frais téléphoniques 7.433			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		3) Réparations et pièces de rechange 3.046			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 15.548			
		4) Réparations et entretien 6.974			
		9) Divers 598			
		1215 Prestations médicales 1.517			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 1.283			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 1.761			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 6.433			
		3) Sciences naturelles et physiques 13.652			
		4) Service de psychologie et d'orientation 379			
		5) Activités sportives 3.413			
		8) Autres branches 5.013			
		9) Divers 6.826			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique			
		1) Dactylographie 758			
		5) Alimentation, hôtellerie, cuisine pédagogique 3.034			
		1232 Activités de loisir			
		1) Chorale et fanfare 2.958			
		2) Activités d'animation 379			
		3) Manifestations scolaires 1.517			
		9) Divers 7.584			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1233 Documentation et bibliothèque 6.447			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes 1.960			
		Total 119.000			
12.259 (12.00)	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	169.440	179.472	181.500
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 8.213			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 11.702			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.610			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.443			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 2.324			
		2) Frais téléphoniques 7.235			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.761			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 12.504			
		4) Réparations et entretien 13.406			
		9) Divers 2.573			
		1215 Prestations médicales 542			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 18.973			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 6.408			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 3.422			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général			
		1) Langues et littératures 263			
		2) Sciences humaines 1.935			
		3) Sciences naturelles et physiques 9.210			
		4) Service de psychologie et d'orientation 2.210			
		5) Activités sportives 4.985			
		8) Autres branches 17.304			
		9) Divers 7.333			
		2) Electricité 13.124			
		3) Métaux 7.331			
		4) Bâtiment 10.400			
		5) Alimentation, hôtellerie 7.065			
		1232 Activités de loisir			
		1) Chorale et fanfare 456			
		2) Activités d'animation 282			
		3) Manifestations scolaires 1.266			
		9) Divers 726			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1233 Documentation et bibliothèque 2.072			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes 1.422			
		Total 181.500			
12.260 (12.00)	04.34	Lycée technique Nic. Biever de Dudelange: frais d'exploitation courants	215.753	208.915	229.000
		Détail:			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 103			
		3) Réparation et entretien 961			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 4.139			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 13.603			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 538			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.633			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 1.368			
		2) Frais téléphoniques 10.077			
		3) Réparations et pièces de rechange 72			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 13.855			
		4) Réparations et entretien 14.474			
		9) Divers 73			
		1215 Prestations médicales 882			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur . 11.316			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 2.403			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation 2.003			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général			
		1) Langues et littératures 756			
		2) Sciences humaines 756			
		3) Sciences naturelles et physiques 12.596			
		4) Service de psychologie et d'orientation 6.030			
		8) Autres branches 7.558			
		9) Divers 10.077			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique			
		1) Dactylographie 504			
		2) Electricité 10.077			
		3) Métaux 11.588			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Bâtiment	4.534			
		5) Alimentation, hôtellerie	4.786			
		6) Habillement	378			
		8) Enseignement agricole, horticole et ménager	1.008			
		9) Divers	1.511			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	3.779			
		3) Manifestations scolaires	1.764			
		9) Divers	4.535			
		1233 Documentation et bibliothèque	4.283			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes	62.980			
		Total	229.000			
12.261 (12.00)	04.34	Lycée technique "école de commerce et de gestion": frais d'exploitation courants		100.604	98.866	100.000
		Détail:				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		2) Carburants et lubrifiants	157			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	3.276			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	6.994			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	2.620			
		5) Frais d'impression et de reliure	2.175			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	5.476			
		2) Frais téléphoniques	8.861			
		3) Réparations et pièces de rechange	5.503			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	8.274			
		4) Réparations et entretien	8.279			
		1215 Prestations médicales	404			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	7.048			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	2.909			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.817			
		1230 Frais relatifs à l'enseignement général				
		1) Langues et littératures	2.549			
		2) Sciences humaines	289			
		3) Sciences naturelles et physiques	385			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Service de psychologie et d'orientation	192			
		5) Activités sportives	5.773			
		8) Autres branches	8.179			
		9) Divers	241			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique				
		1) Dactylographie	97			
		9) Divers	3.023			
		1232 Activités de loisir				
		2) Activités d'animation	1.501			
		3) Manifestations scolaires	3.194			
		4) Culte	221			
		9) Divers	115			
		1233 Documentation et bibliothèque	6.448			
		Total	100.000			
12.262 (12.00)	04.34	Lycée technique pour professions de santé: frais d'exploitation courants		142.165	147.001	151.412
		Détail:				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		2) Carburants et lubrifiants	55			
		3) Réparation et entretien	78			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	20.961			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	19.039			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	7.861			
		5) Frais d'impression et de reliure	5.241			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications				
		1) Frais postaux	10.481			
		2) Frais téléphoniques	15.031			
		3) Réparations et pièces de rechange	1.049			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	6.262			
		4) Réparations et entretien	524			
		9) Divers	1.834			
		1215 Prestations médicales	752			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur .	10.481			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique	18.342			
		1219 Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	5.241			
		4) Service de psychologie et d'orientation	1.252			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Activités sportives 2.505			
		1231 Frais relatifs à l'enseignement technique			
		9) Divers 7.515			
		1232 Activités de loisir			
		3) Manifestations scolaires 1.628			
		1233 Documentation et bibliothèque 9.018			
		1236 Frais de transport pendant les heures de classes 6.262			
		Total 151.412			
12.263 (12.00)	04.34	Dotation dans l'intérêt du fonctionnement du lycée technique du centre de Luxembourg. (Crédit non limitatif)	915.570	1.199.893	1.201.893
12.300 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: dépenses d'exploitation de la cuisine et du restaurant (achat de matières alimentaires servant à la confection des menus). (Crédit non limitatif)	311.103	312.000	350.000
12.301 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens et commissions d'études	14.930	13.000	13.000
12.302 (12.30)	04.33 04.34	Lycée du nord.- Dépenses de fonctionnement de l'internat	24.783	14.874	16.000
12.303 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: frais d'exploitation de l'internat; dépenses diverses	2.478	2.479	2.500
12.304 (12.30)	04.34	Lycée technique hôtelier Alexis Heck de Diekirch: participation aux frais de logement des élèves de l'internat	7.437	7.437	7.437
12.305 (12.30)	04.34	Lycée technique pour professions de santé.- Dépenses de fonctionnement des internats	2.474	2.479	2.479
12.306 (12.30)	04.00	Siège de l'association européenne des écoles hôtelières et de tourisme à Luxembourg: participation de l'Etat aux frais de secrétariat	-	30.000	30.000
12.307 (12.30)	04.00	Elargissement de l'offre de formations professionnelles francophones: frais d'expertise, frais de formation, frais de traduction et dépenses diverses	-	50.000	50.000
32.010 (32.00)	04.34	Aide particulière aux entreprises et aux institutions hospitalières et de soins pour l'accueil d'élèves de l'enseignement secondaire technique en stage de formation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	247.150	335.000	335.000
32.020 (32.00)	04.34	Remboursement des rémunérations des infirmiers de référence mis à la disposition du Lycée technique pour professions de santé par diverses institutions hospitalières et de soins. (Sans distinction d'exercice)	789.585	700.000	700.000
34.100	04.34	Subsides pour la mise à disposition d'infrastructures de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(34.50)		travaux pratiques	9.916	9.916	9.916
43.000 (43.22)	04.34	Remboursement des frais du personnel technique du régime préparatoire et des formations pour professions de santé. (Sans distinction d'exercice)	527.889	817.192	513.127
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement	699	-	-
11.630 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	6.293	16.197	11.169
		Détail:			
		2) Cours et examens 11.169			
12.500 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers	16.764	2.843	277
12.510 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	30.590	42.562
12.580 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien	-	7.936	-
12.759 (12.00)	04.34	Lycée technique Mathias Adam de Pétange: frais d'exploitation courants	-	-	1.319
		Total des dépenses de la section 11.2	159.601.721	159.835.109	181.222.402
		Section 11.3			
		Service de la formation professionnelle			
11.000 (11.00)	04.34	Traitements des fonctionnaires	1.915.487	2.492.220	2.691.236
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.500.389			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 34.512			
		3) Charges sociales patronales 101.926			
		4) Allocations de repas 54.409			
		Total 2.691.236			
11.010 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	3.053.643	3.189.331	4.417.152
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.814.967			
		3) Charges sociales patronales 508.015			
		4) Allocations de repas 94.170			
		Total 4.417.152			
11.020 (11.00)	04.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	852.532	1.710.535	1.191.646

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.023.962			
		3) Charges sociales patronales 137.689			
		4) Allocations de repas 29.995			
		Total 1.191.646			
11.030 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	308.494	380.144	423.378
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 361.246			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 12.366			
		3) Charges sociales patronales 49.766			
		Total 423.378			
11.040 (11.00)	04.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	33.166	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.060 (11.00)	04.34	Indemnités complémentaires aux indemnités d'apprentissage dues aux personnes adultes en formation sous contrat d'apprentissage. (Crédit non limitatif)	66.759	428.364	1.398.000
11.100 (11.40)	04.34	Indemnités d'habillement	1.301	2.107	2.108
11.130 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	334.521	469.188	487.975
		Détail:			
		2) Cours et examens 487.975			
11.131 (11.12)	04.34	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif)	20.937	154.488	108.986
		Détail:			
		2) Cours et examens 108.986			
12.000 (12.15)	04.34	Indemnités pour services de tiers	559.521	748.961	779.136
		Détail:			
		2) Cours et examens 779.136			
12.001 (12.15)	04.34 04.53	Formation professionnelle continue: examens de comptabilité, de fiscalité et d'informatique. (Crédit non limitatif)	14.914	94.180	79.864
		Détail:			
		2) Cours et examens 79.864			
12.010 (12.13)	04.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	67.823	161.750	161.750
12.020	04.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.910	7.500	29.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.14)		*Détail:*			
		1) Assurances 10.664			
		2) Carburants et lubrifiants 9.803			
		3) Réparation et entretien 8.533			
		Total 29.000			
12.080 (12.11)	04.34	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	444.289	570.155	628.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 100.209			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 231.487			
		3) Chauffage 61.730			
		4) Réparations et entretien 183.132			
		9) Divers 51.442			
		Total 628.000			
12.140 (12.16)	04.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information; frais divers	91.619	82.721	92.000
12.141 (12.16)	04.34	Frais d'organisation et de participation du Luxembourg aux concours de formation professionnelle pour jeunes ..	-	56.346	24.800
12.190 (12.30)	04.34	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	6.197	5.000
12.210 (12.30)	04.10	Exploitation des cantines des centres de formation professionnelle continue: frais des repas. (Crédit non limitatif)	124.600	124.988	155.000
12.250 (12.00)	04.34	Frais d'exploitation courants	168.587	255.143	223.550
12.300 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	140.925	173.525	173.000
12.301 (12.30)	04.32	Dépenses dans l'intéret de la formation professionnelle continue du personnel enseignant des centres de formation professionnelle continue	4.192	18.000	12.395
12.302 (12.30)	04.32	Mise en place d'un système d'informatique nécessaire à la gestion automatisée de la loi-cadre sur la formation professionnelle continue	-	-	686.765
32.010 (32.00)	04.32	Participation au coût de l'investissement dans la formation professionnelle continue sous forme d'aide directe aux entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.252.396	5.000.000	11.000.000
33.010 (33.00)	04.32	Participation aux frais de fonctionnement de l'a.s.b.l. Foprogest chargée de la gérance des fonds communautaires dans l'intérêt des formations professionnelles pour jeunes et adultes	2.950	90.628	91.928
34.050 (34.30)	04.32	Participation aux frais des apprentis fréquentant des cours de formation professionnelle théorique à l'étranger à défaut d'un enseignement national dans la spécia-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		lité	837	3.720	5.600
41.000 (41.50)	04.53	Subsides aux chambres professionnelles pour l'organisation de cours et séminaires dans l'intérêt de la formation professionnelle continue	41.646	42.600	44.520
41.001 (41.50)	04.34	Participation aux frais d'organisation de cours de théorie générale et professionnelle préparatoires aux examens de maîtrise ainsi que de cours de perfectionnement professionnel par la chambre des métiers. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	495.787	510.041	510.000
41.002 (41.50)	04.53	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	329.116	386.937	451.826
41.003 (41.50)	04.34	Subside destiné à la chambre des métiers pour couvrir partiellement les frais résultant de l'organisation de la formation professionnelle	76.847	76.847	79.400
41.004 (41.50)	04.34	Subside à la chambre de commerce en faveur de l'organisation de la formation professionnelle pour mécaniciens d'avions	44.646	44.646	44.646
41.005 (41.50)	04.34	Participation aux frais encourus par la chambre des métiers dans le cadre de la mise en route de la réforme du brevet de maîtrise. (Crédit non limitatif)	49.579	49.579	49.579
41.010 (41.40)	04.34	Dotation au bénéfice de l'institut national pour le développement de la formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif)	422.683	247.894	251.488
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	04.34	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	449
12.800 (12.30)	04.34	Fournitures diverses pour examens	89.465	-	-
41.502 (41.50)	04.53	Remboursement aux chambres professionnelles des rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises	-	-	2.133
		Total des dépenses de la section 11.3	15.015.172	17.578.835	26.302.410
		Section 11.4			
		Sports.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	286.489	282.612	197.356
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 187.775			
		3) Charges sociales patronales 6.790			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 197.356			
11.130 (11.12)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services extraordinaires	6.396	6.519	6.387
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.387			
11.131 (11.12)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	25.771	28.745	36.898
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 36.898			
12.000 (12.15)	08.30	Commissions diverses: indemnités pour services de tiers	1.574	1.750	1.826
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.826			
12.001 (12.15)	05.30	Service médico-sportif: indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	293.792	297.102	327.426
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 327.426			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	9.182	12.221	12.750
12.012 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	41.654	24.789	26.000
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.726	2.727	3.350
		Détail:			
		1) Assurances 1.386			
		2) Carburants et lubrifiants 1.386			
		3) Réparations et entretien 578			
		Total 3.350			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	-	19.800	19.800
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 3.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 500			
		4) Consommables bureautiques 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 7.800			
		Total 19.800			
12.080	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien	17.227	16.360	22.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.11)		*Détail:*			
		3) Chauffage 22.000			
12.100 (12.11)	08.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	366.330	368.038	462.043
		Détail:			
		1) Loyers 413.704			
		2) Charges locatives accessoires 48.339			
		Total 462.043			
12.120 (12.30)	08.30	Frais d'experts et d'études	35.697	-	-
12.130 (12.16)	08.30	Publication du dossier sur l'équipement sportif national	-	24.789	-
12.140 (12.16)	08.30	Acquisition et publication de matériel de documentation et d'information	5.337	3.718	4.000
12.141 (12.16)	08.30	Edition d'une brochure sur le thème Nutrition et Activité physique	-	4.500	-
12.160 (12.30)	05.30	Service médico-sportif: analyses et matériel médical. (Crédit non limitatif)	55.479	52.000	65.183
		Détail:			
		1) Analyses médicales 13.138			
		2) Matériel 18.592			
		3) Analyses antidopage 32.709			
		4) Dépenses diverses 744			
		Total 65.183			
12.190 (12.30)	08.30	Relations et réunions internationales; frais d'organisation et dépenses diverses	3.264	4.958	4.000
12.191 (12.30)	08.30	Service médico-sportif: organisation de séminaires et de conférences	4.761	1.487	1.487
12.200 (12.30)	08.30	Contribution à l'assurance-accidents et à l'assurance-responsabilité civile collectives des sportifs ainsi qu'à la caisse de secours mutuel des sportifs	100.397	100.397	115.880
12.300 (12.30)	08.30	Trophée national et autres distinctions	16.415	17.836	23.000
12.301 (12.30)	08.30	Campagne de sensibilisation contre la toxicomanie	-	-	4.958
12.310 (12.30)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: dépenses diverses .	53.108	54.660	56.000
12.320 (12.30)	08.30	Relations sportives avec des pays partenaires ou non d'un accord bilatéral conclu avec le Grand-Duché de Luxembourg: frais divers	16.598	16.609	16.609

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.330 (12.30)	08.30	Bases nautiques et installations sanitaires au Lac de la Haute-SÛre: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	80.809	80.690	85.000
12.340 (12.30)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: conservation des collections et du matériel de sport; organisation d'expositions; dépenses diverses	8.670	8.800	10.500
12.350 (12.30)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	153.151	148.736	148.736
12.360 (12.30)	08.30	Organisation d'une promotion sportive d'été: dépenses diverses	35.862	47.100	51.000
12.370 (12.30)	08.30	Participation du Luxembourg aux quatrièmes jeux de la francophonie: frais de déplacement et de séjour, dépenses diverses	-	47.100	-
12.380 (12.30)	08.30	Mesures spéciales et promotionnelles liées à la pratique sportive de haut niveau: dépenses diverses	185.913	190.000	220.624
		Détail:			
		1) Programmes fédéraux et mesures diverses de promotion 104.115			
		2) Section du sport d'élite à l'armée 29.747			
		3) Contribution au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois dans l'intérêt de la préparation olympique 86.762			
		Total 220.624			
32.020 (32.00)	08.30	Congé sportif: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif)	255.316	330.000	266.000
		Détail:			
		1) Sportifs d'élite et personnel d'encadrement 210.800			
		2) Dirigeants sportifs 55.200			
		Total 266.000			
33.000 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement des fédérations sportives agréées	421.419	442.490	470.000
33.001 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat; participation aux frais de programmes spéciaux et de stages pour cadres fédéraux	570.155	594.944	621.600
33.002 (33.00)	05.30	Comité national de lutte contre le dopage: participation aux frais de fonctionnement	3.718	3.718	3.718
33.010 (33.00)	08.30	Subsides aux fédérations sportives agréées et aux sociétés affiliées	401.588	420.000	438.900
33.011 (33.00)	08.30	Animation et appui du sport-loisirs: subsides	23.550	24.021	25.100
33.012 (33.00)	08.30	Contributions dans l'intérêt de l'organisation ou de la participation à des championnats à l'échelon mondial et			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		européen	61.973	69.410	71.889
33.013 (33.00)	08.30	Participation dans les indemnités des cadres administratifs des fédérations sportives agréées	136.341	178.484	216.908
33.014 (33.00)	08.30	Participation aux frais de fonctionnement du centre national sportif et culturel. (Crédit non limitatif)	247.894	1.790.297	3.800.000
		Détail:			
		1) Fonctionnement et exploitation 3.800.000			
33.015 (33.00)	08.30	Subvention à la Fédération luxembourgeoise du tir aux armes sportives dans l'intérêt de la participation aux installations de l'EUROSTAND de tir à Volmerange-les-Mines en Lorraine	213.436	-	-
33.016 (33.00)	08.30	Organisation du départ du Tour de France au Luxembourg: participation aux frais de l'association des organisateurs luxembourgeois	-	74.368	919.056
35.020 (35.30)	08.30	Organisation du départ du Tour de France au Luxembourg: contribution aux frais de la Société du Tour de France .	-	255.000	-
35.030 (35.40)	08.30	Participation du Luxembourg aux quatrièmes jeux de la francophonie: frais de participation	-	24.545	-
35.060 (35.00)	08.30	Cotisations et subsides à des organisations et institutions internationales. (Crédit non limitatif)	6.261	6.222	5.798
		Total des dépenses de la section 11.4	4.148.253	6.077.542	8.761.782
		Section 11.5			
		Institut national des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	238.158	242.961	267.600
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 246.197			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.131			
		3) Charges sociales patronales 10.691			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 267.600			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	76.527	75.192	84.290
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 69.711			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.208			
		3) Charges sociales patronales 9.580			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 84.290			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.568	4.630	5.264
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 5.264			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	335.496	341.351	378.084
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 317.008			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 16.634			
		3) Charges sociales patronales 44.442			
		Total 378.084			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	20.394	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement	2.178	2.367	2.367
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	2.975	3.310	3.525
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 3.525			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers	275	600	507
		Détail:			
		1) Jetons de présence 507			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	112	180	180
12.020 (12.14)	08.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.678	4.588	4.800
		Détail:			
		1) Assurances 251			
		2) Carburants et lubrifiants 861			
		3) Réparations et entretien 3.565			
		9) Divers 123			
		Total 4.800			
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	662	1.037	1.037
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 248			
		3) Location et entretien des machines de bureau 169			
		4) Consommables bureautiques 124			
		5) Frais d'impression et de reliure 372			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		6) Documentation et bibliothèque 124			
		Total 1.037			
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	3.511	4.710	4.710
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 4.710			
12.080 (12.11)	08.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	183.982	200.299	206.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 64.016			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 107.020			
		3) Chauffage 14.913			
		4) Réparations et entretien 20.051			
		Total 206.000			
12.210 (12.30)	08.30	Dépenses d'alimentation	82.142	88.800	93.500
12.300 (12.30)	08.30	Frais d'exploitation et d'entretien des installations de l'I.N.S. à Luxembourg-Fetschenhof et à Pulvermuhl (annexe); dépenses diverses	23.539	27.269	27.600
		Détail:			
		1) Literie, mobilier, vaisselle 11.155			
		2) Matériel de sport 9.156			
		3) Entretien des appareils du centre médico-sportif spécialisé 421			
		4) Entretien des installations de plein air ... 6.197			
		9) Divers 671			
		Total 27.600			
		Total des dépenses de la section 11.5	979.197	997.394	1.079.564
		Section 11.6			
		Centre sportif national de natation			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	530.829	631.536	564.505
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 496.329			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 31.518			
		3) Charges sociales patronales 22.698			
		4) Allocations de repas 13.960			
		Total 564.505			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	211.618	226.249	233.131

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 187.536			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 11.849			
		3) Charges sociales patronales 26.557			
		4) Allocations de repas 7.189			
		Total 233.131			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	24.690	4.984	100
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	75.842	71.304	83.898
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 66.612			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.389			
		3) Charges sociales patronales 9.457			
		4) Allocation de repas 3.440			
		Total 83.898			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	82.929	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	08.30	Indemnités d'habillement	3.689	-	-
11.110 (11.12)	08.30	Indemnités pour pertes de caisse	595	-	-
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	3.704	-	-
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	7.199	-	-
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	1.795	-	-
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	2.513	-	-
12.050 (12.12)	08.30	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	7.227	-	-
12.080 (12.11)	08.30	Frais de gestion des installations techniques, d'entretien et de nettoyage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.224.049	-	-
12.140 (12.16)	08.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	13.942	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.300 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel destiné à la revente et à la location. (Crédit non limitatif)	22.267	-	-
12.310 (12.30)	08.30	Frais d'entretien et d'exploitation: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	79.103	-	-
		Total des dépenses de la section 11.6	2.291.991	934.173	881.734
		Section 11.7			
		Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
11.000 (11.00)	08.30	Traitements des fonctionnaires	212.762	214.094	221.375
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 204.798			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.996			
		3) Charges sociales patronales 6.790			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 221.375			
11.010 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.020 (11.00)	08.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.936	2.987	3.040
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 3.040			
11.030 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.00)	08.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	75.919	85.464	98.944
		Détail:			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de Présence 1.625			
		b) - Centres de formation			
		2) Cours et examens 60.479			
		c) - Formations			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Prestations individuelles 36.840			
		Total 98.944			
12.000 (12.15)	08.30	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	71.762	75.232	95.424
		Détail:			
		a) - Commission consultative			
		1) Jetons de présence 1.612			
		b) - Centres de formation			
		2) Cours et examens 31.430			
		c) - Formations			
		4) Prestations individuelles 62.382			
		Total 95.424			
12.010 (12.13)	08.30	Frais de route et de séjour	12.652	15.097	20.000
12.040 (12.12)	08.30	Frais de bureau	10.830	9.916	11.500
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.782			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.391			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 148			
		4) Consommables bureautiques 742			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.522			
		6) Documentation et bibliothèque 3.915			
		Total 11.500			
12.180 (12.30)	08.30	Acquisition de matériel didactique et audiovisuel	1.940	3.718	3.000
12.190 (12.30)	08.30	Organisation de colloques, de formations et de conférences nationaux et internationaux sur les problèmes de l'éducation physique et du sport; participation d'experts étrangers et nationaux aux formations à l'école nationale de l'éducation physique et des sports; indemnités, frais de déplacement et de séjour	11.833	12.395	12.700
12.191 (12.30)	08.30	Organisation de stages et d'entraînements dans le cadre des centres de formation: frais de transport et de séjour. (Crédit non limitatif)	32.695	30.000	39.250
12.192 (12.30)	08.30	Développement des contacts et échanges avec des institutions à l'étranger: dépenses diverses	2.760	1.650	1.650
12.300 (12.30)	08.30	Location d'installations et de matériel; achat de matériel et d'équipement de sport dans l'intérêt des centres de formation et des formations de l'ENEPS; dépenses diverses	2.196	2.727	2.500
33.000 (33.00)	08.30	Programmes d'échanges européens: frais divers	-	1.650	1.450

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.060 (34.40)	08.30	Participation de chargés de cours et de stagiaires de l'école nationale de l'éducation physique et des sports à des formations, des perfectionnements et des recyclages à l'étranger; frais de déplacement et de séjour	7.677	12.395	11.000
35.010 (35.20)	08.30	Cotisations internationales	-	1.650	3.500
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	08.30	Indemnités pour services extraordinaires	-	910	-
		Total des dépenses de la section 11.7	444.962	470.185	525.633
		Total des dépenses du département 10	537.763.778	545.732.679	622.203.908

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	445.632.712	442.590.740	504.171.922
12	Achat de biens non durables et de services	39.350.129	44.033.384	47.134.791
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	6.549.219	6.491.199	12.341.087
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.037.124	6.510.792	9.291.129
34	Transferts de revenus aux ménages	2.290.241	2.546.163	2.634.553
35	Transferts de revenus à l'étranger	62.201	340.160	96.210
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	1.460.304	1.358.544	1.433.592
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	13.243.089	15.672.501	15.386.772
44	Transferts de revenus à l'enseignement non universitaire spécial/libre	25.138.759	26.189.196	29.713.852
Total		537.763.778	545.732.679	622.203.908

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE SOCIALE ET DE LA JEUNESSE			
		Section 12.0			
		Famille			
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance	285	992	992
		Détail:			
		1) Jetons de présence 992			
11.131 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	3.731	11.376	14.340
		Détail:			
		1) Jetons de présence 11.434			
		9) Prestations individuelles 2.906			
		Total 14.340			
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers du Conseil Supérieur de la Famille et de l'Enfance	273	942	942
		Détail:			
		1) Jetons de présence 942			
12.001 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	1.450	6.414	6.414
		Détail:			
		1) Jetons de présence 6.414			
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	19.123	37.921	35.000
12.012 (12.13)	06.32 06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	49.731	70.000	72.500
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	9.578	13.581	16.193
		Détail:			
		1) Assurances 3.500			
		2) Carburants et lubrifiants 7.443			
		3) Réparation et entretien 5.250			
		Total 16.193			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	7.730	12.940	15.190
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.802			
		6) Documentation et bibliothèque 5.965			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 6.423			
		Total 15.190			
12.060 (12.12)	06.36	Location et entretien des installations de télécommunications	1.337	4.388	4.500
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	35.270	47.350	38.494
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.086			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 15.471			
		3) Chauffage 15.471			
		9) Divers 1.466			
		Total 38.494			
12.120 (12.30)	06.33 06.36	Frais d'experts et d'études relatifs à l'élaboration d'un plan comptable harmonisé par le secteur conventionné	-	6.250	6.250
12.121 (12.30)	06.33 06.36	Frais d'experts et d'études sur les transferts sociaux. (Sans distinction d'exercice)	-	117.750	23.550
12.300 (12.30)	06.36	Centre de formation socio-familiale, colloques, séminaires et journées d'études: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; frais d'organisation et de participation; dépenses diverses ..	26.616	32.250	33.000
12.301 (12.30)	06.34	Année internationale du volontariat: frais d'organisation, dépenses diverses	-	250.000	-
12.306 (12.30)	06.34	Promotion du bénévolat: formation, documentation, sensibilisation, coordination, projets divers	-	-	15.000
33.010 (33.00)	06.33 06.36	Subsides dans l'intérêt de la bienfaisance publique à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité ainsi qu'à des organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique	72.137	238.464	158.000
33.014 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'organisation de la conférence internationale "Pour le bien-être des enfants du XXI siècle"	24.789	-	-
35.060 (35.00)	06.36	Contributions à des organismes internationaux	8.304	17.070	18.550
42.000 (42.00)	06.12	Prise en charge d'un forfait d'éducation à allouer à certains parents âgés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	22.500.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.631 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	-	4.274	-
12.512 (12.13)	06.32 06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	-	318

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.504 (33.00)	06.33 06.36	Participation exceptionnelle et transitoire aux découverts de fonctionnement intervenus dans les institutions conventionnés par l'Etat au 1er janvier 1999 accueillant ou traitant des personnes bénéficiant des prestations de l'assurance dépendance, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation de la structure d'exploitation et de l'organisation aux effets de l'entrée en vigueur de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif)	-	-	100.000
		Total des dépenses de la section 12.0	260.354	871.962	23.059.233
		Section 12.1			
		Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	82.948	84.959	93.812
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 81.900			
		3) Charges sociales patronales 10.516			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 93.812			
11.020 (11.10)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.711	100	100
		Détail:			
		1) Rémunération de base 100			
12.100 (12.11)	06.32	Foyers d'enfants: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	232.313	179.208	145.000
12.120 (12.30)	06.32 06.36	Evaluation et programmation des structures d'accueil et d'assistance pour mineurs et jeunes adultes: frais d'experts et d'études	-	74.368	74.368
12.121 (12.30)	06.32 06.36	Frais d'experts et d'études relatifs à la situation des personnes handicapées	4.952	49.578	50.000
12.122 (12.30)	06.32	Frais d'experts et d'études pour la mise en oeuvre de la politique jeunesse	6.937	5.000	11.155
12.140 (12.16)	06.32 06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information relatifs à la situation des personnes handicapées	23.997	24.789	24.789
12.141 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information aux questions de politique et travail jeunesse	6.133	14.874	7.437
12.300 (12.30)	06.32	Mise en oeuvre des programmes d'action en faveur de la promotion des droits de l'enfant	19.985	24.789	30.000
12.310	06.32	Programme d'action contre l'exploitation sexuelle d'en-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		fants: dépenses diverses	26.453	74.368	74.368
12.320 (33.00)	06.36	Information, consultation et promotion familiale: frais de publication, dépenses diverses	-	37.184	37.184
12.330 (12.16)	06.34	Année Internationale du Handicap: frais d'organisation, dépenses diverses	-	-	25.000
12.340 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat aux frais relatifs à la coopération transfrontalière avec le Centre Européen de formation professionnelle pour personnes handicapées de Bitbourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	6.060
12.350 (33.00)	06.13	Accompagnement psycho-thérapeutique et socio-pédagogique des victimes d'incidents collectifs à portée traumatisante. (Crédit non limitatif)	-	-	100
33.000 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres de consultation et d'information familiales prévus par la loi du 15.11.1978, ainsi que d'autres services pour enfants et familles	4.532.414	4.982.865	4.570.333
33.001 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services d'aide et d'assistance socio-familiale et de services d'adoption conventionnés	1.850.256	2.376.338	2.505.621
33.002 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	16.495.140	17.924.809	20.316.894
33.003 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des internats socio-familiaux conventionnés	3.191.671	3.549.746	3.895.328
33.004 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de foyers de jour conventionnés pour enfants	13.761.825	16.428.398	19.076.507
33.005 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	4.007.171	4.674.682	5.302.996
33.006 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour adultes	3.901.198	4.373.677	4.907.991
33.007 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil et de services conventionnés pour personnes handicapées	12.503.587	17.113.145	16.590.126
33.008 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés créés dans le cadre de la décentralisation de l'HNPE	770.834	755.651	909.726
33.009 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies conventionnées	291.960	318.791	360.960
33.011 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des Centres médico-sociaux. (Crédit non limitatif)	-	-	243.988
33.012 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	44.621	50.000	25.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.013 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais d'infrastructure de structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants	9.916	24.790	24.790
33.014 (33.00)	06.32	Subsides de l'Etat aux frais de fonctionnement de garderies non-conventionnées et de services non-conventionnés prenant en charge les élèves en dehors des heures de classes	48.835	91.721	91.721
33.015 (33.00)	06.34	Subsides à des associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées	5.206	-	-
33.016 (33.00)	06.32	Frais liés à la location de chaises par l'Etat dans des structures d'accueil de jour non-conventionnées pour enfants. (Crédit non limitatif)	66.685	200.000	650.000
33.017 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement d'initiatives de travail social communautaire	166.844	196.281	217.126
33.018 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres de propédeutique professionnelle privés	3.535.955	3.666.136	4.004.408
33.019 (33.00)	04.52	Participation de l'Etat aux frais de mise en place, de fonctionnement et d'étude de projets-pilotes destinés à soutenir la création de nouveaux emplois de proximité dans le domaine socio-familial	-	619.734	400.000
33.020 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais d'organisation de la réunion "Familles d'accueil européennes"	-	24.789	-
33.021 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'animation et de fonctionnement des centres de rencontre et des centres multi-services pour jeunes conventionnés	1.617.712	1.860.035	2.174.199
33.022 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de secrétariat des associations de jeunesse et d'organismes s'occupant des loisirs des jeunes	108.062	163.561	150.000
33.023 (33.00)	06.32	Centre d'Etudes sur la Situation des Jeunes en Europe: participation aux frais de fonctionnement	125.037	150.000	253.187
33.024 (33.00)	06.32	Services de formation des mouvements de jeunes: participation aux frais de fonctionnement	100.608	159.743	260.451
33.025 (33.00)	06.32	Services de Médiation: participation aux frais de fonctionnement	160.114	324.245	385.732
33.026 (33.00)	06.32	Subsides pour activités dans l'intérêt des jeunes	170.618	200.273	206.000
33.027 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais d'activités et d'animation des Services d'activités Junior	-	-	21.000
33.028 (33.00)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de services conventionnés prenant en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	1.000.000
34.010	06.32	Placement familial: secours aux familles d'accueil et à			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(34.30)		des associations sans but lucratif oeuvrant dans ce domaine	5.094	17.353	17.353
43.000 (43.22)	06.32	Subsides pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets "Plan communal Jeunesse"	21.730	24.789	74.368
43.001 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des communes pour la prise en charge des élèves en dehors des heures de classes dans le cadre de loisirs surveillés, de services de restauration et de services d'aide aux devoirs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	2.000.000	3.000.000
43.002 (43.22)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres communaux de rencontre pour jeunes	-	25.000	51.266
		Total des dépenses de la section 12.1	67.901.522	82.865.769	92.266.444
		Section 12.2 Solidarité			
11.130 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires	248	248	248
		Détail:			
		1) Jetons de présence 248			
11.131 (11.12)	06.20	Indemnités pour services extraordinaires de la commission de médiation	-	3.000	3.000
12.001 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers de la commission de médiation	-	1.300	1.300
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.300			
12.300 (12.30)	06.20	Prévention, information et sensibilisation en matière de surendettement; indemnités; frais de publication; dépenses diverses	-	37.184	37.184
33.010 (33.00)	06.20	Subsides à des associations oeuvrant en faveur des accidentés de la vie	1.239	-	-
34.010 (34.30)	06.20	Secours du chef de pertes essuyées par suite d'accidents ou d'événements imprévus; secours particuliers; secours urgents et secours de route; subventions diverses; secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédirentiers des assurances sociales. (Sans distinction d'exercice)	309.861	309.867	359.867
34.011 (34.30)	06.20	Prise en charge par l'Etat des cotisations d'assurance-maladie-maternité des personnes indigentes résidant au Luxembourg temporairement non bénéficiaires d'un régime de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.756	12.395	12.395
34.012	06.20	Secours du chef de pertes et dégâts essuyés à la suite			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(34.30)		de catastrophes naturelles, frais d'expertises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.199	2.479	2.479
34.013 (34.30)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de placement à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.735.255	2.491.915
35.060 (35.00)	06.20	Remboursement de secours avancés à des résidents du Grand-Duché de Luxembourg en pays étrangers; subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.393	1.239	2.478
43.000 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.214.039	2.974.722	2.974.722
43.001 (43.22)	06.20	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.692.875	2.726.829	2.726.829
		Total des dépenses de la section 12.2	7.231.610	7.804.518	8.612.417
		Section 12.3			
		Commissariat du Gouvernement aux étrangers			
11.000 (11.00)	06.36	Traitements des fonctionnaires	493.448	513.255	520.902
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 483.715			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.307			
		3) Charges sociales patronales 20.114			
		4) Allocations de repas 9.766			
		Total 520.902			
11.010 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre permanent	78.533	79.496	86.221
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 73.623			
		3) Charges sociales patronales 9.807			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 86.221			
11.020 (11.00)	06.36	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	330.842	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	215.636	231.055	216.094
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 181.422			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 9.271			
		3) Charges sociales patronales 25.401			
		Total 216.094			
11.040 (11.00)	06.36	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	31.628	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.36	Indemnités d'habillement	-	843	942
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	471	3.718	3.742
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	6.346	8.500	15.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 15.000			
12.001 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers: indemnités pour perte de salaire des membres non fonctionnaires du Conseil National pour étrangers	-	744	-
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour	7.066	7.250	8.180
12.020 (12.14)	06.36	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.416	10.982	22.954
		Détail:			
		1) Assurances 7.015			
		2) Carburants et lubrifiants 8.552			
		3) Entretien 6.197			
		9) Divers 1.190			
		Total 22.954			
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau	2.969	2.975	2.975
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.487			
		5) Frais d'impression et de reliure 992			
		6) Documentation et bibliothèque 372			
		9) Divers 124			
		Total 2.975			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	746.157	365.271	700.000
12.090 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	115.546	98.909	111.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 111.900			
12.100 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	587.142	657.513	669.189
		Détail:			
		1) Loyers 669.189			
12.130 (12.16)	06.36	Frais d'expertises et d'études: frais d'interprêtes et d'experts. (Crédit non limitatif)	36.810	37.184	148.728
12.140 (12.16)	06.36	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	11.196	18.592	19.000
12.190 (12.30)	06.36	Organisation d'une conférence nationale des étrangers et d'une conférence nationale des commissions consultatives communales pour étrangers	2.143	24.789	-
12.250 (12.00)	06.36	Centres d'accueil et foyers créés en vue de l'hébergement de travailleurs migrants: frais d'exploitation; dépenses diverses	18.316	24.789	24.789
		Détail:			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) antenne collective + Eltrona 502			
		2) Frais de téléphone(abonnement + réparation des cabines) 1.069			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 13.198			
		2) Réparations, entretien 4.058			
		3) enlevement ordures 1.159			
		9) Divers 4.803			
		Total 24.789			
12.300 (12.30)	06.36	Frais de formation	-	2.479	2.479
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des oeuvres de bienfaisance et de solidarité sociale en faveur des étrangers; subsides à des associations socio-culturelles favorisant l'intégration des étrangers	40.902	40.902	50.000
33.011 (33.00)	06.36	Subsides aux frais de fonctionnement et d'exploitation de foyers d'hébergement pour travailleurs gérés par des organisations privées	32.226	32.226	32.226
33.012 (33.00)	06.36	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs d'asile; aides en vue d'un retour au pays d'origine; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	18.088.983	12.395.000	12.395.000
33.013	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		services qui ont pour objet de promouvoir, au moyen de l'action et de la recherche, le dialogue, la rencontre et l'échange entre étrangers et Luxembourgeois	328.979	372.903	441.397
33.014 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	112.940	85.644	95.840
33.015 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	-	43.917	51.583
33.016 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais d'étude sur la participation sociale et politique des étrangers aux élections communales et européennes	37.184	37.184	37.184
33.017 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat à la réalisation de projets européens dans le cadre de l'intégration des étrangers et de la lutte contre la discrimination raciale ainsi que dans le cadre du Fonds Européen pour Réfugiés	-	-	123.946
34.010 (34.30)	06.36	Secours à des travailleurs migrants et de réfugiés reconnus. (Crédit non limitatif)	4.838	12.395	123.946
		Restants d'exercices antérieurs			
12.590 (12.21)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	-	5.746	-
12.600 (12.11)	06.36	Foyers d'accueil: Loyers d'immeubles et charges locatives accesssoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	-	4.507
33.514 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des servcices ayant pour objet de promouvoir les mesures d'action sociales et d'intégration des étrangers	-	-	2.490
33.515 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services qui ont pour objet notamment la recherche sociologique et statistique et l'information au large public dans le domaine de la présence des étrangers au Luxembourg, ainsi que la formation à la relation interculturelle d'animateurs et de formateurs oeuvrant pour l'intégration des étrangers	-	-	2.903
		Total des dépenses de la section 12.3	21.337.717	15.114.461	15.914.317
		Section 12.4 Fonds national de solidarité			
11.000	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(42.00)		traitements des fonctionnaires et employés publics	1.259.801	1.300.594	1.393.309
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.302.167			
		3) Charges sociales patronales 57.660			
		4) Allocations de repas 33.482			
		Total 1.393.309			
11.010 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	114.706	131.001	148.250
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 133.248			
		3) Charges sociales patronales 10.817			
		4) Allocations de repas 4.185			
		Total 148.250			
11.020 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	59.777	1.878	2.947
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 2.947			
11.100 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités d'habillement	186	190	186
11.130 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	15.275	16.370	16.458
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.217			
		2) Cours et examens 933			
		5) Prestations individuelles 14.308			
		Total 16.458			
12.000 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	-	80	75
		Détail:			
		1) Jetons de présence 75			
12.010 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	576	3.596	2.200
12.020 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.703	2.010	2.140
		Détail:			
		1) Assurances 350			
		2) Carburants et lubrifiants 960			
		3) Réparation et entretien 700			
		9) Divers 130			
		Total 2.140			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.040 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	11.868	10.100	14.877
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 7.700			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.347			
		3) a) Location et entretien des machines de bureau 130			
		b) Horodateur/frais d'exploitation 250			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.000			
		6) Documentation et bibliothèque 50			
		7) Frais de banque 400			
		Total 14.877			
12.050 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	47.323	50.710	62.838
		Détail:			
		1) Frais postaux 33.708			
		2) Frais téléphoniques 9.780			
		3) Frais téléfax 150			
		9) Divers: frais de compte-chèques postaux 19.200			
		Total 62.838			
12.060 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des installations de télécommunications	2.337	2.100	2.385
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.185			
		3) Réparations et pièces de rechange 200			
		Total 2.385			
12.080 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	47.539	42.890	50.769
		Détail:			
		1) Nettoyage 33.275			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 9.157			
		3) Chauffage 4.337			
		4) Réparations et entretien 4.000			
		Total 50.769			
12.100 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	1.123	1.160	6.000
		Détail:			
		1) Loyers 6.000			
12.110 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif)	3.117	14.880	14.870
12.190 (12.30)	13.90	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	-	2.500
12.300 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de surveillance et de contrôle	-	1.990	1.990
12.310 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	181.684	168.570	190.000
34.010 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 26.7.1986 portant introduction d'un revenu minimum garanti, compte tenu des recettes du fonds. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	56.274.747	64.491.300	72.464.173
		Note: *Le crédit inscrit à cet article tient compte du coût estimé à 5 millions d'euros du relèvement, de 20% à 30% du revenu minimum global garanti (RMG), du taux d'immunisation des revenus professionnels ou de remplacement et autres compléments alloués au titre de la sécurité sociale luxembourgeoise ou étrangère; décidé dans le cadre de la Table ronde sur les pensions, ce relèvement vise à relever comme prévu par la déclaration gouvernementale du 12 août 1999, le revenu des bénéficiaires de faibles rentes, notamment celles dues à des périodes d'assurance incomplètes. A noter que le relèvement du taux d'immunisation est supposé s'appliquer à l'ensemble des bénéficiaires du RMG, pensionnés ou non, et indépendamment de la composition de la communauté domestique.*			
34.011 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les besoins résultant des obligations définies par la loi du 13.6.1975 : allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.622.219	1.423.256	1.221.418
34.013 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité destinée à couvrir les avances de pensions alimentaires définitivement irrécouvrables (article 14 de la loi du 26.7.1980). (Crédit non limitatif)	1.006.448	1.175.030	1.181.190
34.014 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité dans l'intérêt du versement de l'allocation pour frais de chauffage en faveur des ménages à revenu modeste. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	631.937	2.480	5.000
34.015 (34.30)	06.20	Dotation du fonds national de solidarité au titre de la participation au prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil gérontologique 1) aux personnes admises à durée indéterminée dans les centres intégrés, maisons de soins, centres socio-gérontologiques et foyers de jour psychogériatriques			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		dûment agréés conformément à la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique; 2) aux personnes séjournant dans un hôpital et considérées comme cas de simple hébergement au sens de l'article 17 du code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.139.334	9.296.010	4.214.190
		Restants d'exercices antérieurs			
12.520 (12.14)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	430	843
12.540 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	-	-	3.818
12.550 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	4.917	7.910	14.948
12.580 (42.00)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	-	1.740	1.264
		Total des dépenses de la section 12.4	68.426.617	78.146.275	81.018.638
		Section 12.5			
		Caisse nationale des prestations familiales			
11.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.532.593	2.916.171	3.410.827
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ..... 3.180.298 *3) Charges sociales patronales* ..... 140.241 *4) Allocations de repas* ..... 90.288 *Total* 3.410.827			
11.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	753.028	482.180	518.686
		Détail:			
		1) Rémunérations de base ..... 450.300 *3) Charges sociales patronales* ..... 51.970 *4) Allocations de repas* ..... 16.416 *Total* 518.686			
11.020 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	115.494	5.058	7.094
		Détail:			
		B - Etudiants			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Rémunérations de base 7.094			
11.130 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	14.745	18.510	12.861
		Détail:			
		1) Jetons de présence 90			
		2) Cours et examens 1.210			
		5) Prestations individuelles 11.561			
		Total 12.861			
12.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	29.987	31.310	33.540
		Détail:			
		1) Jetons de présence 590			
		9) Frais de surveillance et de gardiennage 32.950			
		Total 33.540			
12.010 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	29	160	190
12.040 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	57.502	52.588	53.200
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 18.450			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 7.460			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 800			
		5) Frais d'impression et de reliure 17.010			
		6) Documentation et bibliothèque 3.720			
		7) Frais de banque 4.960			
		9) Divers 800			
		Total 53.200			
12.050 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	342.528	343.460	376.013
		Détail:			
		1) Frais postaux 96.220			
		2) Frais téléphoniques 23.430			
		3) Services courrier 3.120			
		9) Frais de compte-chèques postaux 253.243			
		Total 376.013			
12.060 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des installations de télécommunications	4.118	4.990	4.990
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 4.990			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.080 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	157.989	164.640	176.130
		Détail:			
		1) Nettoyage 68.820			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 40.060			
		3) Chauffage 62.380			
		4) Réparations et entretien 4.870			
		Total 176.130			
12.090 (42.00)	06.13	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	531.143	543.730	576.490
		Détail:			
		1) Loyers 574.400			
		2) Parking 2.090			
		Total 576.490			
12.110 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	9.011	4.000	4.210
12.130 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publication et de diffusion des rapports. (Crédit non limitatif)	-	2.980	2.000
12.140 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	1.586	26.490	1.720
12.190 (12.30)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	4.960	4.960
12.300 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: dépenses diverses	1.161	1.590	3.660
		Détail:			
		1) Frais de surveillance et de contrôle 1.590			
		2) Frais de représentation 500			
		3) Frais généraux d'administration 1.570			
		Total 3.660			
12.310 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais du centre d'informatique, d'affiliation et de perception des cotisations commun aux institutions de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	773.015	706.380	848.950
42.000 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales: contribution de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	135.346.872	143.250.000	162.880.503
42.001 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des allocations de naissance: allocations prénatales; allocations de naissance proprement dites et allocations postnatales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	8.057.835	8.345.329	8.656.156

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
42.002 (42.00)	06.15	Prise en charge par l'Etat des allocations de maternité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.093.967	5.378.437	5.600.839
42.003 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat du remboursement de prêts aux jeunes époux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	24.789	24.789
42.004 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation de rentrée scolaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	24.619.447	25.344.816	27.735.276
42.005 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat de l'allocation d'éducation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	62.463.913	56.379.955	60.340.646
42.006 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre de l'article 12 de la loi du 17.6.1994 fixant les mesures en vue d'assurer le maintien de l'emploi, la stabilité des prix et la compétivité des entreprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	103.189.946	109.655.574	121.523.637
42.007 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat au financement des allocations familiales au titre de l'article 22 de la loi modifiée du 19 juin 1985 concernant les allocations familiales et portant création de la caisse nationale des prestations famililales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	122.880.820	120.313.592	184.287.745
42.008 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités pour le congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.619.245	20.839.832	23.604.887
42.009 (42.00)	06.13	Prise en charge par l'Etat des indemnités du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif)	506.024	695.000	714.020
42.011 (42.00)	06.13	Versement par l'Etat des cotisations dues pour le financement des allocations familiales au titre du projet de loi concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.630.971	3.090.000	2.976.514
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	-	-	2.690
12.550 (42.00)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	40.930	-
		Total des dépenses de la section 12.5	473.732.969	498.667.451	604.383.223
		Section 12.6 Centre du Rham			
11.000	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.168.105	2.372.800	2.709.096

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.00)		*Détail:*			
		1) Rémunération de base 2.330.165			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 205.597			
		3) Charges sociales patronales 107.066			
		4) Allocation de repas 66.268			
		Total 2.709.096			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	175.105	220.334	161.046
		Détail:			
		B) Maisons d'enfants de l'Etat			
		1) Rémunérations de base 132.266			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 6.772			
		3) Charges sociales patronales 18.520			
		4) Allocations de repas 3.488			
		Total 161.046			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	215.808	4.052	4.935
		Détail:			
		B) Maisons d'Enfants de l'Etat: Etudiants			
		1) Rémunération de base 4.935			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	365.854	348.134	392.847
		Détail:			
		B) Maisons d'enfants de l'Etat			
		1) Rémunérations de base 330.882			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 15.788			
		3) Charges sociales patronales 46.177			
		Total 392.847			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	34.968	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.101 (11.40)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités d'habillement ..	1.116	1.239	1.239
11.131 (11.12)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités pour services extraordinaires	53.258	60.521	62.266
		Détail:			
		1) Jetons de présence 4.859			
		3) Cours et examens 29.540			
		9) Divers 27.867			
		Total 62.266			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.001 (12.15)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: indemnités pour services de tiers	15.021	21.170	21.587
		Détail:			
		1) Jetons de présence 7.883			
		2) Cours et examens 9.434			
		9) Divers 4.270			
		Total 21.587			
12.011 (12.13)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: frais de route et de séjour	19.135	24.766	24.766
12.031 (12.16)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: fourniture de vêtements de travail et de protection	243	248	260
12.081 (12.11)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat; bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	55.655	56.396	59.215
		Détail:			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 49.438			
		3) Chauffage 9.777			
		Total 59.215			
12.090 (12.21)	06.32	Maisons d'Enfants de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques	2.479	2.479	2.479
		Détail:			
		1) Loyers 2.479			
12.100 (12.11)	06.32	Maisons d'Enfants de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	4.462	4.462	4.463
		Détail:			
		1) Loyers 4.463			
12.191 (12.30)	06.32	Maisons d'Enfants de l'Etat: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	3.163	3.811	3.931
12.251 (12.00)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: frais d'exploitation; dépenses diverses	384.957	395.070	420.161
		Détail:			
		A Frais d'administration			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.163			
		6) Documentation et bibliothèque 609			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 846			
		2) Frais téléphoniques 11.180			
		1220 Frais d'assurances autres que RC automobile et assurances liées à l'exploitation des im-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		meubles	1.406			
		B Entretien des pensionnaires				
		1215 Prestations médicales et paramédicales	42.000			
		1221 Dépenses d'alimentation	125.406			
		12300 Loisirs	52.307			
		12301 Habillement	37.735			
		12302 Argent de poche	33.490			
		12303 Etudes, formation professionnelle	13.961			
		C Exploitation et entretien des bâtiments				
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien				
		1) Nettoyage	7.757			
		4) Réparations et entretien, petit matériel ...	35.000			
		1231 Vaisselle	4.481			
		1232 Lingerie	8.019			
		D Dépenses diverses				
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	6.373			
		2) Carburants et lubrifiants	4.891			
		3) Réparation et entretien	4.500			
		1221 Dépenses d'alimentation				
		1) Repas du personnel	24.875			
		1230 Frais de transport	2.162			
		Total	420.161			
34.010 (34.30)	06.32	Secours urgents, subventions diverses, secours extraordinaires à des jeunes suivis par le service social des maisons d'enfants de l'Etat		7.685	7.933	8.182
		Total des dépenses de la section 12.6		3.507.014	3.523.515	3.876.573
		Section 12.7				
		Service d'action socio-familiale.- Personnes âgées				
11.010 (11.00)	06.33	Indemnités des employés occupés à titre permanent		-	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.020 (11.00)	06.33	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		-	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.030 (11.00)	06.33	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		-	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.00)	06.33	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.132 (11.12)	06.33	Organismes consultatifs: indemnités pour services extraordinaires	149	446	446
		Détail:			
		1) Jetons de présence 446			
12.000 (12.15)	06.33	Organismes consultatifs: indemnités pour services de tiers	508	1.041	1.041
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.041			
12.301 (12.30)	06.33	Institut de Gérontologie: frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	34.710	52.677	54.330
12.303 (12.30)	06.33	Lëtzebuerger Senioren-Academie:frais de fonctionnement; indemnités des conférenciers; acquisitions d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; publicité; dépenses diverses	24.753	30.000	35.000
12.305 (12.30)	06.33	"Senioren Telefon" formation et supervision; publicité; documentation et équipement divers requis, dépenses diverses	11.111	5.000	5.000
33.010 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de gestionnaires privés pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées	2.995.377	3.958.089	3.855.981
33.012 (33.00)	06.33	Subsides à des associations et oeuvres pour personnes âgées	96.678	-	-
33.013 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat au prix d'équilibre à payer par les usagers dont les ressources s'avèrent insuffisantes dans les services de maintien à domicile pour personnes âgées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	490.055	495.787	495.787
33.014 (33.00)	06.33	Subsides à des organismes privés développant des mesures d'initiation aux technologies modernes de communication; frais de connexion et frais divers	-	25.000	26.000
33.015 (33.00)	06.33	Subsides à des services pour personnes âgées intervenant au niveau de l'entraide	-	-	86.000
33.017 (33.00)	06.30	Subsides à des organismes gestionnaires privés développant des initiatives de formation et de consultation en faveur de personnes affectées de troubles psycho-gériatriques ainsi que de leurs familles	148.736	148.736	208.736

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.018 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux mesures de la revalidation gérontologique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	500.000
33.019 (33.00)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de l'institution et du fonctionnement de centres d'accueil pour personnes en fin de vie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	400.000
43.040 (43.52)	06.33	Participation de l'Etat aux frais d'établissements publics gérés par des communes pour promouvoir la création et le fonctionnement de services pour personnes âgées ..	92.397	111.206	119.359
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	06.33	Service des personnes âgées et centres intégrés de l'Etat pour personnes âgées: frais de route et de séjour	2.858	-	-
12.750 (12.00)	06.33	Centres intégrés de l'Etat pour personnes âgées: frais d'exploitation; dépenses diverses	12.195	111	-
		Total des dépenses de la section 12.7	3.909.527	4.828.493	5.788.080
		Section 12.8			
		Centres socio-éducatifs de l'Etat			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	2.246.093	2.383.504	2.687.137
		Détail:			
		1) Rémunération de base 2.357.278			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 158.260			
		3) Charges sociales patronales 106.029			
		4) Allocation de repas 65.570			
		Total 2.687.137			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	390.866	386.466	430.495
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 348.310			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 22.965			
		3) Charges sociales patronales 49.454			
		4) Allocations de repas 9.766			
		Total 430.495			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	227.068	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	474.803	443.064	484.610

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 410.069			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 17.577			
		3) Charges sociales patronales 56.964			
		Total 484.610			
11.040 (11.10)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	50.681	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement	2.480	2.975	2.975
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	16.948	19.038	22.264
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.500			
		5) Prestations individuelles 2.677			
		9) Primes des chefs d'unités 18.087			
		Total 22.264			
11.131 (11.12)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	-	1.983	1.983
		Détail:			
		1) Cours et examens 1.983			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	183	8.924	11.527
12.001 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: primes d'apprentissage	19.523	40.249	40.249
		Détail:			
		A) Dreiborn et Schrassig 40.249			
12.002 (12.15)	06.32	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services de tiers	16.798	17.140	20.948
		Détail:			
		1) Cours et examens 20.948			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	5.785	8.700	8.700
12.040 (12.12)	06.32	Institut d'Enseignement socio-éducatif:centre de documentation	6.636	8.676	8.676
12.041	06.32	Acquisition de machines de bureau de faible valeur	-	-	500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)					
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	95.725	108.602	207.760
		Détail:			
		1) Nettoyage 99.158			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 44.894			
		3) Chauffage 63.708			
		Total 207.760			
12.100 (12.11)	06.32	Centres socio-éducatifs de l'Etat: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	9.479	16.708	16.708
		Détail:			
		1) Loyers 14.626			
		2) Charges locatives accessoires 2.082			
		Total 16.708			
12.150 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pensionnaires qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pensionnaires. (Crédit non limitatif)	75.309	76.847	76.847
12.210 (12.30)	06.32	Frais d'alimentation. (Crédit non limitatif)	77.691	82.227	82.549
		Détail:			
		1) Centre socio-éducatif de Dreiborn 39.589			
		2) Centre socio-éducatif de Schrassig 31.815			
		3) Personnel 11.145			
		Total 82.549			
12.250 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: frais d'exploitation et frais divers	84.903	82.240	84.823
12.251 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Schrassig: frais d'exploitation et frais divers	67.934	67.396	69.513
12.252 (12.00)	06.32	Initiatives de prévention en matière de toxicomanie au service des pensionnaires des centres socio-éducatifs et frais divers	11.475	12.419	12.809
12.300 (12.30)	06.32	Dépenses relatives au travail des pensionnaires: acquisition d'outillage et de matières premières. (Crédit non limitatif)	44.373	46.678	46.678
12.310 (12.50)	06.32	Droit d'accise et taxe de consommation dus par les centres socio-éducatifs; taxe sur la valeur ajoutée due sur les produits achetés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	372	372
		Détail:			
		1) Droit d'accise et taxe de consommation 124			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Taxe sur la valeur ajoutée 248			
		Total 372			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	124	-	-
12.650 (12.30)	06.32	Frais d'hospitalisation et de clinique des pupilles qui ne sont pas à même de porter les frais en résultant; traitement médical et psychiatrique et frais pharmaceutiques des pupilles	488	4.093	61
12.750 (12.00)	06.32	Centre socio-éducatif de Dreiborn: Frais d'exploitation et frais divers	2.178	-	-
		Total des dépenses de la section 12.8	3.927.543	3.818.501	4.318.384
		Section 12.9 Service national d'action sociale			
11.000 (11.00)	06.20	Traitements des fonctionnaires	487.014	480.154	580.172
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 549.979			
		3) Charges sociales patronales 20.428			
		4) Allocations de repas 9.765			
		Total 580.172			
11.010 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	217.184	217.289	236.645
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 205.659			
		3) Charges sociales patronales 26.801			
		4) Allocations de repas 4.185			
		Total 236.645			
11.020 (11.00)	06.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	300.782	10.438	11.694
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 9.693			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 617			
		3) Charges sociales patronales 1.384			
		Total 11.694			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.040 (11.00)	06.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	2.135	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.20	Indemnités d'habillement	46	50	47
12.000 (12.15)	06.20	Indemnités pour services de tiers	6.507	7.685	7.685
		Détail:			
		2) Cours de formation spécifiques pour travailleurs sociaux 248			
		5) Indemnités pour l'encadrement des travaux d'utilité collective 7.437			
		Total 7.685			
12.010 (12.13)	06.20	Frais de route et de séjour	1.718	2.175	2.465
12.040 (12.12)	06.20	Frais de bureau	9.526	1.983	744
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 744			
12.050 (12.12)	06.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	17.941	11.254	372
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 372			
12.080 (12.11)	06.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)	803	-	-
12.100 (12.11)	06.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	25.416	8.924	8.924
		Détail:			
		1) Loyers 8.924			
12.110 (12.30)	06.20	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	-	6.000	6.000
12.120 (12.30)	06.20	Frais d'experts et d'études	-	57.000	74.369
12.150 (12.30)	06.20	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du service national de santé au travail et/ou du contrôle médical de la sécurité sociale	-	372	372
12.300 (12.30)	06.20	Service de recherche assistée d'un emploi: frais de fonctionnement, indemnités des chargés de cours, acquisition d'équipements et de matériel didactique; frais de publication; dépenses diverses	-	8.180	8.180

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.000 (33.00)	06.20	Participation aux frais de fonctionnement de services d'action sociale en exécution de l'article 38 de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.485.944	1.812.818	1.947.117
		Détail:			
		1) Frais de personnel 1.877.820			
		2) Frais de route 20.830			
		3) Frais d'administration 48.467			
		Total 1.947.117			
34.010 (34.30)	06.20	Secours urgents à des personnes indigentes bénéficiaires potentiels du revenu minimum garanti	49.579	49.578	49.578
34.050 (34.30)	06.20	Subventions pour formation professionnelle	589	992	992
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	06.20	Achat de biens et services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	4.335	-	-
		Total des dépenses de la section 12.9	2.609.519	2.675.092	2.935.556
		Section 13.0			
		Jeunesse.- Dépenses générales			
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	986	-	-
12.012 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour à l'étranger	15.289	-	-
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.535	-	-
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau	4.417	-	-
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	809	-	-
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien	493	-	-
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	695	-	-
35.060 (35.00)	06.32	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.958	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	469	-	-
		Total des dépenses de la section 13.0	29.651	-	-
		Section 13.1			
		Service national de la jeunesse			
11.000 (11.00)	06.32	Traitements des fonctionnaires	444.494	442.412	435.702
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 411.479			
		3) Charges sociales patronales 15.852			
		4) Allocations de repas 8.371			
		Total 435.702			
11.010 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent	540.979	657.645	675.968
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 579.262			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.092			
		3) Charges sociales patronales 77.570			
		4) Allocations de repas 16.044			
		Total 675.968			
11.020 (11.00)	06.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	106.693	23.390	27.808
		Détail:			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 27.808			
11.030 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	249.279	240.817	250.953
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 208.799			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 12.656			
		3) Charges sociales patronales 29.498			
		Total 250.953			
11.040 (11.00)	06.32	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	12	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.32	Indemnités d'habillement	1.069	1.164	1.164

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.130 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	27.027	16.050	27.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 744			
		5) Prestations individuelles 26.256			
		Total 27.000			
12.000 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	99.599	126.426	132.343
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.479			
		4) Prestations individuelles 129.864			
		Total 132.343			
12.001 (12.15)	06.32	Formations organisées dans le cadre du plan d'action national en faveur de l'emploi: indemnités pour services de tiers	7.448	18.592	3.500
12.010 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	14.042	17.074	17.586
12.020 (12.14)	06.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	23.482	22.310	23.921
		Détail:			
		1) Assurances 6.544			
		2) Carburants et lubrifiants 8.552			
		3) Réparation et entretien 8.825			
		Total 23.921			
12.040 (12.12)	06.32	Frais de bureau	26.576	21.678	28.607
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 7.437			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 8.924			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 768			
		4) Consommables bureautiques 6.545			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.272			
		6) Documentation et bibliothèque 1.661			
		Total 28.607			
12.050 (12.12)	06.32	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	23.147	22.310	24.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 14.101			
		2) Frais téléphoniques 7.618			
		4) Télex et téléfax 1.785			
		9) Divers 496			
		Total 24.000			
12.080 (12.11)	06.32	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	148.720	176.003	192.965

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 21.565			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 98.413			
		3) Chauffage 60.487			
		4) Matériel PAN 12.500			
		Total 192.965			
12.100 (12.11)	06.32	Centres d'information pour jeunes: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	53.313	65.618	67.587
12.140 (12.16)	06.32	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	31.771	39.427	40.027
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 30.987			
		2) Publicité 4.055			
		3) Youth Page 4.985			
		Total 40.027			
12.170 (12.30)	06.32	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	12.650	12.953	13.360
12.190 (12.30)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; échange de jeunes; éducation des loisirs; dépenses diverses	87.211	120.458	125.276
		Détail:			
		1) Stages et activités du SNJ 97.016			
		2) Stages enseignement postprimaire 6.941			
		3) Fonctionnement Marienthal 3.718			
		4) Fonctionnement Hollenfels 7.437			
		5) Fonctionnement Eisenborn 2.479			
		6) Fonctionnement Bourglinster 2.479			
		7) Fonctionnement Larochette 2.479			
		8) Fonctionnement autres centres 2.727			
		Total 125.276			
12.191 (12.30)	06.32	Réunions du Conseil de l'Europe	-	-	17.105
12.250 (12.00)	06.32	Centre d'Erpeldange: frais d'exploitation courants	4.706	4.922	5.000
		Détail:			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		2) Frais téléphoniques 625			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 425			
		4) Réparations et entretien 2.955			
		1230 Achats de biens et services spécifiques			
		1) Lingerie 945			
		9) Divers 50			
		Total 5.000			
12.300	06.32	Service de prêt du service national de la jeunesse: dé-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		penses de fonctionnement	6.792	7.437	7.670
12.301 (12.30)	06.32	Part nationale de l'Etat dans le cadre du programme Jeunesse (partie)	-	30.000	30.000
33.010 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement, de surveillance et d'exploitation de centres, de foyers et de maisons de jeunes	21.071	40.902	40.902
33.011 (33.00)	06.32	Organisation de stages, de journées d'études et de camps; éducation des loisirs et éducation à l'environnement: subsides	54.512	-	-
33.012 (33.00)	06.32	Centres de jeunesse: participation aux frais de surveillance, d'exploitation et de fonctionnement	19.818	-	-
33.013 (33.00)	06.32	Campagnes d'information et de sensibilisation aux problèmes de la jeunesse	30.987	30.987	31.960
33.016 (33.00)	06.32	Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises: participation aux frais de fonctionnement	208.181	217.549	180.962
		Détail:			
		2) Communication et marketing 30.987			
		3) Frais administratifs 28.260			
		4) Frais de fonctionnement des auberges 99.157			
		5) Charges locatives 18.592			
		9) Divers 3.966			
		Total 180.962			
33.017 (33.00)	06.32	Participation aux frais de l'accueil de jeunes dans le cadre de programmes d'échanges sur le plan international	8.676	8.676	13.634
33.019 (33.00)	06.32	Contributions aux frais d'affiliation de mouvements de jeunesse à des organismes internationaux	7.437	7.437	7.437
33.020 (33.00)	06.32	Participation aux frais de la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi	49.493	106.718	111.552
		Détail:			
		1) Projet PIC 37.184			
		3) Plan d'action national en faveur de l'emploi 74.368			
		Total 111.552			
33.021 (33.00)	06.32	Projets éducatifs contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des jeunes	-	-	119.410
		Détail:			
		1) Maisons de jeunes 24.789			
		2) Associations, groupes de jeunes 24.789			
		3) Centres résidentiels 19.832			
		4) Multilux 50.000			
		Total 119.410			
33.022 (33.00)	06.32	Participation aux frais de fonctionnement du service volontaire des jeunes	44.818	49.579	54.536

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.060 (34.40)	06.32	Programmes internationaux, voyages éducatifs, initiatives jeunes: subsides	30.970	32.381	19.747
		Détail:			
		1) Programmes d'action "Jeunesse pour l'Europe" et autres activités internationales 8.634			
		2) Voyages éducatifs: cas sociaux 7.155			
		5) Coopération grande région 3.958			
		Total 19.747			
34.061 (34.40)	06.32	Congé-éducation: indemnités compensatoires; bourses culturelles (loi modifiée du 4.10.1973). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	371.674	340.000	395.000
43.000 (43.22)	06.32	Participation aux frais de surveillance, d'exploitation et d'animation du Centre d'animation et de rencontre pour le Sport et la Jeunesse à Lultzhausen et du Centre de Lasauvage	21.062	22.019	29.747
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	06.32	Indemnités pour services extraordinaires	-	2.582	856
12.500 (12.15)	06.32	Indemnités pour services de tiers	-	-	1.500
12.510 (12.13)	06.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	-	897
		Total des dépenses de la section 13.1	2.777.709	2.925.616	3.155.782
		Section 13.2 Maisons de soins de l'Etat			
12.750 (12.00)	05.22	Maison de soins de l'Etat à Vianden: frais d'exploitation; dépenses diverses	2.051	-	-
12.751 (12.00)	05.22	Maison de soins de l'Etat à Differdange: frais d'exploitation; dépenses diverses	12.906	-	-
12.752 (12.00)	05.22	Maison de soins de l'Etat à Echternach: frais d'exploitation; dépenses diverses	17.793	-	-
33.500 (33.00)	05.22	Maison de soins conventionnée de l'Etat à Wiltz: loyers et charges locatives accessoires, frais de fonctionnement, dépenses diverses	128.374	-	-
33.501 (33.00)	05.22	Maison de soins conventionnée de l'Etat à Esch-sur-Alzette: frais d'exploitation, dépenses diverses	126.827	4.836	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 13.2	287.951	4.836	-
		Total des dépenses du département 12	655.939.703	701.246.489	845.328.647

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	14.908.102	14.143.015	15.664.249
12	Achat de biens non durables et de services	5.976.241	6.591.808	7.139.975
33	Transferts de revenus aux administrations privées	92.122.632	100.382.764	110.114.667
34	Transferts de revenus aux ménages	67.463.930	78.908.704	82.567.425
35	Transferts de revenus à l'étranger	17.655	18.309	21.028
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	468.409.040	493.317.324	620.845.012
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	7.042.103	7.884.565	8.976.291
Total		655.939.703	701.246.489	845.328.647

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		14 - MINISTERE DE LA SANTE			
		Section 14.0			
		Ministère de la santé			
11.000 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: traitements des fonctionnaires ...	96.736	68.216	73.623
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 64.273			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.976			
		3) Charges sociales patronales 2.978			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 73.623			
11.010 (11.00)	05.22	Maternité: indemnités des employés occupés à titre permanent	114.745	122.444	132.296
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 98.088			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 16.194			
		3) Charges sociales patronales 15.223			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 132.296			
11.011 (11.00)	05.22	Clinique pédiatrique: indemnités des employés occupés à titre permanent	156.075	196.716	209.124
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 164.973			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 16.341			
		3) Charges sociales patronales 23.624			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 209.124			
11.060 (33.00)	05.10	Prophylaxie des maladies sociales et autres affections, protection maternelle et infantile: participation aux frais de traitements, indemnités et charges sociales du personnel de la ligue de prévention et d'action médico-sociales et de la Croix-Rouge luxembourgeoise. (Crédit non limitatif)	6.402.539	6.616.361	7.245.501
		Détail:			
		A - Participation aux frais du personnel de la ligue de prévention et d'action médico-sociales 4.546.466			
		C - Participation aux frais du personnel de la Croix-Rouge 2.699.035			
		Total 7.245.501			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.130 (11.12)	05.00	Indemnités pour services extraordinaires	13.901	20.574	31.729
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Collège vétérinaire 1.785			
		b) Commission consultative des Laboratoires 496			
		c) Commission chargée de la révision du tarif officiel des médicaments 37			
		d) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) (voir l'article 64.8.16.15 des recettes) 787			
		e) Conseil supérieur d'hygiène 960			
		f) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires 669			
		g) Comité de surveillance du S.I.D.A. 588			
		h) Conseil de discipline du Collège médical 595			
		i) Conseil supérieur de discipline du Collège médical 595			
		j) Commission permanente pour le secteur hospitalier 1.285			
		k) Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail 223			
		l) Comité interministériel "Organismes génétiquement modifiés" (membres + secrétaire) 744			
		m) Commission de surveillance du CHNP 793			
		n) Commission de conciliation 669			
		o) Groupe de prévention de l'infection osocomiale 465			
		p) Comité d'éthique de recherche 223			
		q) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé 11.155			
		2) Prestations individuelles			
		a) Indemnité du commissaire de Gouvernement aux hôpitaux 6.537			
		b) Indemnisation pour permanences à domicile (règl. g-d. du 25.10.1990.) 3.123			
		Total 31.729			
11.131 (11.12)	04.50	Réinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours et de surveillance de stages	-	248	248
		Détail:			
		1) Cours, stages et examens 248			
11.132 (11.12)	05.00	Autopsies faites dans un intérêt scientifique: indemnités	4.165	3.123	3.471
11.133 (11.12)	05.00	Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé: indemnités pour services extraordinaires	2.082	17.229	-
12.000 (12.15)	05.00	Indemnités pour services de tiers	5.829	13.027	72.299

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Collège vétérinaire 1.190			
		b) Commission consultative des Laboratoires 5.000			
		c) Commission chargée de la révision du tarif officiel des médicaments 357			
		d) Commission de contrôle des spécialités pharmaceutiques (loi du 4.8.1975 portant réglementation de la mise sur le marché et de la publicité des spécialités pharmaceutiques et des médicaments préfabriqués) 3.000			
		e) Conseil Supérieur d'hygiène 4.859			
		f) Cellule de crise en matière de denrées alimentaires 1.428			
		g) Comité de surveillance du S.I.D.A. 3.332			
		h) Conseil de discipline du Collège médical 1.500			
		i) Conseil supérieur de discipline du Collège médical 1.190			
		j) Commission permanente pour le secteur hospitalier 6.000			
		l) Conseil supérieur de la santé et de la sécurité au travail 1.500			
		m) Groupe de guidance pour la prévention de l'infection nosocomiale au Grand-Duché de Luxembourg 2.000			
		n) Comité interministériel OGM Experts 397			
		o) Comité d'éthique de recherche 3.000			
		p) Commission de conciliation 3.094			
		q) Commission de surveillance CHNP 1.190			
		r) Commission consultative pour l'ostéodensitométrie 912			
		s) Conseil supérieur et de discipline pour les professions de santé 32.350			
		Total 72.299			
12.002 (12.15)	04.50	Réinsertion et formation continue pour professions de santé: indemnités des chargés de cours	-	2.479	2.479
		Détail:			
		1) Cours,stages et examens 2.479			
12.003 (12.15)	05.00	Contrôle sanitaire des viandes et de l'hygiène des locaux dans les établissements agréés sur la base de la règlementation communautaire. (Crédit non limitatif)	314.894	309.867	446.944
12.004 (12.15)	05.00	Conseil Supérieur et de discipline pour les professions de santé: indemnités diverses de tiers	8.738	32.350	-
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	6.138	8.676	8.676
12.012 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	91.075	105.355	105.355
12.020	05.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.725	1.736	2.100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.14)		*Détail:*			
		1) Assurances 500			
		2) Carburants et lubrifiants 1.100			
		3) Réparations et entretien 500			
		Total 2.100			
12.040 (12.12)	05.00	Ministère de la santé: frais de documentation	9.841	8.676	10.000
		Détail:			
		2) Consommables bureautiques 496			
		3) Documentation et bibliothèque 6.778			
		4) Logiciels 1.487			
		5) Frais d'accès à l'Office des Publications Européennes 1.239			
		Total 10.000			
12.041 (12.12)	05.00	Collège vétérinaire: frais de bureau	73	300	300
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 150			
		6) Documentation et bibliothèque 150			
		Total 300			
12.042 (12.12)	05.00	Conseil de discipline du Collège Médical: frais de bureau	-	620	620
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 620			
12.043 (12.12)	05.00	Conseil Supérieur pour Professions de Santé: frais de bureau	6.717	35.945	30.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 29.000			
		9) Divers 1.000			
		Total 30.000			
12.044 (12.12)	05.00	Comité Ethique de Recherche: participation aux frais de fonctionnement du secrétariat	-	-	20.000
12.050 (12.12)	05.00	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	270	1.487	1.487
		Détail:			
		1) Frais téléphoniques 1.487			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	53.053	246.482	249.799
		Détail:			
		1) Nettoyage 30.243			
		2) Frais de surveillance du bâtiment 72.876			
		3) Eau, gaz, électricité, taxes 49.579			
		4) Réparations et entretien 49.827			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Chauffage ..... 42.142 *9) Divers* ..... 5.132 *Total* 249.799			
12.122 (12.30)	05.22	Frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle du secteur hospitalier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	573.065	136.341	136.341
12.123 (12.30)	05.20	Frais d'audit du Laboratoire National de Santé	-	148.736	-
12.124 (12.30)	05.00	Participation aux frais de développement du réseau télématique HealthNet et à la Commission Stratégique pour l'Informatique de la Santé	-	223.104	223.104
12.150 (12.30)	05.22	Contrôle médical systématique des femmes enceintes et des enfants en bas âge: honoraires médicaux, indemnités et dépenses diverses	-	868	868
12.151 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	31.173	30.000	35.651
12.152 (12.30)	05.30	Frais médicaux en relation avec les prélèvements vaginaux-cervicaux-endocervicaux dans l'intérêt de la prophylaxie du cancer	70.172	74.368	74.368
12.190 (12.30)	05.00	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel des administrations et services relevant du ministère de la santé	9.024	17.353	25.000
12.250 (12.00)	05.00	Service médical d'urgence des médecins-généralistes: frais de fonctionnement et indemnités	-	-	1.620.000
12.305 (12.30)	05.00	Examen médical avant mariage: dépenses diverses	160	-	-
12.320 (12.30)	05.00	Distinction honorifique pour les donneurs de sang bénévoles: dépenses diverses	15.910	17.407	17.607
12.330 (12.30)	04.50 05.00	Frais d'impression en rapport avec les mesures d'exécution de la loi du 26.03.92	-	1.240	-
12.340 (12.30)	05.20	Service médical d'urgence: frais de fonctionnement	53.771	57.000	57.000
12.341 (12.30)	05.00	Organisation de cours de formation en médecine de l'environnement: dépenses diverses	13.840	49.579	26.973
12.344 (11.00)	05.00	Participation financière à l'organisation et à la tenue de cours et de seminaires dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale dispensée au Luxembourg	2.918	12.395	12.395
12.346 (12.30)	05.00	Participation financière à l'organisation du 18ème congrès mondial de la "International Society of Technology Assessment in Health Care (ISTAHC)"	-	-	37.500
31.010 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg des frais découlant de l'organisation d'un service de narcodontie en vue du traitement odonto-stomatologique con-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		servateur des personnes mentalement handicapées	-	1.289	1.289
31.012 (31.21)	05.23	Remboursement au centre hospitalier de Luxembourg de frais découlant du fonctionnement d'un service de recensement des pollens et des spores fongiques au Luxembourg. (Sans distinction d'exercice)	86.763	90.233	100.000
31.020 (31.22)	05.21	Travaux de recherche effectués par le centre hospitalier de Luxembourg: participation aux frais	97.308	123.104	144.868
31.031 (31.12)	05.20	Remboursement à des organismes nationaux des frais découlant de l'organisation de cours et de publications pour la propagation des soins palliatifs	-	12.395	-
31.032 (31.12)	05.22	Analyses HIV: remboursement au CHL de frais non opposables à l'UCM	45.568	63.808	65.800
31.050 (31.32)	05.20	Service médical d'urgence et de garde, service de permanence et de garde des hôpitaux: participation aux frais de l'association des médecins et médecins-dentistes	534.979	614.305	614.305
31.051 (31.32)	04.50	Cours pour personnel paramédical: remboursement aux patrons de stage de la part de l'Etat dans les indemnités des élèves paramédicaux (secteurs autres que les hôpitaux de moyen et court séjour) et de stagiaires en réintégration/intégration. (Crédit non limitatif)	34.082	21.071	21.071
31.053 (31.32)	05.20	Participation de l'Etat sur la base de modalités définies par règlement du Gouvernement en conseil aux frais d'hospitalisation des personnes non protégées par un régime d'assurance maladie et admises dans les hôpitaux dans le cadre du service d'aide médicale urgente. (Sans distinction d'exercice)	-	150.000	-
33.000 (33.00)	05.10	Participation aux frais de fonctionnement des dispensaires et centres médico-sociaux	183.094	193.010	199.070
33.002 (33.00)	05.20	Frais de route et de formation continue du personnel polyvalent de la ligue de prévention et d'action médico-sociales et de la Croix-Rouge	54.537	54.537	56.250
33.003 (33.00)	05.10	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans le domaine de la santé de l'environnement	49.579	49.579	57.500
33.011 (33.00)	05.00	Subsides à la société des sciences médicales	5.454	5.454	5.454
33.012 (33.00)	05.00	Subsides pour frais d'organisation et de participation à des congrès sanitaires, réunions scientifiques, expositions et publications scientifiques	14.254	16.114	16.114
33.016 (33.00)	05.10	Prophylaxie des maladies sociales et d'autres affections: participation aux frais de la ligue de prévention et d'action médico-sociales	63.188	64.768	65.941
		Détail:			
		1) Groupe "Gesond Liewen": indemnités pour services de tiers 12.395			
		2) Remboursement de frais de gérance des			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		services du ministère de la santé 53.546			
		Total 65.941			
33.018 (33.00)	05.10	Participation aux cotisations versées à des organismes internationaux par la Croix-Rouge	19.831	19.831	19.831
33.019 (33.00)	05.10	Subsides dans l'intérêt de l'éducation pour la santé et dans l'intérêt sanitaire	17.353	17.353	17.353
33.020 (33.00)	05.10	Participation à des frais de placement d'enfants dans des centres nationaux et étrangers dans un but médico-social	42.890	61.230	61.230
33.021 (33.00)	05.10	Protection maternelle et infantile - participation aux frais d'organisation de cours pré- et postnataux et d'allaitement: initiation, formation, éducation et sensibilisation	-	4.958	-
33.022 (33.00)	05.00	Remboursement au Planning Familial des frais pour médicaments et matériel médico-technique	-	-	30.000
33.024 (33.00)	05.00	Participation aux frais de fonctionnement d'un service de coordination et de promotion des dons d'organes	30.987	43.243	46.226
33.025 (33.00)	05.10	Examens prénuptiaux: remboursement à la Croix-Rouge des frais d'analyse sanguine. (Crédit non limitatif)	34.358	-	-
34.010 (34.30)	05.20	Suppléments de pension à des sages-femmes et autres pensionnés n'ayant pas le caractère de fonctionnaires, relevant ou ayant relevé des services du ministère de la santé	18.913	19.386	19.995
34.011 (34.30)	05.10	Traitement des maladies sociales et d'autres affections-service de l'éducation pour la santé: subsides à des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	322.259	322.262	292.262
34.012 (34.30)	05.10	Examen médical avant mariage: remboursement des honoraires médicaux et médico-techniques; dépenses diverses (loi du 19.12.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	209.384	237.977	249.818
34.050 (34.30)	04.50	Subsides dans l'intérêt de la formation continue du personnel des professions de santé	-	44.620	23.550
34.060 (34.40)	04.42	Formation, stages postuniversitaires et formation continue pour les médecins, médecins-dentistes et pharmaciens: subsides	36.367	86.763	62.481
34.061 (34.40)	04.42	Médecins luxembourgeois en voie de formation à l'étranger: bourses. (Crédit non limitatif)	166.884	291.522	208.230
34.062 (31.32)	05.20	Indemnités allouées aux médecins effectuant un stage dans le cadre de la formation spécifique en médecine générale. (Crédit non limitatif)	187.603	218.146	199.300
35.060	05.00	Contributions à des organismes internationaux.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(35.00)		(Crédit non limitatif)	290.998	310.849	336.300
		Détail:			
		1) Cotisations à l'OMS 320.600			
		2) Autres cotisations et contributions 15.700			
		Total 336.300			
42.000 (42.00)	05.00	Remboursement au Collège Médical d'une partie des frais de rémunération du secrétaire administratif. (Sans distinction d'exercice)	-	39.943	21.861
42.001 (42.00)	05.10	Remboursement au CHNP des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnistés et salaires d'exercices antérieurs au 1.1.1999. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	250.000	153.078
42.002 (42.00)	05.20	Remboursement à l'Etablissement public "Centres, Foyers et Services pour Personnes âgées" des montants en rapport avec le redressement de traitements, indemnités et salaires d'exercices antérieurs au 1.1.1999. (Sans distinction d'exercice)	-	190.000	-
		Restants d'exercices antérieurs			
12.651 (12.30)	05.10	Frais médicaux en relation avec l'enseignement différencié et les ateliers protégés: honoraires et indemnités, dépenses diverses	-	-	400
		Total des dépenses de la section 14.0	10.606.262	12.198.052	14.002.435
		Section 14.1			
		Direction de la santé			
11.000 (11.00)	05.00	Traitements des fonctionnaires	4.388.860	4.752.008	5.132.480
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.791.825			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 65.294			
		3) Charges sociales patronales 186.772			
		4) Allocations de repas 88.589			
		Total 5.132.480			
11.010 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.063.605	2.270.294	2.520.030
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.153.393			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 13.176			
		3) Charges sociales patronales 288.588			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 64.873			
		Total 2.520.030			
11.020 (11.00)	05.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	277.058	100	100
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	498.005	142.532	159.620
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 132.857			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.000			
		3) Charges sociales patronales 18.763			
		Total 159.620			
11.040 (11.00)	05.00	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	05.00	Indemnités d'habillement	923	1.017	1.017
11.130 (11.12)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services extraordinaires	6.123	6.533	5.195
11.131 (11.12)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services extraordinaires	892	2.727	1.743
11.132 (11.12)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections - service de l'éducation pour la santé: indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	297	1.054	1.488
12.000 (12.15)	05.00	Services de pléoptie et d'orthoptie: indemnités pour services de tiers	-	10	4.760
12.001 (12.15)	05.00	Services audiophonologiques: indemnités pour services de tiers	-	12.000	20.265
12.010 (12.13)	05.00	Frais de route et de séjour	48.793	72.645	79.504
		Détail:			
		1) Secrétariat général 7.420			
		2) Services audiophonologiques 32.000			
		3) Services de pléoptie et d'orthoptie 16.110			
		4) Division de la médecine scolaire 16.540			
		5) Service de la médecine dentaire scolaire ... 4.434			
		6) Service d'action socio-thérapeutique 2.500			
		7) Service des Statistiques 500			
		Total 79.504			
12.040	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		frais de bureau et dépenses diverses	1.632	1.487	1.487
12.042 (12.12)	05.10	Carnet de santé et de maternité: frais d'impression	11.072	13.634	13.634
		Détail:			
		1) Frais d'impression et de reliure 13.634			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	133.655	-	-
12.101 (12.11)	05.00	Services audiophonologiques: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	61.973	61.973	61.973
		Détail:			
		1) Loyers 61.973			
12.102 (12.11)	05.00	Division de la radioprotection: frais de location d'un local pour l'entreposage de déchets radioactifs. (Crédit non limitatif)	-	-	3.570
12.120 (12.30)	05.00	Contrôle des médicaments: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	3.563	9.916	9.916
12.121 (12.30)	05.00	Contrôle de qualité des analyses de biologie clinique: frais d'experts et d'études	3.241	4.958	4.958
12.122 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études: mise en oeuvre de la directive 97/43/ Euratom fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et de la directive 98/83/CE du Conseil relative à la qualité des eaux destinée à la consommation humaine et notamment l'annexe 1 Partie C	58.849	69.410	69.410
12.123 (12.30)	05.00	Frais d'experts, d'études relatifs aux organismes génétiquement modifiés. (Crédit non limitatif)	-	1.000	7.500
12.125 (12.30)	05.00	Frais d'experts et d'études relatifs à la santé au travail	7.357	7.437	9.500
12.126 (12.30)	05.10	Frais d'experts et d'études dans l'intérêt de l'établissement d'un système d'information en matière de santé dans le cadre de la nouvelle stratégie de la Santé pour Tous	6.931	61.624	61.624
12.128 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'expertises en cas de saisie d'armes chimiques. (Crédit non limitatif)	-	124	124
12.129 (12.30)	05.00	Division de la pharmacie: frais d'analyses dans le secteur vétérinaire. (Crédit non limitatif)	-	500	500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.130 (12.16)	05.00	Contrôle des cosmétiques: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	-	-	3.000
12.140 (12.30)	05.10	Prophylaxie et traitement des maladies sociales et d'autres affections (service de l'éducation pour la santé): frais de sensibilisation et d'information. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	311.778	456.000	456.000
		Détail:			
		a) Acquisition de matériel didactique 15.000			
		b) Réimpression de matériel didactique 19.800			
		d) Campagne d'hygiène bucco-dentaire 18.750			
		e) Campagne anti-tabac 82.307			
		f) Campagne de lutte contre le cancer 26.200			
		g) Campagne de lutte contre le S.I.D.A. 74.400			
		h) Promotion de la santé 60.800			
		j) Education sanitaire des enfants et des jeunes 63.900			
		k) Campagne "iode" 20.000			
		m) Campagne d'information sur l'intolérance au 13.700			
		o) Campagne de lutte contre les dépendances ... 33.500			
		p) Divers 27.643			
		Total 456.000			
12.141 (12.16)	05.10	Information dans le domaine de l'hygiène et de l'environnement	4.612	10.535	52.800
12.142 (12.16)	05.00	Information et éducation des travailleurs dans les entreprises dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail et prophylaxie des maladies professionnelles: dépenses diverses	9.430	8.676	11.000
12.143 (12.16)	05.00	Division de la médecine curative: frais pour campagnes d'information, brochures, formations	-	5.000	5.000
12.144 (12.16)	05.00	Cellule sécurité alimentaire: frais de fonctionnement ..	-	1.250	7.600
12.146 (12.16)	05.00	Publication d'une recommandation en matière de critères de prescription des examens d'imagerie médicale	-	-	16.200
12.170 (12.30)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'entretien des appareils. (Crédit non limitatif)	34.452	16.113	16.113
12.250 (12.00)	05.00	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	90.085	101.083	97.869
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.223			
		3) Location et entretien des machines de bureau 744			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.718			
		6) Documentation et bibliothèque 5.453			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 66.842			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques 8.006			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 1.340			
		2) Carburants et lubrifiants 2.058			
		3) Réparations et entretien 2.300			
		1231 Dépenses diverses 4.185			
		Total 97.869			
12.251 (12.00)	05.10	Division de l'inspection sanitaire: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	40.918	40.423	45.942
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 3.470			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 993			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 993			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.983			
		6) Documentation et bibliothèque 3.966			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 2.975			
		2) Carburants et lubrifiants 6.941			
		3) Réparations et entretien 5.206			
		1203 Achat et nettoyage de tabliers 248			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 2.479			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 4.214			
		3) Chauffage 4.214			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition de produits de désinfection 868			
		1217 Acquisition de matériel de protection 1.488			
		1218 Cellule sécurité alimentaire: acquisition de matériel de contrôle 3.420			
		1231 Dépenses diverses 2.484			
		Total 45.942			
12.252 (12.00)	05.20	Division de la médecine curative: frais de bureau et dépenses diverses	16.627	17.787	18.345
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 4.772			
		3) Location et entretien des machines de bureau 2.380			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.479			
		6) Documentation et bibliothèque 5.887			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automo-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		teurs			
		1) Assurances 595			
		2) Carburants et lubrifiants 744			
		3) Réparations et entretien 868			
		1203 Achat et nettoyage de tabliers 248			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1231 Divers 372			
		Total 18.345			
12.253 (12.00)	05.00	Division de la pharmacie et des médicaments: frais de bureau et dépenses diverses	25.726	26.679	27.500
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 8.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.000			
		6) Documentation et bibliothèque 6.350			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1202 Frais d'exploitation des voitures de service			
		1) Assurances 650			
		2) Carburants 500			
		3) Réparations 1.000			
		1230 Frais en relation avec les organismes génétiquement modifiés 5.000			
		1232 Divers 1.000			
		Total 27.500			
12.254 (12.00)	05.00	Services audiophonologiques: frais d'exploitation; dépenses diverses	33.186	33.218	34.000
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 4.412			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.510			
		5) Frais d'impression et de reliure 4.958			
		6) Documentation et bibliothèque 1.710			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		2) Frais téléphoniques 3.793			
		B - Autres frais généraux			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 9.170			
		1220 Assurances 149			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel thérapeutique 3.991			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements de faible valeur 2.316			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1231 Dépenses diverses 991			
		Total 34.000			
12.255 (12.00)	05.00	Services d'orthoptie et de pléoptie: frais d'exploitation; dépenses diverses	14.398	17.997	32.398
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 1.982			
		3) Location et entretien des machines de bureau 744			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.735			
		6) Documentation et bibliothèque 620			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		1) Frais postaux 6.940			
		B - Autres frais généraux			
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			
		2) Contrats d'entretien 744			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 1.000			
		2) Eau, gaz, électricité 6.000			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien de matériel orthoptique 10.161			
		1218 Acquisition et entretien de matériel didactique 297			
		1231 Dépenses diverses et pharmacie 2.175			
		Total 32.398			
12.256 (12.00)	05.00	Division de la radioprotection: frais de surveillance de la radio-activité: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	75.736	66.600	80.455
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 2.727			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.116			
		5) Frais d'impression et de reliure 744			
		6) Documentation et bibliothèque 1.239			
		1205 Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications			
		9) Divers 19.831			
		1206 Achat de biens et de services auprès de l'EDF 2.975			
		1207 Achat de biens et de services auprès de la CEGEDEL 2.107			
		B - Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 273			
		2) Carburants et lubrifiants 1.239			
		3) Réparations et entretien 1.239			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12160 Acquisition et entretien de matériel de laboratoire 33.850			
		12161 Acquisition de dosimètres 12.396			
		12162 Divers 719			
		Total 80.455			
12.257 (12.00)	05.10	Service de la médecine de l'environnement: frais de fonctionnement	12.977	13.014	14.350
		Détail:			
		A Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 300			
		3) Frais d'impression et de reliure 4.000			
		4) Documentation et bibliothèque 450			
		B Autres frais généraux			
		1202 Frais d'exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 1.800			
		2) Carburants et lubrifiants 2.400			
		3) Réparation et entretien 1.500			
		C Dépenses spécifiques			
		1217 Acquisition et entretien du petit outillage et d'équipements de faible valeur 3.000			
		1231 Dépenses diverses 900			
		Total 14.350			
12.258 (12.00)	05.00	Service des statistiques sanitaires: dépenses diverses .	14.993	17.848	41.800
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 400			
		4) Consommables bureautiques 7.350			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.750			
		6) Documentation et bibliothèque 400			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		12070 Acquisition et entretien de l'équipement informatique 30.400			
		1230 Divers 1.000			
		Total 41.800			
12.259 (12.00)	05.10	Division de la médecine préventive et sociale (service de l'éducation pour la santé): frais de fonctionnement .	28.110	21.089	22.000
		Détail:			
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs			
		1) Assurances 3.223			
		2) Carburants et lubrifiants 744			
		3) Réparations et entretien 1.000			
		1204 Frais de bureau			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Articles et matériel de bureau	5.200			
		6) Documentation et bibliothèque	2.576			
		1207 Informatique	807			
		1214 Frais d'envois	8.400			
		1230 Divers	50			
		Total	22.000			
12.260 (12.00)	05.10	Division de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: frais de fonctionnement		17.859	17.716	25.585
		Détail:				
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	620			
		2) Carburants et lubrifiants	1.985			
		3) Réparations et entretien	745			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	4.170			
		5) Frais d'impression et de reliure	15.975			
		1218 Formation continue	1.100			
		1230 Divers	990			
		Total	25.585			
12.261 (12.00)	05.10	Division de la médecine du travail: frais de fonctionnement		23.687	22.156	24.069
		Détail:				
		1202 Exploitation des véhicules automoteurs				
		1) Assurances	1.140			
		2) Carburants et lubrifiants	2.231			
		3) Réparations et entretien	2.975			
		1204 Frais de bureau				
		1) Articles et matériel de bureau	5.115			
		5) Frais d'impression et de reliure	1.239			
		6) Documentation et bibliothèque	6.783			
		2) Frais téléphoniques	2.355			
		1216 Acquisition et entretien de matériel médical	744			
		1231 Dépenses diverses	1.487			
		Total	24.069			
12.262 (12.12)	05.00	Service d'action socio-thérapeutique: Frais de bureau ..		5.201	5.305	5.305
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	2.677			
		2) Entretien des machines à photocopier	1.289			
		3) Location et entretien des machines de bureau	248			
		5) Frais d'impression et de reliure	471			
		6) Documentation et bibliothèque	372			
		7) Acquisition de matériel médical	248			
		Total	5.305			
12.301 (12.30)	05.20	Frais d'analyses dans le cadre de la médecine de l'environnement. (Crédit non limitatif)		70.104	3.719	8.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.302 (12.30)	05.10	Division de la médecine scolaire: honoraires médicaux et matériel médical. (Sans distinction d'exercice)	172.377	203.136	208.214
		Détail:			
		1) Honoraires des médecins scolaires 146.969			
		2) Matériel médical 60.500			
		3) Divers 745			
		Total 208.214			
12.303 (12.30)	05.10	Prophylaxie des maladies contagieuses: indemnités pour déclarations de maladies contagieuses, indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies, participation à la lutte contre la rage, dépenses dans l'intérêt de la lutte contre les épidémies. (Crédit non limitatif)	90.875	86.763	92.797
		Détail:			
		1) Vaccination contre la rage 10.000			
		2) Dépistage du S.I.D.A. 69.410			
		3) Frais de déclaration, indemnités 11.155			
		4) Suivi des traitements contre les agents de maladie multirésistants 2.232			
		Total 92.797			
12.304 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisition de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation. (Crédit non limitatif)	780.726	954.000	945.000
		Détail:			
		1) Vaccination systématique contre l'hépatite B 82.000			
		2) Vaccination contre l'hépatite B: groupes à hauts risques 30.000			
		3) Vaccin combiné rubéole-rougeole-oreillons .. 108.000			
		4) Vaccination contre DITEPER et l'haemophilius influenzae type B:			
		a) anciens vaccins 5.000			
		b) nouveau vaccin 520.000			
		5) Autres vaccins 150.000			
		6) Honoraires médicaux 14.000			
		7) Frais d'organisation 5.000			
		8) TVA 31.000			
		Total 945.000			
12.305 (12.30)	05.10	Indemnités et frais de route dans l'intérêt de la prise en charge des problèmes de santé dans le cadre du Centre pénitentiaire	7.157	25.000	25.000
12.306 (12.30)	05.10	Programmes de dépistage du cancer: frais d'organisation et d'évaluation d'un programme de dépistage du cancer du sein par mammographie. (Sans distinction d'exercice)	168.954	197.348	204.574
		Détail:			
		A - Frais administratifs			
		1204 Frais de bureau			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Articles et matériel de bureau 1.860			
		3) Location et entretien des machines de bureau 1.983			
		5) Frais d'impression 18.096			
		C - Dépenses spécifiques au service			
		1216 Acquisition et entretien d'équipement informatique de faible valeur 1.240			
		1217 Honoraires + frais de route 119.237			
		1218 Formation continue 2.975			
		1219 Etudes et évaluations 12.395			
		1220 Campagne cancer colon/rectum et cancer prostate 44.061			
		1231 Divers 2.727			
		Total 204.574			
12.307 (12.30)	05.00	Programmes de médecine préventive organisés avec l'UCM dans le cadre de l'article 17 du Code des assurances sociales: programme de vaccination contre la grippe. (Sans distinction d'exercice)	-	-	75.000
12.308 (12.30)	05.10	Frais d'un programme à réaliser en vue d'améliorer la prise en charge de la santé maternelle et infantile	6.033	6.350	6.549
12.309 (12.30)	05.10	Prise en charge de dépenses effectuées dans l'intérêt de l'éducation pour la santé dans le cadre de manifestations relevant du domaine de la santé	8.670	19.831	19.831
12.310 (12.30)	05.00	Inspection des pesticides et des produits phytopharmaceutiques: frais de surveillance des pesticides et des vendeurs agréés; dépenses diverses	-	1.000	1.000
12.311 (12.30)	05.10	Direction de la santé: programme de lutte contre les drogues et le S.I.D.A.: acquisition, stockage et destruction de seringues et autres dépenses	213.531	300.000	309.420
12.312 (12.30)	07.32	Projet-pilote d'unité mobile de dépistage du cancer du sein par mammographie digitale	-	-	335.000
12.313 (12.30)	07.32	Evacuation de déchets radioactifs et d'autres produits dangereux. (Crédit non limitatif)	-	248	248
12.314 (11.00)	05.00	Division de la radioprotection: acquisition, stockage et distribution d'iode stable	13.397	13.685	14.900
12.340 (12.30)	05.00	Frais de maintenance d'un centre de pharmacovigilance ..	21.772	22.310	23.010
12.341 (12.30)	05.22	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments	2.795	3.600	3.750
12.343 (12.30)	05.00	Frais en relation avec le contrôle des conventions en matière de psychotropes	-	5.000	5.000
12.345 (12.16)	05.00	Division de la Pharmacie et des Médicaments: frais d'organisation de réunions au niveau international	-	5.000	-
31.050 (31.32)	05.00	Participation de l'Etat dans le cadre du démarrage des services de médecine du travail aux frais d'organisation d'une formation postuniversitaire de médecin du travail. (Sans distinction d'exercice)	744	3.000	3.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
33.000 (33.00)	05.01	Participations financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de l'exécution de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	61.973	90.000	90.000
33.001 (33.00)	05.11	Participation transitoire aux frais de fonctionnement et de prise en charge effectués par le laboratoire de recherche sur le SIDA	418.940	447.808	547.826
33.002 (33.00)	05.00	Participation aux frais de Centres de ressources pour la santé créés auprès de Centres de recherche publics	289.872	538.253	698.441
33.003 (33.00)	05.00	Participation aux frais d'associations conventionnées oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	344.437	309.867	-
33.006 (33.00)	05.00	Programme de mise en oeuvre de la Promotion de la Santé: subsides	10.412	12.395	12.395
33.007 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extrahospitaliers de santé mentale	3.386.423	-	-
33.008 (33.00)	05.10	Fonctionnement des services d'intervention précoce: participation aux frais	1.648.928	-	-
33.009 (33.00)	06.32 06.36	Participation aux frais de fonctionnement de services d'accompagnement psychologique et d'encadrement social .	2.444.199	-	-
33.010 (33.00)	06.36	Participation aux frais de fonctionnement de l'observatoire européen des drogues et des toxicomanies: antenne luxembourgeoise, ainsi que dans l'intérêt de l'a.s.b.l. "Prévention, Recherches, Etudes, Evaluations Européennes dans le domaine de la santé"	38.919	-	-
33.011 (33.00)	05.23	Subsides divers à des associations oeuvrant en matière d'action socio-thérapeutique	11.651	68.914	81.308
33.012 (33.00)	05.23	Santé mentale: participation aux frais de fonctionnement de services extra-hospitaliers de santé mentale	-	4.347.006	4.884.550

Détail:

A. Centres extra-hospitaliers de traitement

1) Ligue d'hygiène mentale	1.028.574
2) Centre de prévention et d'information	144.069
3) Réseau Psy-Psychesch Hëllef Dobaussen	1.138.472

B. Ateliers protégés

1) Association d'aide par le travail thérapeutique pour personnes psychotiques	
a) Ateliers thérapeutiques Walferdange	839.655
b) Atelier Ditgesbach	200.695
c) Atelier Nord	299.169
d) Atelier Sud	554.372
e) Administration	104.039
2) Mathëllef asbl - Ferme thérapeutique Moutfort	150.000
3) Caritas - Atelier buanderie et Service d'accompagnement psycho-social	486.263

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		C. Moins-value pour inoccupation temporaire de postes ..... - 60.758			
		Total 4.884.550			
33.013 (33.00)	05.23	Maladie de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	-	2.669.288	3.597.867
		Détail:			
		1) Jugend - an Drogenhëllef 863.907			
		2) CNDS - ABRIGADO 513.052			
		3) Médecins sans frontières - Solidarité Jeunes 257.920			
		4) Stëmm vun der Strooss 407.992			
		5) Stëmm vun der Strooss Esch/Alzette 107.367			
		6) Centre de prévention des toxicomanies 633.204			
		7) Nouveau projets 2002 ..... 850.002			
		8) Moins-value pour inoccupation temporaire de postes ..... - 35.577			
		Total 3.597.867			
33.014 (33.00)	05.23	Participation aux frais d'associations oeuvrant dans divers domaines de l'action socio-thérapeutique	-	2.448.755	3.134.170
		Détail:			
		1) Service de rééducation précoce 887.233			
		2) Hëllef fir de Puppelchen 842.104			
		3) Service d'évaluation et de rééducation fonctionnelles - CHL 550.829			
		4) AIDS - Berôdung de la Croix-Rouge 372.970			
		5) ALUPSE 194.308			
		6) Fondation contre le Cancer 92.960			
		7) Divers 230.070			
		9) Moins-value pour inoccupation temporaire de postes ..... - 36.304			
		Total 3.134.170			
34.011 (34.30)	06.22	Participation aux frais d'hospitalisation de patients déclarés par le contrôle médical de la sécurité sociale cas de simple hébergement au sens de l'article 9 du C.A.S.: remboursements à des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.411	-
		Restants d'exercices antérieurs			
12.511 (12.13)	05.00	Services audiophonologiques: frais de route et de séjour	20	-	-
12.802 (12.30)	05.10	Service de médecine scolaire et de contrôle sanitaire de la jeunesse: honoraires médicaux	1.228	-	-
12.804 (12.30)	05.10	Vaccinations publiques non obligatoires: acquisitions de vaccins, honoraires médicaux, frais d'organisation	-	-	169
33.513 (33.00)	05.00	Fonctionnement de services de soins à domicile: subsides	-	24.095	-
		Total des dépenses de la section 14.1	18.546.741	21.210.354	24.535.548

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 14.2			
		Laboratoire national de santé			
11.000 (11.00)	05.20	Traitements des fonctionnaires	4.283.589	4.527.946	5.240.901
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.895.303			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 51.303			
		3) Charges sociales patronales 196.637			
		4) Allocations de repas 97.658			
		Total 5.240.901			
11.010 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre permanent	2.732.425	2.882.298	3.230.323
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.791.711			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.105			
		3) Charges sociales patronales 366.356			
		4) Allocations de repas 71.151			
		Total 3.230.323			
11.020 (11.00)	05.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	457.463	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	483.726	518.346	549.514
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 424.009			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 59.913			
		3) Charges sociales patronales 65.592			
		Total 549.514			
11.040 (11.00)	05.20	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	33.593	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	05.20	Indemnités d'habillement	25.487	26.029	26.897
11.130 (11.12)	05.20	Indemnités pour services extraordinaires	49.326	13.364	2.788
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 2.788			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.000 (12.15)	05.20	Indemnités pour services de tiers	4.462	36.311	78.624
		Détail:			
		4) Prestations individuelles 78.624			
12.010 (12.13)	05.20	Frais de route et de séjour	573	1.079	1.079
12.020 (12.14)	05.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	12.602	13.288	14.056
		Détail:			
		1) Assurances 3.326			
		2) Carburants et lubrifiants 6.198			
		3) Réparations et entretien 4.532			
		Total 14.056			
12.040 (12.12)	05.20	Frais de bureau	113.226	125.651	144.198
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 16.114			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 4.462			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 520			
		4) Consommables bureautiques 22.237			
		5) Frais d'impression et de reliure 38.114			
		6) Documentation et bibliothèque 56.453			
		9) Divers 6.198			
		Total 144.198			
12.050 (12.12)	05.20	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	106.756	105.851	114.621
		Détail:			
		1) Frais postaux 60.497			
		2) Frais téléphoniques 53.628			
		9) Divers 496			
		Total 114.621			
12.060 (12.12)	05.20	Location et entretien des installations de télécommunications	5.480	5.454	8.423
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 6.688			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.735			
		Total 8.423			
12.070 (12.12)	05.20	Location et entretien des équipements informatiques	32.694	39.837	49.776
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 34.902			
		3) Réparation 14.874			
		Total 49.776			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.080 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	137.455	140.555	163.378
		Détail:			
		1) Nettoyage 36.943			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 124.947			
		3) Chauffage 1.488			
		Total 163.378			
12.100 (12.11)	05.20	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	44.766	44.051	43.457
		Détail:			
		1) Loyers 43.457			
12.120 (12.30)	05.20	Frais d'assistance technique en matière informatique. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	37.184	37.184
		Détail:			
		1) Frais d'assistance technique en matière informatique 37.184			
12.121 (12.30)	05.20	Frais d'accréditation de laboratoire. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	6.869	6.198	8.550
12.160 (12.30)	05.20	Acquisition de réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	1.807.677	1.883.991	2.162.872
12.161 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, animalerie et linge; matériel divers de laboratoire	286.196	249.133	283.000
		Détail:			
		1) Animaux 5.702			
		4) Linge 17.353			
		6) Entretien et réparation des machines et appareils 193.013			
		7) Elimination des déchets 37.184			
		8) Désinfection 17.353			
		9) Divers 12.395			
		Total 283.000			
12.170 (12.30)	05.20	Division du contrôle alimentaire: frais de fonctionnement occasionnés par l'utilisation de techniques immunologiques	25.558	32.227	-
12.171 (12.30)	05.20	Crédit de fonctionnement du Registre Morphologique des Tumeurs	20.606	17.353	21.636
12.190 (12.30)	05.20	Frais d'inscription à des stages de formation continue, à des séminaires et à des congrès	7.059	11.155	11.155
12.220 (12.30)	05.20	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		de la recherche-développement dans le secteur public: frais de fonctionnement	24.786	22.310	25.657
		Détail:			
		1) Département d'immunologie 25.657			
12.300 (12.30)	05.20	Service de cytologie: frais d'exploitation propre	49.321	49.579	51.787
		Détail:			
		1216 Matériel mis à disposition des médecins 31.500			
		1217 Dépenses propres du service 20.287			
		Total 51.787			
12.301 (12.30)	05.20	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	138.694	151.215	171.000
12.302 (12.30)	05.10	Division du contrôle alimentaire: contrôle des denrées et boissons alimentaires, résidus de pesticides, produits cosmétiques et objets usuels et médicaments; frais d'études et dépenses diverses	39.491	40.903	92.278
		Détail:			
		1) Denrées et boissons alimentaires 15.000			
		2) Résidus de pesticides 22.807			
		4) Objets en contact avec les denrées alimentaires 8.471			
		6) Utilisation de techniques immunologiques ... 46.000			
		Total 92.278			
12.303 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger. (Crédit non limitatif)	56.937	9.916	9.916
12.304 (12.50)	05.20	Matériel de laboratoire: taxes. (Crédit non limitatif)	325.554	297.472	-
34.050 (34.30)	05.20	Indemnités des stagiaires	3.718	3.718	4.958
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	05.20	Achat de biens et services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	4.462	-	-
12.580 (12.11)	05.20	Bâtiments: exploitation et entretien	-	30.987	-
12.660 (12.30)	05.20	Acquisition et réactifs, verrerie, instruments, isotopes, vaccins et sérums	-	540	-
12.661 (12.30)	05.20	Entretien et réparation des équipements de laboratoire, frais d'élimination des déchets et de désinfection, animalerie et linge; matériel divers de laboratoire	-	-	6.754
12.803 (12.30)	05.20	Frais d'analyses à l'étranger	-	4.512	-
		Total des dépenses de la section 14.2	11.320.551	11.328.653	12.554.982

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 14.5 Dommages de guerre corporels			
11.010 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre permanent	48.433	111.221	84.050
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 71.707			
		3) Charges sociales patronales 9.552			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 84.050			
11.020 (11.00)	06.35	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	14.322	100	-
11.130 (11.12)	06.35	Indemnités pour services extraordinaires	1.127	1.363	1.363
		Détail:			
		1) Jetons de présence 471			
		5) Indemnités spéciales 892			
		Total 1.363			
12.010 (12.13)	06.35	Frais de route et de séjour	80	145	100
12.040 (12.12)	06.35	Frais de bureau	1.834	1.487	1.487
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 744			
		3) Location et entretien des machines de bureau 372			
		5) Frais d'impression et de reliure 248			
		6) Documentation et bibliothèque 123			
		Total 1.487			
12.050 (12.12)	06.35	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	1.324	1.368	1.368
		Détail:			
		1) Frais postaux 1.368			
12.070 (12.12)	06.35	Frais d'informatique: part dans les frais du centre de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif)	22.282	22.994	22.981
12.080 (12.11)	06.35	Bâtiments: exploitation et entretien	6.191	8.428	8.428
		Détail:			
		1) Nettoyage 744			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 3.966			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Chauffage 3.718			
		Total 8.428			
12.110 (12.30)	06.35	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	992	992
34.000 (34.20)	06.35	Crédits mis à la disposition de l'office des dommages de guerre pour l'indemnisation des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.651.362	6.693.125	6.866.651
34.001 (34.20)	06.35	Aides aux mutilés civils de la guerre 1914-1918. (Crédit non limitatif)	11.012	11.012	12.003
42.000 (42.00)	06.35	Remboursement de la part de l'office des assurances sociales dans la rémunération d'employés détachés à l'office des dommages de guerre corporels. (Crédit non limitatif)	42.691	42.117	45.213
		Total des dépenses de la section 14.5	6.800.658	6.894.352	7.044.636
		Section 14.6 Centre thermal et de santé de Mondorf			
11.010 (11.00)	05.23	Indemnités des employés occupés à titre permanent	762.638	716.146	681.173
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 580.305			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 9.421			
		3) Charges sociales patronales 77.495			
		4) Allocations de repas 13.952			
		Total 681.173			
11.030 (11.00)	05.23	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	781.749	849.412	983.973
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 806.494			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 61.533			
		3) Charges sociales patronales 115.946			
		Total 983.973			
11.031 (11.00)	05.23	Salaires pris en charge par l'Etat des ouvriers occupés à titre permanent à l'entretien des espaces extérieurs du centre thermal	759.463	685.583	710.100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 582.912			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 42.101			
		3) Charges sociales patronales 85.087			
		Total 710.100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
31.020 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	516.175	611.760	703.612
		Détail:			
		I.- Frais de personnel:			
		1) Indemnités d'habillement 2.232			
		2) Personnel propre: traitements et charges ... 384.193			
		II.- Frais de matériel:			
		1) Fournitures énergétiques 55.000			
		2) Autre matériel 4.000			
		3) Frais d'entretien et de réparation 149.400			
		III.- Amortissement des équipements 31.136			
		IV.- Part des frais de gestion imputables:			
		1) Frais énumérés sub I à III: taux 7 % 43.661			
		2) Frais énumérés sub V: taux 3 % 990			
		V.- Travaux effectués par des entreprises tierces 33.000			
		Total 703.612			
		Restants d'exercices antérieurs			
31.520 (31.22)	05.23	Remboursement au centre thermal et de santé de Mondorf du coût de l'entretien et de l'aménagement des espaces extérieurs	-	40.864	-
		Total des dépenses de la section 14.6	2.820.025	2.903.765	3.078.858
		Total des dépenses du département 14	50.094.237	54.535.176	61.216.459

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	24.459.347	24.553.284	27.029.047
12	Achat de biens non durables et de services	7.206.801	7.989.754	10.416.241
31	Subventions d'exploitation	1.315.619	1.731.829	1.653.945
33	Transferts de revenus aux administrations privées	9.171.279	11.486.458	13.621.526
34	Transferts de revenus aux ménages	7.607.502	7.940.942	7.939.248
35	Transferts de revenus à l'étranger	290.998	310.849	336.300
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sécurité sociale	42.691	522.060	220.152
Total		50.094.237	54.535.176	61.216.459

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT			
		Section 15.0			
		Dépenses générales			
11.130 (11.12)	07.30	Indemnités pour services extraordinaires	-	1.800	1.800
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.800			
12.000 (12.15)	07.30	Indemnités pour services de tiers	-	1.350	1.350
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.350			
12.012 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour à l'étranger	86.790	84.000	105.000
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.566	1.611	1.620
		Détail:			
		1) Assurances 620			
		2) Carburants et lubrifiants 500			
		3) Réparations et entretien 500			
		Total 1.620			
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	9.379	9.916	10.000
		Détail:			
		4) Consommables bureautiques 2.700			
		6) Documentation 7.300			
		Total 10.000			
12.070 (12.12)	07.30	Entretien du matériel informatique. (Sans distinction d'exercice)	86.080	105.465	106.900
		Détail:			
		1) Contrats d'entretien 99.010			
		3) Réparations et pièces de rechange 7.890			
		Total 106.900			
12.081 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	2.198	2.231	-
12.082 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	31.404	95.439	97.850
		Détail:			
		1) Nettoyage 7.850			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 90.000			
		Total 97.850			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.100 (12.11)	07.30	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.039.516	1.042.662	1.043.000
		Détail: *1) Loyers* 1.043.000			
12.120 (12.30)	07.30	Frais d'études et d'experts en relation avec la gestion des déchets, la protection de la nature, du sol et de l'atmosphère; études d'impact sur l'environnement; frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	253.437	234.000	280.000
12.140 (12.16)	07.30	Acquisition et publication de matériel d'information, de matériel didactique et audiovisuel; organisation de colloques et de conférences sur des problèmes de l'environnement; participation à des foires; dépenses diverses ..	195.323	305.000	325.000
12.190 (12.30)	07.30	Frais de formation du personnel	2.584	4.950	6.000
12.301 (12.30)	07.50	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.613	24.789	15.000
12.302 (12.30)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement du Centre de Ressources des Technologies pour l'Environnement	148.736	167.328	187.950
12.303 (12.30)	07.30	Ecoaudit: frais d'administration et de fonctionnement; dépenses diverses	-	60.000	45.000
12.304 (12.30)	07.35	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ..	70.000	74.368	70.000
12.310 (12.30)	07.50	Frais d'exécution de la convention de Washington du 3.3.1973 portant sur le commerce de certaines espèces de la faune et de la flore sauvage, approuvée par la loi du 19.2.1975. (Crédit non limitatif)	-	100	100
12.311 (12.30)	07.30	Mesures et interventions destinées à permettre la mise en place d'un réseau national d'information en matière d'environnement: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement et d'équipement; études, expertises, publications et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice)	13.792	25.000	20.000
12.314 (12.30)	07.50	Attribution du label écologique dans le cadre de l'initiative communautaire: frais d'administration et de fonctionnement	-	20.000	20.000
12.315 (12.30)	07.30	Exploitation d'un système intégré de gestion de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	328.021	390.000	182.000
12.316	07.30	Etudes, conseils, planification et réalisation de pro-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		jets pilotes en matière d'utilisation rationnelle et de promotion d'énergies nouvelles et renouvelables mis en oeuvre par l'Agence de l'énergie ou d'autres organismes: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	-	75.000	100.000
33.000 (33.00)	07.50	Subventions à des organismes et associations dans l'intérêt de la protection de l'environnement	86.763	84.263	84.500
33.001 (33.00)	07.50	Participation aux frais d'établissements d'utilité publique chargés de la gestion de réserves naturelles	68.171	70.000	70.000
33.004 (33.00)	07.50	Subvention à des organismes et associations dans l'intérêt d'activités informatives, éducatives, pédagogiques, culturelles et scientifiques en faveur des jeunes dans l'intérêt de la protection de l'environnement	14.874	20.000	21.000
33.005 (33.00)	07.30	Participation financière à des projets à finalité environnementale mis en oeuvre par des organisations non gouvernementales. (Sans distinction d'exercice)	120.363	123.947	125.000
33.012 (33.00)	07.30	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de projets conventionnés en matière de guidance écologique. (Sans distinction d'exercice)	471.989	562.719	505.000
35.020 (35.30)	07.30	Coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain dans le cadre interrégional	67.900	94.200	100.000
35.060 (35.00)	07.50	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	196.338	181.864	178.367
		Détail:			
		1) Nature 36.497			
		3) Air 128.650			
		4) Déchets 3.220			
		9) Divers 10.000			
		Total 178.367			
43.040 (43.04)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets conventionnés en matière de gestion et d'entretien de l'environnement naturel réalisé par le secteur communal. (Sans distinction d'exercice)	-	-	250.000
43.300 (43.22)	07.50	Participation de l'Etat au financement de projets de promotion de développement durable au niveau local et régional réalisés par les communes et syndicats intercommunaux. (Sans distinction d'exercice)	89.231	100.000	104.500
		Total des dépenses de la section 15.0	3.391.068	3.962.002	4.056.937

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 15.1			
		Administration de l'environnement			
11.000 (11.00)	07.30	Traitements des fonctionnaires	3.007.910	3.228.049	3.756.336
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.518.444			
		2) Primes, indemnités et autre suppléments de rémunération 11.660			
		3) Charges sociales patronales 143.921			
		4) Allocations de repas 82.311			
		Total 3.756.336			
11.010 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre permanent	150.948	139.294	156.996
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 133.617			
		3) Charges sociales patronales 17.798			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 156.996			
11.020 (11.00)	07.30	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	119.931	3.754	3.804
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 3.804			
11.030 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	102.571	96.105	123.939
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 103.946			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.425			
		3) Charges sociales patronales 14.568			
		Total 123.939			
11.040 (11.00)	07.30	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	07.30	Indemnités d'habillement	9.668	9.668	10.412
12.010 (12.13)	07.30	Frais de route et de séjour	2.299	4.314	4.314
12.020 (12.14)	07.30	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	34.139	32.000	33.500
		Détail:			
		1) Assurances 7.685			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Carburants et lubrifiants 13.630			
		3) Réparation et entretien 12.185			
		Total 33.500			
12.030 (12.16)	07.30	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.028	1.500	1.500
12.040 (12.12)	07.30	Frais de bureau	62.663	47.000	55.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 21.800			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.900			
		5) Frais d'impression et de reliure 8.500			
		6) Documentation et bibliothèque 18.700			
		9) Divers 100			
		Total 55.000			
12.050 (12.12)	07.30	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	53.326	54.000	54.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 21.310			
		2) Frais téléphoniques 32.690			
		Total 54.000			
12.060 (12.12)	07.30	Location et entretien des installations de télécommunications	882	1.612	1.500
12.070 (12.12)	07.30	Location et entretien des équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	28.023	42.254	43.535
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 37.535			
		3) Réparation et pièces de rechange 6.000			
		Total 43.535			
12.080 (12.11)	07.30	Bâtiments: exploitation et entretien	8.996	11.000	6.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.000			
12.120 (12.30)	07.30	Etudes et évaluation de l'impact des activités industrielles, agricoles et urbaines sur la salubrité de l'environnement: frais d'études et d'analyses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	145.057	204.500	210.000
12.122 (12.30)	07.30	Etudes et consultance en relation avec la gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	186.407	222.800	151.890
12.140 (12.16)	07.30	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	15.000	15.000
12.141	07.34	Actions pédagogiques dans l'intérêt de la gestion des			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.16)		déchêts	8.493	12.000	20.000
12.160 (12.30)	07.30	Acquisition de matériel de laboratoire	208.067	225.583	20.000
12.161 (12.30)	07.30	Frais de laboratoire dans l'intérêt de la réalisation d'analyses par des étudiants	-	1.240	-
12.190 (12.30)	07.30	Cours de formation du personnel	4.709	6.700	10.000
12.300 (12.30)	07.34 07.35 07.40	Frais d'études, d'experts et d'analyses spéciales; frais de gestion, d'exploitation et d'entretien de réseaux de surveillance; frais de traitement de données; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	408.245	260.500	295.000
		Détail:			
		1) Air 220.000			
		3) Déchets 75.000			
		Total 295.000			
12.302 (12.30)	07.35	Etudes dans le domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique, contre l'effet de serre et contre le bruit	61.761	79.525	90.000
12.303 (12.30)	07.30	Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés: frais de gestion et de contrôle des dossiers de demande d'autorisation; frais de contrôle des établissements classés; dépenses diverses	116.330	247.894	247.000
12.313 (12.16)	07.33	Assistances au fonctionnement, à l'entretien et au contrôle de stations d'épuration et à la gestion de l'eau .	317.475	-	-
12.314 (12.16)	07.34	Frais de fonctionnement de projets de gestion des déchets. (Sans distinction d'exercice)	312.254	380.000	380.000
12.316 (12.16)	07.34	Elaboration d'un cadastre des anciennes décharges et des sites contaminés. (Sans distinction d'exercice)	79.075	111.552	350.000
34.093 (34.49)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'actions d'assainissement écologiques de bâtiments par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	372.000	100.000
34.094 (34.49)	07.50	Mesures de lutte contre l'acidification, l'ozone troposphérique et l'eutrophisation (mise en oeuvre du Protocole de Göteborg): participation de l'Etat au financement d'investissements effectués par des particuliers	-	37.185	-
34.095 (34.49)	09.20	Prime d'encouragement pour l'électricité produite à partir de l'énergie éolienne, hydraulique, solaire et de la biomasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	500.000	1.545.000
		Total des dépenses de la section 15.1	5.430.257	6.347.129	7.684.826

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 15.2			
		Administration des eaux et forêts			
11.000 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Traitements des fonctionnaires	6.457.404	6.698.588	7.342.263
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.493.920			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 402.954			
		3) Charges sociales patronales 282.162			
		4) Allocations de repas 163.227			
		Total 7.342.263			
11.010 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	319.581	379.309	409.810
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 353.179			
		3) Charges sociales patronales 46.865			
		4) Allocations de repas 9.766			
		Total 409.810			
11.020 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	88.633	6.361	6.992
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.992			
11.030 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	326.635	323.608	366.836
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 308.352			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 15.364			
		3) Charges sociales patronales 43.120			
		Total 366.836			
11.040 (11.00)	07.50 10.30 10.40	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	3.260	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.060 (11.10)	07.50 10.30	Indemnités pécuniaires de maladie des ouvriers forestiers occupés en zone verte. (Crédit non limitatif)	-	2.479	2.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.000			
11.100 (11.40)	07.50 10.30 10.40	Indemnités d'habillement	49.629	58.700	58.100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.120 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Gratifications pour croix de service. (Crédit non limitatif)	4.461	7.847	2.413
11.130 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	50.467	50.439	50.339
		Détail:			
		2) Cours et examens 788			
		5) Prestations individuelles 49.551			
		Total 50.339			
12.000 (12.15)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services de tiers	872	1.034	934
		Détail:			
		2) Cours et examens 934			
12.010 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais de route et de séjour, frais de déménagement	34.826	50.750	50.000
12.011 (12.13)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais de route et de séjour, frais de déménagement	449	1.450	1.450
12.020 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	71.291	88.300	92.000
		Détail:			
		1) Assurances 11.500			
		2) Carburants et lubrifiants 26.000			
		3) Réparation et entretien 54.500			
		Total 92.000			
12.021 (12.14)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	147.348	134.560	142.000
		Détail:			
		1) Assurances 29.900			
		2) Carburants et lubrifiants 47.000			
		3) Réparation et entretien 65.100			
		Total 142.000			
12.040 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Frais de bureau	50.782	63.824	64.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 27.516			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 7.437			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 248			
		4) Consommables bureautiques 13.926			
		5) Frais d'impression et de reliure 11.155			
		6) Documentation et bibliothèque 3.718			
		Total 64.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.050 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	117.390	124.054	146.500
		Détail:			
		1) Frais postaux 42.700			
		2) Frais téléphoniques 101.434			
		5) Radiophonie 2.366			
		Total 146.500			
12.060 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des installations de télécommunications	3.105	5.523	1.500
12.070 (12.12)	07.50 10.30 10.40	Location et entretien des équipements informatiques	10.822	20.234	25.290
12.080 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Bâtiments: exploitation et entretien	47.261	41.036	45.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.919			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 30.481			
		3) Chauffage 11.600			
		Total 45.000			
12.090 (12.21)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	29.748
		Détail:			
		1) Loyers 29.748			
12.100 (12.11)	07.50 10.30 10.40	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	43.873	43.260	20.400
		Détail:			
		1) Loyers 19.800			
		2) Charges locatives accessoires 600			
		Total 20.400			
12.120 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études dans le domaine de la protection de l'environnement	-	370.000	200.000
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	20.025	22.330	50.000
12.130 (12.16)	07.50 10.30 10.40	Frais de publication	22.098	25.000	25.000
12.190 (12.30)	10.40	Ecole forestière, entraînement, cours préparatoires et examens pour l'obtention du permis de chasse (loi du 25.5.1972): achat de matériel d'instruction, d'armes et			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		de munitions, frais d'assurance-responsabilité civile et dépenses diverses	9.436	15.496	19.500
		Détail:			
		1) Cours de l'école forestière 250			
		2) Cours de bûcheronnage 250			
		3) Cours de l'entraînement préparatoire 2.000			
		4) Cours de l'examen pour l'obtention du permis de chasse 5.000			
		5) Cours de perfectionnement et stage 12.000			
		Total 19.500			
12.300 (12.30)	07.50 10.30	Préparation de nouveaux plans d'aménagement, d'inventaire et d'études stationnelles dans les forêts soumises au régime forestier; acquisition et réparation de matériel géodésique, dendrométrique, photogrammétrique et cartographique: acquisition de bornes; délimitation de forêts et de parcelles dans les bois domaniaux	20.097	25.000	26.500
12.301 (12.30)	08.30 10.30	Aménagements servant à la récréation, aux loisirs et à l'instruction des promeneurs dans les forêts soumises au régime forestier	37.435	44.650	45.000
12.302 (12.30)	07.33 07.50 10.40	Protection et aménagement de l'environnement naturel ...	983.590	1.100.000	1.300.000
		Détail:			
		1) Exécution de la loi sur la conservation de la nature et des ressources naturelles 671.000			
		2) Etudes et plans de gestion des milieux naturels 225.000			
		3) Création de zones de verdure en milieu rural 224.000			
		4) Information et éducation mésologique du public 30.000			
		5) Gestion et aménagements dans les parcs naturels 100.000			
		6) Etudes et gestion des espèces classées gibier 25.000			
		7) Monitoring de la biodiversité 25.000			
		Total 1.300.000			
12.310 (12.30)	07.50	Mesures à prendre pour la protection de la forêt contre les agents biotiques, le bostryche, les autres insectes et champignons nuisibles, et contre les agents abiotiques, notamment les pollutions. (Crédit non limitatif)	322.213	322.262	325.000
12.340 (12.30)	10.40	Dépenses résultant de l'exécution de la loi sur la chasse et de celle sur l'indemnisation des dégâts causés par le gibier; dépenses résultant de la destruction des animaux nuisibles; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	26.164	45.000	27.500
		Détail:			
		1) Dépenses pour la destruction d'animaux nuisibles 1.250			
		2) Estimation des dégâts causés par le gibier et le blaireau et arrangements à l'amiable 6.250			
		3) Exploitation des chasses, marquage du gibier et installation de gagnages dans les forêts			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		domaniales 2.500			
		4) Dépenses résultant de l'acquisition et de la distribution de nourriture pour gibier dans les domaines forestiers de l'Etat en temps de gel et de neige 1.250			
		5) Participation à la lutte contre la rage: primes pour renards abattus 7.500			
		6) Frais généraux et dépenses diverses 1.250			
		7) Participation à la lutte conte la peste porcine: indemnités pour sangliers abattus 7.500			
		Total 27.500			
12.380 (12.30)	07.50 10.30	Mise en place, entretien et frais de fonctionnement d'un réseau de suivi à long terme des écosystèmes forestiers: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	65.422	61.973	73.000
24.001 (24.10)	07.50	Création de réserves cynégétiques: indemnisation des propriétaires particuliers	13.841	13.842	13.842
93.002 (93.00)	10.40	Versement au fonds spécial de la chasse du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'article 13 de la loi modifiée du 20.7.1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	314.775	335.201	377.703
93.003 (93.00)	10.40	Versement au fonds cynégétique des droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse en vertu de l'article 9 de la loi du 30.5.1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	33.689	34.948	33.684
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	07.50 10.30 10.40	Indemnités pour services extraordinaires	-	-	1.229
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 1.229			
		Total des dépenses de la section 15.2	9.696.874	10.517.158	11.375.633
		Total des dépenses du département 15	18.518.199	20.826.289	23.117.396

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	10.691.098	11.006.201	12.293.469
12	Achat de biens non durables et de services	6.349.167	7.289.919	7.315.331
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	13.841	13.842	13.842
33	Transferts de revenus aux administrations privées	762.160	860.929	805.500
34	Transferts de revenus aux ménages	-	909.185	1.645.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	264.238	276.064	278.367
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	89.231	100.000	354.500
93	Dotations de fonds de réserve	348.464	370.149	411.387
Total		18.518.199	20.826.289	23.117.396

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
		Section 16.0			
		Travail. - Dépenses générales			
10.000 (12.30)	06.42	Création d'un observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE). (Crédit non limitatif)	-	124.000	-
11.130 (11.12)	06.40	Indemnités pour services extraordinaires	7.453	10.300	6.634
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission nationale de l'emploi 117			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage 1.027			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés 268			
		b) Ecole Supérieure du Travail 5.197			
		c) Divers 25			
		Total 6.634			
11.131 (11.12)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services extraordinaires	768	819	819
12.000 (12.15)	06.40	Indemnités pour services de tiers	2.053	3.290	2.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission nationale de l'emploi 125			
		b) Commission spéciale de réexamen en matière de chômage 1.750			
		c) Commission spéciale de réexamen en matière de travailleurs handicapés 600			
		9) Divers 25			
		Total 2.500			
12.001 (12.15)	06.40	Office national de conciliation: indemnités pour services de tiers	979	1.042	1.042
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.042			
12.012 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	123.951	150.000	165.000
12.020 (12.14)	06.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.288	1.884	4.340
		Détail:			
		1) Assurances 800			
		2) Carburants et lubrifiants 2.040			
		3) Réparations et entretien 1.500			
		Total 4.340			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.040 (12.12)	06.40	Office national de conciliation: frais de bureau	349	375	375
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 50			
		5) Frais d'impression et de reliure 25			
		6) Documentation et bibliothèque 300			
		Total 375			
12.041 (12.12)	06.40	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	18.997	28.000	28.500
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 28.475			
		9) Divers 25			
		Total 28.500			
12.080 (12.11)	06.40	Bâtiments: exploitation et entretien	10.145	10.620	11.200
		Détail:			
		1) Nettoyage 5.900			
		4) Réparations et entretien 3.080			
		9) Divers 2.220			
		Total 11.200			
12.120 (12.30)	06.42	Participation dans les frais d'études de questions sociales et d'enquêtes. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	3.223	9.000	9.000
12.121 (12.30)	06.40	Office national de conciliation: honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports ...	-	200	200
12.122 (12.30)	06.40	Frais d'experts-comptables externes pour le contrôle de la garantie bancaire des entreprises de travail intérimaire	-	20.000	20.000
12.124 (12.30)	06.42	Création d'un observatoire des relations professionnelles et de l'emploi (ORPE): honoraires d'experts et de bureaux d'études, frais de confection de rapports. (Crédit non limitatif)	-	-	124.000
12.130 (12.16)	06.40	Participation aux frais de réalisation d'un code de travail	297	30.000	30.000
12.140 (12.16)	06.40	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	7.500	7.500
12.190 (12.30)	06.43	Participation dans les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès, colloques, séminaires, stages, cours et journées d'études	4.839	5.000	5.000
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des actions entamées par le Ministère du Travail et de l'Emploi dans le cadre de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi. (Crédit non limitatif)	-	100	100
32.011 (32.00)	06.43	Prestations de réemploi: subsides en vue de la création de nouveaux emplois ou du maintien des anciens emplois:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		aides en faveur de mesures de formation, de réadaptation ou de rééducation professionnelles susceptibles d'assurer le réemploi productif de la main-d'oeuvre rendue disponible. (Crédit non limitatif)	-	100	100
32.012 (32.00)	06.43	Remboursement aux employeurs des rémunérations des agents participant à des actions de formation : délégués du personnel, délégués à la sécurité, délégués à l'égalité, travailleurs désignés, coordinateurs de la sécurité. (Crédit non limitatif)	25.996	28.000	28.000
33.000 (33.00)	06.43	Participation de l'Etat dans les frais de fonctionnement de services conventionnés ayant pour but une adaptation progressive au travail productif de personnes sans emploi	158.505	161.125	173.150
33.010 (33.00)	06.40	Participation aux frais relatifs à la promotion ouvrière et à des expositions nationales du travail	-	1.200	1.200
33.011 (33.00)	06.40	Subsides aux comités nationaux des organisations de jeunesse ouvrière luxembourgeoises	6.197	6.200	6.200
33.012 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat dans l'organisation et le financement d'oeuvres sociales pour l'utilisation des loisirs; contribution de l'Etat au développement du tourisme social	1.487	1.550	1.610
33.013 (33.00)	06.40	Participation aux frais du Secrétariat européen des organisations représentatives des travailleurs	-	124.000	175.000
34.050 (34.38)	06.43	Participation à une mise au travail des chômeurs: indemnités, frais de route et de séjour, frais de transport, d'assurance et de matériel, frais d'encadrement et de formation, contrats de fournitures de biens et de services	145.488	175.000	175.000
34.090 (34.40)	06.40	Subsides aux apprentis et ouvriers méritants	-	1.000	2.500
34.091 (34.49)	06.40	Participation de l'Etat au projet interrégional TELECENTRE	29.747	-	-
35.030 (35.40)	06.40	Cotisations à des institutions internationales. (Crédit non limitatif)	-	4.239	360
35.031 (35.40)	06.40	Contribution volontaire aux nouvelles activités de l'OCDE en matière de politique des services d'information, d'orientation et de conseil professionnel	-	-	30.490
41.000 (41.50)	06.35	Remboursement à la chambre du travail du supplément de pension à allouer conformément à la loi du 26.3.1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	7.850	8.097
41.001 (41.50)	04.50	Subsides à la chambre du travail et à la chambre des employés privés dans l'intérêt de l'organisation de cours de formation professionnelle et ouvrière	151.513	167.000	171.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Chambre du travail 103.000			
		2) Chambre des employés privés 68.000			
		Total 171.000			
43.000 (43.22)	06.40	Prise en charge partielle par l'Etat du coût des travaux extraordinaires organisés par les communes en faveur des personnes déplacées de la région des Balkans. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	97.823	124.000	124.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	06.40	Frais de route et de séjour	2.684	-	1.395
		Total des dépenses de la section 16.0	794.782	1.203.394	1.314.312
		Section 16.1			
		Administration de l'emploi			
11.000 (11.00)	06.43	Traitements des fonctionnaires	3.923.486	4.211.670	4.796.661
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.489.692			
		3) Charges sociales patronales 189.780			
		4) Allocations de repas 117.189			
		Total 4.796.661			
11.010 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre permanent	643.164	627.597	778.698
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 666.268			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.686			
		3) Charges sociales patronales 81.421			
		4) Allocations de repas 22.323			
		Total 778.698			
11.020 (11.00)	06.43	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	146.083	2.002	2.127
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 2.127			
11.030 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	109.363	114.350	151.376
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 126.052			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.530			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 17.794			
		Total 151.376			
11.040 (11.00)	06.43	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	10.948	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.43	Indemnités d'habillement	1.420	1.460	1.646
11.130 (11.12)	06.43	Indemnités pour services extraordinaires	3.867	4.600	5.838
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés 955			
		b) Orientation professionnelle 3.098			
		5) Prestations individuelles 1.785			
		Total 5.838			
12.000 (12.15)	06.43	Indemnités pour services de tiers	335	760	756
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés 136			
		b) Orientation professionnelle 620			
		Total 756			
12.010 (12.13)	06.43	Frais de route et de séjour	20.095	26.100	30.000
12.020 (12.14)	06.43	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	3.759	4.810	5.009
		Détail:			
		1) Assurances 1.460			
		2) Carburants et lubrifiants 1.295			
		3) Réparations et entretien 1.860			
		9) Divers 394			
		Total 5.009			
12.040 (12.12)	06.43	Frais de bureau	135.878	123.700	151.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 42.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 23.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 1.000			
		4) Consommables bureautiques 25.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 49.100			
		a) Chômage et emploi 5.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		b) Orientation professionnelle 3.000			
		c) S.A.P.D.E. 1.000			
		9) Divers 1.500			
		Total 151.100			
12.050 (12.12)	06.43	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	127.549	262.122	215.520
		Détail:			
		1) Frais postaux 190.000			
		2) Frais téléphoniques 23.120			
		4) Télex et téléfax 2.400			
		Total 215.520			
12.060 (12.12)	06.43	Location et entretien des installations de télécommunications	2.277	4.580	4.830
		Détail:			
		2) Entretien des installations de télécommunications 2.100			
		3) Réparations et pièces de rechange 2.730			
		Total 4.830			
12.070 (12.12)	06.43	Location et entretien des équipements informatiques	12.723	14.105	14.524
12.080 (12.11)	06.43	Bâtiments: exploitation et entretien	65.171	108.000	108.831
		Détail:			
		1) Nettoyage 13.130			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 85.523			
		3) Réparations et entretien 3.965			
		4) Assurances 3.733			
		9) Divers 2.480			
		Total 108.831			
12.100 (12.11)	06.43	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.176.669	1.294.430	1.312.876
		Détail:			
		1) Loyers 1.265.280			
		2) Charges locatives accessoires 47.596			
		Total 1.312.876			
12.125 (12.30)	06.43	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif)	238.333	205.000	210.000
12.140 (12.16)	06.43	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	-	41.500
		Détail:			
		1) a) Chômage et emploi 25.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		b) Orientation professionnelle 9.500			
		c) S.A.P.D.E. 7.000			
		Total 41.500			
12.190 (12.30)	06.43	Frais d'inscription et de participation à des stages à l'étranger	5.855	7.500	7.030
12.300 (12.30)	06.43	Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique	31.482	23.400	5.000
		Détail:			
		1) Frais d'exploitation du laboratoire psychotechnique 5.000			
12.301 (12.30)	06.43	Frais résultant des missions dévolues à l'Administration de l'Emploi sur le plan national et international; frais résultant du fonctionnement du comité permanent de l'emploi et des actions de suivi des décisions prises par le comité de coordination tripartite en matière d'emploi. (Crédit non limitatif)	25.689	25.000	100
12.302 (12.30)	06.43	Frais résultant de l'encadrement psycho-social des demandeurs d'emploi en application de la loi du 12 février 1999 concernant la mise en oeuvre du plan d'action national en faveur de l'emploi 1998	-	-	11.000
		Détail:			
		1) Frais d'exploitation du centre d'évaluation 6.000			
		2) Matériel de tests psychologiques 5.000			
		Total 11.000			
		Total des dépenses de la section 16.1	6.684.146	7.061.286	7.854.522
		Section 16.2			
		Inspection du travail et des mines			
11.000 (11.00)	06.42	Traitements des fonctionnaires	1.751.032	2.095.971	2.366.532
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.225.843			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.399			
		3) Charges sociales patronales 91.159			
		4) Allocations de repas 48.131			
		Total 2.366.532			
11.010 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.010.688	1.025.636	1.244.628
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.040.477			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 30.767			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales 142.691			
		4) Allocations de repas 30.693			
		Total 1.244.628			
11.020 (11.00)	06.42	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	108.135	6.855	7.600
		Détail:			
		B. - *Etudiants*			
		1) Rémunérations de base 7.600			
11.030 (11.00)	06.42	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	108.102	103.188	115.719
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 97.291			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.826			
		3) Charges sociales patronales 13.602			
		Total 115.719			
11.100 (11.40)	06.42	Indemnités d'habillement	7.369	8.590	9.183
		Détail:			
		1) Indemnités fonctionnaires et employés 8.576			
		2) Indemnités ouvriers 607			
		Total 9.183			
12.010 (12.13)	06.42	Frais de route et de séjour	7.768	12.180	11.480
12.020 (12.14)	06.42	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	27.017	26.040	27.550
		Détail:			
		1) Assurances 7.990			
		2) Carburants et lubrifiants 11.500			
		3) Réparations et entretien 7.260			
		9) Divers 800			
		Total 27.550			
12.030 (12.16)	06.42	Fourniture de vêtements de travail et de protection	-	-	7.000
12.040 (12.12)	06.42	Frais de bureau	70.477	57.465	60.000
		Détail:			
		1) Articles de bureau 22.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 6.300			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 2.900			
		4) Consommables bureautiques 17.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.300			
		6) Documentation et bibliothèque 7.500			
		9) Divers 2.500			
		Total 60.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.050 (12.12)	06.42	Achat de biens et de services auprès des fournisseurs postaux et téléphoniques	20.929	36.567	25.700
		Détail:			
		1) Frais postaux 10.700			
		2) Frais téléphoniques 11.000			
		6) Sémaphone 4.000			
		Total 25.700			
12.080 (12.11)	06.42	Bâtiments: exploitation et entretien	10.439	6.540	10.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 10.000			
12.090 (12.21)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	181.140	184.108	184.420
		Détail:			
		1) Loyers			
		a) Loyer immeuble Wellington 142.241			
		b) Loyer agence Esch/Alzette 25.077			
		c) Loyer agence Diekirch 5.652			
		2) Charges locatives accessoires 11.450			
		Total 184.420			
12.100 (12.11)	06.42	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	200.830	226.455	246.603
		Détail:			
		1) Frais de location garages 2.232			
		2) Frais de location de l'agence de Luxembourg 120.624			
		3) Avances frais d'entretien de l'agence de Luxembourg 5.950			
		4) Contrat d'assurances multirisques 452			
		5) Frais de consommation de gaz 2.479			
		6) Location nouveaux locaux de l'agence de Luxembourg 65.084			
		7) Avances frais nouveaux locaux de l'agence de Luxembourg 4.463			
		8) Assurance nouveaux locaux 273			
		9) Frais de location des nouveaux locaux de l'agence d'Esch/Alzette 25.077			
		10) Location et charges emplacements garage Luxembourg 19.969			
		Total 246.603			
12.120 (12.30)	06.42	Etudes et travaux d'analyses spéciales	-	12.710	12.800
12.121 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études	208.182	247.894	200.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.122 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études de programmation	171.936	-	-
12.125 (12.30)	06.42	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	185.920	186.000
12.130 (12.16)	06.42	Frais de production, de gestion et de reproduction du code de la sécurité au travail ayant donné lieu à des avances ou à des commandes fermes correspondantes. (Crédit non limitatif)	-	8.600	8.500
12.131 (12.16)	06.42	Frais de publication Internet	4.958	12.900	13.000
		Détail:			
		1) Transcodage de textes législatifs 13.000			
12.132 (12.16)	06.42	Frais de publicité et de sensibilisation	49.700	75.000	75.000
12.170 (12.30)	06.42	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	4.783	6.200	11.200
12.190 (12.30)	06.42	Amélioration des conditions de travail: frais d'éducation, formation interne des contrôleurs et du nouveau personnel, stages et séminaires de formation et de perfectionnement; dépenses diverses	33.309	19.330	26.000
12.300 (12.30)	06.42	Evaluation des risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles: frais d'études, mise en place des plans d'alerte et de secours et des plans d'évacuation, frais d'équipements et d'entretien, frais de route et de séjour, dépenses diverses	24.560	24.790	50.000
34.110 (34.50)	06.42	Participation luxembourgeoise au programme pluriannuel d'actions communautaires en matière de sécurité et de santé au travail	35.852	50.000	151.600
35.030 (35.00)	06.42	Contributions à des organismes internationaux	310	496	496
		Restants d'exercices antérieurs			
12.540 (12.12)	06.42	Frais de bureau	128	7.488	2.500
12.600 (12.11)	04.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	129	-
		Total des dépenses de la section 16.2	4.037.644	4.441.052	5.053.511
		Section 16.3			
		Ecole supérieure du travail			
11.130 (11.12)	04.50	Indemnités pour services extraordinaires	25.571	48.310	48.507

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence 224			
		2) Cours et examens 48.283			
		Total 48.507			
12.000 (12.15)	04.50	Indemnités pour services de tiers	9.525	11.145	11.888
		Détail:			
		1) Jetons de présence 298			
		2) Cours et examens 11.590			
		Total 11.888			
12.010 (12.13)	04.50	Frais de route et de séjour	4.364	8.124	7.641
12.040 (12.12)	04.50	Frais de bureau	2.088	4.578	4.578
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.175			
		3) Location et entretien des machines de bureau 1.931			
		6) Documentation et bibliothèque 372			
		9) Divers 100			
		Total 4.578			
12.050 (12.12)	04.50	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	3.621	3.371	3.685
		Détail:			
		1) Frais postaux 3.685			
12.080 (12.11)	04.50	Bâtiments: exploitation et entretien	-	149	160
		Détail:			
		1) Nettoyage 160			
12.090 (12.21)	04.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	29.963	29.970	-
12.100 (12.11)	04.50	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	-	-	40.161
		Détail:			
		1) Loyers 36.600			
		2) Charges locatives accessoires 3.561			
		Total 40.161			
12.190 (12.30)	04.50	Cours de formation: frais de fonctionnement	109.728	229.000	235.012
		Détail:			
		A - Cours de formation des délégués du personnel (loi du 18.5.1979):			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		1) Frais d'entretien et de nourriture	119.187			
		2) Achat de manuels et de matériel didactique .	2.479			
		B - Cours de formation de fin de semaine et du soir:				
		1) Assurances-accidents et responsabilité civile	521			
		2) Frais d'hébergement et de nourriture en rapport avec les cours de fin de semaine	25.639			
		3) Frais d'achat de manuels et de matériel didactique	496			
		4) Etudes des réalisations d'institutions sociales et culturelles à l'étranger (voyages d'études et d'information)	1.240			
		C - Cours de formation des délégués à la sécurité	80.318			
		D - Cours de formation des délégués à l'égalité	5.132			
		Total	235.012			
		Total des dépenses de la section 16.3		184.860	334.647	351.632
		Section 16.4				
		Fonds pour l'emploi				
93.000 (93.00)	06.14	Versement au fonds pour l'emploi du produit des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)		78.420.874	77.964.400	80.769.000
93.001 (93.00)	06.14	Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif)		18.592.014	15.000.000	15.000.000
93.002 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi		-	-	100
		Total des dépenses de la section 16.4		97.012.888	92.964.400	95.769.100
		Section 16.5				
		Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées				
11.010 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent		-	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.020 (11.00)	06.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		-	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.030 (11.00)	06.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.040 (11.00)	06.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
12.040 (12.12)	06.34	Commission d'orientation et de reclassement des travailleurs handicapés: frais de documentation	-	-	2.500
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 2.500			
12.300 (12.30)	06.34	Mise en oeuvre d'actions en faveur de la (ré)intégration professionnelle des travailleurs handicapés sur le marché ordinaire du travail	2.411	2.480	-
31.050 (31.32)	06.34	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article B.3. de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés ainsi que de l'article 2 du règlement grand-ducal du 14 avril 1992 déterminant la forme et le contenu des mesures visées à l'article 3 de la loi précitée; enquêtes et expertises à effectuer en exécution des articles B. et C. de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.464.913	2.367.720	2.900.000
32.020 (32.00)	06.34	Prise en charge du congé supplémentaire de six jours ouvrables accordé aux travailleurs handicapés au titre de l'article 4 de la loi modifiée du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel des salariés du secteur privé. (Crédit non limitatif)	273.993	283.342	324.000
33.000 (33.00)	06.34	Participation de l'Etat dans le financement du Foyer Eislécker Heem a.s.b.l	38.721	40.125	43.930
33.001 (33.00)	06.34	Participation aux frais de fonctionnement d'ateliers protégés (article D. de la loi modifiée du 12 novembre 1991)	3.144.876	3.333.900	3.535.200
		Détail:			
		1) Atelier protégé à Cap (Fondation luxembourgeoise pour le secours à l'enfance mentalement handicapée) 727.300			
		2) Atelier protégé à Bettange-sur-Mess (Association des parents d'enfants mentalement handicapés) 890.000			
		3) Atelier protégé à Dudelange (Fondation pour l'aide aux infirmes moteurs cérébraux) 1.100.000			
		4) Projektzentrum "Gruberbierg" (Coopérations a.s.b.l.) 353.500			
		5) Atelier protégé à Rédange/Attert 180.000			
		6) Deuxième structure de formation et de travail			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		à Bettembourg (Association des parents d'enfants mentalement handicapés) 284.400			
		Total 3.535.200			
33.002 (31.32)	06.34	Participation aux primes d'encouragement versées aux personnes reconnues comme travailleurs handicapés et occupés dans des ateliers protégés de l'A.P.E.M.H. Bettange-sur-Mess et Bettembourg, de la Ligue H.M.C. Capellen et Rédange/Attert et de Coopérations Wiltz (articles B.3. et D. de la loi modifiée du 12 novembre 1991). (Crédit non limitatif)	845.261	931.100	980.000
34.090 (34.40)	06.34	Mesures d'orientation, de formation, de réadaptation et de rééducation professionnelles des travailleurs handicapés dans des institutions publiques ou privées: frais de transport; primes et indemnités d'encouragement et de rééducation (article B.3 de la loi modifiée du 12 novembre 1991). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	31.592	153.740	100.000
		Restants d'exercices antérieurs			
31.550 (31.32)	06.34	Participation au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article B.3 de la loi modifiée du 12 novembre 1991 sur les travailleurs handicapés ainsi que de l'article 2 du règlement grand-ducal du 14 avril 1992 déterminant la forme et le contenu des mesures visées à l'article 3 de la loi précitée, enquêtes et expertises à effectuer en exécution des articles B. et C. de la même loi. (Crédit non limitatif)	-	31.440	-
		Total des dépenses de la section 16.5	6.801.767	7.144.247	7.886.030
		Total des dépenses du département 16	115.516.087	113.149.026	118.229.107

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
10	Dépenses non ventilées	-	124.000	-
11	Salaires et charges sociales	7.857.449	8.261.848	9.536.468
12	Achat de biens non durables et de services	3.193.476	3.805.651	3.991.606
31	Subventions d'exploitation	2.464.913	2.399.160	2.900.000
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	299.989	311.442	352.100
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.195.047	4.599.200	4.916.290
34	Transferts de revenus aux ménages	242.679	379.740	429.100
35	Transferts de revenus à l'étranger	310	4.735	31.346
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	151.513	174.850	179.097
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	97.823	124.000	124.000
93	Dotations de fonds de réserve	97.012.888	92.964.400	95.769.100
Total		115.516.087	113.149.026	118.229.107

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 17.0			
		Sécurité sociale. - Dépenses générales			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	1.184	3.378	2.149
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission de surveillance 149			
		b) Commission de nomenclature 2.000			
		Total 2.149			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	1.543	5.376	3.600
		Détail:			
		1) a) Commission de surveillance 834			
		b) Commission de nomenclature 1.766			
		9) Frais de consultation 1.000			
		Total 3.600			
12.012 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	40.068	47.250	55.000
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	5.727	5.800	5.800
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 5.800			
12.041 (12.12)	06.10	Commission de surveillance: frais de bureau	-	814	500
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	248	248
		Détail:			
		1) Frais d'experts 124			
		2) Frais d'études 124			
		Total 248			
33.010 (33.00)	06.10	Subventions pour frais d'organisation et de participation à des conférences et congrès ainsi qu'à des publications en rapport avec la sécurité sociale	992	1.488	1.488
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	149	-
		Total des dépenses de la section 17.0	49.514	64.503	68.785

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 17.1 Inspection générale de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.636.279	1.818.809	1.276.055
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.212.818			
		3) Charges sociales patronales 43.705			
		4) Allocations de repas 19.532			
		Total 1.276.055			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	750.224	740.139	441.534
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 378.554			
		3) Charges sociales patronales 50.424			
		4) Allocations de repas 12.556			
		Total 441.534			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	232.773	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	88.226	95.555	84.894
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 70.421			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.494			
		3) Charges sociales patronales 9.979			
		Total 84.894			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	465	465	465
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	3.931	3.375	3.820
		Détail:			
		2) Cours et examens 2.800			
		9) a) Commission de conciliation et d'arbitrage Procédure du médiateur 1.020			
		Total 3.820			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Sans distinction d'exercice)	4.623	6.198	5.444
		Détail:			
		2) Cours et examens 3.800			
		4) Indemnités pour stagiaires 744			
		9) a) Commission de conciliation et d'arbitrage Procédure du médiateur 900			
		Total 5.444			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	707	1.079	1.000
12.020 (12.14)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.024	1.860	1.520
		Détail:			
		1) Assurances 370			
		2) Carburants et lubrifiants 650			
		3) Réparations et entretien 400			
		9) Divers 100			
		Total 1.520			
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	42.517	34.714	43.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 12.637			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.781			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 6.214			
		4) Consommables bureautiques 3.676			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.676			
		6) Documentation et bibliothèque 13.903			
		9) Divers 113			
		Total 43.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	6.924	7.178	7.178
		Détail:			
		1) Frais postaux 7.178			
12.070 (12.12)	06.10	Entretien du matériel informatique: participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale, section informatique. (Crédit non limitatif)	71.243	68.226	74.926
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 2.500			
		9) Participation au centre commun de la sécurité sociale 72.426			
		Total 74.926			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	4.196	4.561	6.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.777			
		4) Réparations et entretien 3.223			
		Total 6.000			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	243.125	244.820	244.820
		Détail:			
		1) Loyers 244.820			
12.120 (12.30)	06.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	340.092	22.966	100.000
		Détail:			
		1) Frais d'experts: Analyse des procédures de contrôle de la gestion des réserves 55.085			
		2) Frais d'interprètes et de traduction 10.571			
		3) Bureau International du Travail (Poursuites "Rentendësch" et Budget social) 20.000			
		4) Analyse quantitative des politiques sociales 14.344			
		Total 100.000			
12.125 (12.30)	06.10	Frais d'experts en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	161.131	105.280
		Détail:			
		1) DataWareHouse 49.280			
		2) GEIDE Workflow 56.000			
		Total 105.280			
12.130 (12.16)	06.10	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	59.351	65.197	87.664
		Détail:			
		1) Publication et diffusion du rapport général de la sécurité sociale 19.000			
		2) Publication et diffusion de l'Aperçu sur la législation de la sécurité sociale 9.000			
		3) Publication d'un dépliant commun IGSS & CEO 2.480			
		4) Publication en langue anglaise de certains chapitres regroupés du rapport général et de l'aperçu IGSS 10.000			
		5) Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Nationale) 37.184			
		6) Mise à jour du code des assurances sociales (Partie Internationale) 10.000			
		Total 87.664			
12.190 (12.30)	06.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	8.664	21.128	21.128

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Organisation de colloques et de séminaires . 248			
		2) Cours spéciaux informatiques et de recyclage 20.880			
		Total 21.128			
12.300 (33.00)	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale et de la Crèche de l'Office des assurances sociales	-	-	1.950
		Détail:			
		1) Contributions courantes à l'ALOSS 1.550			
		2) Participation à la Crèche de l'Office des assurances sociales 400			
		Total 1.950			
33.000 (33.00)	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	-	26.225	-
35.060 (35.00)	06.10	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	14.024	6.403	6.403
		Restants d'exercices antérieurs			
42.500 (42.00)	06.10	Remboursement des parts de l'office des assurances sociales et du centre commun de la sécurité sociale dans la rémunération d'employés détachés à l'inspection générale de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	-	8.002	-
		Total des dépenses de la section 17.1	3.508.388	3.338.231	2.513.281
		Section 17.2			
		Contrôle médical de la sécurité sociale			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	1.859.043	1.833.677	2.035.897
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.943.863			
		3) Charges sociales patronales 64.132			
		4) Allocations de repas 27.902			
		Total 2.035.897			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	209.376	204.688	227.701
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 195.396			
		3) Charges sociales patronales 26.027			
		4) Allocations de repas 6.278			
		Total 227.701			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	877	124	417
		Détail:			
		1) Jetons du conseil supérieur 417			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	-	124	496
		Détail:			
		1) a) Jetons du conseil supérieur 496			
12.001 (12.15)	06.10	Indemnités du personnel engagé sur contrat à temps partiel	236.241	238.786	241.349
		Détail:			
		9) Divers:			
		a) Médecins-dentistes 136.534			
		c) Pharmaciens-réviseurs 104.815			
		Total 241.349			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	9.591	18.409	13.510
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	17.735	14.874	16.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.200			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 496			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 198			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.056			
		6) Documentation et bibliothèque 9.000			
		9) Divers 50			
		Total 16.000			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	6.644	6.405	14.055
		Détail:			
		1) Frais postaux 5.984			
		2) Frais téléphoniques 7.650			
		4) Télex et téléfax 421			
		Total 14.055			
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif)	34.280	32.997	36.671
12.080 (12.11)	06.10	Frais de petit entretien des locaux et du mobilier	402	372	372

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	174.105	174.120	174.110
		Détail:			
		1) Loyers 174.110			
12.150 (12.30)	06.10	Frais d'expertises médicales effectuées sur demande du contrôle médical de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	93.414	74.368	74.368
12.151 (12.30)	06.15	Frais de constitution des dossiers médicaux dans le cadre des demandes en obtention d'une pension d'invalidité. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	111.342	99.157	99.157
12.160 (12.30)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	7.327	6.073	6.073
12.190 (12.30)	06.10	Frais d'inscription pour des stages de formation et de spécialisation du personnel de l'Administration du contrôle médical	3.916	4.300	4.300
12.250 (12.00)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	33.984	34.226	31.887
		Détail:			
		1130 Frais de personnel 12.390			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 390			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 604			
		3) Horodateur 50			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 1.250			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 6.211			
		3) Chauffage 1.262			
		4) Réparations et entretien 9.690			
		5) Assurances 40			
		Total 31.887			
		Total des dépenses de la section 17.2	2.798.277	2.742.800	2.976.463
		Section 17.3			
		Conseil arbitral des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	524.011	509.277	562.658
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 524.711			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.774			
		3) Charges sociales patronales 20.407			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Allocations de repas 9.766			
		Total 562.658			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	112.218	115.025	125.984
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 104.536			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.945			
		3) Charges sociales patronales 14.317			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 125.984			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	12.127	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	23.837	23.501	27.657
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 23.191			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.215			
		3) Charges sociales patronales 3.251			
		Total 27.657			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	93	99	94
		Détail:			
		1) Indemnités d'habillement 94			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	20.715	20.694	22.000
		Détail:			
		9) Divers:			
		a) Vacations du président ff. 2.479			
		b) Indemnités des délégués-patrons et délégués-assurés 16.421			
		c) Indemnités des médecins-conseils 3.000			
		d) Taxes de témoin, remboursements pour pertes de salaire 100			
		Total 22.000			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	1.115	1.885	2.400
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	7.570	8.212	8.936

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.227			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.487			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 124			
		4) Consommables bureautiques 1.487			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.000			
		6) Documentation et bibliothèque 1.611			
		Total 8.936			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	28.508	36.979	42.479
		Détail:			
		1) Frais postaux 40.000			
		2) Frais téléphoniques 2.231			
		4) Télex et téléfax 248			
		Total 42.479			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	7.100	8.265	8.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.100			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 5.200			
		3) Chauffage 2.200			
		Total 8.500			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	16.361	16.361	16.361
		Détail:			
		1) Loyers 16.361			
12.150 (12.30)	06.10	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	192.595	181.000	200.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	-	521	-
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	-	5.013
		Total des dépenses de la section 17.3	946.250	922.019	1.022.282

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 17.4			
		Conseil supérieur des assurances sociales			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	216.865	216.137	235.566
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 222.152			
		3) Charges sociales patronales 9.228			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 235.566			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	52.217	52.023	57.528
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 49.534			
		3) Charges sociales patronales 6.598			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 57.528			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	7.922	7.883	8.947
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.409			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 486			
		3) Charges sociales patronales 1.052			
		Total 8.947			
11.040 (11.00)	06.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	06.10	Indemnités d'habillement	46	50	50
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	19.187	22.310	22.679
		Détail:			
		4) Vacations du président, des assesseurs-magistrats et des assesseurs-employeurs et salariés 20.200			
		9) Divers: procédure de conciliation (vacation des président, juges-assesseurs, secrétaire et experts) 2.479			
		Total 22.679			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	3.350	4.067	3.700
		Détail:			
		9) Divers:			
		a) Indemnités des délégués-patrons et des délégués-assurés 3.600			
		b) Indemnités pour pertes de salaire et taxes de témoin 100			
		Total 3.700			
12.010 (12.13)	06.10	Frais de route et de séjour	214	360	360
12.040 (12.12)	06.10	Frais de bureau	2.853	3.446	3.500
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 397			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 99			
		4) Consommables bureautiques 450			
		5) Frais d'impression et de reliure 281			
		6) Documentation et bibliothèque 273			
		Total 3.500			
12.050 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	4.457	4.932	4.700
		Détail:			
		1) Frais postaux 3.766			
		2) Frais téléphoniques 934			
		Total 4.700			
12.080 (12.11)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	2.148	2.974	2.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 320			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 1.982			
		9) Divers 198			
		Total 2.500			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	84.185	88.647	88.647
		Détail:			
		1) Loyers 78.830			
		2) Charges locatives accessoires 9.817			
		Total 88.647			
12.150	06.10	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	8.428	8.061	9.000
		Détail: *1) Frais d'expertises médicales* ..... 8.750 *2) Frais de déplacement* ..... 250 *Total* 9.000			
		Total des dépenses de la section 17.4	401.872	411.090	437.377
		Section 17.5 Assurance maladie-maternité.- Union des caisses de maladie			
11.000 (42.00)	05.20	Participation aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires	114.628	113.963	122.565
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 117.577 *3) Charges sociales patronales* ..... 3.592 *4) Allocations de repas* ..... 1.396 *Total* 122.565			
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., article 32). (Crédit non limitatif)	173.256	176.296	200.737
42.000 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	49.586.262	53.565.653	56.549.375
42.001 (42.00)	06.13	Participation aux frais des prestations de maternité: prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	18.630.267	20.008.235	21.762.035
42.002 (42.00)	06.13	Participation aux frais de fonctionnement de l'assurance maladie-maternité au titre des prestations de maternité et des prestations au titre du congé pour raisons familiales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.621.689	2.467.376	2.451.263
42.003 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en nature. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	325.960.616	346.545.376	382.081.716
42.005 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces - C.A.S., article 29, alinéa 1c. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	11.829.882	12.503.190	13.686.685
42.006 (42.00)	05.20	Participation de l'Etat au financement de l'assurance maladie: cotisations pour prestations en espèces -			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		C.A.S. article 29, alinéa 1b. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.144.161	1.230.159	1.415.317
42.007 (42.00)	05.20	Remboursement par l'Etat des prestations servies aux ressortissants luxembourgeois pour le compte de l'office belge de sécurité sociale d'outre-mer (article 7 de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique du 27.10.1971, approuvé par la loi du 19.6.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	56.680	50.000	50.000
		Total des dépenses de la section 17.5	410.117.441	436.660.248	478.319.693
		Section 17.6 **Assurance dépendance.- Cellule d'évaluation et d'orientation**			
11.000 (11.00)	06.10	Traitements des fonctionnaires	650.910	-	889.917
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 804.511			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 31.559			
		3) Charges sociales patronales 34.315			
		4) Allocations de repas 19.532			
		Total 889.917			
11.010 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	315.358	-	292.549
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 243.226			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 10.010			
		3) Charges sociales patronales 33.732			
		4) Allocations de repas 5.581			
		Total 292.549			
11.020 (11.00)	06.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	185.183	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	06.10	Indemnités pour services extraordinaires	260	1.339	1.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.000			
12.000 (12.15)	06.10	Indemnités pour services de tiers	297	1.748	1.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.004			
		4) Indemnités pour stagiaires 496			
		Total 1.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.010 (12.15)	06.10	Frais de route et de séjour	4.746	10.784	6.198
12.020 (12.15)	06.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.144	7.290	7.941
		Détail:			
		1) Assurances 2.834			
		2) Carburants et lubrifiants 2.974			
		3) Réparations et entretien 744			
		9) Divers 1.389			
		Total 7.941			
12.040 (12.15)	06.10	Frais de bureau	19.638	20.451	20.451
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.941			
		2) Location et entretien des machines à photocopier			
		3) Entretien photocopieur 2.355			
		4) Consommables bureautiques 1.364			
		5) Frais d'impression et de reliure 3.718			
		6) Documentation et bibliothèque 5.949			
		9) Divers 124			
		Total 20.451			
12.050 (12.15)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	21.352	35.000	25.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 25.000			
12.070 (12.12)	06.10	Participation aux frais du Centre commun de la sécurité sociale. (Crédit non limitatif)	34.280	32.997	36.671
12.080 (12.15)	06.10	Bâtiments: exploitation et entretien	3.705	3.748	4.024
		Détail:			
		1) Nettoyage 3.891			
		5) Assurances 133			
		Total 4.024			
12.090 (12.21)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	88.242	88.243	88.243
		Détail:			
		1) Loyers 88.243			
12.100 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	33.475	34.563	33.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 31.389			
		2) Charges locatives accessoires 1.611			
		Total 33.000			
12.120 (12.15)	06.10	Frais d'experts et d'études; indemnités des évaluateurs vacataires. (Crédit non limitatif)	492.731	1.004.091	722.722
12.150 (12.15)	06.15	Frais d'expertises médicales et de rapports médicaux effectués sur demande de la cellule d'évaluation et d'orientation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	192.353	228.738	200.310
12.160 (12.15)	06.10	Acquisition et entretien de matériel médical	2.672	1.240	1.240
12.190 (12.15)	06.10	Frais d'inscription pour stages de formation et de spécialisation du personnel de la cellule d'évaluation et d'orientation	1.958	2.479	2.479
12.250 (12.15)	06.10	Part dans les frais communs de l'office des assurances sociales. (Crédit non limitatif)	17.083	20.211	24.292
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 500			
		3) Horodateur 70			
		1208 Bâtiments: exploitation et entretien			
		1) Nettoyage 1.610			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 7.984			
		3) Chauffage 1.628			
		4) Réparations et entretien 12.450			
		5) Assurances 50			
		Total 24.292			
34.010 (42.00)	06.30	Prise en charge par l'Etat en faveur de l'assurance dépendance des cotisations des assurés visés à l'article 1er, alinéas 13 et 15 du C.A.S., des élèves et étudiants âgés de moins de 30 ans (article 1er, alinéa 14 du C.A.S.) ou de certaines catégories d'assurés volontaires (C.A.S., articles 32 et 377, alinéa 1). (Crédit non limitatif)	-	33.903	38.522
42.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat au financement de l'assurance dépendance. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	73.037.890	81.558.539	86.705.159
		Restants d'exercices antérieurs			
12.540 (12.12)	06.10	Frais de bureau	2.523	-	-
12.550 (12.12)	06.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	31.183	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.600 (12.11)	06.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	3.149	-
31.500 (31.11)	06.10	Remboursement au Centre hospitalier neuropsychiatrique de la rémunération d'un fonctionnaire détaché à la Cellule d'évaluation et d'orientation	-	32.365	-
		Total des dépenses de la section 17.6	75.143.983	83.120.878	89.101.318
		Section 17.7			
		Mutualités: conseil supérieur de la mutualité			
11.130 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	595	4.090	4.090
		Détail:			
		1) Jetons de présence 372			
		5) Prestations individuelles: indemnité du président 3.718			
		Total 4.090			
12.000 (42.00)	06.10	Indemnités pour services de tiers	539	1.115	1.115
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.115			
12.010 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	89	180	180
12.040 (42.00)	06.10	Participation aux frais de fonctionnement: frais de bureau	221	248	248
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 248			
33.010 (42.00)	06.10	Subsides alloués au conseil supérieur de la mutualité chargé de la répartition des subventions aux sociétés de secours mutuels reconnues par l'Etat, à la caisse médico-chirurgicale mutualiste ainsi qu'à la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	34.705	45.860	45.860
33.011 (42.00)	06.00 06.33	Participation aux frais du service "Prestations complémentaires à la sécurité sociale" par la fédération nationale de la mutualité luxembourgeoise	12.395	1.640	7.840
35.030 (42.00)	06.10	Cotisations à l'association internationale de la mutualité. (Crédit non limitatif)	4.401	4.401	4.401
		Total des dépenses de la section 17.7	52.945	57.534	63.734

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 18.4 Office des assurances sociales Note: Comme la participation de l'Etat aux frais d'administration des caisses de maladie est couverte à partir de l'exercice 1994 par les contributions nouvelles au financement de l'assurance maladie instaurées par la loi-réforme de l'assurance maladie de 1992, les crédits destinés à la rémunération du personnel occupé dans les services communs de l'immeuble de l'Office des assurances sociales, et inscrits dans cette section, ne représentent à partir de l'exercice 1994 que la participation de l'Etat à la part des frais de personnel de l'Office des Assurances Sociales incombant aux organismes autres que les caisses de maladie et le Service national de santé au travail. Pour l'exercice 2002 la part des frais communs incombant à ce titre aux Caisses de Maladie et au Service national de santé au travail sera de 52,24 %.			
11.000 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	2.872.837	3.413.125	3.734.383
		Détail: *I. Office des assurances sociales* *1) Rémunérations de base* ..... 7.019.465 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 3.123 *3) Charges sociales patronales* ..... 286.743 *4) Allocations de repas* ..... 159.434 *Total* ..... 7.468.765 *Part de l'Etat* 3.734.383			
11.010 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	671.285	729.041	752.599
		Détail: *I. Office des assurances sociales* *1) Rémunérations de base* ..... 1.346.815 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 5.036 *3) Charges sociales patronales* ..... 107.494 *4) Allocations de repas* ..... 45.852 *Total* ..... 1.505.197 *Part de l'Etat* 752.599			
11.020 (42.00)	06.12 06.15	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	4.936	1.494	2.660

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 5.320			
11.030 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	322.687	353.656	403.352
		Détail:			
		I. Services communs:			
		1) Rémunérations de base 37.285			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.619			
		3) Charges sociales patronales 5.225			
		II. Nettoyage:			
		1) Rémunérations de base 271.635			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 14.499			
		3) Charges sociales patronales 36.297			
		III. Autres travaux:			
		1) Rémunérations de base 98.716			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.059			
		3) Charges sociales patronales 13.938			
		Total 484.273			
		Part de l'Etat 403.352			
11.100 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités d'habillement	3.396	3.619	3.619
		Détail:			
		1) Services communs 7.238			
11.130 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	1.611	2.335	2.140
		Détail:			
		I. Services communs:			
		2) Cours et examens 4.280			
12.000 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	2.523	4.310	3.750
		Détail:			
		I. Assurance-accidents, section industrielle:			
		1) Jetons de présence 3.000			
		II. Assurance-accidents, section agricole et forestière:			
		1) Jetons de présence 1.200			
		III. Assurance contre la vieillesse et l'invalidité:			
		1) Jetons de présence 3.300			
		Total 7.500			
		Part de l'Etat 3.750			
12.001 (42.00)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contrôle et enquêtes d'accidents	-	223	160
12.010	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(42.00)	06.15	frais de route et de séjour des membres des organes	953	1.888	1.888
		Détail:			
		I. Assurance-accidents, section industrielle .. 913			
		II. Assurance-accidents, section agricole et forestière 913			
		III. Assurance contre la vieillesse et l'invalidité 1.949			
		Total 3.775			
		Part de l'Etat 1.888			
12.011 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour du personnel de l'O.A.S	3.485	4.264	4.264
		Détail:			
		I. Services communs 8.528			
12.020 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.235	5.850	5.350
		Détail:			
		1) Assurances 3.100			
		2) Carburants et lubrifiants 4.100			
		3) Réparations et entretien 3.500			
		Total 10.700			
		Part de l'Etat 5.350			
12.040 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	58.361	54.045	59.130
		Détail:			
		I. Services communs:			
		1) Articles et matériel de bureau 40.500			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 6.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 500			
		5) Frais d'impression et de reliure 25.000			
		6) Documentation et bibliothèque 11.160			
		II. Assurance-accidents, section industrielle:			
		9) Frais de banque 15.000			
		III. Assurance-accidents, section agricole et forestière:			
		9) Frais de banque 100			
		IV. Assurance contre la vieillesse et l'invalidité:			
		9) Frais de banque 20.000			
		Total 118.260			
		Part de l'Etat 59.130			
12.050 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	88.752	90.260	109.800

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		I. Services communs:			
		1) Frais postaux 125.000			
		2) Frais téléphoniques 35.000			
		4) Frais de téléfax 1.400			
		II. Assurance-accidents, section industrielle:			
		9) Frais de compte chèques postaux 10.000			
		III. Assurance-accidents, section agricole et forestière:			
		9) Frais de compte chèques postaux 2.600			
		IV. Assurance contre la vieillesse et l'invalidité:			
		9) Frais de compte chèques postaux 45.600			
		Total 219.600			
		Part de l'Etat 109.800			
12.080 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: bâtiments: exploitation et entretien	135.031	140.380	141.072
		Détail:			
		1) Nettoyage 9.510			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 47.276			
		3) Chauffage 9.606			
		4) Réparations et entretien 74.400			
		5) Assurances 280			
		Total 141.072			
12.090 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	413.999	414.010	414.010
		Détail:			
		I. Assurance-accidents, section industrielle:			
		1) Loyers 198.318			
		II. Assurance-accidents, section agricole et forestière:			
		1) Loyers 49.579			
		III. Assurance contre la vieillesse et l'invalidité:			
		1) Loyers 166.113			
		Total 414.010			
12.110 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	16.332	24.814	24.525
		Détail:			
		1) Assurance-accidents, section industrielle .. 39.000			
		2) Assurance-accidents, section agricole et forestière 50			
		3) Assurance contre la vieillesse et l'invalidité 10.000			
		Total 49.050			
		Part de l'Etat 24.525			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.130 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publication et de diffusion des rapports	1.600	28.508	28.508
		Détail:			
		1) Services communs 57.016			
12.150 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contrôle médical	12.238	13.634	13.634
		Détail:			
		1) Assurance-accidents, section industrielle .. 24.789			
		2) Assurance-accidents, section agricole et forestière 1.983			
		3) Assurance contre la vieillesse et l'invalidité 496			
		Total 27.268			
		Part de l'Etat 13.634			
12.190 (42.00)	06.12 06.15	Stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	992	500
12.250 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'OAS dans les frais de bureau et de téléphone communs .	18.059	21.505	4.620
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 2.970			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 5.880			
		3) b) Frais d'horodateur 390			
		Total 9.240			
		Part de l'Etat 4.620			
12.300 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: dépenses diverses	1.099	2.232	2.232
		Détail:			
		I. Services communs:			
		1) Frais de représentation 1.990			
		2) Frais généraux d'administration 2.474			
		Total 4.464			
		Part de l'Etat 2.232			
12.301 (42.00)	06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'agence à rembourser. (Crédit non limitatif)	360.667	360.000	387.500
		Détail:			
		I. Assurance-accidents, section industrielle:			
		1) Frais d'agence à rembourser 750.000			
		II. Assurance-accidents, section agricole et forestière:			
		1) Indemnité à payer à l'UCM 25.000			
		Total 775.000			
		Part de l'Etat 387.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.302 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la crèche pour le personnel des organismes de la sécurité sociale. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	42.901	49.600	51.812
12.303 (42.00)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	-	-	2.277
42.000 (42.00)	06.35	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.- Participation aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	11.508.772	11.505.113	11.373.445
42.001 (42.00)	06.35	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.- Participation aux frais de prestations: exécution des articles 14 à 20 de la loi du 25.2.1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant, modifiée par la loi du 26.03.1974. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	4.960	4.960
42.002 (42.00)	06.12	Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.- Participation aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation des périodes de service militaire obligatoire (loi du 30.5.1984). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	30.759	46.300	48.340
42.003 (42.00)	04.10 06.15 06.43	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Prise en charge des dépenses provenant d'accidents visés par les articles 90 ancien et nouveau du Code des assurances sociales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.988.303	3.148.813	3.404.191

Détail:

1) Accidents survenus
a) lors des activités préscolaires, scolaires périscolaires, universitaires et périuniversitaires (article 90, alinéa 1 C.A.S.)
b) aux personnes participant aux cours et examens organisés ou agréés par l'Etat, les communes et les chambres professionnelles ainsi qu'aux chargés de cours et aux membres ou auxiliaires des jurys afférentes (article 90, alinéa 2 C.A.S.) 2.824.659

2) Accidents survenus aux délégués des différentes branches professionnelles participant aux séances des chambres professionnelles, des organes des institutions de sécurité sociale et des juridictions sociales ou jouissant d'un congé syndical accordé en vertu des dispositions légales et réglementaires afférentes (article 90, alinéa 3 C.A.S.) 147.204

3) Accidents survenus aux personnes participant aux actions de secours et de sauvetage apportées à la personne ou aux biens d'un tiers en péril, ainsi que lors d'exercices théoriques

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		et pratiques se rapportant directement à ces actions (article 90, alinéa 4 C.A.S.) 166.814			
		4) Accidents survenus aux personnes bénéficiant d'une mesure de mise au travail (RMG, chômage, jeunes délinquants) (article 90, alinéas 5 à 7 C.A.S.) 164.724			
		5) Accidents survenus dans l'exercice de leurs fonctions aux mandataires publics (article 90, alinéa 8 C.A.S.) 27.158			
		6) Accidents survenus lors de travaux de construction en régie inférieurs à quarante heures de travail, tels que visés par l'ancien article 90 (loi du 17.12.1925) et maintenus en vigueur par l'article 33 alinéa 1 de la loi du 17.11.1997 ..... 73.632			
		Total 3.404.191			
42.004 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section industrielle.- Participation aux frais de prestations: prise en charge d'un tiers des dépenses d'adaptation et d'ajustement des rentes (articles 98 et 100 du code des assurances sociales). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	9.620.372	9.912.100	10.489.198
42.005 (42.00)	06.12	Association d'assurance contre les accidents, section agricole et forestière.- Participation aux frais de prestations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.312.753	1.347.743	1.420.146
		Détail:			
		1) Prise en charge d'un tiers des dépenses résultant du recalcul des rentes selon la rémunération de base refixée (article 161 du code des assurances sociales) 447.840			
		2) Prise en charge de la différence entre les rentes calculées conformément à l'article 163 du code des assurances sociales et les mêmes rentes fixées conformément à l'article 161 du code des assurances sociales 846.234			
		3) Prise en charge du solde conformément à l'article 33 de la loi du 17 novembre 1997 ..... 126.072			
		Total 1.420.146			
		Total des dépenses de la section 18.4	31.497.946	31.684.814	32.894.065
		Section 18.5 Caisse de pension des employés privés			
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	1.234.937	1.248.449	1.386.515
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.593.000			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rémunération ..... 6.840 *3) Charges sociales patronales* ..... 113.690 *4) Allocations de repas* ..... 59.500 *Total* ..... 2.773.030 *Part de l'Etat* 1.386.515			
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	567.310	570.116	609.075
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 1.099.354 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 3.202 *3) Charges sociales patronales* ..... 82.073 *4) Allocations de repas* ..... 33.520 *Total* ..... 1.218.149 *Part de l'Etat* 609.075			
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	318	1.994	2.133
		Détail: *B - Etudiants* *1) Rémunérations de base* 4.266			
11.030 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	19.592	19.572	21.757
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 36.593 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 1.763 *3) Charges sociales patronales* ..... 5.158 *Total* ..... 43.514 *Part de l'Etat* 21.757			
11.100 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités d'habillement	279	280	280
11.130 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	897	1.400	100
		Détail: *2) Cours et examens* 200			
12.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	16.766	17.575	17.960
		Détail: *1) Jetons de présence* ..... 4.430 *3) Frais de gardiennage et surveillance* ..... 31.490 *Total* ..... 35.920 *Part de l'Etat* 17.960			
12.010	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(42.00)		frais de route et de séjour	1.355	1.329	1.610
12.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.703	1.636	1.700
		Détail:			
		1) Assurances 917			
		2) Carburants et lubrifiants 1.300			
		3) Réparations et entretien 433			
		9) Divers 750			
		Total 3.400			
		Part de l'Etat 1.700			
12.040 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	23.750	24.025	24.850
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 15.300			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 13.500			
		3) a) Location et entretien des autres machines de bureau 400			
		b) Frais d'horodateur 500			
		5) Frais d'impression et de reliure 13.500			
		6) Documentation et bibliothèque 4.900			
		9) Frais de banque 1.600			
		Total 49.700			
		Part de l'Etat 24.850			
12.050 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	30.447	32.470	33.551
		Détail:			
		1) Frais postaux 34.383			
		2) a) Frais téléphoniques 20.500			
		b) Frais téléfax 500			
		3) Frais de compte chèques postaux 9.500			
		4) Frais service courrier 2.218			
		Total 67.101			
		Part de l'Etat 33.551			
12.060 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des installations de télécommunications	354	2.480	1.870
		Détail:			
		1) Location 1.240			
		3) Réparations et pièces de rechange 2.500			
		Total 3.740			
		Part de l'Etat 1.870			
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: bâtiments: exploitation et entretien	162.082	170.476	177.270

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 68.315			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 45.800			
		3) Chauffage 58.255			
		4) Réparations et entretien 4.900			
		Total 177.270			
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	539.710	541.000	570.830
		Détail:			
		1) Loyers 570.830			
12.110 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	27.734	17.500	18.000
12.130 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publication et de diffusion des rapports	2.572	2.780	2.780
12.140 (42.00)	06.12	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	856	1.686	2.620
12.190 (42.00)	06.12	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	341	868	382
12.300 (33.00)	06.12	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	-	-	763
42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.555.023	7.411.204	7.720.336
		Total des dépenses de la section 18.5	10.186.026	10.066.840	10.594.382
		Section 18.6			
		Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels			
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	441.718	427.332	458.175
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 851.732			
		3) Charges sociales patronales 43.075			
		4) Allocations de repas 21.543			
		Total 916.350			
		Part de l'Etat 458.175			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	46.028	45.808	49.641
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 90.949			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 839			
		3) Charges sociales patronales 4.759			
		4) Allocations de repas 2.735			
		Total 99.282			
		Part de l'Etat 49.641			
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	50	50
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	944	2.325	2.324
		Détail:			
		2) Cours et examens 928			
		5) Prestations individuelles 3.720			
		Total 4.648			
		Part de l'Etat 2.324			
12.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	2.954	3.115	3.106
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.177			
		4) Prestations individuelles 3.035			
		Total 6.212			
		Part de l'Etat 3.106			
12.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	528	1.135	909
12.040 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	6.085	4.957	5.403
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 4.339			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.488			
		3) a) Location et entretien des autres machines de bureau 248			
		b) Frais d'horodateur 496			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.984			
		6) Documentation et bibliothèque 250			
		7) Frais de banque 2.000			
		Total 10.805			
		Part de l'Etat 5.403			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.050 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	8.638	9.500	9.348
		Détail:			
		1) Frais postaux 7.696			
		2) Frais téléphoniques 4.000			
		9) Frais de compte chèques postaux 7.000			
		Total 18.696			
		Part de l'Etat 9.348			
12.060 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des installations de télécommunications	1.834	2.010	1.945
		Détail:			
		1) Location 3.789			
		3) Réparations et pièces de rechange 100			
		Total 3.889			
		Part de l'Etat 1.945			
12.070 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	185	200	200
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 400			
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: bâtiments: exploitation et entretien	29.539	31.623	33.503
		Détail:			
		1) Nettoyage 21.853			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 5.411			
		3) Chauffage 4.800			
		4) Réparations et entretien 223			
		5) Assurances 1.216			
		Total 33.503			
12.090 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	20.218	20.220	20.220
		Détail:			
		1) Loyers 20.220			
12.110 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	-	600	250
12.130 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publication et de diffusion des rapports	528	520	550
12.140 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	419	446	475

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.190 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	191	248	248
12.300 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: dépenses diverses	11	75	75
12.301 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	-	-	205
42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.550.704	2.593.014	2.646.827
42.001 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	130	130
		Restants d'exercices antérieurs			
12.810 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais effectifs des élections pour le renouvellement des organes de la caisse ..	153	-	-
		Total des dépenses de la section 18.6	3.110.677	3.143.308	3.233.584
		Section 18.7			
		Caisse de pension agricole			
11.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	178.890	220.840	255.342
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 479.262			
		3) Charges sociales patronales 19.548			
		4) Allocations de repas 11.874			
		Total 510.684			
		Part de l'Etat 255.342			
11.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	44.423	49.364	55.954
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 95.938			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 1.999			
		3) Charges sociales patronales 10.551			
		4) Allocations de repas 3.419			
		Total 111.907			
		Part de l'Etat 55.954			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.020 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	5.235	50	50
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	-	-	670
		Détail:			
		2) Cours et examen 1.339			
12.000 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	2.020	2.231	2.146
		Détail:			
		1) Jetons de présence ..... 2.100 *4) Prestations individuelles* ..... 2.191 *Total* ..... 4.291 *Part de l'Etat* 2.146			
12.010 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	700	1.196	1.025
12.040 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	2.488	2.872	2.729
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau ..... 2.355 *2) Location et entretien des machines à photocopier* ..... 868 *3) a) Location et entretien des autres machines de bureau* ..... 150 *b) Frais d'horodateur* ..... 684 *5) Frais d'impression et de reliure* ..... 550 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 500 *9) Frais de banque* ..... 350 *Total* ..... 5.457 *Part de l'Etat* 2.729			
12.050 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	6.273	7.791	7.264
		Détail:			
		1) Frais postaux ..... 4.462 *2) Frais téléphoniques* ..... 2.479 *4) Téléfax* ..... 150 *9) Divers* ..... 7.437 *Total* ..... 14.528 *Part de l'Etat* 7.264			
12.060 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: locations	1.115	1.155	1.170

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Location 2.239			
		3) Réparations et pièces de rechange 100			
		Total 2.339			
		Part de l'Etat 1.170			
12.070 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: location et entretien des équipements informatiques	-	50	50
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 100			
12.080 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: bâtiments: exploitation et entretien	12.355	12.738	13.603
		Détail:			
		1) Nettoyage 7.515			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 2.479			
		3) Chauffage 950			
		4) Réparations et entretien 1.825			
		5) Assurances 834			
		Total 13.603			
12.100 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	18.198	18.200	18.199
		Détail:			
		1) Loyers 18.199			
12.110 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	-	100	25
12.140 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	106	115	120
12.190 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	-	125	125
12.300 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: dépenses diverses	118	25	25
12.301 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: cotisations à l'Association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociales (ALOSS)	-	-	122
42.000 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces (loi du 26.3.1974). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	468.742	474.922	476.814

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
42.001 (42.00)	06.35	Participation de l'Etat aux frais de prestations: prise en charge des dépenses résultant de la computation ou de la couverture rétroactive des périodes de guerre (application des lois du 25.2.1967 et du 28.7.1969). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	·	250	250
		Total des dépenses de la section 18.7	740.663	792.024	835.683
		Section 18.8 Centre commun de la sécurité sociale Note: Comme la participation de l'Etat aux frais d'administration des caisses de maladie est couverte à partir de l'exercice 1994 par les contributions nouvelles au financement de l'assurance maladie instaurées par la loi-réforme de l'assurance maladie de 1992, les crédits inscrits dans cette section ne représentent à partir de l'exercice 1994 que la participation de l'Etat à la part des frais incombant aux organismes autres que les caisses de maladie et le service national de santé au travail dans le financement desquels l'Etat n'intervient pas. Pour l'exercice 2002 la part des frais communs incombant aux caisses de maladie et au service national de santé au travail sera de 52,24 %.			
11.000 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: traitements des fonctionnaires et employés publics	1.836.050	1.952.152	2.117.423
		Détail: *I. Section "informatique":* *1) Rémunérations de base* ..... 1.777.143 *2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération* ..... 93.209 *3) Charges sociales patronales* ..... 71.618 *4) Allocations de repas* ..... 37.227 *II. Section "affiliation":* *1) Rémunérations de base* ..... 2.116.879 *3) Charges sociales patronales* ..... 87.173 *4) Allocations de repas* ..... 51.596 *Total* ..... 4.234.845 *Part de l'Etat* 2.117.423			
11.010 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre permanent	258.443	270.334	308.040
		Détail: *I. Section "informatique":* *1) Rémunérations de base* ..... 36.708 *3) Charges sociales patronales* ..... 3.062 *4) Allocations de repas* 980			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		II. Section "affiliation":			
		1) Rémunérations de base 512.175			
		3) Charges sociales patronales 44.540			
		4) Allocations de repas 18.614			
		Total 616.079			
		Part de l'Etat 308.040			
11.020 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.970	1.434	2.128
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 4.256			
11.030 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: salaires des ouvriers occupés à titre permanent	7.863	7.875	8.860
		Détail:			
		I. Section "informatique":			
		1) Rémunérations de base 14.849			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 773			
		3) Charges sociales patronales 2.098			
		Total 17.720			
		Part de l'Etat 8.860			
11.100 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités d'habillement	445	689	597
		Détail:			
		1) Section "informatique" 533			
		2) Section "affiliation" 661			
		Total 1.194			
		Part de l'Etat 597			
11.130 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services extraordinaires	1.106	1.342	1.149
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		2) Cours et examens 628			
		II. Section "affiliation"			
		1) Jetons de présence 249			
		2) Cours et examens 1.421			
		Total 2.298			
		Part de l'Etat 1.149			
12.000 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: indemnités pour services de tiers	209	318	318
		Détail:			
		II. Section "affiliation"			
		1) Jetons de présence 636			
12.010 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de route et de séjour	2.356	3.292	3.292

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		I. Section "informatique" 3.314			
		II. Section "affiliation" 3.269			
		Total 6.583			
		Part de l'Etat 3.292			
12.020 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation des véhicules automoteurs	410	532	532
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Assurances 223			
		2) Carburants et lubrifiants 322			
		3) Réparations et entretien 246			
		4) Pneus, dégâts et divers 24			
		II. Section "affiliation"			
		1) Assurances 237			
		4) Divers 12			
		Total 1.064			
		Part de l'Etat 532			
12.030 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: fourniture de vêtements de travail et de protection	43	71	71
		Détail:			
		II. Section "affiliation"			
		1) Vêtements de travail 142			
12.040 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de bureau	10.834	12.099	12.592
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Articles et matériel de bureau 1.910			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 829			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 95			
		5) Frais d'impression, de reliure et d'annonces 1.156			
		6) Documentation et bibliothèque 1.552			
		II. Section "affiliation"			
		1) Articles et matériel de bureau 9.507			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.942			
		3) a) Location et entretien des autres machines de bureau 367			
		5) Frais d'impression et de reliure 6.393			
		6) Documentation et bibliothèque 769			
		9) Frais de banque 663			
		Total 25.183			
		Part de l'Etat 12.592			
12.050 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	327.571	338.616	418.928

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Frais postaux 550.532			
		2) Frais téléphoniques 8.597			
		4) Téléfax 355			
		II. Section "affiliation"			
		1) Frais postaux 267.456			
		2) Frais téléphoniques 10.182			
		4) Téléfax 450			
		9) Frais de compte chèques postaux 284			
		Total 837.856			
		Part de l'Etat 418.928			
12.060 (12.12)	06.10	Location et entretien des installations de télécommunications	84	183	148
		Détail:			
		II. Section "affiliation"			
		2) Contrats d'entretien 296			
12.080 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: bâtiments: exploitation et entretien	90.174	99.036	97.212
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Nettoyage 2.044			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 32.132			
		3) Chauffage 2.065			
		4) Réparations et entretien 15.844			
		5) Assurances 3.079			
		II. Section "affiliation"			
		1) Nettoyage 2.782			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 13.828			
		3) Chauffage 2.811			
		4) Réparations et entretien 21.776			
		5) Assurances 851			
		Total 97.212			
12.090 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	341.053	342.578	344.526
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Loyers 201.660			
		II. Section "affiliation"			
		1) Loyers 142.866			
		Total 344.526			
12.110 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	49.949	42.741	50.460

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		II. Section "affiliation"			
		1) Frais de contentieux 100.919			
12.125 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'experts et d'études	39.430	94.180	65.670
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		2) Assistance 131.340			
12.140 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de publicité, de sensibilisation et d'information	436	418	458
12.190 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais de formation du personnel	18.708	22.650	22.565
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Frais de formation du personnel 44.894			
		II. Section "affiliation"			
		1) Frais de formation du personnel 235			
		Total 45.129			
		Part de l'Etat 22.565			
12.250 (42.00)	06.10	Section "informatique".- Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.150.369	1.180.127	1.283.555
		Détail:			
		1204 Frais de bureau			
		4) Consommables bureautiques 70.799			
		1207 Location et entretien des équipements informatiques			
		1) Frais de location et d'entretien des ordinateurs et des équipements de stockage des données 562.362			
		2) Frais d'exploitation des imprimantes et autres équipements de traitement du papier ... 131.166			
		3) Frais de location des circuits de données des réseaux publics de transmission 64.530			
		4) Frais de location et d'entretien des équipements du réseau de télétraitement 279.977			
		5) Frais de location et d'entretien des équipements de collecte et de traitement locaux et autonomes des données 632.928			
		6) Dépenses diverses 355			
		2401 Location de logiciels informatiques 824.993			
		Total 2.567.110			
		Part de l'Etat 1.283.555			
12.251 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: part dans les frais de bureau et de téléphone communs de l'Office des assurances sociales	9.070	10.872	2.005

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1240 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 637			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 981			
		3) b) Frais d'horodateur 82			
		II. Section "affiliation"			
		1240 Frais de bureau			
		1) Articles et matériel de bureau 866			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.332			
		3) b) Frais d'horodateur 111			
		Total 4.009			
		Part de l'Etat 2.005			
12.300 (33.00)	06.10	Participation aux frais de l'association luxembourgeoise des organismes de sécurité sociale	-	-	898
42.000 (42.00)	06.12	Participation des pouvoirs publics dans le financement de l'assurance pension: cotisations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	609.053.019	642.598.771	718.500.000
		Note: *Voir la note relative à l'article 18.8.42.001.*			
42.001 (42.00)	06.12	Participation de l'Etat dans le financement de l'assurance pension: cotisations dues au titre du "baby-year" et du congé parental. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.394.247	11.735.600	13.966.000
		Note: *L'Etat finance, moyennant prise en charge des cotisations afférentes, le coût d'affiliation à l'assurance pension pendant les périodes mises en compte au titre du "baby-year" et du congé parental. Le présent article regroupait jusqu'à présent la part patronale et la part "assuré" des cotisations afférentes, cotisations décomptées en moyenne un an après la période à laquelle elles se rapportent ou après introduction de la demande d'obtention du bénéfice du "baby-year" afférente; la part des cotisations correspondant à la contribution générale au financement de l'assurance pension contributive versée par l'Etat (cotisation égale à 8 % de l'ensemble des revenus cotisables) est imputée sur le crédit inscrit à l'article 18.8.42.000. La modification du Code des assurances sociales nécessaire pour étendre le bénéfice du "baby-year" aux enfants nés avant le 1er janvier 1988, extension décidée par le Gouvernement dans la suite de la Table ronde sur les pensions, comportera une modification, supposée entrer en vigueur le 1er janvier 2002, du mode de financement des "baby-years". Aux termes de cette modification, le financement des "baby-years" s'effectuera à l'avenir moyennant versement par l'Etat d'un rappel de cotisations au moment de l'entrée en jouissance de la pension des intéressées. Aucune modification du mode de financement des cotisations du congé parental n'est prévue.*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		En conséquence, les crédits inscrits au présent article ainsi qu'à l'article 18.8.42.000 sont diminués à partir de l'exercice 2002 du montant des cotisations du "baby-year" calculées suivant l'ancien système de financement. *Le crédit inscrit au présent article est en revanche destiné à couvrir, en matière de "baby-year", le rappel de cotisations dû au moment de l'obtention de la pension des bénéficiaires du "baby-year". Dans la mesure où celles-ci seront presque exclusivement constituées de bénéficiaires de l'extension du "baby-year" aux enfants nés avant 1988, extension dont l'entrée en vigueur est prévue au 1er mars 2002, le crédit de l'exercice 2002 sera grevé environ des 10/12èmes de la dépense annuelle afférente.* *Pour les bénéficiaires du "baby-year" déjà titulaires de pension, il est prévu que le rappel de cotisation dû par l'Etat sera totalisé à la date d'entrée en vigueur de l'extension et fera l'objet d'un amortissement étalé sur une période de 20 ans imputé sur le présent crédit; au cours de l'exercice 2002 celui-ci sera donc grevé des 10/12èmes d'une annuité entière.*			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (42.00)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	-	29.345
		Total des dépenses de la section 18.8	627.593.839	658.715.910	737.236.772
		Total des dépenses du département 17	1.166.147.821	1.231.720.199	1.359.297.419

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Sécurité sociale

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	15.541.035	15.091.283	16.604.032
12	Achat de biens non durables et de services	7.016.872	7.584.885	7.635.949
31	Subventions d'exploitation	-	32.365	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	48.092	75.213	55.188
34	Transferts de revenus aux ménages	173.256	210.199	239.259
35	Transferts de revenus à l'étranger	18.425	10.804	10.804
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.143.350.141	1.208.715.450	1.334.752.187
Total		1.166.147.821	1.231.720.199	1.359.297.419

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
		Section 19.0			
		Agriculture. - Dépenses générales			
11.060 (12.30)	10.10	Fonds d'améliorations agricoles près la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	80.072	-	-
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	2.256	7.000	8.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 8.200			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	963	2.000	2.300
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.300			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	56	539	500
12.012 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	117.157	135.102	135.102
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.052	2.650	2.500
		Détail:			
		1) Assurances ..... 500 *2) Carburants et lubrifiants* ..... 1.100 *3) Réparation et entretien* ..... 900 *Total* 2.500			
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	40.383	42.000	45.000
		Détail:			
		4) Consommables bureautiques ..... 15.000 *5) Frais d'impression et de reliure* ..... 15.700 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 11.000 *9) Divers* ..... 3.300 *Total* 45.000			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	48.244	83.000	98.800
		Détail:			
		1) Affranchissement 98.800			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	5.350	4.207	5.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 2.500			
		2) Eau, gaz, électricité 2.100			
		9) Divers 900			
		Total 5.500			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études relatifs à l'évaluation des régimes d'aides communautaires aux investissements	24.789	42.142	75.000
12.140 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection, d'installation et de fonctionnement du stand d'exposition pour la promotion des marques nationales pour produits agricoles et viticoles	93.729	33.466	62.250
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires 62.250			
12.141 (12.16)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de participation de l'agriculture aux foires et expositions agricoles organisées au Grand-Duché et dans les pays membres de l'Union Européenne	96.926	22.559	100.000
		Détail:			
		3) Foires 100.000			
12.142 (12.16)	10.10	Frais de conception, de confection,d'installation et de fonctionnement du stand luxembourgeois de promotion pour l'horticulture à l'exposition mondiale "Floriade 2002" aux Pays-Bas. (Sans distinction d'exercice)	-	14.000	24.400
12.300 (12.30)	10.10	Participation de l'Etat aux frais administratifs de la caisse d'assurance des animaux de boucherie (arrêté grand-ducal du 19.3.1945 portant création d'une assurance obligatoire des animaux de boucherie). (Crédit non limitatif)	11.465	11.000	11.500
12.301 (12.30)	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	772	992	900
24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques dans le cadre du système du contrôle intégré - volet gestion animale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	123.947	125.930	137.434
31.050 (31.32)	10.10	Intervention de l'Etat en faveur des services d'échange de machines et d'entraide	20.575	20.575	20.575
33.010 (33.00)	01.54	Subventions à des actions d'aides nationales aux pays en voie de développement entreprises par des organisations à caractère agricole	14.006	14.706	14.706
34.050 (34.30)	04.50	Subventions à titre individuel dans l'intérêt d'études, de stages et de voyages d'études ou d'actions en faveur de l'équipement technique, scientifique et économique de l'agriculture et de la viticulture	14.403	19.460	18.220
34.060 (34.40)	04.34	Subsides à des parents d'élèves du lycée technique agricole en pension à l'internat St-Joseph à Ettelbruck	101.880	122.760	112.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
34.100 (34.50)	10.10	Subventions pour actions de publicité en faveur d'une meilleure consommation des produits agricoles, notamment dans le secteur des fruits, des pommes de terre et du miel	12.395	12.395	12.395
34.101 (34.50)	10.10	Subventions à des entreprises agricoles, viticoles ou horticoles pour la mise en oeuvre de projets pilotes relatifs à des systèmes, méthodes et techniques de production en agriculture, viticulture ou horticulture	-	1.239	1.239
35.060 (35.00)	10.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	110.115	106.360	112.045
		Détail:			
		1) Organismes animaliers 33.810			
		2) Organismes végétaux 33.290			
		3) Organismes de technique agraire 28.910			
		4) Organismes divers 11.635			
		5) Organismes de développement rural 4.400			
		Total 112.045			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	18.094	26.800	-
		Total des dépenses de la section 19.0	939.629	850.882	1.000.566
		Section 19.1			
		Mesures économiques et sociales spéciales			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'études pour la création et l'implantation de zones horticoles. (Sans distinction d'exercice)	6.693	173.526	170.000
12.122 (12.30)	13.90	Frais d'études sur les perspectives de développement des labels de qualité, notamment du secteur avicole	-	-	100.000
12.300 (12.30)	10.10	Frais de stockage public et autres frais connexes résultant de l'achat, de la transformation ainsi que de l'écoulement de produits agricoles par les organismes d'intervention pour le compte des communautés européennes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	57.484	81.847	38.608
12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de mise en place du système informatique d'étiquetage de la viande bovine dans les abattoirs (règlement (U.E.) n° 820/97 du Conseil). (Crédit non limitatif)	18.026	-	-
12.340 (12.30)	07.50 10.10	Frais d'organisation d'un système de collecte de déchets problématiques auprès des exploitations agricoles, viticoles et horticoles	81.670	99.157	90.000
12.350	07.50	Prise en charge des frais en rapport avec l'élimination			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		de matériel animalier à haut risque. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	400.268	225.000	200.000
31.051 (31.32)	10.10	Indemnité compensatoire annuelle aux exploitants agricoles en vertu de la directive 75/268/CEE sur l'agriculture de montagne et de certaines zones défavorisées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.976.130	15.369.000	15.570.000
31.052 (31.32)	10.10	Prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	414.971	926.850	926.850
31.053 (31.32)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de services de comptabilité et de conseils de gestion agricoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.500.882	1.523.935	1.742.000
31.055 (31.32)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu de règlements du conseil de l'Union Européenne dans l'intérêt de nouvelles orientations des structures de production et de l'équilibre des marchés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
31.056 (31.32)	10.10	Contributions à des actions de diminution du coût de certains moyens de production de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.696.182	1.640.000	1.645.000
31.058 (31.32)	07.32	Prise en charge par l'Etat du déficit d'exploitation concernant le ramassage des cadavres d'animaux auprès des agriculteurs par la société d'exploitation du clos d'équarrissage du Schwanenthal. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	269.144	289.952	500.000
31.059 (31.32)	07.50	Prime à l'entretien de l'espace naturel et du paysage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.678.588	5.000.000	5.135.000
31.060 (12.12)	04.00 10.00	Participation de l'Etat à l'octroi d'une aide pour la cession de lait et de certains produits laitiers aux élèves de certains établissements scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	13.800	16.000
33.010 (33.00)	07.50	Subventions en faveur d'organisations se consacrant à la protection de l'environnement et agréées par le ministère de l'agriculture pour des actions de vulgarisation en relation avec une agriculture respectant les impératifs de la protection de l'espace naturel	29.747	29.747	37.184
34.100 (34.40)	10.10	Mesures de reconversion économique et sociale dans l'agriculture: indemnités (loi du 7.3.1985). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	25.847	15.782	4.800
34.102 (34.40)	10.10	Mesures spéciales prises en vertu du règlement du conseil de l'Union Européenne et concernant les retraits de terres arables ainsi que l'extensification et la reconversion de la production. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	91.069	30.317	14.000
34.103 (34.50)	10.10	Subventions en faveur de la recherche et de l'étude de méthodes de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation de produits agricoles et notamment de produits de qualité.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Sans distinction d'exercice)	24.517	24.789	50.000
34.104 (34.50)	10.10	Subventions à des organisations professionnelles ou privées pour la réalisation d'actions de publicité, de promotion et de commercialisation de produits de qualité et la participation à des foires et expositions. (Sans distinction d'exercice)	81.775	136.831	136.500
34.105 (34.50)	10.10	Mesures d'aides à la préretraite en agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100.000	100.000
34.106 (34.50)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'établissement d'un programme sur les produits du terroir par la Chambre d'agriculture	41.300	55.097	43.233
42.000 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de maladie agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 39 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif)	1.929.570	1.951.895	2.034.000
42.001 (42.00)	10.10	Intervention dans le paiement des cotisations dues à la caisse de pension agricole par les assurés obligatoires de cette caisse. (Article 40 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.321.449	3.423.786	3.520.000
42.002 (42.00)	10.10	Majoration des rentes-accidents agricoles servies aux grands blessés et revalorisation des rentes-accidents agricoles. (Article 41 de la loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural. (Crédit non limitatif)	1.888.479	1.880.101	2.907.000
		Restants d'exercices antérieurs			
35.500 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du F.E.O.G.A. - garantie relatives aux exercices 1996-1998 (décision C.E. 01.03.2000)	-	1.396.318	-
35.501 (35.10)	10.10	Remboursement à l'Union Européenne de dépenses non reconnues dans le cadre du F.E.O.G.A. - garantie	-	-	398.105
		Total des dépenses de la section 19.1	31.533.791	34.387.830	35.378.380
		Section 19.2 Administration des services techniques de l'agriculture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	6.121.134	6.393.050	6.808.187
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.298.970			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 98.721			
		3) Charges sociales patronales 261.912			
		4) Allocations de repas 148.584			
		Total 6.808.187			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	943.414	941.055	1.164.214
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.002.130			
		3) Charges sociales patronales 133.484			
		4) Allocations de repas 28.600			
		Total 1.164.214			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	106.036	5.472	5.653
		Détail:			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 5.653			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	495.111	490.040	546.007
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 459.479			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 22.347			
		3) Charges sociales patronales 64.181			
		Total 546.007			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	181.359	184.710	207.473
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 174.584			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.501			
		3) Charges sociales patronales 24.388			
		Total 207.473			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	21.719	22.063	22.069
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	6.677	7.000	7.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.660			
		5) Prestations individuelles 4.260			
		9) Divers 80			
		Total 7.000			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	36.002	40.000	41.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 2.200			
		4) Prestations individuelles 33.800			
		9) Divers 5.000			
		Total 41.000			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	51.310	77.030	41.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	159.238	150.000	156.000
		Détail:			
		1) Assurances 25.500			
		2) Carburants et lubrifiants 57.678			
		3) Réparation et entretien 50.300			
		9) Divers 22.522			
		Total 156.000			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	2.490	3.000	3.000
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	66.223	71.000	71.000
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 46.000			
		4) Consommables bureautiques 14.120			
		6) Documentation et bibliothèque 10.530			
		9) Divers 350			
		Total 71.000			
12.041 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes et de plombs de contrôle dans le cadre de la certification officielle des semences et plants et du contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif)	11.580	36.000	37.500
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 37.500			
12.042 (12.12)	10.10	Dépenses relatives à l'achat d'étiquettes de contrôle phytosanitaire. (Crédit non limitatif)	18.307	-	-
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	62.268	73.390	69.333
		Détail:			
		1) Frais postaux 22.094			
		2) Frais téléphoniques 46.000			
		9) Divers 1.239			
		Total 69.333			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	2.076	7.032	5.140
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.700			
		3) Réparations et entretien 1.500			
		9) Divers 940			
		Total 5.140			
12.070	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	35.799	49.065	49.600

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		*Détail:*			
		2) Contrats d'entretien 39.100			
		3) Réparations et pièces de rechanges 10.500			
		Total 49.600			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	74.069	84.090	90.290
		Détail:			
		1) Nettoyage 13.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 42.200			
		3) Chauffage 35.090			
		Total 90.290			
12.100 (12.11)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	101.698	109.452	109.452
		Détail:			
		1) Loyers 109.452			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études dans le domaine de l'analyse de produits agricoles. (Sans distinction d'exercice)	106.085	23.312	49.472
12.121 (12.30)	07.35	Frais d'études pour l'évaluation des pesticides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	-
12.122 (12.30)	10.10	Frais d'analyses de l'ADN dans le cadre du contrôle de l'étiquetage de la viande bovine	1.418	3.500	6.000
12.125 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	-	79.684	35.000
12.130 (12.16)	10.10	Frais de publication d'une carte pédologique	307	1.000	750
12.140 (12.16)	10.10	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions et manifestations	2.985	1.239	20.000
12.160 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	87.717	90.484	91.733
		Détail:			
		1) Entretien laboratoire 20.610			
		2) Materiel de laboratoire 42.985			
		3) Elimination de prod. chim. résiduels 868			
		4) Protection des végétaux 27.270			
		Total 91.733			
12.161 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel du laboratoire du lait cru	49.820	60.000	62.000
12.170 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	32.122	34.000	35.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	1.190	1.500	2.000
12.300 (12.30)	10.10	Aménagement et entretien des hangars, chantiers et places de dépôt en campagne; équipement et matériel de chantier	9.731	10.535	10.000
12.301 (12.30)	10.10	Entretien des champs d'essais, achat de plantes mellifères, d'arbres et d'arbustes; dépenses diverses	38.812	37.000	38.000
12.310 (12.30)	10.10	Frais d'organisation de contrôles, d'admissions, de concours, d'expertises et d'essais; frais de commercialisation; réunions du comité d'experts de l'Union Européenne	3.787	9.930	11.332
12.320 (12.30)	10.10	Allocation de primes de concours, de conservation et de station; attribution de médailles et de récompenses dans l'intérêt de l'amélioration des espèces bovine, porcine et chevaline	23.302	23.302	23.302
		Détail:			
		1) Espèces bovine et porcine 15.122			
		2) Race chevaline 8.180			
		Total 23.302			
12.330 (12.30)	10.10	Contribution de l'Etat aux dépenses de l'organisme chargé de l'exécution du contrôle technique des plants de pommes de terre ainsi que des semences de céréales et de plants fourragères de production luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	152.666	168.132	170.141
14.010 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage des cours d'eau frontaliers	23.203	-	-
14.013 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux extraordinaires d'entretien et de curage à exécuter à charge de l'Etat aux cours d'eau ni navigables ni flottables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	219.016	-	-
14.014 (14.10)	10.10	Cours d'eau: travaux d'entretien et de curage à charge de l'Etat à exécuter aux cours d'eau non navigables ni flottables. (Sans distinction d'exercice)	247.840	-	-
31.050 (31.32)	10.10	Participation de l'Etat aux dépenses de la fédération des herdbooks dans l'intérêt des races bovine et porcine. (Sans distinction d'exercice)	690.235	759.535	846.986
		Détail:			
		1) Contrôle laitier 508.461			
		2) Race porcine 219.268			
		3) Vaches allaitantes 119.257			
		Total 846.986			
32.010 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production. (Sans distinction d'exercice)	629.024	648.248	723.980
33.010	10.10	Subventions à l'union des sociétés avicoles du Grand-Du-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		ché de Luxembourg, au flockbook du texel luxembourgeois, à l'association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers et à l'association des bergers	16.113	16.113	16.113
		Détail:			
		1) Union des sociétés avicoles du Grand-Duché de Luxembourg 8.676			
		2) Flockbook du texel luxembourgeois 2.479			
		3) Association des éleveurs de chèvres et de moutons laitiers 2.479			
		4) Association des bergers 2.479			
		Total 16.113			
33.011 (33.00)	10.10	Amélioration des races chevalines: subventions aux studbooks	18.592	18.592	18.592
33.012 (33.00)	10.10	Apiculture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	20.114	48.340	49.580
33.013 (33.00)	10.10	Horticulture: subventions dans l'intérêt de la vulgarisation et de l'information	18.592	18.592	20.290
		Détail:			
		1) Syndicats arboricoles pour l'organisation de démonstrations pratiques et de conférences et coopératives fruitières pour la vulgarisation fruitière 4.958			
		2) Fédération horticole professionnelle luxembourgeoise dans l'intérêt de l'enseignement et de la vulgarisation 11.155			
		3) Association sans but lucratif "Lëtzebuerger Rousefrënn" dans l'intérêt de l'organisation de cours théoriques et pratiques pour la culture rosière et de la propagation de nouvelles variétés de roses 1.487			
		4) Subventions à l'association "Conservatoire de plantes médicinales de Winseler" 1.450			
		5) Office international du coin de terre et des jardins ouvriers 1.240			
		Total 20.290			
33.014 (33.00)	07.50	Subventions aux sociétés de protection des animaux et des oiseaux	15.369	17.849	17.849
		Détail:			
		1) Ligue luxembourgeoise pour la protection de la nature et des oiseaux, Luxembourg 12.395			
		2) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Luxembourg 4.958			
		3) Ligue luxembourgeoise pour la protection des animaux, Esch/Alzette 496			
		Total 17.849			
33.015 (33.00)	10.10	Subventions à la fédération colombophile luxembourgeoise et aux associations cynologiques	4.958	4.958	4.958

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Fédération colombophile luxembourgeoise 620			
		2) Associations cynologiques 4.338			
		Total 4.958			
33.016 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la ligue luxembourgeoise du coin de terre et du foyer. (Sans distinction d'exercice)	24.170	35.283	31.191
33.017 (33.00)	08.30	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de la fédération horticole luxembourgeoise. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..		10.000	19.832
33.018 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du miel	10.734	10.734	10.734
33.019 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des eaux-de-vie naturelles	7.933	7.933	7.933
33.020 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale de la viande de porc	2.058	1.711	1.375
33.021 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale des salaisons fumées	2.058	1.711	1.375
33.023 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'association pour la promotion de la marque nationale de la viande de porc. (Sans distinction d'exercice)	23.005	43.082	39.396
33.024 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais de fonctionnement d'associations s'adonnant à l'agriculture biologique	7.437	7.437	8.180
33.025 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat aux frais du système de contrôle du mode de production biologique de produits agricoles .	14.637	26.029	33.720
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle. (Crédit non limitatif)	39.081	42.000	41.756
43.000 (43.22)	10.10	Travaux d'entretien, de curage et de conservation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	45.456	-	-
43.001 (43.22)	10.10	Voirie rurale communale: entretien et mise en état, nettoyage, rechargement, goudronnage d'entretien, assainissement, réfection de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	1.046.111	870.000	650.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	217	-	-
12.520 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	-	189	-
12.640 (12.16)	13.90	Frais de publicité dans l'intérêt des produits laitiers, de la viande de porc, des salaisons fumées, de la viande de veau, de la viande bovine et participation à des expositions	-	-	2.471
12.660 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	99	-	-
32.510 (32.00)	10.10	Participation de l'Etat à des programmes d'études de méthodes de production	568.790	-	-
		Total des dépenses de la section 19.2	12.701.294	11.887.798	12.534.959
		Section 19.3 Remembrement des biens ruraux			
11.000 (11.00)	10.20	Traitements des fonctionnaires	106.158	108.360	118.021
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 113.230 *3) Charges sociales patronales* ..... 3.395 *4) Allocations de repas* ..... 1.396 *Total* 118.021			
43.000 (43.22)	10.20	Travaux d'entretien et de réparation des chemins d'exploitation, voies d'eau et autres ouvrages d'art non privés, créés ou maintenus lors du remembrement ainsi que des éléments de verdure bordant les chemins à assurer par les communes, en exécution de l'article 43 de la loi modifiée du 25 mai 1964 et du règlement grand-ducal du 25 octobre 1996 (participation de l'Etat). (Crédit non limitatif)	26.482	100.000	100.000
93.000 (93.00)	10.20	Alimentation ordinaire du fonds de remembrement des biens ruraux destinée à couvrir les frais de fonctionnement de l'office national de remembrement (article 41, alinéa 1er, de la loi modifiée du 25.5.1964). (Crédit non limitatif)	1.914.977	2.122.090	2.327.500
		Total des dépenses de la section 19.3	2.047.617	2.330.450	2.545.521

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 19.4 Service d'économie rurale			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	2.231.349	2.338.186	2.563.149
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 2.410.163			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 3.420			
		3) Charges sociales patronales 98.958			
		4) Allocations de repas 50.608			
		Total 2.563.149			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	100.389	93.611	132.990
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 113.787			
		3) Charges sociales patronales 15.100			
		4) Allocations de repas 4.103			
		Total 132.990			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	77.132	3.079	3.141
		Détail:			
		B) - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 3.141			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	83.102	83.592	94.952
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 83.476			
		3) Charges sociales patronales 11.476			
		Total 94.952			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	645	645	645
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	12.815	19.949	19.949
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	23.180	25.955	25.955
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 6.206			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.471			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 248			
		4) Consommables bureautiques 5.449			
		5) Frais d'impression et de reliure 868			
		6) Documentation et bibliothèque 9.222			
		9) Divers 1.491			
		Total 25.955			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	1.048	1.859	1.860
		Détail:			
		2) Téléphone 845			
		4) Télex et téléfax 1.015			
		Total 1.860			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	23.075	27.000	27.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.636			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 21.844			
		4) Réparations et entretien 248			
		5) Assurances 421			
		6) Enlèvement ordures 2.479			
		9) Divers 372			
		Total 27.000			
12.090 (12.21)	10.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif)	60.818	60.858	85.509
		Détail:			
		1) Loyers 85.509			
12.190 (12.30)	10.10	Formation du personnel	168	620	620
12.300 (12.30)	10.10	Frais d'impression et d'envoi de formulaires de décisions et de documentation destinés aux agriculteurs. (Crédit non limitatif)	52.638	49.579	53.200
		Détail:			
		1) Frais d'impression 20.300			
		2) Frais d'envoi 32.900			
		Total 53.200			
12.310 (12.30)	10.10	Réunions périodiques et voyages et autres activités d'information pour le perfectionnement des chefs d'exploitation dont la comptabilité est tenue par le service d'économie rurale, pour la promotion de la coopération et de l'entraide entre agriculteurs et pour des actions visant à introduire des méthodes de production plus soucieuses de l'environnement: frais d'organisation; frais de documentation; dépenses diverses	1.161	1.500	1.500
12.320	10.10	Frais d'entretien, d'adaptation et d'expert en relation			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		avec les programmes de comptabilité agricole	-	744	500
12.330 (12.30)	10.10	Frais d'abonnement à des banques de données internationales	-	248	150
24.010 (24.10)	10.10	Location de logiciels informatiques. (Crédit non limitatif)	23.546	24.800	24.800
		Total des dépenses de la section 19.4	2.691.066	2.732.325	3.036.020
		Section 19.5 Administration des services vétérinaires			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	1.493.265	1.576.902	1.803.109
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.711.701			
		3) Charges sociales patronales 62.808			
		4) Allocations de repas 28.600			
		Total 1.803.109			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	128.053	110.430	119.408
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 102.909			
		3) Charges sociales patronales 13.708			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 119.408			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	36.926	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	126.393	126.140	139.321
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.756			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 8.188			
		3) Charges sociales patronales 16.377			
		Total 139.321			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	10.10 10.11	Indemnités d'habillement	651	669	669
11.130	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	8.800	15.097	15.097

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(11.12)		*Détail:*			
		5) Prestations individuelles 15.097			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	-	248	496
		Détail:			
		1) Jetons de présence 496			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	24.717	42.050	47.960
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.426	1.669	1.669
		Détail:			
		1) Assurances 297			
		2) Carburants et lubrifiants 1.000			
		3) Réparation et entretien 372			
		Total 1.669			
12.030 (12.16)	10.10	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.404	1.735	2.000
12.031 (12.16)	10.10	Inspecteurs des viandes: fourniture de vêtements de travail et de protection	-	-	4.694
12.032 (12.16)	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: fourniture de vêtements de travail et de protection	-	-	1.569
12.040 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	5.846	6.222	8.404
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.479			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.760			
		4) Consommables bureautiques 942			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.364			
		6) Documentation et bibliothèque 1.859			
		Total 8.404			
12.041 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: frais de bureau ...	3.213	4.100	4.100
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 1.123			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 372			
		4) Consommables bureautiques 124			
		5) Frais d'impression et de reliure 372			
		6) Documentation et bibliothèque 1.935			
		9) Divers 174			
		Total 4.100			
12.042	10.10	Inspecteurs des viandes: frais de bureau	-	-	992

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		*Détail:*			
		1) Articles et matériel de bureau 496			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 248			
		4) Consommables bureautiques 248			
		Total 992			
12.050 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	4.312	6.184	5.731
		Détail:			
		1) Frais postaux 4.269			
		3) Luxpac 570			
		4) Téléfax 545			
		9) Divers 347			
		Total 5.731			
12.051 (12.12)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	10.608	13.577	12.501
		Détail:			
		1) Frais postaux 10.146			
		4) Téléfax 372			
		9) Emballages 1.983			
		Total 12.501			
12.052 (12.12)	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	943	992	2.231
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 744			
		3) Luxpac 1.239			
		4) Téléfax 248			
		Total 2.231			
12.053 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	-	12.715
		Détail:			
		2) Frais téléphoniques 4.523			
		3) Luxpac 4.958			
		4) Télex et Téléfax 3.234			
		Total 12.715			
12.060 (12.12)	10.10	Inspecteurs des viandes: location et entretien des installations de télécommunications	-	-	744
		Détail:			
		3) Réparations et pièces de rechange 744			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.070 (12.12)	10.10	Location et entretien des équipements informatiques	-	124	100
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 100			
12.080 (12.11)	10.10	Inspection vétérinaire.- Bâtiments: exploitation et entretien	11.461	13.684	21.050
		Détail:			
		1) Nettoyage 300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 6.500			
		9) Divers 14.250			
		Total 21.050			
12.081 (12.11)	10.10	Laboratoire de médecine vétérinaire.- Bâtiments: exploitation et entretien	4.356	4.338	6.000
		Détail:			
		1) Nettoyage 6.000			
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	115.421	61.973	120.000
12.121 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer en vue du dépistage de l'E.S.B. chez les animaux domestiques. (Crédit non limitatif)	-	-	640.000
12.150 (12.30)	10.10	Honoraires et prestations des vétérinaires praticiens dans l'intérêt de la police sanitaire du bétail. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	183.460	226.557	200.730
		Détail:			
		1) Frais de prises de sang 50.358			
		3) Frais d'inspection des viandes 1.636			
		5) Honoraires dus aux vétérinaires praticiens pour assurer l'épidémiosurveillance dans les exploitations agricoles 148.736			
		Total 200.730			
12.160 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins et des porcins et de matériel de lutte contre les épizooties. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	496.922	594.770	1.253.981
		Détail:			
		1) Bovins: matériel d'identification 149.480			
		2) Porcins: matériel d'identification 59.494			
		3) Lutte contre les maladies des abeilles 32.623			
		4) Vaccination antirabique des renards 160.635			
		5) Vaccination des lapins contre le RHD 7.685			
		6) Laboratoire 842.825			
		7) Ovins et caprins: matériel d'identification 1.239			
		Total 1.253.981			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.161 (12.30)	10.10	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	23.517	18.500	25.000
		Détail:			
		1) Verrerie, réactifs et instruments 25.000			
12.162 (12.30)	10.10	Inspecteurs des viandes: achat de kits de réactifs et de kits de tests	-	-	5.949
12.163 (12.30)	10.10	Inspecteurs des viandes: acquisition et entretien de matériel de laboratoire	-	-	1.384
12.164 (12.30)	10.10	Vétérinaires-inspecteurs: acquisition et entretien de matériel vétérinaire	-	-	2.516
12.190 (12.30)	10.10	Cours de formation continue, conférences	1.797	2.479	3.500
12.300 (12.30)	10.10	Enlèvement de déchets toxiques de laboratoire	1.077	1.600	1.600
33.010 (33.00)	10.10	Subvention à la fédération des unions d'apiculteurs dans l'intérêt de la lutte contre les maladies des abeilles .	8.676	8.676	8.676
33.011 (33.00)	10.10	Subvention à la Ligue Nationale pour la Protection des Animaux pour la rénovation de son asile à Luxembourg-Gasperich	-	4.958	-
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	5.008	2.281
12.510 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	-	2.082	11.238
12.540 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire: frais de bureau	-	-	1.196
12.580 (12.12)	10.10	Inspection vétérinaire.- Bâtiments: exploitation et entretien	-	-	2.163
12.620 (12.30)	10.10	Frais d'analyses à effectuer dans des laboratoires à l'étranger	-	20.666	-
12.660 (12.30)	10.10	Achat de vaccins, de sérums, de désinfectants, de réactifs de laboratoire, de matériel d'identification des bovins et des porcins et du matériel de lutte contre les épizooties	37.292	-	-
12.810 (12.30)	10.10	Taxe sur la valeur ajoutée concernant diverses acquisitions	39.038	-	-
		Total des dépenses de la section 19.5	2.769.574	2.871.630	4.490.974

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 19.6			
		Viticulture			
11.000 (11.00)	10.10	Traitements des fonctionnaires	567.424	572.865	539.686
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 501.014			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 7.929			
		3) Charges sociales patronales 19.582			
		4) Allocations de repas 11.161			
		Total 539.686			
11.010 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	99.838	102.622	110.873
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 80.362			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de remunération 15.015			
		3) Charges sociales patronales 12.705			
		4) Allocations de repas 2.791			
		Total 110.873			
11.020 (11.00)	10.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	12.891	3.849	4.082
		Détail:			
		2) Etudiants 4.082			
11.030 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	398.676	425.344	448.824
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 378.254			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 17.813			
		3) Charges sociales patronales 52.757			
		Total 448.824			
11.040 (11.00)	10.10	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	-	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	2.417	2.603	2.417
11.130 (11.12)	10.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	124	124
		Détail:			
		1) Jetons de présence 124			
12.000 (12.15)	10.10	Indemnités pour services de tiers	2.851	3.994	3.994

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence 124			
		4) Prestations individuelles 3.870			
		Total 3.994			
12.010 (12.13)	10.10	Frais de route et de séjour	5.108	7.975	6.000
12.020 (12.14)	10.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	4.371	8.000	10.200
		Détail:			
		1) Assurances 1.220			
		2) Carburants et lubrifiants 3.283			
		3) Réparation et entretien 5.449			
		9) Divers 248			
		Total 10.200			
12.040 (12.12)	10.10	Frais de bureau	19.950	10.675	12.555
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 2.200			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 400			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 24			
		4) Consommables bureautiques 2.239			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.268			
		6) Documentation et bibliothèque 4.800			
		9) Divers 624			
		Total 12.555			
12.050 (12.12)	10.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	8.633	9.049	9.400
		Détail:			
		1) Frais postaux 1.906			
		2) Frais téléphoniques 7.494			
		Total 9.400			
12.060 (12.12)	10.10	Location et entretien des installations de télécommunications	2.114	2.229	2.265
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.265			
12.080 (12.11)	10.10	Bâtiments: exploitation et entretien	37.052	47.923	51.475
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.780			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 25.310			
		3) Chauffage 16.113			
		9) Divers 8.272			
		Total 51.475			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.120 (12.30)	10.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	12.384	89.368	135.100
12.160 (12.30)	10.10 10.11	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire	60.144	69.832	70.953
		Détail:			
		1) Contrat de maintenance 40.214			
		2) Acquisition et entretien des instruments de laboratoire 30.739			
		Total 70.953			
12.190 (12.30)	10.10 10.11	Cours d'enseignement viticole: indemnités; voyages d'études; vulgarisation de connaissances viti-vinicoles; dépenses diverses	627	2.000	2.000
12.300 (12.30)	10.11	Exploitation de l'institut viti-vinicole	54.186	53.917	56.197
		Détail:			
		1) Vignobles 22.591			
		2) Frais de cave 29.888			
		3) Sélection de clones 3.718			
		Total 56.197			
12.301 (12.30)	10.10 10.11	Achat de porte-greffes et de greffons sélectionnés. (Crédit non limitatif)	314	2.800	2.000
33.010 (33.00)	10.10	Subventions à l'organisation professionnelle des vignerons indépendants	2.231	2.231	2.231
33.011 (33.00)	10.10	Contribution de l'Etat à l'alimentation du fonds de solidarité viticole (loi du 23.4.1965)	448.737	448.737	448.737
33.012 (33.00)	10.10	Participation de l'Etat aux frais d'administration et de fonctionnement de la marque nationale du vin. (Sans distinction d'exercice)	95.984	107.934	115.036
33.013 (33.00)	10.10	Subvention en faveur de la propagande des vins et de la participation de la viticulture luxembourgeoise aux expositions et foires	66.931	66.931	66.931
33.014 (33.00)	10.10	Participation de la viticulture à un projet de coopération transfrontalière en vue de la préservation et de l'amélioration de l'environnement naturel et humain	-	-	21.274
34.050 (34.30)	10.10	Subsides pour études viti-vinicoles et arboricoles ainsi que pour la fréquentation d'écoles spécialisées à l'étranger	744	4.264	4.264
34.100 (34.50)	10.10	Contribution de l'Etat aux primes dues en vertu de contrats conclus pour l'assurance-grêle et l'assurance-gel. (Crédit non limitatif)	345.802	332.177	347.916
34.101 (34.50)	10.20	Améliorations viticoles dans le cadre du remembrement viticole: compensation partielle des pertes de revenu causées par la reconstitution des vignobles	19.956	100.645	150.000
43.000 (43.22)	10.10	Chemins d'exploitation communaux et rigoles dans les vignes: entretien et mise en état, nettoyage, recharge-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		ment, goudronnage d'entretien, assainissement par rigoles; réfection de ponceaux, dalots, buses, murs; revêtement et consolidation des talus (participation de l'Etat au coût des travaux). (Sans distinction d'exercice)	52.232	49.579	35.000
		Restants d'exercices antérieurs			
11.600 (11.40)	10.10	Indemnités d'habillement	744	-	-
		Total des dépenses de la section 19.6	2.322.341	2.527.667	2.659.634
		Section 19.7			
		Sylviculture			
11.060 (11.00)	10.30	Rémunération de la main-d'oeuvre occupée dans les forêts domaniales: coupes, entretien et pépinières. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.718.403	3.980.000	4.144.000
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.324.000			
		3) Charges sociales patronales 720.000			
		9) Indemités pécuniaires 100.000			
		Total 4.144.000			
12.000 (12.15)	10.30	Indemnités pour services de tiers	5.702	21.070	21.070
		Détail:			
		2) Cours et examens 21.070			
12.120 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses; indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	408.677	285.700	759.500
12.125 (12.30)	10.30	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	51.000
12.130 (12.16)	10.30	Frais de publication	-	-	80.000
12.200 (12.30)	10.30	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
12.300 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.044.434	1.041.153	1.045.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Coupes et entretien 970.000			
		2) Pépinières 75.000			
		Total 1.045.000			
12.301 (12.30)	07.30 10.30	Exécution de la loi sur la protection des bois et de la loi concernant la protection des végétaux et produits végétaux contre les organismes nuisibles: reboisement de terrains et exploitation de forêts appartenant à des propriétaires n'ayant pas satisfait aux conditions légales. (Crédit non limitatif)	-	100	100
33.010 (33.00)	10.30	Participation de l'Etat en faveur de la conservation et de l'amélioration des forêts du pays par des associations de sylviculteurs	31.582	31.500	45.667
34.020 (34.30)	10.30	Octroi d'un salaire de compensation aux ouvriers forestiers occupés dans les forêts domaniales en cas de chômage dû aux intempéries hivernales. (Crédit non limitatif)	-	2.479	2.500
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	10.30	Etudes sur le milieu forestier: frais d'études et d'analyses, indemnités pour services de tiers; dépenses diverses	-	30.000	-
12.800 (12.30)	10.30	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien et de culture, y compris l'entretien des chemins de vidange: débardage par des tiers; achat de plants forestiers; vêtements et équipements de travail; établissement et entretien des pépinières forestières; dépenses diverses ..	-	700	-
		Total des dépenses de la section 19.7	5.208.798	5.392.802	6.148.937
		Section 19.8 Développement rural			
12.140 (12.16)	07.20	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	11.200	11.200
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 10.000			
		9) Divers 1.200			
		Total 11.200			
12.180 (12.30)	07.20	Acquisition et entretien de matériel didactique	-	250	750
12.190 (12.30)	07.20	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	124	13.500	13.500
32.010 (32.00)	07.20	Participation de l'Etat aux particuliers et aux organisations de droit privé dans les projets de développement			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rural découlant des mesures du Plan de Développement Rural (2000 - 2006) sur base de l'article 33 du règlement (CE) No 1257/99 - Encouragement à l'adaptation et au développement des zones rurales. (Sans distinction d'exercice)	-	227.750	-
33.011 (33.00)	07.20	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans le domaine du développement rural et du renouveau local	12.395	12.400	12.400
33.012 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans le financement des "Groupes LEADER - Grand-Duché de Luxembourg" dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale). (Sans distinction d'exercice)	299.518	225.000	350.000
33.013 (33.00)	10.00	Participation de l'Etat dans les actions de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application des règlements (CEE) N° 2083/93/-FEDER 2085/93 - FEOGA et 2084/93 - FSE du Conseil du 20 juillet 1993	9.255	-	-
43.000 (43.22)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes en milieu rural pour l'élaboration de plans de développement communaux et régionaux rural ou de renouveau local	229.007	466.750	170.000
		Total des dépenses de la section 19.8	550.299	956.850	557.850
		Total des dépenses du département 19	60.764.409	63.938.234	68.352.841

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	17.151.251	17.599.816	19.011.992
12	Achat de biens non durables et de services	4.963.606	5.179.645	7.355.691
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	490.059	-	-
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	147.493	150.730	162.234
31	Subventions d'exploitation	24.246.707	25.543.747	26.402.511
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	1.197.814	875.998	723.980
33	Transferts de revenus aux administrations privées	1.204.832	1.221.184	1.403.960
34	Transferts de revenus aux ménages	798.769	1.000.235	1.038.823
35	Transferts de revenus à l'étranger	110.115	1.502.678	510.150
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	7.139.498	7.255.782	8.461.000
43	Transferts de revenus aux administrations publiques et locales	1.399.288	1.486.329	955.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.914.977	2.122.090	2.327.500
Total		60.764.409	63.938.234	68.352.841

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		20 - MINISTERE DE L'ECONOMIE			
		Section 20.0			
		Economie			
11.000 (11.00)	11.10	Traitements des fonctionnaires	85.389	166.091	295.529
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 281.159			
		3) Charges sociales patronales 10.184			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 295.529			
11.020 (11.00)	11.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	119.880	2.503	1.250
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.250			
11.100 (11.40)	11.10	Indemnités d'habillement	1.983	1.983	2.013
11.130 (11.12)	11.10	Indemnités pour services extraordinaires	5.255	7.180	7.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission des prix 550			
		b) Conseil de la consommation 110			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur 100			
		d) Commission consultative prévue par la loi sur les pratiques commerciales restrictives 200			
		e) Commission spéciale consultative prévue par la loi d'expansion économique 1.800			
		f) Conseil national de la propriété intellectuelle 260			
		g) Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de qualité 900			
		h) Comité d'accréditation 90			
		i) Comité du commerce électronique 140			
		2) Cours et examens:			
		Commission d'examen ayant pour mission de procéder à l'examen des candidats conseils en propriété industrielle 150			
		5) Prestations individuelles:			
		Surveillance des prix et expertises d'ordre économique 3.200			
		Total 7.500			
12.000 (12.15)	11.10	Indemnités pour services de tiers	570	2.202	2.300

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Jetons de présence			
		a) Commission des prix 200			
		b) Commission de la consommation 150			
		c) Commission chargée d'étudier les problèmes de la perception des droits d'auteur 900			
		d) Commission consultative prévue par la loi sur les pratiques commerciales restrictives 200			
		e) Conseil national de la propriété intellectuelle 200			
		f) Commission consultative prévue par la loi d'expansion économique 60			
		g) Conseil national d'accréditation, de certification, de normalisation et de promotion de la qualité 305			
		h) Comité d'accréditation 120			
		i) Comité du commerce électronique 140			
		2) Cours et examens:			
		Commission d'examen ayant pour mission de procéder à l'examen des candidats conseils en propriété industrielle 25			
		Total 2.300			
12.010 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour	2.168	2.300	2.235
12.012 (12.13)	11.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	176.007	210.000	231.000
12.020 (12.14)	11.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	5.805	8.627	9.000
		Détail:			
		1) Assurances 1.430			
		2) Carburants et lubrifiants 5.670			
		3) Réparations et entretien 1.900			
		Total 9.000			
12.040 (12.12)	11.10	Frais de bureau	9.348	12.000	14.000
		Détail:			
		2) Entretien des machines de bureau 100			
		4) Consommables bureautiques 1.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 300			
		6) Documentation et bibliothèque 12.400			
		9) Divers 200			
		Total 14.000			
12.070 (12.12)	11.10	Entretien des équipements informatiques	1.243	5.000	5.075
		Détail:			
		3) Réparations et entretien 5.075			
12.080 (12.11)	11.10	Bâtiments: exploitation et entretien	6.194	48.000	48.566

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 46.066			
		4) Réparations et entretien 882			
		9) Divers 1.618			
		Total 48.566			
12.120 (12.30)	11.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	58.109	75.000	50.000
12.140 (12.16)	11.10	Promotion de l'expansion économique et commerciale: organisation de participations, d'actions de promotion et de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés; organisation de pareilles manifestations; acquisition et édition de matériel d'exposition; acquisition et édition de matériel de promotion; organisation de campagnes et d'actions de publicité; participation à des congrès; participation à des dépenses spécifiques de la Chambre de Commerce en rapport avec sa coopération dans le cadre de l'organisation de participations luxembourgeoises collectives à des foires et à des salons spécialisés à l'étranger. (Sans distinction d'exercice)	550.950	622.000	622.000
		Détail:			
		1) Acquisition de matériel d'exposition et de propagande 21.250			
		3) Participation à des foires et à des salons spécialisés 550.000			
		5) Coopération avec la Chambre de Commerce 50.000			
		9) Divers 750			
		Total 622.000			
12.141 (12.16)	11.10	Organisation de journées du consommateur	70.292	77.000	77.000
12.142 (12.16)	11.10	Participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle EXPO 2000 à Hanovre du 1er juin au 31 octobre 2000. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.669	2.500	-
12.144 (12.16)	11.10	Frais de publication	9.871	26.500	10.000
12.145 (12.16)	09.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	10.000	10.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 6.500			
		2) Campagnes publicitaires 1.000			
		3) Foires 2.000			
		9) Divers 500			
		Total 10.000			
12.190 (12.30)	11.10	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel administratif: frais d'organisation et de participation	1.389	14.000	14.000
12.191	09.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études,			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		frais d'organisation et de participation	-	12.940	12.000
12.300 (12.30)	11.10	Direction de la propriété industrielle et des droits intellectuels: frais de diffusion de la documentation et frais de fonctionnement de la direction de la propriété industrielle et des droits intellectuels	12.904	14.000	15.000
12.301 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais d'audits de reconnaissance mutuelle	-	6.200	6.200
12.302 (12.30)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: surveillance des prestataires émettant des certificats qualifiés. (Crédit non limitatif)	-	12.500	12.500
12.303 (12.30)	01.10	Dépenses en relation avec la mise en oeuvre du plan d'action gouvernemental pour la société de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	1.522.000
12.310 (12.30)	11.30	Mesures et interventions générales ou particulières, directes ou indirectes, dans l'intérêt de la promotion des investissements dans l'économie et du développement de celle-ci: frais du comité de développement économique et d'autres organismes de prospection, expertises et études, autres dépenses directes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	615.882	727.500	790.000
12.320 (12.30)	09.10	Mesures éventuelles en vue d'assurer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers et en d'autres produits de première nécessité: indemnités pour services de tiers, frais de route et de séjour, dépenses diverses. (Crédit non limitatif)	-	100	100
14.010 (14.10)	07.50	Entretien des aires de service, des zones de verdure, des bassins de retenue et des ouvrages hydrauliques annexes situés dans le périmètre des zones industrielles à caractère national	31.695	37.200	37.200
31.030 (31.12)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: bonifications d'intérêt. (Crédit non limitatif)	-	2.000	-
31.050 (31.32)	11.10	Mesures et interventions en vue de maintenir et de stimuler l'activité industrielle, de sauvegarder l'emploi, de favoriser l'adaptation et le développement d'entreprises de production de biens et de services, de faciliter leur établissement ou leur extension: dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	79.326	250.000	200.000
31.051 (31.32)	11.10	Intervention de l'Etat dans les frais engagés à l'étranger par des entreprises ou par des organismes luxembourgeois ayant des activités de promotion commerciale à l'occasion de participations à des foires ou à d'autres manifestations commerciales, l'organisation de missions de prospection à des foires et à des salons spécialisés, participations à des séminaires, à des congrès et à des présentations technologiques, l'organisation de telles actions de promotion à l'étranger	265.147	320.000	320.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
31.052 (31.32)	11.31	Mesures et initiatives destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée, de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'assurance-qualité et de certification, d'étalonnage de performances (benchmarking) notamment dans les PME: mesures de sensibilisation, projets d'étalonnage, contributions à des études, expertises audits technologiques et écologiques. (Crédit non limitatif)	45.968	90.000	100.000
31.053 (31.32)	11.30	Interventions en faveur de restructurations profondes ou de reconversions d'entreprises industrielles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	25.000	20.000
31.054 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et de ses règlements d'application	36.908	120.000	333.000
31.055 (31.32)	11.10	Contribution au Centre Européen de Ressources sur les Reconversions et les Mutations (CERRM)	60.000	-	-
31.056 (31.32)	11.10	Participation aux frais du Groupement d'intérêt économique pour l'étude et la reconversion des sites sidérurgiques au Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	96.678	100.000	-
31.057 (31.32)	11.10	Dotations en faveur du Groupement d'Intérêt Economique G.I.E. "Luxembourg-EXPO 2000" pour la participation du Grand-Duché de Luxembourg à l'Exposition Universelle EXPO 2000 à Hanovre du 1er juin au 31 octobre 2000. (Crédit non limitatif)	2.543.860	-	100
31.058 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: frais de participation à des programmes d'intercomparaison entre laboratoires ou d'essais d'aptitude	-	2.500	2.500
31.059 (31.32)	11.10	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	-	3.000	3.000
32.010 (32.00)	11.30	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'office luxembourgeois pour l'accroissement de la productivité; frais dans l'intérêt du relèvement de la productivité industrielle et de l'amélioration de l'équipement technique et commercial de la petite et moyenne industrie ..	247.894	249.100	260.000
32.011 (32.00)	11.31	Mesures et interventions destinées à favoriser les activités d'innovation et de recherche appliquée: participation à des dépenses, notamment aux frais de fonctionnement d'organismes luxembourgeois et internationaux de recherche-développement et de transfert technologiques, études, expertises et dépenses directes dans le même but. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	136.046	165.000	230.000
32.013 (12.30)	11.10	Mesures et interventions destinées à favoriser la diffusion de l'information technique contenue dans les bases de données brevets: participation aux frais de fonc-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		tionnement d'un Centre de Veille Technologique (CVT) et dépenses directes dans le même but	54.537	54.550	54.550
32.014 (32.00)	11.10	Contributions financières aux centres de recherche publics dans l'intérêt de la réalisation de projets conventionnés au titre II de la loi du 9 mars 1987 en vue de missions déterminées ayant fait l'objet d'une convention	-	60.000	50.000
32.016 (32.00)	11.10	Promotion de l'esprit d'entreprise et développement de l'intérêt pour les technologies nouvelles: actions d'éveil et de sensibilisation, organisation de conférences, séminaires et de concours: participations à des dépenses directes et indirectes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	111.631	200.000	175.000
32.017 (32.00)	11.10	Promotion du développement technologique et de l'innovation, notamment par l'étude des concepts de pépinière d'entreprises, de centres d'accueil d'entreprises innovantes, de technopôles, de pôles de compétences technologiques (clusters): dépenses et frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	-	100.000	160.000
32.018 (32.00)	11.10	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille Normative	-	27.000	27.000
32.019 (32.00)	09.00	Mesures destinées à promouvoir l'exécution d'audits énergétiques dans les entreprises et les bâtiments du secteur résidentiel et tertiaire; participations dans les frais d'études. (Sans distinction d'exercice)	-	10.000	10.000
33.000 (33.00)	11.40	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs	633.318	662.000	700.000
33.001 (33.00)	11.40	Participation à Euro-Guichet-consommateur	78.086	78.100	115.900
33.010 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50 % dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales cofinancées par le FEDER dans le cadre des programmes communautaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	70.000	51.000
33.011 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt de la défense de la petite épargne	12.395	12.400	-
33.012 (33.00)	11.10	Participation de l'Etat à raison de maximum 50% dans le financement de programmes communautaires et/ou d'autres institutions européennes ou internationales dans le cadre de la propriété intellectuelle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	25.000	25.000
34.040 (34.40)	09.00	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
35.060 (35.00)	11.10	Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	266.038	360.950	361.000
		Détail:			
		1) Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (O.M.P.I.) de Genève et des unions administrées par celle-ci en vertu de la convention de Paris, de la convention de Berne, de l'arrangement de Nice, du traité de coopération en matière de brevets (P.C.T.) et de l'arrangement de Strasbourg (I.P.C.) 34.450			
		2) Organisation européenne des brevets 147.687			
		3) Accréditation, certification, normalisation et promotion de la qualité (European cooperation for Accreditation, European Organization for Quality, European Organisation for Testing and Certification, European Foundation for Quality Management, IAF-International Accreditation Forum, ILAC-International Laboratory Accreditation Cooperation) 21.725			
		4) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) 149.188			
		5) Charte européenne de l'Energie 5.300			
		6) JET 2.650			
		Total 361.000			
		Restants d'exercices antérieurs			
31.554 (31.32)	11.10	Participation de l'Etat dans les actions d'information, de publicité, de préparation, d'appréciation, de suivi et d'évaluation des programmes opérationnels dans le cadre de l'application du règlement (C.E.) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin 1999, et ses règlements d'application	-	-	51.000
32.520 (32.00)	11.10	Remboursement de dividendes revenant à la société CEGEDEL	-	198.000	-
		Total des dépenses de la section 20.0	6.440.435	5.288.026	7.045.618
		Section 20.1			
		Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)			
11.000 (11.00)	01.32	Traitements des fonctionnaires	2.961.891	3.116.885	3.463.968
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 3.255.253			
		3) Charges sociales patronales 131.983			
		4) Allocations de repas 76.732			
		Total 3.463.968			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre permanent		1.960.853	2.160.270	2.547.695
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	2.225.140			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	2.208			
		3) Charges sociales patronales	253.381			
		4) Allocations de repas	66.966			
		Total	2.547.695			
11.020 (11.00)	01.32	Indemnités des employés occupés à titre temporaire		151.250	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.030 (11.00)	01.32	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent		-	100	100
		Détail:				
		1) Rémunérations de base	100			
11.130 (11.12)	01.32	Indemnités pour services extraordinaires		786	2.500	1.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence	1.000			
		2) Cours et examens	250			
		9) Divers: Conférences d'instruction	250			
		Total	1.500			
12.000 (12.15)	01.32	Indemnités pour services de tiers		954	1.275	1.500
		Détail:				
		1) Jetons de présence	1.500			
12.010 (12.13)	01.32	Frais de route et de séjour, frais de déménagement		3.038	5.000	15.050
12.020 (12.14)	01.32	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs		1.660	1.700	1.800
		Détail:				
		1) Assurances	500			
		2) Carburants et lubrifiants	1.100			
		3) Réparations et entretien	200			
		Total	1.800			
12.040 (12.12)	01.32	Frais de bureau		48.508	54.350	65.000
		Détail:				
		1) Articles et matériel de bureau	13.900			
		2) Location et entretien des machines à photocopier	10.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau	2.000			
		4) Consommables bureautiques	12.000			
		5) Frais d'impression et de reliure	6.100			
		6) Documentation et bibliothèque	20.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		7) Archivage 800			
		9) Divers 200			
		Total 65.000			
12.050 (12.12)	01.32	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	101.239	155.290	133.700
		Détail:			
		1) Frais postaux 126.680			
		2) Frais téléphoniques 7.020			
		Total 133.700			
12.070 (12.12)	01.32	Location et entretien des équipements informatiques	128.460	268.030	103.291
		Détail:			
		1) Location 66.291			
		2) Contrats d'entretien 24.000			
		3) Réparations et pièces de rechange 5.000			
		4) Assistance technique et consultation 7.000			
		9) Divers 1.000			
		Total 103.291			
12.080 (12.11)	01.32	Bâtiments: exploitation et entretien	122.832	138.820	147.960
		Détail:			
		1) Nettoyage 137.160			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 9.000			
		5) Assurances 1.800			
		Total 147.960			
12.090 (12.21)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés au secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	932.672	1.050.000	948.444
		Détail:			
		1) Loyers 777.958			
		2) Charges locatives accessoires 170.486			
		Total 948.444			
12.100 (12.11)	01.32	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	92.263
		Détail:			
		1) Loyers 78.825			
		2) Charges locatives accessoires 13.438			
		Total 92.263			
12.120 (12.30)	01.32	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	35.553	151.150	218.650

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		9) Divers:			
		a) Encodage Enquête "Forces de Travail" 28.650			
		b) Statistique communautaire en sciences et technologies 35.000			
		c) Règlement SEC 1995 ..... 95.000			
		e) Programmation du projet BOP 60.000			
		Total 218.650			
12.130 (12.16)	01.32	Frais de publication. (Crédit non limitatif)	69.999	95.850	120.000
12.140 (12.16)	01.32	Participation du STATEC à la Foire STATEXPO	-	3.750	-
12.190 (12.30)	01.32	Frais de formation	6.645	20.400	16.510
12.220 (12.30)	01.32	Programme de recherche concernant le modèle économétrique luxembourgeois	24.789	37.500	93.000
		Détail:			
		1) Recherche en matière de modélisation économétrique 67.000			
		2) Recherche en matière de compétitivité 26.000			
		Total 93.000			
12.300 (12.30)	01.32	Enquêtes pour le compte de l'office statistique des communautés européennes: imprimés, indemnités aux enquêteurs et dépenses diverses. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	173.090	124.250	145.515
		Détail:			
		1) Enquêtes harmonisées dans l'industrie et dans les services 17.350			
		2) Enquêtes statistiques pour la politique commune des transports 2.000			
		3) Relèvements trimestriels des prix 750			
		4) Enquêtes sur la conjoncture dans l'industrie et dans la construction 1.000			
		5) Enquêtes sur les forces de travail 57.000			
		6) Poursuite des enquêtes rendues nécessaires pour la mise en oeuvre de la politique agricole commune 25			
		7) Enquêtes sur la structure des salaires, sur les charges salariales et sur l'emploi 140			
		8) Enquête annuelle sur les investissements directs de et à l'étranger 1.250			
		11) Enquête sur les dépenses de frontaliers sur le territoire du Luxembourg 66.000			
		Total 145.515			
12.301 (12.30)	01.32	Travaux périodiques extraordinaires: indemnités pour services de tiers, frais d'impression	5.870	30.650	39.900

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Recensement agricole annuel:			
		a) indemnités pour services de tiers 4.900			
		b) frais d'impression et de reliure 2.000			
		2) Relèvement des personnes et des exploitations (part du STATEC) 25.000			
		3) Recensement triennal du bétail 8.000			
		Total 39.900			
12.302 (12.30)	01.32	Système INTRASTAT: frais d'impression de la documentation, gravage de CD-Rom et développement du support informatique	22.060	26.750	22.500
		Détail:			
		1) Frais d'impression de la documentation 16.500			
		2) Gravage de CD-rom 2.000			
		3) Développement du support informatique INTRAST 4.000			
		Total 22.500			
12.310 (12.30)	01.32	Recensement général de la population: indemnités des agents recenseurs, frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	123.362	1.580.000	125.000
		Détail:			
		3) Indemnités des agents recenseurs 39.000			
		5) Publication des résultats 86.000			
		Total 125.000			
12.320 (12.30)	01.32	Enquête sur les budgets familiaux	3.143	5.000	56.000
		Détail:			
		3) Imprimés 5.000			
		4) Indemnités des ménages 51.000			
		Total 56.000			
24.010 (24.10)	01.32	Location de logiciels informatiques auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	-	116.668
35.060 (35.00)	01.32	Contributions des institutions internationales	732	1.500	1.700
		Total des dépenses de la section 20.1	6.879.386	9.031.120	8.477.814
		Section 20.2			
		Service de l'Energie de l'Etat			
11.000 (11.00)	12.12	Traitements des fonctionnaires	635.292	607.635	646.816
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 607.436			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Charges sociales patronales ..... 25.428 *4) Allocations de repas* ..... 13.952 *Total* 646.816			
11.010 (11.00)	12.12	Indemnités des employés occupés à titre permanent	38.112	37.483	40.636
		Détail: *1) Rémunérations de base* ..... 37.622 *3) Charges sociales patronales* ..... 1.618 *4) Allocations de repas* ..... 1.396 *Total* 40.636			
11.020 (11.00)	12.12	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.327	100	100
		Détail: *B - Etudiants* *1) Rémunérations de base* 100			
12.010 (12.13)	12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	-	250	100
12.012 (12.13)	12.12	Frais de route et de séjour à l'étranger	25.609	16.850	17.700
12.020 (12.14)	12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.559	5.200	5.200
		Détail: *1) Assurances* ..... 990 *2) Carburants et lubrifiants* ..... 1.960 *3) Réparations et entretien* ..... 2.000 *9) Divers* ..... 250 *Total* 5.200			
12.040 (12.12)	12.12	Frais de bureau	11.872	11.900	11.500
		Détail: *1) Articles et matériel de bureau* ..... 6.100 *2) Location et entretien des machines à photocopier* ..... 1.300 *3) Location et entretien des autres machines de bureau* ..... 120 *4) Consommables bureautiques* ..... 800 *5) Frais d'impression et de reliure* ..... 750 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 2.180 *9) Divers* ..... 250 *Total* 11.500			
12.050 (12.12)	12.12	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	11.331	12.000	12.000
		Détail: *1) Frais postaux* ..... 3.650 *2) Frais téléphoniques* ..... 6.050 *4) Télex et téléfax* 500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 1.800			
		Total 12.000			
12.080 (12.11)	12.12	Bâtiments: exploitation et entretien	36.619	16.700	17.295
		Détail:			
		1) Nettoyage 16.395			
		4) Réparations et entretien 500			
		9) Divers 400			
		Total 17.295			
12.125 (12.30)	12.12	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif)	-	50.000	45.000
12.130 (12.16)	12.12	Frais d'achat, de gestion, de reproduction et de publication de normes dans les domaines électrotechnique, non-électrique et des télécommunications. (Crédit non limitatif)	3.461	5.000	5.000
12.190 (12.30)	12.12	Conférences et cours de recyclage dans l'intérêt de la formation du personnel	-	1.000	1.000
12.301 (12.30)	12.12	Surveillance du marché des équipements électrotechniques et des télécommunications. (Crédit non limitatif)	12.755	15.000	25.000
32.010 (32.00)	12.12	Participation aux frais de fonctionnement d'un Centre de Veille normative	24.789	-	-
35.060 (35.00)	12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	137.973	152.300	160.000
		Total des dépenses de la section 20.2	946.699	931.418	987.347
		Section 20.3			
		Centrales hydro-électriques			
11.000 (11.00)	09.20	Traitements des fonctionnaires	953.818	976.548	1.005.393
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 881.088			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 59.231			
		3) Charges sociales patronales 39.962			
		4) Allocations de repas 25.112			
		Total 1.005.393			
11.020 (11.00)	09.20	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	-
11.030 (11.00)	09.20	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	13.315	13.090	14.571

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 12.250			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rénumération 608			
		3) Charges sociales patronales 1.713			
		Total 14.571			
11.100 (11.40)	09.20	Indemnités d'habillement	2.835	3.145	2.500
12.010 (12.13)	09.20	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.729	2.000	2.000
12.020 (12.14)	09.20	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	8.770	9.400	9.400
		Détail:			
		1) Assurances 1.735			
		2) Carburants et lubrifiants 2.600			
		3) Réparations et entretien 5.065			
		Total 9.400			
12.300 (12.30)	09.20	Frais d'exploitation des centrales hydro-électriques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100.687	100.000	100.000
12.310 (12.50)	09.20	Impôts dus sur l'exploitation des centrales hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, d'Ettelbrück et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	84.401	80.000	80.000
		Total des dépenses de la section 20.3	1.165.555	1.184.283	1.213.864
		Total des dépenses du département 20	15.432.075	16.434.847	17.724.643

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	6.931.986	7.095.713	8.029.671
12	Achat de biens non durables et de services	3.637.068	5.963.434	6.130.254
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	31.695	37.200	37.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	-	116.668
31	Subventions d'exploitation	3.127.887	912.500	1.029.600
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	574.897	1.063.650	966.550
33	Transferts de revenus aux administrations privées	723.799	847.500	891.900
34	Transferts de revenus aux ménages	-	100	100
35	Transferts de revenus à l'étranger	404.743	514.750	522.700
Total		15.432.075	16.434.847	17.724.643

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		21 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT			
		Section 21.0			
		Classes moyennes			
11.130 (11.12)	11.40	Indemnités pour services extraordinaires	11.279	11.000	11.500
		Détail:			
		1) Jetons de présence 11.500			
12.000 (12.15)	11.40	Indemnités pour services de tiers	11.006	10.900	11.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 11.000			
12.010 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour	-	73	50
12.012 (12.13)	11.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	12.144	24.000	25.000
12.040 (12.12)	11.40	Frais de bureau	1.979	2.400	2.400
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 2.400			
12.080 (12.11)	11.40	Bâtiments: exploitation et entretien	1.596	1.611	1.611
		Détail:			
		1) Nettoyage 1.611			
12.120 (12.30)	11.40	Frais d'experts et d'études	-	37.000	67.000
12.121 (12.30)	11.40	Evaluation et certification ISO 9000 du service des autorisations	-	15.000	15.000
31.030 (31.12)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: bonifications d'intérêt (article 4 de la loi du 29.7.1968). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.649.880	3.098.669	2.500.000
31.031 (31.12)	11.50	Bonification d'intérêts à allouer en faveur de projets hoteliers exceptionnels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	185.920	-	-
31.040 (31.31)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: aides pour assistance et expertise techniques (article 7 de la loi du 29.7.1968)	-	12.395	12.395
31.050 (31.32)	11.40	Subsides destinés à favoriser a) la prospection des marchés et la vente des produits de l'artisanat luxem-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		bourgeois à l'intérieur du pays et dans les pays étrangers, b) l'organisation de congrès relevant des professions indépendantes sur le plan national et international, c) la participation à des réunions professionnelles à l'étranger, notamment dans le cadre des communautés européennes et d) la participation à des séminaires et cours de formation professionnelle à l'étranger	33.961	61.552	61.552
31.051 (31.32)	11.40	Contributions destinées à favoriser la participation à des foires et manifestations professionnelles	6.817	50.000	50.000
31.052 (31.32)	11.40	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la Qualité	-	-	3.000
33.010 (33.00)	11.40	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	5.082	5.082	5.082
41.000 (41.50)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	2.633.869	2.807.909	2.981.024
		Détail:			
		1) Service de promotion près la chambre des métiers (études et recherches d'ordre technique, économique et financier, organisation de cours, participation à des manifestations et démonstrations à caractère professionnel) 2.601.024			
		2) Service de promotion près la chambre de commerce, notamment dans l'intérêt d'actions au profit des entreprises du secteur des classes moyennes 380.000			
		Total 2.981.024			
41.001 (41.50)	11.40 11.50	Cours de formation professionnelle pour exploitants de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, cours de formation accélérée pour commerçants, cours de formation pour l'accès à la profession de transporteur: participation aux frais exposés par la chambre de commerce	92.960	95.280	110.000
41.002 (41.50)	11.40	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	91.721	91.721	91.721
41.003 (41.50)	11.40	Participation de l'Etat à raison de 50 % dans les frais effectifs des élections pour le renouvellement de la Chambre des Métiers	-	-	3.750
41.004 (41.50)	11.40	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	-	247.894	247.894
		Restants d'exercices antérieurs			
31.552 (31.32)	11.40	Office Luxembourgeois d'Accréditation et de Surveillance: cotisation et contribution au Mouvement Luxembourgeois pour la qualité	-	-	3.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
41.500 (41.50)	11.40	Promotion professionnelle des secteurs relevant du ministère des classes moyennes: participation aux frais d'organismes professionnels	-	61.121	-
		Total des dépenses de la section 21.0	5.738.214	6.633.607	6.202.979
		Section 21.1			
		Tourisme			
11.300 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: indemnités des agents. (Crédit non limitatif)	430.778	588.436	604.350
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 489.533			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 63.567			
		3) Charges sociales patronales 42.050			
		4) Allocations de repas 9.200			
		Total 604.350			
12.010 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour	155	180	180
12.012 (12.13)	11.60	Frais de route et de séjour à l'étranger	24.838	30.000	30.000
12.020 (12.14)	11.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.065	3.550	4.400
		Détail:			
		1) Assurances 940			
		2) Carburants et lubrifiants 2.560			
		3) Réparation et entretien 500			
		9) Divers 400			
		Total 4.400			
12.040 (12.12)	11.60	Frais de bureau	657	700	700
		Détail:			
		5) Frais d'impression et de reliure 50			
		6) Documentation et bibliothèque 650			
		Total 700			
12.100 (12.11)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	159.471	155.295	140.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Loyers 120.000			
		2) Charges locatives accessoires 20.000			
		Total 140.000			
12.120 (12.30)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique pour le compte du Ministère du Tourisme. (Sans distinction d'exercice)	-	91.573	91.573
12.121 (12.30)	11.60	Frais d'élaboration de fiches de rémunération des agents aux représentations touristiques à l'étranger et des animateurs touristiques	-	2.510	2.510
12.140 (12.16)	11.60	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	113.495	320.000	340.000
12.141 (12.16)	11.60	Participation à des foires, salons, expositions et autres manifestations à caractère touristique. (Sans distinction d'exercice)	201.037	213.192	255.000
12.142 (12.16)	11.60	Actions promotionnelles à réaliser par le Ministère du Tourisme en faveur du vélotourisme dans le cadre du départ du Tour de France 2002 au Grand-Duché de Luxembourg	234.802	-	150.000
12.300 (12.30)	11.60	Aménagement, signalisation, équipement et entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables: dépenses diverses	133.863	169.800	186.670
12.301 (12.30)	11.60	Parc naturel germano-luxembourgeois: aménagements et frais de propagande	4.958	4.958	4.958
12.302 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: frais de port. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	144.834	173.525	197.000
12.303 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion touristique: autres frais courants de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	143.392	180.220	185.000
31.030 (31.12)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par des investisseurs privés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
31.031 (31.12)	11.50	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à la construction, l'extension, la modernisation et la rationalisation d'établissements hôteliers ainsi qu'à la création, l'extension et l'amélioration des infrastructures spécifiques prévues à l'article 3 du règlement grand-ducal y relatif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
31.032 (31.12)	11.50 11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par les syndicats d'initiative et les ententes de syndicats d'initiative, à l'exécution de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel à réaliser par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif, ainsi qu'aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif dans l'intérêt des équipements informatiques et des équipements audiovisuels, ou à l'exécution de projets de construction, d'extension et de modernisation d'auberges de jeunesse à réaliser par la Centrale des Auberges de Jeunesse et d'autres associations sans but lucratif. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
31.033 (31.12)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à l'exécution de projets d'aménagement, d'extension et de modernisation de gîtes ruraux et de gîtes à la ferme et de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel à réaliser par des particuliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
31.034 (31.12)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à la création de campings privés et à l'exécution de projets de modernisation, de rationalisation, d'extension, d'assainissement et d'intégration dans l'environnement naturel de l'infrastructure et de l'équipement des campings privés existants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
32.000 (32.00)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Crédit non limitatif)	83.944	-	-
33.010 (33.00)	11.60	Amélioration de l'infrastructure touristique: subventions réduisant les intérêts relatifs aux prêts contractés par les syndicats d'initiative, les associations sans but lucratif et les organismes luxembourgeois exerçant une activité notable au profit du tourisme national et qui ne sont pas subventionnés dans le cadre des programmes quinquennaux	24.789	24.789	24.789
33.011 (33.00)	08.10	Participation aux frais de l'association de gérance du musée du vin à Ehnen	57.016	57.016	57.016
33.012 (33.00)	11.60	Participation aux frais des syndicats d'initiative, des Ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	405.541	330.313	289.284
33.013	11.60	Participation aux frais de modernisation des auberges de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(33.00)		jeunesse	12.395	13.634	13.634
33.014 (33.00)	11.60	Organisation de concours: primes d'encouragement et de récompense	7.437	10.000	17.000
33.015 (33.00)	11.60	Participation aux frais de l'office national du tourisme	1.474.966	1.574.009	1.645.513
33.016 (33.00)	11.60	Coordinateurs de l'animation touristique régionale: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement	193.898	252.145	314.440
33.017 (33.00)	11.60	Participation de l'Etat dans le financement des manifestations touristiques et culturelles organisées par le musée "A Possen"	13.262	13.262	13.262
33.018 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'institut européen de tourisme à l'université de Trèves	30.491	30.491	30.491
33.019 (33.00)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique réalisées par des syndicats d'initiative, des Ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	-	3.792	3.792
33.020 (33.00)	11.60	Bureau d'information touristique à Weiswampach: participation aux frais de rémunération	21.319	25.393	-
33.023 (33.00)	11.60	Participation aux cours de formation touristique continue en vue de la standardisation et de la coordination des Bureaux de tourisme régionaux et locaux	9.916	9.916	9.916
33.025 (33.00)	11.60	Participation aux frais de réalisation et d'édition de prospectus régionaux par l'office national du tourisme .	15.829	99.157	81.115
33.026 (33.00)	08.10	Participation aux frais de développement du centre touristique à Munshausen	49.579	54.874	101.450
33.027 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement d'équipes nationales participant à des concours, compétitions et expositions internationales dans le domaine de la gastronomie	6.197	6.197	6.197
33.028 (33.00)	11.50	Participation de l'Etat dans le financement de l'EXPOGAST '02 - CULINARY WORLD CUP, organisée par le VATEL-CLUB a.s.b.l	-	-	12.395
33.029 (33.00)	11.50 11.60	Subsides aux syndicats d'initiative, aux Ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	72.163	74.368	100.000
33.030 (33.00)	11.60	Frais de participation à la réalisation d'un Guide Baedecker sur le Luxembourg	-	10.000	-
35.060 (35.00)	11.60	Contributions à des organismes internationaux	1.072	3.223	3.720
43.000	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(43.22)		de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions d'intérêts, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale et de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel à réaliser par des communes et des syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
43.001 (43.22)	11.60	Subsides en faveur des communes exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	18.455	36.000	77.500
43.003 (43.22)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	-	101.500	-
43.004 (43.22)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrstructure touristique: participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés par l'élaboration d'études relatives au développement et à l'équipement de l'infrastructure touristique. (Sans distinction d'exercice)	-	3.792	3.792
		Restants d'exercices antérieurs			
11.800 (11.00)	11.60	Agences et agents à l'étranger: indemnités	-	-	170
12.802 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion économique et touristique: frais de port ...	-	5.752	-
12.803 (12.30)	11.60	Agences et agents à l'étranger chargés de promouvoir l'expansion économique et touristique: autres frais courants de fonctionnement	-	5.082	-
33.515 (33.00)	11.60	Contributions dans l'intérêt de l'Office national du tourisme, des coordinateurs de l'animation touristique, du Bureau d'information touristique à Weiswampach et de l'Eco-musée à Munshausen	-	32.306	-
33.518 (33.00)	11.60	Participation aux frais de fonctionnement de l'ETI	28.837	-	-
		Total des dépenses de la section 21.1	4.121.451	4.711.694	4.998.561
		Section 21.2 Logement			
11.010 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	483.975	479.451	604.845
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 516.511			
		3) Charges sociales patronales 68.801			
		4) Allocations de repas 19.533			
		Total 604.845			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.020 (11.00)	07.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	15.680	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.060 (12.15)	07.10	Service des aides au logement auprès de la banque et caisse d'épargne de l'Etat.- Participation aux frais de fonctionnement: frais de personnel. (Crédit non limitatif)	599.365	558.990	563.120
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 468.716			
		3) Charges sociales patronales 94.404			
		Total 563.120			
11.100 (11.40)	07.10	Indemnités d'habillement	273	273	-
11.130 (11.12)	07.10	Indemnités pour services extraordinaires	377	1.600	2.414
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.614			
		9) Divers 800			
		Total 2.414			
12.000 (12.15)	07.10	Indemnités pour services de tiers	1.487	1.700	3.400
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.400			
12.010 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	913	1.797	1.797
12.012 (12.13)	07.10	Frais de route et de séjour à l'étranger	4.639	5.000	5.000
12.020 (12.14)	07.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.354	2.975	2.975
		Détail:			
		1) Assurances 1.070			
		2) Carburants et lubrifiants 905			
		3) Réparation et entretien 1.000			
		Total 2.975			
12.040 (12.12)	07.10	Frais de bureau	46.231	55.900	55.900
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 10.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 2.500			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 400			
		4) Consommables bureautiques 10.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 24.000			
		6) Documentation et bibliothèque 8.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 1.000			
		Total 55.900			
12.050 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	62.105	70.500	82.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 80.000			
		2) Frais téléphoniques 2.000			
		Total 82.000			
12.080 (12.11)	07.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	85.699	96.440	96.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 81.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 13.500			
		4) Réparations et entretien 2.000			
		Total 96.500			
12.100 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	162.618	165.236	162.395
		Détail:			
		1) Loyers 162.395			
12.120 (12.30)	07.10	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	175.314	283.000	187.000
12.140 (12.16)	07.10	Participation à des expositions; organisation de concours et de conférences; confection de plans et de maquettes; actions de propagande; frais d'impression de cartes; dépenses diverses	72.244	76.000	126.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 7.500			
		2) Campagnes publicitaires 2.500			
		3) Foires 70.500			
		9) Divers 45.500			
		Total 126.000			
12.190 (12.30)	07.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	-	-	1.000
12.300 (12.30)	07.10	Centre de consultation pour le logement individuel et familial; frais de fonctionnement; acquisition de matériel didactique; dépenses diverses	2.199	4.958	4.958
31.000 (31.11)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide au Fonds pour la logement à coût modéré et au Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	210.112	241.696	240.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
31.030 (31.12)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.496	69.400	40.000
33.010 (33.00)	07.10	Subsides à des associations et des institutions oeuvrant dans les domaines du logement	40.902	40.902	42.538
34.080 (34.50)	07.10	Aide au logement: subventions d'intérêt (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	42.365.003	44.620.835	46.000.000
34.081 (34.50)	07.10	Prêts à taux réduit en vue de la construction ou de l'acquisition d'habitations à bon marché: subventions d'intérêt (loi modifiée du 13.7.1949; règlement ministériel modifié du 11.9.1972). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	125	10
34.082 (34.50)	07.10	Prêts à caractère social dans l'intérêt de la construction ou de l'acquisition de logements: subventions réduisant le taux d'intérêt. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	129	248	125
35.060 (35.00)	07.10	Contribution à des organismes internationaux	812	868	868
43.000 (43.22)	07.10	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	9.609	8.000	8.000
43.001 (43.22)	07.10	Participation financière de l'Etat aux études réalisées par les communes dans le cadre du chapitre IV de la loi modifiée du 25.2.1979 concernant l'aide au logement. (Sans distinction d'exercice)	19.831	19.831	40.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.550 (12.12)	07.10	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	-	45.750	-
12.600 (12.11)	07.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	-	7.624	-
		Total des dépenses de la section 21.2	44.376.367	46.859.199	48.270.945
		Total des dépenses du département 21	54.236.032	58.204.500	59.472.485

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	1.541.727	1.639.850	1.786.499
12	Achat de biens non durables et de services	1.806.095	2.264.201	2.438.977
31	Subventions d'exploitation	3.101.186	3.534.332	2.910.567
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitations aux entreprises	83.944	-	-
33	Transferts de revenus aux administrations privées	2.469.619	2.667.646	2.767.914
34	Transferts de revenus aux ménages	42.365.132	44.621.208	46.000.135
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.884	4.091	4.588
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	2.818.550	3.303.925	3.434.389
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	47.895	169.247	129.416
Total		54.236.032	58.204.500	59.472.485

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		22 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS			
		Section 22.0			
		Travaux publics.- Dépenses générales			
11.130 (11.12)	12.00	Indemnités pour services extraordinaires	7.603	12.475	12.475
		Détail:			
		1) Jetons de présence 12.475			
12.000 (12.15)	12.00	Indemnités pour services de tiers	6.135	10.025	10.025
		Détail:			
		1) Jetons de présence 10.025			
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	52.726	50.000	54.000
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	1.345	2.000	2.400
		Détail:			
		1) Assurances 512			
		2) Carburants et lubrifiants 1.064			
		3) Réparations et entretien 824			
		Total 2.400			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	5.172	5.950	5.950
		Détail:			
		6) Documentation et bibliothèque 5.950			
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	2.164	11.100	3.500
		Détail:			
		1) Nettoyage 3.500			
12.110 (12.30)	12.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	82.657	100.000	100.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	44.249	35.000	32.000
12.121 (12.30)	12.00	Friches industrielles: Cité des Sciences, frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	1.000.000
12.122 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études en vue de la mise en oeuvre de mesures de réduction des émissions de CO2 en provenance de bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif)	-	-	250.000
12.140 (12.16)	12.00	Campagnes de sensibilisation et d'information; participation à des foires et à des expositions	24.749	24.800	24.800

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		3) Foires 24.800			
12.190 (12.30)	01.34 12.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	12.395	17.000	27.000
12.300 (12.30)	12.10	Dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	2.465	2.500	2.500
34.040 (34.40)	12.10	Dommages-intérêts dus à la suite d'accidents et de faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée; subventions dans l'intérêt de l'indemnisation de dommages causés par d'autres accidents et faits. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	100.710	100.000	100.000
34.090 (34.40)	01.10	Frais d'entretien des habitations de la couronne: subvention forfaitaire	12.395	12.500	12.500
35.060 (35.00)	07.33 09.20 12.12	Cotisations à des organismes internationaux. (Sans distinction d'exercice)	37.432	41.000	41.000
41.000 (41.50)	01.34	Subside à la chambre des métiers pour favoriser les activités intéressant le département des travaux publics .	43.381	43.400	43.400
41.001 (41.50)	12.00	Subside au profit d'organismes de l'architecture et de l'ingénierie. (Sans distinction d'exercice)	6.197	-	-
		Restants d'exercices antérieurs			
12.620 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études	-	11.211	-
		Total des dépenses de la section 22.0	441.775	478.961	1.721.550
		Section 22.1			
		Ponts et chaussées.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	23.018.771	23.272.241	25.432.177
		Détail:			
		A - Fonctionnaires affectés à l'administration			
		1) Rémunérations de base 23.110.500			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 563.078			
		3) Charges sociales patronales 1.000.038			
		4) Allocations de repas 636.873			
		B - Fonctionnaires détachés à l'administration des bâtiments publics			
		1) Rémunérations de base 109.799			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rémunération 4.197			
		3) Charges sociales patronales 4.902			
		4) Allocations de repas 2.790			
		Total 25.432.177			
11.010 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.025.634	1.352.289	1.477.500
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.281.128			
		3) Charges sociales patronales 160.099			
		4) Allocations de repas 36.273			
		Total 1.477.500			
11.020 (11.00)	Divers codes	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	131.475	16.268	16.923
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 16.923			
11.030 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	24.168.386	24.568.521	27.133.024
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 21.591.855			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 2.351.866			
		3) Charges sociales patronales 3.189.303			
		Total 27.133.024			
11.040 (11.00)	Divers codes	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	38.853	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	Divers codes	Indemnités d'habillement. (Sans distinction d'exercice)	193.692	198.150	199.742
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires	42.111	88.000	93.334
		Détail:			
		3) Permanences à domicile 61.334			
		5) Prestations individuelles 25.000			
		9) Divers 7.000			
		Total 93.334			
11.150 (11.12)	07.33 09.20 12.12	Service d'hiver et accidents de la circulation: indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	310.560	310.000	319.568
12.010 (12.13)	07.33 09.20 12.12	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	174.343	224.000	226.000
12.020 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.581.070	1.633.000	1.700.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Assurances 230.000			
		2) Carburants et lubrifiants 700.000			
		3) Réparations et entretien 770.000			
		Total 1.700.000			
12.030 (12.16)	07.33 09.20 12.12	Fourniture de vêtements de travail et de protection	145.299	148.800	148.800
12.040 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Frais de bureau	332.737	340.000	363.146
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 99.146			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 54.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau et de bureautique 25.000			
		4) Consommables bureautiques 58.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 75.000			
		6) Documentation et bibliothèque 42.000			
		9) Divers 10.000			
		Total 363.146			
12.050 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	399.718	430.000	440.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 33.000			
		2) Frais téléphoniques 315.000			
		4) Télex et téléfax 42.000			
		5) Radiophonie 15.000			
		7) Réseau radio 35.000			
		Total 440.000			
12.060 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Entretien des installations de télécommunications	19.629	19.980	21.000
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 3.000			
		3) Réparations et pièces de rechange 18.000			
		Total 21.000			
12.070 (12.12)	07.33 09.20 12.12	Location et entretien des équipements informatiques	61.905	81.800	91.160
		Détail:			
		1) Location 21.160			
		2) Contrats d'entretien 60.000			
		3) Frais de réparation des micro-ordinateurs .. 10.000			
		Total 91.160			
12.080 (12.11)	07.33 09.20 12.12	Bâtiments administratifs, hangars et dépôts: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	840.852	875.000	937.973

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Nettoyage 122.973			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 415.000			
		3) Chauffage 315.000			
		4) Réparations et entretien 85.000			
		Total 937.973			
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	53.949	54.770	53.270
		Détail:			
		1) Loyers 53.270			
12.125 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	86.918	132.500	143.000
12.170 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux	595.843	620.000	650.000
12.300 (12.30)	12.10	Etablissement d'un inventaire de la voirie et recensement de la circulation: indemnités, honoraires et fournitures diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	214.843	100.000	135.000
		Détail:			
		1) Etablissement et exploitation des banques de données (routes, ouvrages d'art et accidents) 25.000			
		2) Recensement de la circulation et études de trafic ponctuelles (contrat bureau d'études et comptages manuels) 100.000			
		3) Publication des résultats du recensement ... 5.000			
		4) Publication de diverses cartes du réseau routier 5.000			
		Total 135.000			
12.301 (12.30)	12.10	Services spéciaux: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	184.961	185.920	198.000
		Détail:			
		1) Laboratoire d'essais des matériaux 36.500			
		2) Service géologique 74.500			
		3) Service photogrammétrique 87.000			
		Total 198.000			
12.302 (12.30)	07.33	Stations d'épuration: frais d'exploitation	1.754	-	-
12.303 (12.30)	12.10	Frais d'analyse et de sous-traitance d'essais, ayant donné lieu à des avances correspondantes. (Crédit non limitatif)	766	2.480	2.480
12.304 (43.21)	12.14	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat - Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	65.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
24.010 (24.10)	12.10	Location de logiciels informatiques	88.485	86.800	97.392
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	-	13.226	-
12.520 (12.14)	07.33 09.20 12.12	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	-	-	285.000
		Détail:			
		2) Carburants et lubrifiants 285.000			
12.550 (12.12)	12.12	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	127.190	39.989	-
		Total des dépenses de la section 22.1	53.839.744	54.793.834	60.229.589
		Section 22.2			
		Ponts et chaussées.- Travaux propres			
12.300 (12.30)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	743.612	780.000	815.000
14.000 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	5.301.181	5.570.000	5.570.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 3.450.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 2.120.000			
		Total 5.570.000			
14.001 (14.10)	12.12	Autoroutes: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.460.146	1.554.000	1.670.000
		Détail:			
		1) Division centrale de la voirie (autoroutes) 1.587.000			
		2) Service de l'éclairage public 31.000			
		3) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 52.000			
		Total 1.670.000			
14.002 (14.10)	12.12	Service d'hiver: déblaiement des neiges et saupoudrage; dépôts de matériel de saupoudrage le long de la voirie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.294.504	2.355.000	2.425.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
14.003 (14.10)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.420.154	1.550.000	1.630.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 315.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 380.000			
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes) 440.000			
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art 495.000			
		Total 1.630.000			
14.004 (14.10)	12.12	Voirie de l'Etat: réparation de dégâts causés par les usagers de la route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.900.901	1.850.000	1.950.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 120.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 120.000			
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes) 1.500.000			
		4) Service de l'éclairage public 205.000			
		5) Division des ouvrages d'art 5.000			
		Total 1.950.000			
14.005 (14.10)	08.30	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation .	74.784	300.000	315.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 185.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 130.000			
		Total 315.000			
14.006 (14.10)	12.12	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	61.917	65.000	80.000
14.007 (12.30)	12.12	Frais d'entretien des installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	524.074	570.000	650.000
14.010 (14.10)	07.33 07.40	Stations d'épuration, canalisations et distributions d'eau: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	7.060	5.000	5.000
		Détail:			
		1) Entretien des canalisations 5.000			
14.011 (14.10)	12.32	Cours d'eau navigables et flottables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	160.404	48.500	30.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Entretien courant 5.000			
		3) Entretien des berges 10.000			
		4) Entretien des chemins de halage 5.000			
		5) Réparation des dégâts causés par les hautes eaux 10.000			
		Total 30.000			
14.012 (14.10)	12.32	Moselle canalisée et domaine du port de Mertert: entretien du chenal, des ouvrages d'art et des berges. (Sans distinction d'exercice)	134.642	125.000	135.000
		Détail:			
		1) Entretien du domaine du port de Mertert 35.000			
		2) Entretien du chenal 10.000			
		3) Entretien et consolidation des berges 15.000			
		4) Nivellement de terrains et plantations 2.500			
		5) Entretien des ouvrages d'art 50.000			
		7) Entretien de la signalisation fluviale 22.500			
		Total 135.000			
14.013 (14.10)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'entretien exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	300.405	125.000	130.000
14.014 (14.10)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	60.799	74.000	75.000
		Détail:			
		1) Aménagement hydro-électrique de la haute Sûre en amont d'Esch-sur-Sûre 50.000			
		2) Aménagement hydro-électrique de la basse Sûre en aval de Rosport 25.000			
		Total 75.000			
14.030 (14.10)	08.10	Ouvrages d'art et alentours de la forteresse de Luxembourg: travaux d'entretien et de réparation	365.607	365.000	372.000
43.000 (43.22)	12.12	Chemins vicinaux: goudronnage et remises en état à la suite de déviations imposées par les chantiers sur des routes de l'Etat; subsides aux communes. (Sans distinction d'exercice)	231.863	250.000	275.000
43.001 (43.22)	12.12	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	867.602	850.000	900.000
		Total des dépenses de la section 22.2	15.909.655	16.436.500	17.027.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 22.3 Bâtiments publics.- Dépenses générales			
11.000 (11.00)	01.34	Traitements des fonctionnaires	6.081.114	6.225.114	6.778.619
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 6.315.278			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 42.131			
		3) Charges sociales patronales 264.261			
		4) Allocations de repas 156.949			
		Total 6.778.619			
11.010 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	389.199	484.091	694.240
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 584.333			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 5.889			
		3) Charges sociales patronales 81.696			
		4) Allocations de repas 22.322			
		Total 694.240			
11.020 (11.00)	01.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	69.912	3.886	4.227
		Détail:			
		B - Etudiants			
		1) Rémunérations de base 4.227			
11.030 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	890.540	1.042.201	1.163.695
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 988.588			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 40.078			
		3) Charges sociales patronales 135.029			
		Total 1.163.695			
11.040 (11.00)	01.34	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	73.342	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.070 (11.00)	01.34	Rémunération de personnel en formation auprès de l'Etat	7.443	9.900	10.628
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 10.628			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	11.865	13.466	14.165

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.130 (11.12)	01.34	Indemnités pour services extraordinaires	74	740	500
		Détail:			
		5) Prestations individuelles 500			
12.010 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	39.502	58.600	61.000
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	45.361	47.000	73.000
		Détail:			
		1) Assurances 8.900			
		2) Carburants et lubrifiants 23.100			
		3) Réparations et entretien 41.000			
		Total 73.000			
12.030 (12.16)	01.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	742	2.000	2.100
12.040 (12.12)	01.34	Frais de bureau	43.310	46.700	48.703
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 22.203			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 12.000			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 2.000			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.000			
		6) Documentation et bibliothèque 5.500			
		9) Divers 2.000			
		Total 48.703			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	60.234	68.000	72.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 7.338			
		2) Frais téléphoniques 64.662			
		Total 72.000			
12.070 (12.12)	01.34	Location et entretien des équipements informatiques	7.929	11.000	17.247
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments: exploitation et entretien	114.026	114.900	151.015
		Détail:			
		1) Nettoyage 48.515			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 48.000			
		3) Chauffage 26.500			
		4) Réparations et entretien 28.000			
		Total 151.015			
12.170 (12.30)	01.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	3.710	3.700	15.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
12.510 (12.13)	01.34	Frais de route et de séjour	-	4.342	768
12.540 (12.12)	01.34	Frais de bureau	3.508	189	-
12.550 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	8.762	8.134	6.903
		Total des dépenses de la section 22.3	7.850.573	8.144.063	9.113.910
		Section 22.4 Bâtiments publics.- Compétences propres			
12.080 (12.11)	01.34	Bâtiments affectés à des services publics: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice)	5.329.559	5.330.000	4.600.000
		Détail: *4) Réparations et entretien 4.600.000*			
12.081 (12.11)	Divers codes	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	2.974.453	2.975.000	2.500.000
		Détail: *4) Réparations et entretien 2.500.000*			
12.082 (12.11)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: exploitation, entretien et réparation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.171.337	4.334.370	4.341.190
		Détail: *1) Nettoyage ..... 223.190* *2) Eau, gaz, électricité, taxes ..... 560.000* *3) Chauffage ..... 710.000* *4) Réparations et entretien ..... 2.700.000* *5) Assurances ..... 148.000* *Total 4.341.190*			
12.083 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: eau, gaz, électricité; taxes et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.173.253	1.140.000	1.140.000
		Détail: *2) Eau, gaz, électricité, taxes ..... 1.090.700* *9) Divers ..... 49.300* *Total 1.140.000*			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.084 (12.11)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais de chauffage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.214.064	500.000	800.000
		Détail:			
		3) Chauffage 800.000			
12.085 (12.11)	01.34	Installations thermiques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	1.053.543	1.218.000	866.000
		Détail:			
		4) Réparations et entretien 866.000			
12.086 (12.11)	01.34	Installations électriques: entretien et contrôle. (Sans distinction d'exercice)	1.127.100	1.100.000	2.250.000
		Détail:			
		4) Réparations et entretien 2.250.000			
12.087 (12.11)	01.34	Surfaces vertes autour des bâtiments de l'Etat: plantation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	173.522	180.550	290.000
12.088 (12.11)	05.23	Domaine thermal de Mondorf: remboursement des frais d'entretien des installations techniques (convention du 07.03.1990). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	225.668	223.000	235.000
12.089 (12.11)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles loués par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.333.333	850.000	850.000
12.090 (12.21)	01.34	Travaux d'adaptation dans des immeubles faisant l'objet d'un contrat de location-vente. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	24.700	24.700
		Détail:			
		1) Loyers 24.700			
12.091 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat : frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	825.000	1.200.000
12.120 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	96.681	59.000	59.000
12.125 (12.30)	01.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	40.000	30.000
12.300 (12.30)	01.34	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	797.967	200.000	300.000
12.301 (12.30)	01.34	Fêtes publiques, religieuses et culturelles; cérémonies et réceptions officielles; conférences; illuminations. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	69.410	62.000	65.000
12.302 (12.30)	01.34	Installations techniques dangereuses et installations techniques de sécurité dans les bâtiments de l'Etat: réception et contrôle par des organismes agréés. (Sans distinction d'exercice)	99.131	151.000	123.500
12.303	01.34	Mobilier et équipement des administrations et services			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		publics et des établissements d'enseignement de l'Etat: entretien et réparation	99.126	99.200	100.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.591 (12.21)	01.34	Bâtiments de l'Etat: frais d'exploitation	-	246.600	-
		Total des dépenses de la section 22.4	19.938.147	19.558.420	19.774.390
		Total des dépenses du département 22	97.979.894	99.411.778	107.866.439

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	56.460.574	57.610.768	63.351.017
12	Achat de biens non durables et de services	26.064.677	25.860.810	28.009.130
14	Subventions d'exploitation	14.066.578	14.556.500	15.037.000
24	Transferts de revenus aux administrations privées	88.485	86.800	97.392
34	Transferts de revenus aux ménages	113.105	112.500	112.500
35	Transferts de revenus à l'étranger	37.432	41.000	41.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	49.578	43.400	43.400
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	1.099.465	1.100.000	1.175.000
Total		97.979.894	99.411.778	107.866.439

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		23 - MINISTERE DES TRANSPORTS			
		Section 23.0			
		Transports. - Dépenses générales			
12.010 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	31.404	39.150	39.035
12.012 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	126.914	115.270	227.055
12.020 (12.14)	12.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.590	17.900	13.500
		Détail:			
		1) Assurances 1.730			
		2) Carburants et lubrifiants 6.320			
		3) Réparations et entretien 4.460			
		9) Divers 990			
		Total 13.500			
12.040 (12.12)	12.00	Frais de bureau	13.403	17.000	14.875
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.718			
		2) Réimpression de tirés-à-part 248			
		3) Documentation et bibliothèque 496			
		4) Statistiques et abonnements 9.916			
		5) Matériel cartographique 497			
		Total 14.875			
12.060 (12.12)	12.00	Location et entretien des installations de télécommunications	1.343	3.790	2.680
12.080 (12.11)	12.00	Bâtiments: exploitation et entretien	36.831	35.000	37.000
12.120 (12.30)	12.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	110.769	342.100	500.000
12.121 (12.30)	12.00	Frais de gestion du modèle de trafic géré par la Cellule Modèle de Trafic (CMT) Etat-Ville de Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	127.184	124.000	124.000
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	32.059	-	-
12.190 (12.30)	12.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation (Transports routiers, Eurocontrôle route, Sécurité routière)	-	2.480	30.000
12.200 (12.30)	12.00	Frais de fonctionnement de l'entité d'enquête accidents et incidents dans les transports aériens, ferroviaires et maritimes. (Crédit non limitatif)	-	2.000	2.000
35.060	12.00	Cotisations à des organismes internationaux.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(35.00)		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.066	5.400	5.400
41.000 (41.50)	12.00	Cours de formation pour les conseillers de sécurité pour les transports par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses: remboursement des frais d'examen à la Chambre de Commerce	9.337	10.700	7.000
		Restants d'exercices antérieurs			
12.512 (12.13)	12.00	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	904	-
		Total des dépenses de la section 23.0	501.900	715.694	1.002.545
		Section 23.1			
		Circulation routière			
11.130 (11.12)	12.10	Indemnités pour services extraordinaires	17.923	22.497	38.770
		Détail:			
		1) a) Commission spéciale des permis de conduire 11.900			
		b) Commission de circulation de l'Etat 13.050			
		c) Commission médicale 12.150			
		d) Commission d'examen apprenti-instructeur 1.670			
		Total 38.770			
12.000 (12.15)	12.10	Indemnités pour services de tiers	4.217	8.265	7.256
		Détail:			
		1) a) Commission de circulation 2.175			
		b) Commission médicale 4.636			
		c) Commission d'examen apprenti-instructeur 445			
		Total 7.256			
12.100 (12.11)	12.10	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	53.545	53.545	53.545
		Détail:			
		1) Loyers 53.545			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif)	-	12.395	100
12.130 (12.16)	12.10	Frais de publication	-	10.000	10.000
12.140 (12.16)	12.10	Mesures préventives contre les accidents de la circulation: frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	136.037	175.000	170.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Campagnes publicitaires 170.000			
12.160 (12.30)	12.10	Acquisition et entretien de matériel médical	74	125	125
12.300 (12.30)	12.10	Confection de plaques d'immatriculation	1.400	1.930	1.750
12.310 (12.30)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique de frais relatifs à la gestion des fichiers nationaux des véhicules et des permis de conduire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.194.325	2.045.000	3.200.000
33.010 (33.00)	12.10	Subsides à des organismes privés oeuvrant en matière de sécurité et d'éducation routières	61.973	285.000	300.000
		Détail:			
		1) Sécurité routière 57.000			
		2) Automobile club 3.700			
		3) Fédération des maîtres-instructeurs 1.200			
		4) Centre de Formation pour conducteurs 236.300			
		9) Divers 1.800			
		Total 300.000			
41.000 (41.50)	12.10	Cours de formation pour les chauffeurs professionnels effectuant des transports de matières dangereuses: remboursement des frais à la chambre de commerce	49.870	52.150	55.000
41.002 (41.50)	12.10	Cours de formation continue pour les examinateurs en matière des permis de conduire	2.231	2.230	2.335
		Total des dépenses de la section 23.1	2.521.595	2.668.137	3.838.881
		Section 23.2 Transports publics			
12.120 (12.30)	12.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	225.000	315.000
		Détail:			
		1) Sondages qualité 25.000			
		2) Amélioration des correspondances rail/route 100.000			
		3) Création de relations transfrontalières rail et route 115.000			
		4) Participation aux frais d'études et de fonctionnement d'une entité de gestion de la cellule de mobilité et de co-voiturage 50.000			
		9) Divers 25.000			
		Total 315.000			
12.140 (12.16)	12.00	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	-	70.000	120.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Campagne publicitaire et de sensibilisation 120.000			
12.141 (12.16)	12.10	Frais d'impression d'horaires d'autobus et de matériel en relation avec les conditions tarifaires	60.597	62.000	75.000
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 75.000			
12.300 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisé par l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	619.073	696.800	691.000
31.020 (31.22)	12.20	Services publics ferroviaires assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	54.152.326	59.332.000	58.290.000
		Détail:			
		1) Services publics ferroviaires 58.290.000			
31.021 (31.22)	12.13	Services publics d'autobus assurés par la S.N. des C.F.L. en exécution de la convention conclue avec l'Etat et quasi-gratuité du transport des jeunes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	17.318.473	8.974.500	9.776.000
		Détail:			
		1) Services publics d'autobus ..... 9.082.000 *2) Quasi-gratuité du transport des jeunes* ..... 694.000 *Total* 9.776.000			
31.040 (31.31)	12.13	Services publics d'autobus assurés par des entreprises privées en exécution des conventions conclues avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	45.288.090	48.900.000	55.551.000
		Détail:			
		1) Services publics d'autobus 55.551.000			
31.050 (31.32)	12.13	Participation à un projet de la technologie de la pile à combustible dans l'intérêt d'un transport public écologique. (Crédit non limitatif)	-	620.000	620.000
33.010 (33.00)	12.00	Subsides aux associations promouvant les transports publics	1.363	1.740	5.000
34.090 (34.40)	04.30	Gratuité du transport des élèves de l'enseignement post-primaire. (Crédit non limitatif)	2.503.720	2.865.000	3.388.400
34.091 (34.40)	04.50	Transports effectués dans l'intérêt des élèves handicapés physiques et polyhandicapés de l'intégration scolaire, de l'éducation différenciée ainsi que des travailleurs handicapés	8.252.975	8.650.000	10.600.000
43.000 (43.22)	12.13	Services publics d'autobus, quasi-gratuité du transport des jeunes et gratuité du transport des élèves de l'en-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		seignement postprimaire assurés par la Ville de Luxembourg en exécution de l'accord conclu avec l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.280.906	5.512.800	5.397.434
		Détail:			
		1) Services publics d'autobus 2.550.000			
		2) Quasi-gratuité du transport des jeunes 1.318.000			
		3) Déchets de recettes résultant de la tarification uniforme nationale 300.000			
		4) Transports d'élèves vers les établissements scolaires postprimaires et déchet de recettes 1.180.000			
		5) Divers 49.434			
		Total 5.397.434			
43.001 (43.22)	12.13	Subventions aux communes en vue de compenser les déchets de recettes résultant de l'application sur leurs réseaux de transports publics de la tarification nationale uniforme	9.370	74.400	77.380
43.020 (43.52)	12.13	Services publics d'autobus et quasi-gratuité du transport des jeunes assurés par le T.I.C.E. en exécution de la convention conclue avec l'Etat. (Crédit non limitatif)	8.113.382	7.610.400	8.075.142
		Détail:			
		1) Services publics d'autobus 7.853.942			
		2) Quasi-gratuité du transport des jeunes 221.200			
		Total 8.075.142			
		Restants d'exercices antérieurs			
12.800 (12.30)	12.13	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des frais de gestion du service public d'autobus autorisés par l'Etat	-	22.851	-
34.591 (34.40)	04.12	Gratuité du transport des élèves de l'éducation différenciée: subventions	2.081.305	818.000	1.900.000
		Total des dépenses de la section 23.2	143.681.580	144.435.491	154.881.356
		Section 23.3			
		Transports ferroviaires			
11.000 (11.00)	12.20	Traitements des fonctionnaires	122.950	122.100	131.431
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 126.640			
		3) Charges sociales patronales 3.395			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 131.431			
31.023	12.20	Contributions à la S.N. des C.F.L. conformément aux dis-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(31.22)		positions de l'article 7 de la loi du 28 mars 1997 sur le statut de la S.N. des C.F.L. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	13.882.037	21.094.000	19.350.000
32.001 (42.00)	12.20	Compensation des charges de la S.N. des C.F.L. résultant de la normalisation des comptes en ce qui concerne les pensions du personnel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	112.704.018	116.465.000	119.883.000
93.000 (93.00)	12.20	Dotation au profit du fonds du rail dans l'intérêt de la prise en charge des frais de réparation et d'entretien de l'infrastructure ferroviaire conformément à la directive 91/440 CEE. (Crédit non limitatif)	72.048.642	70.411.000	83.000.000
		Total des dépenses de la section 23.3	198.757.647	208.092.100	222.364.431
		Section 23.4 Navigation et transports fluviaux			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	1.116.623	1.083.900	1.242.869
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 1.058.961			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 103.693			
		3) Charges sociales patronales 49.522			
		4) Allocations de repas 30.693			
		Total 1.242.869			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	33.594	27.896	31.800
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 26.830			
		3) Charges sociales patronales 3.574			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 31.800			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	1.785	1.843	1.966
		Détail:			
		Etudiants:			
		1) Rémunérations de base 1.966			
11.030 (11.00)	12.34	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	9.041	10.488	9.581
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.846			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 608			
		3) Charges sociales patronales 1.127			
		Total 9.581			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.100 (11.40)	12.34	Indemnités d'habillement	976	1.100	1.100
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	3.435	3.750	3.900
		Détail:			
		1) Jetons de présence 1.000			
		3) Permanence à domicile 2.900			
		Total 3.900			
11.150 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	4.246	7.500	7.500
12.010 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	4.849	8.700	8.000
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	7.277	7.100	7.300
		Détail:			
		1) Assurances 1.685			
		2) Carburants et lubrifiants 4.090			
		3) Réparations et entretien 1.400			
		9) Divers 125			
		Total 7.300			
12.030 (12.16)	12.34	Fourniture de vêtements de travail et de protection	3.157	3.000	3.100
12.040 (12.12)	12.34	Frais de bureau	10.883	11.400	12.500
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 3.000			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.240			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 270			
		4) Consommables bureautiques 2.240			
		5) Frais d'impression et de reliure 2.500			
		6) Documentation et bibliothèque 2.850			
		9) Divers 400			
		Total 12.500			
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	11.744	13.200	15.000
		Détail:			
		1) Frais postaux 2.000			
		2) Frais téléphoniques 8.100			
		4) Télex et téléfax 400			
		5) Radiophonie 4.000			
		6) Sémaphone 500			
		Total 15.000			
12.060 (12.12)	12.34	Location et entretien des installations de télécommunications	4.966	3.600	3.840

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 2.250			
		3) Réparations et pièces de rechange 1.590			
		Total 3.840			
12.070 (12.12)	12.34	Location et entretien des équipements informatiques	-	3.500	4.030
		Détail:			
		2) Contrats d'entretien 3.530			
		3) Réparations et pièces de rechange 500			
		Total 4.030			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	16.845	19.800	21.290
		Détail:			
		1) Nettoyage 4.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 11.500			
		3) Chauffage 3.000			
		4) Réparations et entretien 1.250			
		9) Divers 1.540			
		Total 21.290			
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	67.774	20.000	43.300
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	2.422	2.980	1.500
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 1.500			
12.170 (12.30)	12.34	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur	13.634	12.000	11.300
12.190 (12.30)	12.34	Frais de formation du personnel	2.173	1.635	1.770
12.200 (12.30)	12.34	Primes d'assurance-responsabilité civile. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.200	4.350	4.800
12.300 (12.30)	12.34	Frais courants d'exploitation, de surveillance et d'inspection du secteur luxembourgeois de la Moselle canalisée	41.369	41.400	42.940
		Détail:			
		1) Exploitation de la voie d'eau 14.200			
		2) Fonctionnement de l'annonce des crues 28.740			
		Total 42.940			
14.010 (14.10)	12.32	Entretien et renouvellement des installations et équipements des barrages et écluses de la Moselle canalisée - frais se rapportant à l'hydrométrie et à la signalisation nautique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	131.288	125.000	282.200

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Matériel de consommation courante 11.500			
		2) Matériel d'entretien et de réparation, pièces détachées 16.000			
		3) Renouvellement et modernisation des installations 153.800			
		4) Entretien des équipements spéciaux 8.000			
		5) Taxes diverses 39.600			
		6) Hydrométrie 53.300			
		Total 282.200			
14.011 (14.10)	12.34	Participation aux frais avancés par les autorités allemandes dans l'intérêt de travaux de renouvellement et d'amélioration exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	46.000
35.030 (35.40)	12.34	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	78.074	105.800	111.092
		Détail:			
		1) Commission de la Moselle 88.072			
		2) Instance internationale de péréquation et de coordination en matière de collecte, de dépôt et de réception des déchets survenant en navigation intérieure, dans le cadre de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin 23.020			
		Total 111.092			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	1.274	-	-
11.650 (11.12)	12.34	Indemnités pour heures supplémentaires	-	2.133	-
12.510 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	608	-	-
		Total des dépenses de la section 23.4	1.572.237	1.522.075	1.918.678
		Section 23.5 Direction de l'aviation civile			
11.000 (11.00)	12.40	Traitements des fonctionnaires	392.654	564.487	645.502
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 608.884			
		3) Charges sociales patronales 24.422			
		4) Allocations de repas 12.196			
		Total 645.502			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
11.010 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre permanent	179.211	189.609	218.120
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 191.697			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 23.966			
		3) Allocations de repas 2.457			
		Total 218.120			
11.020 (11.00)	12.40	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	625	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.130 (11.12)	12.40	Indemnités pour services extraordinaires	4.745	10.000	9.540
		Détail:			
		1) Réunions de la Commission des Licences 740			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale 558			
		3) Réunions de la Commission de Sûreté 892			
		4) Examens théoriques des pilotes 5.250			
		5) Examens pratiques des pilotes 2.100			
		Total 9.540			
12.000 (12.15)	12.40	Indemnités pour services de tiers	1.767	4.000	4.000
		Détail:			
		1) Réunions de la Commission des Licences 220			
		2) Réunions de la Commission de l'Aviation Générale 250			
		3) Réunions de la Commission de Sûreté 250			
		4) Examens théoriques des pilotes 2.200			
		5) Examens pratiques des pilotes 1.080			
		Total 4.000			
12.010 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour	800	1.690	1.690
12.012 (12.13)	12.40	Frais de route et de séjour à l'étranger	37.139	55.000	-
12.020 (12.14)	12.40	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.161	2.750	3.000
		Détail:			
		1) Assurances 900			
		2) Carburants et lubrifiants 1.300			
		3) Réparation et entretien 800			
		Total 3.000			
12.040	12.40	Frais de bureau	3.273	5.000	7.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		*Détail:* *6) Documentation et bibliothèque:* *- périodiques techniques* ..... 5.650 *- journaux* ..... 1.150 *9) Divers* ..... 200 *Total* 7.000			
12.120 (12.30)	12.40	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	5.162	150.000	227.500
12.121 (12.30)	12.40	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	544.196	553.090	500.000
12.122 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif)	7.589	50.000	-
12.140 (12.16)	12.40	Promotion de l'aéroport: frais de publicité et d'information; dépenses diverses	5.377	24.800	24.000
12.150 (12.30)	12.40	Section de médecine aéronautique: frais d'expertises médicales et autres. (Crédit non limitatif)	-	-	50.000
12.190 (12.30)	12.40	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif)	300	12.500	18.500
12.220 (12.30)	12.40	Missions d'inspection et de supervision des entités aéronautiques. (Crédit non limitatif)	-	25.000	25.000
12.300 (12.30)	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation à la société LUXAIR. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.293.886	2.400.000	-
32.000 (32.00)	12.40	Aérogare: remboursement des frais d'exploitation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	2.700.000
32.001 (32.00)	12.40	Remboursement des frais de gestion des activités assurées par la société de l'aéroport de Luxembourg S.A. pour compte de l'Etat (suivant contrat conclu entre la société et l'Etat). (Crédit non limitatif)	-	-	500.000
33.010 (33.00)	08.30	Prix accordés aux vainqueurs des championnats nationaux de l'aviation sportive	1.218	1.240	1.240
35.030 (35.40)	12.40	Contribution au budget d'EUROCONTROL. (Crédit non limitatif)	895.654	1.000.000	1.134.000
35.031 (35.40)	12.40	Coûts d'adhésion (contributions uniques) aux conventions météorologiques CEPMMT et EUMETSAT. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	2.670.900	-
35.060 (35.00)	12.40	Parts contributives aux frais de fonctionnement d'organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	73.759	747.840	797.230

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.) 29.750			
		2) Organisation européenne de l'aviation civile C.E.A.C.) 3.440			
		3) Association internationale des aéroports civils (I.C.A.A.) 14.880			
		4) Institut du transport aérien (I.T.A.) 3.590			
		5) Joint Airworthiness Authorities (J.A.A.) ... 22.000			
		6) Contribution aux frais de la représentation permanente auprès de l'O.A.C.I. du groupe Benelux/Autriche/Suisse 1.940			
		7) Centre Européen de Prévision Météo à Moyen Terme (CEPMMT) 80.630			
		8) EUMETSAT 641.000			
		Total 797.230			
		Total des dépenses de la section 23.5	4.449.516	8.468.006	6.866.422
		Section 23.6			
		Aéroport de Luxembourg			
11.000 (11.00)	12.44	Traitements des fonctionnaires	7.900.828	8.040.392	9.252.526
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 7.720.581			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 969.764			
		3) Charges sociales patronales 365.471			
		4) Allocations de repas 196.710			
		Total 9.252.526			
11.010 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre permanent	114.129	116.728	128.046
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 105.404			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération 4.416			
		3) Charges sociales patronales 14.040			
		4) Allocations de repas 4.186			
		Total 128.046			
11.020 (11.00)	12.44	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	26.139	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.030 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre permanent	585.549	584.595	583.800
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 427.203			
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rémunération 87.975			
		3) Charges sociales patronales 68.622			
		Total 583.800			
11.040 (11.00)	12.44	Salaires des ouvriers occupés à titre temporaire	-	100	100
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 100			
11.100 (11.40)	12.44	Indemnités d'habillement	9.466	9.900	10.103
11.150 (11.12)	12.44	Indemnités pour heures supplémentaires	31.995	25.000	35.000
12.010 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	13.572	16.895	16.000
12.011 (12.13)	12.44	Frais de route et de séjour à l'étranger	13.449	20.000	-
12.020 (12.14)	12.44	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	113.995	124.050	123.850
		Détail:			
		1) Assurances 10.000			
		2) Carburants et lubrifiants 43.850			
		3) Réparations et entretien 70.000			
		Total 123.850			
12.030 (12.16)	12.44	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.388	1.450	1.800
12.040 (12.12)	12.44	Frais de bureau	31.013	37.500	37.500
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau 22.300			
		2) Location et entretien des machines à photo-copier 4.500			
		3) Location et entretien d'autres machines de bureau 300			
		4) Consommables bureautiques 2.500			
		5) Frais d'impression et de reliure 1.900			
		6) Documentation et bibliothèque 5.000			
		9) Divers 1.000			
		Total 37.500			
12.041 (12.12)	12.44	Frais dans l'intérêt de la perception des taxes aéronautiques. (Crédit non limitatif)	1.514	3.700	2.500
12.050 (12.12)	12.44	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications. (Crédit non limitatif)	159.359	215.500	202.200
		Détail:			
		1) Frais postaux 2.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Frais téléphoniques 152.400			
		4) Télex et téléfax 1.000			
		5) Radiophonie 38.500			
		6) Sémaphone 3.000			
		8) Internet 4.800			
		Total 202.200			
12.070 (12.12)	12.44	Location et entretien des équipements informatiques	-	-	37.500
		Détail:			
		1) Location 37.500			
12.080 (12.11)	12.44	Bâtiments: exploitation et entretien	153.398	150.000	156.600
		Détail:			
		1) Matériel de nettoyage et d'entretien 45.000			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 38.000			
		3) Chauffage 46.200			
		4) Réparations et entretien 22.400			
		9) Evacuation de déchets spéciaux(Sondermüll) . 5.000			
		Total 156.600			
12.120 (12.30)	12.44	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	236	100.000	100.000
12.121 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques ...	-	-	91.425
12.122 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	887.000
12.150 (12.30)	05.30	Prestations médicales et paramédicales	1.433	2.100	2.100
12.170 (12.30)	12.44	Acquisition et entretien de petit outillage, d'équipements spéciaux et de produits spéciaux	21.277	26.000	31.000
12.190 (12.30)	12.44	Cours de formation et de perfectionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	142.173	200.000	210.000
12.200 (12.30)	12.44	Primes à payer pour assurances-responsabilité civile et accidents et franchises à payer suite à des accidents et faits où la responsabilité civile de l'Etat est engagée. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	221.493	260.000	262.500
		Détail:			
		1) Assurance responsabilité civile aéroportuaire 250.000			
		2) Franchises 12.500			
		Total 262.500			
12.300 (12.30)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif)	136.691	163.600	-
12.310 (12.30)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif)	548.314	575.000	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
12.320 (12.30)	12.44	Contrôles en vol des installations radio-électriques ...	63.500	76.000	-
12.330 (12.30)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits antifeu. (Crédit non limitatif)	247.544	300.000	-
12.340 (12.36)	12.44	Remboursement à un organisme étranger des frais encourus au titre des prestations fournies en matière de circulation aérienne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	814.945	860.000	-
12.350 (12.36)	12.44	Frais d'électricité: balisages lumineux, installations de radiocommunications et de radionavigation, dépenses d'énergie électrique diverses, consommation de carburant du groupe de secours. (Crédit non limitatif)	161.520	185.000	170.000
12.360 (12.36)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	5.847	34.700	-
14.030 (14.10)	12.44	Entretien des pistes, des voies de circulation et du domaine de l'aéroport	98.685	217.000	232.000
		Détail:			
		1) Entretien général de l'aéroport 20.000			
		2) Assistance de l'entreprise privée pour garantir le transport des neiges en dehors des zones de dégagement 7.500			
		3) Balisage diurne de l'aire de mouvement 7.500			
		4) Ensemencement et plantations 2.000			
		5) Entretien de la clôture de l'aéroport 20.000			
		6) Réfection du revêtement en béton asphaltique de l'aire de mouvement 75.000			
		7) Décapage des résidus de gomme des pneus d'avion 10.000			
		8) Creusement de tranchées pour raccordements électriques 50.000			
		9) Réfection de caniveaux en bordure de piste . 40.000			
		Total 232.000			
14.031 (14.10)	12.44	Acquisition de produits antineige et de produits spéciaux. (Crédit non limitatif)	-	-	300.000
14.032 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électriques. (Crédit non limitatif)	-	-	163.600
14.033 (14.10)	12.44	Entretien des équipements électroniques. (Crédit non limitatif)	-	-	577.000
		Détail:			
		1) Matériel courant d'entretien 51.000			
		2) Installations de télécommunications 24.000			
		3) Installations de radionavigation 190.000			
		4) Installations météorologiques 32.000			
		5) Equipements de mesure 13.000			
		6) Système de protection			
		7) Système de gérance et contrôle à distance des installations de radionavigation et de radio-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		communication 22.000			
		8) Système de contrôle d'accès 55.000			
		9) Programme de maintenance EUROCONTROL du système RADNET 29.000			
		10) (R.S.F.T.A) Nouveau système du réseau fixe des télécommunications aéronautiques 66.000			
		11) NMS Système de mesure de bruit des avions .. 16.000			
		(système de mesure en service depuis 1999) . 79.000			
		Total 577.000			
14.050 (14.20)	07.33	Participation de l'Etat aux frais de gestion et d'entretien des stations d'épuration du S.I.A.S. et de la ville de Luxembourg	204.565	87.000	137.400
24.010 (24.10)	12.44	Frais d'abonnement aux réseaux des données météorologiques	-	-	35.700
35.020 (35.30)	12.44	Achat de services auprès de services étrangers des télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	7.140
35.060 (35.00)	12.44	Achat de services auprès d'administrations et de services étrangers des télécommunications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.264	7.150	-
		Total des dépenses de la section 23.6	11.830.281	12.439.460	13.794.490
		Section 23.7 Garage du gouvernement			
11.100 (11.40)	01.34	Indemnités d'habillement	7.586	10.260	10.265
11.101 (11.40)	01.34	Masse d'habillement	-	8.680	8.680
12.020 (12.14)	01.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	107.997	98.300	123.000
		Détail:			
		1) Assurances 13.000			
		2) Carburants et lubrifiants 60.000			
		3) Réparations et entretien 50.000			
		Total 123.000			
12.050 (12.12)	01.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	14.267	20.000	11.650
41.000 (41.50)	12.10	Cours de formation continue pour les chauffeurs du Garage du Gouvernement	2.231	2.230	2.335
		Total des dépenses de la section 23.7	132.081	139.470	155.930

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 23.8			
		Commissariat aux affaires maritimes			
11.000 (11.00)	12.34	Traitements des fonctionnaires	111.005	110.363	118.834
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 114.043			
		3) Charges sociales patronales 3.395			
		4) Allocations de repas 1.396			
		Total 118.834			
11.010 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre permanent	413.031	338.752	457.688
		Détail:			
		1) Rémunérations de base 394.744			
		3) Charges sociales patronales 52.480			
		4) Allocations de repas 10.464			
		Total 457.688			
11.020 (11.00)	12.34	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	-	100	-
11.130 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	2.414	4.000	4.000
		Détail:			
		1) Jetons de présence 350			
		2) Cours et examens 1.100			
		3) Permanence à domicile 2.550			
		Total 4.000			
12.000 (12.15)	12.34	Indemnités pour services de tiers	-	2.344	1.800
		Détail:			
		1) Jetons de présence 500			
		2) Cours et examens 1.300			
		Total 1.800			
12.012 (12.13)	12.34	Frais de route et de séjour à l'étranger	-	15.000	-
12.020 (12.14)	12.34	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.420	2.480	2.880
		Détail:			
		1) Assurances 580			
		2) Carburants et lubrifiants 1.500			
		3) Réparation et entretien 800			
		Total 2.880			
12.040	12.34	Frais de bureau	21.901	22.680	22.680

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.12)		*Détail:*			
		1) Articles et matériel de bureau 1.735			
		2) Location et entretien des machines à photocopier 1.240			
		3) Location et entretien des autres machines de bureau 990			
		4) Consommables bureautiques 4.340			
		5) Frais d'impression et de reliure 5.700			
		6) Documentation et bibliothèque 8.675			
		Total 22.680			
12.050 (12.12)	12.34	Achat de biens et de services auprès de l'entreprise des postes et télécommunications	3.866	5.180	5.180
		Détail:			
		1) Frais postaux 3.330			
		2) Frais téléphoniques 990			
		4) Télex et téléfax 860			
		Total 5.180			
12.080 (12.11)	12.34	Bâtiments: exploitation et entretien	15.542	17.675	17.675
		Détail:			
		1) Nettoyage 9.300			
		2) Eau, gaz, électricité, taxes 4.580			
		3) Chauffage 3.185			
		5) Assurances 310			
		9) Divers 300			
		Total 17.675			
12.100 (12.11)	12.34	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	112.423	113.300	113.300
		Détail:			
		1) Loyers 94.890			
		2) Charges locatives accessoires 18.410			
		Total 113.300			
12.110 (12.30)	12.34	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif)	-	100	100
12.120 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	288.526	240.000	179.000
12.125 (12.30)	12.34	Frais d'experts et d'études en matière informatique	-	-	61.000
12.140 (12.16)	12.34	Frais de publication, de sensibilisation et d'information; dépenses diverses	8.848	24.790	24.790
		Détail:			
		1) Brochures et dépliants 6.195			
		2) Campagnes publicitaires 16.115			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		3) Foires 2.480			
		Total 24.790			
		Restants d'exercices antérieurs			
11.630 (11.12)	12.34	Indemnités pour services extraordinaires	8.738	6.857	-
12.500 (12.15)	12.34	Indemnités pour services de tiers	-	5.695	-
		Total des dépenses de la section 23.8	988.714	909.316	1.008.927
		Total des dépenses du département 23	364.435.551	379.389.749	405.831.660

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	11.099.962	11.303.230	12.951.321
12	Achat de biens non durables et de services	10.078.767	11.438.039	9.570.311
14	Subventions d'exploitation	434.538	429.000	1.738.200
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	-	-	35.700
31	Subventions d'exploitation	130.640.926	138.920.500	143.587.000
32	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation, aux entreprises et institutions financières	112.704.018	116.465.000	123.083.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	64.554	287.980	306.240
34	Transferts de revenus aux ménages	12.838.000	12.333.000	15.888.400
35	Transferts de revenus à l'étranger	1.058.817	4.537.090	2.054.862
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	63.669	67.310	66.670
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	13.403.658	13.197.600	13.549.956
93	Dotations de fonds de réserve	72.048.642	70.411.000	83.000.000
Total		364.435.551	379.389.749	405.831.660

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		24 - MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE			
		Section 24.0			
		Promotion féminine			
11.130 (11.12)	06.36	Indemnités pour services extraordinaires	1.909	4.586	4.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 4.200			
12.000 (12.15)	06.36	Indemnités pour services de tiers	1.810	3.818	3.200
		Détail:			
		1) Jetons de présence 3.200			
12.010 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour, frais de déménagement	1.348	2.516	2.516
12.012 (12.13)	06.36	Frais de route et de séjour à l'étranger	38.128	17.352	47.800
12.040 (12.12)	06.36	Frais de bureau; dépenses diverses	16.741	10.164	15.500
		Détail:			
		1) Articles et matériel de bureau ..... 9.076 *3) Location et entretien des autres machines de bureau* ..... 3.102 *6) Documentation et bibliothèque* ..... 3.322 *Total* 15.500			
12.080 (12.11)	06.36	Bâtiments: exploitation et entretien	8.992	8.701	9.200
		Détail:			
		1) Nettoyage 9.200			
12.100 (12.11)	06.36	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	48.118	48.686	49.225
		Détail:			
		1) Loyers ..... 43.530 *2) Charges locatives accessoires* ..... 5.695 *Total* 49.225			
12.120 (12.30)	06.36	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	181.023	181.581	175.211
12.130 (12.16)	06.36	Frais de publication	40.046	88.994	95.000
12.190	06.36	Colloques, séminaires, stages et journées d'études:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(12.30)		frais d'organisation et de participation	-	34.706	37.250
12.300 (12.30)	06.36	Participation à des actions en faveur de l'égalité des chances pour les femmes et les hommes	99.166	155.076	-
12.301 (12.30)	06.36	Projets européens dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes. (Sans distinction d'exercice)	68.025	58.334	-
12.302 (12.30)	06.36	Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	171.433	173.525	240.000
12.303 (12.30)	06.36	Campagne contre la violence à l'égard des femmes	73.284	94.200	94.200
12.305 (12.30)	06.36	Mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	50.000
33.000 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	2.881.548	4.496.976	4.836.122
		Détail:			
		1) Centres d'accueil 3.290.526			
		2) Services 1.545.596			
		Total 4.836.122			
33.001 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés pour femmes	1.078.099	-	-
33.002 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	-	64.163	190.000
33.003 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des associations dans l'intérêt de la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.395	12.395
33.004 (33.00)	06.36	Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non gouvernementales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	-	-	90.300
33.010 (33.00)	06.36	Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de la promotion de la condition féminine	4.214	4.214	72.200
33.011 (33.00)	06.36	Participation de l'Etat dans l'intérêt du financement de mesures en faveur de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes "Emploi et valorisation des ressoures humaines"	101.505	198.315	198.315
33.012 (33.00)	06.36	Subsides en faveur d'entreprises ayant pris des mesures novatrices dans l'intérêt de l'emploi des femmes	12.395	12.395	12.395
43.000 (43.22)	06.36	Prix pour la meilleure pratique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes	-	6.197	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 24.0	4.827.784	5.689.289	6.235.029
		Total des dépenses du département 24	4.827.784	5.689.289	6.235.029

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Promotion Féminine

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
11	Salaires et charges sociales	1.909	4.586	4.200
12	Achat de biens non durables et de services	748.114	890.048	819.102
33	Transferts de revenus aux administrations privées	4.077.761	4.788.458	5.411.727
43	Transferts de revenus aux administrations publiques	-	6.197	-
Total		4.827.784	5.689.289	6.235.029

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
01	Dépenses ventilées	-	-	4.000.000
10	Dépenses non ventilées	27.199.197	30.865.442	32.190.687
11	Salaires et charges sociales	974.824.720	1.047.203.784	1.131.065.810
12	Achat de biens non durables et de services	227.269.424	260.987.665	286.540.302
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	15.022.870	15.527.027	17.342.150
21	Intérêts de la dette publique	42.581.786	42.555.519	42.514.005
23	Intérêts imputés en débit	588.228	275.368	681.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.372.356	1.833.415	2.321.506
31	Subventions d'exploitation	169.473.907	177.890.280	183.636.617
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	121.502.192	125.356.684	137.561.717
33	Transferts de revenus aux administrations privées	160.057.593	183.595.006	213.061.834
34	Transferts de revenus aux ménages	153.443.586	173.829.447	187.199.011
35	Transferts de revenus à l'étranger	36.551.423	47.525.123	50.626.797
36	Impôts indirects et "prélèvements"	5.139.138	300	300
37	Impôts directs non ventilés	586.197	297.472	305.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.877.443	7.485.214	7.644.333
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.641.135.526	1.732.661.693	1.995.322.016
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	53.861.450	58.735.614	60.077.011
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	25.498.551	26.853.723	30.402.303
93	Dotations de fonds de réserve	704.059.560	703.480.239	740.372.669
Total		4.366.045.147	4.636.959.015	5.122.865.068

Budget des dépenses

CHAPITRE IV

DEPENSES EN CAPITAL

512 page vierge

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		30 - MINISTERE D'ETAT			
		Section 30.3			
		Conseil d'Etat			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	-	11.155	-
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	1.053	3.718	3.718
		Total des dépenses de la section 30.3	1.053	14.873	3.718
		Section 30.4			
		Gouvernement			
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	35.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Sans distinction d'exercice)	11.064	100.000	118.000
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	-	7.500	-
74.041 (74.22)	01.10	Service information et presse: acquisition d'équipements spéciaux	44.000	2.479	15.000
74.050 (74.22)	13.90	Service d'information et presse: acquisition d'équipements informatiques	-	-	67.000
74.060 (74.40)	13.90	Service information et presse: acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	17.500
93.000 (93.00)	08.10	Dotation du fonds national de soutien à la production audiovisuelle. (Crédit non limitatif)	2.231.042	2.500.000	-
		Note: *Cet article est transféré à la section 30.8.*			
		Total des dépenses de la section 30.4	2.286.106	2.609.979	252.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 30.5			
		Conseil économique et social			
74.010 (74.22)	11.10	Acquisition de machines de bureau	-	9.915	2.500
74.020 (74.22)	11.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	1.000
		Détail:			
		2) Téléfax 1.000			
		Total des dépenses de la section 30.5	-	9.915	3.500
		Section 30.6			
		Centre de communications du Gouvernement			
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	30.986	23.551	34.000
		Détail:			
		1) Voitures 19.000			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs .. 15.000			
		Total 34.000			
74.010 (74.22)	02.00	Acquisition de machines de bureau	-	17.849	-
74.020 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications	15.564	12.100	14.133
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 4.002			
		9) Divers 10.131			
		Total 14.133			
74.021 (74.22)	02.00	Acquisition d'installations de télécommunications pour les autres administrations	322.618	427.000	400.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 344.027			
		9) Divers 55.973			
		Total 400.000			
74.050 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques	46.824	50.000	50.000
74.051 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	60.548	175.000	175.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.060 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	22.244	35.437	17.500
74.061 (74.40)	02.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les autres administrations	74.366	17.500	92.500
		Restants d'exercices antérieurs			
74.551 (74.22)	02.00	Acquisition d'équipements informatiques pour les autres administrations	-	-	12.200
		Total des dépenses de la section 30.6	573.150	758.437	795.333
		Section 30.8			
		Médias et Communications			
74.000 (74.10)	12.60	Acquisition de véhicules automoteurs	-	22.500	-
74.040 (74.22)	08.40	Médias audiovisuels: acquisition d'équipements spéciaux	-	-	7.500
93.000 (93.00)	08.40	Dotation du fonds national de soutien à la production audiovisuelle. (Crédit non limitatif)	-	-	4.500.000
		Total des dépenses de la section 30.8	-	22.500	4.507.500
		Total des dépenses du département 30	2.860.309	3.415.704	5.562.551

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du Ministère d'Etat

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	629.267	915.704	1.062.551
93	Dotations de fonds de réserve	2.231.042	2.500.000	4.500.000
Total		2.860.309	3.415.704	5.562.551

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DU COMMERCE EXTERIEUR, DE LA COOPERATION ET DE LA DEFENSE			
		Section 31.0			
		Dépenses générales			
74.040 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	4.000
74.050 (74.22)	01.40	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	-	22.558	22.000
74.060 (74.40)	01.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	9.668	22.063
74.250 (74.22)	01.40	Acquisition d'une voiture automobile pour les besoins du Ministère des Affaires Etrangères	24.395	-	-
74.251 (74.22)	01.40	Frais d'équipement d'un système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du Ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	620.000	300.000
74.310 (74.22)	01.43	Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe.- Acquisition de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements	-	18.345	18.345
		Total des dépenses de la section 31.0	24.395	670.571	366.408
		Section 31.1			
		Relations internationales.- Missions diplomatiques			
72.010 (72.10)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	149.262	200.000	190.000
74.070 (74.22)	01.42	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	30.987	30.987	30.987
74.250 (74.00)	01.42	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	434.248	523.303	600.000
		Détail:			
		7400 Acquisition de véhicules automoteurs			
		1) Voitures 158.000			
		7401 Acquisition de machines de bureau			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 25.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		7402 Acquisition d'installations de télécommunications			
		2) Télex et téléfax 20.000			
		7404 Acquisition d'équipements spéciaux 50.000			
		7405 Acquisition d'équipements informatiques 90.000			
		7408 Acquisition de mobilier de bureau et d'autres mobiliers 257.000			
		Total 600.000			
		Total des dépenses de la section 31.1	614.497	754.290	820.987
		Section 31.5			
		Direction de la défense			
35.060 (35.00)	02.00	Participation au financement de travaux internationaux à intérêt commun exécutés par les pays membres de l'O.T.A.N.; contribution au programme N.S.M.A.T.C.C.; contribution au programme A.W.A.C.S. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.198.740	1.487.360	1.487.360
54.060 (54.01)	02.00	Travaux internationaux à intérêt commun exécutés pour le compte de l'O.T.A.N.. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	346.062	359.446	12.500
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	24.790	-
93.000 (93.00)	02.10	Alimentation du fonds d'équipement militaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.429.357	2.469.020	2.500.000
		Total des dépenses de la section 31.5	4.974.159	4.340.616	3.999.860
		Section 31.6			
		Défense nationale			
72.014 (72.10)	02.10	Travaux de réaménagement de la piste d'obstacle au camp militaire à Diekirch	159.238	-	-
74.000 (74.10)	02.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	130.725	232.624	639.000
74.010 (74.20)	02.10	Acquisition de machines de bureau	31.058	47.348	50.000
74.020 (74.22)	02.10	Acquisition d'installations de télécommunications	1.475	1.735	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.030 (74.20)	02.10	Acquisition d'appareils médicaux. (Sans distinction d'exercice)	63.771	84.532	174.000
74.040 (13.00)	02.10	Acquisition d'équipements spéciaux	160.904	167.006	225.901
74.080 (74.20)	02.10	Acquisition de mobilier de bureau	1.957	4.958	5.000
74.300 (74.20)	02.10	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	79.578	332.413	298.500
74.310 (13.00)	02.10	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	4.371	749.680	308.280
74.320 (74.20)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	39.352	100.000	100.000
74.330 (13.00)	02.10	Matériel de protection n.b.c	26.835	96.158	28.200
74.340 (74.20)	02.10	Acquisition d'instruments de musique	24.704	24.715	22.557
		Restants d'exercices antérieurs			
74.820 (13.00)	02.10	Equipement de casernement et équipement divers	64.713	-	9.710
74.830 (13.00)	02.10	Matériel de protection NBC	-	-	3.750
		Total des dépenses de la section 31.6	788.681	1.841.169	1.864.898
		Total des dépenses du département 31	6.401.732	7.606.646	7.052.153

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération et de la Défense

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.198.740	1.487.360	1.487.360
54	Transferts en capital à l'étranger	346.062	359.446	12.500
72	Construction de bâtiments	308.500	200.000	190.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.119.073	3.090.820	2.862.293
93	Dotations de fonds de réserve	2.429.357	2.469.020	2.500.000
Total		6.401.732	7.606.646	7.052.153

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		32 ET 33 - MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
		Section 32.0			
		Affaires culturelles			
63.000 (63.21)	08.20	Participation de l'Etat au financement de la construction et du réaménagement par les communes de centres culturels régionaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.432.452	2.479.836	3.000.000
63.040 (63.51)	08.10	Musées régionaux: subsides	27.268	50.000	50.000
63.041 (63.51)	08.10	Participation aux frais d'investissement dans l'intérêt des salles de cinéma de province. (Sans distinction d'exercice)	58.599	75.000	75.000
74.000 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	29.000
74.040 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements spéciaux	14.196	12.395	10.000
74.050 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	14.874	13.635
74.060 (74.40)	08.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	3.718	15.000
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'objets historiques et archéologiques. (Crédit non limitatif)	-	124	124
74.071 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art	45.224	54.537	75.000
74.300 (74.22)	08.20	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	8.860	9.916	10.000
93.000 (93.00)	08.10	Alimentation du fonds pour les monuments historiques. (Crédit non limitatif)	18.676.273	10.000.000	10.000.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.500 (74.10)	08.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	285.000	-
74.550 (74.22)	08.00	Acquisition d'équipements informatiques	-	12.500	-
		Total des dépenses de la section 32.0	21.262.872	12.997.900	13.277.759

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 32.1 Service des sites et monuments nationaux			
52.000 (52.10)	08.10	Subsides dans l'intérêt de l'aménagement artistique des églises	394.349	334.656	334.660
74.040 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements spéciaux	2.113	3.430	12.400
74.050 (74.22)	08.10	Acquisition d'équipements informatiques	9.408	7.500	3.135
74.060 (74.40)	08.10	Acquisition de logiciels et d'autres biens incorporels .	-	-	5.900
74.300 (74.22)	08.10	Acquisition de mobilier et de documents historiques	9.452	13.634	13.640
		Total des dépenses de la section 32.1	415.322	359.220	369.735
		Section 32.3 Bibliothèque nationale			
74.000 (74.10)	08.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	16.000
		Détail:			
		1) Voitures 16.000			
74.010 (74.22)	08.20	Acquisition de machines de bureau	19.638	8.677	6.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 6.000			
74.020 (74.22)	08.20	Acquisition d'installations de télécommunications	612	992	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux	16.086	12.395	15.000
74.070 (74.22)	08.20	Alimentation de la réserve précieuse. (Sans distinction d'exercice)	74.241	81.805	81.805
		Total des dépenses de la section 32.3	110.577	103.869	118.805

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 32.4 Archives nationales			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	17.075	19.840	20.800
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	8.222	11.156	15.000
		Total des dépenses de la section 32.4	25.297	30.996	35.800
		Section 32.5 Centre national de l'audiovisuel			
74.000 (74.10)	08.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	16.114	-
74.040 (74.22)	08.20	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	74.192	104.000	180.000
74.060 (74.40)	08.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	13.622	44.621	44.621
74.070 (74.22)	08.20	Acquisition de collections et de documents photographiques; acquisition de documents cinématographiques. (Sans distinction d'exercice)	19.197	69.411	40.000
		Détail:			
		1) Documents photographiques 20.000			
		2) Documents cinématographiques 20.000			
		Total 40.000			
		Total des dépenses de la section 32.5	107.011	234.146	264.621
		Section 32.6 Musée national d'histoire naturelle			
74.300 (74.22)	08.10	Projet de recherche GRAVILUX: Convention avec l'ECGS, l'Administration du Cadastre et l'IST. Acquisition d'un gravimètre supraconducteur	137.350	490.830	-
74.301 (74.22)	07.30	Acquisition d'un muséebus dans l'intérêt de la promotion de la culture scientifique	-	592.466	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
74.801 (74.22)	07.30	Acquisition d'un muséebus dans l'intérêt de la promotion de la culture scientifique	-	-	85.000
		Total des dépenses de la section 32.6	137.350	1.083.296	85.000
		Section 32.7 Centre national de littérature			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	3.303	-	4.300
74.070 (74.22)	08.10	Acquisition d'oeuvres d'art, d'objets et de documents littéraires, scientifiques et historiques	4.860	4.950	4.950
		Total des dépenses de la section 32.7	8.163	4.950	9.250
		Section 33.0 Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
53.010 (53.20)	04.42	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 8.12.1977). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
54.010 (54.21)	04.10	Participation extraordinaire à des travaux de remise en état à réaliser aux bâtiments de la fondation Biermans-Lapôtre à Paris. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.890.240	867.628	-
54.011 (54.21)	04.10	Participation à la construction de pavillons et de chambres d'étudiants; acquisition de concessions et de droits de réservation de chambres pour étudiants luxembourgeois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	124	124
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	20.794	41.188	18.000
		Restants d'exercices antérieurs			
54.510 (54.21)	04.10	Participation extraordinaire dans l'intérêt de la fondation Biermans-Lapôtre à Paris	123.947	-	-
		Total des dépenses de la section 33.0	2.034.981	909.064	18.248

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 33.2 Institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques			
74.010 (74.22)	04.44	Acquisition de machines de bureau	-	6.200	7.500
74.040 (74.22)	04.44	Acquisition d'équipements spéciaux	24.954	30.000	35.000
74.050 (74.22)	04.44	Acquisition d'équipements informatiques	19.350	74.600	34.200
74.060 (74.40)	04.44	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	9.810	33.558	20.000
74.300 (74.22)	04.44	Acquisition de matériel didactique dans l'intérêt du service de prêt pour la formation "éveil aux sciences" .	11.715	12.395	12.500
		Total des dépenses de la section 33.2	65.829	156.753	109.200
		Section 33.4 Institut d'études éducatives et sociales			
74.040 (74.22)	04.44	Acquisition d'équipements spéciaux	16.156	19.094	28.000
74.050 (74.22)	04.44	Acquisition d'équipements informatiques	22.772	18.235	1.000
74.060 (74.40)	04.44	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2.600	1.000
		Total des dépenses de la section 33.4	38.928	39.929	30.000
		Section 33.5 Recherche scientifique et recherche appliquée			
74.300 (74.22)	04.60	Acquisition d'équipements et de logiciels informatiques dans l'intérêt de projets de recherche	8.698	6.197	6.197
74.301 (74.22)	01.41	Projet ENA (European navigator): frais d'acquisition d'équipements spéciaux, dépenses diverses	12.454	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 33.5	21.152	6.197	6.197
		Total des dépenses du département 32	24.227.482	15.926.320	14.324.615

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	394.349	334.656	334.660
53	Transferts de capitaux aux ménages	-	124	124
54	Transferts de capitaux à l'étranger	2.014.187	867.752	124
63	Transferts de capital aux administrations publiques et locales	2.518.319	2.604.836	3.125.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	624.354	2.118.952	864.707
93	Dotations de fonds de réserve	18.676.273	10.000.000	10.000.000
Total		24.227.482	15.926.320	14.324.615

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		34 - MINISTERE DES FINANCES			
		Section 34.0			
		Dépenses générales			
54.100 (54.42)	01.53	Interventions financières en faveur de pays en voie de développement: participation à des organismes de développement économique et technique. (Crédit non limitatif)	654.877	1.000.000	1.000.000
54.110 (54.52)	01.52 01.53	Interventions financières en faveur des pays en transition: participation à des actions de développement économique et technique; concours économique et technique sous forme de participations, de prêts, de subventions ou de cautionnements sur le plan bilatéral et multilatéral. (Crédit non limitatif)	742.154	600.000	600.000
54.111 (54.52)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: contribution du Grand-Duché au Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl moyennant versement en euros. (Crédit non limitatif)	250.000	250.000	250.000
54.112 (54.52)	01.52 01.53	Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition. (Crédit non limitatif)	-	600.000	700.000
61.030 (61.42)	11.70	Commision de surveillance du secteur financier: dotation. (Crédit non limitatif)	-	-	1.000.000
74.040 (74.22)	01.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	2.500
81.030 (81.50)	07.10	Société nationale des habitations à bon marché: augmentation de capital social. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.040 (81.50)	01.52	Société nationale de crédits et d'investissements: dotation spéciale pour l'octroi de prêts d'Etat à Etat. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.041 (81.50)	11.70	Société nationale de crédit et d'investissements: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.050 (81.60)	11.70	Office du ducroire: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.051 (81.60)	11.70	Office du ducroire: alimentation du fonds spécial d'assurance ducroire pour le compte de l'Etat. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.052 (81.60)	11.70	Office du ducroire: rachat de créances au titre de la réduction de la dette des pays pauvres hautement endettés. (Crédit non limitatif)	839.477	100	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
84.070 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en euros. (Crédit non limitatif)	-	100	100
84.071 (84.21)	01.43	Banque européenne d'investissement: versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif)	-	100	100
84.091 (84.23)	01.53	Banque internationale pour la reconstruction et le développement: augmentation et ajustement de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
84.092 (84.23)	01.53	Banque internationale pour la reconstruction et le développement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en monnaie nationale. (Crédit non limitatif)	-	100	-
84.093 (84.23)	01.53	Banque internationale pour la reconstruction et le développement: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	-
84.094 (84.23)	01.33	Fonds de l'environnement mondial: souscription du Grand-Duché. (Crédit non limitatif)	-	100	-
84.095 (84.23)	01.53	Société financière internationale: augmentation de la souscription du Grand-Duché. (Crédit non limitatif)	-	100	100
84.096 (84.23)	01.43	Fonds monétaire international: Participation du Grand-Duché à la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (PRGF) (ex-ESAF). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.041.153	1.100.000
84.098 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant versement en euros. (Crédit non limitatif)	225.000	225.000	225.000
84.105 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	375.000	800.000
84.106 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en monnaie nationale. (Crédit non limitatif)	-	375.000	-
84.107 (84.24)	01.53	Banque asiatique de développement: versements en rapport avec l'ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social versée en monnaie nationale à l'évolution de la valeur du dollar. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	-
84.121	01.53	Agence multilatérale de garantie des investissements:			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(84.23)		souscription du Grand-Duché moyennant versement en dollars.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	86.716	87.486	100
84.123 (84.23)	01.53	Fonds de développement social: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en euros.			
		(Crédit non limitatif)	-	100	100
84.230 (84.23)	01.53	Association internationale de développement: amortissement de bons du trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif)	3.601.636	4.534.220	-
84.231 (84.23)	01.53	Fonds international de développement agricole: amortissement de bons du trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources.			
		(Crédit non limitatif)	57.389	70.154	-
84.232 (84.23)	01.53	Fonds commun pour les produits de base (C.N.U.C.E.D.): amortissement de bons du trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif)	-	100	-
84.233 (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et de développement: amortissement de bons du Trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	202.500	270.250	-
84.234 (84.23)	01.53	Agence multilatérale de garantie des investissements: amortissement de bons du Trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	-
84.235 (84.23)	01.53	Fonds de l'environnement mondial: amortissement de bons du Trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	582.982	666.338	-
84.236 (00.00)	01.53	Fonds asiatique de développement: amortissement de bons du trésor en rapport avec la participation du Grand-Duché dans les reconstitutions des ressources.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.000.000	-
84.237 (00.00)	01.53	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	6.500.000
		Total des dépenses de la section 34.0	7.242.731	11.096.301	12.178.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 34.1			
		Contributions directes et métrologie			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	19.334	24.790	-
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	35.155	52.004	28.975
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 28.975			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	19.844	76.257	198.315
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 198.315			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	8.672	24.790	53.955
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	-	55.912	15.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels	-	4.220	-
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	17.137	14.900	14.900
		Total des dépenses de la section 34.1	100.142	252.873	311.145
		Section 34.2			
		Enregistrement et domaines			
51.050 (51.20)	01.22	Dépenses en rapport avec la liquidation de l'office des séquestres. (Crédit non limitatif)	3	100	100
74.000 (74.10)	01.22 01.25	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	16.000
		Détail:			
		1) Voiture 16.000			
74.010 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de machines de bureau	12.215	12.395	12.400
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 12.400			
74.020 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements de télécommunications	1.451	5.952	3.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Télex et téléfax 3.000			
74.040 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	-	11.599	47.850
74.080 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition de mobilier de bureau	11.155	11.155	11.200
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	01.22 01.25	Acquisition d'équipements spéciaux	16.510	-	-
		Total des dépenses de la section 34.2	41.334	41.201	90.550
		Section 34.3			
		Douanes et accises			
72.010 (72.10)	01.22	Constructions; frais de transformation et d'aménagement d'immeubles et parties d'immeubles affectés au service de l'administration. (Sans distinction d'exercice)	49.509	50.000	150.000
		Détail:			
		1) Frais de transformation et d'aménagement ... 150.000			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	120.875	152.627	126.000
		Détail:			
		1) Voitures 126.000			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	16.682	8.500	11.750
		Détail:			
		1) Machine à écrire 1.000			
		2) Photocopieurs 9.750			
		9) Divers 1.000			
		Total 11.750			
74.020 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	31.271	20.000	27.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 25.000			
		2) Télex et Téléfax 2.000			
		Total 27.000			
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	206.083	9.920	90.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques	-	37.100	100.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	9.185	132.000	45.000
74.080 (74.22)	01.22	Acquisition de mobilier de bureau	59.605	75.000	137.000
74.300 (74.22)	01.22	Acquisition de matériel nécessaire à la lutte anti-drogues	-	-	100.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.520 (74.22)	01.22	Acquisition d'installations de télécommunications	12.196	-	-
74.540 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux	7.486	-	-
		Total des dépenses de la section 34.3	512.892	485.147	786.750
		Total des dépenses du département 34	7.897.099	11.875.522	13.367.145

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du Ministère des Finances

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transferts de capitaux aux entreprises	3	100	100
54	Transferts en capital à l'étranger	1.647.031	2.450.000	2.550.000
61	Tansferts en capital à l'administration centrale	-	-	1.000.000
72	Construction de bâtiments	49.509	50.000	150.000
74	Acquisitions de biens meubles durables et de biens incorporels	604.856	729.121	1.040.845
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	839.477	600	600
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	4.756.223	8.645.701	8.625.600
Total		7.897.099	11.875.522	13.367.145

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		35 - MINISTERE DES FINANCES: TRESOR ET BUDGET			
		Section 35.0			
		Dépenses générales			
53.010 (53.20)	06.35	Indemnisation des dommages de guerre mobiliers et immobiliers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
71.040 (71.31)	01.25	Acquisition auprès du secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	418.918	500.000	500.000
71.050 (71.32)	01.25	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	19.884.627	4.000.000	5.000.000
73.060 (73.43)	01.25	Travaux d'aménagement dans l'intérêt de la valorisation de terrains faisant partie du domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	50.000
74.000 (74.10)	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs	-	24.789	-
81.030 (81.40)	01.20	Participations dans le capital social d'une société ayant pour objet le développement des friches industrielles; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	550.000	7.511.174	7.500.000
		Total des dépenses de la section 35.0	20.853.545	12.036.163	13.050.100
		Section 35.1			
		Inspection générale des finances			
74.000 (74.10)	01.23	Acquisition de véhicules automoteurs	-	21.000	-
74.010 (74.22)	01.23	Acquisition de machines de bureau	-	11.000	1.000
		Détail:			
		1) *Photocopieurs et duplicateurs* 1.000			
74.050 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements informatiques	6.175	6.200	6.200
74.060 (74.40)	01.23	Acquisition de logiciels informatiques	737	4.000	4.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 35.1	6.912	42.200	11.200
		Section 35.2			
		Trésorerie de l'Etat			
74.020 (74.22)	01.23	Acquisition d'installations de télécommunications	1.423	1.240	-
74.040 (74.22)	01.23	Acquisition d'équipements spéciaux	-	4.000	-
		Total des dépenses de la section 35.2	1.423	5.240	-
		Section 35.3			
		Direction du contrôle financier			
74.000 (74.10)	01.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	19.500	-
74.010 (74.22)	01.30	Acquisition de machines de bureau	4.270	10.000	2.000
74.020 (74.22)	01.30	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.000	-
74.040 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements spéciaux	1.211	15.000	1.500
74.050 (74.22)	01.30	Acquisition d'équipements informatiques	102.007	15.000	-
74.060 (74.40)	01.30	Acquisition de logiciels	-	15.000	-
		Total des dépenses de la section 35.3	107.488	75.500	3.500
		Section 35.4			
		Cadastre et topographie			
74.000 (74.10)	01.22	Acquisition de véhicules automoteurs	31.832	67.360	53.500
		Détail:			
		1) Voitures 10.700			
		2) Camionette 40.300			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 2.500			
		Total 53.500			
74.010 (74.22)	01.22	Acquisition de machines de bureau	4.274	8.500	8.500
74.040 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	71.409	124.500	86.000
74.050 (74.22)	01.22	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	266.949	141.054	190.000
74.060 (74.40)	01.22	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	89.271	84.906	115.000
		Total des dépenses de la section 35.4	463.735	426.320	453.000
		Section 35.9			
		Provision globale pour amendements			
01.000 (01.00)	13.90	Provision globale pour amendements / Dépenses imprévues	-	-	8.000.000
		Total des dépenses de la section 35.9	-	-	8.000.000
		Total des dépenses du département 35	21.433.103	12.585.423	21.517.800

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Trésor et Budget

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
01	Dépenses à ventiler	-	-	8.000.000
53	Transferts en capital aux ménages	-	100	100
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	20.303.545	4.500.000	5.500.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	100	50.000
74	Acquistion de biens meubles durables et de biens incorporels	579.558	574.049	467.700
81	Octrois de crédtis aux et participations dans les entreprises et institutions financières	550.000	7.511.174	7.500.000
Total		21.433.103	12.585.423	21.517.800

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		36 - MINISTERE DES FINANCES:			
		DETTE PUBLIQUE			
		Section 36.0			
		Dette publique			
91.005 (91.10)	14.10	Alimentation du fonds de la dette publique: amortissements. (Crédit non limitatif)	33.263.134	14.000.000	14.000.000
		Total des dépenses de la section 36.0	33.263.134	14.000.000	14.000.000
		Total des dépenses du département 36	33.263.134	14.000.000	14.000.000

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des finances: Dette publique

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
91	Remboursement de la dette publique	33.263.134	14.000.000	14.000.000
Total		33.263.134	14.000.000	14.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		37 - MINISTERE DE LA JUSTICE			
		Section 37.0			
		Justice			
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	73.687	75.000
		Total des dépenses de la section 37.0	-	73.687	75.000
		Section 37.1			
		Services judiciaires			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	21.482	23.054	23.000
		Détail:			
		1) Machines à écrire 2.500			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 16.500			
		3) divers 4.000			
		Total 23.000			
74.020 (74.22)	03.10	Acquisition d'installations de télécommunications	6.389	7.933	6.000
74.040 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	3.553	10.000	10.000
74.050 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	410.000
74.060 (74.40)	03.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	-	26.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.510 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	-	10.620	-
74.540 (74.22)	03.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	12.370	-
		Total des dépenses de la section 37.1	31.424	63.977	475.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 37.2			
		Etablissements pénitentiaires			
74.000 (74.10)	03.30	Acquisition de véhicules automoteurs	62.538	55.778	59.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 43.000			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 16.000			
		Total 59.000			
74.010 (74.22)	03.30	Acquisition de machines de bureau	3.626	1.983	11.800
74.040 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	164.492	283.344	880.000
		Détail:			
		1) Centre pénitentiaire de Luxembourg 849.490			
		2) Centre pénitentiaire de Givenich 30.510			
		Total 880.000			
74.050 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements informatiques	-	38.423	34.500
74.060 (74.40)	03.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	32.103	64.500
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	03.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	223.105
		Total des dépenses de la section 37.2	230.656	411.631	1.272.905
		Section 37.3			
		Juridictions administratives			
74.010 (74.22)	03.10	Acquisition de machines de bureau	-	10.000	-
		Total des dépenses de la section 37.3	-	10.000	-
		Total des dépenses du département 37	262.080	559.295	1.822.905

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	262.080	559.295	1.822.905
Total		262.080	559.295	1.822.905

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
		Section 38.0			
		Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
61.000 (61.51)	01.33	Subvention pour acquisition et réfection du siège de la Chambre des Fonctionnaires et Employés Publics	-	-	38.500
62.010 (62.20)	01.33	Transfert de cotisations à la caisse de pension des employés privés en exécution du chapitre II de la législation ayant pour objet la coordination des régimes de pension: assurance rétroactive et transfert de cotisations aux institutions internationales. Rachat, conformément au chapitre VII de la loi précitée, des pensions échues au 31.12.1987 en application de l'ancien article 16 de la loi du 16.12.1963 par le versement d'une valeur en capital. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.652.061	1.115.521	1.115.521
		Total des dépenses de la section 38.0	2.652.061	1.115.521	1.154.021
		Section 38.2			
		Administration du personnel de l'Etat			
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	-	4.958	-
		Total des dépenses de la section 38.2	-	4.958	-
		Section 38.3			
		Institut National de l'Administration Publique			
74.010 (74.22)	01.33	Acquisition de machines de bureau	9.540	-	-
74.040 (74.22)	01.33	Acquisition d'équipements spéciaux	-	3.050	10.908
		Total des dépenses de la section 38.3	9.540	3.050	10.908

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 38.4 Sécurité dans la fonction publique			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	7.437	-
		Total des dépenses de la section 38.4	-	7.437	-
		Section 38.5 Centre informatique de l'Etat			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	13.976	19.830	-
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	5.099	-	-
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	1.540.231	1.574.123	3.228.000
		Détail: *1) Equipements pour les besoins du traitement de l'information:* *a) Site central ..... 1.120.000* *b) Centres départementaux ..... 1.534.000* *2) Equipements de télétraitement ..... 549.000* *3) Equipements pour les besoins de projets de recherche ..... 25.000* *Total 3.228.000*			
74.051 (74.22)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	1.561.159	2.107.095	2.793.740
74.053 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour la création d'un centre de secours informatique. (Crédit non susceptible de transfert à d'autres articles)	209.532	210.709	199.300
74.060 (74.40)	13.90	Acquisition de logiciels (centre informatique et autres administrations). (Sans distinction d'exercice)	729.579	1.277.533	1.841.000
74.061 (74.40)	Divers codes	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition de logiciels	570.091	758.000	1.001.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Restants d'exercices antérieurs			
74.551 (74.22)	13.90	Programme d'équipement des administrations et services de l'Etat en matériel bureautique: acquisition d'équipements	57.878	-	-
		Total des dépenses de la section 38.5	4.687.545	5.947.290	9.063.040
		Section 38.6 Service central des imprimés			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	-	-	7.500
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 7.500			
74.011 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition de machines de bureau	69.878	129.901	122.130
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 114.630			
		9) Divers 7.500			
		Total 122.130			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	8.809	5.552
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 5.552			
74.021 (74.22)	13.90	Crédit commun: acquisition d'installations de télécommunications	8.674	10.000	11.350
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 11.350			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	54.318	25.000	25.000
74.041 (74.22)	Divers codes	Crédit commun: acquisition d'équipements spéciaux	12.542	16.631	7.500
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition de matériel informatique	-	24.790	-
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	17.440	13.000	25.000
		Total des dépenses de la section 38.6	162.852	228.131	204.032
		Total des dépenses du département 38	7.511.998	7.306.387	10.432.001

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
61	Transferts en capital à l'administration centrale	-	-	38.500
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	2.652.061	1.115.521	1.115.521
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.859.937	6.190.866	9.277.980
Total		7.511.998	7.306.387	10.432.001

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR			
		Section 39.0			
		Dépenses générales			
74.050 (74.22)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition d'équipements informatiques	-	-	27.275
74.060 (74.40)	01.10	Adaptation du logiciel de gestion de l'horaire mobile ..	-	9.000	-
74.061 (74.40)	13.20	Centre de documentation communale: acquisition de logiciels	-	-	11.259
		Total des dépenses de la section 39.0	-	9.000	38.534
		Section 39.1			
		Finances communales			
63.000 (63.21)	04.20	Participation de l'Etat aux frais de construction d'écoles régionales groupant les classes primaires de plusieurs communes ou sections de communes ou de toutes les sections d'une commune. (Sans distinction d'exercice)	3.948.993	5.453.658	5.453.658
63.001 (63.21)	13.20	Subsides dans l'intérêt de la réalisation de travaux d'urbanisation et d'équipement de la ville de Luxembourg et de la ville d'Esch-sur-Alzette	892.417	892.500	892.500
		Détail:			
		1) Ville de Luxembourg 396.700			
		2) Ville d'Esch-sur-Alzette 495.800			
		Total 892.500			
63.003 (63.21)	04.10	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	3.718.403	4.000.000
63.004 (63.21)	13.20	Aides en capital de l'Etat au budget des communes pour la réalisation d'équipements collectifs de base. (Sans distinction d'exercice)	3.580.192	3.842.350	3.966.296
63.020 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau des Ardennes (D.E.A.). (Sans distinction d'exercice)	371.840	371.840	371.840
63.022 (63.51)	07.40	Subside extraordinaire au syndicat intercommunal pour la distribution d'eau dans la région de l'Est (SIDERE). (Sans distinction d'exercice)	-	371.840	371.840

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
63.023 (63.51)	07.40	Participation de l'Etat au financement par le Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-SÛre (SEBES) de la conduite d'eau potable de Grousbous à Junglinster via Mersch. (Sans distinction d'exercice)	495.787	1.437.782	2.400.000
63.024 (63.51)	07.40	Participation extraordinaire de l'Etat au financement de dépenses d'investissement du syndicat de communes pour la construction, l'exploitation et l'entretien de la conduite d'eau du sud-est (S.E.S.E.). (Sans distinction d'exercice)	371.840	1.115.521	495.000
63.025 (63.51)	13.20	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements à intérêt national réalisés par des syndicats intercommunaux	86.763	86.763	87.000
93.000 (93.00)	13.20	Alimentation du fonds pour la réforme communale. (Crédit non limitatif)	-	124	124
		Total des dépenses de la section 39.1	9.747.832	17.290.781	18.038.258
		Section 39.2 **Commissariats de district**			
74.250 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Luxembourg: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	-	1.984	-
74.251 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Diekirch: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	1.907	-	-
74.252 (74.22)	01.10	Commissariat de district de Grevenmacher: acquisition de machines de bureau, d'installations de télécommunications et d'équipements spéciaux	-	6.941	7.000
		Détail: *2) Photocopieurs et duplicateurs* 7.000			
		Total des dépenses de la section 39.2	1.907	8.925	7.000
		Section 39.5 **Police grand-ducale**			
74.000 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs et d'équipements d'intervention dans la circulation publique	1.182.678	2.138.139	2.501.816
74.001 (74.10)	03.20	Acquisition d'un hélicoptère de police. (Crédit non limitatif)	-	-	100

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.010 (74.22)	03.20	Acquisition de machines de bureau	119.079	140.000	215.581
74.040 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipements spéciaux	289.997	726.080	357.725
74.041 (74.22)	03.20	Acquisition d'équipement policier spécial pour l'hélicoptère de police	-	-	1.646.385
74.080 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier de bureau	4.400	4.958	4.958
74.250 (74.22)	03.20	Inspection générale de la Police grand-ducale: acquisitions	-	63.585	9.500
		Détail:			
		3) Acquisition de mobilier de bureau 1.500			
		4) Acquisition de matériel de transmission et de communication, de détection et de contrôle; d'équipements de transmission de données ... 8.000			
		Total 9.500			
74.300 (74.22)	03.20	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.480.593	1.568.036	2.578.000
74.310 (74.22)	03.20	Acquisition d'armement et d'équipements connexes	333.007	454.042	134.606
		Restants d'exercices antérieurs			
74.500 (74.10)	03.20	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	250.000
		Total des dépenses de la section 39.5	4.409.754	5.094.840	7.698.671
		Section 39.6			
		Protection civile-Incendie			
63.000 (63.21)	03.50	Participation de l'Etat au financement de projets de construction par les communes dans l'intérêt de la protection civile	338.647	223.104	309.867
63.010 (63.22)	03.50	Subside à la Ville de Luxembourg dans l'intérêt de l'acquisition d'une ambulance	106.346	-	-
74.000 (74.10)	03.50	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.587.179	1.351.126	1.311.351
		Détail:			
		4) Véhicules de secours et d'intervention 1.311.351			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.020 (74.22)	03.50	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	66.231	373.258	433.434
		Détail:			
		1) Acquisitions normales 433.434			
74.040 (74.22)	03.50	Acquisition d'équipements spéciaux	235.719	135.987	180.013
		Total des dépenses de la section 39.6	2.334.122	2.083.475	2.234.665
		Section 39.7			
		Direction de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (DATUR)			
72.000 (72.30)	07.50	Investissement dans des infrastructures, bâtiments, équipements et projets dans les parcs naturels existants et en préparation. (Sans distinction d'exercice)	169.832	173.525	173.525
		Détail:			
		1) Parc naturel de la Haute-Sûre 86.763			
		2) Parc naturel de l'Our 86.762			
		Total 173.525			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	-	-	7.066
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 1.364			
		9) Divers 5.702			
		Total 7.066			
74.040 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	7.488
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	24.134	37.876	45.000
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels	33.512	35.578	54.000
		Total des dépenses de la section 39.7	227.478	246.979	287.079
		Section 39.8			
		Service d'aménagement communal.- Urbanisme (Section supprimée pour 2001 et 2002. Fusion des sections 39.7 et 39.8)			
74.010 (74.22)	07.20	Acquisition de machines de bureau	4.995	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.050 (74.22)	07.20	Acquisition d'équipements informatiques	3.160	-	-
74.060 (74.40)	07.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	5.264	-	-
		Total des dépenses de la section 39.8	13.419	-	-
		Section 39.9 Service pour la gestion globale de l'eau			
52.010 (52.20)	07.30	Subsides à des associations et à des particuliers pour la construction de fosses à lisier et à purin	-	-	12.395
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	-	24.790	-
63.000 (63.21)	07.33	Travaux et fournitures dans l'intérêt sanitaire et hygiénique: construction de canalisations, de collecteurs et de stations d'épuration; protection et restauration des cours d'eau; participation de l'Etat au financement de projets communaux	-	157.894	225.000
63.001 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	-	1.735.255	2.000.000
63.002 (63.21)	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau ni navigables ni flottables en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	495.787	750.000
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau non navigables ni flottables en vue de réduire les effets des inondations : participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	64.163	150.000
72.010 (72.10)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	-	-	10.000
73.032 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement, et de renaturation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	-	190.000	140.000
73.040 (73.11)	07.35	Mesures de protection contre les crues de la SÛre et de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.487.361	980.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
73.070 (73.41)	10.00	Travaux de génie civil et d'infrastructures	-	-	24.789
74.000 (74.10)	10.00	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	25.700
		Détail:			
		1) Voitures 19.000			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs .. 6.700			
		Total 25.700			
74.020 (74.22)	10.00	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	5.000
74.030 (74.22)	10.00	Acquisition d'appareils de laboratoire	-	-	105.270
74.040 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	68.000
		Détail:			
		1) Hydrogéologie 28.200			
		2) Laboratoire 39.800			
		Total 68.000			
74.050 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques	-	11.000	22.000
74.051 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques - premier investissement	-	-	116.710
		Détail:			
		1) Ordinateurs de bureau 64.500			
		2) Imprimantes 17.160			
		4) Serveurs-réseau 34.000			
		9) Divers 1.050			
		Total 116.710			
74.052 (74.22)	07.40	Acquisition d'équipements informatiques pour les besoins du laboratoire de l'eau	-	-	66.300
74.060 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens immatériels	-	20.000	42.700
74.061 (74.40)	07.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens immatériels pour les besoins du laboratoire de l'eau	-	-	137.000
74.080 (74.22)	10.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier	-	-	3.000
74.300 (74.22)	10.40	Acquisition de matériel piscicole	1.989	4.950	5.000
93.000 (93.00)	07.33 07.40	Alimentation du fonds pour la gestion de l'eau. (Crédit non limitatif)	45.860.302	48.350.000	49.000.000
		Total des dépenses de la section 39.9	45.862.291	52.541.200	53.888.864
		Total des dépenses du département 39	62.596.803	77.275.200	82.193.071

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Intérieur

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	-	12.395
53	Transferts de capitaux aux ménages	-	24.790	-
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	10.192.825	19.966.860	21.473.001
72	Construction de bâtiments	169.832	173.525	183.525
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	1.677.361	1.144.789
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.373.844	7.082.540	10.379.237
93	Dotations de fonds de réserve	45.860.302	48.350.124	49.000.124
Total		62.596.803	77.275.200	82.193.071

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DES SPORTS			
		Section 40.0			
		Dépenses générales			
74.040 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements spéciaux des établissements d'enseignement postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	1.109.157	-	-
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements spéciaux dans l'intérêt du projet "Usine-école"	2.332.806	620.000	-
74.050 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	225.810
74.060 (74.40)	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	300.377	-	-
74.300 (74.22)	04.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	74.368	-
		Total des dépenses de la section 40.0	3.742.340	694.368	225.810
		Section 40.1			
		Centre de technologie de l'éducation			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	44.036	37.184	50.000
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	-	991.574	991.574
74.060 (74.40)	04.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	8.036	7.437	7.437
74.061 (74.40)	04.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels pour les besoins des établissements d'enseignement postprimaire	-	243.927	243.927
74.300 (74.22)	04.10	Elaboration et mise en oeuvre de plans d'actions en faveur de l'informatisation des établissements d'enseignement postprimaire: acquisition d'équipements informatiques et de logiciels	1.730.294	1.735.255	1.735.255
74.301 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements des technologies de l'information et de la communication et de logiciels dans l'intérêt de projets de recherche pour les besoins de l'en-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		seignement public	56.784	104.363	-
		Total des dépenses de la section 40.1	1.839.150	3.119.740	3.028.193
		Section 40.2			
		Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
74.010 (74.22)	04.01	Acquisition de machines de bureau	4.995	-	6.350
		Total des dépenses de la section 40.2	4.995	-	6.350
		Section 40.6			
		Service des équipements et des restaurants scolaires			
		Note: Modification de l'intitulé. Ancien intitulé: Cantines scolaires			
74.000 (74.10)	04.10	Acquisition de véhicules automoteurs	12.391	-	19.831
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 19.831			
74.040 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8.677	-
74.041 (74.22)	04.30	Acquisition d'équipements spéciaux des établissements d'enseignement postprimaire. (Sans distinction d'exercice)	-	2.920.000	-
74.300 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux, frais connexes. (Sans distinction d'exercice)	32.226	34.705	3.474.677
74.301 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements dans le cadre des travaux d'aménagement et de modernisation des restaurants scolaires. (Crédit non limitatif)	76.745	42.762	37.195
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	04.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	44.425	-
		Total des dépenses de la section 40.6	121.362	3.050.569	3.531.703

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 40.7			
		Education différenciée			
64.000 (64.10)	04.52	Ecoles, instituts et foyers d'éducation différenciée gérés par des associations: participation de l'Etat aux frais d'aménagement et d'équipement	39.575	45.000	50.000
74.000 (74.10)	04.52	Acquisition de véhicules automoteurs	45.151	39.663	36.000
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 36.000			
74.010 (74.22)	04.52	Acquisition de machines de bureau	10.121	17.353	12.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 12.000			
74.020 (74.22)	04.52	Acquisition d'installations de télécommunications	4.398	6.198	-
74.040 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements spéciaux	60.995	74.368	95.000
74.050 (74.22)	04.52	Acquisition d'équipements informatiques	31.092	61.974	65.000
74.060 (74.40)	04.52	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	11.153	19.832	21.000
		Total des dépenses de la section 40.7	202.485	264.388	279.000
		Section 40.8			
		Service de la formation des adultes			
74.300 (74.22)	04.53	Acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers pour les cours spéciaux .	49.243	28.508	9.500
		Total des dépenses de la section 40.8	49.243	28.508	9.500
		Section 41.2			
		Enseignement secondaire technique			
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	23.537	61.974	32.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 32.000			
		Total des dépenses de la section 41.2	23.537	61.974	32.000
		Section 41.3			
		Service de la formation professionnelle			
74.000 (74.10)	04.34	Acquisition de véhicules automoteurs	17.136	-	-
74.250 (74.00)	04.34	Installations et équipements des ateliers: acquisition de machines de bureau, d'équipements didactiques et d'équipements divers	105.899	166.090	180.000
		Total des dépenses de la section 41.3	123.035	166.090	180.000
		Section 41.4			
		Education physique et sports			
52.000 (52.10)	08.30	Subsides aux fédérations et sociétés sportives dans l'intérêt de la réalisation, de l'aménagement et de l'amélioration d'installations sportives	123.947	89.242	89.242
63.000 (63.21)	08.30	Contribution de l'Etat dans l'intérêt de la modernisation, de l'amélioration et du réaménagement des infrastructures et équipements sportifs par les communes et les syndicats de communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	91.721	91.721	100.000
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	11.034	-	25.000
		Détail:			
		1) Voitures 25.000			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	8.884	7.137	4.958
74.041 (74.22)	08.30	Bases nautiques au Lac de la Haute-Sûre: acquisition de matériel pour les activités sportives	29.671	29.747	34.000
74.070 (74.22)	08.30	Sauvegarde du patrimoine sportif: acquisition de collections sur le sport et de matériel	7.425	7.437	7.500
93.000 (93.00)	08.30	Alimentation du fonds d'équipement sportif national pour le financement d'un septième programme quinquennal d'équipement sportif à réaliser pendant la période du 1.1.1998 au 31.12.2002. (Crédit non limitatif)	6.197.338	6.197.338	6.197.338

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Total des dépenses de la section 41.4	6.470.020	6.422.622	6.458.038
		Section 41.5 Institut national des sports			
74.000 (74.10)	08.30	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	63.300
		Détail:			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs .. 63.300			
74.010 (74.22)	08.30	Acquisition de machines de bureau	661	-	-
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	13.605	13.014	13.014
		Total des dépenses de la section 41.5	14.266	13.014	76.314
		Section 41.6 Centre sportif national de natation			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	91.477	-	-
		Total des dépenses de la section 41.6	91.477	-	-
		Section 41.7 Ecole nationale de l'éducation physique et des sports			
74.040 (74.22)	08.30	Acquisition d'équipements spéciaux	-	-	6.200
		Total des dépenses de la section 41.7	-	-	6.200
		Total des dépenses du département 40	12.681.910	13.821.273	13.833.108

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	123.947	89.242	89.242
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	91.721	91.721	100.000
64	Transfert de capitaux aux écoles privées	39.575	45.000	50.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	6.229.329	7.397.972	7.396.528
93	Dotations de fonds de réserve	6.197.338	6.197.338	6.197.338
Total		12.681.910	13.821.273	13.833.108

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE SOCIALE ET DE LA JEUNESSE			
		Section 42.0			
		Famille			
51.001 (51.10)	05.22	Construction de maisons de soins: annuités de location-vente et frais de gestion administrative contractuels connexes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	6.482.363	6.928.624	6.737.050
52.000 (52.10)	06.30	Remboursement de frais avancés par l'Etablissement public pour transformations et mise en place de systèmes de décontamination des installations sanitaires (art. 17 de la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création de deux établissements publics dénommés 1) Centres, Foyers et Services pour personnes âgées; 2) Centres de gériatrie)	-	-	700.000
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	19.000
74.010 (74.22)	06.36	Acquisition de machines de bureau	12.897	8.500	15.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 15.000			
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	1.733	2.200	44.000
93.000 (93.00)	06.30	Alimentation du fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales. (Crédit non limitatif)	64.536.575	55.000.000	55.000.000
		Total des dépenses de la section 42.0	71.033.568	61.939.324	62.515.050
		Section 42.2			
		Solidarité			
93.000 (93.00)	06.20	Alimentation du fonds d'assainissement en matière de surendettement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	25.000	124.000
		Total des dépenses de la section 42.2	-	25.000	124.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 42.3			
		Commissariat du Gouvernement aux étrangers			
74.000 (74.10)	06.36	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	37.500
		Détail:			
		2) Camions, camionettes et autobus 37.500			
		Total des dépenses de la section 42.3	-	-	37.500
		Section 42.4			
		Fonds national de solidarité			
74.010 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	4.191	-	-
74.020 (74.22)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	17.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 17.000			
74.080 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	14.739	5.860	5.860
		Restants d'exercices antérieurs			
74.580 (62.10)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	10.922	-	-
74.800 (62.20)	06.20	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques	22.276	-	-
		Total des dépenses de la section 42.4	52.128	5.860	22.860
		Section 42.5			
		Caisse nationale des prestations familiales			
74.020 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	33.350	2.000
74.041 (62.10)	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	-	4.220	8.188
74.080	06.13	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: ac-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(62.10)		quisition de mobilier de bureau	8.635	31.383	36.822
		Total des dépenses de la section 42.5	8.635	68.953	47.010
		Section 42.6			
		Centre du Rham			
74.001 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	19.782	-	22.000
		Détail:			
		1) Voiture 22.000			
74.041 (74.22)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition d'équipements spéciaux	1.636	1.165	1.500
74.080 (74.22)	06.32	Maisons d'enfants de l'Etat: acquisition de mobilier ...	3.713	3.867	3.450
		Total des dépenses de la section 42.6	25.131	5.032	26.950
		Section 42.8			
		Centres socio-éducatifs de l'Etat			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	-	59.495	45.000
		Détail:			
		1) Voitures 45.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	670	-	8.680
		Détail:			
		2) Photocopieur 8.680			
74.040 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements spéciaux	-	38.145	2.570
		Total des dépenses de la section 42.8	670	97.640	56.250
		Section 42.9			
		Service national d'action sociale			
74.010 (74.22)	06.20	Acquisition de machines de bureau	7.437	-	-
74.020	06.20	Acquisition d'installations de télécommunications	469	-	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(74.22)					
74.050 (74.22)	06.20	Acquisition d'équipements informatiques	-	1.487	1.487
74.060 (74.40)	06.20	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	10.000	10.000
		Total des dépenses de la section 42.9	7.906	11.487	11.487
		Section 43.0			
		Jeunesse.- Dépenses générales			
63.000 (63.21)	06.32	Participation de l'Etat aux frais de construction et d'aménagement de centres de rencontre et de centres multi-services pour jeunes par les communes. (Sans distinction d'exercice)	4.958	-	-
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	14.850	-	-
		Total des dépenses de la section 43.0	19.808	-	-
		Section 43.1			
		Service national de la jeunesse			
74.000 (74.10)	06.32	Acquisition de véhicules automoteurs	11.899	-	19.000
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 19.000			
74.010 (74.22)	06.32	Acquisition de machines de bureau	6.741	12.395	-
74.040 (74.22)	06.32	Service national de la jeunesse et maisons de jeunes: acquisition d'équipements spéciaux	67.951	96.926	99.155
74.050 (74.22)	06.32	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	11.155
		Total des dépenses de la section 43.1	86.591	109.321	129.310
		Total des dépenses du département 42	71.234.437	62.262.617	62.970.417

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	6.482.363	6.928.624	6.737.050
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	-	-	700.000
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	4.958	-	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	210.541	308.993	409.367
93	Dotations de fonds de réserve	64.536.575	55.025.000	55.124.000
Total		71.234.437	62.262.617	62.970.417

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		44 - MINISTERE DE LA SANTE			
		Section 44.0			
		Ministère de la Santé			
74.000 (74.10)	05.00	Acquisition de véhicules automoteurs	17.813	-	-
74.035 (74.22)	05.20	Echange partiel de l'installation dentaire du service médico-dentaire d'urgence au centre hospitalier de Luxembourg: acquisition d'appareils médicaux	-	4.958	4.958
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	18.120	4.958	8.250
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques	28.762	-	-
74.060 (74.40)	05.00	Acquisition de logiciels	3.155	2.479	3.718
74.080 (74.22)	05.00	Acquisition de mobilier de bureau	868	4.958	2.479
		Total des dépenses de la section 44.0	68.718	17.353	19.405
		Section 44.1			
		Direction de la santé			
74.000 (74.10)	05.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	16.359	44.621	38.000
		Détail:			
		4) Division de l'Inspection Sanitaire 19.000			
		5) Service de la Médecine de l'Environnement .. 19.000			
		Total 38.000			
74.010 (74.22)	05.10	Acquisition de machines de bureau	15.881	8.658	3.530
		Détail:			
		4) Service orthoptique et pléoptique 2.230			
		6) Division de l'Inspection Sanitaire 1.300			
		Total 3.530			
74.020 (74.22)	05.00	Acquisition d'installations de télécommunications	1.692	5.966	2.800
		Détail:			
		3) Division de l'Inspection Sanitaire 2.300			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Division de la Médecine Préventive et Sociale 500			
		Total 2.800			
74.030 (74.22)	05.00	Acquisition d'appareils. (Sans distinction d'exercice)	93.050	79.995	125.322
		Détail:			
		1) Division de la radioprotection 86.900			
		2) Services audiophonologiques 9.920			
		3) Service de médecine dentaire scolaire 2.479			
		4) Service Orthoptique et Pléoptique 24.783			
		5) Division de la médecine préventive et sociale 1.240			
		Total 125.322			
74.035 (74.22)	05.00	Division de la radioprotection: frais d'acquisition et d'installation du laboratoire	88.836	-	-
74.040 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements spéciaux	58.741	40.784	231.016
		Détail:			
		1) Division de la Pharmacie et des Médicaments 8.000			
		2) Service de la Médecine de l'Environnement .. 18.467			
		3) Division de la Médecine Préventive et Sociale (Programme Mammographie) 2.479			
		4) Division de la Médecine Scolaire 1.120			
		5) Division de la Santé au Travail 15.300			
		6) Service Audiophonologique 10.800			
		8) Division de la Médecine Curative 1.250			
		9) Division de la Radioprotection 173.600			
		Total 231.016			
74.050 (74.22)	05.00	Acquisition d'équipements informatiques	45.879	34.899	45.710
		Détail:			
		2) Division de la Pharmacie et des Médicaments 3.500			
		4) Services Orthoptique et Pléoptique 15.500			
		5) Service des Statistiques Sanitaires 10.000			
		6) Division de la Médecine Scolaire 2.480			
		7) Division de la Médecine Préventive et Sociale 2.500			
		9) Service de la Médecine de l'Environnement .. 2.480			
		10) Division de l'Inspection Sanitaire 2.000			
		11) Division de la Santé au Travail 7.250			
		Total 45.710			
74.060 (74.22)	05.00	Acquisition, modification et mise à jour de logiciels et du matériel électronique	72.428	31.197	28.500
		Détail:			
		1) Division de la Radioprotection 24.000			
		2) Service des Statistiques 3.000			
		4) Division de l'Inspection Sanitaire 500			
		5) Santé au travail 1.000			
		Total 28.500			
74.080	05.10	Acquisition de mobilier de bureau	8.900	19.832	10.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(74.22)		*Détail:*			
		1) Secrétariat général 10.000			
		Total des dépenses de la section 44.1	401.766	265.952	484.878
		Section 44.2			
		Laboratoire nationale de santé			
74.000 (74.10)	05.20	Acquisition de véhicules automoteurs	19.773	-	20.000
		Détail:			
		2) Voitures 20.000			
74.010 (74.22)	05.20	Acquisition de machines de bureau	3.823	4.214	11.720
		Détail:			
		2) Photocopieur 2.225			
		9) Divers 9.495			
		Total 11.720			
74.020 (74.22)	05.20	Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	40.000
		Détail:			
		1) Centrale téléphonique 38.000			
		2) Télex et Téléfax 2.000			
		Total 40.000			
74.030 (74.22)	05.20	Acquisition d'appareils de laboratoire	528.830	521.196	600.000
74.050 (74.22)	05.20	Acquisition d'équipements informatiques	-	12.395	12.395
74.080 (74.22)	05.20	Acquisition de mobilier	1.135	6.049	8.967
74.171 (74.22)	05.20	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	-	3.569	2.505
74.300 (74.22)	05.21	Programme de recherche effectué dans le cadre du titre I. de la loi du 9.3.1987 ayant pour objet l'organisation de la recherche-développement dans le secteur public: dépenses d'équipement	6.384	79.326	-
		Total des dépenses de la section 44.2	559.945	626.749	695.587

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 44.5 Dommages de guerre corporels			
74.080 (74.22)	06.35	Acquisition de mobilier de bureau	3.676	3.718	3.700
		Total des dépenses de la section 44.5	3.676	3.718	3.700
		Section 44.6 Centre thermal et de santé Mondorf			
52.000 (72.30)	05.23	Participation aux travaux de réfection des chemins du parc du centre thermal et de Santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	-	700.000	700.000
		Total des dépenses de la section 44.6	-	700.000	700.000
		Section 44.7 Santé.- Travaux sanitaires et cliniques			
51.000 (51.10)	05.22	Participation aux frais d'investissements d'établissements hospitaliers publics: Centre hospitalier de Luxembourg (participation aux frais de construction d'un nouveau Centre de recherche public de la Santé), annuités finales du projet achevé de la Fondation Norbert Metz ..	545.739	-	-
51.001 (51.10)	05.22	Application des lois régissant l'aide à l'investissement hospitalier et notamment des lois-cadre sanitaires du 17.12.1976 et 31.7.1990: participation aux frais d'investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers du secteur public (aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers). (Sans distinction d'exercice)	4.228.632	2.478.935	3.200.000
		Détail: *1) Divers établissements: protection contre l'incendie ..... 123.947* *2) Divers hôpitaux: Mise en sécurité des ascenseurs et mesures d'hygiène ..... 123.947* *3) Autres investissements éligibles au titre de la loi du 31.7.1990 ..... 495.787* *4) Investissements visés par l'article 11, 1er tiret de la loi du 28.8.1998 ..... 2.456.319* *Total 3.200.000*			
51.041 (51.10)	05.22	Application des lois régissant l'aide à l'investissement hospitalier et notamment des lois-cadre sanitaires du			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		17.12.1976 et du 31.7.1990: participation aux frais d'investissements mobiliers et immobiliers effectués par les établissements hospitaliers privés, ainsi que par l'organisme regroupant les établissements hospitaliers visé à l'article 12 de la loi du 18.9.1998 (aides non imputables au fonds des investissements hospitaliers). (Sans distinction d'exercice)	997.340	2.478.935	3.200.000
		Détail:			
		1) Divers établissements: protection contre l'incendie 123.947			
		2) Divers établissements: Mise en sécurité des ascenseurs et mesures d'hygiène 123.947			
		3) Autres investissements éligibles au titre de la loi du 31.7.1990 ..... 495.787			
		4) Investissements visés par les articles 11, 1er tiret et 12 de la loi du 28.8.1998 ..... 2.456.319			
		Total 3.200.000			
52.000 (52.10)	05.22 05.23	Participation aux frais de construction, d'aménagement, de modernisation et d'équipement de centres de diagnostic et de traitement	210.709	904.812	61.975
		Détail:			
		b) Modernisations diverses 37.185			
		b) Service ABRIGADO: développement des capacités d'accueil 24.790			
		Total 61.975			
52.001 (52.10)	05.22	Application de la législation régissant l'aide à l'investissement dans l'intérêt de l'aménagement de foyers, ateliers et autres structures thérapeutiques de psychiatrie décentralisée: participation aux frais d'investissement	69.410	2.501.741	2.504.220
52.002 (52.10)	05.22	Participation de l'Etat aux frais d'équipement d'associations conventionnées oeuvrant dans le domaine de l'action socio-thérapeutique, y compris les services dans les domaines des toxicomanies et de la psychiatrie extra-hospitalière	-	-	130.243
72.001 (72.30)	05.30	Projets de construction et de modernisation du secteur conventionné: frais d'experts et d'études relatifs à la planification et au contrôle	-	25.000	25.000
74.060 (74.40)	05.30	Rachat de concessions réelles de pharmacie. (Crédit non limitatif)	-	124	124
93.000 (93.00)	05.22	Alimentation du fonds spécial des investissements hospitaliers. (Crédit non limitatif)	134.229.138	35.000.000	37.000.000
		Total des dépenses de la section 44.7	140.280.968	43.389.547	46.121.562
		Total des dépenses du département 44	141.315.073	45.003.319	48.025.132

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la Santé

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert en capital aux entreprises et institutions financières	5.771.711	4.957.870	6.400.000
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	280.119	4.106.553	3.396.438
72	Construction de bâtiments	-	25.000	25.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.034.105	913.896	1.203.694
93	Dotations de fonds de réserve	134.229.138	35.000.000	37.000.000
Total		141.315.073	45.003.319	48.025.132

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		45 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT			
		Section 45.0			
		Protection de l'environnement			
52.000 (52.10)	07.50	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains par les établissements d'utilité publique en vue de la constitution de réserves naturelles	86.763	86.763	87.000
52.001 (52.10)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais de construction par une association sans but lucratif d'un centre de soins pour faune sauvage	-	-	42.150
63.000 (63.21)	07.30	Travaux et fournitures dans l'intérêt de l'aménagement de décharges désaffectées, de construction d'installations de dépollution dans le domaine de la protection de l'atmosphère, de la gestion des déchets et de la protection contre le bruit: participation de l'Etat au financement de projets communaux. (Sans distinction d'exercice)	62.040	90.000	90.000
63.003 (63.21)	07.50	Participation extraordinaire de l'Etat aux frais d'acquisition de terrains pour la réalisation du projet revalorisation écologique de la vallée supérieure de l'Alzette. (Sans distinction d'exercice)	-	105.000	35.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	42.716	21.100	23.550
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	36.140	16.000	19.350
81.030 (81.40)	07.34	Participation dans le capital de la société anonyme ayant pour objet la gestion des déchets non ménagers et assimilés; appel de la garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	100
93.000 (93.00)	07.30	Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement. (Crédit non limitatif)	3.739.468	2.500.000	4.200.000
		Total des dépenses de la section 45.0	3.967.127	2.818.863	4.497.150
		Section 45.1			
		Administration de l'environnement			
51.041 (51.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement d'études par des entreprises dans l'intérêt de la réduction de la pollution atmosphérique	-	61.974	25.000
52.000 (52.10)	07.35	Participation de l'Etat au financement de projets d'investissements par des entreprises dans l'intérêt de la			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		réduction de la pollution atmosphérique	129.351	148.737	149.000
52.010 (52.20)	07.35	Participation de l'Etat au financement de la construction de fosses à lisier et à purin réalisée par des associations et des particuliers	17.126	12.395	-
52.020 (52.20)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, à la réalisation d'économie d'énergie et une valorisation des énergies renouvelables et nouvelles. - Participation à des projets pilotes et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	-	49.579	50.000
53.000 (53.10)	09.00	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.000.000	1.500.000
53.010 (53.20)	07.40	Participation de l'Etat au financement d'installations d'utilisation rationnelle des eaux dans les maisons d'habitation de particuliers	196.614	-	-
53.011 (53.20)	07.40	Mesures destinées à promouvoir la réduction des émissions de CO2 en provenance des bâtiments existants.- Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement.- Dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	1.000.000
73.070 (73.40)	07.33	Travaux de génie civil et d'infrastructures	-	24.789	-
74.000 (74.10)	07.30	Acquisition de véhicules automoteurs	18.592	18.593	19.000
		Détail:			
		1) Voitures 19.000			
74.010 (74.22)	07.30	Acquisition de machines de bureau	10.645	1.984	11.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 11.000			
74.020 (74.22)	07.30	Acquisition d'installations de télécommunications	24.485	11.156	7.800
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax ..... 5.000 *9) Divers* ..... 2.800 *Total* 7.800			
74.030 (74.22)	07.30	Acquisition d'appareils de laboratoire	203.697	220.000	115.000
74.040 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements spéciaux	21.230	35.000	15.000
74.050 (74.22)	07.30	Acquisition d'équipements informatiques	23.868	34.479	25.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.060 (74.40)	07.30	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	84.880	120.000	75.000
		Total des dépenses de la section 45.1	730.488	1.738.686	2.991.800
		Section 45.2			
		Administration des eaux et forêts			
51.040 (51.10)	07.50	Participation de l'Etat au financement des mesures d'amélioration de l'environnement naturel prévues dans le règlement grand-ducal du 22.10.1990 ainsi que des primes dans l'intérêt de la biodiversité en milieu aquatique et urbain. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	324.501	400.000	450.000
63.002 (63.21)	07.50	Participation de l'Etat à l'élaboration et à l'exécution de plans verts par les communes. (Sans distinction d'exercice)	170.646	280.000	323.000
74.000 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	56.302	55.800	57.000
		Détail:			
		1) Voitures 57.000			
74.001 (74.10)	07.50 10.30 10.40	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	140.258	-	76.000
		Détail:			
		1) Voitures 76.000			
74.010 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de machines de bureau	5.507	7.440	13.720
		Détail:			
		2) Photocopieurs 13.720			
74.040 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements spéciaux	13.659	9.430	17.300
74.050 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition d'équipements informatiques	40.621	25.000	24.500
74.060 (74.22)	07.50 10.30 10.40	Acquisition de logiciels informatiques	21.319	31.000	28.600
		Total des dépenses de la section 45.2	772.813	808.670	990.120
		Total des dépenses du département 45	5.470.428	5.366.219	8.479.070

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Environnement

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	324.501	461.974	475.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	233.240	297.474	328.150
53	Transfert de capitaux aux ménages	196.614	1.000.000	2.500.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	232.686	475.000	448.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	-	24.789	-
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	743.919	606.982	527.820
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	-	100
93	Dotations de fonds de réserve	3.739.468	2.500.000	4.200.000
Total		5.470.428	5.366.219	8.479.070

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
		Section 46.0			
		Travail. - Dépenses générales			
52.000 (52.10)	06.40	Participation aux frais d'investissements immobiliers des chambres professionnelles salariales	-	-	570.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.550 (74.22)	06.40	Adaptations apportées au logiciel de dépouillement automatisé de bulletins de vote	16.940	-	-
		Total des dépenses de la section 46.0	16.940	-	570.000
		Section 46.1			
		Administration de l'emploi			
74.010 (74.22)	06.43	Acquisition de machines de bureau	21.208	26.300	18.330
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 16.990			
		3) Destructeurs de papier 1.340			
		Total 18.330			
74.020 (74.22)	06.43	Acquisition d'installations de télécommunications	2.902	-	4.440
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 4.440			
74.040 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements spéciaux	6.399	6.500	-
74.050 (74.22)	06.43	Acquisition d'équipements informatiques	6.481	42.600	23.270
74.060 (74.40)	06.43	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	20.700	1.240
74.300 (74.22)	06.43	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels spécifiques	-	109.073	109.073
		Total des dépenses de la section 46.1	36.990	205.173	156.353

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 46.2			
		Inspection du travail et des mines			
74.000 (74.10)	06.42	Acquisition de véhicules automoteurs	37.184	58.250	48.000
74.010 (74.22)	06.42	Acquisition de machines de bureau	19.223	28.677	14.500
		Détail:			
		2) Photocopieurs 6.500			
		9) Divers 8.000			
		Total 14.500			
74.020 (74.22)	06.42	Acquisition d'installations de télécommunications	-	3.719	-
74.030 (74.22)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	7.427	-	-
74.040 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements spéciaux	14.036	14.620	30.000
74.050 (74.22)	06.42	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	10.000
74.060 (74.40)	06.42	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	7.437	10.000
		Total des dépenses de la section 46.2	77.870	112.703	112.500
		Section 46.3			
		Ecole supérieure du travail			
74.010 (74.22)	04.50	Acquisition de machines de bureau	-	4.215	1.983
74.020 (74.22)	04.50	Acquisition d'installations de télécommunications	612	-	-
		Total des dépenses de la section 46.3	612	4.215	1.983
		Section 46.4			
		Fonds pour l'emploi			
93.000 (93.00)	06.14	Avances pour la couverture d'insuffisances temporaires des moyens du fonds pour l'emploi.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif)	-	100	-
		Total des dépenses de la section 46.4	-	100	-
		Section 46.5 Emploi des accidentés et des handicapés			
51.040 (51.10)	06.34	Participation aux frais d'aménagement de postes de travail et des accès au travail, d'acquisition d'équipement professionnel, de matériel didactique et d'autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.224	37.180	20.000
52.000 (52.10)	06.34	Participation aux frais de la création et de l'extension d'ateliers protégés (article D. de la loi modifiée du 12 novembre 1991)	422.163	422.160	422.160
		Détail: *1) Construction d'une entreprise pour personnes handicapées physiques et multihandicapées en zone industrielle ..... 242.935* *3) Aménagement d'une deuxième structure de formation et de travail de l'APEMH à Bettembourg 179.225* *Total 422.160*			
		Total des dépenses de la section 46.5	423.387	459.340	442.160
		Total des dépenses du département 46	555.799	781.531	1.282.996

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère du Travail et de l'Emploi

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	1.224	37.180	20.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	422.163	422.160	992.160
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	132.412	322.091	270.836
93	Dotations de fonds de réserve	-	100	-
Total		555.799	781.531	1.282.996

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		47/48 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
		Section 47.1			
		Inspection générale de la sécurité sociale			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	26.000
		Détail:			
		1) Voitures de direction 26.000			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	11.155	4.500
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 4.500			
74.050 (74.22)	06.10	Acquisition d'équipements informatiques. (Sans distinction d'exercice)	101.870	1.000	5
74.060 (74.40)	06.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	73.733	278.336	2.055.591
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier ..	-	-	1.000
		Total des dépenses de la section 47.1	175.603	290.491	2.087.096
		Section 47.2			
		Contrôle médical de la sécurité sociale			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	9.431
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 9.431			
74.030 (74.22)	06.10	Acquisition d'appareils médicaux	1.983	7.437	16.563
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	5.938	5.949	5.949
		Total des dépenses de la section 47.2	7.921	13.386	31.943

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 47.3			
		Conseil arbitral des assurances sociales			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	6.842	-	-
		Total des dépenses de la section 47.3	6.842	-	-
		Section 47.4			
		Conseil supérieur des assurances sociales			
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	4.215	-
		Total des dépenses de la section 47.4	-	4.215	-
		Section 47.6			
		Assurance dépendance.- Cellule d'évaluation et d'orientation			
74.000 (74.10)	06.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	11.156	-
74.010 (74.22)	06.10	Acquisition de machines de bureau	-	-	8.000
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 8.000			
74.080 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	9.916	-	2.478
		Restants d'exercices antérieurs			
74.580 (74.22)	06.10	Acquisition de mobilier de bureau	22.876	16.392	-
		Total des dépenses de la section 47.6	32.792	27.548	10.478

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 48.4			
		Office des assurances sociales			
74.000 (74.10)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	-	-	9.500
		Détail:			
		1) Voitures 19.000			
74.010 (62.10)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	6.569	-	11.000
		Détail:			
		I. *Services communs:*			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 22.000			
74.020 (74.22)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	-	500
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 1.000			
74.040 (62.10)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	-	1.500	2.000
74.080 (62.10)	06.12 06.15	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	19.826	19.840	16.840
		Détail:			
		1) Services communs 16.840			
		Total des dépenses de la section 48.4	26.395	21.340	39.840
		Section 48.5			
		Caisse de pension des employés privés			
74.010 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	-	50	-
74.020 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	50	-
74.080 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	8.501	9.122	9.400
		Total des dépenses de la section 48.5	8.501	9.222	9.400

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 48.6			
		Caisse de pension des artisans, des commerçants et industriels			
74.010 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	-	-	2.500
		Détail:			
		1) Photocopieurs et duplicateurs 5.000			
74.020 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	420	-	-
74.080 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	6.152	4.960	4.500
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	353	-	-
		Total des dépenses de la section 48.6	6.925	4.960	7.000
		Section 48.7			
		Caisse de pension agricole			
74.010 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	464	745	-
74.080 (62.10)	06.12	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	1.734	1.735	2.000
		Total des dépenses de la section 48.7	2.198	2.480	2.000
		Section 48.8			
		Centre commun de la sécurité sociale			
74.000 (74.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de véhicules automoteurs	-	-	5.731
74.010 (62.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de machines de bureau	2.253	2.355	770
74.020 (62.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'installations de télécommunications	-	-	314

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 628			
74.040 (62.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition d'équipements spéciaux	3.399	4.512	104.390
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Equipements spéciaux 208.779			
74.080 (62.10)	06.10	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: acquisition de mobilier de bureau	19.818	19.946	20.126
		Détail:			
		I. Section "informatique"			
		1) Mobilier de bureau 8.879			
		II. Section "affiliation"			
		1) Mobilier de bureau 11.247			
		Total 20.126			
		Total des dépenses de la section 48.8	25.470	26.813	131.331
		Total des dépenses du département 47	292.647	400.455	2.319.088

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la justice

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	292.647	400.455	2.319.088
Total		292.647	400.455	2.319.088

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
		Section 49.0			
		Agriculture. - Dépenses générales			
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	-	49.579
		Total des dépenses de la section 49.0	-	-	49.579
		Section 49.1			
		Mesures économiques et sociales spéciales			
51.040 (51.10)	10.10	Primes dans l'intérêt de la sauvegarde de la biodiversité en milieu rural et forestier	396.839	743.681	1.115.000
73.000 (73.13)	10.10	Travaux d'infrastructure à réaliser pour l'instauration de zones horticoles. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	495.787	495.000
93.000 (93.00)	10.10	Alimentation du fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	17.352.547	18.000.000	18.000.000
		Total des dépenses de la section 49.1	17.749.386	19.239.468	19.610.000
		Section 49.2			
		Administration des services techniques de l'agriculture			
52.000 (52.10)	10.10	Travaux d'assainissement, de drainage, de sous-solage et d'irrigation; installation de conduites d'eau et d'abreuvoirs dans les parcs à bétail; clôtures pour parcs à bétail: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	12.609	20.000	-
52.001 (52.10)	10.10	Voirie rurale syndicale: aide à la construction et la mise en état de chemins d'exploitation: participation de l'Etat au coût des travaux	-	100	-
53.020 (53.10)	10.10	Constructions rurales et équipements connexes: participation de l'Etat au côut des travaux	99.605	273.000	50.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
53.021 (53.10)	07.50 10.10	Subventions pour l'acquisition de machines et de matériel agricoles ainsi que d'équipements pour la sauvegarde du milieu naturel	9.085	12.122	-
53.022 (53.10)	10.10	Exécution de travaux d'infrastructure exécutés en rapport avec la transplantation de porcheries en dehors des agglomérations: participation de l'Etat au coût des travaux	4.070	150.000	100.000
53.023 (53.10)	10.10	Mesures spéciales d'ordre technique: subventions pour la réalisation de mesures spéciales visant à la rationalisation d'exploitations agricoles; dépenses diverses	13.634	13.634	25.000
63.000 (63.21)	07.50 10.10	Travaux d'amélioration, d'aménagement et de renaturation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables par les communes: participation de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.235.458	-	-
63.001 (63.21)	10.10	Voirie rurale communale.- Travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale: élargissement, prolongement, redressement, empierrement, premier goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus; frais de mutation et dépenses diverses: participation de l'Etat au coût des travaux. (Sans distinction d'exercice)	249.673	500.000	325.000
63.003 (63.21)	10.10	Cours d'eau: travaux d'aménagement à réaliser par les communes aux cours d'eau ni navigables ni flottables en vue de réduire les effets des inondations: participation de l'Etat au coût des travaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	524.696	-	-
63.004 (63.21)	10.10	Cours d'eau: Etudes réalisées par les communes sur les cours d'eau non navigables ni flottables en vue de réduire les effets des inondations : participation de l'Etat au coût des études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	50.128	-	-
73.030 (73.21)	07.50 10.10	Travaux extraordinaires d'amélioration, d'aménagement, et de renaturation à exécuter aux cours d'eau ni navigables ni flottables à charge de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	117.147	-	-
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	46.950	67.000	63.000
		Détail:			
		1) Voitures 63.000			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	9.978	11.155	12.000
74.020 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.487	1.487
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils médicaux, vétérinaires, pharmaceutiques et de laboratoire	416.627	309.384	105.872
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	54.786	63.112	55.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.050 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements informatiques	12.889	12.000	12.000
		Restants d'exercices antérieurs			
74.540 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	2.053	-
		Total des dépenses de la section 49.2	2.857.335	1.435.047	749.359
		Section 49.3			
		Remembrement des biens ruraux			
93.000 (93.00)	10.20	Alimentation extraordinaire du fonds de remembrement des biens ruraux destinée à couvrir l'intervention de l'Etat dans les dépenses correspondant aux travaux de premier établissement pour le remembrement des biens ruraux (article 41, alinéa 3, de la loi modifiée du 25.5.1964). (Crédit non limitatif)	1.983.148	2.000.000	2.000.000
		Total des dépenses de la section 49.3	1.983.148	2.000.000	2.000.000
		Section 49.4			
		Service d'économie rurale			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	1.980	7.500
		Détail:			
		2) Photocopieuses et duplicateurs 7.500			
		Total des dépenses de la section 49.4	-	1.980	7.500
		Section 49.5			
		Administration des services vétérinaires			
53.030 (53.20)	10.10	Frais d'exécution de la loi modifiée du 29.7.1912 sur la police sanitaire du bétail: indemnisation pour bêtes abattues d'office; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	101.766	173.525	170.000
53.031 (53.20)	10.10	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de maladies infectieuses. (Crédit non limitatif)	2.421	4.958	4.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	2.500
74.010 (74.22)	10.10	Inspection vétérinaire.- Acquisition de machines de bureau	-	1.983	-
74.012 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition de machines de bureau	-	-	2.975
		Détail:			
		2) Photocopieuses 2.975			
74.020 (74.22)	10.10	Inspection vétérinaire.- Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	1.983
		Détail:			
		2) Télécopieur 1.983			
74.021 (74.22)	10.10	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.983	-
74.022 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'installations de télécommunications	-	-	2.000
		Détail:			
		2) Télex et Téléfax 2.000			
74.030 (74.22)	10.10	Acquisition d'appareils de laboratoire	45.907	58.296	-
74.031 (74.22)	10.10	Inspecteurs des viandes.- Acquisition d'appareils vétérinaires, pour l'inspection des viandes dans les abattoirs agréés	-	-	5.640
74.060 (74.40)	10.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2.293	7.437	7.437
		Restants d'exercices antérieurs			
74.630 (74.40)	10.10	Acquisitions d'appareils vétérinaires	-	5.528	-
		Total des dépenses de la section 49.5	152.387	253.710	197.035
		Section 49.6			
		Viticulture			
53.020 (53.10)	10.10	Améliorations viticoles: reconstitution des vignes, y compris la démolition et la construction de murs de soutènement des vignes en terrasses; travaux de consolidation de coteaux en mouvement; sélection qualitative des cépages (participation de l'Etat au coût de travaux) ...	46.045	68.000	68.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
63.000 (63.21)	10.10	Travaux d'amélioration à exécuter par les communes à la voirie rurale dans les vignes: élargissement, prolongement, redressement, empierrement, premier goudronnage, construction de ponceaux, dalots, buses, murs, revêtement des talus; frais de mutation et dépenses diverses (participation de l'Etat au coût des travaux). (Sans distinction d'exercice)	6.649	12.395	10.000
74.000 (74.10)	10.10	Acquisition de véhicules automoteurs	-	-	19.000
		Détail:			
		1) Voiture 19.000			
74.010 (74.22)	10.10	Acquisition de machines de bureau	-	6.200	1.000
74.040 (74.22)	10.10	Acquisition d'équipements spéciaux	115.648	125.000	125.000
		Total des dépenses de la section 49.6	168.342	211.595	223.000
		Section 49.7			
		Sylviculture			
53.020 (53.10)	10.30	Participation de l'Etat au financement d'actions, d'amélioration des structures forestières effectuées par des propriétaires et exploitants (règlement grand-ducal du 10.10.1995). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.735.148	1.760.000	1.743.000
63.000 (63.21)	10.30	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	400.000	500.000
73.010 (73.11)	10.30	Aménagement d'un réseau routier dans le domaine forestier de l'Etat	344.171	347.051	347.000
74.040 (74.22)	10.30	Acquisition d'équipements spéciaux	22.511	274.820	141.395
		Total des dépenses de la section 49.7	2.101.830	2.781.871	2.731.395
		Section 49.8			
		Développement rural			
63.000 (63.21)	07.20	Participation de l'Etat en faveur des communes situées dans la zone éligible à l'objectif 5b - développement			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		rural - d'après la réforme des fonds structurels communautaires pour des projets d'infrastructure en faveur de l'agriculture, de la sylviculture, du cadre de vie et de la vie économique des localités. (Sans distinction d'exercice)	237.914	163.269	122.707
63.010 (63.22)	07.20	Participation aux communes et syndicats intercommunaux pour la réalistion de la promotion économique de l'Oesling et des ressources autochtones dans le cadre du programme Leader II	-	15.864	-
		Total des dépenses de la section 49.8	237.914	179.133	122.707
		Total des dépenses du département 49	25.250.342	26.102.804	25.690.575

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	396.839	743.681	1.115.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	12.609	20.100	-
53	Transfert de capitaux aux ménages	2.011.774	2.455.239	2.160.500
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	2.304.518	1.091.528	957.707
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	461.318	842.838	842.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	727.589	949.418	615.368
93	Dotations de fonds de réserve	19.335.695	20.000.000	20.000.000
Total		25.250.342	26.102.804	25.690.575

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		50 - MINISTERE DE L'ECONOMIE			
		Section 50.0			
		Economie			
51.040 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital à l'investissement, aides à la promotion, garantie de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	20.126.862	24.800.000	12.400.000
51.041 (51.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: création et aménagement d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	1.500.000	1.500.000
51.042 (51.10)	09.00	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: subventions en capital en faveur de la protection de l'environnement et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	778.420	2.500.000	2.500.000
51.043 (51.10)	11.30	Application de la loi du 22 décembre 2000 ayant pour objet le développement économique de certaines régions du pays: subventions en capital à l'investissement et à la création d'emplois. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	8.700.000	10.000.000
51.044 (51.10)	11.31	Participation à des contrats de recherche couvrant des programmes de base et des domaines de la technologie avancée. (Sans distinction d'exercice)	63.830	-	96.000
51.050 (51.10)	11.31	Application de la loi-cadre ayant pour but le développement et la diversification économique: subventions à la recherche-développement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	7.297.365	7.500.000	7.500.000
52.000 (52.10)	09.01	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie et la réalisation d'économies d'énergie. - Participation à des projets de démonstration et contrats de recherches. (Sans distinction d'exercice)	24.729	24.800	24.800
53.000 (53.10)	09.20	Contribution aux frais de fonctionement de l'Agence de l'Energie SA	710.064	75.000	100.000
63.000 (63.21)	11.30	Mesures et interventions visant la création ou l'amélioration d'infrastructures industrielles, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, en vue de promouvoir et de faciliter l'établissement, le développement et l'extension d'entreprises de production de biens et de services, dépenses et frais connexes: participation au coût de certains travaux communaux ou intercommunaux et subsides.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	77.648	1.250.000	1.250.000
63.001 (63.21)	09.00	Participation de l'Etat au financement d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la mise en valeur des énergies nouvelles dans les communes (Programme P.E.E.C.).			
		(Sans distinction d'exercice)	171.035	-	-
71.000 (71.11)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: achats de terrains à l'intérieur du secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	50.000	50.000
71.010 (71.12)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: achats de terrains à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	142.923	700.000	500.000
72.010 (72.10)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: acquisition et aménagement de bâtiments et d'équipements, dépenses et frais connexes, participations à ces dépenses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	25.000	2.195.000
73.030 (73.21)	09.20	Installations hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, d'Ettelbrück et de Rosport: travaux de renouvellement et de modernisation; dépenses diverses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	250.000	100
73.050 (73.31)	12.50	Renforcement de l'infrastructure de transport de gaz naturel: honoraires et frais d'études; participation à l'infrastructure; dépenses diverses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.468.413	2.355.000	2.479.000
73.053 (73.31)	09.10	Reprise d'une capacité de stockage de kérosène (frais d'exploitation, de gardiennage, de transport, d'achat de produit pétrolier).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
73.071 (73.41)	11.30	Application de la loi-cadre ayant pour objet le développement et la diversification économique: aménagement de terrains et création d'ouvrages de génie civil, dépenses et frais connexes, participation à ces dépenses.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.210.810	8.000.000	8.000.000
74.020 (74.22)	09.20	Acquisition d'installations de télécommunications	587	-	-
74.040 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements spéciaux	-	60.000	75.000
74.050 (74.22)	09.20	Acquisition d'équipements informatiques	2.479	60.000	63.000
74.060 (74.40)	11.10	Acquisition de logiciels	1.478	5.700	5.700

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
81.030 (81.40)	11.40	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif)	-	100	100
		Total des dépenses de la section 50.0	36.076.643	57.855.700	48.738.800
		Section 50.1 Service central de la statistique et des études économiques			
74.010 (74.22)	01.32	Acquisition de machines de bureau	2.754	13.230	20.000
		Détail:			
		1) Photocopieurs 19.000			
		2) Telefax 500			
		4) Divers 500			
		Total 20.000			
74.040 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements spéciaux	2.171	-	-
74.050 (74.22)	01.32	Acquisition d'équipements informatiques	48.653	83.500	100.000
		Détail:			
		1) Acquisition d'équipements informatiques 100.000			
74.060 (74.40)	01.32	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	18.177	28.255	31.100
		Détail:			
		1) Logiciels pour le réseau 31.100			
		Total des dépenses de la section 50.1	71.755	124.985	151.100
		Section 50.2 Service de l'Energie de l'Etat			
74.000 (74.10)	09.00	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	-	24.000	19.000
		Détail:			
		1) Voitures 19.000			
74.010 (74.22)	09.00	Acquisition de machines de bureau	-	1.000	-

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.042 (74.22)	09.00	Acquisition d'équipements spéciaux	-	8.200	30.000
		Total des dépenses de la section 50.2	-	33.200	49.000
		Section 50.3			
		Centrales hydro-électriques			
73.030 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, d'Ettelbrück et de Rosport: travaux de renouvellement et de modernisation des installations et des bâtiments. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	204.799	250.000	100
		Détail:			
		1) Centrale de Rosport 50			
		2) Centrale d'Esch-sur-Sûre 50			
		Total 100			
73.031 (73.21)	09.20	Réparation et entretien des organes de fermeture et des bâtiments des aménagements hydro-électriques d'Esch-sur-Sûre, d'Ettelbrück et de Rosport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	14.874	26.000	10.000
		Détail:			
		1) Centrale de Rosport 3.850			
		2) Centrale d'Esch-sur-Sûre 6.150			
		Total 10.000			
		Total des dépenses de la section 50.3	219.673	276.000	10.100
		Total des dépenses du département 50	36.368.071	58.289.885	48.949.000

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de l'Economie

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transfert de capitaux aux entreprises	28.266.477	45.000.000	33.996.000
52	Transfert de capitaux aux entreprises privées	24.729	24.800	24.800
53	Transfert de capitaux aux ménages	710.064	75.000	100.000
63	Transfert de capitaux aux administrations publiques locales	248.683	1.250.000	1.250.000
71	Achats de terrains et bâtiments dans les pays	142.923	750.000	550.000
72	Construction de bâtiments	-	25.000	2.195.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	6.898.896	10.881.100	10.489.300
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	76.299	283.885	343.800
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	100	100
Total		36.368.071	58.289.885	48.949.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		51 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES, DU TOURISME ET DU LOGEMENT			
		Section 51.0			
		Classes moyennes			
52.000 (52.10)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: aides aux mutualités de cautionnement du commerce et de l'artisanat (article 6 de la loi du 29.7.1968)	-	2.479	2.479
52.001 (52.10)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: participation à la couverture de pertes subies sur des cautionnements accordés aux membres des mutualités de cautionnement de l'artisant et du commerce dans le cadre d'un premier établissement, d'une extension ou d'une adaptation à l'évolution technologique (Art. 6 de la loi du 29.7.1968). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	123.947	123.947
53.040 (53.10)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: subventions en capital (article 3 de la loi du 29.7.1968). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.709.925	6.000.000	6.000.000
53.041 (53.10)	11.40	Application de la loi-cadre ayant pour objet l'amélioration structurelle des entreprises du commerce et de l'artisanat: primes d'épargne de premier établissement (article 9 de la loi du 29.7.1968). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	152.603	347.050	347.050
74.050 (74.22)	11.40	Acquisition d'équipements informatiques	-	3.000	3.000
74.060 (74.40)	11.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	2.000	1.000
		Total des dépenses de la section 51.0	4.862.528	6.478.476	6.477.476
		Section 51.1			
		Tourisme			
51.040 (51.10)	11.50	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à la construction, l'extension, la modernisation et la rationalisation d'établissements hôteliers ainsi qu'à la création, l'extension et l'amélioration des infrastructures spécifiques prévues à l'article 3 du règlement grand-ducal y relatif. (Sans distinction d'exercice)	1.735.255	1.437.782	1.437.782
51.041	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(51.10)		de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par des investisseurs privés.			
		(Sans distinction d'exercice)	133.515	123.947	123.947
52.000 (52.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par les syndicats d'initiative et les ententes de syndicats d'initiative.			
		(Sans distinction d'exercice)	861.781	520.576	495.787
52.001 (52.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel ainsi que de projets d'aménagement, d'extension et de modernisation de gîtes ruraux, à réaliser par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et d'autres associations sans but lucratif.			
		(Sans distinction d'exercice)	91.430	74.368	74.368
52.002 (52.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets de construction, d'extension et de modernisation d'auberges de jeunesse à réaliser par la Centrale des Auberges de Jeunesse et d'autres associations sans but lucratif.			
		(Sans distinction d'exercice)	330.455	1.003.969	495.787
52.003 (52.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiative et autres associations sans but lucratif dans l'intérêt de la mise en place d'équipements informatiques et d'équipements audiovisuels.			
		(Sans distinction d'exercice)	111.291	74.368	99.157
53.040 (53.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets d'aménagement, d'extension et de modernisation de gîtes ruraux et de gîtes à la ferme à réaliser par des particuliers.			
		(Sans distinction d'exercice)	53.818	111.552	123.947
53.041 (53.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel à réaliser par des particuliers.			
		(Sans distinction d'exercice)	-	24.789	24.789
53.042 (53.10)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à la création de cam-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		pings privés et à l'exécution de projets de modernisation, de rationalisation, d'extension, d'assainissement et d'intégration dans l'environnement naturel de l'infrastructure et de l'équipement des campings privés existants.			
		(Sans distinction d'exercice)	105.693	148.736	148.736
63.000 (63.21)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets d'équipement de l'infrastructure touristique régionale à réaliser par des communes et syndicats de communes.			
		(Sans distinction d'exercice)	2.224.805	2.272.000	2.676.315
63.001 (63.21)	11.60	Exécution du sixième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: aides financières, sous forme de subventions en capital, à l'exécution de projets de conservation et de mise en valeur touristique du patrimoine culturel ainsi que de projets d'aménagements, d'extension et d'aménagement de gîtes ruraux à réaliser par des communes et syndicats de communes.			
		(Sans distinction d'exercice)	89.846	173.525	173.525
63.002 (43.22)	08.30 11.60	Participation de l'Etat aux frais des communes et ententes de communes occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques, des circuits VTT et des pistes cyclables	-	-	74.370
63.040 (63.51)	11.60	Participation de l'Etat aux frais des syndicats d'initiative et ententes de syndicats d'initiative occasionnés pour l'aménagement et l'entretien des pistes cyclables, circuits VTT et sentiers pédestres	-	24.800	29.700
74.000 (74.10)	11.60	Acquisition de véhicules automoteurs	-	16.117	-
74.040 (74.22)	11.60	Acquisition d'équipements spéciaux pour l'aménagement et l'entretien des sentiers touristiques	40.719	17.350	40.000
74.041 (74.22)	08.30	Pistes cyclables: frais occasionnés pour l'aménagement touristique des pistes cyclables: signalisation touristique, panneaux d'information, aménagement d'aires de repos (abris, bancs, pique-nique)	41.829	-	-
74.080 (74.22)	11.60	Acquisition de mobilier et d'équipements de bureaux pour les agences à l'étranger.			
		(Sans distinction d'exercice)	29.256	9.000	13.000
		Total des dépenses de la section 51.1	5.849.693	6.032.879	6.031.210

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 51.2			
		Logement			
51.000 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par les promoteurs publics dans le cadre des mesures d'accompagnement lors de la préparation et la réalisation de zones d'assainissement.			
		(Sans distinction d'exercice)	-	123.946	123.946
51.001 (51.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais exposés par le Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall dans le cadre de l'enquête sociale réalisée dans la Cité Syrdall.			
		(Sans distinction d'exercice)	41.879	-	-
51.002 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs pour personnes âgées par des établissements publics sous la surveillance des communes.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	10.743	24.000	24.000
51.003 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide au Fonds pour le logement à coût modéré et au Fonds pour l'assainissement de la Cité Syrdall (loi modifiée du 25.2.1979 et loi du 10.12.1998).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	985.964	991.574	1.000.000
51.004 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide au Fonds pour le logement à coût modéré (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	3.338.749	6.200.000	6.200.000
51.005 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des établissements publics sous la surveillance des communes.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	10	50.000
51.006 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs par des fabriques d'église.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	32.226	50.000	65.000
51.040 (51.10)	06.36 07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logis pour travailleurs étrangers seuls par des employeurs-bailleurs.			
		(Sans distinction d'exercice)	-	24.790	99.157
51.041 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide à la Société nationale des habitations à bon marché (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	553.546	225.100	421.000
51.042 (51.10)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide à la Société nationale des habitations à bon marché (loi modifiée du 25.2.1979).			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	248	123.950	124.000
52.000 (52.10)	07.10	Participation de l'Etat aux frais d'acquisition, d'aménagement et de construction de logements par des associations privées sans but lucratif.			
		(Sans distinction d'exercice)	298.227	247.895	116.200
52.001 (52.10)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de construction et de l'aménagement de logements locatifs pour personnes âgées par la Fondation Pescatore.			
		(Sans distinction d'exercice)	-	74.368	10
53.000 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes de construction et d'acquisition (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	10.783.214	10.783.368	12.000.000
53.001 (53.10)	07.10	Epargne-logement et aide au logement: garantie de l'Etat (loi du 27.7.1971; loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	10	10
53.002 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'épargne.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.389.117	2.500.000	2.000.000
53.003 (53.10)	07.10	Aide au logement: primes d'amélioration de logements anciens (règlement ministériel modifié du 25.5.1973; loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	786.234	1.487.361	3.000.000
53.004 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation aux frais d'aménagements spéciaux répondant aux besoins de personnes handicapées physiquement (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	125.228	14.875	25.000
53.005 (53.10)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement effectués par les propriétaires-occupants dans le cadre de l'assainissement par zone (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	123.950	10
53.006 (53.10)	07.10	Aide au logement: participation de l'Etat aux frais d'experts exposés par le propriétaire d'un logement pour l'établissement d'un carnet de l'habitat de son logement (art. 12bis de la loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	247.894	248.000
63.001 (63.21)	06.33	Participation de l'Etat aux frais de construction et de modernisation par les communes d'ensembles de logements pour personnes âgées.			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	24.789	552.000	552.000
63.002 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	421.419	421.420	384.251
63.003 (63.21)	07.10	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes (loi modifiée du 25.2.1979).			
		(Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	991.574	991.575	1.458.141
63.004	07.10	Participation aux frais d'aménagement de logements ef-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(63.21)		fectués par les communes dans le cadre de l'assainissement par zone (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	10	10
63.005 (63.21)	07.10	Participation au coût des travaux d'assainissement des infrastructures publiques dans le cadre de l'assainissement par zone (loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	24.790	10
74.010 (74.22)	07.10	Acquisition de machines de bureau	3.334	2.425	-
74.040 (74.22)	07.10	Acquisition d'équipements spéciaux	-	325.000	42.900
81.030 (81.40)	07.10	Fonds pour le logement à coût modéré: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	-	8.676.273	8.676.273
83.000 (83.00)	07.10	Lutte contre les taudis: subsides remboursables	223.104	223.105	223.105
83.030 (83.40)	07.10	Fonds pour le logement à coût modéré: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif)	8.676.273	-	-
		Total des dépenses de la section 51.2	28.685.868	34.459.689	36.833.023
		Total des dépenses du département 51	39.398.089	46.971.044	49.341.709

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	6.832.125	9.325.099	9.668.832
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	1.693.184	2.121.970	1.407.735
53	Transferts en capital aux ménages	18.105.832	21.789.585	23.917.542
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	3.752.433	4.460.120	5.348.322
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	115.138	374.892	99.900
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	-	8.676.273	8.676.273
83	Octrois de crédits aux ménages	8.899.377	223.105	223.105
Total		39.398.089	46.971.044	49.341.709

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		52 - MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS			
		Section 52.0			
		Travaux publics.- Dépenses générales			
74.050 (74.22)	12.00	Acquisition d'équipements informatiques	1.583	8.500	8.500
74.060 (74.40)	12.00	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	17.504	11.200	11.200
		Total des dépenses de la section 52.0	19.087	19.700	19.700
		Section 52.1			
		Ponts et chaussées			
63.000 (63.21)	12.12	Emprises; acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis dans l'intérêt des chemins repris et des pistes cyclables: remboursement aux communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	71.538	25.000	25.000
71.000 (71.11)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès du secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	103	25.000	25.000
71.010 (71.12)	12.12	Emprises: acquisition d'immeubles bâtis et non bâtis auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques dans l'intérêt du domaine et de la voirie de l'Etat; indemnisation pour perte de volume bâti, servitudes et droits acquis; démolition d'immeubles bâtis; travaux d'adaptation et dépenses accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	169.751	250.000	250.000
72.010 (72.10)	12.12	Bâtiments et hangars de l'administration: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	916.076	950.000	997.500
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 756.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 126.000			
		3) Division centrale de la voirie (autoroutes) 63.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		4) Division des eaux et des ouvrages d'art	47.565			
		5) Service de l'éclairage public	4.935			
		Total	997.500			
73.010 (73.11)	12.12	Routes nationales: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)		16.473.712	17.500.000	18.400.000
		Détail:				
		Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg				
		1) N1 réfection à la sortie de Grevenmacher ..	120.000			
		2) N1 accès pont frontalier à Wasserbillig ...	125.000			
		3) N1A redressement rue Tour Jacob à Clausen ..	50.000			
		4) N2 contournement de Bous	400.000			
		5) N2 boulevard de la Pétrusse à Luxembourg ..	865.000			
		6) N4 avenue Marie-Thérèse Luxembourg	100.000			
		7) N4 boulevard Prince Henri à Esch/Alzette ..	100.000			
		8) N5 traversée de Lamadelaine	342.000			
		9) N5 traversée de Rodange	446.000			
		10) N5 giratoire à Helfenterbruck	200.000			
		11) N5 traversée de Bascharage	100.000			
		12) N6 traversée de Mamer (giratoires)	660.000			
		13) N6 traversée de Mamer Lot 2	200.000			
		14) N10 redressem. Wasserbillig-Moersdorf lotIII	248.000			
		15) N10 sortie Wasserbillig vers Moersdorf	300.000			
		16) N12 contournement Bridel - giratoire	356.000			
		17) N14 réaménagement à l'entrée de Biwer	423.000			
		18) N14 suppression du passage à niveau à Biwer	500.000			
		19) N16 CR162 carrefour Ellange-Gare	175.000			
		20) N22 redressement à Boevange/Attert	750.000			
		21) N28 descente d'Oetrange	150.000			
		22) N31 rue de Belvaux à Obercorn	155.000			
		23) N31 route de Luxembourg à Dudelange	175.000			
		24) N33 réaménagement à Tétange	225.000			
		25) N52 rue des Glacis à Luxembourg	250.000			
		26) Entretien voiries	590.000			
		27) Raclages et tapis	700.000			
		28) Reprofilages	1.350.000			
		29) Renforcements coordonnés	553.000			
		Division des services régionaux de la voirie à Diekirch				
		1) N7 traversée d'Ettelbruck	125.000			
		2) N7 accotements Friedhaff-Schinker	400.000			
		3) N7 rue de la Gare à Diekirch	300.000			
		4) N7 aménagements à Weiswampach	125.000			
		5) E29 carrefour CR137 Bech-Consdorf	750.000			
		6) N10 rue du Pont à Echternach	250.000			
		7) N10 carrefour Ste Croix à Echternach	500.000			
		8) N10 entrée de Stolzembourg	500.000			
		9) N10 réaménagement au droit de la SEO à Stolzembourg	500.000			
		10) N10 renforcement Dasbourg-Marbourg	1.000.000			
		11) N12 "op der Lann" à Wiltz	125.000			
		12) N12 Drinklange-Wilwerdange	370.000			
		13) N14 rocade de Medernach	100.000			
		14) N15 aménagement à Pommerloch	500.000			
		15) N19 traversée de Bettendorf	215.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		16) N22 sortie de Redange	150.000			
		17) N24 Rippweiler-Useldange	150.000			
		18) N27 traversée d'Erpeldange	150.000			
		19) petits crédits, sommes à valoir, hausses	500.000			
		20) reprofilages, raclages, tapis, sommes à valoir	625.000			
		21) N27 traversée Goebelsmühle	457.000			
		Total	18.400.000			
73.011 (73.11)	12.12	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)		24.820.415	24.764.000	26.500.000
		Détail:				
		Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg				
		1) CR101 rue de Mamer à Kopstal	106.000			
		2) CR101 rue de Mamer à Holzem	250.000			
		3) CR102 Mersch-Schoenfels	253.000			
		4) CR103 traversée de Olm lot II	125.000			
		5) CR103 réaménagement à Bettange/Mess	114.000			
		6) CR106 réaménagement de la rue de la Gare à Schouweiler-Sprinkange	318.000			
		7) CR106 réaménagement à Mondercange	329.000			
		8) CR106 Entrée de Kleinbettingen	375.000			
		9) CR109 rue principale à Koerich	73.000			
		10) CR110 Giratoire Sommet à Esch/Alzette	175.000			
		11) CR112 rue de Geisch à Tuntange	50.000			
		12) CR112 rue de Brouch à Tuntange	125.000			
		13) CR114 Brouch-Obenthalt	550.000			
		14) CR116 Helperterwee à Buschdorf	228.000			
		15) CR119 traversée de Altlinster	575.000			
		16) CR120 rue Belle-Vue à Rollingen (Mersch)	152.000			
		17) CR122 Olingen-Banzelt	250.000			
		18) CR126b à Senningerberg	300.000			
		19) CR128 traversée de Heffingen	58.000			
		20) CR129 traversée de Junglinster	175.000			
		21) CR131 Junglinster-Bourglinster	126.000			
		22) CR132 redressement à Oberanven-Ernster	275.000			
		23) CR134 traversée de Beyren	25.000			
		24) CR134 sortie de Wecker	444.000			
		25) CR134 traversée de Manternach	50.000			
		26) CR134 traversée de Betzdorf	231.000			
		27) CR145 traversée de Greiveldange	300.000			
		28) CR148 traversée de Gondelange	50.000			
		29) CR148 traversée de Welfrange/Wouerboesch	50.000			
		30) CR148 traversée de Waldbredimus	25.000			
		31) CR149 redr. Emeringerhaff/Erpeldange	99.000			
		32) CR150 réaménagement entrée Remerschen	200.000			
		33) CR152 redressement Wintrange et Remerschen	125.000			
		34) CR152 sortie de Remerschen vers Schengen	748.000			
		35) CR152 rue Marie-Adelaide à Mondorf	375.000			
		36) CR152a rue de la Gare à Remich	29.000			
		37) CR159 Peppange-Livange	114.000			
		38) CR163 Halte de Leudelange-Giratoire N5	250.000			
		39) CR164 apaisement à Foetz	148.000			
		40) CR168 rue du Canal à Schifflange	169.000			
		41) CR169 traversée de Pontpierre	200.000			
		42) CR173 redressement Sandweiler-Gare	50.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		43) CR181 contournement de Bridel	415.000			
		44) CR184 rue de Volmerange à Dudelange	400.000			
		45) CR185 traversée de Neuhausgen	186.000			
		46) CR226 Contern-Syren	100.000			
		47) CR226 Syren-Filsdorf	250.000			
		48) CR230 rue des Carrefours à Strassen	83.000			
		49) CR346 traversée de Schrondweiler	328.000			
		50) Raclages et tapis	1.200.000			
		51) Reprofilages	1.225.000			
		55) Renforcements coordonnés	899.000			
		Division des services régionaux de la voirie à Diekirch				
		1) CR121 Vugelsmillen-Grundhof	445.000			
		2) CR128 entrée de Haller	175.000			
		3) CR128 entrée de Beaufort	350.000			
		4) CR135 traversée de Herborn	170.000			
		5) CR136 traversée d'Altrier	250.000			
		6) CR137 rue Hicht à Consdorf	400.000			
		7) CR301 traversée de Nagem	125.000			
		8) CR303 Colpach-Haut/Bas	375.000			
		9) CR305 rue Michel Weber à Ettelbruck	50.000			
		10) CR307 traversée de Wahl	250.000			
		11) CR309 renforcement Doncols-Derenbach	500.000			
		12) CR309 traversée d'Arsdorf	250.000			
		13) CR309 traversée de Harlange	250.000			
		14) CR311 Martelange-Wolwelange	450.000			
		15) CR314 traversée d'Eschdorf	350.000			
		16) CR318 traversée de Nothum	125.000			
		17) CR322 traversée de Consthum	250.000			
		18) CR322 traversée de Kautenbach	250.000			
		19) CR325 traversée de Draufelt	250.000			
		20) CR326 traversée d'Enscherange	375.000			
		21) CR332 Aménagement près de l'Abbaye de Clervaux	425.000			
		22) CR334 traversée d'Asselborn	250.000			
		23) CR336 Wilwerdange-Goedange	250.000			
		24) CR337 Hautbellain-frontière	250.000			
		25) CR344 aménagements Sanatorium à Vianden	225.000			
		27) CR347 Schieren-Stegen	550.000			
		28) CR348 avenue Salentiny à Ettelbruck	375.000			
		29) CR348 Bourscheid-Goebelsmuehle	500.000			
		30) CR349 Welscheid-Scheidel	375.000			
		31) CR353 Entrée de Bastendorf	200.000			
		32) CR353 Pont de Gralingen-Weiler	150.000			
		33) CR354 Longsdorf-Fouhren	250.000			
		34) CR356 rue de Gilsdorf à Diekirch	500.000			
		35) CR358 sortie de Reisdorf	250.000			
		36) CR360 Mertzig-Michelbuch	250.000			
		37) CR364aGrand-Rue à Beaufort	275.000			
		38) CR372 rue du Pont à Rosport	170.000			
		39) petits crédits, sommes à valoir, hausses	620.000			
		40) reprofilages, raclages, tapis-somme à valoir	870.000			
		41) CR308 Kiemen	375.000			
		Total	26.500.000			
73.012 (73.11)	12.14	Voirie de l'Etat: travaux d'aménagement visant à améliorer la sécurité routière. (Sans distinction d'exercice)		861.350	1.487.000	1.504.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 504.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 1.000.000			
		Total 1.504.000			
73.013 (73.11)	12.12	Ouvrages d'art routiers: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	5.125.124	6.700.000	7.000.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 1.983.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 1.000.000			
		3) Division des Ouvrages d'Art 4.017.000			
		Total 7.000.000			
73.014 (73.11)	12.12	Voirie de l'Etat: construction de trottoirs. (Sans distinction d'exercice)	200.657	200.000	210.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 86.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 124.000			
		Total 210.000			
73.015 (73.11)	12.12	Glissements de terrains: réparation des dégâts causés à la voirie; consolidation des talus; installation de dispositifs de sécurité en vue de prévenir la chute de pierres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	713.269	950.000	1.000.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 450.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie à Diekirch 545.000			
		3) Division des ouvrages d'art 5.000			
		Total 1.000.000			
73.017 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public: travaux d'infrastructure et de génie civil. (Sans distinction d'exercice)	421.379	420.000	430.000
73.018 (73.11)	12.12	Viabilisation du plan d'aménagement de la Place de l'Etoile à Luxembourg.-Dépenses à charge de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	456.953	500.000	900.000
73.019 (73.11)	12.12	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	618.797	647.600	690.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
73.020 (73.11)	12.32	Port de Mertert: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	-	670.000	1.000.000
		Détail:			
		1) Réfection et extension de la route interne le long de la Moselle entre le passage à niveau et la Tanklux et entre la Tanklux et la N1 (2e crédit) 300.000			
		2) Construction d'un nouveau parking pour poids lourds (1er crédit) 200.000			
		5) Réfection de l'entrée du port (2e crédit) .. 200.000			
		6) Réhabilitation du pont donnant accès à l'enceinte du Port (1ère tranche) 200.000			
		8) Etude pour la construction d'un quai de stationnement pour le bateau-ponton "Ausonius" 50.000			
		9) Etude pour la réalisation d'une mesure afin de protéger le mur de transbordement à l'entrée de la darse du Port 50.000			
		Total 1.000.000			
73.030 (73.21)	12.32	Approfondissement du chenal navigable de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	507.283	730.000	300.000
73.031 (73.21)	09.20	Aménagements hydro-électriques de la Sûre: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	301.985	750.000	532.000
73.032 (73.21)	12.32	Moselle canalisée: participation aux frais avancés par l'administration allemande dans l'intérêt de travaux d'investissements exécutés dans la partie commune de la Moselle. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	170.701	500.000	750.000
73.040 (73.11)	12.12	Mesures de protection contre les crues de la Sûre. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	1.060.605	-	-
73.060 (73.43)	12.32	Participation de l'Etat dans les frais de construction de quais d'accostage sur la Moselle. (Sans distinction d'exercice)	26.850	233.000	325.000
		Détail:			
		1) Réalisation du quai de Bech-Kleinmacher (Part Etat: deuxième tranche du chantier)			
		2) Réalisation du quai de Grevenmacher 300.000			
		(Part Etat: Etudes et première tranche du chantier) 25.000			
		Total 325.000			
73.061 (73.11)	08.30 12.12	Pistes cyclables: travaux de construction et de réfection. (Sans distinction d'exercice)	1.150.055	1.700.000	1.780.000
		Détail:			
		1) Division des services régionaux de la voirie à Luxembourg 1.500.000			
		2) Division des services régionaux de la voirie			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		à Diekirch 280.000			
		Total 1.780.000			
73.062 (73.11)	07.50	Plantations et aménagements paysagers. (Sans distinction d'exercice)	78.044	81.500	84.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	1.704.264	2.300.000	2.825.000
		Détail:			
		1) Voitures 297.428			
		2) Camionnettes, camions et autobus 1.552.572			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs .. 650.300			
		4) Accessoires pour véhicules tout usage 146.000			
		9) Divers 178.700			
		Total 2.825.000			
74.010 (74.22)	12.10	Acquisition de machines de bureau	28.930	37.200	38.628
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 32.128			
		9) Divers 6.500			
		Total 38.628			
74.020 (74.22)	12.10	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	49.652	54.500	56.000
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 15.100			
		2) Télex et téléfax 1.000			
		9) Divers 39.900			
		Total 56.000			
74.030 (74.22)	12.10	Acquisition d'appareils de laboratoire. (Sans distinction d'exercice)	71.708	72.600	130.000
74.040 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	1.415.718	1.450.000	1.765.000
		Détail:			
		1) Instruments de géodésie et de photogrammétrie 89.838			
		2) Equipements routiers 168.139			
		3) Equipements pour le service d'hiver 675.854			
		4) Machines et engins divers 623.086			
		5) Equipement spécialisé pour l'auscultation et l'inspection spécifique des ouvrages d'art . 76.500			
		9) Divers 131.583			
		Total 1.765.000			
74.041 (74.22)	12.10	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: acquisitions d'équipements. (Sans distinction d'exercice)	991.366	867.600	875.000
74.042	12.10	Equipements d'éclairage public endommagés notamment à la			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(74.22)		suite d'accidents de la circulation routière: acquisition d'équipements. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	99.080	86.800	87.000
74.043 (74.22)	12.32	Acquisition d'équipements spéciaux pour le bateau ponton de la division des ouvrages d'art. (Sans distinction d'exercice)	-	430.000	475.000
74.050 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	222.998	350.000	175.000
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels. (Crédit non limitatif)	139.926	151.116	125.000
74.080 (74.22)	12.10	Bâtiments et hangars de l'administration: acquisition de mobilier	19.523	30.040	33.000
		Total des dépenses de la section 52.1	58.887.812	64.912.956	69.287.128
		Section 52.2 Fonds des routes			
93.000 (93.00)	12.12	Alimentation du fonds des routes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	162.394.676	86.000.000	87.000.000
		Total des dépenses de la section 52.2	162.394.676	86.000.000	87.000.000
		Section 52.3 Bâtiments publics			
72.010 (72.10)	01.25	Bâtiments à usage administratif, sanitaire et social: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	2.602.422	3.000.000	3.100.000
72.011 (72.10)	04.00	Bâtiments d'enseignement de l'Etat: travaux de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	3.222.454	3.000.000	3.200.000
72.012 (72.10)	01.25	Divers bâtiments de l'Etat: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	15.964.486	7.200.000	7.350.000
72.013 (72.10)	01.25	Bâtiments loués aux institutions internationales: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	4.834.446	4.500.000	4.750.000
		Détail:			
		1) Bâtiment-Tour et annexes à Kirchberg 1.000.000			
		2) Bâtiment Robert-Schuman à Kirchberg 2.000.000			
		3) Bâtiment BAK, Kirchberg 1.000.000			
		4) Hémicycle 500.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		5) Centre polyvalent de la Petite enfance, Kirchberg 250.000			
		Total 4.750.000			
72.014 (72.10)	02.10 03.20	Travaux de transformation à réaliser dans le cadre de la réorganisation des Forces de Police. (Sans distinction d'exercice)	3.532.455	3.700.000	3.750.000
72.015 (72.10)	01.34	Installations thermiques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	693.957	710.000	1.260.000
72.016 (72.10)	01.34	Installations électriques: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	1.237.177	1.270.000	1.310.000
72.017 (72.10)	01.34	Installations de sécurité: aménagements, remplacements et modifications. (Sans distinction d'exercice)	2.726.750	2.850.000	3.000.000
		Détail:			
		1) Bâtiments scolaires 1.400.000			
		2) Bâtiments sanitaires et sociaux 900.000			
		3) Bâtiments administratifs 700.000			
		Total 3.000.000			
72.018 (72.10)	01.34	Remplacement de transformateurs, de condensateurs et d'équipements contenant du PCB. (Sans distinction d'exercice)	74.286	75.000	75.000
72.019 (72.10)	01.34	Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	297.343	300.000	310.000
72.020 (72.10)	01.34	Elimination de revêtements en amiante et divers travaux de décontamination dans les bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	314.654	125.000	125.000
72.021 (72.10)	01.34	Travaux d'isolation thermique. (Sans distinction d'exercice)	120.532	130.000	136.000
73.010 (73.11)	01.34 05.23	Travaux de réfection des chemins du parc du centre thermal et de santé à Mondorf-les-Bains. (Sans distinction d'exercice)	520.552	-	-
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs	53.793	90.000	80.000
		Détail:			
		1) Voitures 31.000			
		3) Machines, engins de chantier et tracteurs .. 49.000			
		Total 80.000			
74.010 (74.22)	01.34	Acquisition de machines de bureau	23.634	14.000	18.000
		Détail:			
		2) Photocopieurs et duplicateurs 7.500			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) Divers 10.500			
		Total 18.000			
74.020 (74.22)	01.34	Acquisition d'installations de télécommunications	-	1.750	1.850
		Détail:			
		1) Installations téléphoniques 1.240			
		2) Télex et téléfax 610			
		Total 1.850			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	49.330	48.000	50.000
		Détail:			
		1) Service menuiserie 25.000			
		3) Service garage 17.000			
		4) Château de Berg 8.000			
		Total 50.000			
74.041 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	3.216	7.440	7.800
74.050 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements informatiques	20.117	34.200	40.000
74.060 (74.40)	01.34	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Sans distinction d'exercice)	16.372	250.000	300.000
74.080 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier pour fêtes publiques et autres manifestations. (Sans distinction d'exercice)	20.927	16.860	17.300
		Total des dépenses de la section 52.3	36.328.903	27.322.250	28.880.950
		Section 52.4			
		Bâtiments publics.- Compétences communes			
72.010 (72.10)	01.10 01.34 08.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)	1.978.078	2.193.900	2.192.000
		Détail:			
		1) Château de Berg 622.500			
		2) Chambre des députés + annexes 83.000			
		3) Château de Senningen 332.000			
		4) Divers hôtels du gouvernement 776.000			
		5) Eglise protestante 41.500			
		6) Maison de Cassal 25.000			
		7) Conseil d'Etat 41.500			
		8) Musée de la déportation (ancienne Gare de Hollerich) 16.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		9) ENA Château de Sanem 20.000			
		10) Divers 10.000			
		11) Service des médias, 21 rue Large 100.000			
		12) Conseil National de la Résistance 41.500			
		13) Cour des Comptes 83.000			
		Total 2.192.000			
72.011 (72.10)	01.42 02.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense. (Sans distinction d'exercice)	910.304	1.214.600	1.270.000
		Détail:			
		1) Ambassade à Rome 25.000			
		2) Ambassade à Madrid 25.000			
		4) Casernes, cités et camps militaires, champs de tir 550.000			
		10) Ambassade à Lisbonne 85.000			
		11) Divers 50.000			
		12) Ambassade à Paris (Chancellerie) 150.000			
		13) Représentation permanente à Genève (Résidence) 50.000			
		14) Ambassade à New Dehli 100.000			
		15) Ambassade à Tokio 135.000			
		16) Ambassade à Prague 100.000			
		Total 1.270.000			
72.012 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)	1.164.731	1.165.100	1.220.000
		Détail:			
		1) Musée national d'histoire et d'art 100.000			
		2) Ancienne abbaye d'Echternach 25.000			
		3) Château de Walferdange 75.000			
		4) Archives nationales 95.000			
		5) Bibliothèque nationale 160.000			
		6) Centre national de l'audiovisuel 95.000			
		7) Musée national d'histoire naturelle 100.000			
		8) Laboratoire géodynamique à Walferdange 50.000			
		9) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche 485.000			
		10) Maison Servais à Mersch 35.000			
		Total 1.220.000			
72.013 (72.10)	01.33 01.34	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	98.964	89.200	95.000
		Détail:			
		1) Institut national de l'Administration publique 10.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		2) Cantine de la Fonction Publique 10.000			
		3) Centre informatique 75.000			
		Total 95.000			
72.014 (72.10)	01.22 01.23 01.92	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	1.065.936	1.165.100	1.210.500
		Détail:			
		1) Administration des contributions 148.000			
		2) Administration de l'enregistrement 105.000			
		3) Bâtiment administratif à Grevenmacher 170.000			
		4) Bâtiment administratif à Echternach 10.000			
		5) Administration de l'enregistrement à Esch-sur-Alzette 53.000			
		6) Logements de service de l'administration des douanes 420.000			
		7) Administration des douanes à Rumelange 21.000			
		8) Centre douanier à Gasperich 50.000			
		9) Administration des contributions à Esch 93.500			
		13) Administration des contributions à Ettelbrück 53.000			
		14) Bâtiment administratif à Capellen 53.000			
		15) Administration des contributions à Mersch .. 17.000			
		16) Administration des contributions à Wiltz ... 8.500			
		17) Administration des contributions à Clervaux 8.500			
		Total 1.210.500			
72.015 (72.10)	01.22 01.23	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	297.462	247.900	90.000
		Détail:			
		1) Administration du cadastre 75.000			
		2) Administration du cadastre à Mersch 15.000			
		Total 90.000			
72.016 (72.10)	03.10 03.30	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	743.350	966.800	812.000
		Détail:			
		1) Palais de justice à Luxembourg 50.000			
		2) Parquet général à Luxembourg 40.000			
		3) Centre pénitentiaire agricole à Givenich ... 297.000			
		4) Centre pénitentiaire à Schrassig 350.000			
		5) Justice de paix à Luxembourg 25.000			
		7) Logements de service rue Munster et Schrassig 50.000			
		Total 812.000			
72.018 (72.10)	03.20 03.50	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'intérieur. (Sans distinction d'exercice)	851.935	471.000	825.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Protection civile à Lintgen 25.000			
		2) Police grand-ducale 700.000			
		4) Protection civile à Schimpach 100.000			
		Total 825.000			
72.020 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports. (Sans distinction d'exercice)	2.502.788	2.974.700	3.250.000
		Détail:			
		1) Structures d'enseignement 2.390.000			
		2) Structures d'accueil 265.000			
		3) Mesures de sécurité 395.000			
		4) Institut national des sports à Fetschenhof . 200.000			
		Total 3.250.000			
72.021 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse. (Sans distinction d'exercice)	1.983.054	2.194.600	2.307.500
		Détail:			
		1) Centres pour enfants 107.000			
		2) Internats socio-familiaux 105.000			
		3) Centre socio-éducatif à Dreiborn 245.000			
		4) Centre socio-éducatif à Schrassig 245.000			
		5) Service national de la jeunesse 1.110.000			
		8) Centres pour adultes 146.500			
		9) Foyer Ulysse 44.000			
		10) Centres pour personnes handicapées 305.000			
		Total 2.307.500			
72.022 (72.10)	05.20 05.22	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	1.051.653	693.300	475.000
		Détail:			
		3) Laboratoire national de santé 145.000			
		4) Centre pour toxicomanes à Manternach 250.000			
		5) Centre médico-social (Geisha) 30.000			
		8) centre médico-social Ettelbruck 30.000			
		9) Divers 20.000			
		Total 475.000			
72.023 (72.10)	07.30 07.50 10.40	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	717.528	788.300	760.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Pisciculture à Lintgen 55.000			
		2) Eaux et forêts à Marienthal 40.000			
		3) Administration de l'environnement 120.000			
		4) Eaux et forêts à Waldhof 30.000			
		5) Eaux et forêts Grevenmacher 100.000			
		6) Centre forestier Senningerberg 150.000			
		7) Eaux et Forêts Schoenfels 25.000			
		8) Domaine Hutbierg Rumelange 25.000			
		9) Haff Remich 100.000			
		11) Eaux et Forêts Marscherwald 15.000			
		13) Burgfried 100.000			
		Total 760.000			
72.024 (72.10)	06.10	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	37.163	24.800	75.000
		Détail:			
		1) Conseil arbitral des assurances sociales, bd de la foire 75.000			
72.025 (72.10)	07.32 10.10 10.11	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	345.826	487.100	420.000
		Détail:			
		1) Service technique agricole 100.000			
		2) Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck 20.000			
		3) Clos d'équarrissage à Schwanenthal 60.000			
		4) Laboratoire vétérinaire 70.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich 125.000			
		6) Service technique agricole à Grevenmacher .. 5.000			
		7) Service technique agricole à Howald 10.000			
		8) Centre d'insémination artificielle Waldhof . 30.000			
		Total 420.000			
72.027 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	1.138.361	1.202.300	1.250.000
		Détail:			
		1) Station de contrôle technique pour véhicules automoteurs à Sandweiler 225.000			
		2) Cité résidentielle à Luxembourg-Findel 150.000			
		3) Aéroport à Luxembourg-Findel 600.000			
		4) Service de la navigation à Grevenmacher et Stadtbredimus 60.000			
		5) Garage du Gouvernement 200.000			
		6) Gare routière Remich 15.000			
		Total 1.250.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
72.028 (72.10)	09.20	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère de l'économie. (Sans distinction d'exercice)	12.373	-	-
72.029 (72.10)	Divers codes	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation de bâtiments et d'immeubles relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	764.539	743.700	780.000
		Détail:			
		1) Immeubles 8, 10 et 12, rue du St. Esprit à Luxembourg 87.500			
		2) Ponts et chaussées à Mersch 13.000			
		3) Immeuble 61, route d'Arlon à Luxembourg 21.500			
		4) Ponts et chaussées à Esch-sur-Alzette 32.500			
		5) Ponts et chaussées circonscription de Remich 43.000			
		6) Ponts et chaussées à Bettembourg 32.500			
		7) Ponts et chaussées, 3-15, rue Albert Ier à Luxembourg 87.000			
		8) Direction des ponts et chaussées 87.000			
		9) Bâtiments publics, 56-58 Val Ste Croix à Luxembourg 43.000			
		10) Ponts et chaussées à Grevenmacher 21.500			
		11) Ponts et chaussées à Bereldange 13.000			
		12) Ponts et chaussées à Bertrange 10.500			
		13) Ponts et chaussées, service géologique 10.500			
		14) Service des Ouvrages d'Art Luxembourg 10.500			
		15) Ponts et chaussées à Born 10.000			
		16) Service de l'éclairage Rosport 26.000			
		17) Ponts et chaussées à Diekirch 26.000			
		18) Ponts et chaussées, Service Régional Diekirch 38.500			
		19) Ponts et chaussées Redange 34.500			
		20) Bâtiments Publics Diekirch 17.000			
		21) Ponts et chaussées à Capellen 10.500			
		26) Ponts et chaussées à Echternach 6.500			
		27) Ponts et chaussées à Junglinster 17.000			
		28) Ponts et chanussées hangar à Kirchberg 43.000			
		29) Ponts et chaussées dépôt à Altrier 10.500			
		30) Ponts et chaussées dépôt à Berdorf 10.500			
		31) Ponts et chaussées Grundhof 17.000			
		Total 780.000			
72.031 (72.10)	Divers codes	Bâtiments et services publics: divers travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation. (Sans distinction d'exercice)	1.437.747	2.161.600	2.250.000
		Détail:			
		1) Châteaux 103.000			
		2) Maison natale de Robert-Schuman à Luxembourg-Clausen 10.000			
		3) Ambassade d'Autriche 40.000			
		4) Immeubles domaniaux 678.500			
		5) Musée du vin à Ehnen 58.000			
		6) Brasserie des Nations 10.000			
		7) Tours Vauban 40.000			
		8) Musée "A Possen" 100.000			
		9) Tour Malakoff 30.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		10) Immeubles rte d'Esch et rue du Brill à Belvaux 145.000			
		11) Immeuble 16 rue de la Vallée 43.000			
		12) Immeubles 99 et 105 rte d'Arlon 32.000			
		13) Centre administratif à Mersch 24.000			
		14) Immeubles 6-8, rue J.F. Boch 80.000			
		15) Immeuble Rasmussen 27.000			
		16) Immeubles 19-21 rue d'Eich 7.500			
		17) Immeubles 94+96 rue de Hollerich 60.000			
		18) Immeuble 4 rte d'Echternach 98.000			
		19) Immeuble 162 bd. Patton 47.000			
		20) 79-81 rue de Clausen 32.000			
		21) Immeuble 2 rue J.F.Boch 32.000			
		22) 34 rue de Rollingergrund 117.000			
		23) 50 + 100 rue de Hollerich 60.000			
		24) 23+ 25 rue d'Eich 98.000			
		25) 12 rue de la Vallée 60.000			
		26) 111 rte d'Arlon 80.000			
		27) Divers immeubles 40.000			
		28) Immeuble 71 rue Dicks à Esch/A 40.000			
		29) Immeuble 63 rte d'Arlon 58.000			
		Total 2.250.000			
72.032 (72.10)	01.43 04.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation d'immeubles loués par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	247.649	371.800	400.000
		Détail:			
		1) Ecole européenne 110.000			
		2) Institut d'Europe à Munsbach 245.000			
		3) Cour de justice des C.E. 45.000			
		Total 400.000			
72.033 (72.10)	06.34	Mise en état et modernisation de l'institut médico-professionnel de Kreuzberg à Dudelange. (Sans distinction d'exercice)	247.743	247.900	250.000
72.034 (72.10)	05.23	Centre thermal et de santé de Mondorf: travaux de construction, de transformation et de remise en état. (Sans distinction d'exercice)	355.791	-	500.000
72.035 (72.10)	06.32 06.33	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse. (Sans distinction d'exercice)	1.217.598	867.600	1.500.000
		Détail:			
		1) CIPA (Centres intégrés pour personnes âgées) 1.500.000			
72.036 (72.10)	05.00	Travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des établissements publics relevant du ministère de la santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	247.900	100
		Détail:			
		1) Maisons de soins 100			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE		2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.080 (74.22)	01.10 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère d'Etat. (Sans distinction d'exercice)		1.754.409	1.264.500	1.235.000
		Détail:				
		1) Château de Berg	40.000			
		2) Chambre des députés	20.000			
		3) Château de Senningen	20.000			
		4) Musée de la déportation (ancienne gare de Hollerich)	2.500			
		5) Maison de Cassal	20.000			
		6) Conseil d'Etat	25.000			
		7) 21, rue Large: Service des Médias	60.000			
		8) Conseil National de la Résistance	30.000			
		9) Cour des comptes	40.000			
		10) Divers ministères	897.500			
		11) Divers nouveaux services	50.000			
		12) Service de Renseignements	5.000			
		13) Palais Grand-Ducal	25.000			
		Total	1.235.000			
74.081 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des affaires étrangères, du commerce extérieur, de la coopération et de la défense. (Sans distinction d'exercice)		168.692	273.100	200.000
		Détail:				
		1) Casernes, cités et camps militaires	145.000			
		5) Divers	30.000			
		6) Bureau des passeports	5.000			
		7) Ambassade à Paris (chancellerie)	20.000			
		Total	200.000			
74.082 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (Sans distinction d'exercice)		557.006	556.500	510.000
		Détail:				
		1) Musée national d'histoire et d'art	50.000			
		2) Archives nationales	12.500			
		3) Bibliothèque nationale	75.000			
		4) Sites et monuments	15.000			
		5) Médiathèque de Dudelange	50.000			
		6) Ancienne Abbaye d'Echternach	12.000			
		7) Musée national d'histoire naturelle	50.000			
		8) Musée du vin à Ehnen	6.000			
		9) Annexe Bibliothèque Nationale, bld Prince Henri	12.500			
		10) Konschthaus "Beim Engel"	5.000			
		11) Bâtiments relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche	192.000			
		12) Divers services	5.000			
		13) Centre européen de géodynamique et de seismologie	25.000			
		Total	510.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
74.083 (74.22)	01.33 01.34	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la fonction publique et de la réforme administrative. (Sans distinction d'exercice)	66.895	104.100	110.000
		Détail:			
		1) Administration du personnel de l'Etat 24.000			
		2) Institut national de l'Administration publique 15.000			
		3) Service national de la sécurité dans la fonction publique 11.000			
		4) Antenne de Maastricht à Kirchberg 7.000			
		5) Centre informatique de l'Etat 24.000			
		6) Service central des imprimés et des fournitures de bureau de l'Etat 29.000			
		Total 110.000			
74.084 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances. (Sans distinction d'exercice)	481.052	402.800	625.000
		Détail:			
		1) Administration des contributions 220.000			
		2) Administration de l'enregistrement 165.000			
		4) Administration des douanes à Mersch 6.000			
		5) Divers immeubles 4.900			
		6) Administration des douanes à Rumelange 22.000			
		7) Administration de l'Enregistrement bâtiment OMEGA II. 115.000			
		8) Administration des Douanes à Wiltz 92.100			
		Total 625.000			
74.085 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des finances (trésor et budget). (Sans distinction d'exercice)	261.107	105.100	120.000
		Détail:			
		1) Administration du cadastre 45.500			
		2) Inspection générale des finances 21.000			
		3) Administration du Cadastre à Esch 8.000			
		4) Direction du contrôle financier 40.500			
		5) Divers services 5.000			
		Total 120.000			
74.086 (74.22)	03.10 03.30 06.30	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la justice. (Sans distinction d'exercice)	207.636	238.000	260.000
		Détail:			
		1) Parquet général à Luxembourg 25.000			
		2) Palais de justice à Luxembourg 35.000			
		3) Palais de justice à Diekirch 50.000			
		4) Justices de paix 45.000			
		5) Centres pénitentiaires 80.000			
		6) Service central d'assistance sociale 10.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		7) Tribunal de la Jeunesse 5.000			
		8) Ancienne Maison d'Huart (Annexe Parquet) ... 2.500			
		9) Ancien Hôtel de la Monnaie (Annexe Palais de Justice 2.500			
		10) Divers services 2.500			
		11) Ordre des Avocats (anc.bureau passeports) .. 2.500			
		Total 260.000			
74.088 (74.22)	01.10 03.20 03.50	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'intérieur. (Sans distinction d'exercice)	339.485	472.200	392.000
		Détail:			
		1) Commissariats de district 25.000			
		2) Protection civile Luxembourg 10.000			
		3) Atelier de la protection civile à Lintgen .. 15.000			
		4) Police grand-ducale 300.000			
		5) Bâtiments relevant des services de l'aménagement du territoire 25.000			
		6) Centre de la protection civile à Schimpach . 17.000			
		Total 392.000			
74.090 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports. (Sans distinction d'exercice)	1.684.704	1.735.300	1.925.000
		Détail:			
		1) Structures d'enseignement 1.600.000			
		2) Structures d'accueil 300.000			
		3) Institut national des sports 25.000			
		Total 1.925.000			
74.091 (74.22)	06.32 06.33 06.36	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la famille, de la solidarité sociale et de la jeunesse. (Sans distinction d'exercice)	520.525	286.300	315.500
		Détail:			
		3) Centre socio-éducatif à Dreiborn 25.000			
		4) Centre socio-éducatif à Schrassig 25.000			
		5) Service national de la jeunesse 235.500			
		6) Foyer Ulysse 5.000			
		7) Ancien Couvent du Pauvre Enfant Jésus à Rumelange 25.000			
		Total 315.500			
74.092 (74.22)	Divers codes	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la santé. (Sans distinction d'exercice)	519.153	218.000	183.000
		Détail:			
		2) Laboratoire de l'Etat 60.000			
		4) Division de la pharmacie et des médicaments, 5.000			
		5) Inspection sanitaire 6.000			
		6) Service de la médecine de travail 5.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		7) Centre pour toxicomanes à Manternach 15.000			
		8) Direction de la santé 10.000			
		9) Service de la médecine curative 5.000			
		10) Service audiophonique 20.000			
		11) Division de la radioprotection 7.000			
		12) Divers services 50.000			
		Total 183.000			
74.093 (74.22)	07.30 07.50 13.91	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'environnement. (Sans distinction d'exercice)	109.793	233.100	243.000
		Détail:			
		1) Administration de l'environnement 71.300			
		2) Administration des eaux et forêts 70.000			
		3) Potaschbhaff Grevenmacher 5.000			
		4) Centre forestier Senningerberg 10.000			
		5) Eaux et Forêts Ellergronn 22.000			
		6) Eaux et Forêts Gaichel 9.900			
		7) Eaux et Forêts Cloche d'Or 24.800			
		8) Réserve naturelle Manternach 30.000			
		Total 243.000			
74.094 (74.22)	06.42 06.43	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère du travail et de l'emploi. (Sans distinction d'exercice)	250.367	94.200	195.000
		Détail:			
		1) Administration de l'emploi à Luxembourg 26.000			
		2) Inspection du travail et des mines 157.000			
		3) Administration de l'emploi à Esch/Alzette .. 12.000			
		Total 195.000			
74.095 (74.22)	06.10 06.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de la sécurité sociale. (Sans distinction d'exercice)	55.477	143.800	149.000
		Détail:			
		1) Inspection générale de la sécurité sociale . 75.000			
		2) Conseil arbitral des assurances sociales ... 37.000			
		3) Conseil supérieur des assurances sociales .. 25.000			
		4) Service national d'action sociale 12.000			
		Total 149.000			
74.096 (74.22)	10.10 10.11 10.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	174.656	166.100	250.000
		Détail:			
		1) Laboratoire de contrôle et d'essais à Ettelbruck 53.000			
		2) Laboratoire vétérinaire 46.000			
		3) Service agricole 68.000			
		4) Economie rurale 28.000			
		5) Institut viti-vinicole à Remich 28.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		6) Inspection vétérinaire 7.000			
		7) Service de remembrement 11.000			
		8) Divers services 9.000			
		Total 250.000			
74.097 (74.22)	01.32 09.00 09.20	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère de l'économie. (Sans distinction d'exercice)	54.509	17.400	14.900
		Détail:			
		1) Statec 12.400			
		2) Service de l'énergie de l'Etat 2.500			
		Total 14.900			
74.098 (74.22)	01.34 12.34 12.44	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	19.523	24.800	90.000
		Détail:			
		1) Service de la navigation à Grevenmacher 80.000			
		2) Garage du Gouvernement 10.000			
		Total 90.000			
74.099 (74.22)	12.44	Acquisition et remplacement de mobilier pour les entreprises relevant du ministère des transports. (Sans distinction d'exercice)	103.517	148.700	150.000
		Détail:			
		1) Nouvelle aérogare 87.000			
		2) Administration de l'aéroport 63.000			
		Total 150.000			
74.100 (74.22)	01.34 07.50 12.12	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des travaux publics. (Sans distinction d'exercice)	211.539	322.300	286.500
		Détail:			
		1) Divers services des ponts et chaussées, arrondissement du nord 25.000			
		2) Ponts et chaussées à Grevenmacher 5.000			
		3) Bâtiments publics à Luxembourg 50.000			
		4) Ponts et chaussées à Mersch 6.200			
		5) Ponts et chaussées, 3-15, rue Albert Ier à Luxembourg 37.200			
		6) Direction des ponts et chaussées, bd de la Foire à Luxembourg 49.600			
		7) Ponts et Chaussées à Bereldange 6.200			
		8) Service de géologie, av. G.-D. Charlotte à Luxembourg 5.000			
		9) Ponts et Chaussées à Esch-sur-Alzette et à Bettembourg 10.000			
		10) Ponts et Chaussées à Remich 10.000			
		11) Service des Ouvrages d'Art Luxembourg 5.000			
		12) Ponts et Chaussées à Bertrange 24.800			
		13) Service de l'éclairage à Capellen 7.500			
		14) Ponts et chaussées à Echternach 5.000			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		15) Bâtiments publics à Diekirch 25.000			
		16) Service de l'éclairage à Rosport 15.000			
		Total 286.500			
74.101 (74.22)	07.10	Acquisition et remplacement de mobilier pour les services relevant du ministère des classes moyennes, du tourisme et du logement. (Sans distinction d'exercice)	17.353	19.800	20.000
		Détail:			
		1) Service des aides au logement 20.000			
74.102 (74.22)	01.34	Acquisition de mobilier de bureau pour les administrations et services publics. (Sans distinction d'exercice)	297.468	396.600	443.100
74.103 (74.22)	01.43 04.00	Acquisition et remplacement de mobilier pour les immeubles loués ou à louer par l'Etat aux institutions internationales. (Sans distinction d'exercice)	151.312	453.600	151.400
		Détail:			
		1) Bâtiment-Tour et annexes 123.900			
		2) Maison d'Europe à Munsbach 25.000			
		3) Ecole N.A.M.S.A. 2.500			
		Total 151.400			
74.104 (74.22)	08.10	Ameublement de la maison natale de Robert-Schuman à Luxembourg-Clausen. (Sans distinction d'exercice)	4.900	5.000	-
74.105 (74.22)	03.20	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux suite à la fusion police et gendarmerie. (Sans distinction d'exercice)	272.574	1.000.000	900.000
74.106 (74.22)	06.34	Acquisition de mobilier et d'équipements spéciaux pour personnes handicapées. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	12.400	12.400
		Total des dépenses de la section 52.4	27.454.225	29.212.900	30.712.900
		Section 52.5			
		Fonds d'investissements publics			
72.010 (72.10)	01.25	Fonds d'investissements publics et fonds pour la loi de garantie: frais d'études, travaux préparatoires et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	251.544	750.000	750.000
93.000 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	223.549.885	37.200.000	40.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
93.001 (93.00)	04.00	Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	70.860.302	55.750.000	62.000.000
93.002 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	8.676.273	37.200.000	20.000.000
93.003 (93.00)	01.25	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif)	50.123.947	6.000.000	7.000.000
		Total des dépenses de la section 52.5	353.461.951	136.900.000	129.750.000
		Section 52.6			
		Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg			
93.001 (93.00)	07.20	Dotation au profit du fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg en vue de garantir le rendement locatif des immeubles réalisés sur la base d'un contrat de location-vente (loi du 13 avril 1970). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	124	-	-
		Total des dépenses de la section 52.6	124	-	-
		Total des dépenses du département 52	638.546.778	344.367.806	345.650.678

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Travaux Publics

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
63	Transferts en capital aux administrations publiques et locales	71.538	25.000	25.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	169.854	275.000	275.000
72	Construction de bâtiments	55.959.155	49.079.200	52.045.600
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	53.507.731	57.833.100	61.405.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	13.233.293	15.005.506	15.900.078
93	Dotations de fonds de réserve	515.605.207	222.150.000	216.000.000
Total		638.546.778	344.367.806	345.650.678

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		53 - MINISTERE DES TRANSPORTS			
		Section 53.1			
		Circulation routière			
74.050 (74.22)	12.10	Remboursement à la société nationale de contrôle technique des frais d'amortissement pour la gestion du fichier national des véhicules et des permis de conduire	350.512	410.000	402.710
74.051 (74.22)	12.10	Acquisition d'équipements informatiques	-	92.960	-
74.060 (74.40)	12.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	446.210	-
		Total des dépenses de la section 53.1	350.512	949.170	402.710
		Section 53.2			
		Transports publics			
51.010 (51.20)	12.10	Acquisition d'oblitérateurs dans l'intérêt de la tarification appliquée sur les réseaux ferroviaire et routier des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	114.505	800.000	1.443.500
52.010 (52.20)	12.10	Participation de l'Etat dans les dépenses d'aménagement des parkings d'accueil (P+R), d'équipements de sécurisation dans l'intérêt des transports publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	-	625.000
74.000 (74.10)	12.10	Acquisition de véhicules automoteurs	17.105	-	-
		Total des dépenses de la section 53.2	131.610	800.000	2.068.500
		Section 53.3			
		Transports ferroviaires			
52.010 (52.20)	12.20	Remboursement à la S.N. des C.F.L. des dépenses d'équipement en matière de gestion des services publics par rail et par route. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	743.681	880.000	-
81.030 (81.40)	12.20	Participation dans l'augmentation du capital de la S.N. des C.F.L. (Crédit non limitatif)	4.957.870	6.200.000	-
93.000 (93.00)	12.20	Alimentation du fonds du rail. (Crédit non limitatif)	62.806.204	25.000.000	40.000.000
93.001	12.20	Alimentation du fonds des raccordements ferroviaires in-			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
(93.00)		ternationaux. (Crédit non limitatif)	13.718.403	10.000.000	15.000.000
		Total des dépenses de la section 53.3	82.226.158	42.080.000	55.000.000
		Section 53.4 Navigation fluviale			
74.000 (74.10)	12.34	Acquisition de véhicules automoteurs	-	34.700	-
74.010 (74.22)	12.34	Acquisition de machines de bureau	2.158	-	4.500
		Détail:			
		2) Photocopieurs 4.500			
74.020 (74.22)	12.34	Acquisition d'installations de télécommunications	40.351	-	40.350
		Détail:			
		2) Télex et téléfax ..... 3.000 *9) Divers* ..... 37.350 *Total* 40.350			
74.040 (74.22)	12.34	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	71.253	142.000	142.970
		Total des dépenses de la section 53.4	113.762	176.700	187.820
		Section 53.5 Direction de l'aviation civile			
74.040 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	-	33.020	33.000
74.050 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements informatiques	-	10.000	10.000
74.060 (74.40)	12.40	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	-	10.000	12.500
81.030 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de compagnies aériennes. (Crédit non limitatif)	-	100	100
81.031 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de promotion et de développement de l'aéroport de Luxembourg s.à r.l.			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		(Crédit non limitatif)	-	100	100
81.032 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de l'Aéroport de Luxemborg S.A. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	-	100	100
81.033 (81.40)	12.40	Participation dans le capital social de la Société de contrôle technique et opérationnel du secteur aéronautique. (Crédit non limitatif)	-	2.500	100
		Total des dépenses de la section 53.5	-	55.820	55.900
		Section 53.6			
		Aéroport de Luxembourg			
73.010 (73.11)	12.40	Travaux d'aménagement routiers et autres. (Sans distinction d'exercice)	4.619.941	6.000.000	6.590.000
		Détail:			
		1) Sécurité des chantiers 50.000			
		2) Travaux d'aménagement des surfaces de développement de réserve de l'aéroport 100.000			
		3) Travaux préparatoires en vue de la réalisation de l'aménagement du Hoehenhof 2.500.000			
		4) Renouvellement et renforcement des taxiways 1.000.000			
		7) Travaux de réalisation de la nouvelle tige radar et locaux techniques 750.000			
		8) Réfection du balisage lumineux d'approche piste 24 et 06 ..... 250.000			
		9) Aménagement de deux sorties à grande vitesse pour la piste 24 et 06 ..... 1.700.000			
		10) Aménagement d'une zone réservée à l'aviation d'affaires 50.000			
		11) Elaboration d'un plan directeur d'alimentation en eau potable de l'aéroport 10.000			
		13) Elaboration d'un plan directeur d'assainissement de l'aéroport 100.000			
		17) Etude sur l'aménagement du sud de l'aéroport 80.000			
		Total 6.590.000			
74.000 (74.10)	12.40	Acquisition de véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	443.729	359.000	315.000
		Détail:			
		2) Camionnettes, camions et autobus 290.000			
		3) Machines et engins de chantier et tracteurs 25.000			
		Total 315.000			
74.010 (74.22)	12.40	Acquisition de machines de bureau	268	10.000	9.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Machines à calculer électroniques de poche scientifiques 250			
		2) a) Appareil à photocopier 1.250			
		b) Appareil à photocopier 5.500			
		4) Téléfax 2.000			
		Total 9.000			
74.040 (74.22)	12.40	Installations de sécurité et de contrôle; équipement; matériel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ..	2.839.018	3.500.000	3.195.000
		Détail:			
		1) Développement et modification des logiciels 245.000			
		8) Balisage lumineux à installer lors de l'aménagement des sorties pistes grande-vitesse 150.000			
		12) Radome,antenne primaire,radar secondaire. .. 2.800.000			
		Total 3.195.000			
74.041 (74.22)	12.40	Acquisition d'équipements spéciaux	410.818	427.000	493.000
		Détail:			
		1) Installations électriques 266.000			
		2) Installations électroniques 110.500			
		3) Equipements spéciaux 97.500			
		4) Equipements divers 19.000			
		Total 493.000			
		Total des dépenses de la section 53.6	8.313.774	10.296.000	10.602.000
		Section 53.7			
		Garage du gouvernement			
74.000 (74.10)	01.34	Acquisition de véhicules automoteurs. (Crédit non limitatif)	411.156	150.000	168.000
		Détail:			
		1) Voitures 168.000			
74.040 (74.22)	01.34	Acquisition d'équipements spéciaux	-	16.247	-
		Total des dépenses de la section 53.7	411.156	166.247	168.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Section 53.8			
		Commissariat aux affaires maritimes			
74.010 (74.22)	12.34	Acquisition de machines de bureau	-	4.000	-
		Total des dépenses de la section 53.8	-	4.000	-
		Total des dépenses du département 53	91.546.972	54.527.937	68.484.930

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère des Transports

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
51	Transferts en capital aux entreprises et institutions financières	114.505	800.000	1.443.500
52	Transferts en capital aux administrations privées	743.681	880.000	625.000
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	4.619.941	6.000.000	6.590.000
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	4.586.368	5.645.137	4.826.030
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	4.957.870	6.202.800	400
93	Dotations de fonds de réserve	76.524.607	35.000.000	55.000.000
Total		91.546.972	54.527.937	68.484.930

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		54 - MINISTERE DE LA PROMOTION FEMININE			
		Section 54.0 Promotion féminine			
74.040 (74.22)	06.36	Acquisition d'équipements spéciaux	1.829	4.958	11.400
74.070 (74.22)	06.36	Acquisition d'objets d'art pour récompenser la meilleure pratique d'égalité des femmmes et des hommes dans les communes	-	-	6.197
		Total des dépenses de la section 54.0	1.829	4.958	17.597
		Total des dépenses du département 54	1.829	4.958	17.597

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses du ministère de la promotion féminine

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	1.829	4.958	17.597
Total		1.829	4.958	17.597

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses en capital

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
01	Dépenses ventilées	-	-	8.000.000
35	Transferts de revenus à l'étranger	2.198.740	1.487.360	1.487.360
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	48.189.748	68.254.528	59.855.482
51	Transferts de capitaux aux entreprises	3.928.021	8.296.955	7.910.580
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	21.024.284	25.344.838	28.678.266
53	Transferts de capitaux aux ménages	4.007.280	3.677.198	2.562.624
54	Transferts de capitaux à l'étranger	-	-	1.038.500
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	2.652.061	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	19.417.681	29.965.065	32.727.030
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	39.575	45.000	50.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	20.616.322	5.525.000	6.325.000
72	Construction de bâtiments	56.486.996	49.552.725	54.789.125
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	65.487.886	77.259.288	80.521.089
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	42.436.438	53.475.532	61.708.324
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	6.347.347	22.390.947	16.177.473
83	Octrois de crédits aux ménages	8.899.377	223.105	223.105
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	4.756.223	8.645.701	8.625.600
91	Remboursement de la dette publique	33.263.134	14.000.000	14.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	889.365.002	439.191.582	459.521.462
Total		1.229.116.115	808.450.345	845.316.541

Résumé:

Total général du budget des dépenses

Chapitre		**2000** Compte provisoire	**2001** Budget	**2002** Crédits
III.	Dépenses courantes	4.366.045.147	4.636.959.015	5.122.865.068
IV.	Dépenses en capital	1.229.116.115	808.450.345	845.316.541
Total		5.595.161.262	5.445.409.360	5.968.181.609

Tableau récapitulatif:

Regroupement comptable des dépenses courantes et en capital

Code	Classes de comptes	**2000** Compte provisoire*	**2001** Budget	**2002** Crédits
01	Dépenses ventilées	-	-	12.000.000
10	Dépenses non ventilées	27.199.197	30.865.442	32.190.687
11	Salaires et charges sociales	974.824.720	1.047.203.784	1.131.065.810
12	Achat de biens non durables et de services	227.269.424	260.987.665	286.540.302
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	15.022.870	15.527.027	17.342.150
21	Intérêts de la dette publique	42.581.786	42.555.519	42.514.005
23	Intérêts imputés en débit	588.228	275.368	681.000
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	1.372.356	1.833.415	2.321.506
31	Subventions d'exploitation	169.473.907	177.890.280	183.636.617
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	121.502.192	125.356.684	137.561.717
33	Transferts de revenus aux administrations privées	160.057.593	183.595.006	213.061.834
34	Transferts de revenus aux ménages	153.443.586	173.829.447	187.199.011
35	Transferts de revenus à l'étranger	38.750.163	49.012.483	52.114.157
36	Impôts indirects et "prélèvements"	5.139.138	300	300
37	Impôts directs non ventilés	586.197	297.472	305.000
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	5.877.443	7.485.214	7.644.333
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	1.641.135.526	1.732.661.693	1.995.322.016
43	Transfert de revenus aux administrations publiques locales	53.861.450	58.735.614	60.077.011
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	25.498.551	26.853.723	30.402.303
51	Transferts de capitaux aux entreprises	48.189.748	68.254.528	59.855.482
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	3.928.021	8.296.955	7.910.580
53	Transferts de capitaux aux ménages	21.024.284	25.344.838	28.678.266
54	Transfert de capitaux à l'étranger	4.007.280	3.677.198	2.562.624
61		-	-	1.038.500
62	Transferts de capitaux aux administrations de sécurité sociale	2.652.061	1.115.521	1.115.521
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	19.417.681	29.965.065	32.727.030
64	Transferts de capitaux au écoles privées	39.575	45.000	50.000
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	20.616.322	5.525.000	6.325.000
72	Construction de bâtiments	56.486.996	49.552.725	54.789.125
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	65.487.886	77.259.288	80.521.089
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	42.436.438	53.475.532	61.708.324
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	6.347.347	22.390.947	16.177.473
83	Octrois de crédits aux ménages	8.899.377	223.105	223.105
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	4.756.223	8.645.701	8.625.600
91	Remboursement de la dette publique	33.263.134	14.000.000	14.000.000
93	Dotations de fonds de réserve	1.593.424.562	1.142.671.821	1.199.894.131
	Total	5.595.161.262	5.445.409.360	5.968.181.609

* cf. les observations formulées au chapitre C de l'exposé introductif.

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE V

RECETTES POUR ORDRE

640 PAGE VIERGE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		BUDGET DES RECETTES ET DES DEPENSES POUR ORDRE			
		CHAPITRE V			
		Recettes pour ordre			
1. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de Douanes et d'accise	833.886.354	905.936.000	794.482.000
2. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière d'accise sur les alcools indigènes	225.401	145.000	145.000
3. (00.00)	13.90	Recettes pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles instituées dans le cadre de la politique agricole commune	27.075.061	20.400.000	28.900.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: recettes brutes (y compris les recettes pour le compte de l'union européenne à titre de ressources propres à cette union)	1.242.977.373	1.320.000.200	1.470.000.000
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: avances aux autorités militaires alliées pour le financement de cette rémunération	810.684	832.427	860.190
7. (00.00)	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: avances de l'union européenne pour le financement de ces opérations	31.822.779	39.846.000	44.717.000
8. (42.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: recettes provenant de l'écoulement de produits agricoles achetés par les organismes d'intervention et recettes connexes; versements de l'union européenne pour la couverture des pertes résultant éventuellement de l'écoulement des mêmes produits	555.563	659.900	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	44.000	100	296.400
10. (10.00)	13.90	Produit de l'impôt commercial communal	460.698.342	416.461.000	465.000.000
11. (10.00)	13.90	Produit de la taxe de consommation sur l'alcool	19.798.671	18.200.000	19.100.000
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: recettes pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.396.090	3.470.500	3.720.000
13. (00.00)	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: remboursement des indemnités du commissaire et des experts	124	100	-
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: recettes brutes	8.981.320	7.000.000	6.812.500

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
16. (00.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: recettes perçues de la part de différentes institutions pour le compte d'organismes et d'experts oeuvrant dans le domaine de la santé	124	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.933.383	5.750.000	14.275.265
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.873.600	5.648.000	6.486.800
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.421.935	1.148.885	1.050.000
21. (84.23)	01.53	Association internationale de développement: part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	3.543.334	3.543.340	-
22. (84.23)	01.53	Fonds international de développement agricole: part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	124	100	-
23. (84.23)	01.53	Fonds commun pour les produits de base (C.N.U.C.E.D.): part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor ..	124	100	-
24. (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission de bons du trésor	337.500	337.507	-
25. (84.23)	01.53	Agence multilatérale de garantie des investissements: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission de bons du trésor	124	100	-
26. (84.23)	13.90	Produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	59.586.617	63.425.000	68.216.000
28. (84.23)	01.53	Fonds de l'environnement mondial: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission de bons du trésor	1.239.468	1.241.773	-
30. (84.23)	13.90	Contributions financières des partenaires privés participant à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale	79.536	168.570	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et de dédommagement civil communal dus dans le cadre d'infractions contre la règlementation sur le stationnement payant: recettes brutes	6.573.730	6.500.000	6.000.000
34. (12.16)	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	57.364	24.789	-
35. (00.00)	13.90	Remboursement par le Centre hospitalier neuropsychiatrique des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.896.266	17.452.076	18.227.986

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		Détail:			
		1) Rémunérations et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique 18.227.986			
36. (00.00)	13.90	Remboursement par les Centres de gériatrie des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	8.065.372	8.205.969	-
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.878.124	17.664.248	24.078.190
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	1.329.069	4.450.000	-
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.391.219	3.350.000	4.000.000
43. (00.00)	13.00	Rémunération des services de l'Institut belgo-luxembourgeois des changes (I.B.L.C.) pour l'établissement de la balance des paiements du Grand-Duché de Luxembourg: versement par la Banque Nationale de Belgique au Trésor luxembourgeois	-	2.107.095	-
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	1.239.468	1.000.000	1.100.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen ..	483.583	679.988	679.988
46. (12.30)	06.36	Part de l'Union Européenne dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre femmes et hommes	-	73.087	-
47. (00.00)	13.90	Fonds asiatique du développement: part contributive dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	-	1.000.000	-
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes ..	-	-	800.000
		Total des recettes pour ordre	2.775.201.826	2.876.721.954	2.979.147.519

644 PAGE VIERGE

Budget des recettes et des dépenses pour ordre

CHAPITRE VI

DEPENSES POUR ORDRE

646 PAGE VIERGE

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		CHAPITRE VI Dépenses pour ordre (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice)			
1. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière de douane et d'accise	833.886.354	905.936.000	794.482.000
2. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union économique belgo-luxembourgeoise en matière d'accise sur les alcools indigènes	225.401	145.000	145.000
3. (12.16)	13.90	Dépenses pour le compte de l'union européenne en matière de droits de douane et de montants agricoles institués dans le cadre de la politique agricole commune	27.075.061	20.400.000	28.900.000
5. (00.00)	13.90	Taxe sur la valeur ajoutée: dépenses brutes (y compris le versement à l'union européenne de la quote-part des recettes brutes leur revenant à titre de ressources propres)	1.242.977.373	1.320.000.200	1.470.000.000
		Détail: *1) Quote-part des recettes brutes à verser à l'union européenne* *a) à titre de ressources propres* ..... 99.646.111 *b) comme contribution assise sur le produit national brut* ..... 135.600.000 *2) Quote-part des recettes brutes restant acquise au Grand-Duché:* *a) alimentation du fonds communal de dotation financière* ..... 123.475.389 *b) transfert du solde au budget ordinaire des recettes* ..... 1.111.278.500 *Total* 1.470.000.000			
6. (00.00)	13.90	Rémunération de personnel civil pour le compte d'autorités militaires alliées: dépenses résultant de cette rémunération; remboursement d'avances aux autorités militaires alliées	810.684	832.427	860.190
7. (00.00)	13.90	Interventions destinées à la régularisation des marchés agricoles et restitutions à l'exportation vers les pays tiers: dépenses résultant de ces opérations; remboursement d'avances à l'Union européenne	31.822.779	39.846.000	44.717.000
8. (00.00)	13.90	Stockage public de produits agricoles pour le compte de l'union européenne: dépenses résultant de l'achat et de la vente de produits agricoles par les organismes d'intervention; versement à l'union européenne des excédents de recettes réalisés éventuellement sur l'écoulement des mêmes produits	555.563	659.900	100
9. (10.00)	06.42	Cofinancement par la Communauté européenne des frais pour la réalisation de projets et de formations relatifs au domaine de la santé et de la sécurité au travail	44.000	100	296.400

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
10. (00.00)	13.90	Impôt commercial communal: versement aux communes du produit de l'impôt	460.698.342	416.461.000	465.000.000
11. (00.00)	13.90	Taxe de consommation sur l'alcool; dépenses brutes	19.798.671	18.200.000	19.100.000
		Détail:			
		1) Restitution et charges de la taxe de consommation sur l'alcool 192.000			
		2) Alimentation du fonds communal de dotation financière 18.908.000			
		Total 19.100.000			
12. (00.00)	13.90	Propriété intellectuelle: dépenses pour le compte de l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle et de l'organisation européenne des brevets	3.396.090	3.470.500	3.720.000
13. (00.00)	13.90	Commissariat du gouvernement auprès des sociétés sidérurgiques: indemnités du commissaire et des experts	124	100	-
14. (00.00)	13.90	Prélèvement sur le produit des jeux de casino: dépenses brutes	8.981.320	7.000.000	6.812.500
		Détail:			
		1) Quote-part des recettes brutes à verser à la commune de situation de l'établissement 1.362.500			
		2) Quote-part des recettes brutes 5.450.000			
		Total 6.812.500			
16. (00.00)	13.90	Actions dans le domaine de la santé: dépenses remboursées pour le compte d'institutions à des organismes et des experts oeuvrant dans le domaine de la santé: avances dans le même but	124	100	100
18. (00.00)	13.90	Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	6.933.383	5.750.000	14.275.265
19. (00.00)	13.90	Fonds social européen (F.S.E.): interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	4.873.600	5.648.000	6.486.800
20. (00.00)	13.90	Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (F.E.O.G.A.) - section orientation: interventions financières effectuées par les autorités intermédiaires	12.421.935	1.148.885	1.050.000
21. (84.23)	01.53	Association internationale de développement: part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	3.543.334	3.543.340	-
22. (84.23)	01.53	Fonds international de développement agricole: part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	124	100	-
23. (84.23)	01.53	Fonds commun pour les produits de base (C.N.U.C.E.D.): part contributive du Grand-Duché dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor ..	124	100	-
24. (84.23)	01.53	Banque européenne pour la reconstruction et le développement: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission			

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
		de bons du trésor	337.500	337.507	-
25. (84.23)	01.53	Agence multilatérale de garantie des investissements: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission de bons du trésor	124	100	-
26. (00.00)	13.90	Versement au fonds pour l'emploi du produit de la contribution sociale prélevée sur les carburants	59.586.617	63.425.000	68.216.000
28. (84.23)	01.53	Fonds de l'environnement mondial: souscription du Grand-Duché moyennant l'émission de bons du trésor	1.239.468	1.241.773	-
30. (12.16)	11.10	Participations de partenaires privés à des foires, salons et autres manifestations de promotion commerciale .	79.536	168.570	200.000
31. (12.16)	11.10	Produit des avertissements taxés et du dédommagement civil communal dû dans le cadre d'infractions contre la règlementation sur le stationnement payant: dépenses brutes	6.573.730	6.500.000	6.000.000
		Détail:			
		1) Dédommagement communal 2.000.000			
		2) Transfert du solde au budget ordinaire des recettes 4.000.000			
		Total 6.000.000			
34. (12.16)	13.90	Contributions de l'Union européenne dans le cadre de l'enquête relative au système communautaire d'information sur les accidents dans lesquels sont impliqués des produits de consommation	57.364	24.789	-
35. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif	17.896.266	17.452.076	18.227.986
		Détail:			
		1) Rémunérations et charges sociales patronales des agents publics du Centre hospitalier neuropsychiatrique 18.227.986			
36. (00.00)	13.90	Traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics des Centres de gériatrie; intérêts dus à l'Etat en cas de remboursement tardif ...	8.065.372	8.205.969	-
37. (00.00)	13.90	Remboursement par l'établissement public regroupant les Centres, Foyers et Services pour personnes âgées des traitements, indemnités, salaires et charges sociales patronales des agents publics; intérêts de retard	17.878.124	17.664.248	24.078.190
38. (00.00)	13.90	Produit de la contribution dépendance prélevée par l'Administration des Contributions directes sur les revenus du patrimoine et certains revenus de pension	1.329.069	4.450.000	-
39. (00.00)	13.90	Produit de la contribution spéciale à l'assurance dépendance résultant de la majoration de la redevance à charge du secteur de l'énergie électrique (article 375, alinéa 2, point 2 du C.A.S.)	2.391.219	3.350.000	4.000.000

Article (Code écon.)	Code fonct.	LIBELLE	2000 Compte provisoire	2001 Budget voté	2002 Projet de Budget
43. (00.00)	13.00	Rémunération des services de l'Institut belgo-luxembourgeois des changes (I.B.L.C.) pour l'établissement de la balance des paiements du Grand-Duché de Luxembourg: versement par l'Etat luxembourgeois à l'I.B.L.C	-	2.107.095	-
44. (11.12)	13.90	Programmes INTERREG	1.239.468	1.000.000	1.100.000
45. (11.12)	13.90	Part de l'Union européenne dans le cadre des programmes Jeunesse pour l'Europe et service volontaire européen ..	483.583	679.988	679.988
46. (12.30)	06.36	Part de l'Union européenne dans le cadre du 4e programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre femmes et hommes	-	73.087	-
47. (00.00)	13.90	Fonds asiatique du développement: part contributive dans la reconstitution des ressources moyennant l'émission de bons du trésor	-	1.000.000	-
48. (74.22)	13.90	Part de l'Union Européenne dans la mise en oeuvre d'actions nationales dans le cadre de programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes ..	-	-	800.000
		Total des dépenses pour ordre	2.775.201.826	2.876.721.954	2.979.147.519

Annexes

I. La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Fonds de la coopération au développement 653
Fonds d'équipement militaire 654
Fonds pour les monuments historiques 655
Fonds de crise 657
Fonds de la dette publique 658
Fonds des pensions 659
Fonds communal de péréquation conjoncturale 660
Fonds communal de dotation financière 661
Fonds spécial de la pêche 662
Fonds cynégétique 663
Fonds pour la gestion de l'eau 664
Fonds spécial des eaux frontalières 665
Fonds d'équipement sportif national 666
Fonds pour les investissements socio-familiaux 667
Fonds d'assainissement en matière de surendettement 668
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux 669
Fonds des investissements hospitaliers 671
Fonds spécial de la chasse 672
Fonds pour la protection de l'environnement 673
Fonds pour l'emploi 674
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture 678
Fonds d'investissements publics administratifs 679
Fonds d'investissements publics scolaires 681
Fonds des routes 683
Fonds du rail 685
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux 686
Fonds pour la loi de garantie 687

II. L'encours des garanties financières accordées par l'Etat 689

III. La situation financière des services de l'Etat à gestion séparée

La présentation de l'évolution financière des services de l'Etat à gestion séparée fera l'objet d'une documentation spéciale.

page vierge

1) FONDS DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

1) Base légale:

Loi du 6 janvier 1966 sur la coopération au développement.

2) Objet:

Le Fonds a pour mission de contribuer au financement de la coopération au développement dans les pays en développement dans les domaines
- de la coopératioun bilatérale;
- de la coopération avec les organismes internationales;
- des agents de la coopération, des coopérants, des boursiers et des stagiaires.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 4. - (...) Le Fonds peut intervenir dans les pays en développement par des aides directes, par le financement ou le cofinancement de programmes ou des projets d'organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux. Il peut intervenir dans la forme d'investissements ou d'études à effectuer au sujet des formes d'investissement. (...)
Art. 5. - Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	24.492.808	20.444.040	24.793.040	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	58.970.322	74.000.000	83.335.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	24.789.352	25.000.000	0	-
- Dépenses	-	87.808.442	94.651.000	108.124.000	-
- Avoir au 31.12	-	20.444.040	24.793.040	4.040	-
II. Programme des dépenses					
- Coopération bilatérale	-	60.677.026	66.787.916	74.190.386	-
- Coopération avec les O.N.G.	-	18.002.889	16.852.547	19.831.482	-
- Agents de la coopération et coopérants	-	2.370.164	1.483.148	1.983.148	-
- Cofinancement org. multilatérales	-	6.489.732	8.665.741	11.861.443	-
- Divers	-	268.631	861.648	257.541	
- Total des dépenses	-	87.808.442	94.651.000	108.124.000	...

2) FONDS D'EQUIPEMENT MILITAIRE

1) Base légale:

Loi du 16 décembre 1997 concernant la programmation financière militaire.

2) Objet:

Art. 1er. - Le Gouvernement est autorisé à financer entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2001 et jusqu'à concurrence de six cent vingt millions de francs un programme pluriannuel d'acquisition de matériel militaire d'importance majeure, dont
- des véhicules militaires,
- des armes et munitions et
- des moyens de communication.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 2.- Les crédits nécessaires au financement du programme pluriannuel susvisé seront portés annuellement au budget extraordinaire des dépenses de l'Etat.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	2.894.826	3.984.973	0	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	10.510.848	2.429.357	2.469.020	2.500.000*	-
b) Dotation supplémentaire	-	-	-	-	-
- Dépenses	7.616.022	1.339.210	6.453.993	2.500.000*	-
- Avoir au 31.12	2.894.826	3.984.973	0	0	-
II. Programme des dépenses					
1) Système intégré gestion du personnel	-	-	760.000	-	-
2) Moyens de communications	-	-	2.530.000	-	-
3) Armement	-	-	183.500	-	-
4) Munitions	-	-	2.000.000	-	-
5) Divers	-	-	980.493	-	-
6) Avion A400M	-	-	-	2.500.000*	-
7) Navire de transport belgo-luxembourgeois	-	-	-		-
8) 2ième plan d'équipement militaire:					
Véhicules de reconnaissance blindés	-	-	-		-
- Total des dépenses	-	-	6.453.993	2.500.000	...

*Note: Les dépenses relatives au 2ème programme pluriannuel d'équipement militaire ainsi que relatives à l'acquisition d'un avion et d'un navire de transport feront l'objet d'un projet de loi spéciale.

3) FONDS POUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

1) Base légale:

Article 17 de la loi du 14 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie.

2) Objet:

Le Fonds est destiné à financer les dépenses non courantes en rapport avec l'organisation, la restauration et la construction de monuments historiques réalisées pour le compte de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires et, éventuellement, par des dotations en provenance du Fonds culturel national conformes aux dispositions des articles 2 et 8 de la loi du 14 mars 1982 précitée.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	5.439.000	4.060.000	14.005.000	-
- Alimentations:					
a) Alimentation normale	-	8.676.000	10.000.000	10.000.000	-
b) Alimentation supplémentaire	-	-	10.000.000	-	-
- Dépenses	-	10.055.000	15.208.090	14.275.732	-
- Avoir au 31.12	-	4.060.000	14.005.000	9.729.268	-
II. Programme détaillé des dépenses					
1. Patrimoine féodal					
1.01 Musée Steichen, Château de Clervaux	-	-	-	-	-
1.02 Bourscheid	-	106.594	106.594	106.594	-
1.03 Esch-sur-Sûre	-	106.594	106.594	106.594	-
1.04 Vianden	-	106.594	106.594	106.594	-
1.05 Larochette	-	193.357	1.308.785	752.785	-
1.06 Bourglinster	-	64.452	64.452	64.452	-
1.07 Hollenfels	-	106.594	106.594	106.594	-
1.08 Useldange	-	106.594	106.594	106.594	-
1.09 Koerich	-	106.594	106.594	106.594	-
1.10 Mise en valeur des châteaux restaurés	-	29.747	29.747	29.747	-
1.11 Autres et imprévus	-	64.452	64.452	64.452	-
Sous-total 1	-	991.572	2.107.000	1.551.000	-
2. Patrimoine religieux					
2.01 Interventions églises et chapelles classées	-	96.678	96.678	111.678	-
2.02 Abbaye Neumünster	-	-	-	-	-
2.03 Abbaye d'Echternach, musée, pavillon	-	57.016	57.016	72.016	-
2.04 Restauration calvaires, croix de chemin	-	19.831	19.831	34.831	-
2.05 Eglises de Troisvierges et de Koerich	-	-	-	-	-
2.06 Eglise de Septfontaines	-	57.016	57.016	64.011	-
2.07 Eglise de Dudelange, chapelle de Clairef	-	57.016	57.016	61.016	-
2.08 Autres et imprévus	-	59.494	59.494	84.494	-
Sous-total 2	-	347.051	347.051	428.046	-
3. Patrimoine rural					
3.01 Villages-pilotes, projets de démonstr.	-	71.889	71.889	71.889	-
3.02 Nouvelles affectations de bâtiments anciens	-	89.242	89.242	89.242	-
3.03 Centres historiques	-	89.242	89.242	89.242	-
3.04 Actions de sauvetage	-	71.889	71.889	71.889	-
3.05 Musée rural de Binsfeld	-	-	-	-	-
3.06 Musée rural de Roeser	-	89.242	-	-	-
3.07 Autres et imprévus	-	34.705	34.705	34.705	-
Sous-total 3	-	446.209	356.967	356.967	-

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
4. Patrimoine industriel					
4.01 Fonds de gras	-	168.568	168.568	168.568	-
4.02 Minière Dhoil, Lamadeleine	-	148.736	148.736	148.736	-
4.03 Raccordements, Pétange	-	106.594	106.594	106.594	-
4.04 Galerie Hondsbesch	-	22.310	22.310	22.310	-
4.05 Minière Martelange	-	64.452	64.452	64.452	-
4.06 Musée de la voiture historique	-	84.284	84.284	84.284	-
4.07 Mine de Cuivre, Stolzembourg	-	84.284	84.284	84.284	-
4.08 Carreau des Mines, Lasauvage	-	104.115	104.115	104.115	-
4.09 Musée Henri Tudor, Rosport	-	42.142	42.142	42.142	-
4.10 Hauts fourneaux, Belval	-	1.654.000	1.323.284	-	
4.11 Rotonde, Bonnevoie	-	-	1.240.373	1.000.373	
4.12 Autres et imprévus	-	42.142	42.142	42.142	-
Sous-total 4	-	2.521.627	3.431.284	1.868.000	-
5. Enceintes fortifiées					
5.01 Enceinte médiévale de Vianden	-	66.931	66.931	66.931	-
5.02 Enceinte médiévale d'Echternach	-	89.242	89.242	89.242	-
5.03 Vestiges du Bock	-	22.310	22.310	22.310	-
5.04 Tours espagnoles	-	22.310	22.310	22.310	-
5.05 Fort Laubert, réduit	-	-	992.107	0	
5.06 Autres et imprévus	-	47.100	47.100	47.100	-
Sous-total 5	-	247.893	1.240.000	247.893	-
6. Sites archéologiques					
6.01 Villa romaine, Echternach	-	42.142	42.142	69.642	-
6.02 Villa romaine, Walferdange	-	81.805	81.805	109.305	-
6.03 Site romain, Dalheim	-	81.805	81.805	109.305	-
6.04 Autres et imprévus	-	42.142	42.142	69.642	-
Sous-total 6	-	247.894	247.894	357.894	-
7. Etudes					
7.01 Experts en histoire et archéologie	-	59.494	59.494	62.494	-
7.02 Architectes spécialisés	-	94.200	94.200	94.200	-
7.03 Photogrammétrie	-	94.200	60.200	94.200	-
Sous-total 7	-	247.894	213.894	250.894	-
8. Forteresse de Luxembourg					
8.01 Tour Vauban II	-	176.004	176.004	176.004	-
8.02 Porte Chemin de Fer	-	106.594	106.594	106.594	-
8.03 Fort Thüngen	-	4.490.746	4.957.871	4.957.871	-
8.04 Fort Grünewald	-	-	1.859.920	3.845.664	
8.04 Autres et imprévus	-	231.696	163.611	128.905	-
Sous-total 8	-	5.005.040	7.264.000	9.215.038	-
Total général (1.+2.+3.+4.+5.+6.+7.+8.)	...	**10.055.180**	**15.208.090**	**14.275.732**	...

4) FONDS DE CRISE

1) Base légale:

Loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise.

2) Objet:

D'après l'article 1er de la loi, le fonds a exclusivement pour but de constituer une réserve destinée à faire face aux dépenses extraordinaires qu'une crise économique pourra imposer à l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des allocations dont le montant sera fixé chaque année par la loi budgétaire.

Aux termes de l'article 4 de la loi, le recours au fonds de crise ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une loi spéciale.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	21.715.473	21.715.473	21.715.473	-
- Dotations budgétaires	-	0	0	0	-
- Dépenses.....	-	0	0	0	-
- Avoir au 31.12.....	-	21.715.473	21.715.473	21.715.473	-

5) FONDS DE LA DETTE PUBLIQUE

1) Base légale:

Loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Art. 13 (5) (...) Ses avoirs sont destinés au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts et certificats de trésorerie émis par l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 13 (5) (...) Ce fonds ne peut être alimenté que par des crédits inscrits au budget de l'Etat. (...). Le "Fonds spécial pour le service de la dette publique", visé à l'article 17 de la loi du 27 décembre 1973 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1974, est clôturé et le solde disponible au 1er janvier 2000 est transféré au "Fonds de la dette publique".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	318.482.118	376.117.578	415.119.647	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	50.844.920	56.555.419	63.013.905	-
b) Dotation supplémentaire.....	-	49.578.705	25.000.000	0	-
- Dépenses	-	42.788.165	42.553.350	156.557.454	-
- Avoir au 31.12	-	376.117.578	415.119.647	321.576.098	-

6) FONDS DES PENSIONS

1) Base légale:

Loi du 3 août 1998 instituant des régimes de pension spéciaux pour les fonctionnaires de l'Etat et des communes ainsi que pour les agents de le Société nationale des Chemins de Fer luxembourgeois (art 62)

2) Objet:

Le Fonds des pensions, géré par l'Administration du Personnel de l'Etat, a pour objet de rassembler les recettes et les dépenses relatives aux pensions de l'Etat et des établissements publics dont le personnel tombe dans le champ d'application du régime de pension spécial des fonctionnaires de l'Etat.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 62.- Le Fonds de pension est alimenté:
a) par la retenue pour pension opérée conformément à l'article 61;
b) par des dotations à charge des établissements publics dans la mesure où les lois instituant ces établissements leur imposent une participation aux pensions de leurs agents;
c) par des dotations du budget de l'Etat destinées à assurer l'équilibre entre les recettes et les dépenses du fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	0	0	0	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	186.475.362	209.598.000	214.077.295	
b) Dotation supplémentaire	-	73.379.065	73.900.000	74.200.000	-
- Dépenses	-	259.854.427	283.498.000	288.277.295	-
- Avoir au 31.12.	-	0	0	0	-

7) FONDS COMMUNAL DE PEREQUATION CONJONCTURALE

1) Base légale:

Loi du 11 décembre 1967 portant création d'un fonds communal de péréquation conjoncturale.
Loi du 26 juillet 1975 autorisant le Gouvernement à prendre des mesures destinées à prévenir des licenciements pour des causes conjoncturelles et à assurer le maintien de l'emploi.

2) Objet:

Art. 1er. - Le fonds a pour but de constituer une réserve destinée à faire face à une diminution massive des recettes ordinaires des communes ou à une augmentation importante des dépenses des communes à la suite d'une dépression économique.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes:
Art. 2. (1) Le Fonds est alimenté par des contributions annuelles de l'Etat et des communes, déterminées en fonction du rendement de l'impôt sur le revenu des collectivités et de l'impôt commercial communal d'après le bénéfice et le capital d'exploitation. . . .

(2) Le taux de ces contributions est fixé pour chaque exercice par règlement grand-ducal. Pendant les années de dépression économique l'alimentation du Fonds peut être suspendue par la même voie.

Depuis de nombreuses années le fonds n'est plus alimenté (exemple: règlement grand-ducal du 15 février 1989 portant suspension pour l'exercice budgétaire 1989 de l'alimentation du fonds communal de péréquation conjoncturale).

Art. 3. Le Gouvernement en conseil décide du placement de l'avoir du fonds.

Dépenses:

- Voir sous "Objet".
- Loi budgétaire annuelle: (Voir l'article 29 du projet de loi budgétaire pour 2002):

(1) Le Ministre de l'Intérieur est autorisé à rembourser au cours de l'exercice 2002 aux communes, dont le budget ordinaire n'est plus en équilibre et qui en font la demande, tout ou partie de l'avoir du fonds qui provient de la contribution de ces communes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	37.039.094	38.612.931	40.362.931	-
- Dotations budgétaires	-	0	0	0	-
- Autres recettes	-	1.573.837	1.750.000	1.800.000	-
- Dépenses	-	0	0	0	-
- Avoir au 31.12	-	38.612.931	40.362.931	42.162.931	-

8) FONDS COMMUNAL DE DOTATION FINANCIERE

1) Base légale:

Art. 38 de la loi du 22 décembre 1987 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1988.
Art. 35 de la loi du 22 décembre 1990 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1990.

2) Objet:

Le Fonds a pour objet de recevoir et de permettre la répartition de la dotation à allouer aux communes sur la base de la loi organique du fonds, telle qu'elle a été modifiée, dotation annuellement fixée par la loi budgétaire (voir l'article 28 du projet de loi budgétaire pour l'exercice 2002).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 35 de la loi du 22.12.1990, III. . . (1) Le fonds est alimenté par:

1° le produit net de la taxe de consommation sur l'alcool,
2° une partie du produit de la taxe sur la valeur ajoutée,
3° un crédit spécial inscrit au budget des dépenses ordinaires du ministère de l'Intérieur.

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	0	0	0	-
- Dotations budgétaires	-	389.240.503	383.384.280	399.013.400	-
- Dépenses	-	389.240.503	383.384.280	399.013.400	-
- Avoir au 31.12	-	0	0	0	-

9) FONDS SPECIAL DE LA PECHE

1) Base légale:

Loi modifiée du 28 juin 1976 portant réglementation de la pêche dans les eaux intérieures.

2) Objet:

Art. 7. (1) Les montants de la taxe piscicole sont versés sur un fonds spécial qui sert:

1. au repeuplement des eaux de la première catégorie;
2. au repeuplement des eaux intérieures qui sont polluées accidentellement, si le pollueur est inconnu;
3. à l'allocation de primes d'encouragement aux propriétaires riverains qui ont effectué, dans l'intérêt piscicole, des travaux d'aménagement;
4. à l'indemnisation des propriétaires riverains des cours d'eau déclarés zones de frayère.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41. - (1) Il est perçu annuellement sur le prix de location un droit d'adjudication de dix pour cent, dont cinq pour cent à titre de contribution aux frais d'administration du syndicat et cinq pour cent au profit de l'Etat pour l'alimentation du fonds spécial. . . .

Dépenses: voir sous "Objet".

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	354.969	392.824	384.814	-
- Dotations budgétaires	-	91.968	89.490	80.730	-
- Dépenses	-	54.113	97.500	155.000	-
- Avoir au 31.12	-	392.824	384.814	310.544	-
II. Programme des dépenses					
1) Déversements de poissons dans la Sûre moyenne	-	13.375	18.500	18.500	-
2) Déversements de poissons dans le Lac principal	-	19.752	31.000	31.000	-
3) Déversements de poissons dans le Lac à Bavigne	-	13.244	10.000	10.000	-
4) Déversements de poissons (Lac: Pont-Misère)	-	7.742	8.000	8.000	-
5) Amélioration de la franchissabilité de l'embouchure de la Wark	-	-	25.000	75.000	-
6) Réalisation d'une passe à poissons sur l'Attert à Useldange	-	-	5.000	-	-
7) Enlèvement d'un barrage sur l'Eisch à Hobscheid	-	-	-	5.000	-
8) Réalisation d'une passe à poissons sur la Syre à Mertert	-	-	-	7.500	-
- Total des dépenses	-	54.113	97.500	155.000	-

10) FONDS CYNEGETIQUE

1) Base légale:

Loi modifiée du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse.

2) Objet:

Le fonds cynégétique a pour objet la conservation et le rétablissement de populations d'espèces indigènes classées comme gibier.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 9 (...) Le fonds est alimenté:
- par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
- par l'excédent éventuel prévu à l'article 13 de la loi du 20 juillet 1925.

Le fonds sert à financer les mesures à prendre dans l'intérêt de:
a) la conservation et du rétablissement des biotopes;
b) la reproduction et l'élevage de gibier;
c) la création et l'aménagement de réserves de chasse;
d) l'amélioration des conditions cynégétiques en général;
e) le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	387.270	409.060	432.008	-
- Dotations budgétaires	-	33.689	34.948	33.684	-
- Dépenses.....	-	11.899	12.000	12.000	-
- Avoir au 31.12.....	-	409.060	432.008	453.692	-

11) FONDS POUR LA GESTION DE L'EAU

1) Base légale:

Art. 41 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

Art. 41. - (1) Il est créé un fonds spécial ... ayant pour objet la protection et l'assainissement des eaux (...).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 41 (1): Le fonds prend à charge ... les dépenses occasionnées par l'exécution du programme des travaux visés. Ces dépenses font l'objet d'une programmation pluriannuelle arrêtée par le Gouvernement.
Art. 41 (2): Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires.
Art. 41 (3): Le Ministre est autorisé à imputer sur ce fonds la participation financière de l'Etat d'un montant maximum de 90 %:
1. du coût des investissements correspondant à la réalisation:
   - de nouvelles infrastructures communales en matière d'évacuation et d'épuration des eaux usées,
   - de travaux supplémentaires d'adaptation des stations d'épuration communales existantes à de nouvelles technologies épuratoires,
   - de travaux à effectuer sur les réseaux communaux de canalisation et de collecte en vue d'éliminer les eaux parasites,
2. des frais d'études et des acquisitions des terrains nécessaires à la réalisation des mesures visées.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	0	26.719.093	49.323.769	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	45.860.302	48.350.000	49.000.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	12.394.676	0	-
- Dépenses	-	19.141.209	38.140.000	26.655.000	-
- Avoir au 31.12	-	26.719.093	49.323.769	71.668.769	-
II. Programme des dépenses					
1) Alzette	-	12.458.892	16.910.000	12.770.000	-
2) Chiers	-	520.232	2.260.000	620.000	-
3) Moselle	-	1.410.220	6.325.000	4.960.000	-
4) Sûre	-	4.751.865	12.645.000	8.305.000	-
- Total des dépenses	...	19.141.209	38.140.000	26.655.000	...

12) FONDS SPECIAL DES EAUX FRONTALIERES

1) Base légale:

Loi du 21 novembre 1984 portant approbation de la convention entre le Grand-Duché, d'une part, et les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre de la République Fédérale d'Allemagne, d'autre part, portant nouvelle réglementation de la pêche dans les eaux frontalières relevant de leur souveraineté commune, signée à Trèves, le 24 novembre 1975.

2) Objet:

Art. 3. La délivrance d'un permis de pêche prévu dans la Convention peut être assujettie au paiement à charge du titulaire d'une taxe. . .
Les montants de cette taxe sont versés sur un fonds spécial qui sert exclusivement aux fins prévues par l'article 8 de la Convention.

3) Recettes et Dépenses:

Recettes: Voir sous "Objet".
Art. 8. de la Convention: Les Parties Contractantes s'engagent à affecter les recettes provenant de la délivrance des permis de pêche et du paiement de dommages-intérêts et de dédommagements exclusivement à la promotion de la pêche et plus particulièrement au repeuplement des eaux frontalières.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	1.273.973	1.323.422	1.304.932	-
- Dotations budgétaires	-	122.385	140.010	137.683	-
- Dépenses	-	72.936	158.500	118.500	-
- Avoir au 31.12	-	1.323.422	1.304.932	1.324.115	-
II. Programme des dépenses					
1) Déversements de poissons dans la Moselle	-	37.278	30.000	30.000	-
2) Déversements de poissons dans la Sûre frontalière	-	25.135	25.000	25.000	-
3) Déversements de poissons dans l'Our	-	10.523	11.000	11.000	-
4) Rosport/Ralingen: enlèvement 1er - 4e barrages	-	-	60.000	-	-
5) Rosport/Ralingen: transformation 5e barrage	-	-	5.000	-	-
6) Déversement d'écrevisses européennes	-	-	15.000	-	-
7) Subventions pour mesures de promotion de la pêche	-	-	7.500	7.500	-
8) Reconversion du barrage du moulin de Kalborn (Our)	-	-	5.000		-
9) Contrôle de la passe à poissons au barrage ppal à Rosport	-	-	-	7.500	-
10) Reconversion de différents barrages sur l'Our	-	-	-	37.500	-
- Total des dépenses	. . .	72.936	158.500	118.500	. . .

13) FONDS D'EQUIPEMENT SPORTIF NATIONAL

1) Base légale:

- Article 14 de la loi budgétaire du 24 mars 1967.
- Loi du 24 décembre 1997 autorisant le Gouvernement à subventionner un septième programme quinquennal sportif.

2) Objet:

Réaliser un programme d'équipement sportif national qui fait l'objet d'une loi spéciale (en vigueur actuellement: la loi du 24 décembre 1997 précitée).

3) Recettes et Dépenses:

- Le Fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.
- Voir l'objet du Fonds.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01	-	1.979.058	1.750.996	511.479	-
- Dotations budgétaires	-	6.197.338	6.197.338	6.197.338	-
- Dépenses	-	6.425.400	7.436.855	6.201.007	-
- Avoir au 31.12	-	1.750.996	511.479	507.810	-
II. Programme des dépenses					
VIIe programme quinquennal					
A) Solde du VIe programme:					
- Halls multisports (5)	-	718.891	234.805	-	-
- Halls des sports (3)	-	-	223.104	-	-
- Piscines couvertes (1)	-	-	148.736	-	-
- Piscines en plein air (2)	-	247.894	247.894	-	-
- Terrains de sports (2)	-	-	61.973	-	-
Sous-total 1	-	966.785	916.512	-	-
B) Nouveaux projets (1re et 2e listes):					
- Halls multisports (9)	-	1.388.204	1.431.585	461.082	-
- Halls des sports (5)	-	1.607.987	1.289.046	753.596	-
- Salles des sports (4)	-	223.104	210.710	123.947	-
- Terrains de sports (12)	-	689.144	956.373	301.439	-
- Centres de tennis (3)	-	29.747	66.931	-	-
- Halls de tennis (3)	-	37.184	309.867	-	-
- Piscines couvertes (4)	-	495.787	1.933.569	4.065.156	-
- Plaines multisports (2)	-	94.200	12.395	-	-
- Stand de tir	-	49.579	61.973	-	-
- Centre national de football	-	843.680	247.894	495.787	-
Sous-total 2	-	5.458.615	6.520.343	6.201.007	-
Total des dépenses	...	**6.425.400**	**7.436.855**	**6.201.007**	...

14) FONDS POUR LES INVESTISSEMENTS SOCIO-FAMILIAUX

1) Base légale:

Article 50 de la loi du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1999, modifiée par l'article 50 de la loi du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000.

2) Objet:

- Financement des infrastructures socio-familiales des services gérés par les organismes conventionnés et/ou dûment agréés par le Ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse ou le Ministre de la Promotion féminine, conformément aux aux dispositions de la loi réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

- Par dérogation à l'article 1er, alinéa 2, de la loi du 18 décembre 1975 portant réorganisation de l'Administration des Bâtiments publics, le Ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse a également comme attributions en régie propre la supervision de l'étude et de l'exécution des projets d'entretien courant, de petites transformations ou rénovations et de mise en sécurité des bâtiments publics gérés par le Ministère de la Famille ou de la Promotion féminine ou loués par l'Etat pour le compte des deux ministères précités mêmes, ou pour le compte d'un organisme conventionné et/ou agréé par l'un des deux ministères précités et financés par le fonds.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles.
Les dépenses à charge du fonds peuvent viser soit des subsides accordés pour des investissements opérés par des tiers soit la prise en charge directe, totale ou partielle, d'investissements réalisés par ces mêmes tiers.
En cas de préfinancement par le tiers des subsides accordés par l'Etat, le fonds peut supporter la charge des intérêts d'un emprunt contracté par le tiers aux fins dudit préfinancement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	93.527.661	110.997.839	94.940.174	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	54.536.575	55.000.000	47.099.770	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	10.000.000	0	-
- Dépenses	-	37.066.397	81.057.665	92.838.548	-
- Avoir au 31.12.	-	110.997.839	94.940.174	49.201.396	-
II. Programme des dépenses					
1) Ministère de la Famille					
Construction, extension, modernisation, aménagement, équipement, études, analyses et plans dans l'intérêt des					
a) infrastructures pour enfants, jeunes, adultes et personnes handicapées	-	9.635.897	27.128.260	31.027.833	-
b) infrastructures pour immigrés et réfugiés	-	2.312.862	3.941.507	1.640.000	-
c) infrastructures pour le troisième âge	-	24.776.278	48.111.990	56.455.715	-
2) Ministère de la Promotion féminine	-	341.360	1.875.908	3.715.000	-
- Total des dépenses	-	37.066.397	81.057.665	92.838.548	...

15) FONDS D'ASSAINISSEMENT EN MATIERE DE SURENDETTEMENT

1) Base légale:

Loi du 8 décembre 2000 sur le surendettement (art. 23).

2) Objet:

Art. 23. - L'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre d'un règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire des dettes.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds est alimenté par des dotations annuelles du budget de l'Etat et par des dons (art. 24).

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	-	0	0	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	-	25.000	124.000	
b) Dotation supplémentaire	-	-	0	0	-
c) Dons	-	-	0	0	-
- Dépenses	-	-	25.000	124.000	-
- Avoir au 31.12	-	-	0	0	-

16) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SANITAIRES ET SOCIAUX

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

Loi du 29 décembre 1970 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1970 (art. 20)

2) Objet:

Art. 20 - Seront financées:
- les constructions sanitaires autorisées ou à autoriser par une loi spéciale;
- la construction de maisons de retraite prévue par la loi du 18 février 1950 autorisant le Gouvernement à faire procéder à la construction de maisons de retraite;
- les constructions à caractère social à autoriser par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	90.643.683	90.397.148	104.668.604	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	8.676.273	37.200.000	20.000.000	-
Total	-	8.676.273	37.200.000	20.000.000	-
- Dépenses	-	8.922.808	22.928.544	31.276.642	-
- Avoir au 31.12	-	90.397.148	104.668.604	93.391.962	-
II. Programme des dépenses					
1. Projets en cours de réalisation					
- Fondation APEMH à Bettange-sur-Mess (1re phase)	7.006.344	227.213	495.787	991.574	699.036
- Fondation APEMH à Bettange-sur-Mess (2e phase)	5.165.995	1.880.253	1.983.148	619.734	167.454
- Assainissement du barrage d'Esch/Sûre	16.123.377	59.156	2.409.481	-	-
- C.I.P.A. Esch/Alzette	21.685.712	2.063.292	495.787	123.947	2.825.182
- C.I.P.A. Bofferdange	-	-	1.115.521	1.859.201	16.856.760
- C.I.P.A. Echternach	-	-	1.115.521	2.354.988	1.487.361
- C.I.P.A. Mertzig	-	-	1.115.521	2.354.988	11.650.996
- C.I.P.A. Niedercorn	-	-	247.894	495.787	22.806.204
- C.I.P.A. Rumelange	-	-	495.787	1.115.521	25.656.980
- C.I.P.A. Vianden	-	-	-	1.487.361	10.907.315
2. Loi budgétaire:					
- Hôpital neuropsychiatrique (sécurité)	2.256.692	87.214	382.923	-	-
- Foyer d'accueil Centre enfants à Rumelange	3.044.295	-	-	-	4.795
- Hôpital neuropsychiatr.: pavillon M2, remise en état	1.330.375	1.371.298	1.239.468	396.995	-
- Centre du Rham: transformation	272.776	1.106.437	1.115.521	479.988	-

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Immeuble Bintz (Foyer Ulysse pour sans abri).....	1.869.706	996.867	306.464	-	-
- C.I.P.A. Rumelange, Niedercorn, Bofferdange: sécurité	295.981	786.837	991.574	404.543	-
- Projets en cours d'achèvem., abandonnés ou préfin.....	41.315	28.045	-	-	-
- Anciennes thermes Mondorf-les-Bains: rénovation.....	-	-	7.435.000	-	-
- Rénovation du bâtiment Source Kind.....	-	-	-	-	2.726.829
- Bofferdange Aile A : remise en état.....	-	-	-	2.478.935	-
3. Projets en cours d'élaboration					
- Hôpital neuropsychiatrique: Pavillons-réhabilitation (1)	222.838	-	-	-	-
- C.I.P.A. à Dudelange	14.677	294.024	991.574	7.436.806	35.586.281
- C.I.P.A. à Wiltz.....	114.894	22.171	743.681	6.197.338	32.163.461
- C.I.P.A. à Differdange.....	44.034	-	247.894	2.478.935	26.976.360
- Total des dépenses	...	8.922.808	22.928.544	31.276.642	...

17) FONDS DES INVESTISSEMENTS HOSPITALIERS

1) Base légale:

Loi du 28 août 1998 sur les établissements hospitaliers (art. 15)

2) Objet:

Art. 15. Le fonds est destiné à honorer les engagements pris par l'Etat, y compris les frais financiers, en ce qui concerne les grands projets de construction ou de modernisation dans le domaine hospitalier.

Art. 16. Une loi spéciale fixe pour chaque projet individuellement, le montant des aides à charge du fonds à ne pas dépasser.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 15 : Le fonds est (...) alimenté par des dotations budgétaires annuelles.

En ce qui concerne les dépenses, les plafonds dont question à l'article 16 précité ont été fixés par la loi du 21 juin 1999 autorisant l'Etat à participer au financement de la modernisation, de l'aménagement ou de la construction de certains établissements hospitaliers.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	124.872.096	159.101.234	174.543.234	...
- Alimentations:					
a) Alimentation normale	-	29.747.223	35.000.000	37.000.000	...
b) Alimentation supplémentaire	-	-	100.000.000	-	...
c) Transferts	-	4.481.915	-	-	...
- Dépenses	-	-	119.558.000	119.947.000	
- Avoir au 31.12.	-	159.101.234	174.543.234	91.596.234	...
II. Programmes des dépenses					
Total des dépenses	-	-	119.558.000	119.947.000	-
Détails:					
HVEA	-	-	17.253.000	9.420.000	-
Centre Baclesse	-	-	1.240.000	2.479.000	-
Ste Marie Esch	-	-	1.363.000	4.041.000	-
Marie-Astrid (Differdange)	-	-	297.000	2.851.000	-
Dudelange (partie hôpital)	-	-	372.000	1.165.000	-
Centre de rééducation	-	-	2.479.000	12.395.000	-
CHL	-	-	1.413.000	7.511.000	-
INCCI	-	-	3.718.000	0	-
Eich	-	-	719.000	4.065.000	-
Kirchberg	-	-	48.463.000	36.564.000	-
Clinique Dr. Bohler	-	-	496.000	2.727.000	-
Ste Thérèse Luxembourg	-	-	9.048.000	4.031.000	-
Ettelbruck (nouvel hôpital)	-	-	27.764.000	17.452.000	-
CHNP	-	-	2.479.000	12.395.000	-
St. Joseph Wiltz	-	-	2.454.000	2.851.000	-
- Total des dépenses	-	-	119.558.000	119.947.000	...

18) FONDS SPECIAL DE LA CHASSE

1) Base légale:

Loi modifiée du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse et l'indemnisation des dégâts causés par le gibier. (art. 13.)

2) Objet:

Art. 13. - Indemnisation des dommages causés aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon.

3) Recettes et Dépenses:

"Art. 13. - Le dommage causé aux récoltes par le sanglier, le cerf et le mouflon est supporté:
1° par six dixièmes par le fonds spécial alimenté par les droits supplémentaires perçus annuellement sur les permis de chasse;
. . ."
Si après paiement de toutes les indemnités et des frais, la recettes des droits supplémentaires touchés par l'Etat, en vertu de l'alinéa qui précède, laisse un excédent, celui-ci sera versé à un fonds de réserve, affecté à l'indemnisation des dégâts ci-dessus spécifiés. Lorsque ce fonds de réserve aura atteint la somme de 500.000 francs, l'excédent sera versé au fonds spécial pour le repeuplement des chasses.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Avoir au 01.01.	-	35.907	49.625	64.826	-
- Dotations budgétaires	-	314.775	335.201	377.703	-
- Dépenses.....	-	301.057	320.000	320.000	-
- Avoir au 31.12.....	-	49.625	64.826	122.529	-

19) FONDS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) Base légale:

Loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement.

2) Objet:

Aux termes de l'article 2 de la loi modifiée du 31 mai 1999 le fonds a pour objet:
- la prévention et la lutte contre la pollution de l'atmosphère, le bruit et le changement climatique;
- la prévention et la gestion des déchets;
- la protection de la nature et des ressources naturelles;
- l'assainissement et la réhabilitation de sites de décharge de déchets et de sites contaminés.

3) Recettes et Dépenses:

Le fonds prend à charge, dans les limites prévues à l'article 4, les dépenses occasionnées pour l'exécution des travaux visés par la loi.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	100.501.984	92.521.557	67.479.663	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	1.239.468	2.500.000	4.200.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	12.894.576*	0	-
- Dépenses	-	9.219.895	40.436.470*	28.268.612	-
- Avoir au 31.12	-	92.521.557	67.479.663	43.411.051	-
II. Programme des dépenses					
- Air et bruit	-	-	2.478.935	2.928.935	-
- Déchets	-	8.308.467	21.791.328	21.926.182	-
- Nature	-	911.428	3.759.236	3.413.495	-
- Gestion intégrée	-	-	12.395	-	-
- Total des dépenses	...	9.219.895	28.041.894	28.268.612	...

* dont 12.394.576 euros pour le fonds pour la gestion de l'eau.

20) FONDS POUR L'EMPLOI

1) Base légale:

Loi du 30 juin 1976 portant
1. création d'un fonds pour l'emploi;
2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet, telle qu'elle a modifiée et complétée par 23 lois.

Le fonds pour l'emploi est destiné à couvrir les dépenses résultant:
1. de l'octroi des indemnités de chômage;
2. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes;
3. de la prise en charge de diverses mesures en faveur de l'emploi des adultes;
4. de la promotion de la formation pratique en entreprise ainsi que de l'insertion et de la réinsertion professionnelles des demandeurs d'emploi, inscrites à la section spéciale;
5. du maintien de la relation contractuelle des travailleurs formant le sureffectif structurel de la sidérurgie.

2) Recettes et Dépenses:

Le fonds pour l'emploi est alimenté par les ressources ci-après:

1. par des impôts de solidarité prélevés moyennant des majorations de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, et de l'impôt sur le revenu des collectivités;
2. par un droit d'accise autonome additionnel prélevé sur les huiles minérales légères et les gasoils destinés à l'alimentation des moteurs de véhicules circulant sur la voie publique et utilisés comme carburant, dénommé contribution sociale;
3. par des dotations budgétaires;
4. par des remboursements.

3) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	130.880.940	98.100.528	75.285.361	-
- Produit de l'impôt de solidarité	-	87.634.841	77.964.410	80.769.231	-
- Produit de la cotisation sociale sur carburants	-	59.586.617	63.425.000	64.620.420	-
- Remboursements	-	14.909.362	24.788.496	18.267.802	-
- Dotations budgétaires supplémentaires	-	18.592.014	15.000.000	15.000.000	-
- Dépenses	-	213.503.246	203.993.074	191.744.702	-
- Avoir au 31.12	-	98.100.528	75.285.361	62.198.110	-
II. Programme des dépenses					
A. Dépenses générales					
a. Indemnités de chômage					
1. Chômage complet	-	38.674.688	47.822.335	47.822.335	-
2. Chômage partiel	-	511.564	811.343	811.343	-
3. Chômage pour intempéries/ accidentel et technique	-	1.638.407	4.998.190	4.998.190	-
4. Avances supplémentaires aux comptables extraordinaires	-	613.709	702.711	702.711	-
Sous-total a.	-	41.438.368	54.334.578	54.334.578	-
dont dépenses suppl. PAN	-	412.247	412.247	412.247	-

Unité: euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
b. Actions pour combattre le chômage des jeunes					
b.1 Dépenses sans cofinancement communautaire					
1. CAT - Etat	-	5.921.928	7.016.900	7.207.499	-
2. CAT- Autres (communes, privé, etc.)	-	7.256.091	3.401.592	3.493.988	-
3. Stages en entreprise	-	1.851.334	5.557.738	5.699.298	-
4. Complément à l'indemnité p. stagiaires	-	50.955	25.564	26.258	-
5. Indemnité d'apprentissage & divers	-	12.147	93.737	96.283	-
6. Avances suppl. au comptable extraordinaire (chômage des jeunes)	-	180.006	521.318	535.478	-
b.2 Dépenses avec cofinancement communautaire					
1. Stage-initiation/Stage d'insertion	-	271.939	2.657.400	2.729.582	-
Sous-total b	-	15.544.411	19.274.249	19.788.388	-
dont dépenses suppl. PAN	-	2.564.954	6.126.697	6.283.711	-
c. Actions en faveur de l'emploi					
c.1 Dépenses sans cofinancement communautaire					
1. Stage de réinsertion professionnelle (hors chômeurs indemnisés)	-	649.578	2.300.746	2.363.241	-
2. Garantie de salaires	-	4.376.560	5.004.830	5.140.776	-
3. Aides à la création d'entreprises par des chômeurs	-	72.385	95.838	98.441	-
4. Aides à la mobilité géographique	-	156.173	189.050	194.185	-
5. Aide au réemploi (hors sidérurgie)	-	7.111.074	6.654.027	6.834.769	-
6. SNAS - misc au travail	-	35.201	34.397	35.331	-
7. Travaux extraordinaires d'intérêt général (WSA)	-	3.146.017	3.053.154	3.136.086	-
8. Préretraite	-	15.022.595	15.772.891	16.841.496	-
9. Incitation p. réduction temps de travail p. engager chômeurs	-	0	1.022.554	1.050.329	-
10. Participation au paiement d'une indem. de congé parental	-	26.832.491	18.592.014	18.592.014	-
11. Détachement de main-d'oeuvre ADEM	-	1.819.291	1.391.354	1.429.147	-
12. Encadrement psycho-social des chômeurs	-	544.126	869.659	893.281	-
13. Frais informatiques	-	33.218	175.134	179.891	-
14. Bilans de compétence pour chômeurs	-	13.882	1.840.597	1.890.592	-
15. Pool des assist. à la direct. dans l'ens. second	-	5.624.208	2.601.720	2.672.390	-
16. Forum pour l'emploi	-	991.574	1.837.984	1.887.909	-
17. Proactif	-	1.735.255	525.138	539.403	-
18. Projets-pilotes d'emploi de proximité	-	0	1.917.288	1.969.367	-
19. Divers	-	281.111	341.267	350.536	-
20. Avances suppl. au comptable extraordinaire (stage de réinsertion)	-	44.524	1.584.958	1.628.010	-
c2. Dépenses avec cofinancement communautaire					
1. Aides à l'embauche chômeurs l. durée (L 93)	-	1.724.099	661.464	679.432	-
2. Centres de form. femmes et fam. monopar./ Zarabina/ Liewensufank	-	1.591.724	291.824	299.751	-
3. Initiatives communautaires: NOW, HORIZ., YOUTHST., INTEGRA	-	294.498	263.902	271.070	-
4. Actions de l'INFPC et du CRP-HT	-	0	146.788	150.775	-
5. Particip. à des actions communales, ASJ, pactes territoriaux	-	4.251.374	8.706.530	8.943.024	
6. Assistance technique pour le F.S.E.	-	171.542	176.348	181.138	-
7. Publicité, agent prosp.-placement, évaluation	-	121.716	135.205	138.878	-
8. Réfection d'immeubles anciens	-	0	1.312.846	1.348.506	-
Sous-total c	-	76.644.216	77.499.505	79.739.768	-

Unité: euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
dont dépenses suppl. PAN	-	32.896.657	33.343.575	33.744.269	-
dont projets cofinancés par le FSE	-	8.154.953	11.694.907	12.012.573	-
d. Section spéciale (Formation)					
1. Aides et primes à l'apprentissage	-	7.747.168	6.939.364	7.127.857	-
2. Prime d'orientation	-	0	131.285	134.851	-
3. Initiation polyvalente pour jeunes	-	951.911	935.188	960.591	-
4. Autres actions de formation du fonds pour l'emploi (sans FSE)	-	808.381	552.889	567.907	-
5. Actions du fonds pour l'emploi et du FSE	-	1.965.796	2.633.804	2.705.345	-
	-				-
Sous-total d	-	11.473.256	11.192.529	11.496.550	
dont dépenses suppl. PAN	-	1.400.378	1.444.130	1.483.357	-
A. Dépenses générales: TOTAL	-	145.100.251	162.300.862	165.359.283	-
dont dépenses suppl. PAN	-	37.274.236	41.326.649	41.923.584	-
dont projets cofinancés par le FSE	-	10.392.688	16.986.110	17.447.501	-
B. Dépenses liées au secteur de la sidérurgie					
1. Travaux extraordinaires	-	2.852.759	1.883.642	1.934.807	-
2. Chômage partiel alternatif	-	37.333.013	3.544.877	0	-
3. Indemnité de réemploi	-	231.533	287.322	295.126	-
4. Préretraite	-	27.985.692	35.976.370	24.155.486	-
B. Dépenses Sidérurgie: TOTAL	-	68.402.997	41.692.211	26.385.419	-
II. TOTAL Dépenses	-	213.503.248	203.993.074	191.744.702	-
III. Programme des recettes					
A. Alimentation normale					
a. Impôts de solidarité					
1. Impôt sur le revenu des personnes physiques	-	36.392.680	35.256.410	35.769.231	-
2. Impôt sur le revenu des collectivités	-	42.028.194	42.708.000	45.000.000	-
3. Impôt sur le revenu des communes	-	9.213.967	0	0	-
b. Contribution sociale sur carburants	-	59.586.617	63.425.000	64.620.420	-
Sous-total A	-	147.221.458	141.389.410	145.389.650	-
B. Remboursements					
1. Comptables extraordinaires	-	675.242	2.370.556	2.434.947	-
2. Remboursement chômage	-	413.148	803.441	825.265	-
3. Remboursement soldes faillites	-	249.420	221.817	227.842	-
4. C.E.C.A.	-	1.042.500	1.700.420	0	-
5. Fonds social européen	-	761.726	1.531.509	1.573.109	-
6. Participation des entreprises aux stages	-	1.573.944	1.224.178	1.257.431	-
7. Participation au coût de la préretraite	-	10.193.382	16.908.894	11.920.776	-
8. Divers	-	0	27.680	28.432	-
Sous-total B	-	14.909.362	24.788.496	18.267.802	-

Unité: euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
C. Alimentation suppl.: Dot. budgétaire					
1. Crédits	-	18.592.014	15.000.000	15.000.000	-
2. Dépassements	-	0	0	0	-
Sous-total C	-	18.592.014	15.000.000	15.000.000	-
III. TOTAL Recettes	-	180.722.834	181.177.906	178.657.452	-

21) FONDS D'ORIENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'AGRICULTURE

1) Base légale:

Loi d'orientation agricole du 23 avril 1965 (art. 20)

Loi du 18 décembre 1986 promouvant le développement de l'agriculture (art. 53)

Loi du 24 juillet 2001 concernant le soutien au développement rural (art. 60)

2) Objet:

Art. 60. - Les aides prévues dans la présente loi, telles qu'elles sont spécifiées par règlement grand-ducal, sont imputables au Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (. . .).

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 (. . .) Ce fonds est alimenté par des dotations budgétaires annuelles suivant les possibilités financières de l'Etat.

Voir objet.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	13.900.382	17.355.521	4.719.924	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	17.352.547	18.000.000	18.000.000	-
- Dépenses	-	13.897.408	30.635.597	17.992.886	-
- Avoir à reporter	-	17.355.521	4.719.924	4.727.038	-
II. Programme des dépenses					
- Investissem. exploitations agricoles	-	6.526.541	12.679.900	3.830.000	-
- Jeunes agriculteurs	-	479.922	5.000.000	2.300.000	-
- Investissements rentabilité réduite	-	2.400.353	1.736.000	2.529.000	-
- Frais d'entraide	-	1.011.406	248.000	297.000	-
- Habitat rural	-	159.148	375.000	375.000	-
- Industrie agro-alimentaire	-	1.831.933	6.000.000	3.251.148	-
- Aide à l'achat de terrains	-	526.278	625.000	625.000	-
- Vulgarisation agricole	-	269.212	400.000	600.000	-
- Mesures forestières	-	-	590.000	615.000	-
- Rénovation villages	-	-	530.000	662.000	-
- Agri-environnement	-	366.635	1.290.854	1.506.740	-
- Aides diverses	-	325.980	1.160.843	1.401.998	-
- Total des dépenses	. . .	13.897.408	30.635.597	17.992.886	. . .

22) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 3 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	162.633.090	164.726.442	337.166.873	-
- Dotations budgétaires:	-				-
a) Dotation normale	-	23.549.885	37.200.000	40.000.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	200.000.000	0	-
Total	-	23.549.885	237.200.000	40.000.000	-
- Dépenses	-	21.456.533	64.759.569	128.212.743	-
- Avoir au 31.12	-	164.726.442	337.166.873	248.954.130	-
II. Programme des dépenses					
1. Projets en réalisation					
- Musée d'histoire naturelle Grund	17.070.868	4.069	277.610	-	247.894
- Palais Grand-Ducal (1ère et 2e phases)	39.933.995	72.486	28.324	-	-
- Centre pénitentiaire Schrassig (2e extension incluse)	45.358.867	1.905.378	3.718.403	8.676.273	19.667.007
- Aménagement du Parc de Hosingen	9.366.921	760.660	407.894	-	-
- Parc de Hosingen: centre écologique	91.294	5.457	247.894	2.478.935	7.092.161
- Abbaye Neumünster	5.190.683	4.716.255	11.155.209	8.676.273	14.832.836
- Bâtiment Tour à Kirchberg: façades	627.814	-	99.157	99.157	9.163.980
- Chambre des députés: extension et transformation	13.485.719	2.507.186	1.983.148	492.014	-
- C.P.A. Givenich (2e extension)	104.762	347.269	743.681	1.983.148	4.753.734
- Immeuble Printz et Richard: transformations	492.808	791.395	2.478.935	4.957.870	12.845.727
2. Loi budgétaire:					
- Bibliothèque nationale: transformation caves	1.978.464	154.348	172.598	-	-
- Dépôt Musée d'Histoire Bertrange (FAPRAL)	775.980	799.757	991.574	1.522.932	-
- Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	1.118.045	192.579	474.209	-	-
- Min.Educ.nat. rue Aldringen: assainissement façade	785.866	49.187	206.100	-	-
- Institut viti-vinicole Remich (cave crémant)	1.747.970	594.506	743.681	384.353	-
- Ponts et chaussées Howald: ateliers	376.460	1.015.665	1.487.361	516.656	-
- Centre Marienthal: modernisation	282.584	362.238	619.734	-	-
- Centre tactique de Police Reckenthal	144.683	1.100.335	1.115.521	242.343	-
- Ponts et chauss. Bertrange: atelier mécanique	47.400	-	1.487.361	944.174	247.894

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Centres socio-éduc. à Schrassig et Dreiborn	856.085	112.184	200.000	120.777	-
- Projets en cours d'achèvem.,abandonnés; préfinancés	605.921	357.621	-	-	-
- Bât.publ.:atelier+dépôt (nouv. constr.) Bertrange-Bourmicht	-	71.190	743.681	2.231.042	4.366.104
- Ponts et chaussées Remich: ateliers	16.960	23.288	123.947	2.478.935	3.554.208
- Service de navigation Mertert : hall	-	15.037	1.239.468	232.857	-
- Centre de production artistique Bonnevoie	-	618	1.487.361	991.574	371.222
- Eaux et Forêts Ellergronn:phase 1	-	121.519	1.239.468	991.574	250.321
- Ministère de l'Education Nationale : réhabilitation	-	-	495.787	1.983.148	4.139.822
- Garage central pour les forces de l'ordre	-	-	1.239.468	2.974.722	2.850.776
- Unité de sécurité Dreiborn	-	-	495.787	1.487.361	3.718.403
- Musée d'histoire et d'art: équip.muséologique	-	317.156	1.487.361	1.487.361	1.294.152
- Centre écologique Hollenfels: remise en état	-	-	49.579	-	-
- Ferme Casel Givenich	-	-	-	991.574	867.627
- Gendarmerie-Police Grevenmacher	-	-	-	1.983.148	4.957.870
- Parc Château de Walferdange	-	-	247.894	1.983.148	1.859.201
- Schoenfels: remise en état et transformation	-	-		495.787	1.983.148
- Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	-	-	495.787	2.478.935	1.611.308
- Château de Roebé Larochette	-	-	247.894	495.787	495.787
- Monument funéraire Jean l'Aveugle	-	-		1.487.361	2.181.463
- Dépôt P & Ch Walferdange	-	-	49.579	1.487.361	1.437.782
- Stand de tir Bleesdall : mise en conformité	-	-	247.894	991.574	-
- Dépôt de munitions Herrenberg	-	-	247.894	1.487.361	1.115.521
- Caserne Herrenberg : remise en état de 3 pavillons type	-	-	123.947	1.487.361	1.859.201
- Haff Réimech	-	-	49.579	1.239.468	1.636.097
- Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	-	-	-	867.627	897.375
- Ecole de Police Verlorenkost	-	-	-	1.000.000	1.500.000
3. Etudes (loi de garantie) * partie des études	-	-	-	-	-
- Musée d'art moderne	8.150.035	-	-	-	-
- CRP Henri Tudor: extension	274.089	243.397	226.195	-	-
- Aérogare: 4e extension (petits porteurs+terminal principal+ parking + cogénération) y inclus travaux pr. petits porteurs	3.556.307	2.928.510	3.520.088	3.668.824	19.226.699
- Cité judiciaire, Plateau du St Esprit	666.732	248.130	1.239.468	247.657	-
- Cour de Justice de l'UE: 4e extension	1.072.624	96.219	495.787	495.787	23.744.456
4. Projets en cours d'élaboration					
- Bibliothèque nationale (extension Kirchberg)	258.728	8.305	123.947	991.574	22.663.118
- Salle concerts pour jeunes	63.783	-	495.787	3.718.403	13.347.256
- CNA Dudelange (y inclus centre culturel)	343.745	262.754	1.239.468	7.436.806	30.380.192
- Centre d'intervention incendie Findel	-	-	-	-	8.056.540
- Police des Autoroutes + Ponts & Chaussées à Bertrange	-	-	1.239.468	4.957.870	48.735.867
- Palais de Justice des CE Kirchberg - désamiantage	104.080	192.810	7.436.806	7.436.806	5.726.923
- Aménagement du Parc "3 Eechelen"	2.151	13.200	1.859.201	3.470.509	5.438.307
- Centre Marienthal et Hollenfels	-	-	-	3.842.350	8.725.852
5. Autres Projets					
- Justice de paix à Esch/Alzette	-	-	-	1.239.468	12.766.517
- Centre pénitentiaire Schrassig: 3e extension	-	-	-	1.239.468	11.155.209
(service médical + sas d'entrée+ nouv. cuisine)	-	-	-	-	-
6. Projets destinés antérieurement à être financés par le biais de la loi de garantie					
- Laboratoire national de santé	441.356	3.329	247.894	1.487.361	47.398.766
- Bâtiment administratif à Luxembourg-Gare	198.452	2.928	495.787	1.239.468	47.642.070
- Centre de conférences Luxembourg-Kirchberg	611.920	515.706	991.574	9.915.741	149.095.850
- Salle de concert Luxembourg-Kirchberg	1.642.039	543.862	6.197.338	12.394.676	57.680.385
- Nouveau bâtiment administratif Place de l'Etoile	-	-	-	-	49.578.705
- Total des dépenses	...	21.456.533	64.759.569	128.212.743	...

23) FONDS D'INVESTISSEMENTS PUBLICS SCOLAIRES

1) Base légale:

Loi du 25 juin 1960 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960 (art. 10).

Loi du 2 janvier 1963 autorisant l'exécution d'un programme extraordinaire d'investissements publics administratifs, scolaires et sanitaires et autorisant le Gouvernement à émettre un emprunt de trois cents millions de francs pour l'exécution d'une première série de travaux (art. 3).

Loi du 23 décembre 1967 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1968 (art. 13).

2) Objet:

Art. 10 - Ce fonds est destiné à recevoir les sommes inscrites au budget en vue de réaliser un programme de constructions qui fera l'objet d'une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 60 - Ce fonds est alimenté par:
- des emprunts;
- des prélèvements sur d'autres recettes extraordinaires et sur les recettes ordinaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	174.654.647	172.736.464	191.263.388	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	45.860.302	55.750.000	62.000.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	25.000.000	0	-
Total	-	45.860.302	80.750.000	62.000.000	-
- Dépenses	-	47.778.485	62.223.076	102.817.348	-
- Avoir au 31.12.	-	172.736.464	191.263.388	150.446.040	-
II. Programme des dépenses					
1) Projets en réalisation					
- Lycée de garçons à Esch/Alzette:					
- nouvelle construction	24.364.889	269.344	403.013	-	-
- transformation					
- équipement					
- Institut pour IMC	20.962.116	1.074.300	1.001.490	495.787	2.569.496
- LT des Arts et Métiers (agrand. et rénovation)	16.977.037	605.910	389.334	-	-
- CNFPC à Esch/Alzette (travaux supplémentaires inclus)	41.881.629	2.718.369	3.718.403	169.572	-
- Ecole européenne primaire et secondaire	87.232.077	1.145.518	2.478.935	1.459.018	-
- Lycée de garçons à Luxembourg (extension)	14.504.187	2.689.841	1.239.468	247.894	2.389.560
- Extension du LT Nord Wiltz (1ère phase)	5.704.652	3.340.890	1.611.308	1.115.521	622.305
- Extension Lycée class. Diekirch (ttes. les phases)	16.982.020	6.607.731	4.462.083	3.966.296	13.594.278
- LT à Mersch (extension et transformation)	6.658.601	4.904.313	2.974.722	335.975	-
- LT Joseph Bech Grevenmacher	1.100.012	1.751.023	4.957.870	4.957.870	8.676.014
- LT Esch/Alzette: ateliers auprès du CNFPC	3.501.712	8.217.476	2.478.935	1.890.167	-
- Lycée à Mamer	1.910.573	7.366.186	10.411.528	13.634.144	36.980.172
- Hall sportif Walferdange	2.726.829	1.115.521	123.947	-	-

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Divers en cours d'achèvem.,abandonnés; préfinancés	206.240	255.388	-	-	-
2) Loi budgétaire					
- Athénée: 3e étage et escaliers	3.005.190	-	-	-	-
- LT Michel Lucius Luxembg: remise en état	46.685	-	371.840	1.487.361	1.812.516
- LT Arts et métiers: assainissement extérieur	446.441	158.950	1.487.361	1.487.361	881.970
- Lycée Robert Schuman: transform. 3e étage	914.231	1.051.330	1.108.319	-	-
- Internat St Willibrord Echternach: cuisine etc	41.126	892.276	2.231.042	1.140.310	206.908
- LT Nord Wiltz (classes supplémentaires)	2.456.151	290.633	198.315	123.947	29.624
- ISERP Walferdange : modernisation	-	372.788	867.627	867.627	742.733
- Contribution terrain de football Walferdange	-	-	1.041.153	-	-
- IST - parking souterrain	-	-	-	-	2.726.829
- Centre de Langues	-	1.129.001	694.102	991.574	160.045
- Centre d'éducat. différenciée Esch/Alzette	-	-	743.681	743.681	247.894
- Lycée R. Schuman : bibl, cafet. struct d'acc, park. + alent	-	-	991.574	1.487.361	743.681
- Anc. Ecole Américaine: transformation pour Lycée Vauban	-	-	247.894	2.974.722	4.214.190
- LT Ettelbruck : salle des sports et piscine	-	-	-	743.681	743.681
- Athénée: réhabilitation de la salle de fêtes	3.294	-	-	1.487.361	4.706.683
- LT Mathias Adam - Jenker	-	-	-	1.487.361	3.470.509
3) Projets en cours d'élaboration					
- LT Mathias Adam Pétange (nouvelle construction)	247.598	11.105	198.315	19.831.482	91.263.586
- Internat à Diekirch	112.643	561.264	4.387.715	4.883.502	10.803.563
- Lycée technique Esch/Alzette (Raemerich)	496.594	748.941	4.957.870	14.873.611	47.242.438
- Lycée technique Nic Biever Dudelange	385.246	246.462	4.957.870	7.436.806	33.974.228
4) Autres projets					
- Lycée du Nord Wiltz: extension 2e phase	459.150	253.917	495.787	1.983.148	62.797.254
- Lycée technique Esch/Alzette (Lallange)	270.997	7	247.894	6.197.338	77.567.563
- Internat Ettelbruck	52.328	-	-	1.289.046	14.771.705
- Nouveau Lycée et Internat à Rédange-sur-Attert	-	-	247.894	743.681	60.981.807
- Deuxième Ecole Européenne	-	-	247.894	743.681	98.165.836
- Lycée technique pour professions de santé	-	-	247.894	495.787	35.200.881
- Lycée technique à Bonnevoie	-	-	-	-	49.578.705
- Lycée Hubert Clement: nouvelle construction	-	-	-	-	61.973.381
- Centre de Logopédie	-	-	-	1.044.673	7.958.522
- Total des dépenses	...	47.778.485	62.223.076	102.817.348	...

24) FONDS DES ROUTES

1) Base légale:

Loi du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (art. 16 et 17) modifiée entre autres par:
- Loi du 29 août 1972
- Loi du 26 mars 1998
- Loi du 21 décembre 1998

2) Objet:

Art. 16. - Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme général d'établissement d'une grande voirie de communication prévu à l'article 6, alinéa 1er ainsi que celles relatives à la remise en état de cette même voirie sont imputables au Fonds des routes. Le Ministre des Travaux publics ordonnance les montants versés au Fonds des routes.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 16. - Ce fonds est alimenté:
a) par des dotations budgétaires;
b) par des recettes d'emprunts;
c) par le produit de la vente d'immeubles acquis dans le cadre du programme précité et rendus disponibles après l'établissement de la grande voirie;
d) par les remboursements effectués par la République fédérale d'Allemagne conformément à l'article 7 de la convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne concernant la jonction des autoroutes et la construction d'un pont frontalier sur la Moselle dans la région de Perl et de Schengen signée à Luxembourg, le 18 avril 1994, et approuvée par la loi du 18 août 1995.

Les sommes dont question sub b), c) et d) sont portées directement en recette au Fonds des routes.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	94.474.348	89.937.897	183.314.554	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	12.394.676	85.999.717	87.000.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	150.000.000	0	-
c) Recettes d'emprunts	-	99.851.512	0	0	-
d) Divers	-	0	0	0	-
Total alimentations	-	112.246.188	235.999.717	87.000.000	-
- Dépenses	-	116.782.640	142.623.061	167.734.675	-
- Avoir à reporter	-	89.937.897	183.314.554	102.579.879	-
II. Programme des dépenses					
Autoroute de Trèves:					
- Sections I et III	119.806.941	458.603	-	-	-
- Section II	46.336.258	389.193	-	-	-
- Section I (accès Z.T. Aéroport)	2.580.572	0	-	-	-
- Divers: emprises et études	520.576	473.477	-	-	-
Contournement de Luxembourg:					
- Cont. Ouest: échangeur de Helfent (+ accès), Cessange	7.206.265	-	-	-	-
- Cont. Ouest: échangeur Bridel liaison rue de l'Industrie	3.031.738	374.319	2.974.722	2.295.494	-
- Cont. Sud-Est: Centre douanier et échangeur Gasperich	26.936.110	-	-	-	-
- Cont. Sud-Est: Gasperich - Irrgarten	92.332.901	27.268	-	-	-
- Cont. Sud-Est: Irrgarten-Kirchberg	58.336.783	1.068.421	-	-	-

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
- Pénétrante Sud et Rocade de Bonnevoie	54.043.267	302.430	1.487.361	689.144	-
- Divers: emprises et études	2.652.461	550.324	-	-	-
Collectrice du Sud:					
- Voie express(Lallange-Belval,entr.Esch,RP Raemerich)	38.460.680	-	-	-	-
- Lankelz-Biff	63.056.676	366.882	-	-	-
- Biff-Rodange	56.033.852	426.377	-	-	-
- Foetz-Dudelange-Hellange	91.517.331	617.255	-	-	-
- Adaptation de l'échangeur de Foetz	-	399.109	1.990.585	-	-
- Divers: emprises et études	9.005.972	399.109	-	-	-
- Echangeur de Pontpierre	-	-	743.681	1.983.148	495.787
Liaison avec la Sarre					
- Section I	21.132.923	12.280.645	22.310.417	22.310.417	40.954.489
- Section II	39.209.319	32.977.276	17.352.547	8.378.801	-
- Divers: emprises et études	7.255.843	4.457.126	4.957.870	4.957.870	8.118.513
Grande voirie du Nord:					
- Echangeur d'Ingeldorf	7.937.551	-	-	-	-
- Contournement d'Ettelbruck	26.147.809	453.645	-	-	-
- Ettelbruck-Niederfeulen (petit contourn. d'Ettelbruck)	7.503.737	-	-	-	-
- Ettelbruck-Friedhaff	2.496.288	-	1.239.468	1.222.115	-
- Contournement de Schieren	20.106.644	-	-	-	-
- Contournement de Colmar/Colmar-Mersch	32.067.506	10.156.198	9.915.741	4.876.066	-
- Contournement Mersch	34.831.519	8.430.859	9.915.741	8.795.262	-
- Luxembourg-Mersch	8.388.717	15.019.869	34.705.093	74.368.057	280.310.561
- Route de liaison A7/A6	-	-	-	1.239.468	23.549.885
- Divers: emprises et études	5.210.722	3.403.578	-	-	-
Divers					
- Divers	52.783.968	3.604.372	2.478.935	2.478.935	9.915.741
- Centre d'entretien et aires de stockage	5.342.105	-	-	-	-
- Surveillance des chantiers	36.291.612	3.941.507	3.718.403	3.718.403	14.873.611
- Aires de service	7.493.821	250.372	1.886.470	3.071.401	-
- Projet "Trafic-info"	13.366.419	6.080.828	4.957.870	384.235	-
- Entretien grande voirie	11.827.000	7.912.761	7.610.331	8.106.118	33.413.568
- Giratoire de Merl	9.916	158.652	2.478.935	4.957.870	3.797.729
- Liaison rue de l'Industrie	-	-	3.470.509	3.470.509	991.574
- Contournement de Sandweiler	193.357	64.452	3.718.403	2.481.414	-
- Aménagement d'un giratoire à Kayl	81.805	1.016.363	1.487.361	1.132.873	-
- Contournement Junglinster	-	-	247.894	619.734	14.005.984
- Contournement de Strassen	-	721.370	-	-	-
Elargissement A3 / A6:					
- Croix de Gasperich	-	-	2.974.722	4.957.870	3.718.403
- Croix de Cessange	-	-	-	-	10.659.422
- Echangeur Helfenterbrück	-	-	-	1.239.468	2.478.935
- Section courante Bridel-Livange	-	-	-	-	16.608.866
- Total des dépenses	...	116.782.640	142.623.061	167.734.675	...

25) FONDS DU RAIL

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

Les projets de remise en état, de modernisation et d'extension du réseau ou de suppression de lignes sont repris dans un programme d'investissement quinquennal établi par le Ministre des Transports avec le concours du gestionnaire de l'infrastructure.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses occasionnées par la réalisation du programme d'investissement, y compris les acquisitions immobilières requises à cet effet, sont imputées sur le Fonds du Rail.
Le Fonds du Rail est alimenté:
- par des dotations budgétaires;
- par le produit de la vente d'immeubles appartenant au domaine foncier est bâti du réseau et rendus disponibles après la réalisation du programme d'investissement;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées à des projets inscrits au programme d'investissement.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	66.573.694	89.076.982	105.045.301	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	94.854.846	86.226.957	113.240.423	-
b) Dotation supplémentaire p. investissement	-	37.184.029	40.000.000	0	-
- Subvention U.E.	-	1.637.701	1.983.148	2.082.306	-
- Restitution TVA	-	16.011.158	20.933.210	26.875.806	-
- Dépenses	-	127.184.446	133.174.996	162.226.486	-
- Avoir au 31.12	-	89.076.982	105.045.301	85.017.350	-
II. Programme des dépenses					
- Frais de réparation et d'entretien	-	87.965.845	70.411.000	84.226.486	-
- Investissements dans l'infrastructure ferroviaire	-	39.218.601	62.763.996	78.000.000	-
- Total des dépenses	-	127.184.446	133.174.996	162.226.486	-

26) FONDS DES RACCORDEMENTS FERROVIAIRES INTERNATIONAUX

1) Base légale:

Loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire.

2) Objet:

La participation à la réalisation de projets ferroviaires situés en-dehors du territoire national, lorsque ces projets contribuent au maintien et au développement des raccordements ferroviaires du Grand-Duché de Luxembourg avec ses pays voisins et à l'insertion du réseau ferroviaire national dans les réseaux de transport transeuropéens doit être autorisée par une loi spéciale.

3) Recettes et Dépenses:

Les dépenses engendrées par ces participations sont à charge du Fonds des Raccordements Ferroviaires Internationaux.
Le Fonds est alimenté:
- par des dotations budgétaires;
- par les subventions de l'Union Européenne allouées au Grand-Duché de Luxembourg en vue de promouvoir la réalisation des raccordements ferroviaires;
- par les rémunérations des participations de l'Etat dans des entités étrangères ou internationales qui sont, le cas échéant, chargées de la réalisation des projets ferroviaires.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	2000	2001	2002	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	86.106.312	81.148.442	96.686.359	-
- Dotations budgétaires:					
a) Dotation normale	-	3.718.403	10.000.000	15.000.000	-
b) Dotation supplémentaire	-	0	10.000.000	0	-
- Subvention U.E.	-	0	0	0	-
- Dépenses	-	8.676.273	4.462.083	34.053.307	-
- Avoir au 31.12.	-	81.148.442	96.686.359	77.633.052	-
II. Programme des dépenses					
- Ligne 42 en Belgique: Gouvy-Rivage	-	8.676.273	4.462.083	-	-
- TGV Est en France	-	-	-	34.053.307	-
- Total des dépenses	-	8.676.273	4.462.083	34.053.307	-

27) FONDS POUR LA LOI DE GARANTIE

1) Base légale:

Loi du 30 décembre 1996 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1997 modifiée par la Loi du 22 décembre 2000 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2001 (art. 43).

2) Objet:

Art. 43. - Le fonds pour la loi de garnatie est destiné à financer les dépenses stipulées dans les contrats de location-vente conclus conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi modifiée du 13 avril 1970 fixant les conditions suivant lesquelles le Gouvernement peut soit acquérir certains immeubles présentant un intérêt public, soit garantir le rendement et les charges locatives de tels immeubles.

3) Recettes et Dépenses:

Art. 43. - Ce fonds est alimenté par des dotations budgétaires ainsi que par le produit des loyers versés par les institutions occupant les immeubles réalisés sur base de la loi du 13 avril 1970, conformément aux stipulations des contrats de sous-location conclus par ces institutions avec l'Etat.

4) Evolution prévisionnelle de la situation financière du fonds:

Unité: en euros

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
I. Mouvements du fonds					
- Avoir au 01.01.	-	102.191.627	96.705.743	123.805.884	-
- Dotations budgétaires:					-
a) Dotation normale	-	123.947	6.000.000	7.000.000	-
b) Location/vente	-	0	22.310.417	22.310.417	-
c) Dotation supplémentaire	-	0	50.000.000	0	-
Total	-	123.947	78.310.417	29.310.417	-
- Dépenses	-	5.609.830	51.210.276	57.888.339	-
- Avoir au 31.12.	-	96.705.743	123.805.884	95.227.962	-
A. Projets en état de remboursement					
Location-vente					
- Centre polyvalent de l'enfance Lux.-Kirchberg	-	-	800.696	800.696	800.696
- Bâtiment administratif Luxembourg-Kirchberg	-	-	9.791.794	9.791.794	49.082.918
- Extensions Cour de justice CE Lux.-Kirchberg	-	-	15.711.492	15.711.492	109.980.441
- Centre informatique Luxembourg-Gare	-	1.127.916	1.127.916	1.127.916	11.279.155
- Contournement de Differdange	-	1.544.377	1.041.153	1.041.153	8.329.222
- Bâtiment administratif Gendarmerie Esch/Alzette	-	235.499	314.825	314.825	2.518.598
- Missions diplomatiques Bruxelles	-	2.649.982	1.616.266	1.616.266	24.243.987
Sous-total	-	5.557.773	30.404.141	30.404.141	206.235.018
B. Projets en voie de construction					
Location-vente					
- Campus scolaire Geesseknéppchen	-	-	11.660.417	11.660.417	221.547.916
- Musée d'Art Moderne Grand-Duc Jean	-	52.058	-	6.678.064	133.561.273
- Extension Palais de Justice CE: mesures transitoires	-	-	1.590.932	1.590.932	30.227.700
- Centre national sportif et culturel à Luxembourg-Kirchberg	-	-	6.581.838	6.581.838	125.054.921
Sous-total	-	52.058	19.833.186	26.511.250	510.391.810
C. Projets non entamés					
Location-vente					
- Centre de recherche public Henri Tudor	-	-	972.949	972.949	17.513.078
- Nouvelle aérogare du Findel	-	-	-	-	555.970.717
- Cité judiciaire au plateau du Saint Esprit	-	-	-	-	169.784.904
Sous-total	-	-	972.949	972.949	743.268.698

	Exercices antérieurs	*2000*	*2001*	*2002*	*Exercices ultérieurs*
D. Autres Projets					
Location-vente					
- 4ième extension du Palais de Justice CE à Lux.-Kirchberg.....	-	-	-	-	628.674.580
Sous-total.....	-	-	-	-	628.674.580
- Total des dépenses	. . .	5.609.830	51.210.276	57.888.339	. . .

II) L'ENCOURS DES GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ETAT

Société emprunteuse	Disposition légale accordant la garantie	Montant maximal garanti par la loi	Forme d'emprunt	Montant émis ou Maximum autorisé	Montant en circulation au 31/12/98	Montant en circulation au 31/12/99	Montant en circulation au 31/12/00
SNCI	**loi du 02/08/1977 Art. 13.**	**illimité**	B.E. 84/93	12.394.676	19.831	17.861	17.861
			B.E. 85/95	12.394.676	24.789	23.815	23.815
			B.E. 86/96	12.394.676	37.184	19.994	19.994
			B.E. 87/97	12.394.676	94.200	70.201	70.201
			B.E. 88/98	12.394.676	1.799.707	557.165	41.320
			B.E. 89/99	24.789.352	41.083.394	3.590.652	289.805
			B.E. 90/00	24.789.352	42.065.052	45.214.730	874.906
			B.E. 91/01	24.789.352	39.427.465	42.265.084	45.257.965
			B.E. 92/02	24.789.352	34.313.422	36.518.779	36.792.067
			B.E. 93/03	24.789.352	33.713.519	35.881.793	38.128.620
			B.E. 95/05	24.789.352	28.696.154	30.123.623	31.627.260
			B.E. 96/06	24.789.352	27.017.915	28.207.804	29.226.521
			Emprunt obligataire 93/01	37.184.029	37.184.029	37.184.028	37.184.028
			Prêt CECA 97/02 1)	6.817.072	6.817.072	6.817.072	6.817.072
			Prêt CECA 95/00 1)	8.998.535	4.338.137	4.338.136	0
			Prêt BEI 95/00 1)	1.636.097	741.202	254.740	0
			Prêt BEI-technologies nouvelles 1)	17.352.547	0	0	0
Fonds du Kirchberg	**loi du 07/08/1961 Art. 3.** modifiée par loi du 26/08/1965 et loi du 28/08/1968	**19.831.482**	ligne de crédit en compte-courant BCEE	14.873.611	6.809.551	10.688.440	12.164.345
Fonds Vieille Ville	**loi du 29/07/1993 Art. 6.**	**49.578.705**	crédit auprès de la BGL	3.718.403	3.718.403	3.718.403	3.718.403
			crédit auprès de la BL	7.436.806	0	7.015.409	7.436.806
			crédit auprès de la BCEE	7.436.806	0	0	4.689.905
CFL	**loi du 28/03/1997 Art.6.**	**123.946.762**		0	0	0	0
	Conv. int. rel. à la constitution		prêt EUROFIMA no 2431	371.840	371.840	371.840	371.840
	d'Eurofima 20/10/55 Art. 5		prêt EUROFIMA no 2481	74.368.057	74.368.057	74.368.057	74.368.057
			prêt EUROFIMA no 2516	10.000.000	0	0	10.000.000
Fonds Cité Syrdall	**loi du 10/12/1998 Art. 7.**	**7.436.806**			0	0	1.301.266
Fonds du Logement	**loi du 25/02/1979 Art. 57.** modifiée par loi du 21/12/1990 et loi du 20/12/1991	**24.789.352**	ligne de crédit en compte-courant BCEE	5.453.658	0	1.487.361	2.974.722
TOTAL		**225.583.108**		**431.146.309**	**382.640.924**	**368.734.988**	**343.396.780**

Notes: *1) La garantie de ces prêts est donnée dans le cadre de l'article 13 de la loi du 2/8/1977 portant création de la SNCI*
les chiffres sont en euros
Source: *Trésorerie de l'Etat / Situation au 30/6/01*

Les principales dispositions légales et réglementaires sur le budget de l'Etat

Loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat

Définition et structure du budget

Art. 2. - Le budget de l'Etat est la loi annuelle qui prévoit et autorise toutes les recettes et toutes les dépenses à effectuer par l'Etat pendant l'exercice pour lequel il est voté.

Art. 3. - (1) Le budget de l'Etat se compose d'un budget des recettes et d'un budget des dépenses ainsi que d'un budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Les dépenses courantes et les dépenses en capital ainsi que les recettes courantes et les recettes en capital sont regroupées sous des titres distincts.

(3) Le budget est subdivisé en titres, chapitres, sections et articles.

(4) L'article budgétaire ne peut en principe couvrir que des recettes ou des dépenses de même nature économique.

Art. 4. - L'ensemble des recettes s'applique à l'ensemble des dépenses, sauf dérogations prévues par la loi.

Art. 5. - Les recettes provenant de l'émission d'emprunts ne peuvent servir qu'au financement de projets d'investissements de l'Etat.

Art. 6. - Le projet de budget de l'année est accompagné d'un rapport sur la situation financière et budgétaire et ses perspectives d'évolution dans le cadre économique général ainsi que d'annexes explicatives faisant connaître notamment:

- la situation financière des services de l'Etat à gestion séparée;
- l'encours des garanties accordées par l'Etat;
- la situation financière des fonds spéciaux, indiquant pour chaque fonds spécial son évolution pluriannuelle passée et prospective.

Exercice budgétaire et comptable

Art. 7. - L'exercice budgétaire et comptable commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. - Sont seules considérées comme appartenant à un exercice, les dépenses relatives à des engagements contractés au cours de l'année qui donne sa dénomination à l'exercice ainsi que les recettes relatives à des créances acquises à l'Etat au cours de cette année.

Art. 9. - (1) Les opérations relatives à l'ordonnancement des dépenses peuvent se prolonger jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année suivante.

(2) Les opérations relatives au paiement des dépenses et au recouvrement des recettes peuvent se prolonger jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'exercice.

(3) Toutefois, les recettes fiscales et les recettes provenant du placement des disponibilités de la trésorerie de l'Etat sont imputées à l'exercice de l'année au cours de laquelle elles sont recouvrées.

Crédits budgétaires

Art. 16. - (1) Les crédits budgétaires ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

(2) Toutefois, des articles budgétaires peuvent être dotés de la mention "crédit non limitatif" lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre exceptionnel d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Art. 17. - (1) Les crédits budgétaires ne peuvent être utilisés que pour payer des dépenses engagées pendant l'exercice pour lequel ils sont votés.

(2) Par dérogation à ce principe des articles budgétaires peuvent porter les mentions "restant d'exercices antérieurs" ou "crédit sans distinction d'exercice".

(3) Les crédits portant la mention "restant d'exercices antérieurs" sont inscrits au budget pour pouvoir payer des dépenses engagées au cours d'exercices antérieurs et dont le règlement est resté en souffrance ou pour régulariser les ordonnances provisoires prévues à l'article 67, alinéa (1).

(4) Les crédits peuvent porter la mention "sans distinction d'exercice" lorsqu'ils concernent des dépenses pour lesquelles l'engagement et le paiement ne peuvent être réalisés à charge d'un même exercice budgétaire.

(5) La somme des engagements à contracter au cours d'un exercice et des engagements reportés d'exercices antérieurs ne peut dépasser de plus d'un tiers le montant du crédit voté pour l'exercice en cours et portant la mention "sans distinction d'exercice". Dans des cas exceptionnels dûment motivés, cette limite peut être dépassée sur autorisation préalable du ministre ayant le budget dans ses attributions.

Art. 18. - (1) Aucun transfert de crédit d'une section du budget à l'autre ne peut être effectué qu'en vertu d'une loi.

(2) Aucun transfert de crédit d'un article à l'autre dans la même section ne peut être opéré avant le premier novembre d'un exercice. Dans des cas exceptionnels, de tels transferts peuvent être autorisés par le ministre ayant le budget dans ses attributions avant cette date.

(3) Les crédits non limitatifs, les restants d'exercices antérieurs et les crédits spécifiquement libellés comme tels ne sont pas susceptibles d'être transférés à d'autres articles.

(4) Quel que soit leur libellé, les crédits pour l'allocation de subventions à caractère bénévole ne sont pas susceptibles d'être majorés moyennant des transferts d'excédents de crédit d'autre nature.

(5) Les membres du Gouvernement transmettent au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert, indiquant la raison justificative de chaque transfert.

(6) Les membres du Gouvernement transmettent copie des arrêtés de transfert précités à la Chambre des députés.

Art. 47. - Toutes les dépenses de l'Etat doivent être prévues au budget et inscrites dans la comptabilité de l'Etat.

Art. 48. - Toute demande de crédit faite en dehors du budget annuel doit indiquer les voies et moyens de couvrir la dépense.

Art. 49. - Les dépenses ne peuvent être payées que si elles ont été préalablement engagées, liquidées et ordonnancées.

Art. 50. - (1) Les dépenses courantes comprennent notamment les dépenses de fonctionnement de l'Etat, les transferts de revenus ainsi que les intérêts et frais accessoires de la dette publique.

(2) Les dépenses en capital se composent notamment des dépenses d'investissements effectuées directement par l'Etat, des transferts en capital, des prises de participation de l'Etat dans le capital d'entreprises privées ou publiques, du remboursement du principal de la dette publique, ainsi que de l'octroi de crédits aux secteurs public et privé.

Art. 51. - Toute mesure susceptible d'entraîner une dépense à charge du budget doit faire l'objet d'une proposition d'engagement de la part de l'ordonnateur.

Art. 52. - Les dépenses ne peuvent être engagées et ordonnancées que dans la limite des crédits votés sans préjudice des dispositions prévues aux articles 16, 17 et 18.

Procédures d'exception

Art. 66. - En cas d'insuffisance de crédits à l'endroit d'un article libellé "Crédit non limitatif", pour des dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser préalablement à l'engagement un dépassement de crédit sur demande motivée du ministre ordonnateur.

Art. 67. - (1) En cas d'absence ou d'insuffisance de crédits, et lorsque l'urgence est extrême et telle que tout retard de paiement pourrait compromettre le service de l'Etat et porter atteinte à l'ordre public, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser, sur demande motivée du ministre ordonnateur l'engagement des dépenses et leur paiement par ordonnance provisoire.

(2) Les ordonnances provisoires sont à régulariser à charge de crédits portant la mention "Restants d'exercices antérieurs" et ce au plus tard au cours du deuxième exercice budgétaire qui suit l'époque de leur émission.

Art. 76. - (1) Des crédits budgétaires spécifiés comme tels peuvent être ordonnancés au profit de comptes spécifiques de l'Etat dénommés "fonds spéciaux".

(2) La création d'un fonds spécial est autorisée par la loi, laquelle précise en particulier la nature des dépenses imputables à charge de ce fonds.

(3) Les dépenses à charge ainsi que les recettes au profit de ces fonds spéciaux sont soumises aux règles de la présente loi, sauf les exceptions ci-après:

a) Les fonds spéciaux sont renseignés dans la comptabilité sous un titre particulier.

b) Peuvent être payées dans la limite des crédits disponibles les dépenses engagées au cours de l'année qui donne sa dénomination à l'exercice ainsi que les dépenses engagées au cours d'années précédentes.

c) La somme des engagements à contracter au cours d'un exercice et les engagements reportés d'exercices antérieurs peuvent dépasser le total des avoirs disponibles pour cet exercice.

d) Sont considérées comme appartenant à un exercice budgétaire les dépenses payées et les recettes perçues au cours de l'année civile qui donne sa dénomination à l'exercice budgétaire.

e) L'avoir disponible au 31 décembre est reporté à l'exercice suivant.

Art. 77. - Les départements ministériels communiquent à la fin de chaque trimestre à l'inspection générale des finances un état exhaustif des engagements contractés au cours de l'exercice et des engagements à prévoir pour l'exercice en cours et pour les exercices suivants ainsi qu'un relevé des dépenses liquidées à charge des fonds spéciaux et relevant de leur compétence.

Recettes et dépenses pour ordre

Art. 78. - (1) Les recettes encaissées par l'Etat pour compte de tiers sont portées au budget des recettes et des dépenses pour ordre.

(2) Si, à la clôture définitive de l'exercice, les recettes excèdent les dépenses, le surplus peut être reporté à l'exercice suivant.

(3) Les dépenses pour ordre ne peuvent pas dépasser le montant des recettes correspondantes.